

HISTOIRE

DE

LA RESTAURATION

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET
RUE DE VAUGIRARD, 9

EV

HISTOIRE

DE

LA RESTAURATION

HISTOIRE

DE

LA RESTAURATION



HISTOIRE

DE

LA RESTAURATION

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET
RUE DE VAUGIRARD, 9

EP

HISTOIRE

DE LA

RESTAURATION

ET DES CAUSES QUI ONT AMENÉ

LA CHUTE DE LA BRANCHE AINÉE DES BOURBONS

PAR M. CAPEFIGUE,

Troisième Édition

revue, corrigée et très-augmentée

TROISIÈME SÉRIE



PARIS

CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

17, RUE DE LILLE

1845

HISTOIRE

DE

LA RESTAURATION

DE LA BRANCHE AINÉE DES BOURBONS.

CHAPITRE XVI.

SECOND MINISTÈRE DU DUC DE RICHELIEU JUSQU'A LA LOI DES ÉLECTIONS.

Caractère de la seconde administration du duc de Richelieu. — Lois d'exception. — Liberté individuelle. — Journaux. — Esprit de révolution en Europe. — Mouvement en Espagne. — Réaction des Cabinets. — Effervescence des Écoles. — Dénonciation du gouvernement occulte par M. Madier de Montjau. — Débats de la loi d'élection. — La tribune. — Troubles du mois de juin. — Répression. — Amendement Camille-Jordan. — Bouin. — Vote. — Conspiration militaire.

Février. — Août 1820.

Je ne considère le second ministère de M. le duc de Richelieu que comme une transition pour arriver au système royaliste complet et absolu. En formant un nouveau cabinet, on avait cru seulement mettre un point d'arrêt aux malheureux résultats de la loi d'élection et aux progrès de l'esprit révolutionnaire; le but fut dépassé, et cela devait être; à quel côté de la Chambre le ministère demandait-il sa majorité? au centre droit et à l'extrême droite; or, sous le système représentatif l'opinion qui donne la majorité gouverne. Le premier soin de M. le duc de Richelieu, après avoir accepté la prési-

dence du Conseil, fut de réunir ses collègues, afin de délibérer sur la marche à suivre pour la direction du nouveau Cabinet. Le changement ministériel avait lieu en pleine session, en face d'une Chambre dont les opinions et presque la majorité s'étaient dessinées par la formation des bureaux. Fallait-il adopter complétement les projets de M. Decazes ? ne s'était-il agi dans la modification ministérielle que d'un changement de personnes ? Ceux qui pensaient ainsi n'avaient pas suffisamment apprécié la position du ministère; M. de Richelieu ne pouvait trouver de majorité que dans la droite; il fallait donc adapter les propositions ministérielles aux sentiments et aux intérêts du parti royaliste. Les mesures législatives proposées par M. Decazes étaient au nombre de trois; d'abord, deux lois d'exception : l'une qui suspendait la liberté des journaux, l'autre qui frappait la liberté individuelle; enfin un système électoral très-compliqué, expression tout à la fois des idées doctrinaires et royalistes, et par-dessus tout des besoins ministériels; il ne fut pas difficile de convaincre les membres influents du Conseil que la loi électorale surtout ne pouvait plus être combinée sur les mêmes éléments, et qu'il fallait arriver aux opinions du parti royaliste exprimées dans la discussion de la loi de 1817. Sur cette base les doctrinaires, qui tenaient par-dessus tout à l'élection directe, s'étaient refusés à prêter appui au ministère Richelieu. Dès ce moment celui-ci se vit obligé d'entamer des négociations avec le côté droit, et différentes conférences s'engagèrent avec MM. de Villèle et Corbière. Les Royalistes promirent leur vote aux projets de lois exceptionnels, pourvu qu'ils fussent d'une courte durée et limités dans des bornes très-étroites comme leur adhésion; pour cela, ils avaient un motif secret. Ils n'avaient pas confiance absolue dans le ministère; ils voulaient l'obliger à avoir recours souvent à la majorité pour être maîtres de la donner ou de la refuser selon l'occurrence et les concessions qui leur seraient faites: à son tour le Cabinet s'engageait à renoncer à l'élection directe maintenue par M. Decazes et à revenir aux deux degrés d'élections, projet favori des Royalistes et soutenu en 1817 par

M. de Villèle. Ces conditions ainsi arrêtées, la Chambre des Députés ne présenta plus la fusion de ces deux centres avec lesquels avaient manœuvré M. Decazes et le ministère Dessolle; mais elle se divisa en deux partis bien distincts de droite et de gauche : l'un composé du centre droit, de quelques unités du centre gauche et de l'extrême droite, sauf quelques exceptions haineuses et indisciplinables; l'autre, formé du centre gauche, de la réunion Ternaux et de l'extrême gauche : ces deux grandes divisions de la Chambre se balançaient, à quelques voix près; jamais majorité ne se trouva plus douteuse, plus incertaine. A la Chambre des Pairs, le système Richelieu trouvait un plus ferme appui; l'opinion qui correspondait à la modération du centre droit dans la Chambre des Députés y était plus en force; l'extrême droite y trouvait bien quelques hardis champions, quelques athlètes vigoureux; mais la masse des votes était modérée : on y craignait les extrémités de toutes les couleurs, les excès de la droite comme ceux de la gauche. M. de Richelieu n'avait pas à craindre une résistance décisive; les lois d'exception devaient trouver quelques discours d'opposition, mais la majorité serait facile : l'adresse en réponse au discours de la Couronne l'indiquait suffisamment.

En dehors des Chambres, l'opinion publique était secouée : la presse, menacée dans sa liberté, multipliait ses cris d'opposition jusqu'au fond des entrailles du pays. Il semblait que tout était perdu, parce qu'on allait toucher au système électoral, arche sainte, *palladium* sacré, depuis que ce système avait produit M. Grégoire : on revenait encore à ces puériles accusations du rétablissement des dîmes et des droits féodaux; les biens des émigrés allaient être restitués; on voulait dépouiller les acquéreurs de propriétés nationales, relever les courtisans et les prêtres, confier la direction du pays aux missionnaires. J'ai relu un article, dans les journaux du temps, d'une niaiserie atroce : le Gouvernement royal voulait faire égorger quelques milliers de personnes, fermer les barrières, condamner je ne sais quelles myriades d'écrivains à la déportation, pour proclamer ensuite à

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET
RUE DE VAUGIRARD, 9

EP

HISTOIRE

DE LA

RESTAURATION

ET DES CAUSES QUI ONT AMENÉ

LA CHUTE DE LA BRANCHE AINÉE DES BOURBONS

PAR M. CAPEFIGUE,

Troisième Édition

revue, corrigée et très-augmentée

TROISIÈME SÉRIE



PARIS

CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

17, RUE DE LILLE

1845

répressive. Les circonstances étaient tellement impérieuses, selon le marquis de la Tour du Pin, qu'elles devaient commander aux principes ; telle était également l'opinion du duc de Lévi : il lui paraissait impossible de refuser au Gouvernement la loi de sûreté qu'il réclamait avec loyauté des Chambres ; le comte de Saint-Roman et le marquis de Clermont-Tonnerre attaquèrent la liberté de la presse en principe : le premier avec cette philosophie transcendante qui exagère et décolore l'école de M. de Bonald ; le second en retraçant les excès auxquels depuis trente ans la presse s'était abandonnée ; un seul ministre prit la parole, M. Pasquier. Il exposa avec vivacité les violences des journaux et les tristes conséquences de ce qu'il appelait le gouvernement par la presse. M. Pasquier était profondément pénétré de la nécessité de mettre un terme au débordement des journaux. Une majorité de 136 voix contre 64 fut d'autant plus satisfaisante pour le nouveau Cabinet, que, depuis la promotion des pairs de M. Decazes, la fraction libérale s'était considérablement agrandie. Presque tous avaient voté contre le projet du Gouvernement, en motivant leur opposition ; M. Daru s'était fait leur organe, dans une opinion fort remarquablement écrite, quoique un peu déclamatoire pour un homme d'affaires ; on est moins étonné de trouver de la vulgarité chez M. Lanjuinais ; pourtant le Gouvernement avait essayé sa majorité dans la Chambre des Pairs, et l'avait obtenue.

Aux Députés, le résultat des votes était plus incertain ; il s'agissait d'un projet de loi tout de confiance, et contre lequel il était si facile d'ameuter les opinions. Les corps politiques répugnent à concéder au pouvoir la suspension de l'*habeas corpus ;* il est si aisé à un orateur tant soit peu disert, de réveiller la pitié au récit des persécutions, des lettres de cachet, des souffrances des prisonniers retenus au secret ; mais on devait avouer au moins qu'après l'assassinat de M. le duc de Berri, le Gouvernement pût se croire menacé, et demander ainsi aux Chambres une autorité momentanément discrétionnaire. La commission qu'avait désignée la Chambre des Députés avait été nommée

sous la douloureuse impression produite par la mort de M. le duc de Berri ; elle ne fut point en majorité précisément hostile au projet, car elle se composait de MM. Devaux, le marquis Doria, Legraverend, Banquart-de-Bailleul, Poyferré-de-Cère, Dupont de l'Eure, Rivière, Bedoch et Cardonnel ; cette commission proposa l'adoption du projet par l'organe de M. de Rivière ; quelques amendements modifiaient la rigueur du projet de loi. Rien ne fut comparable à la fureur avec laquelle ce projet fut attaqué ; on remarqua dans ces débats plusieurs nuances d'opinions qu'il faut signaler, afin de bien constater la position du ministère vis-à-vis de la Chambre ; il y avait impossibilité de détacher une seule voix de la gauche ; elle saisit le projet de loi comme un vaste champ de déclamations tribunitiennes : le général Foy et M. Benjamin-Constant se distinguèrent par une discussion élevée. Le beau talent du général Foy se sépara de toute phrase oiseuse en démontrant, ce qui était vrai, qu'avec le Code pénal tel qu'*un maître absolu, ombrageux*, l'avait rédigé, toute loi d'exception était inutile pour aller à l'arbitraire contre la liberté des personnes. « Il appartient à la sagesse des Chambres, disait le général Foy, de défendre contre la rage des partis un trône que le malheur a rendu plus auguste et plus cher à la fidélité ! Craignons, en faisant une loi odieuse sans être utile, de remplacer la douleur publique par d'autres douleurs, qui feraient oublier la première. Le prince que nous pleurons pardonnait en mourant à son infâme assassin : faisons que ce profit d'une mort sublime ne soit pas perdu pour la Maison royale et pour la morale publique. » Le centre gauche ne refusait pas absolument la loi ; mais il voulait entourer les arrestations préventives d'une série de formes et de moyens qui empêcheraient l'arbitraire ministériel ; telle était l'opinion de M. de Courvoisier : la partie austère du centre gauche rejetait même la loi d'une manière absolue. Le centre droit la défendait hautement et franchement, comme une mesure de nécessité dans les circonstances graves où l'on se trouvait. La droite, tout en soutenant le projet de loi, visait à conserver toute la popularité de l'opposition ; elle

attaquait le système ministériel. Ce fut dans cette position que le nouveau ministre de l'intérieur, M. Siméon, s'engagea pour la première fois à la tribune : son discours était pâle, embarrassé; il devait citer des faits pour justifier la nécessité d'une mesure préventive; il devait prouver l'existence ou la possibilité d'une conspiration : les faits furent sans consistance. Il nomma des individus qui avaient tenu des propos atroces sur l'assassinat de M. le duc de Berri. Tout cela était bien vague : il valait mieux dire et agir plus franchement, demander des lois d'exception parce que, dans la triste agitation produite par la mort du duc de Berri, on pouvait craindre un plus vaste complot. M. Pasquier alla droit au but : il avoua l'arbitraire de la mesure sollicitée de la Chambre. On l'en a blâmé : je crois, en effet, qu'un talent aussi facile que celui de M. Pasquier aurait pu trouver des expressions moins impopulaires et moins directes; il est toujours malhabile de dire à une assemblée chargée de défendre les libertés publiques, que le pouvoir sollicite l'arbitraire, mais la franchise souvent constate un gouvernement fort. L'opposition, après avoir perdu la question de principes, se rejeta sur les amendements : elle avait demandé que le prévenu arrêté pût être assisté d'un conseil, et communiquer avec lui. Les ministres s'y opposèrent et la majorité se prononça pour le Cabinet à quelques voix seulement. La mesure suspensive de la liberté des journaux souffrit une plus vive discussion encore. Il est de principe en Angleterre que toute liberté, même l'*habeas corpus*, peut être suspendue, mais la liberté de la presse reste active, surveillante, et plus le pouvoir s'arme de lois exceptionnelles, plus l'action des journaux paraît essentielle comme garantie constitutionnelle. Dans cette circonstance, au contraire, le ministère Richelieu considérait les deux mesures proposées comme corrélatives et intimement unies l'une à l'autre; la censure même paraissait plus utile aux ministres que le droit d'arrestation arbitraire. La presse, impitoyable pour le Cabinet, le poursuivait avec acharnement comme une guerre à mort entre elle et le pouvoir; celui-ci ne pouvait marcher plus longtemps en face de ses accu-

sations et de ses calomnies. Le projet ministériel résultat de la nécessité fut soumis à une discussion fort vive dans les bureaux, et M. de la Boulaye, rapporteur, conclut à son adoption. Le côté gauche rejeta la censure d'une manière absolue. « La censure, disait M. Daunou, est essentiellement partiale ; elle l'a toujours été ; il est impossible qu'elle ne le soit pas ; c'est l'arbitraire absolu. —Vous demandez des exemples des abus de la censure, dit M. Manuel ; il en est mille que je pourrais citer : on a refusé d'insérer des discours de vos collègues, des réclamations après des attaques. A quoi tendez-vous avec vos répressions intempestives ? à éteindre le volcan ? Mais vous ne savez pas que la flamme bouillonne à vos pieds, et que, si vous ne lui donnez pas une issue vaste, suffisante, il éclatera en vous emportant. —Tandis que la liberté européenne marche à pas de géant, ajouta M. de La Fayette, et que la France veut et doit rester à la tête de ce grand développement de la dignité et des facultés humaines, un Gouvernement, auquel enfin on ne peut plus reprocher l'hypocrisie, prétend vous entraîner dans son mouvement rétrograde et agrandir de plus en plus l'intervalle qui le sépare de la nation. —Nous sommes élus en vertu de la Charte, ajouta encore M. Stanislas Girardin, nous ne sommes réunis que pour la défendre, nous ne pouvons donc concourir à la renverser ; le pouvoir qui s'élèverait contre elle se mettrait par cela seul en effet d'usurpation. »

Le centre gauche et les doctrinaires s'étaient placés sur un terrain moins violent, mais d'une opposition non moins forte, non moins décisive. Certes, l'expression de MM. Camille-Jordan et Royer-Collard n'avait aucune sympathie avec les pensées et les paroles de l'extrême gauche : un long dévouement à Louis XVIII et à la cause royale donnait à ces deux orateurs une grande autorité de principes et d'exemples ; tous deux parlèrent dans la discussion. M. Royer-Collard attaqua en théorie les lois d'exception, qu'il définit avec bonheur en emprunt usuraire que le pouvoir faisait et qui le ruinait à la fin. M. Royer-Collard avait peut-être raison, mais se souvenait-il que lui-

même, aux affaires publiques, avait demandé et défendu les lois d'exception! en général, les doctrinaires étaient mal à l'aise en attaquant le pouvoir au nom de la liberté; ils avaient secondé ce pouvoir dans ses moments de crise, et, les premiers, ils avaient demandé la censure des journaux; que venaient-ils donc reprocher au ministère de M. le duc de Richelieu? J'en excepte pourtant M. Camille-Jordan, toujours opposé aux lois d'exception, et n'en faisant qu'un accident très-rare dans la marche générale des affaires. « Inquiet pour les destinées de la patrie et du trône, disait-il à la tribune, il m'est permis peut-être de m'affliger aussi de la situation où le devoir me place, lorsque, fonctionnaire du Gouvernement, je me vois obligé de repousser les mesures qu'il propose. » Ceci posait bien nettement la situation des doctrinaires vis-à-vis le Cabinet. Tous, ou presque tous, étaient restés dans les fonctions publiques, plusieurs encore faisaient partie du Conseil d'État, et pourtant ils se séparèrent du Gouvernement dans une question que celui-ci considérait comme vitale. Le Cabinet devait à son tour rompre violemment les liens que les doctrinaires avaient commencé à dénouer : c'est ce qu'on fit après la session. Le centre droit prêta un confiant appui au ministère. M. Lainé s'en fit l'éloquente expression; quant à l'extrême droite, elle agit avec habileté; elle ne mit en avant que ses orateurs de seconde ligne, non pas pour défendre le ministère, mais pour démontrer la nécessité de prêter force et appui au Gouvernement. MM. de Villèle et Corbière ne s'engagèrent pas. Lorsque M. Manuel dénonça le ministère se jetant dans la contre-révolution, parce qu'il cherchait l'appui des Royalistes, M. de Villèle ne prit la parole que pour défendre l'extrême droite et annoncer ses intentions libérales. Le ministère ne fut défendu que par ses propres orateurs. M. Portalis, sous-secrétaire d'État à la justice, échoua complétement à la tribune. Son discours, qui supposait peu d'habitude de tribune et des assemblées, tomba gravement au milieu des spirituelles diatribes de M. Stanislas de Girardin et de M. Benjamin-Constant. M. Pasquier fut le vigoureux athlète du ministère;

il montra un talent très-haut de discussion, et répondit à tous les amendements avec une précision et un bonheur d'improvisation remarquables. M. Siméon ne prit pas la parole une seule fois, et pourtant le projet ressortissait de son département ! en voici la raison ; le ministre de l'intérieur, qui écrivait avec clarté, parlait difficilement à la tribune, et avec une opposition éclatante, une réunion de talents aussi élevés que celle que présentait dans cette session parlementaire la fusion des doctrinaires et de l'extrême gauche, il fallait un ministre prêt à répondre sur chaque objection, possédant cette grande faculté de la parole, première condition des talents ministériels. La loi fut votée à une majorité de 136 contre 110 boules noires. Ainsi, jamais Chambre n'avait été plus complétement divisée.

Ces discussions de Chambre occupaient vivement l'Europe. Le changement ministériel qui avait dévoré M. Decazes avait apporté des modifications essentielles dans les relations extérieures. M. Pasquier conservait le département des affaires étrangères ; mais la direction supérieure des grandes négociations diplomatiques allait aboutir à M. de Richelieu. M. Pasquier suivait et devait suivre la haute impulsion donnée par le président du Conseil. J'ajoute que la nature de ces relations s'était de même modifiée. Sous le ministère de M. Dessolle, toutes les instructions diplomatiques, adressées aux agents de la France à l'étranger, à Saint-Pétersbourg, à Vienne, à Berlin, étaient données dans l'objet de rassurer les Cabinets sur la marche libérale du Gouvernement en France. A l'avénement de M. de Richelieu, le ministère se vouant au système de répression contre l'esprit révolutionnaire, système alors adopté par l'Europe, les instructions dûrent changer d'esprit ; les ambassadeurs eurent mission de constater que le Gouvernement était assez fort, assez puissant pour réprimer les factions. Ceci était dans un intérêt tout national ; il fallait éviter des velléités d'intervention que le souvenir de l'occupation militaire de 1815 réveillait dans l'esprit surtout des Cours d'Autriche et de Prusse. Deux grands événements frappèrent vivement alors la diploma-

tie européenne; l'assassinat de M. le duc de Berri et la révolution d'Espagne. La catastrophe, qui atteignit l'héritier de la couronne de France, servit de texte aux Cabinets pour les fortifier dans un système répressif. Les lettres de condoléance des empereurs de Russie et d'Autriche, celle du roi de Prusse, tout en exprimant une profonde douleur, témoignaient des inquiétudes sur la situation des esprits et la marche des opinions. Combien l'attentat commis sur un prince aussi rapproché du trône ne devait-il pas être invoqué pour appeler la vigilance du Gouvernement sur la France? L'empereur de Russie fut particulièrement frappé de cette catastrophe; il connaissait le duc de Berri et l'estimait particulièrement. Le comte de la Ferronnays, qui représentait la France à Saint-Pétersbourg, était l'ami de cœur de Son Altesse Royale, et Alexandre, tout préoccupé lui-même de ces idées d'assassinat, poursuivi par de cruelles images, éprouva une violente répulsion contre ce libéralisme qui s'enveloppait d'une robe sanglante. Les instructions données aux ambassadeurs, à l'occasion de la catastrophe, leur signalaient la nécessité de rassurer les grands Cabinets. J'ai eu sous les yeux ces instructions écrites par M. Pasquier; elles sont toutes dirigées dans le but que j'ai indiqué, c'est-à-dire, de prouver aux Cours alliées que le Gouvernement de France était assez fort pour réprimer les factions, au cas où elles menaceraient le trône et la paix de l'Europe. Il est faux, comme l'a prétendu M. de Pradt, que les mesures répressives arrêtées en France, en 1820, l'aient été à la suite des injonctions de Carlsbad : c'est là une de ces niaiseries bavardes qui remplissent les nombreuses brochures de M. de Pradt. Le second événement politique à l'extérieur, la révolution d'Espagne, était de nature à appeler la sérieuse attention des Cabinets. Aucune des grandes Cours n'avait approuvé la conduite du roi Ferdinand en 1814; toutes auraient voulu que le roi d'Espagne eût agi avec une plus grande modération; mais, en blâmant les imprudences du Cabinet espagnol, les Cours d'Autriche et de Prusse, particulièrement, ne pouvaient voir sans une extrême inquiétude le mouvement

militaire qui avait obligé le roi Ferdinand à adopter la Constitution des Cortès. Fatal exemple pour les chefs des grandes armées allemandes. M. de Metternich fut frappé des conséquences que pouvait avoir cette révolution, à Naples, dans le Piémont et dans les États autrichiens de l'Italie. Son intelligente capacité n'en fut pourtant pas découragée. Il est dans les habitudes de M. de Metternich de ne s'étonner d'aucune crise, par la conviction où il est qu'avec du tempérament et de la prudence, tout événement, quel qu'il soit, peut facilement se tourner. Cette tactique est surtout habile quand il s'agit d'une révolution, d'abord effervescente et terrible, puis se divisant, s'épurant au milieu de mille obstacles et d'immenses oppositions ! C'est en s'appuyant sur tous les faits récents que M. de Metternich ouvrit des négociations avec les Cabinets sur la nécessité de la réunion prochaine d'un congrès. La France, qui jusqu'à la mort de M. le duc de Berri s'était assez directement opposée à ces grandes réunions de souverains prévues par le traité d'Aix-la-Chapelle, lesquelles ne laissaient pas toujours toute liberté aux Gouvernements, paraissait un peu revenir de cette opposition ; il ne s'agissait plus que d'entraîner l'empereur Alexandre. M. de Metternich lui écrivit directement ; il exposa la situation de l'Europe avec cette clarté d'expressions et cette hauteur de vues qui caractérisent le chancelier d'Autriche.

Quant à la question espagnole, il fut spécialement décidé qu'en attendant une résolution définitive, les ambassadeurs ou ministres plénipotentiaires des Puissances à Madrid ne quitteraient point la résidence royale, étudiant la marche et les progrès de l'esprit révolutionnaire, les opinions des Cortès, pour prendre ensuite toutes résolutions ultérieures. Les instructions furent presque communes. M. Pasquier envoya le marquis de la Tour du Pin, pour qu'il eût à pressentir[1] le roi Ferdinand, pour étudier les forces des différents partis, la popularité de la constitution, l'état de l'armée et de ses chefs, les liaisons intimes que

[1] Le duc de Laval était à Paris.

ce mouvement militaire pouvait avoir avec les révolutionnaires de France et des autres parties du continent. Une dépêche de l'ambassade indiqua que la violence seule avait obligé le roi Ferdinand à jurer l'acte constitutionnel, et que ce prince n'était rien moins que dévoué aux nouvelles institutions. La dépêche précisait aussi la situation des partis ; toute la basse classe, les paysans, le clergé monacal, la masse de la nation agissante, n'étaient pas pour la constitution, malgré les concessions que cette constitution faisait au catholicisme ; la classe bourgeoise et les deux tiers de l'armée étaient constitutionnels. L'ambassade répondait, sur la dernière question, qu'elle n'avait pu se procurer aucun renseignement précis, mais qu'il existait une correspondance active entre les chefs constitutionnels de Madrid et les partisans de la révolution, à Lisbonne, à Naples, en Piémont et en France. La note ne désignait personne nominativement ; mais elle signalait l'existence d'un comité dirigeant, avec lequel les chefs constitutionnels étaient en correspondance. Quant à l'Angleterre, elle voyait avec indifférence le mouvement opéré en Espagne : son Cabinet, bien qu'encore dirigé par lord Castlereagh, ne pouvait pas, en face du Parlement, se jeter dans la croisade politique, dirigée contre les Libéraux espagnols. George III venait de mourir, et l'avénement de George IV avait nécessité la convocation d'un parlement. M. Decazes, qui était dans ses terres, reçut l'invitation d'aller remplir son poste à Londres, afin d'étudier la marche, et de donner au Gouvernement français tous les renseignements nécessaires sur la situation nouvelle du ministère Castlereagh.

Il s'agissait de savoir si les grands Cabinets répondraient à la lettre autographe par laquelle Ferdinand annonçait les changements arrivés dans sa monarchie. L'Angleterre avait donné l'exemple, mais sans s'engager : « Monsieur mon frère, écrivait George IV, j'ai lu la lettre que Votre Majesté m'a textuellement adressée pour m'annoncer que, d'après les vœux manifestés par son peuple, elle a jugé convenable de reconnaître et de jurer la constitution politique proclamée à Cadix en l'an 1812. Je re-

çois cette communication de Votre Majesté comme un témoignage de son amitié, et je la prie d'être persuadée du sincère intérêt que je prends, dans toutes les occasions, au bien-être et à la prospérité de la nation espagnole, ainsi qu'à la stabilité et à l'honneur de votre Couronne. » Les rois des Pays-Bas, de Bavière et de Saxe, écrivirent à peu près dans les mêmes termes; mais les quatre grandes Cours de France, d'Autriche, de Prusse et de Russie, se bornèrent à de simples notes diplomatiques. Celle de la France était ainsi conçue : « J'ai immédiatement mis sous les yeux du Roi, mon auguste maître, la note par laquelle Votre Excellence me communique la résolution qu'a prise Sa Majesté Catholique de jurer la constitution promulguée à Cadix, en 1812, par les Cortès générales. Le Roi, qui avait vu avec le plus grand chagrin les événements qui avaient précédé cette mesure, et la situation pénible dans laquelle ils avaient placé le Gouvernement, désire que les mesures jugées propres par Sa Majesté Catholique pour garantir la tranquillité et la prospérité de sa monarchie, produisent les résultats les plus complets. D'après les ordres du Roi, je vous prie de communiquer à votre Cour ces sentiments de Sa Majesté, etc. » Dans l'audience que le duc de Fernand Nunez, ambassadeur d'Espagne, obtint du roi de France pour lui notifier le serment prêté par Ferdinand à la constitution, Louis XVIII répondit : « Je suis persuadé, M. l'ambassadeur, que le Roi mon cousin a fait ce qu'il a jugé le plus convenable à la félicité de ses peuples, et je désire ardemment qu'il atteigne l'objet de ses vœux. » La note du ministère impérial de Russie signalait la méfiance avec laquelle l'Empereur avait accueilli les événements de la révolution d'Espagne : « Sa Majesté impériale, constamment animée du désir de voir en Espagne la prospérité de l'État s'unir à la gloire du Souverain et s'accroître avec elle, n'a pu apprendre sans une profonde affliction les événements qui ont donné lieu à la communication de M. le chevalier de Zea. L'avenir de l'Espagne se présente de nouveau sous un aspect ténébreux et alarmant : de trop justes inquiétudes doivent se réveiller dans toute l'Europe ;

mais, plus ces circonstances graves peuvent être funestes à la tranquillité générale dont le monde goûte à peine les premiers fruits, moins il appartient aux Puissances garantes de ce bienfait universel de prononcer isolément. Persuadé que le Cabinet de Madrid aura adressé de semblables communications à toutes les Cours alliées, l'Empereur se plaît à croire que l'Europe entière se réunira pour parler à Sa Majesté Catholique le langage de la vérité, et pour lui adresser, d'une voix unanime, les conseils d'une amitié aussi franche que bienveillante. Après la paix générale, la Russie a donné, de concert avec ses alliés, plus d'une preuve d'intérêt à l'Espagne. La correspondance qui a eu lieu entre les principales Cours de l'Europe atteste le vœu que l'Empereur a toujours formé pour que l'autorité du Roi pût se conjoindre, dans les deux hémisphères, avec des institutions fortes par leurs principes et leur origine. Émanées du trône, ces institutions deviennent conservatrices; sorties du centre des troubles populaires, imposées par la révolte, elles ne produisent que de tristes subversions et de nouveaux désordres. Telle a été toujours la manière de voir de l'Empereur. » Je donne cette noteintime du Cabinet russe afin de préciser, d'une manière exacte, quelle était l'opinion personnelle d'Alexandre, opinion qui prévalut plus tard aux congrès de Troppau, de Laybach et de Vérone.

A l'intérieur, le ministère Richelieu, armé de ses lois d'exception, commençait à les exécuter, mais avec une circonspection extrême, j'oserai presque dire avec mollesse. Je me suis souvent demandé à quoi avait servi la loi suspensive de la liberté individuelle, obtenue après une lutte si violente devant les Chambres; car j'ai compulsé les registres de la police, et j'ai la certitude qu'elle ne fut appliquée qu'à huit ou dix personnes, pour lesquelles des mandats d'amener furent plus tard régulièrement décernés. Le ministère ne mettait véritablement d'importance qu'à la censure; elle faisait cesser cette guerre à outrance que les journaux avaient déclarée au Pouvoir. Une ordonnance royale développa la disposition de la loi et régla le mode de la censure,

en même temps qu'elle nomma les censeurs. Ils étaient pris parmi des hommes de quelque valeur : je citerai les noms de MM. Auger, Mazure, Raoul-Rochette et Pariset. Une commission supérieure de censure fut également instituée ; elle se composa des magistrats de la Cour de cassation et de la Cour royale, de MM. Boyer, Vergès, Ollivier, Voysin de Gartempe, Brière de Surgy, Tarrible de la Cour des comptes, Lepoitevin de la Cour royale. Tous ces noms étaient honorables, sans doute ; mais la protection qu'ils offraient à la liberté des écrivains était illusoire : par la force des choses, la censure tombe toujours dans la main des commis. Le Gouvernement qui est armé d'un pouvoir extraordinaire, et qui, par conséquent, en est responsable, veut qu'il s'exerce dans ses intérêts, et il a raison ; et puis il ne faut pas connaître la rapide publication des journaux pour s'imaginer qu'ils peuvent attendre les rares réunions d'un conseil supérieur de censure, et solliciter un jugement : un article deux jours retenu par le Conseil de censure est un article perdu ; et à quoi bon cette justice tardive, qui ressemble à la restitution d'un journal deux mois après sa saisie ? Cependant la grande impression qu'avait produite sur les esprits la discussion violente des lois d'exception frappa vivement M. de Richelieu : il fut arrêté, dans le Conseil des ministres du 3 avril, qu'une circulaire serait adressée par le président du Conseil aux fonctionnaires supérieurs de chaque département, pour signaler l'esprit dans lequel les lois avaient été rendues et le mode à suivre dans leur exécution. M. Mounier, chargé de sa rédaction, disait : « Les déclarations précises des ministres du Roi ont dû éclairer les esprits sur les exagérations et les calomnies répandues à l'occasion des deux lois d'exception obtenues des Chambres ; le caractère de ces lois est d'être essentiellement temporaires ; elles ont été nécessitées par les circonstances. » Tous les droits étaient garantis ; la liberté et l'égalité devant la loi, étaient assurées à tous. Le président du Conseil demandait aux fonctionnaires de dissiper les alarmes, de repousser, par la seule expression de la vérité, toutes ces déclamations où l'on ne présentait

au peuple que l'image des cachots et de la tyrannie. « L'horreur publique, continuait M. de Richelieu, ne s'est pas arrêtée seulement au crime du 13 février : une voix universelle s'est élevée jusqu'au Trône, pour lui demander de préserver la patrie des dangers qui pouvaient encore la menacer. S. M. n'est pas moins pénétrée du sentiment profond que la Providence impose à tous les rois ; elle saura le remplir ; elle a voulu gouverner un peuple libre, elle le veut, elle le voudra toujours. » Cette circulaire se ressentait de l'impression profonde produite par la catastrophe de M. le duc de Berri ; il était passé alors en habitude de déclamer contre le parti des indépendants ; il eût été plus habile de savoir le comprimer, sans porter une parole aussi haute, car ce parti marchait à ses desseins ; les expressions enflammées de la tribune s'étaient changées en acte ; une association s'était formée pour protéger les *prisonniers d'État*, que la loi suspensive de la liberté individuelle allait *plonger dans les cachots ;* on avait publié un prospectus où les maximes les plus extraordinaires sous le régime représentatif étaient proclamées ; on y disait que « l'arbitraire revêtu des formes de la loi ne prescrivait point contre les lois éternelles que Dieu avait gravées dans tous les cœurs ; que l'humanité et la justice étaient évidemment méconnues dans une mesure qui livrait la liberté, l'honneur des citoyens à la merci de la politique, de la haine, de la corruption, de la bassesse, et de toutes les passions de quelques individus. » En conséquence, un comité était formé pour défendre les prisonniers d'État contre l'exécution de la loi et l'arbitraire ministériels. Il se composait de MM. Laffitte, Casimir Périer, La Fayette, d'Argenson, Kératry, Joly de Saint-Quentin, Gévaudan, Odilon-Barrot, Étienne, Pajol, Mérilhou, etc., etc. ; ce comité n'offrait pas seulement de l'importance à cause de l'objet spécial pour lequel il était officiellement constitué ; mais il devenait en quelque sorte un espèce de gouvernement provisoire publiquement avoué, un comité directeur dans le sens que depuis on lui attacha. Je place le principe de la conspiration flagrante, incontestable, contre la Maison de Bourbon, à l'organisation de ce comité ; alors on ne

prit plus la peine de se déguiser : la conspiration fut tout à la fois civile et militaire; on groupa les écoles par association et dans une longue hiérarchie ; beaucoup d'officiers en demi-solde entrèrent plus ou moins directement dans la conjuration ; on pratiqua des manœuvres parmi les légions ; des tentatives furent faites même pour la garde. Maintenant, il me sera permis de dire que le Gouvernement connaissait les chefs de cette conspiration, et qu'il les épargna. Ils doivent ainsi à la modération de M. de Richelieu, peut-être aux répugnances de Louis XVIII pour toute mesure violente, et aux précautions de M. Mounier, alors directeur de la police, de n'avoir pas été traduits devant la Cour d'assises, en présence de preuves telles, qu'une condamnation eût été inévitable. Ce fut une faute et une faiblesse ; je ne comprends pas un Pouvoir qui saisit une conspiration, et n'a pas la force de punir les conspirateurs : un tel Gouvernement mérite sa chute !

Les lois d'exception ne prêtent qu'une force momentanée aux Gouvernements faibles ; cette vie de violence, de responsabilité les use, les pousse à la mort. Le cabinet du duc de Richelieu s'aperçut bien de ces difficultés. A peine armé des deux lois sur les arrestations extra-judiciaires et sur la censure, il sentit tous les embarras de sa situation. L'état du pays était alarmant ; les Libéraux dominaient l'opinion populaire ; la presse éteinte dans les journaux s'était réfugiée dans les brochures ; sous le prétexte que le Gouvernement était sorti des voies constitutionnelles, les écrivains se jetaient en dehors même de cette convenance de langage, qui jusqu'alors avait masqué leurs attaques contre la Couronne ; *la Minerve* et quelques autres feuilles périodiques avaient cessé de paraître ; mais la librairie constitutionnelle de M. de Lacretelle aîné alimentait la curiosité publique, et cette polémique de violence et d'exagération qui entourait les institutions naissantes. Et puis, n'y avait-il pas une tribune libre ? Ce que les journaux ne pouvaient dire, les députés de l'opposition n'avaient-ils pas le droit de le proclamer tout haut et sans aucune responsabilité que celle d'un rappel à l'ordre ! Le comité d'ac-

tion s'était plus que jamais resserré; que n'ose-t-on pas contre un Gouvernement faible? Sous le prétexte de prêter appui aux opprimés, aux victimes de l'arbitraire, une grande association s'était formée; elle régularisait, par une impulsion unique, le mouvement disparate et désordonné des opinions libérales; on eut bientôt de l'argent. Ces ressources durent être employées à l'œuvre commune, le triomphe des idées de la révolution, sur ce qu'on appelait la cour, l'aristocratie, expression allégorique et transparente des vieux droits de la Maison de Bourbon; l'action du comité se fit particulièrement sentir sur deux classes, les étudiants et l'armée. La jeunesse des écoles, toujours tapageuse et bruyante, s'imprégnait facilement de ces doctrines de liberté qui frappent vivement l'imagination et le cœur; jeté du collége sur les bancs d'un enseignement plus élevé et dans une haute indépendance de vie et d'action, l'étudiant, familiarisé avec les idées de république, du forum et de l'antiquité grecque et romaine, devait saisir avec avidité ces opinions agitées qui se transformaient en désordre sur la place publique; supposez maintenant quelques professeurs patriotes, des divisions de principes, et voyez s'il n'était pas facile à un parti de s'emparer de cette jeunesse pour la tourner à ses idées et la façonner à ses desseins.

L'armée était certainement dévouée; toutefois les remaniements opérés depuis 1818 avaient semé dans ses rangs des officiers aigris contre la Maison de Bourbon, enthousiastes de la République et de l'Empire, ou amants d'une liberté puissante. Ils se trouvaient en rapport, à Paris surtout, avec cette multitude d'officiers en demi-solde ennemis de la Restauration. Ces officiers, par suite de cette activité, de cette hardiesse militaire qui les poussaient dans les grandes batailles, s'étaient presque tous livrés à des spéculations chanceuses; ils avaient ouvert des bazars, créé des compagnies commerciales; la fortune n'avait pas toujours secondé d'utiles essais, et ils attribuaient encore à la Restauration leur gêne, leurs embarras d'industrie. Partout où se réunissaient les officiers des légions à Paris, dans les cafés,

les restaurants, dans tous les lieux où ils cherchaient quelques distractions, ils ne rencontraient que chansons sur les vieilles couleurs, que souvenirs et espérances; on les entourait de tous les prestiges; aux uns on promettait un avancement rapide et inespéré; aux autres de la fortune. Qu'il y ait eu à cette époque de l'argent distribué dans des desseins hostiles à la Maison de Bourbon, c'est ce dont personne ne peut douter aujourd'hui; que le Gouvernement ait su d'où provenait cet argent et qui en était dépositaire, c'est encore un fait invinciblement constaté. Le Roi défendit à ses ministres de poursuivre; eux-mêmes craignaient d'atteindre si haut et d'augmenter par une répression trop implacable les embarras du Gouvernement. Tout cela était trop généreux pour ne pas être un peu niais en fait de pouvoir.

En présence de ces agitations, le ministère résolut pourtant une marche ferme et arrêtée. M. Bellart reçut l'ordre de poursuivre avec vigueur tous les pamphlets qui attentaient à la religion et à la dynastie; on saisit quelquefois sans discernement une multitude d'écrits sortis de la librairie de M. Lacretelle. Tous ou presque tous furent condamnés par les assises, et la Cour royale appliqua des peines fort graves aux écrivains. On poursuivait aussi l'*association constitutionnelle* qui s'était formée. Pour éviter la question difficile et bruyante qu'aurait soulevée la mise en prévention de plusieurs membres de la Chambre, le procureur général choisit parmi les chefs de l'association ceux qui n'étaient pas députés. En conséquence, MM. Mérilhou, Étienne, Odilon Barrot, Pajol, Gévaudan, Joly de Saint-Quentin, furent poursuivis concurremment avec les gérants de journaux qui avaient inséré l'acte d'association, et un article préparatoire surtout le plus particulièrement incriminé. A ce sujet les députés non mis en cause écrivirent une lettre plus ou moins convenable à M. Bellart pour demander à être poursuivis, et le procureur général répondit avec son ton ferme et tranchant qu'il n'avait à rendre compte de ces poursuites qu'à la cour. Devant les assises les signataires accusés prirent un système de défense

peu généreux ; il y avait deux actes incriminés : l'association en elle-même et l'article préparatoire ; et s'il était incontestable que cet article serait condamné, l'association au contraire devait être acquittée, car elle n'était qu'un acte d'humanité. Que firent les signataires ? ils nièrent la rédaction du préambule et n'avouèrent que l'association ; de sorte que les éditeurs responsables subirent seuls la peine. La vérité était pourtant que l'article condamné avait été rédigé par M. Odilon Barrot, et puis envoyé du comité aux éditeurs responsables, qui ne l'avaient inséré que par la garantie de tant de signatures ; ce fut pour la première fois qu'on vit à l'œuvre politique MM. Mérilhou et Odilon Barrot ; on dut juger qu'il y avait chez eux absence absolue de caractère, et je dirais même aucune force de talent. Sous le Gouvernement faible, les plus insignifiants personnages, les plus vulgaires esprits, peuvent grandir, parce qu'ils font du bruit. Un mot de matérialisme législatif avait fait la fortune de M. Barrot ; quelques phrases du *Constitutionnel*, préparaient la destinée de M. Mérilhou. Les coups de la presse s'étaient à peu près amortis par la sévérité des poursuites ; les écoles et les cours publics furent également l'objet d'une surveillance sévère de la part du ministère, car on craignait l'exemple des Universités allemandes ; la commission de l'instruction publique suspendit les cours de MM. Guizot et Cousin. M. Guizot professait l'histoire avec une indépendance de principes et de vues qui contrariait la marche de l'Université. M. Guizot avait quelque chose de puissant et d'élevé dans ses leçons sur le gouvernement représentatif, qu'il suivait pas à pas depuis l'origine de la monarchie à travers les textes et l'esprit de système ; M. Guizot jetait des idées à profusion ; il exerçait sur la jeunesse l'ascendant d'une science incontestable, ramenant les faits avec une égale persévérance à ses idées anglaises et à la Révolution de 1688. M. Cousin enseignait la philosophie en remplacement de M. Royer-Collard ; tout ce qui est obscur exerce nécessairement une influence sur les imaginations enthousiastes ; admirateur des systèmes de Kant, il cherchait à les propager en France. Sa phy-

sionomie, le jeu de ses yeux, ses gestes, ses regards lui donnaient une immense influence sur l'imagination de ses élèves! il était difficile de comprendre et d'analyser une leçon de M. Cousin; il se brouillait quelquefois, et sa pensée se présentait obscurément à travers une phrase brillante; son spiritualisme, son *moi humain* mille fois répété, lui donnait l'aspect d'un inspiré; il semblait vivre dans une sphère à l'abri des vanités, des plaisirs et de l'ambition de ce monde qu'il laissait au vulgaire; la pensée, l'âme, le cœur, tels étaient son domaine que plus tard il chercha dans une position moins idéale. M. Tissot fut destitué de son professorat au collége de France; on l'accusait de chercher de la popularité par des allusions inconvenantes; je crois M. Tissot homme de trop d'esprit et de goût pour que j'ajoute foi aux rapports qui furent faits alors sur ses cours. Était-il possible de supposer qu'il eût cherché à tourner en dérision la vieillesse et le malheur? A ces rigueurs, l'Université ajouta des mesures de précaution dans les facultés : chaque étudiant dut avoir une carte spéciale; aucun étranger ne put être admis aux cours sans une autorisation expresse; ces mesures se liaient aux idées répressives qu'avait adoptées l'Allemagne pour ses Universités. On craignait l'influence des écoles qui avaient produit les doctrines et le poignard de Sand. On imitait les résolutions de la Diète germanique arrêtées à Carlsbad.

M. de Latour-Maubourg prenait dans son département des précautions non moins soupçonneuses; il savait que l'armée était travaillée, en présence de la révolution d'Espagne, exemple si dangereux pour la monarchie légitime; son premier soin fut d'immédiatement rapprocher la garde des environs de la capitale; il assigna des garnisons telles que dans six heures il pouvait réunir les deux tiers de la maison militaire du Roi. Ensuite la police de surveillance fut agrandie et partagée entre le ministère de l'intérieur et le bureau spécial du ministère de la guerre On sut l'opinion de chacun dans les légions et dans les régiments de la garde, de manière à prévenir un mouvement si on le tentait. Le personnel des commandements militaires fut remanié; la plupart des

généraux commandant les divisions ou subdivisions furent changés. On ne voulait pas livrer la dynastie à des officiers supérieurs qui, imitant les généraux espagnols, feraient triompher le parti révolutionnaire. Au ministère de l'intérieur on n'osait point aller si vite; quelques fonctionnaires d'administration siégeaient au centre gauche; on avait besoin de leurs voix pour la loi d'élections; on espérait que, restés en place, ils ne se sépareraient pas du Gouvernement dans une question décisive. Une ou deux démissions avaient été données dans les préfectures; par exemple celle de M. de Girardin : mais tous les doctrinaires, MM. Royer-Collard, Guizot, Camille-Jordan, siégeaient encore au Conseil d'État en service ordinaire; on les ménageait pour une alliance possible, au cas où la droite deviendrait trop vive, trop insubordonnée. Dans cette position difficile et complexe, le parti libéral tenta deux démarches parlementaires, destinées, sans doute, à maintenir dans les âmes cette agitation brûlante qui servait les desseins de la Révolution, je veux parler de la pétition de M. Madier de Montjau et de l'adresse au Roi de M. Manuel. M. Madier, un de ces hommes qu'on entoure facilement, qu'on préoccupe d'une idée, qu'on fait aller à volonté avec la peur des révolutions et des contre-révolutions, s'imagina rendre un service en dénonçant un fait que comme magistrat il devait à ses chefs et non à la publicité de la tribune. L'existence de ce qu'on appelait gouvernement occulte était positive, si l'on entendait par là une action royaliste indépendante du ministère; il était évident que les agents de MONSIEUR avaient une correspondance, une affiliation dans les provinces; il y avait des comités royalistes partout en permanence; mais un magistrat devait-il abandonner aux orages politiques une telle dénonciation? Conseiller d'une cour royale, il avait un supérieur, le garde des sceaux. On s'empara de sa dénonciation comme d'un moyen de scandale; fils de royaliste, M. Madier de Montjau fut néanmoins entouré, fêté; on le grandit, comme on grandissait alors M. Grégoire et M. Bavoux; on eut occasion de rappeler à la tribune les massacres du Midi, les horreurs de Nîmes; on fit du bruit, et c'est

ce qu'on voulait. La pétition de M. Madier exposait : que le 18 février, quelques jours après la mort du duc de Berri, était arrivée à Nîmes une circulaire du comité royaliste sous le n° 34; elle disait : « Ne soyez ni surpris ni effrayé; quoique l'attentat du 13 n'ait pas amené sur-le-champ la chute du favori, agissez comme s'il était déjà renversé. Nous l'arracherons de ce poste si on ne consent pas à l'en bannir; en attendant, organisez-vous : les avis, les ordres et l'argent ne vous manqueront pas. » Alors avaient paru à Nîmes des signes de ralliement, de sanglantes provocations s'étaient fait entendre, des menaces atroces avaient été lancées. Une autre circulaire était parvenue du comité de Paris : « Nous vous recommandons aujourd'hui le calme et la réserve; nous venons de remporter un avantage décisif en faisant chasser Decazes; de grands services peuvent nous être rendus par le nouveau ministère; il faut donc bien se garder de lui montrer des sentiments hostiles. » C'étaient ces circulaires que M. Madier de Montjau dénonçait, en signalant *un factieux personnage* que tout le monde devinait à côté du trône. M. Madier de Montjau révélait aux Chambres un fait permanent qu'aucun ministère n'avait pu atteindre : une administration à côté de l'Administration. M. Saulnier, rapporteur, conclut le renvoi de la pétition au président du Conseil des ministres. « La paix, répondit M. Siméon, n'a pas été un seul moment troublée à Nîmes; le désarmement ordonné par le Roi a été opéré sans résistance; vous craignez l'ancienne garde nationale, il n'en existe plus; que signifie la circulaire? qu'il y a des associations secrètes? c'est possible, mais entre ces associations et un gouvernement secret il y a loin encore; il n'y a qu'une force, qu'une armée, qu'un gouvernement, c'est celui du Roi. — S'il est vrai qu'il y ait une société secrète, répondit M. de Saint-Aulaire, qui dirige l'opinion extrême des Royalistes; si cette société s'obstine à reconnaître une autre loi que la Charte, un autre gouvernement que le Gouvernement, je dirai tout ce que je pense; un autre roi que le Roi, c'est un déplacement de toutes les idées. » C'était donc une attaque directe contre MONSIEUR que la sortie de

M. de de Saint-Aulaire. « Le pétitionnaire, s'écria M. Corbière, vous parle d'*un factieux* qu'il met à la tête du complot : c'est à l'indignation qu'on éprouve que le respect fait deviner le rang du personnage si bassement calomnié : le pétitionnaire connaît ce personnage, il doit le nommer. — Remontons à des temps plus éloignés de nous, répondit le général Sébastiani, n'y trouverons-nous pas des notes secrètes adressées aux Puissances étrangères ? M. Madier nous dénonce une faction qui ne veut que le rétablissement des priviléges et de la monarchie absolue, qui agit par un pouvoir invisible. C'est sous l'influence de ce pouvoir qu'une loi conspiratrice vous a été présentée. » — « Est-il permis d'appeler une loi conspiratrice, dit M. Lainé en s'élançant à la tribune ; nous sommes donc les agents d'une faction qui conspire ! » — « Si l'on conspire, c'est contre la royauté, répliqua M. de Marcellus avec des gestes très-animés. » — « Expliquez-vous, reprit M. Constant ; s'il n'y a pas de gouvernement occulte, pourquoi Trestaillon a-t-il été traduit devant la cour de Riom ? Sit cette puissance n'a pas fait de progrès, pourquoi les journaux censurés prêchent-ils ouvertement la contre-révolution ? » M. Pasquier, qui s'était alors plus spécialement lié aux Royalistes, crut devoir prendre la défense de MONSIEUR : « On vous a parlé, dit-il, de l'existence d'un gouvernement secret : il n'existe en France qu'un gouvernement, un gouvernement dont aucune des actions ne sont secrètes. Quelles que soient les attaques qu'il puisse recevoir, il n'en sera pas moins consolidé par l'amour des Français, qui n'ont de garant à espérer que dans la dynastie des Bourbons, dans celui qui veut assurer leur repos, dans ce prince qui, en se voyant entouré de Français leur dit ces belles paroles : « qu'il n'était qu'un Français de plus et le premier « sujet du roi de France. » Ai-je besoin de rappeler que M. Madier ne voulut faire aucune révélation précise, et qu'il fut censuré par la Cour de cassation ? La pétition de M. Madier fut la cause ou l'occasion d'une proposition d'adresse faite par M. Manuel dans l'objet de renvoyer le ministère, ou de commander une meilleure route aux conseillers de la Couronne ; cette

adresse était une longue déclamation de dix pages. M. Manuel prouva l'existence d'une action occulte par un exemple : le général Becker avait été exilé du département du Puy-de-Dôme; il montrait au préfet une lettre ministérielle contre cet ordre d'exil, le préfet répondit : « Que m'importe! j'ai des ordres supérieurs des Princes »; ceci se rapportait à une époque où l'influence de MONSIEUR avait été très-puissante encore, à 1815 et 1816. M. Manuel cita le rapport de Fouché au Roi, et il attribua cette pièce à tout le ministère, tandis que M. Manuel savait bien (il l'avait rédigée en partie) qu'elle n'était qu'une publication du ministre de la police. M. Pasquier fit tomber toutes ces assertions en affirmant qu'aucun ministre n'avait signé la pièce dont M. Manuel voulait se servir. L'adresse fut rejetée, mais l'objet proposé avait été atteint : on avait agité les esprits!

Les difficultés ministérielles s'accroissaient encore par l'attitude de méfiance qu'avait prise à l'égard du Cabinet l'opinion royaliste. Un ministère né d'un parti, ou, pour parler plus parlementairement, d'une majorité à couleur tranchée, trouve plus de facilité parce qu'il inspire confiance aux votes qui le soutiennent; mais le ministère Richelieu était ainsi composé qu'il ne pouvait plaire à la majorité : ce n'était donc qu'à force de concessions qu'il devait acquérir un peu de consistance; or, comme ces concessions étaient impossibles pour quelques-unes et dérangeaient pour quelques autres l'économie du système ministériel, il devait se propager une opinion soupçonneuse dans le camp royaliste, et ceci affaiblissait encore la position déjà si faible du ministère. Les Royalistes étaient d'ailleurs épouvantés de la rentrée possible de M. Decazes aux affaires. On savait que l'ancien président du Conseil continuait sa correspondance intime avec le Roi, dont il avait encore la confiance; Louis XVIII épanchant toute sa peine, témoignait tout le regret de son éloignement. M. Siméon, ministre de l'intérieur, était si au-dessous de sa position, qu'il n'était pas extraordinaire de croire à un retour de fortune pour M. Decazes; celui-ci était donc un nouveau sujet de méfiance qu'exploitaient les Royalistes; ils savaient

la faiblesse du Roi pour celui qu'il appelait son ami ; jamais tendresse n'avait été poussée à ce point. Louis XVIII avait le portrait de M. Decazes dans son cabinet ; il dit un jour à M. Portalis, en lui montrant ce portrait : « Nous avons là un bon ami. » Les ardents du parti royaliste, dans la possibilité d'un retour de fortune de M. Decazes, invitèrent M. Clausel de Coussergues à donner suite à son accusation, ou au moins à publier ses griefs en brochure s'il ne recourait pas à une procédure solennelle et parlementaire. Le général Donnadieu demandait des juges et accusait hautement M. Decazes pour la triste affaire de Grenoble ; la brochure de M. de Coussergues était moins une accusation personnelle contre M. Decazes qu'une critique sévère de tous les ministres depuis l'ordonnance du 5 septembre ; et la majorité du nouveau Cabinet était précisément composée de ces ministres mis en face d'une accusation grave et presque capitale ! Le ministère, dans ces circonstances difficiles, crut de son devoir de protéger M. Decazes contre l'écrit de M. de Coussergues ; le Roi l'exigeait d'ailleurs. Il répétait : « Le système de M. Decazes était le mien ; il faut donc me défendre. » Plusieurs articles furent publiés, et les Royalistes y virent une apologie qui préparait le retour de l'ancien ministre. L'affaire du général Donnadieu réveillait de déplorables souvenirs et une triste responsabilité pour le ministère, car M. de Richelieu n'était-il pas alors président du Conseil et ministre dirigeant ?

Cependant la partie calme et habile des Royalistes voyait bien qu'elle ne pouvait se sauver que par le ministère ; réduite à elle-même et minorité dans la Chambre, elle n'avait d'avenir que par l'appui du Pouvoir et des votes dont il disposait. MM. de Villèle et Corbière, qui comprenaient mieux cette situation, s'étaient complétement rapprochés du ministère dans le dessein commun de faire triompher un nouveau système d'élection, lequel devait faire passer le pouvoir aux Royalistes. J'ai parlé de l'échec éprouvé par le projet doctrinaire de M. Decazes. Sur une commission de neuf membres, sept s'étaient prononcés contre le renouvellement quinquennal et l'augmentation de la

Chambre, parce que ces deux dispositions blessaient les articles fondamentaux de la Charte; la commission proposait seulement de fractionner les colléges de département par arrondissement, et c'était la seule concession qu'on avait pu arracher à la majorité. Comme ce projet ne plaisait pas aux Royalistes, on fut obligé d'y renoncer absolument, et le ministère revint à l'idée d'un double degré d'élection; il se concerta avec les chefs de la majorité monarchique, qui tous admettant le double degré d'élection, n'étaient pas précisément d'accord sur le mode d'exécution. Les uns voulaient que la présentation se fît par les grands colléges aux colléges d'arrondissements, ce qui était plus aristocratique; les autres, des colléges d'arrondissements à ceux de départements; on s'arrêta à ce dernier mode, parce qu'il était moins en opposition avec la Charte. M. Siméon rédigea concurremment avec MM. Pasquier et Mounier un projet nouveau en quelques articles. Ce projet constituait deux ordres de collége, l'un de département, l'autre d'arrondissement; le collége électoral de chaque département se composait des électeurs les plus imposés et égal au cinquième de la totalité des électeurs, et les colléges électoraux d'arrondissement étaient formés de tous les électeurs ayant leur domicile politique dans l'arrondissement et qui ne faisaient point partie du collége de département. Les colléges électoraux d'arrondissement nommaient à la majorité absolue autant de candidats que le département avait de députés à élire, et le collége de département choisissait parmi ces candidats les députés à envoyer à la Chambre. Ce projet, un peu fait à la hâte, ne comprenait que quelques dispositions générales et laissait beaucoup au domaine des ordonnances.

Le côté gauche souleva une prétention inconcevable pour des hommes parlementaires; il soutint que le Gouvernement n'avait pas le droit, en vertu de son initiative, de substituer un nouveau projet à celui dont les Chambres étaient saisies. La commission spéciale, après de longs débats, se divisa ainsi : cinq contre quatre, et M. Lainé fut chargé du rapport. C'était une

position difficile pour le nouveau rapporteur, M. Lainé, un des principaux auteurs de la loi du 5 février : comment soutiendrait-il le double degré après avoir défendu et proclamé la seule légitimité de l'élection directe? Dans une situation aussi malheureuse, M. Lainé s'en tira avec esprit et dévouement; son rapport fut un travail de haute éloquence parlementaire, mais il eût mieux fait de ne pas s'en charger. La thèse politique qu'il soutint était difficile et vicieuse; selon lui, le nouveau projet me modifiait pas essentiellement la loi du 5 février. Cette loi, disait-il, avait établi un mode d'après lequel les électeurs concourent à la nomination. Le nouveau projet propose un autre moyen : ce mode laisse à tous les Français âgés de trente ans et qui paient 300 francs la faculté de concourir à la nomination des députés. Dès lors, les deux articles de la Charte ne sont pas violés. Les électeurs, à la vérité, au lieu de concourir ensemble dans un seul collége de département, concourent dans des colléges séparés et divers; mais comme la Charte, en confiant aux lois l'organisation des colléges, n'a pas prescrit qu'il n'y aurait qu'un seul collége ou qu'une seule espèce de collége par département, en varier la combinaison c'est exercer le droit qu'elle a délégué.

Deux nuances distinguaient l'opposition qu'allait rencontrer la loi d'élection dans la Chambre : la première, composée du côté gauche extrême, ne voulait en aucune manière faire de concession sur les principes et les combinaisons de la loi du 5 février; la gauche avait pour cela des motifs puissants : cette loi devait lui assurer la majorité. La seconde se composait des doctrinaires et du centregauche, exprimée par MM. de Courvoisier, Royer-Collard, Camille-Jordan, Ternaux, de Saint-Aulaire; ceux-ci, tout en défendant la loi du 5 février, n'entouraient que le principe de l'élection directe; ils eussent à la fin consenti à quelques modifications sur ce qu'ils appelaient les articles réglementaires du projet : par exemple, le fractionnement des colléges par arrondissement. En votant de cette manière, ils rappelaient le pouvoir dans leurs mains; et, si le ministère venait à eux, ils auraient

consenti à le soutenir. Ce fut dans ces combinaisons que la discussion s'engagea, brillante, forte, élevée; elle eut surtout un caractère de hardiesse, d'aveu, de passions politiques, qui n'avait pas encore éclaté à la tribune. Ce qu'on appelait la révolution et la contre-révolution se trouvèrent en présence; le général Foy dénonça le nouveau projet : « Et ce serait ce moment que l'on choisirait pour ressusciter le privilége! Et l'on attribuerait le monopole du principal des pouvoirs institués par la Charte, à ceux qui se sont constamment signalés par leur haine pour la Charte et les institutions nouvelles! Et on les rendrait plus absolus, plus despotes qu'ils ne l'étaient au temps où la considération du clergé, les prétentions des parlements et les franchises des villes balançaient leur puissance! — C'est parce que les factions, répondit M. de La Bourdonnaye, s'agitent pour défendre une loi d'élection qui peut amener un régicide aux portes de cette Chambre; c'est surtout parce que les factions s'agitent pour défendre une loi qui donne la plus grande influence aux derniers degrés de l'échelle électorale, à la portion des colléges la moins intéressée à l'ordre et à la stabilité du Gouvernement, parce qu'elle est la moins attachée au sol, qu'il est nécessaire de la modifier. » — « Nous avons à craindre, dit M. Siméon, tandis que l'aristocratie est si faible chez nous, que la démocratie ne prenne un ascendant que rien ensuite ne peut arrêter; ce ne sont pas les intentions de nos collègues de la gauche que nous redoutons, mais ce sont leurs prédécesseurs qui nous effraient. Ce ne sont pas les anciens aristocrates qui sont les plus nombreux, ce ne sont pas ceux-là qui sont à craindre; pourquoi déclame-t-on contre eux, pourquoi redoute-t-on leur influence? Est-ce parce que la noblesse n'est pas persécutée comme aux temps des révolutions? Est-ce parce qu'elle peut participer aux emplois civils et militaires, qu'on prétend que nous voulons la favoriser! »

« La Charte, s'écria M. Royer-Collard, a consacré la révolution, en lui imposant des transactions; c'est elle qui nous a donné toutes sortes de liberté; la liberté de conscience, elle-même,

nous la devons à la Charte, ainsi que l'égalité, qui nous est garantie par le gouvernement représentatif. La Chambre des Députés est la sanction de la Charte : cette vérité n'a pas besoin de preuves. Otez la Chambre élective, la souveraineté est dans le pouvoir et dans la Chambre des Pairs : nous rétrogradons ; la nation est possédée comme un domaine, elle n'a plus de part à ses affaires, elle n'a plus d'affaires. » C'était aller bien loin ; mais tel était le caractère du haut talent de M. Royer-Collard, qu'avec des idées absolues il arrivait à des conclusions exagérées. M. de Villèle répondait que, « loin d'être en opposition avec l'esprit du gouvernement représentatif, la faculté laissée à la loi de remanier l'organisation des colléges électoraux, selon le besoin des temps et la force des obstacles qu'on rencontrerait pour l'établissement du système représentatif, était indispensable pour sa consolidation. L'égalité devant la loi, continuait l'orateur, interdit-elle au législateur tout établissement hiérarchique et ordonné suivant les besoins de la société, dans les lois qu'il fera! Dans le système de la loi du 5 février, on a livré la majorité, dans les colléges électoraux, aux citoyens qui offrent le moins les garanties voulues par la loi; aux habitants des villes, à l'exclusion des habitants des campagnes ; aux fortunes mobilières et industrielles, au préjudice des fortunes immobilières et territoriales : faut-il s'étonner si nous apercevons tous les présages, si nous entendons toutes les menaces qui précèdent les révolutions!—Si le Gouvernement, répondait M. de La Fayette, avait persisté dans l'idée de reviser la Charte, il eût éprouvé moins d'obstacles de la part des amis de la liberté, car je ne pense pas que la nation n'ait pas le droit de retoucher à son pacte social, de concert avec son gouvernement. Ce n'est point parce que la Charte assure à celui-ci un brevet de comte ou de baron, à celui-là un diplôme d'épiscopat, c'est parce qu'elle proclame l'égalité, la liberté de conscience, la liberté individuelle, qu'elle est devenue l'idole du patriotisme français, et que nous avons prêté serment à la constitution ; et maintenant on nous en délie. Rappelez-vous les mépris et la honte qu'on se plaisait à répandre sur l'étendard national, auquel

se rattachent les plus glorieux souvenirs; sur cet étendard qui fut, je ne crains pas de le répéter, le drapeau de la liberté ! — Je ne prétends point me prononcer, s'écria avec véhémence M. de Serres (en entendant cet appel au drapeau tricolore), sur les événements rappelés par M. le marquis de La Fayette, c'est l'histoire qui jugera cette première époque, et le préopinant lui-même. Toutefois je ne puis dissimuler ce que la vérité et l'étrange discours de M. de La Fayette m'obligent à lui dire : c'est qu'il a eu le malheur de se trouver à la tête d'hommes qui attaquaient une monarchie, et qui ne tardèrent pas à la renverser. L'honorable membre a dû sentir plus d'une fois, la mort dans l'âme et la rougeur sur le front, que lorsqu'une fois on a soulevé les masses populaires, on n'est plus maître de les arrêter, quand on le voudrait ! Mais laissons là nos premiers débats et les désastres qui en furent la suite. Occupons-nous des intérêts du présent, qui sont ceux de l'avenir. Le préopinant vous déclare qu'il est venu prêter, dans cette enceinte, serment à la constitution; il aurait dû dire : au Roi et à la Charte; il vous déclare que vos actes violent cette constitution, et que par là il peut se regarder comme délié de son serment. A-t-il bien pesé les conséquences de cet aveu ? Et si quelques imprudents, sur la foi d'un tel langage, allaient encore se livrer à cet esprit de révolte dont vous venez d'entendre l'apologie, dont vous venez de voir un déplorable exemple, sur quelle tête devrait retomber le sang que la rébellion ferait répandre ? » Cette éloquente sortie causa une vive émotion dans la Chambre.

Mais toute cette discussion n'arrivait à aucune fin. C'était une grande lice où l'on combattait par des principes généraux, où l'on examinait les questions abstraites d'aristocratie et de démocratie, et surtout par quel moyen on ferait les révolutions. Les doctrinaires voulaient faire sortir de cette situation du pouvoir, placé entre eux et les Royalistes, un triomphe complet pour leur système. Leur plan était de s'emparer alors du principe électoral, de faire de nouvelles ouvertures à M. Decazes qu'on aurait rappelé, et de composer un ministère de leurs hommes contre l'ad-

ministration Richelieu. Ce fut dans cette pensée que fut rédigé l'amendement de M. Camille-Jordan. L'extrême gauche, qui ne connaissait pas toute la portée de cette démarche, s'engagea à soutenir l'amendement. Ici tout le monde se trompait ou voulait tromper. Aurait-il été possible aux doctrinaires eux-mêmes de vivre avec le système électoral tel qu'ils le modifiaient, en conservant l'élection directe? Tôt ou tard la majorité ne serait-elle pas allée à gauche, et une administration centre gauche aurait-elle pu maîtriser la puissance d'opinion de son extrémité? Et la gauche avait-elle beaucoup à gagner avec une administration doctrinaire plus absolue dans ses théories que le ministère si modéré de M. de Richelieu? Quoi qu'il en soit, l'amendement, arrêté dans une conférence préparatoire, dut être soutenu par les doctrinaires et la gauche réunis. Il était ainsi rédigé: « Chaque département sera divisé en autant d'arrondissements électoraux que le département a de députés à la Chambre; chacun de ces arrondissements aura un collége électoral qui sera composé de contribuables ayant leur domicile politique dans l'arrondissement, âgés de trente ans et payant 300 fr. de contributions directes. Chaque collége électoral nommera directement son député. » M. Camille-Jordan développa cet amendement comme un principe de conciliation, et disait: « Le désir de rapprocher les esprits, de concilier autant que possible les intérêts du trône et ceux de la nation, tels sont les principaux motifs qui m'animent. » En opposition à ce système, M. Delaunay demanda que le corps électoral fût divisé en deux colléges de ville et de campagne; c'était à peu près l'ancienne pensée de M. de Serres à la Chambre de 1817. Il s'agissait de savoir laquelle de ces propositions aurait la priorité; la question était décisive, car elle devait signaler la majorité. La priorité fut donnée à l'amendement de M. Camille-Jordan par 128 boules contre 127. Le ministère se trouvait ainsi vaincu. Si le ministère n'entraînait à lui aucun nouveau suffrage, c'en était fait de son pouvoir.

La Chambre était au complet. En convoquant toutes ses forces, le Cabinet avait néanmoins succombé, et pourtant cinq minis-

tres, membres de la Chambre, avaient voté comme députés; supposez l'amendement admis, non-seulement le projet ministériel, mais le Cabinet lui-même, étaient culbutés; la combinaison doctrinaire venait, victorieuse, s'imposer aux affaires. Le Conseil des ministres se réunit fort inquiet. On arrêta de faire de l'amendement une question fondamentale, et d'ouvrir ensuite des négociations individuelles avec plusieurs membres de la Chambre, afin d'obtenir d'eux le rejet de cet amendement. On chercha à convaincre quelques députés que le Trône était en péril, qu'il s'agissait de la légitimité et de la révolution en présence; d'ailleurs voulaient-ils renverser le ministre? jeter le pouvoir aux Royalistes ou dans une espèce de confusion? La corruption fut à toutes les époques une déplorable plaie du régime représentatif; elle déshonore ce mode de gouvernement emprunté à l'Angleterre. Je n'ai aucune preuve qu'on l'employa pour acquérir des suffrages. J'ai entendu dire : Le rejet de l'amendement de M. Camille-Jordan *fut une affaire d'argent.* Il faut se méfier de cette tendance des esprits à supposer partout la corruption; on ne veut voir aucune conversion sincère, désintéressée; on ne veut pas admettre un système d'alliance par les positions politiques. Pouvait-on soupçonner M. Beugnot, par exemple, avec sa fortune et sa grande existence, de s'être séparé des doctrinaires pour de l'argent?

Un incident grave vint compliquer cette situation, et pourtant amena les esprits à un rapprochement toujours plus aisé en présence des dangers publics. J'ai maintenant à dire les troubles du mois de juin 1820, troubles qui, dans l'intention de leur instigateur, auraient devancé de quelques années cette guerre des barricades de Paris, d'où est sortie une révolution. Avec l'habitude des mouvements politiques, il était facile de voir, par le caractère qu'avait pris la discussion, que le côté gauche de la Chambre visait à un autre appui qu'à celui de la tribune et du scrutin; le discours de M. La Fayette était une sorte d'appel aux masses qu'il voulait réveiller à l'aspect du drapeau tricolore et des souvenirs de la Révolution; MM. Manuel

et Benjamin-Constant avaient adressé un appel enflammé à la jeunesse des Écoles. On appelait en quelque sorte le peuple à l'aide de la représentation nationale. Dans ces circonstances, M. de Chauvelin, malade, se fit porter dans une sorte de litière triomphale à la Chambre des Députés pour voter sur l'amendement de M. Camille-Jordan, sorte d'ovation parfaitement ridicule. La foule entourait le Palais-Bourbon ; à la sortie de M. de Chauvelin, elle fit entendre les cris de *vive la Charte ! vive le Député ! vive Chauvelin !* La première journée se passa sans désordres ; mais le lendemain des Royalistes ardents, des gardes du corps surtout, vinrent sur la place Bourbon, et menacèrent ces démonstrations bruyantes. Aux cris de *vive la Charte !* ils opposèrent ceux de *vive le Roi !* Il y eut véritable conflit, conflit tout à l'avantage de ces jeunes hommes de la garde, pleins de valeur et de force. La police intervint mollement ; plusieurs députés furent insultés, menacés : ce fut l'œuvre tout entière de l'opinion royaliste à laquelle le ministère opposa une très-faible barrière. Peut-être était-il bien aise de laisser déployer les forces du parti de la dynastie, et de montrer la possibilité d'une résistance contre ces cris plus ou moins séditieux que poussait une faction. On se borna à consigner les gardes du corps. Le lendemain l'opposition de gauche fit de cet incident une grande affaire ; les doctrinaires prirent l'initiative, et M. Camille-Jordan demanda que toute délibération fût suspendue jusqu'à ce que les ministres eussent donné des explications tranquillisantes sur la liberté des délibérations et l'assurance de la punition des coupables. « Quelles mesures, dit l'honorable député, l'autorité a-t-elle employée pour empêcher que l'opinion publique ne fût égarée sur le véritable but de ce rassemblement ? » Il a été utile, pour l'impartialité de l'histoire, que depuis il soit arrivé une grande révolution où chacun ait pu apprécier les droits et les devoirs du Gouvernement dans les émeutes. Il s'agissait de plusieurs mille individus réunis sur des points divers, parcourant les rues avec des cris et des signes de ralliement, menaçant la sûreté du Trône et la paix publique ; le Gou-

vernement aurait manqué à ses devoirs en négligeant les mesures efficaces contre de tels désordres. Je regrette surtout de trouver parmi les députés qui alors s'élevèrent le plus vivement contre un pouvoir protecteur de la sûreté publique des hommes les plus tenaces aujourd'hui dans les mesures de répression. Les désordres avaient été grands, et, dans une première journée, un malheureux étudiant qui se portait avec la foule aux Tuileries, fut atteint d'un coup de feu et succomba. Le sang fait toujours horreur, et je déplore ces épouvantables nécessités. Le convoi de Lallemand, les plaintes de son père, tout cela jeta dans la population de Paris je ne sais quel sentiment de douleur et quel crêpe de deuil. Pour la première fois la répression de l'émeute avait été sanglante. A la tribune, la fureur éclata : M. Manuel, malade, souffrant, dénonça le ministère comme l'auteur de tous ces tumultes; M. Benjamin-Constant prodigua l'encens à cette belle jeunesse qui troublait si étrangement la paix du pays et venait ajouter aux votes et à l'influence régulière du scrutin la puissance de l'insurrection; il lui donna le titre ridicule de *vénérable;* tous les Députés déposèrent et leurs insultes et leurs griefs. Personne ne se montra plus susceptible que M. Kératry; il défendit les étudiants, les mouvements populaires; il se montra presque tribun. Que les temps changent les hommes!

M. de Serres répondit à tous : « Il eût convenu à la dignité de la Chambre que la chaleur des discussions se renfermât dans son sein; et au contraire, dès avant la session, on a tout fait pour animer les passions. Je n'hésite pas à trouver l'origine des troubles dans la conduite même qu'ont tenue certains orateurs de la Chambre; les mesures sont prises, continuait le ministre, tous les factieux, quels qu'ils soient, seront vaincus; nous prenons la tranquillité publique sous notre responsabilité. » Cependant l'émeute grandissait; les paroles de la tribune retentissaient, et l'on eût dit que ces paroles n'étaient si fréquentes et si passionnées que pour trouver un écho; je ne crois pas que dès le principe de l'émeute le parti libéral songea à une révolution, ou qu'il voulut organiser le premier jour un mouvement décisif contre

la royauté et ajouter cet argument à tous ceux qu'il avait fait valoir à la tribune; mais lorsque l'agitation fut arrivée à son intensité, lorsque les masses se furent émues, rien n'est plus certain qu'elles reçurent une impulsion commune; il y eut de l'argent distribué, des chefs connus; le Gouvernement en fut instruit; il obtint même de ses agents la liste des personnes qui avaient agi en sous-main : quelques-unes furent arrêtées; l'existence d'un comité général fut également révélée à la police de M. Mounier, et ce qui causa le plus d'étonnement à un homme de haute conscience politique comme M. de Richelieu, ce fut d'apprendre qu'un conseiller à la Cour royale, qu'un magistrat siégeant sur les fleurs de lys, et lié par un serment spécial à la Couronne, travaillât sourdement à la renverser; tant l'esprit de faction entraîne à l'oubli des devoirs!

En présence de ces difficultés, le ministère organisa les moyens de défense : toutes les forces de la garnison de Paris furent mises sous les ordres du maréchal Macdonald; Louis XVIII lui dit : « M. le maréchal, je compte sur vous pour amener la répression des troubles avec le moins de mal possible; épargnez les excès. » Les régiments de la garde s'approchèrent de Paris; ils durent y maintenir la paix du Roi; des ordonnances de police défendirent tout attroupement; les Écoles furent momentanément fermées; la cavalerie de la garde, les cuirassiers et les dragons ne durent charger qu'après les sommations et à la dernière extrémité. Les groupes s'étaient de nouveau formés le soir, et ils arrivaient comme à point nommé et conduits par une main invisible et une impulsion commune. Aux cris de *vive la Charte!* s'unissaient d'autres clameurs moins légales et moins rassurantes pour le Gouvernement des Bourbons; dans la journée du 21 juin, le comité insurrectionnel crut un moment à la victoire[1]; les troupes chargèrent, elles le firent avec une modération et une sagesse reconnues depuis même par les hommes de l'extrémité de gauche. Je crois que le Gouvernement doit le moins

[1] Ce comité devint plus tard la haute vente du Carbonarisme.

possible recourir à ces grands coups de force, à ce déploiement de troupes; mais il ne peut plus appartenir à personne de déclamer contre ces mesures que prit alors la Restauration à un degré si raisonnable, si restreint, et cette répression pourtant fut dénoncée à la tribune : la garde fut traitée de troupes d'*assasins*, ce qui excita un beau mouvement d'indignation du général d'Ambrugeac, qui commandait une de ses brigades; M. Manuel s'excusa; il était en face d'officiers distingués et pleins d'honneur qui l'eussent fait repentir de ses apostrophes. Il y eut également des déclamations de MM. Laffitte et Périer sur les *horreurs* dont la capitale était témoin; pas un mot de désapprobation sur les faiseurs d'émeute, pas une plainte contre ces groupes d'agitateurs. On eût dit que la tribune, éclatante, publique, était un moyen d'excitation plutôt qu'un appui de modération et de gouvernement. Une chose remarquable et que la police signala à l'autorité, c'est que l'argent circulait en abondance; on cherchait à enrégimenter les ouvriers; les auteurs des troubles se dirigeaient sur les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau; ils n'y trouvèrent que du silence et une résignation à l'ordre établi. On sut de quelles mains sortait l'argent, par qui des sommes considérables étaient distribuées; mais il fallait arriver à un procès criminel, à une poursuite solennelle : on ne l'osa pas. Le parti cherchait à corrompre des régiments. Il songeait à une révolution; mais tout alors lui manqua, le peuple et l'armée. La faute de M. le duc de Richelieu alors, ce fut de ne pas poursuivre; et qu'importe qu'il fallût frapper quelque aristocratie de Banque, M. de La Fayette ou Manuel! la loi est égale pour tous : les gouvernements ne sont jamais menacés par les petits. Le dernier jour des troubles de juin, Louvel monta sur l'échafaud. Son procès avait montré un sectaire isolé, nourri de ces doctrines anarchiques qu'on cherchait partout à propager. S'il fallait définir ce caractère de Louvel, je le considérerais comme l'expression des haines du parti jacobin et des impérialistes de bas étage de 1814 et 1815 contre la race des Bourbons; ce sentiment implacable fermenta dans cette tête fanatisée; il se produisit à la fin

par un assassinat. Son procès à la Cour des Pairs fut bref et sans incident. Le crime était avoué comme une gloire. Le supplice de Louvel excita peu d'émotions.

Au milieu de ces graves circonstances, la loi d'élection n'avançait pas ; les séances étaient troublées, coupées par une multitude d'incidents, de motions, réclamations sur les procès-verbaux ; on faisait des phrases retentissantes, et voilà tout. On eût dit qu'un côté de la Chambre attendait le dénouement de la question politique plutôt de la place publique que de la tribune ; le ministère, tout préoccupé lui-même des troubles de la cité, abandonnait comme question de seconde ligne ce qu'il considérait quelques jours avant comme une loi vitale. Tel est en général le caractère des assemblées, qu'elles deviennent plus douces, plus malléables à mesure qu'un danger public s'accroît. Tel homme vote avec l'opposition dans les temps paisibles, qui se rapproche et s'unit au pouvoir dans les crises de la patrie. Il se forma donc dans la Chambre un parti de conciliation et de fusion : MM. de Courvoisier, Boin, Beugnot vinrent proposer à M. de Serres un amendement qui, en conservant l'élection directe, fortifiait le Pouvoir et donnait une plus large part à l'aristocratie. Cet amendement constituait deux espèces de colléges, de département et d'arrondissement ; les colléges de département, composés des plus imposés, nommaient un certain nombre de députés ; les colléges d'arrondissement conservaient l'élection directe et le nombre actuel des membres de la Chambre. A vrai dire, ce projet, bien autrement en opposition avec la Charte, donnait une puissance bien plus influente à l'aristocratie, mais l'idée doctrinaire de l'élection directe était sauvée. Les opinions se préoccupent souvent ainsi de telle manière qu'elles se compromettent par une persévérance superbe et fière dans leurs propres conceptions. On avait attaqué le double degré. On persista, quoique le projet nouveau fût aristocrate. L'amendement de M. de Courvoisier, reproduit par M. Boin, donnait gain de cause aux doctrinaires, et c'est ce qu'ils voulaient. Après avoir négocié avec le ministère, ils entamèrent des pourparlers avec la gauche

modérée ; ils en détachèrent un bon nombre de voix ; restait donc à ramener la droite à l'amendement de conciliation. Des conférences ministérielles s'engagèrent avec MM. de Villèle, Corbière et quelques autres chefs de majorité ; elles se prolongèrent longtemps ; M. de Villèle n'eut pas de peine à saisir toute la portée favorable de l'amendement Boin ; mais il fallut plusieurs heures à M. Pasquier pour y convertir M. Corbière, très-engoué du système de double degré. La droite enfin consentit à appuyer l'amendement ; il ne resta plus en dehors que quelques unités d'extrême droite et la gauche ; l'amendement passa donc à une immense majorité ; il était toute la loi, et les discussions de détail furent sans intérêt. Ainsi était encore une fois modifié le système électoral ! l'amendement de M. Boin corrigeait imparfaitement les vices de la loi du 5 février ; le changement qu'il opérait donnait par le fait la majorité aux Royalistes, et c'est ce que les doctrinaires n'avaient pas compris ; le double degré leur laissait plus de chances. Tout le monde perdait dans cette mesure, excepté la droite, et M. de Villèle en vit la portée !

La discussion électorale avait tellement absorbé l'attention de la Chambre, les orages qu'elle avait soulevés au dehors étaient si bruyants, que la fin de la session n'offrit plus aucun de ces débats animés qui s'étaient prolongés en d'autres circonstances jusqu'au budget. Les assemblées politiques tiennent de la nature humaine, elles s'épuisent par de grands efforts pour tomber dans l'atonie. Quand une Chambre s'est vivement préoccupée d'une idée, elle n'a plus ni énergie, ni puissance d'action et de volonté pour tout ce qui est en dehors. Après le vote de la loi électorale, un grand nombre de députés, même du côté gauche, demandèrent des congés, et la Chambre fut à peine en nombre pour voter le budget. Une fois la Chambre séparée, le ministère dut songer plus spécialement à l'administration du pays confié à sa responsabilité. Comme si une main commune avait présidé aux mouvements populaires, il s'en manifesta de sérieux dans plusieurs grandes villes, à Nantes, à Brest, à Rennes ; il y eut partout des symptômes effrayants contre l'ordre public et la dynas-

tie; partout la même cause produisit le même résultat: les paroles enflammées de la tribune portèrent leur fruit. Il est évident que ces flatteries adressées aux Écoles, que ces mots d'espérance de la patrie, jetés à la tête de la jeunesse française, durent exciter son ardeur irréfléchie. Quant au comité purement insurrectionnel, il se cachait dans l'ombre; on donnait de l'argent, on mettait les sous-ordres en avant, mais on était trop prudent pour s'avouer hautement; on n'avait pas le courage de la sédition. D'un autre côté, la conduite des doctrinaires durant la session avait été si équivoque, si embarrassée, qu'il était impossible à l'administration de les conserver aux affaires. Presque tous tenaient encore des places au Conseil-d'État : pouvait-on les conserver dans ces positions politiques? D'ailleurs le ministère était obligé de s'appuyer sur le parti royaliste pour obtenir sa majorité, et rien n'était plus antipathique que les deux opinions monarchique et doctrinaire. M. de Richelieu, sur les insinuations de M. Lainé [1], porta donc au Conseil la question générale de savoir si l'on romprait absolument avec les doctrinaires par une destitution publiquement appliquée. Le Conseil fut unanime : M. de Serres, qui d'abord s'était opposé à la rupture, démontra qu'il y avait impossibilité et inconvenance pour les ministres et les doctrinaires de rester dans une position aussi équivoque; que déjà, dans la session dernière, on avait vu des membres du Gouvernement combattre ouvertement les projets du Gouvernement, et que cet exemple pouvait être dangereux, car il mettait de l'incertitude dans la foi politique. Le nouveau tableau du Conseil-d'État, en service ordinaire, ne dut plus comprendre les noms de MM. Royer-Collard, Guizot, Barante, Camille-Jordan; cette destitution embrassa même M. de Mirbel, simple maître des requêtes. Quatre préfets, dans les opinions de gauche et de centre gauche, furent également remplacés; d'autres reçurent l'ordre de changements. Un parti vise, avant tout, aux positions politi-

[1] M. Lainé avait été particulièrement blessé d'un discours de M. Royer-Collard sur le budget.

ques, et la part que faisaient les changements nouveaux aux Royalistes, n'était pas assez grande. La session finie, il fallait examiner, avant de s'engager complétement avec un parti, quel serait le résultat de la nouvelle combinaison électorale : on dut essayer la loi des élections. M. de Richelieu eut plusieurs conférences avec MM. de Villèle et Corbière; les avantages d'une alliance entièrement royaliste furent discutés; on arrêta seulement les points suivants : d'abord, que les présidents de collége seraient pris en majorité parmi les Royalistes, et que le ministère pousserait la double candidature du centre droit et de la droite. Les chefs du parti se montrèrent alors très-raisonnables; ils avaient leur motif; avant de devenir impérieux et exigeants, ils devaient obtenir et constater leur majorité.

Les périls devenaient plus imminents : le parti qui avait compté ses forces sur la place publique et dans les émeutes de juin, n'avait pas perdu toute espérance. Je prie d'abord qu'on ne croie pas que je confonde tout le parti libéral dans une commune accusation; la grande masse voulait sincèrement la liberté. Quand je parle donc d'une faction conspiratrice, j'entends ici la partie agissante, souvent hypocrite dans sa parole, mais pleine de courage et d'énergie. Celle-là n'était pas aussi nombreuse qu'on la compte aujourd'hui : quand une cause a triomphé, chacun veut avoir contribué à la victoire; on se grandit, on se barbouille de noir pour faire peur; il y eut moins de conspirateurs sous la Restauration qu'on le proclame, car les âmes n'étaient pas à cette forte trempe des complots. Le parti bonapartiste, se fardant de liberté, fut le plus actif; il organisa tout, dans la pensée d'un retour possible ou d'un événement imprévu qui pourrait favoriser ses desseins. Dans les troubles de juin, on avait essayé la séduction de quelques troupes; elles avaient résisté : le Roi reconnut ce dévouement par des paroles flatteuses et des récompenses. Officiers et soldats étaient fêtés au Château; Louis XVIII avait dit au comte Defrance : « Je suis très-content, général, du zèle et du dévouement que vous avez montrés, ainsi que les troupes de la division et de la garnison, dans les

derniers troubles; je vous charge de leur en témoigner toute ma satisfaction. » Il avait ajouté aux généraux et chefs de corps : « J'ai grand plaisir à vous voir et à vous réunir autour de moi pour vous témoigner ma vive satisfaction sur la conduite qu'ont tenue mes troupes. Témoignez mon contentement à ma garde, à mes légions, à ma gendarmerie. » Louis XVIII la sentait bien cette position difficile dans laquelle on se trouvait! Que d'exemples n'avait-on pas devant les yeux! l'Espagne! Naples! La conspiration, en France, avait pour point de mire les troupes; elle avait vainement agi sur la paisible population des faubourgs; le soldat devait moins résister que les citoyens, car il s'agissait de relever ses vieilles couleurs et l'aigle de l'Empire.

La police civile de M. Foudras suivait depuis longtemps une surveillance de cafés et d'estaminets qui l'avait mise sur la trace, mais très-vaguement encore, d'un complot contre la sûreté de l'État, lorsque quelques dépositions faites à la police militaire l'éclairèrent complétement sur la nature et le but de ce complot. A quel dessein voulait-on arriver? Je crois qu'on n'était pas d'accord; il y avait un parti pour Napoléon II, un autre pour le prince d'Orange, un autre pour la République; on voulait renverser, sauf à se décider ensuite. En attendant on se fût borné, à tout prendre, à une constitution imposée par l'armée comme elle l'avait été à Madrid, à Naples. Ceci entrait dans la pensée de M. de La Fayette; on se serait provisoirement organisé, puis maîtres du terrain, on eût agi selon l'occurrence; il fallait pour cela s'emparer de la Famille royale, se rendre maîtres du Gouvernement et du Château. L'argent ne manquait point pour seconder ce dessein. C'est un fait à signaler dans tous ces mouvements concertés contre la dynastie, que ces distributions patentes d'argent entre les conjurés. Le premier moyen fut d'abord de pratiquer les légions et les régiments de la garde royale; deux ou trois agents principaux, mis en rapport avec les officiers et sous-officiers de ces régiments, parvinrent à en corrompre un grand nombre. Des promesses de grades furent faites à tous; aux sous-officiers on montrait les épaulettes

de capitaines; aux officiers, des grades supérieurs; les progrès furent immenses dans les légions de la Meurthe et du Nord; ils ne s'étendirent pas aussi puissamment dans les deuxième et cinquième régiments de la garde ; les officiers Nantil et Lavocat, fort actifs et fort distingués d'ailleurs, étaient les agents principaux du complot, les organes immédiats du comité directeur. La révélation de ce projet fut faite d'une manière positive au colonel Drouault, puis au général Coetlosquet par les sous-officiers de la garde, Petit et Vidal, que les conjurés avaient voulu attirer à eux. Dès lors la police, mise sur des traces certaines, sut à ne plus en douter que le 19 août au soir était le moment choisi pour opérer un mouvement militaire. Un officier supérieur devait prendre le commandement de chacune des légions, dont les colonels devaient être arrêtés; Vincennes arborerait le drapeau tricolore, tirerait trois coups de canon; les deuxième et cinquième régiments de la garde seconderaient le mouvement. Un gouvernement provisoire était établi sur-le-champ et prendrait le pouvoir en main. On devait respecter la Famille royale et n'user de violences avec elle qu'au cas où elle résisterait. Tel était le plan des conjurés, difficile dans son exécution, surtout pour la garde, où peu d'officiers étaient séduits et gagnés au complot. Mais les partis ne se font-ils pas toujours illusion? Dans la soirée du 16 août, le Conseil des ministres se réunit extraordinairement. M. de Richelieu parut fort ému au récit que fit M. Mounier des projets des conspirateurs et du plan qu'ils devaient suivre et accomplir : « Il faut s'emparer immédiatement des officiers, dit-il, éviter un éclat. » Le directeur-général de la police remarqua qu'il fallait laisser se développer le complot afin d'obtenir les moyens de le déjouer complétement et à toujours. Au Conseil du 17, M. de Villars, colonel de la légion de la Meurthe, fut appelé, et on l'interrogea sur l'esprit de sa légion, sur la conduite de ses officiers. « Plusieurs, dit M. Mounier, et particulièrement le capitaine Nantil, sont dans un complot contre la personne du Roi et son Gouvernement »; M. de Villars manifesta son indignation et voulait

sur-le-champ arrêter les officiers coupables. Le ministre de la guerre, M. Latour Maubourg, lui demanda au contraire sa parole de n'en rien faire, de ne rien dire surtout, parce qu'on voulait arriver à la connaissance absolue de la vérité. Louis XVIII fut instruit par ses ministres de l'attentat que méditaient quelques-uns des officiers de l'armée; M. Mounier insista pour qu'on agît avec une extrême circonspection, et l'on discuta, dans le Conseil du 18, la question de savoir si on laisserait le complot éclater afin de saisir les coupables en flagrant délit, et par conséquent avec tous les moyens d'amener une conviction absolue, évidente, et de distinguer les bons et les mauvais. Les membres du ministère, sur les explications de M. Mounier, ne voulurent point recourir à ce moyen extrême où tant de sang eût été répandu; on préféra subir un doute public sur la réalité du complot et prévenir les malheurs d'une lutte sanglante. En conséquence de cette résolution, M. le maréchal Marmont fut mandé le 19 août au matin, chez M. de Richelieu où les ministres étaient rassemblés. M. de Latour-Maubourg lui communiqua des instructions et la liste des officiers compromis. Ces arrestations furent faites à domicile ou dans les casernes à Paris; on n'opposa aucune résistance. M. de Latour-Maubourg se rendit dans ces casernes et dans les quartiers pour voir les troupes, étonnées de tout ce qui se passait autour d'elles; les barrières furent fermées. Quelques officiers, et entre autres le capitaine Nantil, ne purent être arrêtés. De grandes précautions militaires avaient été prises durant la nuit autour du Château; plusieurs régiments de la garde stationnaient dans le Carrousel et aux Tuileries. La légion de la Meurthe, la plus compromise, reçut l'ordre de quitter sur-le-champ Paris pour se rendre à Landrecies; vous eussiez vu tous ces soldats démoralisés, ces officiers accusés ou craignant de l'être; quelques-uns furent même arrêtés durant la route; plus d'esprit militaire; il régnait un je ne sais quoi d'indiscipliné et de morne qui rappelait les vieilles légions romaines après l'insurrection réprimée par Germanicus. En même temps le ministère apprit que ce com-

plot s'était étendu à la légion de la Seine à Cambrai et aux troupes de la garnison à Colmar; partout une prompte répression fut couronnée d'un plein succès. A Cambrai le complot s'alliait surtout à une conspiration orangiste; les régiments devaient se porter sur la frontière, y trouver un corps de Belges réunis et se porter sur Paris. Le prince d'Orange était-il complice de ce dessein? quelques documents permettent de le croire.

Le ministère, maître de l'insurrection, avait de hauts devoirs à remplir : il devait couvrir sa responsabilité aux yeux du Trône et du pays, en appelant une punition exemplaire qui pût arrêter dans l'avenir la pensée de tentatives semblables. Deux listes étaient arrivées au Conseil des ministres : la première comprenait des noms extrêmement connus, et qui par leur complicité constatée pouvaient être impliqués dans l'acte d'accusation; je n'ai pas besoin de citer ces noms. On les trouve toujours à côté de M. de La Fayette dans les complots contre la dynastie des Bourbons. Le Conseil posa donc comme première difficulté la question de savoir si la procédure comprendrait ces noms. Louis XVIII et ses ministres parcoururent la liste; ils jugèrent d'une part qu'une telle poursuite comprendrait des hommes honorables, chers à leur famille, estimés de la cité, quoique opposés au Gouvernement légitime; on ne vivait plus à une époque de réaction; aux temps ordinaires on prend difficilement sur sa tête la responsabilité des condamnations politiques; ensuite la poursuite franche et décidée contre un complot si haut placé demandait un pouvoir robuste et puissamment constitué; était-on à ce point en présence d'une majorité flottante, la veille de nouvelles élections. Et c'est ce que je n'ai jamais pu comprendre : l'histoire ne cite pas un seul pouvoir qui se soit perdu par la force; tous sont tombés par les ménagements et les faiblesses. Une seconde question fut posée : à quelle juridiction attribuerait-on ce complot? En règle militaire, la conspiration ne comprenant que des officiers pris en quelque sorte les armes à la main, ressortissait des conseils de guerre; mais ces conseils avec leur expéditive justice, convenaient-ils dans une affaire où

le Roi demandait qu'on épargnât le sang? Ce n'est qu'en temps de révolution ou de contre-révolution qu'on fait de ces appels aux juridictions militaires; le pouvoir inquiet et fiévreux a besoin alors d'agir avec violence parce que telle est sa nature; M. Mounier proposa de renvoyer l'affaire à la Chambre des Pairs, juridiction légale et ordinaire pour les complots contre la sûreté de l'État. On saisissait ainsi une haute-cour politique qui agirait avec prévoyance et modération; l'instruction allait être confiée à des hommes qui comprendraient toute la part qu'il fallait faire aux nécessités, aux positions, à la situation du Gouvernement et des partis. La découverte de ce complot souleva l'indignation des Royalistes; on demanda des lois vigoureuses, des mesures fortes et promptes. Le ministère résista à ce mouvement désordonné des opinions. Quand un complot éclate, il y a toujours après le danger passé une opinion de peur qui pousse le Gouvernement à des excès; il faut une haute raison dans le Pouvoir pour résister à ces exigences, à ces supplications des trembleurs, les premiers qui l'abandonnent ensuite quand la victoire passe à d'autres drapeaux.

CHAPITRE XVII.

RETOUR AUX IDÉES ET AU GOUVERNEMENT ROYALISTES.

Naissance de M. le duc de Bordeaux. — Impulsion et force que donne cet événement aux Royalistes.— Réaction de l'Europe.— Congrès de Troppau. — Mesures contre Naples. — Les Autrichiens en Italie. — Intervention. — Les esprits en France. — Épuration de l'armée. — Appel aux Électeurs. — Députés des petits et grands colléges. — Ambassade de M. de Châteaubriand. — MM. de Villèle et Corbière dans le Conseil. — Session de 1821. — Première dissidence avec les Royalistes. — Loi municipale. — Fausse attitude des Libéraux. — Fin de la session.

Septembre 1820. — Juin 1821.

LES hommes qui ont étudié la situation des affaires reconnaissent aujourd'hui que jamais la Maison de Bourbon ne fut placée dans une position si délicate qu'en 1820; et comme si cette cause se mêlait toujours à la sûreté et aux intérêts européens, les Gouvernements se trouvèrent ébranlés sur tous les points. Et ce fut dans ces circonstances difficiles que naquit M. le duc de Bordeaux, comme une fleur sur une tombe : il y aurait tout un livre à faire de ces phrases d'enthousiasme jetées à la tête d'un enfant, et par des hommes que je trouve, depuis qu'un exil a sanctifié le malheur, agenouillés devant un autre principe. Qu'on me laisse donc, moi, historien des temps passés, parler de ce grand événement pour une dynastie, avec ce caractère impartial que je ne veux jamais oublier dans ce livre. Une question déplorable s'est élevée aux temps des passions, car elle touche au principe même du Gouvernement en France. On a écrit que la naissance de M. le duc de Bordeaux avait été supposée. Cette accusation n'est pas nouvelle : on l'avait portée contre le prince

de Galles, fils de Jacquès II; Napoléon fut aussi poursuivi dans sa postérité, et il a fallu que les traits du grand capitaine et ses mélancoliques pensées de Saint-Hélène vinssent se réfléchir sur la physionomie éteinte de son fils, pour convaincre les incrédules qui s'attachent à tous les faits historiques pour les démolir un à un. Je sais tout ce qu'on pourra dire des faiblesses d'une femme; je les explique par cette imagination aventureuse qui s'exalta dans une vie errante de bruyère et de guerre civile. Alors tous les sentiments deviennent du délire, et la reconnaissance malheureuse une de ces passions brûlantes qui confondent et rapprochent les rangs. Cette incrédulité des partis pour les grands faits historiques qui contrarient leurs espérances avait été pressentie par la Famille royale : on avait pris toutes les précautions pour donner une grande authenticité à la naissance de M. le duc de Bordeaux. Quand la duchesse de Berri éprouva les premières douleurs, elle appela ses femmes pour qu'elles eussent à prévenir le maréchal Suchet; elle ne voulut point que l'enfant fût détaché d'elle-même avant que le maréchal eût vu de ses propres yeux son sexe et la réalité de sa naissance. La garde nationale présente aux postes des Tuileries fut également témoin de l'accouchement, ainsi que plusieurs soldats de la garde royale. Le Roi fut prévenu, et vint sur-le-champ chez sa nièce : « Voilà un bien gentil duc de Bordeaux! s'écria-t-il en montrant l'enfant aux assistants; il nous est né à tous. » Puis il prit la gousse d'ail que la ville de Pau avait envoyée à MONSIEUR, et, à l'imitation du roi de Navarre, il en frotta les lèvres du nouveau-né et lui fit avaler du vin de Jurançon. Le Roi but à la santé de l'accouchée, qui s'écria avec beaucoup de grâce : « Sire, je voudrais bien savoir la chanson de Jeanne d'Albret, pour que tout se passât ici comme à la naissance de Henri IV! » Je ne crois pas qu'il soit matériellement possible de réunir une plus grande masse de témoignages sur un fait, à moins qu'on ne tombe dans les immorales recherches de la paternité, et qu'on ne viole cette sainteté du foyer domestique protégée par les lois. Quand les jurisconsultes anglais dissertèrent sur la naissance du prince de

Galles, ils ne parlèrent que de la supposition[1], et jamais de l'illégitimité. Ce que le Code a proscrit pour les familles privées serait-il appliqué comme un odieux privilége aux têtes couronnées? Madame de Berri avait vingt-trois ans. Je ne me fais le chevalier de personne : c'est une si grande faute pour les partis de s'attacher ainsi à un nom, duquel ils font dépendre leur avenir et leur fortune! je dirai que la jeune princesse se montra femme forte; il y avait dans cette tête légère et dissipée comme une grande préoccupation d'avenir. Rien n'élève la pensée comme la conscience d'une mission, mission de mère et de postérité. Singulier mystère que ce cœur de femme où l'héroïsme se mêle à la faiblesse, la sainteté d'un haut devoir aux plus fragiles entraînements!

Quoique les dernières secousses publiques, l'action de la presse, les discussions de tribune eussent affaibli la popularité royaliste, la naissance du duc de Bordeaux fut saluée par d'éclatantes acclamations : une question finie a toujours de la faveur en France, et la naissance d'un héritier de la Couronne fermait la lice des prétentions, et semblait affermir le sceptre dans la ligne directe; puis, on voyait un peu de bonheur luire aux Bourbons, et le peuple est toujours du parti des succès; enfin avec cette libéralité qui caractérisait la branche aînée, de grandes aumônes furent distribuées aux dépens de la Liste civile; on secourut beaucoup d'infortunes; les journaux royalistes firent des mots, exploitèrent l'enthousiasme public. Paris se souvient encore de ces pompes et de ces fêtes du baptême! Des adresses d'adulation arrivèrent de tous les corps, de toutes les villes de France; nous avons assez de mauvaises passions dans la société sans encore remuer des bassesses; le corps diplomatique seul exprima une grande pensée d'ordre et d'avenir; car il dit au Roi en montrant le duc de Bordeaux : « Voici le grand bienfait que la Providence la plus favorable a daigné accorder à la ten-

[1] Il y eut des dissertations pour prouver que le prince de Galles, mis dans une bassinoire, avait été introduit dans le lit de la Reine.

dresse paternelle de Votre Majesté. Cet enfant de douleurs, de souvenirs et de regrets, est aussi *l'enfant de l'Europe*, il est le présage et le garant de la paix et du repos qui doivent suivre tant d'agitation. » Ce haut baptême d'*enfant de l'Europe* disait qu'au fond du berceau de M. le duc de Bordeaux était un principe. L'Europe voyait dans M. le duc de Bordeaux l'expression du principe garanti par les traités de 1814 et 1815, et c'est comme gage de paix et de réconciliation qu'elle le saluait. Toutes les lettres de félicitations des Souverains exprimaient cette même pensée; l'empereur Alexandre écrivait au roi de France : « La naissance du duc de Bordeaux est un événement que je regarde comme très-heureux pour la paix de l'Europe, et qui porte de justes consolations au sein de votre famille. » Le Roi marqua cet événement par de grandes récompenses; celle qui produisit le plus d'effet fut la promotion des cordons bleus, grave innovation dans les fastes de la monarchie. Jusqu'en 1789, le titre de *chevalier des ordres* n'avait été donné qu'avec la preuve de certains degrés de noblesse, et le cordon bleu était une des hautes distinctions de gentilshommes. Le Roi voulait en faire une promotion nombreuse. Mais sur quels noms allaient porter les grâces ? Les anciennes coutumes l'emporteraient-elles sur les illustrations nouvelles et ferait-on descendre le cordon bleu à la roture? Cette promotion discutée en conseil fut considérée comme une garantie donnée à l'égalité, comme un moyen de se rattacher les hommes de la Révolution et de l'Empire surtout, époque vaniteuse; Louis XVIII, qui prévoyait les rumeurs qu'elle allait soulever, n'appelait cette ordonnance que le coup d'État, ou le 5 septembre au petit pied contre ses gens. La liste fut dressée par le duc de Richelieu en conseil des ministres; il y mit en tête, et comme rang de préséance, quatre pairs ecclésiastiques, le cardinal de la Luzerne, vieille réputation d'étiquette et de cour; le cardinal de Beausset, dont le Roi aimait le talent et le caractère; l'archevêque de Bordeaux, prélat vénérable, et l'abbé de Montesquiou, pour le récompenser de ses services à l'Assemblée nationale et à son ministère de 1814:

Louis XVIII ne pouvait éviter le prince de Talleyrand, qui tenait le premier rang parmi les gentilshommes, comme grand-chambellan ; il y ajouta le duc de Luxembourg, le duc de Gramont, le duc d'Aumont, le duc de Laval-Montmorency, le duc de Duras, le duc de Mouchy, le duc de Lévis, le duc de Sérent, le maréchal de Vioménil, le maréchal marquis de Beurnonville, le marquis de Vaubecourt ; le duc Dalberg fut récompensé de son zèle dans le gouvernement provisoire de 1814, et le comte de Caraman de ses services à Vienne ; le vieux maréchal Moncey, mis à Ham en 1815 pour sa ferme résistance au Roi, put se parer du cordon bleu avec les quatre majors généraux de la garde : les maréchaux Victor, Macdonald, Oudinot, Marmont, ainsi que le maréchal Suchet, qui s'était attaché avec dévouement à la dynastie ; les deux amis du Roi, les ducs de la Châtre et d'Avaray, furent également promus aux ordres avec le comte d'Escars ; Louis XVIII n'oublia pas son ami et son ministre de prédilection, M. Decazes, auquel il annonça sa promotion par une lettre de sa main. MM. de Blacas, Dessolle, de Rivière, et les ministres de Latour-Maubourg, Pasquier, de Serres et M. Lainé reçurent l'insigne de la grande noblesse ; Louis XVIII entourait ainsi le berceau du duc de Bordeaux d'un éclatant hommage à l'égalité. En face de ce peuple retrempé dans ses jeunes habitudes et ses jeunes idées, il plaçait sur la tête de l'héritier de la Couronne, comme pensée d'avenir, cette puissante vérité qu'une nation qui a fait d'aussi grandes choses était tout entière anoblie !

La duchesse de Berri fut admirable de délicatesse, de présence d'esprit, lorsque la première semaine de ses couches un peu laborieuses fut passée ; la princesse voulut voir et accueillir tout le monde. Je sais qu'on a fait beaucoup de mots aux grands et que les gens d'esprits pourvoient aux à-propos de cour. Ici tout fut naturel, et le langage de S. A. R. n'eut rien que de très-simple. Ce fut l'expression d'un orgueil maternel fortement éprouvé ; elle dit à M. de Chabrol, qui la complimentait au nom du conseil municipal : « Je suis bien touchée des sentiments que

vous m'exprimez au nom des magistrats de la ville de Paris ; cet enfant est né parmi vous ; qu'il vous soit cher. » Sa réponse au corps diplomatique fut non moins digne : « Je remercie les Souverains des sentiments que vous venez de m'exprimer ; je suis fière du titre que vous avez donné à mon fils de l'*enfant de l'Europe*. Recevez aussi mes remercîments de la part que vous avez prise à mes malheurs. » Quand elle reçut le Conseil des ministres, elle s'approcha avec vivacité de M. de Richelieu, et lui dit, en lui serrant la main : « Je suis bien aise de vous voir, Messieurs, pour vous dire que je suis sensible à la part que vous avez prise à mes chagrins ; ils ne peuvent jamais s'effacer, cependant le ciel a eu pitié de moi. Voilà mon fils ; je le recommande à la France et à vous, Messieurs. Ce sera pour moi une tâche bien douce que celle de le rendre digne de la France et des sentiments qui ont été exprimés généralement à sa naissance. » Ce costume de veuve, cet enfant qui naissait pour la monarchie des Bourbons, tout cela jetait les cœurs dans une grande émotion. M. de Richelieu baisa la main de MADAME avec un transport de tristesse et de dévouement, comme un loyal gentilhomme au temps de chevalerie. Le Roi fut très-gracieux pour sa nièce, et manifesta sa joie : « Voilà un bien grand événement, dit-il à M. de Richelieu ; je veux qu'il soit célébré avec toute solennité » ; et une lettre close convoqua tous les corps constitués pour assister aux fêtes du baptême ; S. M. y appela les pairs et les députés, les ministres, le corps municipal de Paris et les députations des villes du royaume. On voulait, autant que possible, nationaliser l'héritier de la Couronne, faire de sa naissance une des grandes pompes de la monarchie. La duchesse de Berri marqua sa délivrance par des actes de pardon et d'oubli ; un attentat avait été commis sur sa personne : deux hommes, Gravier et Bouton, plus ou moins entraînés par leurs passions mauvaises, avaient fait éclater un pétard sous les fenêtres de madame la duchesse de Berri, pour amener son avortement. Ils furent condamnés à mort par les assises ; MADAME demanda leur grâce, par une lettre touchante adressée à son oncle : « Sire,

disait-elle, comme je ne puis voir le Roi aujourd'hui, je lui écris pour lui demander la grâce de deux malheureux qui ont été condamnés à mort, hier, pour tentative contre ma personne. Je serais au désespoir qu'il pût y avoir des Français qui mourussent pour moi : l'ange que je pleure demandait, en mourant, la grâce de son meurtrier ; il sera l'arbitre de ma vie : me permettez-vous, mon oncle, de l'imiter, et de supplier V. M. d'accorder la grâce de la vie à ces deux infortunés ? L'auguste exemple du Roi nous a habitués à la clémence ; daignera-t-il permettre que les premiers instants de l'existence de mon Henri, de mon cher fils, du vôtre, du fils de la France, soient marqués par un pardon ? » La conduite de S. A. R. fut, à toute cette époque, si ferme, si convenable, que l'empereur Alexandre lui écrivit, de sa main, un de ces billets touchants et nobles dans lesquels le Czar aimait à exprimer les sentiments élevés de son âme un peu mystique, pour tout ce qui se distinguait des esprits vulgaires !

Tandis que la naissance de M. le duc de Bordeaux inquiétait en France les partisans des idées de l'Empire et de la liberté de 1791, s'efforçant de préparer, mais sans succès, une révolution militaire, ils étaient plus heureux à Naples et à Lisbonne. De graves circonstances, capables de troubler la paix de l'Europe et l'ordre établi, y éclataient violemment. La révolution espagnole, désordonnée à son principe, avait pris à Madrid un caractère remarquable de modération. La noblesse de la nation espagnole, ses mœurs sévères, son esprit religieux, l'affection antique que le peuple portait au Roi, toutes ces causes avaient contribué à circonscrire les tumultes militaires dans de justes limites. A travers quelques troubles passagers, la régularité s'était établie dans les ressorts du Gouvernement ; le parti modéré l'avait emporté dans l'élection des Cortès ; la plupart des députés appartenaient à ce parti mitoyen ami de l'ordre ; les Cortès avaient nommé l'archevêque de Séville pour leur président ; le discours qui avait précédé le serment royal, la réponse des Cortès, faisaient présumer la meilleure harmonie entre le Gou-

vernement et l'Assemblée nouvellement convoquée; il y avait encore un parti d'agitateurs, de révolutionnaires qui, aux chants de *la Tragala*, voulait entraîner le Gouvernement espagnol dans des désordres; mais la majorité était bonne à l'origine. Or, ce Gouvernement présentant un caractère de stabilité, les Puissances n'avaient pas de prétexte pour préparer une guerre contre des soldats et une nation à laquelle des faits d'armes immortels avaient mérité le nom d'héroïques. Les Cabinets, sans approuver le nouvel ordre de choses établi en Espagne, le subirent donc : M. de Laval fut de nouveau accrédité auprès du roi Ferdinand; les ministres des autres Puissances restèrent également à leur poste; ils étudiaient et attendaient. En diplomatie, il y a un milieu entre la désapprobation et la guerre; un Cabinet peut ne point approuver un événement accompli, mais pour cela il ne recourt point aux armes, dernière extrémité. Pour l'Espagne, tout s'était borné à l'échange de quelques notes sévères, à quelques répugnances exprimées par l'empereur Alexandre; l'état de la Péninsule, par la situation exceptionnelle de son territoire, jeté en quelque sorte à l'extrémité de l'Europe, n'était d'ailleurs ni menaçant, ni contagieux.

Dans ces circonstances éclata la révolution militaire de Naples. Ici les caractères de l'événement n'étaient pas les mêmes, ses résultats n'avaient rien de semblable. La révolution de Naples avait également son origine parmi les soldats. Mais ces soldats n'étaient point ces patients et glorieux Espagnols qui avaient sauvé l'indépendance de l'Europe; troupes, en général, lâches et mutines, elles obéissaient à des chefs liés à cette mystérieuse société des *Carbonari* qui enlaçait toute l'Italie; il y avait eu violence dans toute la force du mot contre la royauté; rien ne peignait mieux le caractère de cette révolution que l'aspect des troupes insurgées à Naples, tel que le retrace une dépêche de M. de Narbonne : « On voyait mêlé aux soldats un amas de paysans avec ou sans armes, ainsi qu'une tourbe de milices nationales; aux corps de soldats réguliers succédaient une foule de lazzaronis et d'enfants; l'escadron qui avait com-

mencé la révolution entourait le général Pépé; officiers et soldats portaient, outre la cocarde tricolore, un large ruban des mêmes couleurs en guise de ceinture; parmi les milices nationales, on en voyait avec des bonnets pointus comme les campagnards et des ceintures garnies de pistolets et de cartouches. Le coup d'œil le plus pittoresque était offert par des soldats montés sur des ânes; au milieu d'eux était à cheval, en costume ecclésiastique, le chanoine Minichini, un des principaux auteurs de la révolution; il avait des besicles et un grand chapeau rond avec lequel il ne cessait de saluer à droite et à gauche; les cris les plus singuliers se faisaient entendre. Ces troupes portaient en cérémonie de grands boucliers ronds en papier, ornés de lauriers. » La position topographique de Naples n'était point cet isolement qui plaçait l'Espagne dans une situation exceptionnelle; le royaume des Deux-Siciles touchait à Rome, aux États autrichiens de l'Italie, à ces souverainetés établies dans la Péninsule par le congrès de Vienne. Dans cette position, les intérêts n'étaient plus les mêmes, et l'Europe se trouvait bien plus positivement menacée.

La première nouvelle de la révolution de Naples fut apportée à Paris par un courrier du duc de Narbonne : il avait des lettres du roi, du prince royal, vicaire général du royaume, pour le roi de France, pour la duchesse de Berri, la duchesse d'Orléans et le prince Castelcicala; M. Pasquier se rendit chez M. de Richelieu et de là chez l'ambassadeur napolitain; il lui déclara que, jusqu'à nouvel ordre, il serait considéré comme le seul représentant accrédité de S. M. le roi des Deux-Siciles. Les événements de Naples portèrent, comme on le sent bien, une vive inquiétude au Château; les liens d'une intime parenté unissaient la Famille royale au roi de Naples. Le ministère ne prit aucun parti immédiat; seulement, comme il prévoyait que de graves questions allaient s'agiter à Vienne, M. de Richelieu prévint M. de Caraman pour qu'il eût à se rendre immédiatement à son poste, afin de se concerter avec M. de Metternich. Le ministère Richelieu avait, en effet, bien prévu; M. de Met-

ternich apprit, à son retour d'un voyage en Hongrie, la révolution de Naples : sa résolution fut à l'instant prise; le conseil aulique se réunit en présence de l'Empereur, et il fut décidé que l'armée autrichienne de Lombardie et du Tyrol serait mise sur le pied de guerre : « Il faut éviter que cela s'étende, dit M. de Metternich; c'est une affaire de carbonarisme; il y a longtemps que j'aurais dû la prévenir. » M. de Gentz reçut l'ordre de rédiger plusieurs notes; l'une, adressée à la Confédération germanique, disait : « S. M. impériale et apostolique, prenant en considération les mouvements séditieux survenus dans les Deux-Siciles par suite des intrigues des *Carbonari* et autres associations secrètes, a l'intention d'employer tous ses efforts pour empêcher qu'il soit porté la moindre atteinte aux droits légitimes des princes italiens. Si, malgré sa répugnance, la cour d'Autriche était obligée d'avoir recours à la force contre la rébellion armée, S. M. impériale est trop persuadée que les dispositions des princes de la Confédération germanique sont en harmonie avec les siennes, pour ne pas être assurée que la plus parfaite tranquillité régnera dans l'intérieur de l'Allemagne. » La note se terminait ainsi : « Une grande gloire est réservée à l'Allemagne, si dans la prudence et le caractère ferme de ses princes, dans le maintien inébranlable de ses constitutions existantes, dans la loyauté de ses peuples et dans la puissante garantie de sa confédération, elle trouve les moyens et les forces dont elle a besoin pour conserver, parmi les orages de ce siècle agité, sa paix intérieure, ses institutions légales, son indépendance, sa dignité et son antique caractère. » Ce n'était pas encore un appel aux armes, mais l'Autriche exprimait suffisamment son opinion sur l'esprit des événements qui éclataient dans les Deux-Siciles en préparant la doctrine de l'intervention. La seconde note fut adressée aux princes des petites souverainetés en Italie; M. de Gentz l'avait rédigée dans le même esprit et à peu près dans les mêmes termes; la cour d'Autriche assurait à chacune de ces souverainetés leur situation, leur gouvernement et leur territoire; et tout en faisant entrevoir la possibilité

d'une intervention armée dans le royaume de Naplés, la note promettait que la liberté de ces États intermédiaires serait entièrement conservée. M. de Metternich se proposait ici plusieurs résultats ; par cette intervention protectrice et d'amitié, il fortifiait le pouvoir et l'influence de l'Autriche sur l'Italie et l'Allemagne, dernier terme des vœux du cabinet de Vienne. Quant à Naples, le ministre autrichien invoquait, pour autoriser son intervention, un article secret des conventions de 1815; par cet article l'Autriche assurait à Naples sa royauté et sa constitution telles qu'elles étaient alors établies; M. de Metternich concluait de cet article un droit d'intervention pour renverser les événements accomplis à la suite d'une révolte violente et sans justice.

Le gouvernement de Naples, à peine sa révolution accomplie, sentit sa malheureuse position à l'extérieur, s'il n'était pas soutenu par une reconnaissance des grandes souverainetés européennes. Les gouvernements révolutionnaires n'ont pas toujours la conscience de leur faiblesse ; il y a d'abord un enthousiasme populaire, puis il se refroidit successivement et s'éteint à la fin pour jeter le pouvoir nouveau qui veut revenir à l'ordre dans l'impuissance d'agir fortement et puissamment; leur condition est de troubler l'Europe en la dominant, ou d'être à genoux devant elle ! A Naples, le général Pépé avait déjà besoin d'user de violence pour ramener la discipline parmi ses soldats mutinés. La Sicile était soulevée. Cette île, toujours en hostilité avec les intérêts de Naples, composée de grands propriétaires presque feudataires de la Couronne, n'entendait point subir la constitution espagnole, forme générale qu'on voulait en quelque sorte partout imposer. Il y avait eu des flots de sang répandus à Palerme; Naples n'était pas paisible, et pourtant il fallait montrer à l'Europe l'aspect d'un gouvernement régulier. Il fallait lui prouver que la révolution était nationale. Le premier soin du nouveau Gouvernement fut de choisir les ambassadeurs qui allaient le représenter à l'extérieur. On chercha surtout des hommes modérés qui pussent se mettre en rapport d'idées et

de position avec les chefs des divers Cabinets. C'était chose importante pour justifier la Révolution napolitaine. La mission la plus décisive fut celle du prince Cimitille à Vienne ; il avait quelque habileté ; il était surtout lié avec l'archiduchesse épouse du prince de Salerne, second fils du roi de Naples ; le prince Cimitille partit pour Vienne. On ne lui refusa pas ses passeports, mais il ne put faire reconnaître sa qualité ni se faire admettre à l'audience de l'Empereur ; M. de Metternich consentit à une conférence avec M. de Cimitille ; elle fut curieuse[1] : « Prince, dit l'envoyé napolitain, la Révolution de Naples, quoique provoquée par les *Carbonari*, ne doit pas moins être considérée comme l'œuvre de toute la nation. Serait-il permis de blâmer la forme sous laquelle cette révolution s'est opérée ? il est devenu impossible de l'annuler et de la faire rétrograder. — La Révolution existante à Naples, répondit M. de Metternich, est l'œuvre d'une secte réprouvée et l'ouvrage de la surprise et de la violence. La sanction que les Cours accorderaient à cette révolution, contribuerait à en déposer les germes dans des sols où ils n'existent pas. — Ce que mon Gouvernement désire avant tout, continua le prince Cimitille, c'est de vivre en paix et en bonne amitié avec tout le monde : il se garde donc bien d'intervenir dans les affaires d'autrui.

— Nous ne savons nullement gré au nouveau Gouvernement de Naples, répliqua avec vivacité M. de Metternich, de son refus à faire des conquêtes, rien de plus naturel dans sa position : en vous donnant notre sanction, ce serait ébranler les fondements de notre existence et en même temps vous priver des seuls moyens de salut que vous pouvez espérer contre l'anarchie. — Mais, quels sont ces moyens de salut? que Votre Altesse les indique. — L'ordre et le maintien des principes sur lesquels se fonde le repos des États ; ces principes triompheront par la détermination des Gouvernements à maintenir

[1] Cette conversation est rapportée dans une dépêche de l'ambassade française à Vienne. Les légations se procurent ces renseignements et les transmettent à leur cour.

invariablement les institutions anciennes contre les attaques des novateurs et des sectaires. — La stabilité est certainement d'un grand poids dans les moyens qui doivent guider les Gouvernements, répliqua le prince Cimitille, mais ce n'est pas le seul principe qui doit entrer dans leurs calculs ; la civilisation fait des progrès partout.

— Il n'y a qu'un seul moyen, répondit M. de Metternich; ce n'est pas une conciliation, mais un remède. Que tous les hommes voulant le bien de votre pays aillent trouver le Roi et le supplient de reprendre les rênes du Gouvernement en annulant tous les actes qui ont eu lieu depuis le 5 juillet.

— Mais où voulez-vous, s'écria le prince Cimitille, que nous trouvions des hommes capables de parler ainsi ? — Si vous n'en trouvez pas, l'Empereur mon maître règne sur des hommes qui professent ces principes et capables de faire tout le bien que je viens de vous indiquer ; disposez de tous leurs moyens ; quatre-vingt et même cent mille hommes marcheront à votre première demande, et vous rentrerez à Naples après avoir vaincu la révolte. — Nous ne pouvons donc nous entendre ; il y aura du sang répandu ; et vous, qui pouvez l'empêcher, vous ne le voulez pas !

— Je ne puis me dissimuler, mon cher prince, que le sang coulera à Naples ; mais il retombera sur tous ceux qui ont avili leur patrie pour la sacrifier à leur ambition personnelle ; je ne suis responsable que de ce que m'a dicté l'intérêt de mon pays. » M. de Cimitille se retira fort inquiet de sa mission. Il reçut l'ordre de quitter l'Autriche ; et le territoire de Naples fut dès lors mis en dehors du droit autrichien ; aucun Napolitain ne put pénétrer dans les États de l'Empereur; déterminations qui jetèrent l'abattement et la douleur dans le Gouvernement napolitain. Le prince Cimitille voulut tenter une démarche près la cour de Saint-Pétersbourg ; mais il ne put avoir ses passe-ports, et le comte Golowkin, ministre russe à Vienne, lui écrivit au nom d'Alexandre : « L'Empereur, mon souverain, est uni à ses augustes alliés par la foi des traités et par une confiance d'autant plus

étroite, que le rétablissement de l'ordre social, qui était le premier motif de cette union, en est maintenant le but essentiel. L'état actuel des choses dans le royaume des Deux-Siciles réclame à trop de titres une délibération unanime et un accord parfait entre les Puissances, garantes de l'ordre européen, pour que S. M. I. prenne l'initiative par une décision partielle. »

En France et en Angleterre, on ne reconnut encore aucun caractère officiel aux envoyés napolitains; les ministres les virent mais on se borna là. Cependant les choses n'en étaient point encore arrivées à une rupture et à l'admission absolue du droit d'intervention de l'Autriche dans les affaires de Naples; lord Stewart reçut l'ordre de son gouvernement de s'opposer, au moins officiellement, à la consécration du principe que réclamait le cabinet de Vienne; M. de Caraman partit avec mission de s'entendre avec lord Stewart et de le soutenir dans une ligne modérée, s'il était possible surtout d'y entraîner l'empereur Alexandre. La France sentait bien que le résultat de l'intervention armée de l'Autriche à Naples était d'y renverser l'influence de la branche aînée des Bourbons et de bouleverser le pacte de famille. C'était surtout auprès du Czar que se dirigeaient les démarches du prince de Metternich; ce ministre savait bien que d'Alexandre allait dépendre une résolution définitive, et que s'il parvenait à s'emparer de l'esprit de l'Empereur, il pourrait entraîner la Prusse et la Russie dans un système général de répression qui convenait à sa politique. M. de Lebzeltern, ministre d'Autriche à Saint-Pétersbourg, reçut la mission de démontrer à l'Empereur la nécessité d'un congrès, dans l'intérêt de l'ordre social ébranlé par les événements des deux Péninsules. M. de Metternich invoquait les clauses finales du traité d'Aix-la-Chapelle, où la possibilité d'un congrès était prévue; M. de Lebzeltern agit avec beaucoup d'habileté. Alexandre, qui devait visiter la Pologne, consentit à l'entrevue; M. de la Ferronays

[1] Le duc de Serra Capriola put parvenir jusqu'à Saint-Pétersbourg; mais on ne lui reconnut que la qualité de chambellan.

dut y suivre l'Empereur. Le lieu de la réunion diplomatique fut fixé à Troppau. M. Capo d'Istria, déjà tout préoccupé de la Grèce, accompagna l'Empereur; mieux alors que le comte de Nesselrode dans les idées mystiques d'Alexandre, il était devenu le secret dépositaire de ses desseins d'avenir. MM. de la Ferronays et de Caraman y représentaient le roi de France; M. de Caraman, seul avec un caractère prédominant; MM. de Hardenberg et de Bernstorff, la Prusse; M. de Metternich, l'Autriche; sir Charles Stewart, l'Angleterre. Les trois souverains devaient s'y entretenir personnellement de la situation de l'Europe. L'empereur Alexandre partit de Pétersbourg triste et préoccupé; son exaltation religieuse augmentait avec les années; elle était entretenue par des événements que sa superstition accueillait; la foudre tombée à ses pieds; un de ses palais consumé par un incendie ! et le Czar avait vu disparaître sous les flammes la chapelle où jadis priait son père. Cependant sous l'influence du comte Capo d'Istria, il arriva à Troppau avec des idées modérées. A Varsovie il avait éprouvé une résistance du sénat qui lui eût déplu et il s'était exprimé très-vivement avec le président du sénat de Pologne. M. de Metternich s'aperçut dès la première conférence de la direction d'esprit de l'Empereur qu'il cherchait à entraîner dans un grand système de répression ; Alexandre se tenait dans le vague, ne répondait que très-faiblement; M. de la Ferronays, influent sur l'esprit d'Alexandre, contrariait les vues de M. de Metternich. Malheureusement lord Stewart, tout amoureux de sa jeune femme, s'occupait peu d'affaires, et laissait à elle-même l'influence de la légation française; et M. de Caraman s'était trop avancé dans les idées et l'amitié de M. de Metternich. Le ministre autrichien exploitait tous les événements, la révolution du Portugal qui avait renversé une nouvelle dynastie, la résistance du sénat de Varsovie; de son côté, la légation française exposait tout le bien que pouvait faire un système de modération et de tempérament. N'était-il pas possible, sans recourir à une intervention armée, d'interposer les bons offices des Puissances médiatrices ? Ne pouvait-on pas amener

les Napolitains à modifier la constitution dans ce qu'elle avait de menaçant pour l'ordre, à en faire une œuvre et une concession de la royauté? Les choses traînaient en longueur, lorsque M. de Metternich reçut un courrier de M. de Lebzeltern, ambassadeur à Pétersbourg[1]; il sut qu'aucune dépêche n'avait été envoyée à l'empereur de Russie, auquel il fit immédiatement demander une audience. M. de Metternich commença encore une fois à développer ses peurs sur les révolutions, et sur cet esprit de révolte militaire qui s'étendait à tout: « L'Empereur ne redoute-t-il pas, s'écria-t-il, que cet esprit gagne les troupes de son empire? » Le Czar l'interrompit: « M. de Metternich, que vous craigniez pour vos propres troupes, à la bonne heure, mais quant à mes soldats, j'en réponds, et cela me regarde.—Mais, Sire, si j'annonçais à Votre Majesté une triste nouvelle, si je disais à l'Empereur que la révolte a gagné jusqu'à sa garde.—Comment! M. de Metternich.—Lisez, Sire, voici la dépêche de M. de Lebzeltern.—Le régiment des gardes de Semenowski... c'est affreux! un vieux régiment comblé de mes bienfaits!—Sire, l'esprit d'insurrection gagne l'Europe, il faut le réprimer. — Comment le sénat ne me fait-il rien dire? pas un mot de mes ministres! — C'est que, Sire, la révolte n'est pas encore réprimée. — Eh bien, M. de Metternich, je vois que vous avez raison; c'est une maladie de l'esprit humain.—Il vous appartient, Sire, d'y apporter remède. —Que faut-il faire?— Que la Russie, la Prusse et l'Autriche se lient entre elles par un renouvellement de la Saint-Alliance et pour l'application de ses principes, et je réponds de l'avenir. » En finissant ces mots, M. de Metternich prit la plume et rédigea sur place la minute d'un protocole entre les trois Puissances, et par lequel elles adoptaient dans ce qu'il avait de plus large et de plus complet le principe d'intervention

[1] Ce que je rapporte ici est tiré de la dépêche d'un des envoyés au congrès; je dois dire qu'elle n'est pas de M. de la Ferronays ni de M. de Caraman; je crois difficilement que M. de Metternich ait été plus immédiatement informé que l'Empereur de ce qui se passait à Saint-Pétersbourg. Le cabinet russe est très-diligent et très-exact.

pour conserver en leur pleine intégralité les États, soit pour la forme de leur gouvernement, soit pour leur territoire, tels qu'ils étaient constitués lors des traités de 1815; elles invitaient la France et l'Angleterre à adhérer à ce principe. M. de Metternich fit suivre cette minute de protocole d'une déclaration qui devait expliquer le but définitif de l'alliance et ses moyens d'exécution: « Le bouleversement de l'ordre de choses en Espagne, en Portugal et à Naples, y disait-il, a dû nécessairement exciter les soins et l'inquiétude des Puissances qui ont combattu la révolution, et a dû les convaincre de la nécessité de mettre un frein aux nouvelles calamités dont l'Europe est menacée. Les mêmes principes qui ont réuni les grandes Puissances du continent pour délivrer le monde du despotisme militaire *d'un individu* sorti de la Révolution, doivent agir contre la force révolutionnaire qui vient de se développer. En conséquence, les monarques assemblés à Troppau se sont concertés sur les mesures exigées par les circonstances, et ont communiqué aux cours de Londres et de Paris leur intention d'atteindre le but désiré, soit par médiation, soit par la force. Dans cette vue, ils ont invité le roi des Deux-Siciles à se rendre à Laybach pour y paraître comme conciliateur entre son peuple mal dirigé et les États dont la tranquillité est compromise par cet état de choses, et attendu qu'ils sont résolus à ne reconnaître aucune autorité établie par les séditieux, ce n'est qu'avec le Roi seul qu'ils peuvent conférer. Ce système n'a pour but que de consolider l'alliance des Souverains : il ne tend ni à des conquêtes, ni ne porte atteinte à l'indépendance d'autres Puissances. Des améliorations administratives et volontaires ne seront pas entravées. Ils ne veulent que maintenir la tranquillité et protéger l'Europe contre le fléau de révolutions nouvelles, et les prévenir autant que possible. » L'empereur Alexandre approuva cette rédaction et se chargea d'y faire adhérer la Prusse toute dans son intérêt; la déclaration et le protocole furent signés comme l'œuvre commune des trois cours qui entraient dans une communauté plus étroite d'intentions et de principes à laquelle la France et l'Angleterre étaient seule.

ment invitées à prendre part. Immédiatement des dépêches furent adressées à Saint-Pétersbourg. L'Empereur manifestait une violente colère contre ses ministres, et donnait les ordres les plus sévères à l'égard du régiment révolté, qu'on disséminait dans des corps de la ligne ; en même temps il mandait à plusieurs divisions de son armée de se rapprocher des frontières de la Prusse et de l'Autriche, pour prêter main forte au système de répression adopté par les grands Cabinets, au cas où l'intervention militaire serait nécessaire. M. de Caraman et lord Stewart n'eurent connaissance du protocole et de la déclaration qu'après qu'ils eurent été arrêtés, en quelque sorte sur sa communication. L'empereur Alexandre était entré complétement dans un cercle d'idées politiques en opposition avec la France et l'Angleterre surtout. Dans la conférence du soir, lord Stewart s'emporta : il déclara à M. de Metternich qu'on avait trompé l'Angleterre, et lui dit en face qu'il avait agi avec mauvaise foi : la chose alla si loin qu'il dut y avoir une explication, un défi ; lord Stewart protesta dans une note violente ; mais la négociation était allée mieux que ne l'avait désiré M. de Metternich : l'empereur Alexandre s'était prononcé pour le principe de l'intervention. On arrêta d'écrire au roi Ferdinand pour qu'il eût à se trouver à une nouvelle réunion des Souverains ; on voulait le rendre à toute sa liberté, pour prononcer ensuite sur l'existence du gouvernement de Naples : cela se fit à Laybach.

Les premières transactions de Troppau se liaient en France à la marche plus nette, plus royaliste du ministère Richelieu. La naissance de M. le duc de Bordeaux avait donné une impulsion trop monarchique aux hommes et aux événements pour qu'on pût opposer une digue forte et suffisante à cet entraînement des opinions vers le côté droit. Comment aurait-il été possible, d'ailleurs, de pactiser désormais avec un parti qui avait éclaté par les troubles du mois de juin, par la conspiration du 19 août, et par tant d'émotions récentes ? la guerre était déclarée. Il arrive des époques où toute transaction est impossible entre les partis ; il ne peut plus y avoir que des vainqueurs et des vaincus. A Brest,

M. Bellart fut gravement insulté; on avait été obligé de dissoudre la garde nationale, qui n'avait pas obéi aux injonctions du maire; M. de Lauriston était accouru pour réprimer cette sédition menaçante. A Saumur, M. Benjamin-Constant était à son tour menacé par les élèves de l'école de cavalerie; triste situation des esprits où tout se faisait comme aux temps des guerres civiles. C'est dans une voie toute monarchique que fut aussi réorganisée l'Université; la commission prit le nom de Conseil royal, et la présidence en fut conférée à M. Lainé, avec un pouvoir plus étendu que n'avait possédé M. Royer-Collard, démissionnaire en 1819; on donnait ainsi une position politique à M. Lainé, expression du centre droit. J'ai dit la pensée d'égalité qui avait présidé à la promotion des cordons bleus. La pensée intime de M. de Richelieu était de confondre tous les rangs autour de la Couronne, de multiplier les dignités de château, et d'y appeler les vieilles illustrations de race, comme les noms glorieux de nos batailles et les administrateurs dévoués; par ce moyen le Trône devait trouver éclat et force; on organisa donc la maison du Roi sur une plus vaste échelle et d'après des principes mieux en rapport avec le système du Gouvernement. Jusqu'ici on s'était contenté d'un simple directeur général; Louis XVIII ne voulait point avoir un ministre de sa maison; M. de Pradel avait dirigé cette haute partie du service avec discernement et capacité; c'était un gentilhomme d'excellentes manières, fort instruit des éléments de la constitution et du gouvernement anglais, d'une extrême modération de caractère, dominé par la pensée de paraître homme politique, et surtout par un besoin d'écrire et de faire des articles de journaux; avec de l'esprit d'ailleurs, mais n'ayant pas comme tête d'État une grande portée; au reste, M. de Pradel n'était pas placé assez haut dans une opinion pour servir de pivot à une combinaison parlementaire; on lui préféra le général Lauriston, qui venait de rendre un service dans la répression des troubles de Brest. M. de Lauriston avait été déjà compris dans plusieurs combinaisons de ministère royaliste; agréable à ce parti, on le lui donnait comme gage. Le nouveau ministre n'était pas

un choix de capacité; il avait une raison droite, un instinct de bon sens, un dévouement absolu à la Famille royale; il visait au bâton de maréchal de France, comme à la juste récompense de ses anciens services. M. de Lauriston avait d'ailleurs un département facile; il devenait le distributeur des grâces et des bienfaits de la Couronne, l'homme des théâtres et des plaisirs royaux. On voulait surtout créer en lui un centre de surveillance et d'action pour la maison militaire, légalement réservée au ministre de la guerre, mais sur laquelle M. de Lauriston devait avoir une certaine autorité. Dans la nouvelle organisation, la maison du Roi se composa de six services : de la grande aumônerie, du grand maître, du grand chambellan, du grand écuyer, du grand veneur, du grand maître des cérémonies. Le Roi voulut régler lui-même tous ces services; c'était un point sur lequel il aimait à conserver la plénitude de son autorité; toutes les fois qu'il s'agit de créer un ministre à ce département, membre du conseil, et par conséquent de le faire rentrer dans les formes générales du système représentatif, le Roi s'y était opposé. « Je veux avoir, dit-il, au moins la liberté dans le gouvernement de ma maison. » Avec quel soin, avec quelle délicatesse, avec quel sentiment d'égalité ces divers services furent remplis! on n'oubliera pas sans doute que le général Rapp, l'ami de Napoléon, vieille et brusque expression de la roture glorieuse, fut nommé grand maître de la garde-robe.

Le mouvement militaire et la conspiration du 19 août avaient fait dans l'armée une impression trop forte, avaient exercé une trop grande influence morale pour que M. de Latour-Maubourg ne songeât pas sérieusement à une réorganisation qui, en changeant les éléments des corps, en modifierait l'esprit : les légions reprirent leur vieux nom de régiments : ceci avait deux effets; d'abord de fondre les corps les uns avec les autres, ensuite de diminuer le nombre des officiers, d'où la possibilité par conséquent d'éloigner ceux d'entre eux sur lesquels existaient de mauvaises notes. Le Gouvernement voulait rendre impossibles les complots dans les régiments; il fut facile au ministre de co-

lorer ces motifs secrets, par des principes d'économie. « L'appel sous les drapeaux des jeunes soldats, disait-il, donnait lieu, dans le système des légions, à des dépenses considérables, par la nécessité de les diriger sur la légion de leur département, qui en était souvent placée à une grande distance; dans certaines légions, le nombre des sujets capables est si grand, que l'avancement qui leur est dévolu n'offre pas assez de chances pour les retenir. A la guerre, ou dans le cas d'une expédition lointaine, un événement malheureux pèserait tout entier sur la population militaire de quelques départements, et rendrait impossible pour longtemps la réorganisation de plusieurs corps. » Le ministre proposait de revenir à l'organisation qui avait régi l'armée jusqu'en 1815. Il créa quatre-vingts régiments d'infanterie, dont soixante d'infanterie de ligne et vingt d'infanterie légère; chaque régiment devait se composer de trois bataillons, ayant chacun huit compagnies, de trois officiers et de quatre-vingts sous-officiers et soldats, sur le pied de paix. Les inspecteurs généraux d'infanterie, chargés de réorganiser les corps, durent se pénétrer des motifs secrets de la mesure. Tous éloignèrent, avec un grand zèle, les officiers sur lesquels on ne pouvait pas compter. On peut regarder l'ordonnance de M. de Latour-Maubourg comme une nouvelle organisation de l'armée. On avait, en 1815, formé les légions pour effacer les souvenirs et les attachements glorieux de l'Empire et de la République; en 1820, on organisa les régiments pour tuer l'esprit politique et de révolution qui s'était emparé d'un grand nombre d'officiers. Le ministre de l'intérieur, après avoir opéré quelques changements dans les préfectures, rétablit les secrétaires généraux, supprimés en 1816, et chargés d'exercer une espèce de surveillance et de police sur les actes des préfets en s'occupant du matériel de la préfecture. M. Mounier suivit dans tous ses choix l'impulsion du parti royaliste; ce fut une satisfaction qu'il lui donna. On avait à s'occuper des élections; le secrétaire général devait seconder l'action du préfet dans le grand mouvement qui se préparait, et la préoccupation intime de M. Mounier; ce fut lui qui s'en chargea spécialement. La lutte était sans

doute décisive ; il s'agissait de la royauté ; mais M. Mounier, tête capable, ne devait-il pas voir que mettre trop complétement la victoire dans les mains royalistes, c'était suicider le ministère dont il faisait partie ! M. Capelle connaissait parfaitement le personnel des colléges électoraux ; il agit dans le même sens que M. Mounier, avec un zèle plus outré peut-être ; la lutte était difficile ; on n'avait pas encore essayé de la loi électorale, de cette combinaison des grands colléges opposés aux petits. M. Mounier écrivit aux préfets que partout où un candidat royaliste serait opposé à un libéral, on sacrifiât le candidat ministériel, si l'on exposait l'élection aux chances d'un triomphe du côté gauche. C'était la contre-partie du système de M. Decazes, qui avait fait pousser les libéraux plutôt que de laisser passer un ultrà.

Le Conseil des ministres se réunit pour délibérer sur la grave question des colléges électoraux. M. Pasquier exposa que les circonstances étaient tellement décisives, qu'une proclamation du Roi lui paraissait un moyen de raison et d'influence sur l'esprit de la masse électorale. Louis XVIII, qui aimait à paraître dans son Gouvernement, se saisit de cette idée, et M. Pasquier fut chargé d'une première rédaction ; elle fut apportée au Conseil, modifiée, puis corrigée par le Roi, écrite de sa main ; cent mille *fac simile* furent lithographiés et adressés personnellement à tous les électeurs du royaume. « Écartez des fonctions de député, disait le Roi, les fauteurs de troubles, les artisans de discordes, les propagateurs d'injustes défiances contre mon Gouvernement ; il dépend de vous d'assurer le repos, la gloire et le bonheur de notre commune patrie ; vous en avez la volonté, manifestez-la par vos choix. La France touche au moment de recevoir le prix de tous ses sacrifices, de voir ses impôts diminués, ses charges publiques allégées ; et ce n'est pas quand tout fleurit et tout prospère, qu'il faut mettre dans les mains des factieux, et livrer à leurs desseins pervers, les arts, l'industrie, la paix des familles, et une félicité que tous les peuples de la terre envient. » Ces lettres, directement adressées, eurent une grande influence. Les élections dépassèrent les espérances royalistes ;

Elles se firent en deux périodes : les arrondissements et les départements. Les élections même d'arrondissement donnèrent une majorité de centre et de droite, et voici dans quelles proportions : sur quarante-six nominations pour le cinquième à renouveler, vingt-neuf furent choisis parmi les candidats de droite, et dix-sept parmi les candidats libéraux. Les élections de département furent en masses royalistes ; il n'y eut que les départements de l'Aube, de l'Indre, de la Meuse, du Haut-Rhin, des Deux-Sèvres, de la Vendée, des Vosges, où les patriotes l'emportèrent ; ils eurent une nomination dans le département de l'Aisne et une dans le département du Bas-Rhin. En résumant les élections accomplies, la droite avait eu une victoire complète, la balance n'était point égale. Le Roi prévit bien le résultat qu'un tel succès royaliste devait avoir : « Nous serons débordés, M. de Richelieu, dit-il ; vous sera-t-il possible de contenir une telle majorité ? » M. de Richelieu répondit : « Nous avons la parole de MONSIEUR, et puis, il fallait avant tout sauver la monarchie ! »

Les éléments de la nouvelle Chambre étaient donc tout à fait en opposition avec la majorité si partagée de la dernière assemblée qui avait voté la loi d'élection : une forte couleur royaliste dominait ; la Chambre était aux Bourbons, il n'y avait plus de danger pour la dynastie ; mais elle n'était pas au ministère. Plusieurs députés d'une certaine importance entraient dans la Chambre ; le côté gauche s'y fortifiait peu ; mais ses diverses nuances acquéraient quelques noms nouveaux qui, depuis, ont joué un rôle. Nul ne pouvait nier l'esprit et la verve de M. Étienne, comme écrivain ; le département de la Meuse l'envoyait maintenant comme député. M. Étienne n'était point né pour les grandes positions d'administration et de tribune ; sa parole était déclamatoire ; son esprit ne voyait rien de bien haut. Aisément impressionnable, d'une crédulité facile, il ne pouvait apporter dans les affaires cette raison calme, instruite et éclairée qui constitue la tête des hommes politiques. Il avait surtout cette instruction superficielle pour écrire une page spirituelle de journal, mais qui exclut tout examen sérieux et réfléchi d'une position. Si

quelquefois les hommes de cabinet ne vivent pas assez dans ce monde extérieur où l'on voit toutes les opinions et les passions du pays, les journalistes y vivent un peu trop ; ils s'instruisent par la rue, par des demi-confidences ; de là ces jugements précipités, cette habitude de se préoccuper et d'agir par des coteries et des intérêts isolés : M. Étienne était lié avec la gauche, mais il eût été facile de l'attirer au Gouvernement des Bourbons ; quelques distinctions bien distribuées, et si bien méritées par un talent si spirituel, la réparation d'une injustice académique, pouvaient donner le député de la Meuse à la dynastie légitime, et c'était une conquête. On fut malhabile avec lui. Le marquis de Thiars venait également s'asseoir au côté de M. Étienne ; représentant d'une antique maison, M. de Thiars avait été chambellan de l'Empereur, et lorsque la Restauration s'accomplit, le général qui se crut engagé se jeta dans le libéralisme, avec cette ferveur qui cherchait à faire excuser sa vieille origine ; M. de Thiars avait conservé ses manières aristocratiques, un mélange de cette forme hautaine des généraux de Bonaparte et de ces habitudes de supériorité des anciens gentilshommes ; il avait cette parole facile, ce laisser-aller d'esprit et de mots, type nobiliaire qu'on n'efface pas comme son blason. Louis XVIII ne lui pardonnait pas l'oubli des procédés d'une famille de cour envers sa royale dynastie, et M. de Thiars ne pardonnait pas à la Restauration de l'avoir omis dans ses grandes dignités de château et de pairie. Je ne sache rien de plus implacable à une cause qu'un homme compromis. Joignez à cela s'il a secoué le poids des souvenirs, et s'il doit beaucoup à cette cause qu'il combat. Alors tout retour est impossible. On fit une réputation politique à M. Kœchlin, manufacturier de Mulhouse ; je ne m'explique point précisément cette popularité d'un député, au reste fort ordinaire. M. Devaux, du Cher, légiste en grande considération à Bourges, était une de ces têtes qui ne vivent que par des méfiances et des hostilités contre le Pouvoir ; ceci devient dans leur esprit une espèce de monomanie ; si l'on part de l'idée que le Pouvoir est ennemi, il n'y a plus rien de possible en ma-

tière d'administration ? Il lui faut une certaine latitude d'action et de liberté; ces petits esprits, qui viennent l'enlacer sous mille chaînes, ne savent pas qu'ils empêchent la vie de la société, et qu'ils créent au milieu d'elle des éléments de troubles. Dans une nuance plus modérée deux députés allaient grossir le côté gauche : le premier, M. Humann, jeune encore et que de vastes opérations industrielles avaient recommandé aux électeurs de Strasbourg ; M. Humann apportait dans la Chambre une réputation méritée de capacité spéciale. Il ne fallait pas s'attendre dans M. Humann à des vues élevées, à une parole facile ; tête tout d'une pièce, sans liant, sans étendue, arriéré dans ses principes d'économie politique, il était la véritable expression de ces manufacturiers qui, sous le régime prohibitif de l'Empire, avaient conquis une haute importance et une colossale fortune, mais qu'un régime plus large de liberté désolait dans leurs propres spéculations. Le second de ces députés était M. Humblot Conté : il siégeait au centre gauche, et par la modération de ses doctrines politiques méritait l'estime de tous les partis. Tels étaient les députés importants qui allaient grossir l'opinion libérale ; les autres n'avaient que des boules à donner. C'est chose triste à dire; mais, sauf quelques exceptions, les partis s'adressent à des médiocrités, les élèvent, les exaltent ! Ils font des noms célèbres à je ne sais quels hommes obscurs qu'on est tout honteux pour le pays de trouver si haut placés !

Presque tous les Députés de la Chambre de 1815 étaient renvoyés dans la nouvelle Chambre avec leurs griefs contre le 5 septembre, leurs opinions exaltées par six années de lutte contre le mouvement libéral de la Restauration. Quelques nouveaux noms se joignaient à la vieille phalange ; en première ligne, M. de Peyronnet, procureur général à Bourges, qui n'avait point cette grande importance que son ministère lui fit plus tard acquérir. Député siégeant au centre ministériel vers la droite, il commençait sa carrière parlementaire silencieusement, et on ne lui connaissait point encore cette faculté de parole et cette force de caractère qu'il déploya plus tard dans

de graves circonstances. Puis venait M. Dudon; on ne pouvait lui refuser beaucoup d'esprit et de capacité, une facilité de tribune peu commune; chose remarquable! M. Dudon ne s'attachait qu'aux idées exagérées, qu'aux démarches fausses, qu'aux sophismes de discussion. Y avait-il une cause difficile à défendre et que tout le monde repoussait, aussitôt M. Dudon s'en emparait; il arrivait à la Chambre tout colère contre M. de Richelieu qui l'avait frappé d'une destitution à la suite des liquidations étrangères. Il avait été élu dans l'Ain à l'encontre du candidat ministériel et par le patronage de M. Michaud. A ses côtés, s'asseyait M. de Puymaurin, député de Toulouse; je ne sache personne d'une érudition plus gaie, d'un laisser-aller plus spirituel; sa longue chevelure à la Boissy d'Anglas, sa large tête à la Mirabeau, une espèce de dandinement de corps le faisaient remarquer à la tribune, et l'accent languedocien donnait à ses pointes, à ses sarcasmes je ne sais quelle teinte d'originalité gasconne. Le général Donnadieu avait également obtenu sa nomination dans un des arrondissements des Bouches-du-Rhône; rude adversaire du cabinet Richelieu qu'il confondait dans sa haine contre M. Decazes, sa parole était vive, impétueuse, sans ménagements; il s'attachait à un nom propre, le poursuivait d'une manière implacable : c'était le *Drapeau blanc* à la tribune. Il y avait quelque chose de sombre dans les inquiètes déclamations du général; son geste, son regard, tout annonçait un des plus fougueux orateurs de l'opposition anglaise. Quand il montait à la tribune, tout le ministère était en émoi; il ne procédait que par des accusations : les Royalistes de l'extrémité aimaient à l'écouter. Heureusement pour le ministère que la fraction modérée du côté droit désavouait les attaques ardentes du général Donnadieu. M. de Chabrol de Crouzol entrait aussi dans la Chambre; déjà appelé au Conseil d'État lorsque le ministère s'était tourné vers la droite, il apportait un vote dévoué au ministère Richelieu; c'était un homme de mœurs douces et polies, un excellent administrateur, mais avec peu d'élévation dans les idées politiques, ulcéré

d'ailleurs par la conduite du ministère Decazes dans l'affaire de Lyon. Le Jura envoyait M. de Vaulchier, notabilité locale, avec d'excellentes habitudes domestiques et d'une grande probité; il n'avait pas de grandes lumières, et ses scrupules religieux le dominaient; il était l'expression de son parti avec tout le zèle et les élancements d'un âme pieuse. La députation de Paris offrait quatre noms nouveaux : M. Quatremère de Quincy, d'une vieille famille de bourgeoisie, savant de premier ordre, un peu systématique, naturellement porté vers les idées d'un pouvoir fort et absolu; M. Bonnet, avocat célèbre, inoffensive expression du barreau de Paris; M. Lebrun, l'homme de la bienfaisance et des bureaux de charité; enfin, M. Olivier, l'un des régents de la Banque de France, négociant estimé, et qu'une ambition d'honneur et de pairie semblait plus spécialement attacher à la cause royale. J'ai pris ces députés nouveaux, parce que plusieurs furent appelés plus tard à jouer un rôle élevé, et que nous les trouverons dans des positions administratives sous le ministère de M. de Villèle.

En présence d'une telle majorité de droite, le cabinet de M. de Richelieu dut s'organiser de telle sorte qu'il pût répondre aux sentiments et aux opinions de la nouvelle Chambre; sans doute tous les députés n'arboreraient pas les couleurs ardentes et décidées des Royalistes de la droite, mais la grande majorité allait se grouper autour des chefs de la Chambre de 1815; dès lors il était urgent de se rapprocher de plus en plus des Royalistes, et d'entrer en négociation avec les chefs de cette majorité. Sur les instances de M. de Richelieu, M. de Châteaubriand accepta l'ambassade de Berlin; premier terme de l'alliance, premier pas du noble pair dans les affaires. On avait conféré à M. Benoist la direction des contributions indirectes après la démission de M. de Barante; il fut entendu qu'on offrirait à MM. de Villèle et Corbière une position dans le Cabinet. L'augmentation du nombre des députés offrait naturellement l'occasion d'agrandir le Conseil. M. de Richelieu proposait d'abord de créer un grand ministère de l'instruction publique et des cultes,

puis un ministère des contributions directes, et de les offrir à MM. Corbière et de Villèle. Des négociations s'engagèrent sur ce point : M. de Villèle refusa pour le moment un ministère ; il dit même à M. de Richelieu : « Faites quelque chose pour Corbière; quant à moi, il me suffit d'être dans le conseil du Roi. » M. Lainé, pour ne point déranger les combinaisons ministérielles, consentit à céder l'instruction publique à M. Corbière. Tous ces arrangements furent arrêtés ; mais les ordonnances ne durent paraître qu'après le discours de la Couronne. M. de Villèle ne demanda en échange de son concours qu'une loi municipale pour satisfaire la majorité, et puis un certain nombre de positions inférieures pour contenter les exigences de quelques-uns des chefs de file de la droite. On convint également que, pour le choix administratif des localités, on consulterait les opinions et les intérêts royalistes. Le discours de la Couronne fut arrêté dans la pensée de cette combinaison prochaine, et rédigé en Conseil entre les ministres et les chefs de la majorité. La rédaction générale fut faite par M. de Serres, soumise à M. de Villèle. Le Roi y disait : « que l'amélioration des revenus de l'État, les économies qu'il avait prescrites et la solidité éprouvée du crédit, permettaient une nouvelle diminution d'impôt. Perfectionner le mouvement des grands corps politiques créés par la Charte, mettre les différentes parties de l'administration en harmonie avec cette loi fondamentale, inspirer une confiance générale dans la stabilité du trône et dans l'inflexibilité des lois, tel est le but de ses royaux efforts. » « Tout annonce que les modifications apportées à notre système électoral, ajoutait Sa Majesté, produiront les avantages que je m'en étais promis. Ce qui accroît la force et l'indépendance des Chambres ajoute à l'autorité et à la dignité de ma couronne. En affermissant les rapports nécessaires entre le Monarque et les Chambres, nous parviendrons à fonder le système de gouvernement qu'exigerait dans tous les temps une aussi vaste monarchie que la France. C'est pour accomplir ces desseins que je désire voir se prolonger les jours qui peuvent m'être encore réservés ; c'est

aussi pour les accomplir que vous devez compter sur ma ferme et invariable volonté, et que je compte sur votre loyal et constant appui. » Cette dernière phrase, expressive et touchante, était du Roi lui-même; elle envisageait l'avenir. Louis XVIII prévoyait que les *ultra* allaient l'emporter et que le pouvoir échappait de ses mains modérées pour tomber dans celles de son frère. Il parlait de sa mort comme d'un événement prochain, cherchant à attendrir cette implacable majorité qui allait se venger des injures faites à la Chambre de 1815; il semblait pressentir une espèce d'abdication morale. Quand les arrangements furent définitifs entre les ministres et la majorité, on les soumit au Roi, qui ne connaissait que très-imparfaitement MM. de Villèle et Corbière. Ces deux députés furent présentés par M. de Richelieu. Le Roi les étudia, et ne se livra point à eux. Louis XVIII n'avait d'abandon qu'avec quelques personnes de son intimité; il était aimable, mais froid pour tout le reste. Il dit à M. de Richelieu : « Ces deux Messieurs me paraissent fort bien pour nous; Dieu fasse que cela dure et qu'ils nous secondent! » Une ordonnance appela le lendemain M. Corbière à la présidence du Conseil royal de l'instruction publique; MM. Lainé et de Villèle furent nommés ministres secrétaires d'État sans portefeuille et appelés au Conseil du Roi. De la part du ministère Richelieu c'était une faute grave que d'appeler MM. de Villèle et Corbière au Conseil, sans satisfaire leur juste ambition de chefs de majorité; les Royalistes ne pouvaient être contents qu'en voyant leurs conducteurs parlementaires dans des positions actives et élevées. MM. de Villèle et Corbière désiraient plus qu'ils n'avaient obtenu, et, mécontents qu'ils étaient, on les introduisait dans le sein du Conseil pour leur donner un goût plus vif du pouvoir, une plus puissante action sur le Gouvernement; n'était-il pas naturel que, dans cette position équivoque, les deux nouveaux ministres, sachant bien qu'ils ne vivaient que par leur majorité, cherchassent à la contenter, à se maintenir en bonne harmonie avec leurs amis politiques? M. de Villèle surtout avait l'instinct

de cette situation; il était plus occupé à conserver son influence dans la Chambre qu'à seconder le ministère: voilà ce qui expliquait son refus de toute administration responsable; n'étant pas en première ligne dans le Gouvernement, il préférait rester sans portefeuille, et par conséquent sans responsabilité effective.

En politique, les chefs de file d'opinions parlementaires s'imaginent souvent qu'ils sont à eux seuls l'expression tout entière du parti qu'ils représentent; ils croient l'entraîner partout où ils se posent. Il faut se pénétrer de cette idée pour expliquer la situation difficile et compliquée de MM. de Villèle et Corbière dans la Chambre de 1820. Le parti royaliste avait eu besoin du ministère Richelieu pendant la session précédente; il l'avait par conséquent secondé avec loyauté et dévouement; mais dans la nouvelle lice qui allait s'ouvrir, les Royalistes, maîtres du terrain, se montrèrent exigeants, impérieux, intraitables; cela devait être, ils étaient les plus forts; et les partis ne sont pas tenus à la reconnaissance. Des nuances s'étaient partout dessinées, et MM. de Villèle et Corbière ne les représentaient pas tout entières au pouvoir; à l'extrémité des doctrines de droite se plaçait le général Donnadieu, adversaire toujours armé, poursuivant les ministres de sa parole implacable. Était-il possible que le général pût s'entendre avec M. de Richelieu et une majorité de cabinet qui était aux affaires lors des troubles de Grenoble? Ensuite, venaient MM. de La Bourdonnaye, Duplessis de Grénédan, adversaires pleins d'aigreur; M. de Vaublanc, qui rentrait dans la Chambre encore tout meurtri et colère de sa démission de 1816, à laquelle M. de Richelieu avait contribué; M. Delalot, talent pur et académique, qui visait aux effets de tribune et à une influence de majorité. Sa parole était ardente, impétueuse; il aimait la déclamation, la harangue cicéronienne et d'apparat; il possédait cette faculté que les anciens définissaient sous le titre d'*invectives*: au reste, esprit superficiel, avec peu d'aptitude aux affaires; M. de Castelbajac, chef des troupes légères, infatigables, qui harassaient le pouvoir; et M. Cornet-d'Incourt, si spirituellement moqueur,

n'épargnant ni les hommes du ministère, ni ses actes, ni ses intentions. Chacun de ces députés entraînait avec lui-même un certain nombre de boules qui, par leur masse, agrandissaient l'opposition de gauche, laquelle n'était plus influente dans son petit nombre et dans son isolement. Toutefois, la plus grande fraction de la droite était arrivée au ministère par l'adjonction de MM. de Villèle et de Corbière ; on y comptait MM. Courtarvel, Benoist, Bonnet, Pardessus, Piet, et même M. de Bonald; mais ses sympathies devaient la détacher tôt ou tard du ministère, pour la porter vers son extrémité, où étaient ses sentiments, ses souvenirs, ses principes, car elle n'aimait ni les hommes, ni les choses de l'administration Richelieu. On se faisait des concessions, c'était un mariage de raison : sans attaquer la loyauté de MM. de Villèle et Corbière, je dis que leur situation était tellement complexe et en dehors de leur condition politique, qu'ils ne purent pas toujours agir avec franchise. Chefs de parti, avant tout, ils savaient que tôt ou tard le pouvoir devait tomber dans leurs mains, et ils n'étaient pas fâchés au fond, de ces coups de folie et d'exagération de l'extrémité de droite, qui avançaient l'heure de leur triomphe ministériel. Ils en blâmaient publiquement leurs amis ; mais en secret que de concessions et peut-être d'éloges ! Dès l'ouverture de la session, il s'était formé des réunions séparées des membres de la majorité ; l'une, chez M. Usquin, représentait le centre droit ; une autre, chez M. Piet, réunissait les Royalistes de la droite, soit qu'ils fussent en harmonie avec le ministère, soit qu'ils pussent se rapprocher de l'opposition de MM. de Castelbajac et de La Bourdonnaye ; la réunion Piet s'était continuée dans l'intention de bien séparer les Royalistes de la droite, du centre pur. MM. de Villèle et Corbière, toujours très-assidus, y apportaient les projets du Conseil, pour consulter leurs amis, pour savoir s'ils auraient la majorité. Au milieu de ces réunions, on leur adressait souvent des reproches pour leur complaisance envers le ministère, on les invitait à multiplier les gages dans les hommes comme dans les choses, et puis, ils revenaient au Con-

seil porteurs de paroles de la majorité et imposant ses conditions. Or, il était impossible que le cabinet Richelieu subît toutes les idées de la majorité de droite. Comme il n'avait pas assez fait pour les hommes, comme il n'avait que faiblement placé le pouvoir dans les mains de la majorité, celle-ci se montra d'autant plus impérieuse pour les choses; c'est la loi des partis.

Reparlerai-je de la fraction libérale de la Chambre cessant d'être une influence parlementaire, pour se faire infiniment petite minorité? On eût dit que, dans cette session, les plus beaux talents s'oubliaient, et parlaient devant un autre public que la Chambre. Le général Foy et M. de Constant eux-mêmes n'étaient plus ces hommes de convenances parlementaires; ils devinrent tribuns de rue et de caserne. L'adresse souffrit peu de débats; la majorité la vota dans un sens religieux et monarchique. « Quel bien la France ne devait-elle pas attendre de la volonté ferme et invariable de son roi et de l'appui loyal et constant des Chambres! elle recueillait déjà le fruit de la sagesse royale et de sa persévérance. Fortifier l'autorité de la religion, épurer les mœurs par un système d'éducation chrétienne et monarchique, donner à la force publique cette organisation qui assure la tranquillité au dedans et la paix au dehors, perfectionner toutes les institutions qui dérivent de la Charte et qui doivent protéger nos libertés, telles sont les intentions bien connues de V. M. Tels sont aussi nos devoirs. Ces améliorations importantes, nous les poursuivrons avec la modération compagne de la force; nous les obtiendrons par la patience, qui est l'art d'attendre le progrès naturel du bien qu'on a déjà fait. » Cette dernière phrase était tout à la fois une menace et un gage de modération; on parlait de force; la Chambre déclarait qu'elle *attendrait*. Elle voulait engager le ministère. Le Roi répondit avec attendrissement; il sembla rappeler qu'il n'avait plus que quelques jours à vivre, et qu'on le laissât en paix sur le trône de ses ancêtres. « Messieurs, dit-il, je suis vivement sensible aux sentiments de la Chambre des Députés. Vous venez en les exprimant développer mes intentions; c'est me répondre que vous me seconde-

rez; c'est me donner le gage de l'union qui doit exister entre moi et les Chambres, et qui assurera le bonheur de mon peuple, le seul bien que je désire, le seul qui puisse vraiment toucher mon cœur. Je l'ai dit et je le répète, Messieurs, si je désire voir prolonger mes jours, c'est pour affermir les institutions que j'ai données à mon peuple. Mais, quels que soient les décrets de la Providence, n'oublions pas cette maxime de notre droit public : *le Roi ne meurt pas en France.* » Ainsi Louis XVIII semblait toujours annoncer et prévoir le règne de son frère.

La première discussion qui allait s'ouvrir était le vote de six douzièmes provisoires; on en fit un champ de grandes discussions politiques comme pour l'adresse. « Jusqu'à ce jour, disait le général Donnadieu, il n'y a eu que risque et dommage à être royaliste; il en sera de même pour l'avenir, si les hommes créateurs de cet ordre de choses restent aux affaires; le propre de la nature des ministres est de ne réparer aucune injustice, de gouverner avec ce système bâtard qui énerve la nation la plus forte et qui tend à dissoudre, à anéantir tous les caractères. Les ministres sont à même d'offrir au premier mot 100 000 fr. au premier de vous qui sera disposé à trafiquer de son honneur et de son indépendance. Il est un fait certain : un de nos collègues a été insulté par les ministres, qui lui ont offert 100 000 fr. d'indemnité. J'en ai la preuve, et, s'il le faut, je nommerai le député. » Certes, l'accusation était grave; c'était de la plus indigne corruption qu'on accusait le ministère. M. de Serres répondit, mais d'une manière embarrassée, timide; le fait est que l'arrangement dont M. Donnadieu parlait avait été essayé à l'égard d'un député, auquel n'ayant pu assurer une position administrative, on offrait une indemnité sur une recette générale. Ce député fut tellement désigné, qu'il crut nécessaire de se défendre publiquement de l'accusation. Le second projet qui fut présenté dans la session était un complément à la loi électorale dont il s'agissait de déterminer la circonscription, loi fort importante, parce que de la composition des arrondissements électoraux dépendait souvent le succès du candidat; l'opinion

royaliste arrangea parfaitement ses affaires, elle arrêta les arrondissements tout à fait à sa convenance; la commission s'entendit avec le ministère pour jeter dans les mains de la majorité les chances favorables de sa réélection. Vint ensuite le projet de loi sur le domaine extraordinaire, espèce de munificence du Gouvernement, car enfin ce que la conquête avait donné, la conquête pouvait le faire perdre; mais tant de malheurs avaient été réparés par ces donations, tant de services récompensés, qu'il était dans les devoirs d'un gouvernement loyal d'effacer les traces de ces longues misères! Et pourtant dans la situation parlementaire où se trouvait le ministère, la présentation de ce projet était une faute; d'abord dans la pensée primitive du maréchal Macdonald, qui l'avait conçu en 1814, il se liait à une idée royaliste, l'indemnité des émigrés. Ici le ministère l'en détachait, et, en face d'une majorité de 1815, il venait secourir les hommes de la Révolution et de l'Empire, sans même parler des émigrés. J'ajoute que parmi des militaires couverts de glorieuses blessures et de noms honorables, on comptait dans cette liste de donataires, de tristes célébrités aux yeux de la Restauration. Jugez de l'impression produite par M. Duplessis de Grénédan, lorsqu'il lut en pleine séance les noms qui se trouvaient en tête de la liste des donataires : c'étaient MM. Jean-Bon Saint-André, Jean de Bry, Quinette, le général Hullin, Labédoyère, le maréchal Ney, Drouet, Lefèvre-Desnouettes, le général Gilly, Mouton-Duvernet, le général Clauzel, Maret, Excelmans, le général Lamarque, Méchin. Un ministère qui rendait un si éclatant hommage à l'oubli du passé ne pouvait longtemps mériter la confiance de la droite! M. Duplessis de Grénédan appela l'indemnité des donataires un salaire pour les conspirateurs.

On avait promis une loi municipale; elle était ardemment désirée par les Royalistes qui voulaient s'attribuer une influence aristocratique et locale. Un projet, rédigé par M. Mounier, fut proposé au Conseil; MM. de Villèle et Corbière ne purent jamais s'entendre; tous deux partaient d'idées diamétralement opposées. Le premier voulait des libertés locales, modifiées par

l'action de l'aristocratie et du pouvoir, comme les vieilles coutumes du midi; le second appelait les libertés bretonnes, une plus large et plus forte participation du peuple dans les élections municipales. Enfin, le projet longtemps discuté sortit presque informe du Conseil des ministres; il reposait sur les bases suivantes : Le sol administratif était divisé en communes urbaines et en communes rurales; dans les communes urbaines, le maire et les adjoints étaient nommés par le Roi, et dans les communes rurales par le préfet au nom du Roi; les conseillers municipaux étaient élus par les citoyens les plus imposés, en nombre égal aux membres du conseil; dans les communes urbaines, on y admettait un nombre de notables, qui ne pouvait pas excéder le double des membres du conseil. Les membres des conseils d'arrondissement et des conseils généraux étaient nommés par le Roi, pour dix ans, sur une liste de candidats élus par les assemblées d'arrondissement et de département; les conseils étaient renouvelés par moitié tous les cinq ans. Ce projet était de nature à ne contenter personne; d'abord, s'il faisait une large part à l'aristocratie rurale, en n'appelant qu'un petit nombre d'électeurs et les plus imposés pour le choix des conseillers municipaux, il ne décentralisait pas assez le pouvoir administratif au gré de cette aristocratie : ensuite, la simple présentation des candidats, pour les conseils d'arrondissement et de département, ne constituait pas ce système des grands gouvernements de province que la droite demandait. Le parti libéral pouvait-il admettre égalcment un système électoral partant toujours de la base des plus imposés et des adjonctions? Une commission fut désignée; M. Pardessus, nommé rapporteur, conclut à l'adoption du projet; mais M. de Villèle déclara au Conseil des ministres que la réunion Piet se prononçait contre le projet de loi et qu'on ne répondait pas de la majorité. Il fut retiré par le ministère. Le Roi dit : « J'abandonnais encore les droits de ma couronne; on n'en veut pas; c'est une leçon. » Cependant il fallait faire quelques concessions au parti religieux de la Chambre : les deux ministres, chefs de la majorité, déclarèrent encore qu'il était

impossible de s'en dispenser, si l'on voulait avoir le budget; un projet de loi fut arrêté pour la dotation de plusieurs nouveaux évêchés. Un crédit devait être employé à l'établissement et à la dotation de douze siéges épiscopaux, à l'augmentation des traitements des vicaires et à celui des curés et vicaires à établir. C'était beaucoup sans doute, mais était-ce assez pour contenter MM. de Marcellus, Duplessis de Grénédan, expressions du parti religieux, et j'oserai dire pontifical? Le projet largement adopté donna lieu à de si grands reproches, qu'il fit plus de mal que de bien à la popularité religieuse et monarchique du ministère. Le Cabinet était alors vis-à-vis le parti royaliste, comme M. Decazes était, en 1819, devant l'opinion libérale; il n'en pouvait plus, et de concessions en concessions on l'entraînait à tout céder. C'est ce qui arrive toujours quand un ministère ne sort pas de la majorité : cette majorité se montre d'autant plus exigeante que le Pouvoir n'a pas sa confiance, et qu'elle le croit toujours prêts à trahir.

Le parti libéral assistait, désintéressé et impassible, en présence de ces querelles de ménage qui grandissaient sa force ; il attisait le feu de ces discordes; rien ne lui plaisait plus que lorsqu'il voyait monter à la tribune quelques-uns de ces orateurs impétueux qui crachaient au visage des ministres. Que voulait-il? L'affaiblissement du respect populaire pour l'autorité, et l'agrandissement de l'esprit d'opposition en France. Tout fut prêché, économie, liberté, prestige d'honneur et de gloire; dans les discussions de finances, l'opposition libérale saisit toutes les circonstances pour se placer sur le terrain politique; elle dit des naïvetés incroyables; et, par exemple, que devinrent les prédictions du général Foy sur la belle défense des Abruzzes et des Apennins? sur l'immortalité des révolutions de Naples et du Piémont? L'opposition se perd par des prédictions d'avenir; elle désespère toujours des causes qui ne sont pas les siennes; elle atténue ainsi, par ses désappointements, sa puissance sur les esprits. Il y eut de véritables discussions d'affaires sur les canaux, sur les emprunts des villes; tout cela ne souleva que quelques

intérêts privés. Quant au budget, il assurait un dégrèvement : c'était le premier exemple depuis 1815. Dans ce travail remarquable, M. Roy exposait qu'une diminution de 34 363 000 fr. était accordée aux contribuables, à partir du 1er juillet, et pour l'exercice 1821 ; les recettes présumées étaient évaluées à 888 021 745 fr. ; les dépenses, à 882 327 374 fr. ; il y avait donc un excédant de 5 694 371 fr., qui, ajouté aux 24 400 000 fr. demeurés disponibles sur 1820, créait un fonds de réserve de 30 000 000 fr., qui devait assurer, pour l'avenir, les diminutions promises sur les contributions foncières. On arrivait au dégrèvement, résultat remarquable d'ordre et de bonne gestion de la fortune publique. Ce budget pourtant fut vivement attaqué : rapporterai-je ces discussions toujours les mêmes, ces griefs se reproduisant avec une sorte de périodicité ? On s'éleva contre le dégrèvement de la propriété foncière, qui diminuait le nombre d'électeurs ; on fit de l'opposition même sur les économies. Restait une question de feu, la censure serait-elle prorogée ? Le Conseil des ministres avait déclaré en majorité que cette censure était une nécessité dans la position ; cependant les Royalistes en étaient venus à ce point d'aigreur contre le ministère que la commission, par l'organe de M. de Vaublanc, proposa le rejet du projet de loi ; son rapport était une critique amère de l'administration écrite en termes vifs et décidés ; M. de Vaublanc déclarait que la liberté de la presse avec des lois répressives était la seule chose légale dans le gouvernement représentatif. Les ministres se résignèrent à subir une discussion publique ; elle ne fut curieuse cette discussion que par les injures inconvenantes que les Royalistes et les membres du Cabinet se jetèrent par la tête. M. de Castelbajac attaqua personnellement les ministres et principalement M. Pasquier. « La censure n'est point dans la Charte, s'écria-t-il, elle a favorisé les principes de la révolte, elle a arrêté l'expression de la fidélité et de l'honneur, et voulussiez-vous faire autrement pour l'avenir, vous ne le pourriez pas ; vous haïssez les Royalistes comme individus, continua vivement M. de Castelbajac ; oui, M. Pasquier, vous les

haïssez, vous les repoussez comme principe; placé vous-même par vos antécédents dans une situation fausse, vous ne pouvez pas avoir une doctrine, vous ne pouvez pas professer une opinion sans craindre un *Moniteur* ou des souvenirs. » Le soir au Conseil M. Pasquier se plaignit vivement de cette sortie à M. de Villèle, qui lui dit : « Laissez passer cela, c'est un de ces coups de boutoir auquel il faut s'attendre. — Je ne le puis, répliqua M. Pasquier. — Comme il vous plaira, mais vous ferez une faute; vous pouvez compromettre la majorité. » Le lendemain, M. Pasquier fit une solennelle déclaration de ses amitiés et de ses répugnances politiques. « On nous a accusés de haïr les Royalistes; dans un gouvernement de la nature du nôtre, il est des amitiés politiques comme il est des éloignements : quant à moi, dit M. Pasquier avec quelque vivacité, j'ai de l'éloignement pour ces hommes qui par d'injustes récriminations fournissent des armes aux révolutionnaires; j'ai de l'éloignement pour un petit nombre d'hommes qui veulent usurper à eux seuls le titre de royaliste et accaparer les sentiments de la masse de la nation; j'ai de l'éloignement pour ces hommes qui voudraient faire de la royauté l'instrument de leur ambition; j'ai encore de l'éloignement pour eux, parce que s'ils arrivaient au pouvoir, ils ne s'en serviraient que dans quelques intérêts particuliers, et y porteraient ces petites ambitions qui ont déjà fait tant de mal à la royauté. Maintenant, continue le ministre, je dois proclamer mes affections pour cette foule de citoyens qui siégent dans cette enceinte et qui sont d'autant plus royalistes qu'ils sont constitutionnels; j'honore ces hommes qui travaillent sans cesse à défendre le pouvoir royal dans quelque temps que ce soit et avec lesquels je me suis uni pour combattre, lorsque j'ai cru la royauté et peut-être la légitimité menacée. » M. de Villèle l'avait bien prévu; la déclaration de M. Pasquier fut une rupture véritable avec le parti royaliste; c'était sans doute un sentiment d'honneur et de position qu'elle exprimait. Mais à quoi bon, quand on reste ministre, offenser une majorité de laquelle on dépend? M. Pasquier descendait de la tribune, lorsque

M. Corbière lui dit en souriant : « Puisque vous avez voulu parler, vous avez dit ce qu'il fallait dire ; à votre place, je n'aurais pas pris la parole. » M. Corbière avait raison, un homme politique ne doit avoir ni colère ni répugnances ; il est au pouvoir pour subir les attaques ; c'est du stoïcisme, si l'on veut, mais du stoïcisme indispensable. La Chambre accorda la censure, mais pour un terme si restreint qu'elle appelait une solution imminente de la question ministérielle dans la session prochaine ; la censure ne dut pas se prolonger au delà de deux mois après l'ouverture de cette session. La majorité se réservait la haute main. Alors tout tourna contre une pacification. MONSIEUR, fort mécontent de ce qu'on n'avait rien fait pour MM. de Polignac et de Vitrolles, de ce qu'on n'accordait que peu aux opinions dont il était le royal représentant en France, s'aigrit profondément ; ensuite on fut obligé à des mesures de rigueur contre le général Donnadieu qui, dans une conversation intime avec le duc de Richelieu, s'était laissé aller à une indignation insultante pour le président du Conseil. Si l'on avait conquis quelques unités telles que MM. Pardessus, Benoist et Cardonnel par des positions politiques ou judiciaires, la masse s'était séparée du ministère sans ressource. On le sentit à mesure qu'on avançait dans la session. Le centre restait fidèle, mais la droite échappait à chaque question décisive.

CHAPITRE XVIII.

NOUVELLE RUPTURE AVEC LES ROYALISTES. — CAUSE DU MINISTÈRE DE M. DE VILLÈLE.

Le cabinet Richelieu après la session de 1820. — Conspiration. — Jugement de la conspiration militaire. — État de l'opinion. — Le congrès de Laybach. — Naples. — Le Piémont. — Triomphe de cabinet. — Mort de Napoléon. — Baptême du duc de Bordeaux. — Force de l'opinion royaliste. — Ouverture de la session. — Discussion de l'adresse. — Vote contre ce ministère. — Retraite du cabinet Richelieu.

Septembre 1820. — Décembre 1821.

Les partis portent avec eux-mêmes quelque chose d'implacable, et triste gouvernement que celui qui se fait parti ! c'est surtout après les grandes luttes d'opinion que cette haine reste vivace ; le Pouvoir pardonne, parce qu'il voit de haut ; les factions jamais, parce qu'elles contractent toutes les passions, toutes les faiblesses de l'individu. Je ne crois pas qu'il se soit montré une époque historique plus haineuse que cette année 1820 : il y avait véritablement guerre civile ; Royalistes, Libéraux se jetaient les plus affreuses injures ; point de justice, mais des réactions et des vengeances. Il était survenu des événements d'une nature grave : qui peut se comparer à cette activité de complots, à cette naïveté de bouleversements politiques ? Séditions de place publique, comité directeur, rage des pamphlets, conspirations militaires, aucune tentative ne fut épargnée. Les Royalistes, de leur côté, cherchaient à agrandir les dangers, à multiplier les terreurs ; on lançait des pétards à cette époque avec une espèce d'impunité ; une de ces petites machines infernales éclata dans le palais même des Tuileries, non loin des ap-

partements du Roi. Personne, si ce n'étaient les gens de la maison, ne pénétrait dans le lieu où le pétard avait été déposé, et Louis XVIII, qui commençait à comprendre d'où provenait le complot, fit une réponse pleine d'à-propos à MADAME qui accourait tout effrayée : « Tranquillisez-vous, ma nièce, ce n'est rien; sachez seulement que ce n'est pas moi qui ai mis le feu au pétard. » C'était indiquer finement à quelle espèce d'ennemi le Roi attribuait ce dernier attentat; il ne donna lieu à aucune poursuite; mais les Royalistes ne pardonnèrent pas au ministère le bruit qui se répandit alors que c'était à eux qu'il fallait attribuer l'événement des Tuileries; ils se crurent trahis. D'un autre côté, comment un parti triomphant aurait-il excusé cette impartialité, j'oserai presque dire cette mollesse de poursuites qui laissait en quelque sorte les complots révolutionnaires dans l'impunité? La conspiration militaire du 19 août était déférée à la Cour des Pairs; là des formes solennelles, des garanties publiques étaient accordées aux accusés. M. Dambray, qui présidait la Cour des Pairs, montra une impartialité si haute, une justice si indulgente, qu'on aurait dit qu'il préparait l'acquittement. Des pairs de France protégeaient les accusés, fournissaient des notes, des moyens de défense. Le Gouvernement applaudissait avec l'opinion à cette indulgence d'un grand corps judiciaire, appelé à appliquer des peines terribles à des jeunes officiers égarés; la poursuite avait été confiée à des hommes sages et impartiaux, qui sentaient également le besoin de ne pas démesurément agrandir le cercle des accusations. La couleur des débats, les condamnations douces et paternelles qui s'ensuivirent, tout cela aigrit violemment les hommes monarchiques. On voulait donc, disaient-ils, livrer la royauté à ses ennemis? Quoi! une conspiration à main armée n'était pas punie? Dans le procès des troubles du mois de juin, dans les poursuites dirigées contre M. Gohier de la Sarthe, le pouvoir ministériel avait reculé devant un système de pénalité trop forte, trop afflictive. De tous ces débats était résultée la certitude qu'il existait un comité actif, dirigeant, dont les chefs et les projets étaient connus : comment dès lors les

Royalistes pouvaient-ils s'expliquer cette insouciance et cette faiblesse qui s'arrêtaient devant certains noms propres? n'étaient-ils pas majorité dans la Chambre des Députés, et les ministres ne pouvaient-ils pas demander hautement et franchement l'autorisation de poursuivre M. de La Fayette et les autres complices signalés dans tous les actes d'accusation? A quoi bon se laisser insulter, braver par quelques chefs hardis, et n'avoir de forces que contre quelques agents secondaires sans consistance? Telle était la pensée de l'opinion royaliste et elle avait raison; on savait qu'il existait dans les mains de M. Mounier, directeur-général de la police, des pièces de conviction contre le comité-directeur; pourquoi ne pas les produire? La correspondance de M. de La Fayette avec M. Gohier de la Sarthe révélait les desseins et les plans révolutionnaires: pourquoi ne pas la déposer comme document d'un acte de poursuite? On accusait donc les ministres d'une quasi-trahison. M. de Richelieu, disait-on, était un honnête homme, mais faible; M. de Serres, un caractère incertain; M. Pasquier, un bonapartiste déguisé, un ministre sans conviction; M. Portal, un protestant: un protestant! l'entendez-vous? M. Roy, un représentant des Cent-Jours; M. Siméon, le ministre du roi Jérôme; et puis M. Mounier, secrétaire de l'*usurpateur*, si indulgent pour les conspirations bonapartistes! Une brochure doctrinaire de M. Guizot avait paru sous ce titre : *de la Restauration et du Ministère actuel*. C'était une théorie élevée, absolue, telle que sait les faire M. Guizot; des Francs et des Gaulois se partageaient le territoire; les Francs étaient les contre-révolutionnaires, les Gaulois les révolutionnaires; la lutte avait été vive jusqu'en 1789, époque où les intérêts nouveaux avaient triomphé; depuis le 5 septembre, jusqu'en 1820, on avait marché dans ces intérêts; depuis on les avait quittés pour préparer le succès de la contre-révolution en possession du ministère qui n'était que son agent. M. Guizot attaquait tout le personnel du Cabinet et du parti royaliste. Il les présentait comme maladroitement unis, formant une alliance hétérogène, et que la droite plus forte s'empresserait de rompre quand l'administration Ri-

chelieu serait usée. Le ministère ne poursuivit pas cette publication ; il agit raisonnablement, car l'ouvrage de M. Guizot était écrit avec modération et convenance. C'était une brochure d'opposition contre le ministère, mais non point un pamphlet contre la monarchie. En même temps parut un *Essai sur la Propriété*, de M. Bergasse ; il y touchait la question des domaines nationaux et de l'indemnité des émigrés. Le Cabinet crut une poursuite nécessaire contre ce livre. Une des craintes les plus vivement exploitées par les journaux libéraux n'était-elle pas précisément la peur des acquéreurs des biens nationaux ? On poursuivit M. Bergasse. Mais que de criailleries ne dut pas soulever ce que les Royalistes appelaient une partialité révoltante. On laissait un doctrinaire tranquille, mais un royaliste c'était différent, on le poursuivait, on le persécutait. Puis, les griefs contre la censure. Ne devait-elle pas laisser tout imprimer dans *la Quotidienne* et *le Drapeau Blanc*, car les doctrines royalistes étant une bonne semence, ne pouvaient produire que des fruits utiles et bienfaisants ! Au contraire, si la censure laissait échapper quelques fragments favorables aux nouvelles idées, il n'y avait pas assez de voix pour dénoncer la faiblesse et l'incurie du Gouvernement ; il fallait assister à quelques-unes des réunions de M. Piet pour comprendre la malheureuse position du ministère vis-à-vis les Royalistes. « Que fait-il pour le clergé, pour la monarchie ? disait-on ; il laisse la révolution nous envahir, nous déborder ; il est temps d'en finir et de sauver le trône. » Quelques voix s'élevaient à peine pour le défendre ; MM. de Villèle et Corbière répondaient : « Que voulez-vous ? nous ne pouvons vaincre la volonté du Roi ; tâchons de gagner du terrain, et voilà tout. Pouvons-nous nous imposer à Louis XVIII ! un ministère de notre couleur n'aurait pas la confiance royale ; patience, attendons ! »

Dans le Conseil des ministres, il faut rendre cette justice à M. de Villèle surtout, qu'il ne s'écarta jamais des opinions modérées, ne séparant presque jamais son vote de celui de M. Pasquier, qui alors était devenu le point de mire de l'opposition

royaliste la plus violente; M. Corbière s'y montrait homme d'esprit; il se moquait des prétentions exagérées de ses amis; là les deux ministres n'étaient plus les hommes de la société Piet; mais ils retombaient dans toutes les folies de leur parti dès qu'ils touchaient leur réunion de majorité. C'était dans la force des choses; le jour où ils auraient cessé d'en être l'expression, ils étaient perdus.

De tous les nouveaux ministres, secrétaires d'État, M. Corbière seul avait un département; il alla habiter l'hôtel de l'Université, s'y montra sans faste avec ses goûts de simplicité; les Royalistes faisaient contraster cette vie modeste avec le luxe ministériel des autres membres du Cabinet; voyez les excellents ministres de la droite, comme ils sont économes des deniers de l'État! M. Corbière visitait le moindre de ses collègues; il avait une mauvaise voiture de louage pour aller au Château, à côté des équipages pompeux, des suisses, et des chasseurs richement décorés. A peine en possession du Pouvoir universitaire, M. Corbière donna aux évêques une grande influence sur les colléges royaux; il leur en confia la surveillance et l'inspection spéciale; les invitant à visiter les colléges pour diriger les mœurs, la religion et les études. C'était un premier pas fait vers le gouvernement religieux. La pensée de la droite était de faire de l'éducation une pensée morale et catholique. M. Corbière donna une organisation plus monarchique à l'Université; mais il se trouva bientôt en dissidence avec le Conseil royal, et il se laissa emporter par sa mauvaise humeur habituelle et son entêtement; de là cette petite haine contre l'Université qui ne cessa d'animer M. Corbière. C'est un fait assez curieux à relever que de voir à la tête du corps enseignant l'homme qui portait le plus de jalousie à l'Université. M. Corbière aimait les vieilles congrégations enseignantes. S'il avait pu réveiller de leurs tombeaux les bénédictins, les oratoriens, il l'aurait fait avec autant de plaisir qu'il aurait expulsé de leur chaire MM. Guizot et Cousin. Cependant, je le répète, les deux ministres de la majorité royaliste n'avaient en présence du Roi

aucune de ces exagérations qu'ils professaient avec leurs amis. M. de Villèle, avec sa sagacité habituelle, avait saisi toutes les tendances de l'esprit du Roi, et il avait bien compris qu'il ne pourrait acquérir sa confiance qu'en effaçant peu à peu les préventions que Louis XVIII avait contre lui et M. Corbière; ils se montraient toujours sages, toujours modérés. Y avait-il quelques-unes de ces sorties violentes à la Chambre des Députés contre le gouvernement de M. de Richelieu, M. de Villèle se hâtait de protester et d'appeler ses amis des fous, des intraitables; M. Corbière s'en tirait par une plaisanterie mordante; tous deux protestaient de leur attachement aux idées et aux hommes du Cabinet. Louis XVIII cherchait à conquérir leur affection; il y mettait de la coquetterie. On se jouait de part et d'autre comme malgré soi et par la seule influence de la position. Des nouveaux ministres, il n'y avait de complétement dévoué aux idées du Cabinet que M. Lainé; royaliste de conviction, il aimait à voir l'autorité se raffermir dans les mains de M. de Richelieu; toute intrigue l'offusquait, et il considérait le triomphe complet des plans de la majorité comme le premier pas vers des révolutions nouvelles et des malheurs infinis. En résultat, le ministère ne pouvait marcher en la situation et entreprendre de grandes choses. Il n'y avait pas d'homogénéité. M. de Richelieu aimait les opinions royalistes et il en voyait avec quelques répugnances les représentants. « C'est moi qui les ai relevés, disait-il, et voilà comment ils me traitent. » Les Royalistes pouvaient répondre à cela : « Nous sommes majorité, il nous faut au pouvoir nos hommes et nos idées. » Dans une conférence que M. de Richelieu eut avec M. Decazes à son retour d'Angleterre, le président du Conseil exposa à l'ambassadeur quelles étaient ses difficultés et les menées sourdes des ultras; M. Decazes lui répondit : « Eh quoi! vous vous étonnez; vous ne les connaissez donc pas? Ils m'ont trahi, ils vous trahiront; c'est leur rôle; il est impossible de marcher avec eux. » M. de Richelieu adressa ses plaintes à MONSIEUR, qui, tout en témoignant de l'attachement personnel au ministre,

lui dit : « Mais que voulez-vous? Vous n'allez pas assez dans le sens monarchique; vous ne faites rien pour les Royalistes. » M. de Richelieu répliqua : « Et que faire de plus pour eux? je les ai mis en position de me renverser du jour au lendemain. — Ils ne le feront pas, répliqua MONSIEUR en lui serrant la main, mais il faut vous *monarchiser*. »

En France on marchait au triomphe des idées royalistes, et l'Europe arrêtait des idées de répression. Les transactions du congrès de Laybach tiennent une place trop importante dans l'histoire pour que je ne m'arrête pas spécialement sur chacun des points qui furent réglés à ce congrès. On a fait beaucoup de conjectures irréfléchies sur les résolutions alors prises par les Puissances, sur le rôle que chacune d'elles joua dans la marche générale des négociations; j'ai besoin de rectifier les idées et de ramener les choses à la vérité. Je n'aime pas ces livres, œuvres malheureuses d'hommes qui, ne sachant pas les affaires, se jettent dans de continuelles hypothèses: j'ai relu tout ce qu'ont écrit MM. Bignon et de Pradt. Le dirai-je? je n'ai pas trouvé un seul fait; et qu'est-ce qu'un livre sans faits? MM. Bignon et de Pradt n'ont pas voulu assez se persuader qu'ils ont été tout à fait étrangers aux transactions diplomatiques de la Restauration, et qu'ils n'ont même connu qu'en sous-ordre celles de l'empire. Ils ont écrit sur ce qu'ils ne savaient pas, M. de Pradt avec son esprit sautillant et M. Bignon avec sa lourdeur philosophique. Le congrès de Laybach a plusieurs parties et embrasse un grand nombre d'événements, on peut les résumer dans les cinq points suivants : 1°. l'examen de la question générale du droit d'intervention, de ses limites et de ses bases; 2°. l'application de ce droit à la révolution de Naples; 3°. la tentative d'une confédération italique; 4°. la révolution du Piémont; 5°. enfin l'insurrection grecque qui éclata pendant le séjour des monarques à Laybach. On ne traita pas d'autres affaires. Je dois déclarer ici qu'il n'y fut pas question du gouvernement intérieur de la France et de ses institutions politiques; depuis Aix-la-Chapelle on ne s'en occupa que par des conversations générales; on put

discuter les systèmes de gouvernement comme une thèse ; mais jamais une note n'exprima la pensée d'une intervention à ce sujet. J'ai trouvé un seul document de M. de Metternich qui exprime la satisfaction de voir le Gouvernement français entrer dans des voies fortes et conservatrices. L'importance de toutes les questions qui allaient s'agiter dans le congrès avait appelé à Laybach les ministres non-seulement des grands Pouvoirs, mais encore des petites souverainetés italiennes intéressées dans les résolutions des Cabinets; les empereurs d'Autriche et de Russie y étaient en personne; le roi de Prusse n'avait pu s'y rendre et s'y était fait représenter ; indépendamment de l'empereur Alexandre qui faisait beaucoup par lui-même, la Russie comptait M. Capo d'Istria, alors en première ligne dans la confiance d'Alexandre dont il partageait presque toutes les idées mystiques, et de plus M. Pozzo di Borgo, qui venait à tous les congrès pour rendre compte à l'Empereur de la véritable situation de la France ; enfin M. de Nesselrode. M. de Metternich y représentait l'Autriche, et avec lui M. le baron Vincent, accrédité près la cour de France ; la Prusse, qui n'avait pas un grand intérêt dans la solution immédiate des questions actuellement soulevées, y avait envoyé néanmoins M. de Hardenberg, ainsi que M. de Bernstorff, ministre des relations extérieures, et M. de Krusemark, ministre près la cour de Vienne. Trois ambassadeurs y représentaient la France : M. de Caraman, porteur de pouvoirs, premier plénipotentiaire à Troppau ; M. de Blacas, ambassadeur à Rome ; il était accouru pour remplir une espèce de mission de famille auprès du roi de Naples pendant son séjour à Laybach ; appelé à un rôle plus actif au congrès, il y déploya une capacité remarquable. M. de la Ferronays suivait encore l'empereur Alexandre, dont il avait conquis l'amitié et la confiance. L'Angleterre, qui gardait rancune du protocole de Troppau, n'y avait accrédité qu'un simple envoyé, M. Gordon, ministre près la cour de Vienne, puis, par des motifs d'étiquette, lord Clanwilliam. Lorsque l'affaire devint plus sérieuse et qu'il s'agit de l'occupation armée de Naples, le vicomte Castlereagh manda à

lord Stewart l'ordre exprès de se rendre à Laybach. Puis, chaque petit prince de l'Italie avait accrédité un député auprès du congrès : le Piémont, M. de Saint-Marsan, ministre des affaires étrangères, homme d'esprit et de lumières. Les autres cours avaient comme représentants, savoir : Rome, le cardinal Spina, légat à Bologne; Florence, le prince Neri-Corsini; Modène, le marquis de Molza; comme dans tous les congrès, M. de Gentz était chargé de la rédaction des procès-verbaux et des autres pièces diplomatiques.

Les conférences s'ouvrirent d'abord entre MM. de Metternich, Capo d'Istria, Hardenberg; le principe de l'intervention à Naples fut admis entre eux sans difficulté. Lord Stewart s'était fait précéder d'une circulaire de lord Castlereagh, espèce de protestation contre le principe d'intervention qu'aucun Cabinet, en face du Parlement, ne pouvait reconnaître [1]. Le ministre disait aux ambassadeurs et aux envoyés de la Grande-Bretagne : « Il est devenu nécessaire de vous informer que le Roi s'est cru obligé de refuser de prendre part aux mesures des Cabinets. Ces mesures embrassent deux objets distincts : 1°. l'établissement de certains principes généraux pour servir à l'avenir de règle à la conduite politique des alliés dans les cas y mentionnés; 2°. la marche qu'on se propose de suivre d'après ces principes, relativement aux affaires de Naples. Le système de mesures proposé sous le premier chef, s'il était suivi réciproquement, serait en opposition directe avec les lois fondamentales de notre pays. Mais, quand même cet obstacle décisif n'existerait pas, le Gouvernement britannique n'en regarderait pas moins les principes sur lesquels ces mesures sont basées, comme ne pouvant être sans dangers reconnus propres à former un système de lois *internationales*. Le Gouvernement britannique ne se considère pas, par le fait de son alliance, et d'après les traités existants, comme autorisé à s'arroger

[1] Lord Castlereagh entrait personnellement dans les vues du protocole de Troppau; ses négociations secrètes le constatent, mais il ne pouvait l'avouer vis-à-vis du parlement. Il ne prêta pas tout l'appui qu'aurait désiré la France.

des pouvoirs si extraordinaires, et il ne pense pas qu'on puisse se les arroger en vertu d'une nouvelle transaction diplomatique entre les Cours alliées, sans s'attribuer une suprématie incompatible avec les droits des autres États; ou, si l'on obtenait l'accession de ces États, sans introduire en Europe un système fédératif, qui non-seulement n'atteindrait pas son objet, mais aurait quantité d'inconvénients de la nature la plus grave. Quant au cas particulier de Naples, dès le premier moment le Gouvernement britannique n'a pas hésité à exprimer une forte désapprobation de la manière dont on disait que cette révolution avait été opérée; mais en même temps il déclare formellement aux diverses Cours alliées qu'il ne se considérait ni comme obligé ni même comme autorisé de conseiller une intervention de la part de l'Angleterre. Il reconnaît pleinement néanmoins que d'autres États européens, et spécialement l'Autriche et les Puissances italiennes, pourraient se croire placés dans une position différente, et il déclare qu'il n'a pas l'intention de préjuger la question en ce qui peut les toucher. » Cette circulaire de lord Castlereagh avait été commandée par le soulèvement unanime d'opinion politique qu'avait amené le manifeste de Troppau : le chef du Cabinet était déjà si impopulaire! Le procès de la Reine, les mesures répressives qu'il avait jugé nécessaire de prendre envers l'Irlande, les poursuites multipliées contre les noms chéris de la populace de Londres, tout cela imposait au Gouvernement le besoin de reconquérir quelque influence dans ses transactions extérieures. Lord Stewart remit au congrès une note dans le même sens que la circulaire de lord Castlereagh. M. de Caraman aurait dû s'associer à cette résistance; mais la position n'était pas aussi nette en France qu'en Angleterre : d'abord, les principes de la Sainte-Alliance trouvaient majorité dans la Chambre des Députés; la révolution de Naples se liait aux projets du libéralisme en France; le Cabinet de Paris n'était pas dans cette haute indépendance de souvenirs et de force où se trouvait celui de Londres. Les instructions de M. de Caraman consistèrent à prendre un terme moyen, à soutenir lord Stewart

dans le principe de non-intervention, sans l'adopter cependant d'une manière aussi absolue, et sans heurter surtout les idées de l'empereur Alexandre. Ce terme moyen ne réussit pas complétement : M. de Caraman avait cherché à s'appuyer sur les petits Princes de l'Italie; M. de Metternich s'en était emparé, et M. de Saint-Marsan lui-même, qui ne prévoyait en aucune manière la révolution du Piémont, se montra le plus chaud partisan du principe de l'intervention, abandonnant tout à fait le système français pour se jeter dans les idées et les intérêts de M. de Metternich. Dès ce moment la Cour de Vienne domina le congrès pour la question italienne. Une circulaire des trois Puissances, la Russie, l'Autriche et la Prusse, se hâta d'annoncer que l'armée destinée à agir contre la révolution avait reçu ordre de se porter sur les frontières napolitaines. « La grande masse de la nation étant dévouée à son monarque, y disait-on, et dégoûtée d'une liberté imaginaire qui lui a valu la tyrannie, devait accueillir avec confiance ceux qui, au nom de S. M. l'empereur d'Autriche et au nom de ses augustes alliés, viendraient lui offrir paix, amitié et protection. Si une aussi juste attente ne se réalisait pas, l'armée saurait surmonter les difficultés qui l'arrêteraient; et si, contre tous les calculs et contre les vœux des Monarques alliés, une entreprise formée dans les intentions les plus pures et qu'aucun esprit hostile ne dirige dégénérait en guerre formelle par la résistance d'une faction implacable, l'empereur de Russie, pénétré de la nécessité de lutter contre un mal aussi grave, ne tarderait pas à joindre ses forces militaires à celles de l'Autriche. » Les monarques alliés assuraient qu'ils n'avaient en vue que le salut de leurs États, l'indépendance des Gouvernements légitimes et l'intégrité de leurs possessions. M. de Metternich était parvenu à ses fins. L'empereur Alexandre avait promis de continuer à Laybach les conférences souveraines qui déjà portaient leur fruit. L'armée autrichienne concentrée s'avançait vers le royaume de Naples; les souverains de l'Italie avaient tous adhéré aux actes de Troppau, le Pape ouvrait ses États au passage des troupes impériales sous les ordres du géné-

ral Frimont. Il ne restait plus qu'à régulariser ce qui s'était fait. Une idée de l'empereur Alexandre, et que M. de Metternich avait adoptée à Troppau pour entrer plus parfaitement dans les opinions du Czar était celle-ci : les deux empereurs d'Autriche et de Russie et le roi de Prusse devaient écrire de concert au roi de Naples pour l'inviter à assister aux conférences de Laybach. « Monsieur mon frère, disait l'empereur d'Autriche, les événements qui se sont passés dans vos États n'ont cessé de faire le sujet de mes plus sérieuses méditations, et les Puissances alliées se sont réunies à Troppau pour considérer les suites dont ces événements menacent la péninsule italienne et même l'Europe entière. En nous décidant à cette délibération commune, uniquement destinée à garantir l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de tous les États, Votre Majesté ne doutera pas que l'intention des Cabinets assemblés ici ne soit de concilier les intérêts et le bien-être dont votre sollicitude paternelle désire faire jouir ses peuples avec les devoirs que les monarques alliés ont à remplir envers leurs États et envers le monde. Nous nous félicitons d'exécuter ces engagements avec la coopération de Votre Majesté, et, fidèle aux principes que nous avons proclamés, nous proposons à Votre Majesté de se réunir à nous dans la ville de Laybach. Votre présence hâtera une conciliation aussi indispensable, et c'est au nom des intérêts les plus chers de votre royaume, et avec cette bienveillante amitié dont nous croyons avoir donné plus d'un témoignage à Votre Majesté, que nous l'invitons à venir recevoir de nouvelles preuves de la sollicitude que nous lui portons, et de la franchise qui fait la base de notre politique. FRANÇOIS. » Les lettres de l'empereur de Russie et du roi de Prusse étaient rédigées dans des termes absolument semblables.

M. de Blacas avait été invité à faire la même proposition au roi de France ; c'était une intervention pacifique qui convenait au rôle un peu effacé qu'on avait fait au Gouvernement français. Louis XVIII n'avait pu s'opposer aux principes de Troppau ; son Cabinet voulait au moins conserver une participation quel-

conque à ce qui se passait. Lord Stewart n'envoya même pas la proposition à son Gouvernement; il savait trop que les principes de la constitution anglaise s'opposaient à cette intervention personnelle des Souverains dans les affaires du Gouvernement. Il y eut donc trois systèmes bien distincts : les Puissances étroitement liées et qui intervenaient nettement, l'Angleterre repoussant l'intervention, et la France enfin jouant un rôle intermédiaire. L'étiquette voulait que la lettre de Louis XVIII fût écrite de sa main ; le Roi avait de violents accès de goutte ; il ne put le faire : M. Pasquier la copia lui-même, et le Roi ne fit qu'apposer sa signature. « Monsieur mon frère, pendant les circonstances dans lesquelles les événements qui se sont passés depuis cinq mois ont mis les États confiés aux soins de Votre Majesté, elle n'a pu douter un seul instant de mon intérêt constant à son égard et de mes vœux pour sa félicité personnelle et pour celle de ses peuples. Votre Majesté n'ignore pas les motifs puissants qui m'ont empêché de pouvoir lui exprimer plus tôt les sentiments dont je suis animé, et de lui faire parvenir, dans l'effusion de la plus sincère amitié, les conseils que je suis peut-être, à plus d'un titre, autorisé à lui offrir ; mais aujourd'hui il ne m'est plus permis d'hésiter. Informé par mes alliés, réunis à Troppau, de l'invitation qu'ils ont fait parvenir à Votre Majesté, je dois m'unir à eux comme membre d'une ligue dont le seul but est d'assurer la tranquillité et l'indépendance de tous les États, et, comme Souverain d'un peuple ami de celui que Votre Majesté gouverne, j'ajouterai aussi, comme un parent sincèrement affectionné, je ne saurais trop insister auprès de Votre Majesté, puisqu'elle va prendre une part personnelle au nouveau congrès qui va se tenir avec mes alliés. Sire, je vous dirai que mes intentions, dans cette réunion, sont de concilier l'intérêt et la prospérité dont la sollicitude paternelle de Votre Majesté doit désirer de faire jouir ses peuples, avec les devoirs qu'eux-mêmes doivent remplir envers l'État et envers le monde. Une gloire la plus pure attend Votre Majesté ; elle concourra à raffermir en Europe les bases de l'ordre social; préservera ses peuples des malheurs qui

les menacent ; assurera, *avec l'accord si nécessaire du pouvoir et de la liberté*, leur félicité et leur prospérité pendant une longue série de générations. » Cette lettre se distinguait de la circulaire émanée des trois Cours, et la France avait son système !

Le roi de Naples fit part de ces ouvertures au parlement, et l'autorisation nécessaire pour le voyage du Souverain fut accordée avec loyauté, presque sans discussion. Dans tous ses actes, dans toutes ses démarches, jusqu'ici la révolution de Naples s'était montrée calme, modérée en face de l'Europe ; elle voulait se justifier à ses yeux. Le vieux Roi s'embarqua sur un vaisseau anglais et débarqua au port de Livourne. Ferdinand, simple, populaire, avait la faiblesse des Bourbons, et il ne put s'empêcher de témoigner sa joie d'être sorti des mains de Pépé et des constitutionnels de Naples. Les Souverains lui rendirent toute espèce d'honneur ; l'empereur d'Autriche, son gendre, vint au-devant de lui et lui fit la plus cordiale réception. On ne parla que de famille et de choses tout à fait indifférentes à la politique ; mais le soir de l'arrivée du roi de Naples à Laybach, M. de Metternich lui fit demander une audience, et, dans une longue conversation, lui démontra l'importance d'une protestation contre tout ce qui s'était fait dans sa capitale. « M. de Metternich, répondit le vieux Roi, je veux tout ce que vous voulez ; je vous prie d'agir avec précaution afin de ne pas compromettre mes chers enfants qui sont à Naples [1]. » Le lendemain, il fut arrêté entre les ministres, y compris ceux de France (à l'arrivée du roi de Naples, M. de Blacas avait pris la haute main), que des propositions seraient adressées au parlement napolitain, mais pour la forme sans doute, car elles étaient de nature à ne pouvoir être accueillies. Les Monarques déclaraient « qu'ils étaient fermement résolus à ne pas laisser subsister le régime imposé au royaume par des moyens criminels, et ils en demandaient un désaveu spontané. « Quand le roi de Naples, disait cette note en terminant, sera

[1] Le Roi était pourtant brouillé avec son fils ; ce fut M. de Blacas qui les réconcilia.

rentré dans la plénitude de ses droits, ce sera à lui seul, avec les conseils des hommes les plus intègres et les plus instruits du pays, à fonder, pour l'avenir, la force et la stabilité de son gouvernement sur un régime juste et sage, conforme aux intérêts permanents des deux peuples réunis sous son sceptre. » Ces conditions avaient été suggérées par M. de Blacas à M. Capo d'Istria, et adoptées par l'empereur Alexandre, comme un terme moyen capable d'éviter l'occupation. Pendant ce temps le duc de Gallo, ministre des affaires étrangères depuis le parlement, arrivait à Laybach, mandé par son souverain ; le duc de Gallo eut une conférence préliminaire avec M. de Metternich, qui lui fit connaître en termes impératifs les résolutions du congrès : « On vous a fait venir, dit M. de Metternich au ministre napolitain, pour entendre les résolutions du congrès ; tout ce que je vais vous dire est au nom des Puissances et d'accord avec le roi de Naples [1]. — Mais, répondit M. de Gallo, je demande à voir le roi mon maître. — Vous le verrez, et il vous confirmera tout ce que j'ai à vous communiquer. — J'aurai cependant quelques observations à faire. — On ne vous a pas appelé pour entendre vos observations ; d'ailleurs vous n'en avez point à faire, continua le ministre autrichien avec vivacité ; vous êtes ici pour apprendre que les Puissances ne reconnaissent aucun des changements qui ont eu lieu à Naples, et que le Roi y doit rentrer avec les mêmes pouvoirs qu'il avait par le traité de 1815. Une armée autrichienne de cinquante à quatre-vingt mille hommes occupera Naples pendant trois années, jusqu'à ce que la tranquillité soit rétablie ; elle y sera entretenue aux frais du pays. Rentré dans ses droits, le Roi donnera les statuts qu'il jugera convenables pour le bonheur de ses peuples ; mais si l'on avait la folie de se défendre, cent mille hommes de plus entreraient dans votre patrie, et les contributions de guerre que nous met-

[1] Toutes les conversations sont textuellement copiées des dépêches : je le répète, il est dans les habitudes des ambassadeurs de rapporter dans les confidences à leur gouvernement les conversations importantes.

trions seraient *uniquement* payées par ceux qui oseraient combattre. Au reste, voyez le Roi, répéta M. de Metternich ; il vous confirmera tout ce que je puis vous dire. » En effet le duc de Gallo eut une entrevue avec son souverain. Dès que celui-ci l'eut aperçu : « Eh bien, cher Gallo, s'écria-t-il, tu as entendu tout ce que Metternich t'a dit ; je suis d'accord avec lui et je te confirme tout ; tu peux partir quand tu voudras, je n'ai plus besoin de toi. — Mais, répondit M. de Gallo, tout étonné, j'oserais demander à V. M..... — Toutes les observations sont inutiles, répliqua le Roi en l'interrompant ; je conçois que cela te déplaise, mais je suis d'accord avec mes alliés ; d'ailleurs, j'ai envoyé un courrier pour informer mon fils de notre décision. » M. de Metternich avait bien prévu ce qui arriverait ; le parlement napolitain refusa d'adhérer aux propositions des Puissances ; l'armée autrichienne traversa le Pô. Une proclamation du Pape ouvrit le passage des États romains. Ainsi, non-seulement M. de Metternich obtenait l'intervention, mais encore le droit pour les troupes impériales de fouler un État intermédiaire ; l'Autriche prenait une haute police sur toute l'Italie ; c'est là qu'elle voulait aboutir. Le mouvement des troupes autrichiennes sur Naples fut plutôt une marche militaire qu'une véritable campagne ; les Napolitains ne démentirent pas leur vieille réputation de mollesse et de peur ; l'ancienne monarchie se trouva rétablie presque sans coup férir. Les prédictions de la tribune française sur les Abruzzes, nouvelles Thermopyles, et sur la puissante résistance des troupes napolitaines tombèrent dans le ridicule, et le roi de Naples rentra dans la plénitude de ses droits.

Le principe de l'intervention admis, M. de Metternich voulut réaliser son projet d'une confédération italique dans lequel l'Autriche persévérait. Il établit dans cet objet des conférences particulières avec les représentants des divers États, cherchant à leur démontrer combien il était urgent de contracter une assurance mutuelle contre la révolution qui se manifestait partout. M. de Metternich fit valoir le mauvais esprit des troupes, l'existence des sociétés secrètes ; il trouva en cette circonstance un

peu d'opposition dans M. de Saint-Marsan, à qui la France inspirait sous main la nécessité de s'opposer à un état de choses qui ne ferait plus du roi de Sardaigne et de Piémont qu'un vassal de l'Autriche. Ce fut au milieu de ces débats qu'un courrier de l'ambassade autrichienne apporta la nouvelle de la révolution de Turin. M. de Metternich se rendit immédiatement chez Alexandre. — « Eh bien, Sire, dit-il en entrant, voilà une autre révolution. — Et où donc ? dit le Czar avec une inquiétude visible. — Dans le Piémont. Encore du carbonarisme. — M. de Saint-Marsan en est-il instruit ? — Je viens de lui envoyer les lettres de son Gouvernement. — Il faut réprimer, il faut réprimer. — D'autant plus, répliqua M. de Metternich, qu'il suffit de souffler sur ces révolutions pour qu'elles disparaissent. — Je vais donner des ordres pour hâter la marche de mon armée sur la Galicie, reprit Alexandre tout agité. — L'empereur mon maître, répliqua M. de Metternich, a compté sur l'assentiment de Votre Majesté et un ordre a été donné au corps autrichien de la Lombardie pour occuper le Piémont. — Rien ne peut s'y opposer, dit Alexandre en secouant la tête; il faut étouffer partout la révolution, j'y suis fermement décidé. Je vais expédier un courrier pour que mes troupes avancent à marches forcées. » Cette résolution, connue par la légation française, fit sur elle une fâcheuse impression; tant qu'il ne s'était agi que de l'occupation napolitaine, la France n'avait qu'un intérêt éloigné et secondaire dans cette question; mais ici il s'agissait d'un royaume frontière en quelque sorte : l'Autriche toute-puissante en Italie allait paraître sur les Alpes. M. de Caraman eut à ce sujet plusieurs conférences avec le ministre de Russie, auquel il démontra l'intérêt de la France à éviter à tout prix l'occupation du Piémont par les Autrichiens. Le roi de France verrait avec plus de plaisir un corps russe dans ce royaume, dit le plénipotentiaire français. « Je le conçois, c'est une idée; j'en parlerai à l'Empereur. Et pourquoi pas un corps français ? » répondit M. Capo d'Istria. M. de Caraman exposa les difficultés que rencontrerait une telle expédition lorsqu'on solliciterait les subsides devant la Chambre des Députés,

et d'ailleurs était-on assez sûr de l'armée ? Pendant ce temps les troupes autrichiennes s'avançaient dans le Piémont en toute hâte ; aucune résistance ne fut opposée, et la contre-révolution s'opéra avec plus de facilité encore qu'à Naples. M. de Metternich profita de cette circonstance pour empêcher la marche du corps russe qui l'eût gêné dans ses projets sur l'Italie. Dans une nouvelle conférence avec l'Empereur, M. de Metternich lui dit en souriant : « Eh bien ! Sire, voilà un succès bien facile contre les révolutions, et je crois que les troupes auxiliaires de Votre Majesté n'auront pas besoin de descendre en Italie ; l'ordre est partout rétabli ; ce seront des fatigues et des dépenses évitées. Voyez ce que c'est qu'une révolution prise à temps ! » L'Empereur, qui venait de recevoir la première nouvelle de l'insurrection grecque et de la levée de boucliers d'Ypsilanti, accueillit la proposition de M. de Metternich, et donna contre ordre à ses troupes. Dès lors la France ne put obtenir que l'assurance d'une occupation autrichienne très-limitée et d'une très-prochaine évacuation. M. de Metternich en donna sa parole. Lord Stewart se tint tout à fait en dehors de ces négociations diplomatiques ; l'Angleterre, n'admettant pas le principe de l'intervention, ne pouvait approuver ce qui se faisait en vertu de ce principe. M. de Caraman se laissa trop facilement prévenir par les événements dans le double congrès de Troppau et de Laybach ; il fut mal informé, et en position trop inférieure de talent et d'activité en présence de l'homme le plus habile de l'Europe, M. de Metternich. M. de La Ferronays, excellent interprète de loyauté auprès de l'empereur Alexandre, se trouvait très-déplacé auprès de M. de Metternich, qu'il connaissait mal, et qui échappait à toutes les investigations d'un cœur si droit. Quant à M. de Blacas, il joua le principal rôle au congrès ; il s'y montra habile. Lorsque M. de Blacas ne se laissait pas dominer par son caractère hautain, il menait bien une affaire ; il avait une certaine habitude des têtes couronnées et des transactions politiques. J'ajouterai que la position était complexe ; il n'y avait pas pour les ministres français un point exclusif à atteindre, un intérêt purement diplomatique comme dans les cir-

constances ordinaires; ils ne pouvaient nettement s'opposer à une intervention qui allait frapper au cœur un des appuis moraux et puissants des révolutionnaires français!

Cette préoccupation de l'esprit révolutionnaire influa même sur la question grecque qui fut soulevée pour la première fois à Laybach. Certes, on ne peut contester que M. Capo d'Istria et l'empereur Alexandre ne portassent un vif et touchant intérêt à la Grèce; une conformité d'opinions religieuses et de patrie exaltait au plus haut degré leurs sentiments; il y avait même intérêt politique, et pourtant, à la première nouvelle de l'insurrection d'Ypsilanti, l'Empereur entra dans une violente colère. « Quoi ! dit-il, les Grecs aussi tendent la main aux révolutionnaires d'Europe ! je voulais leur affranchissement, Capo d'Istria et moi nous l'aurions obtenu, et voilà qu'ils prêtent leur insurrection aux Napolitains et aux Piémontais. » Le Czar dicta des dépêches pour le comte de Strogonoff; il devait désavouer auprès de la Porte toutes les tentatives d'Ypsilanti; ce prince était privé de son grade et de son traitement. L'armée russe dut se concentrer sur la frontière; une armée autrichienne s'y réunit également; on ne prit aucun parti. Dans une conversation fort animée avec le comte Capo d'Istria, le Czar lui dit : « Comment expliquez-vous cette levée de boucliers d'Ypsilanti ? — Que voulez-vous, Sire? le vase était plein d'amertune, il a débordé. — Je le sais, mais pourquoi ne pas attendre ? — Sire, quand on souffre, choisit-on l'instant de la délivrance ? et puis ils sont chrétiens, ils tombent comme des martyrs. » A ces mots Alexandre s'émut : « Oui, ils sont chrétiens; malheureuses circonstances qui ne permettent pas de suivre mon cœur et ma foi ! — Le temps viendra, Sire, reprit M. Capo d'Istria. — Oui, il viendra, s'écria Alexandre, mon devoir est de secourir les chrétiens qui souffrent »; et il tomba dans une profonde méditation. Plus tard le comte Capo d'Istria fut obligé de prendre sa retraite pour avoir trop ouvertement soutenu l'insurrection grecque [1]; et pourtant M. Capo

[1] Dans cette espèce de disgrâce officielle, M. Capo d'Istria conserva

d'Istria est tombé sous le poignard des Hellènes ! triste et singulière destinée des hommes qui se dévouent aux causes populaires, car les multitudes ont leurs caprices, leur disgrâce, leurs favoris et leurs victimes ! Le congrès de Laybach fut triste et sombre ; il y eut peu de ces divertissements qui accompagnaient les grandes fêtes diplomatiques. Point d'abandon ; de la méfiance, de l'irritation et des craintes ; aucune distraction. Dans plusieurs réunions secrètes il fut question de l'Espagne : la manière prompte et efficace dont on s'était débarrassé des révolutions de Naples et du Piémont donnait du cœur aux Souverains ; les documents qui arrivaient de la Péninsule constataient le peu de popularité de la constitution ; M. de Metternich en parla à M. de Caraman, mais sans donner à sa conférence un caractère officiel : « Il faudrait bien secouer ce danger à vos portes ; c'est une menace pour votre Gouvernement ; avez-vous besoin de quelques mille auxiliaires ? nous voici tout prêts ; ce que l'empereur de Russie a fait pour nous dans la question d'Italie, nous le ferons pour vous. » M. de Caraman éluda toute réponse précise : « l'Espagne n'était pas menaçante ; la constitution s'affaiblissait d'elle-même, et l'on serait obligé de la modifier. » Il fut plus nettement question de cette intervention en Espagne dans la conférence entre MM. de Metternich, Capo d'Istria et de Hardenberg. On promit de la toucher sérieusement à la première réunion. Cette réunion fut fixée au terme d'une année dans une ville d'Italie, à Florence (on ne parlait pas encore de Vérone), afin de décider les questions laissées en suspens.

Pendant que l'Europe délibérait à Laybach, Napoléon, qui naguère l'avait remplie, mourait à Sainte-Hélène, et le duc de Bordeaux recevait l'onction sainte à Notre-Dame : tristes tempêtes du monde ! Les pompes de la vie sous les vieux parvis de la métropole, un cercueil sur l'Océan ; ici le frêle rejeton de tant de Rois, l'expression d'un principe d'ordre et de paix apparaissant

l'intime confiance d'Alexandre ; M. Capo d'Istria continua sa correspondance avec l'Empereur ; c'était un beau diseur, un homme lettré, et aimant beaucoup à manifester des sentiments généreux.

à la France et salué par elle ; là, sur un rocher, le grand capitaine, le génie de la gloire et de la conquête tombant sous la faux de la mort, et faisant encore un épouvantable fracas de sa chute ! Les fêtes publiques pour la naissance de M. le duc de Bordeaux avaient été renvoyées au mois de mai, heureux anniversaire de la première entrée du Roi à Paris : Louis XVIII aimait ces rapprochements. Cette époque de 1814 se montrait toujours à son imagination comme parée de ces arcs de triomphe et de fleur, qui avaient salué son passage à travers les villes du Pas-de-Calais jusqu'à sa capitale. Le Roi, un peu moins souffrant, voulut présider lui-même à toutes les pompes qui environnèrent le berceau royal. Il écrivit de sa main à M. de Blacas et à l'abbé de Montesquiou, qu'il les élevait au titre de duc, dignité alors vivement souhaitée ; des promotions de maréchaux-de-camp et de lieutenants-généraux récompensèrent l'armée de sa fidélité, et permirent un mouvement de grades et d'avancement. Les fêtes du baptême furent brillantes ; on y avait appelé l'élite du pays ; on aurait dit le programme que le vainqueur d'Austerlitz et de Wagram dessina lui-même autour de cet enfant dont il plaça la couronne dans la vieille capitale du monde. La nouvelle de la mort de Napoléon arriva au Conseil des ministres par le télégraphe de Calais le 5 juillet, à six heures du soir. Ils se rendirent immédiatement chez le Roi, qui parut moins satisfait qu'on ne l'aurait cru. La mort de Bonaparte était pour tant un événement immense pour sa dynastie. Cette image, si populaire, si menaçante, était le mobile de toutes ces agitations qui avaient troublé la France : le parti bonapartiste était le seul actif, le seul puissant. On se barbouillait d'un rouge constitutionnel, mais le fond de la pensée était Napoléon. La grande fortune qu'il avait laissée à Paris servit souvent à solder et à organiser les mécontentements ; son nom seul jetait de la fermentation dans les esprits. Le lendemain arrivèrent les journaux anglais, et particulièrement *le Courrier*, qui donnait tous les détails de ce convoi jeté au bout du monde, et auquel pourtant le monde tout entier assistait debout et découvert, comme pour rendre

hommage à celui qui l'avait traversé en le conquérant. Je me place plus haut que les enthousiasmes de commande : plus que personne j'admire la grande taille de Napoléon ; mais tous ces bruits d'empoisonnement, de mort lente qu'on a fait circuler, doivent être rejetés parmi ces fables que la crédulité populaire accueille ; le commissaire français à Sainte-Hélène, le marquis de Montchenu, était un homme d'honneur ; les Bourbons incapables d'un crime. Accusera-t-on également la Sainte-Alliance d'avoir relégué Napoléon à Sainte-Hélène, et l'Angleterre de l'avoir assassiné par ses persécutions ? tout cela n'a pas le moindre côté vrai. Je l'abandonne au vulgaire. Les Puissances dûrent arrêter un système de surveillance à l'égard du prisonnier, car elles craignaient par-dessus tout le retour de Napoléon, et l'Angleterre pourvut largement à ses besoins [1]. Il y a quelque chose qui dépasse mes idées quand j'examine le grandiose du caractère de Napoléon et sa vie immense d'administration et de batailles ; c'est cet esprit qui s'arrête tant à Sainte-Hélène aux petites difficultés d'étiquette. Napoléon boude si l'on s'assied en sa présence, si l'on ne le traite pas de Majesté et d'Empereur ; il se drape perpétuellement : il ne voit pas que la grandeur est en lui et non dans la pourpre et de vains titres. A Austerlitz, au conseil d'État, Napoléon est un monument de granit et de bronze : à Sainte-Hélène, c'est encore un colosse, mais paré d'un costume de cour. La mort de Napoléon fit une profonde impression sur l'opinion publique ; mille brochures furent publiées à sa gloire ; ses bustes reparurent ; la gravure reproduisit son apothéose et sa grande mémoire. Il y eut de la tristesse dans ses vieux compagnons. Le général Rapp, élevé à une dignité de château, manifesta la plus violente douleur. Le Roi conta à l'ordre que le général avait été vivement affecté de la mort de Bonaparte, qu'on avait aperçu des larmes s'échapper de ses yeux. « Je l'ai vu aujourd'hui, dit le Roi, et je lui ai dit que sa sensibilité

[1] La table seule de Napoléon coûtait à la trésorerie 12 000 liv. sterling.

m'était une nouvelle garantie de ses sentiments. « Il est vrai, m'a « répondu Rapp, que j'ai ressenti une vive émotion en apprenant « la mort d'un homme auquel je dois tout..., jusqu'au bonheur « de servir Votre Majesté. » Cette manière de récompenser le dévouement donnait une grande popularité à Louis XVIII; personne ne possédait à un plus haut degré cet art de dire des mots flatteurs à tous.

La session était close; j'ai raconté les griefs réciproques du ministère et des Royalistes; lorsque la Chambre fut prête à se séparer, quelques amis de MM. de Villèle et Corbière vinrent leur déclarer franchement qu'ils ne pouvaient plus les soutenir dans la position où les ministres s'étaient placés vis-à-vis des Royalistes. « Il faut, dirent-ils, que le ministère soit à nous pour que nous marchions avec lui. » M. de Villèle comprit parfaitement cette situation et vint déclarer à M. de Richelieu la volonté de ses amis; il s'expliqua surtout sur la mauvaise humeur de son collègue M. Corbière : « Il est impossible d'aller avec lui, ajouta-t-il à plusieurs reprises; si nous voulons conserver un peu d'ascendant sur notre parti, il faut que nous donnions notre démission, ou qu'on prépare des arrangements ministériels tels, que l'opinion royaliste trouve dans le Conseil une expression véritable et forte. « M. de Richelieu, qui prévoyait ce résultat, répondit : » qu'il le priait de réfléchir si un arrangement n'était pas encore possible et désirable surtout. » Des négociations s'ouvrirent par MM. de Vitrolles et de Vérac, et surtout par la voie de MONSIEUR; les Royalistes demandèrent le ministère de l'intérieur pour M. de Villèle, la création d'un ministère des cultes et de l'instruction publique pour M. de Corbière, l'ambassade de Rome ou de Londres pour M. de Châteaubriand; une autre ambassade pour M. de Vitrolles; puis une liste de préfets et de directeurs-généraux; enfin, quelques projets de loi religieux et monarchiques, parmi lesquels une forme d'indemnité pour les émigrés. Le Cabinet offrait le ministère de la marine à M. de Villèle, et le ministère de l'instruction publique à M. Corbière; M. Portal se retirait, et au besoin M. Pasquier,

qui abandonnait les affaires étrangères à M. de Richelieu. On ne put s'entendre ; le président du Conseil ne voulait pas abandonner à M. de Villèle le ministère de l'intérieur, sur lequel il avait toute espèce d'action par M. Mounier. Une fois M. de Villèle ministre de l'intérieur, l'administration du royaume passait aux Royalistes ; ensuite, en comptant dans leurs rangs M. de Lauriston, la majorité du Conseil leur appartenait et M. de Richelieu ne le voulait en aucune manière. Les négociations furent donc rompues et les ministres de la majorité offrirent leurs démissions : elles furent acceptées. On avait espéré retenir M. de Châteaubriand, mais la partie était trop fortement liée entre les Royalistes ; la démission de l'ambassade de Berlin fut envoyée : le ministère se trouva privé de tout appui de la droite en présence d'une majorité de cette couleur. Je ne comprends pas comment le Conseil put alors se faire illusion, à ce point de croire possible une majorité sans s'adresser à la droite. Ce qu'on avait fait en 1816 et en 1817 on ne le pouvait plus : les passions étaient trop vives, les haines trop animées pour manœuvrer avec deux centres séparés. M. Pasquier, par exemple, demeurerait-il dans le Conseil, en face des Royalistes qu'il avait attaqués par la déclaration de ses affections et de ses répugnances ? Je dois ajouter que, dans une conférence intime avec M. de Richelieu, M. de Villèle, à son départ pour Toulouse, avait déclaré que, se séparant de M. Corbière, il accéderait à un arrangement ministériel pour la prochaine session. M. de Richelieu menaçait de la dissolution de la Chambre : M. de Villèle le supplia de n'en rien faire ; il promit appui de toutes ses forces politiques à son retour du collége de Toulouse, qu'il devait présider. On voulait satisfaire la majorité, et l'on décentralisa l'administration des communes. Sans déterminer un mode électoral, une ordonnance du Roi délégua aux préfets le droit jusque là réservé au ministre de l'intérieur d'approuver les budgets municipaux et les dépenses ; toutefois, pour les budgets des villes ayant plus de 100 000 francs de revenus, et les dépenses à entreprendre dépassant 20 000 francs, l'approbation du Roi était

nécessaire. Quelques choix royalistes furent faits aussi dans la magistrature par M. Portalis, remplissant par *interim* les fonctions de garde des sceaux. M. de Serres, malade et fatigué par une longue session, était allé prendre les eaux ; sa santé était fortement altérée par ces discussions brûlantes et les soucis du pouvoir. Hélas ! que d'hommes remarquables la tribune n'a-t-elle pas dévorés !

L'organisation royaliste prenait une attitude compacte et imposante ; elle fondait ses éléments de succès. Il y avait d'abord l'organisation religieuse connue sous le nom de congrégation : son but n'était pas politique à son origine ; un abbé vertueux du nom de Legris-Duval l'avait fondée ; on s'y occupait de prières, et comme cette aggrégation réunissait des hommes éminents, comme des pairs, des députés venaient y assister, il était bien difficile qu'il ne se formât des conversations politiques et qu'on n'y discutât pas sur les affaires du temps. Pour être admis à ce petit club religieux, il fallait des répondants : on examinait la position sociale du néophyte, l'influence qu'il pouvait exercer par lui ou ses amis, et lorsqu'on était bien sûr de ses principes, on l'accueillait. C'était un chemin d'avancement et de fortune, car la congrégation constituée en patronage permanent, poussait tout ce qui lui appartenait. On l'a dit : « Trois hommes qui se tiennent bien peuvent remuer le monde ; » et cette corporation toujours occupée de ses adeptes, de leur position et de leur avenir, avait devant elle une haute destinée. Comme succursale à la congrégation était la société des bonnes études, moyen de réunir les jeunes gens des écoles dans l'objet de s'opposer au torrent des mauvais livres et des mauvaises doctrines ; là se faisait écouter le talent déjà si remarquable de MM. Berryer fils et Hennequin ; on y discutait des questions du droit public ; puis ces jeunes gens étaient présentés au garde des sceaux qui en remplissait les parquets et la magistrature, bientôt brillante des noms de MM. de Broé, de Ravignan, de Vatismesnil. Dans un ordre d'idées un peu plus large s'était organisée la société des bonnes lettres. Je me méfie toujours de ces sociétés

littéraires où l'on professe le bel esprit; qu'on les appelle athénées, bonnes lettres, lycées, cela revient au même; qu'un cours se fasse par M. de Jouy ou par M. de Lacretelle jeune, qu'importe! La société des bonnes lettres offrait de beaux noms, et en tête d'eux tous M. de Châteaubriand, et des auteurs de si grande espérance, MM. Lamartine, Victor Hugo, Soumet, Ancelot. On s'était jeté là, et pourquoi? c'est qu'on sentait la victoire prochaine et qu'on va toujours à la victoire. C'était un curieux spectacle que ces larmoiements aux improvisations subites de M. de Lacretelle, que cet effroi nerveux aux horribles tableaux de M. du Cancel; on pleurait sur la Révolution, sur tous les anniversaires de mort; on s'agenouillait devant Quiberon, la Vendée, et l'émigration. On riait de quelques traits bien grossièrement acérés contre les libéraux. Il y avait des succès de femmes, de tendres élégies, des complaintes, des odes, puis de la chimie, des expériences! que sais-je encore? même de l'histoire! à tout prendre cela valait bien le cours tant soit peu ennuyeux de politique constitutionnelle de M. Constant à l'Athénée. Tous ces éléments, au reste, étaient en opposition avec le ministère et attendaient un avénement nouveau, celui des bons amis. Il n'y avait de popularité royaliste que pour MM. de Villèle et Corbière; ce sont *nos ministres*, répondaient tous les échos de la société Piet, et nos seuls ministres. En cette situation le Gouvernement avait pourtant à se dessiner; il s'agissait de choisir les présidents des colléges électoraux pour le cinquième à réélire: le ministère avait déclaré qu'il marcherait avec la droite, mais avec une majorité sincère, placée dans une position nette et ne faisant pas la double main. Le choix des présidents de collége se ressentit de cette déclaration. Les Royalistes furent portés, même M. de Villèle, mais ceux qui avaient trop complétement attaqué le ministère, tels que MM. de Castelbajac, de Salaberry, n'obtinrent pas la présidence; le Cabinet poussa d'autres candidats, qui échouèrent presque partout, et le résultat des élections fut plus royaliste encore que les précédentes; les noms qu'on avait voulu exclure passèrent tous à des immenses majo-

rités. Cela arrive toujours quand l'opposition est près d'un triomphe : les préfets furent mous parce qu'ils étaient en face de l'avenir; ils craignaient moins le ministère actuel que le ministère qui allait leur arriver. Le Cabinet seul se faisait illusion. J'ai remarqué qu'en politique, lorsqu'un ministère est menacé, tout tourne contre lui : ceux qui l'ont soutenu l'abandonnent, l'administration, qui doit le seconder, le délaisse. Son heure a sonné, c'est tout dire!

Les prétentions s'étaient agrandies avec l'espérance du succès; on ne voulait plus d'autres conditions que le triomphe complet des doctrines royalistes et des hommes politiques qui en étaient l'expression. M. le comte d'Artois s'était prononcé décidément contre le ministère; le crédit de S. A. R. augmentait auprès de son royal frère, alors si abattu par la maladie que son médecin, M. Portal, ne répondait pas de lui. Tout l'intervalle de la session avait été rempli par ce besoin de rattacher MONSIEUR au système ministériel et de l'enlever à ce cercle d'activité qui entourait S. A. R. Une idée bizarre avait passé par la tête de M. de Richelieu; on voulait marier le comte d'Artois; on pensait qu'une influence de femmes détournerait le prince de ses amis; on avait fait même des démarches pour obtenir une princesse saxonne; tout cela ne réussit pas. MONSIEUR répondit qu'il était trop âgé pour songer au mariage, et qu'il avait d'ailleurs une postérité. M. Sosthènes de la Rochefoucauld servit alors d'intermédiaire pour le rapprocher d'une personne appelée à une douce influence sur l'esprit du vieux roi; ensuite M. Mathieu de Montmorency, ambitieux d'affaires et de pouvoir à travers sa vie de bienfaisance, M. de Rivière dans l'intimité de S. A. R. voulaient en finir. Une troisième intrigue vint de l'étranger. M. de Metternich s'était abouché avec lord Castlereagh dans le voyage accompli par le roi d'Angleterre pour se faire couronner roi de Hanovre, et là il avait été décidé qu'on agirait par tous les moyens afin de démolir une administration qu'on croyait dévouée aux intérêts de la Russie au moment où la question grecque agitait l'Europe. M. de Metternich fit vivement presser MONSIEUR pour obtenir

un changement de ministère, et S. A. R. s'y était engagée. Pendant ce temps, MM. de Villèle, Corbière, de La Bourdonnaye, de Castelbajac arrivèrent hâtivement à Paris pour agir sur le théâtre même des événements. La grande affluence des députés royalistes annonçait l'approche d'une lutte décisive. Il vient des époques où les partis sont fatigués d'une incertitude qui ne va plus à leur tempérament; comme ils ont la force, ils sont impatients de la montrer. Le Cabinet prévoyait la crise, mais avec ce fatal aveuglement qui saisit tous les pouvoirs, il ne la croyait ni si imminente, ni si décisive; il se berçait encore de l'espérance qu'il pourrait marcher en face d'une majorité royaliste, et sans les hommes qui la dirigeaient. La pensée de M. de Richelieu était qu'on pourrait détacher par de bonnes lois une grande masse d'unités dans la Chambre, de telle sorte que les extrémités passionnées resteraient dans l'isolement. Les choses ne se passent point ainsi dans les corps politiques; tout s'y personnifie; les doctrines se font hommes! Cependant, dans la prévoyance d'un changement possible, M. Pasquier avait été élevé par le Roi à la pairie; on savait que sur lui reposait la plus grande masse des répugnances royalistes; il s'y sacrifiait. M. Pasquier, comme plusieurs personnages politiques, avait des lettres de pairie de longue date; il ne s'agissait que de les rendre publiques; la chose fut faite parce qu'en l'état des esprits, M. Pasquier, appartenant au cinquième qui sortait de la Chambre, n'était pas sûr d'être réélu. M. de Richelieu comptait particulièrement sur la répulsion personnelle du roi pour les ultra. Louis XVIII s'en était plusieurs fois exprimé d'une manière décidée; mais tant d'éléments existaient au château pour atténuer cette répugnance: MONSIEUR, la duchesse d'Angoulême, la plupart des officiers du palais, les gentilshommes qui vivaient dans l'intimité du roi, partageaient toutes les sympathies de la droite. Les ministres s'imaginaient être dans la confiance du Roi; aucun d'eux n'était arrivé à ce point de faveur où était parvenu M. Decazes; et encore que de luttes, que d'assauts, le ministre tombé n'avait-il pas dû soutenir pour défendre son pouvoir et son système! Il

était si facile d'entourer Louis XVIII par son intérieur, par ce caquetage de femme et de conversation; et puis la sagacité et la modération de M. de Villèle au Conseil ne lui avaient pas échappé; on lui en parlait tous les jours; il s'en était souvent entretenu avec son ministère. Dès que M. de Villèle fut arrivé à Paris, M. de Richelieu lui fit demander un rendez-vous; il fut sur-le-champ accordé. M. de Villèle ne croyait pas alors possible une administration royaliste sans le duc de Richelieu : c'est le seul grand seigneur qu'il voulait y admettre. On lui parlait un jour de M. de Blacas, il répondit : « Dans mon ministère je ne veux ni maîtresse, ni favori. » A la suite d'une longue conférence, les anciennes propositions furent de part et d'autres renouvelées; le ministère de la marine fut offert et refusé; les royalistes voulaient obtenir la majorité du conseil et d'autres concessions de personnes; l'administration Richelieu ne le voulait à aucun prix. « Que ferez-vous, M. de Villèle? dit avec quelque vivacité M. de Richelieu. Vous voulez donc forcer la main au Roi et renverser son ministère? — Oh, mon Dieu, non! répliqua M. de Villèle; nous resterons neutres et nous vous seconderons si vous allez dans le sens monarchique; nous vous combattrons si vous en sortez; nous n'avons aucune ambition personnelle; le service de la monarchie avant tout; mais je dois vous prévenir que je ne serai pas maître de mes amis politiques. Que voulez-vous? je ne puis empêcher l'exagération, les folies; vous serez poursuivi par Castelbajac, Salaberry et Delalot; soyez sûr que je ne me joindrai à eux qu'au cas où vous chercheriez appui dans la gauche. » M. de Richelieu communiqua au Conseil les propositions de M. de Villèle; on agita la question devant le Roi lui-même. Il fut déclaré qu'on tenterait la session; on pouvait se présenter devant la Chambre avec de notables résultats : un allégement du budget, une diminution dans les contributions directes; le Roi déclara qu'il faisait sienne la cause de son ministère, et qu'au besoin, si les Royalistes s'unissaient au côté gauche, on aviserait sur les moyens d'avoir une autre majorité. Comme concession au côté droit, le ministère devait accorder une modifi-

cation à la loi de la presse dans les idées et les opinions royalistes, c'est-à-dire une forte répression et une définition plus nette des délits contre la religion et la royauté. Dans ce moment décisif, on s'agitait beaucoup pour renouer des alliances ; il fut question même du côté gauche. Je puis affirmer que le général Foy, talent trop supérieur pour ne pas apercevoir le danger pour son parti de mettre le pouvoir dans la main royaliste, n'était pas éloigné d'un rapprochement avec le ministère ; mais ses amis n'eurent pas ce haut instinct de la situation. La pensée du Roi était de porter le général à l'ambassade de Constantinople. Tout cela manqua non-seulement par les fautes de la gauche, mais encore par la répugnance de M. de Richelieu pour les hommes de cette couleur. « Que cela se fasse, disait-il, mais sans moi. »

Les ministres s'efforcèrent de rendre insignifiant le discours de la Couronne, afin de ne pas donner prise à la discussion. Toutefois il n'était pas possible de passer sous silence la situation diplomatique de l'Europe. « Mes relations avec les puissances étrangères, disait le Roi, n'ont pas cessé d'être amicales, et j'ai la confiance qu'elles continueront de l'être. De grandes calamités affligent l'Orient, mais j'espère que la prudence et le bon accord des Puissances trouveront le moyen de satisfaire ce que la religion, la politique et l'humanité peuvent justement demander. » Cette phrase était bien peu significative après les grandes transactions qui avaient marqué les dernières années. A cela on répondait que le Roi faisait les traités de paix et de guerre, et qu'il ne devait compte qu'à lui-même de ses motifs. Mais dans le système représentatif, en définitive, tout n'aboutit-il pas à des résolutions de majorité ? Ne savait-on pas que, dans les assemblées politiques, on se saisit de tous les prétextes, et que, quand le feu de l'opposition couve dans un corps, il éclate par tous les pores. Les premières opérations de la Chambre en constatèrent l'esprit. M. de Villèle fut porté par une immense majorité à la présidence ; M. Ravez ne passa sur la liste que comme second candidat, et avec lui MM. Corbière, de Bonald et de Vaublanc ; les vice-présidences furent également royalistes ultra.

Le ministère crut faire un coup de force en repoussant M. de Villèle de la présidence et en lui préférant M. Ravez ; il eût été plus habile peut-être d'annuler M. de Villèle par le fauteuil ; mais on s'était brouillé, il fallait rendre hostilités pour hostilités.

La Chambre répondit par une commission d'adresse composée de la crête de droite, MM. Delalot, de Castelbajac, de Cardonnel, de La Bourdonnaye, de Vaublanc, Meynard, Bonnet, Chifflet et Hocquart. D'abord il était impossible de ne pas répondre à la phrase du discours qui touchait à la politique étrangère ; le parti royaliste savait que cette phrase était de M. Pasquier [1], l'objet de sa plus vive répugnance ; on n'avait même plus à ménager M. de Richelieu, qui s'était refusé aux combinaisons de la droite. Et combien de motifs n'avait-on pas pour attaquer ! M. Delalot, l'adversaire le plus implacable de M. Pasquier, fut chargé de la rédaction de l'adresse. Cette rédaction avait été arrêtée sous l'influence de M. Royer-Collard, vivement ulcéré avec les doctrinaires ses amis contre M. de Serres qui les avait expulsés du Conseil d'État. M. Bertin de Veaux n'y fut pas étranger, et M. de Talleyrand y poussait sous main, empêchant tout rapprochement pour perdre M. de Richelieu ; aussi la phrase qu'on va lire, phrase si dure, si insultante, fut adoptée par la grande majorité de la commission : « Nous nous félicitons, Sire, de vos relations constamment amicales avec les puissances étrangères ; dans la juste confiance qu'une paix si précieuse n'est point achetée par des sacrifices incompatibles avec l'honneur de la nation et la dignité de la Couronne. » Il n'y avait pas même dans les mots de la convenance parlementaire ; le parti voulait vite arriver à son résultat, exprimer ses antipathies ; il oublia tout pour en venir à ses fins ; n'avait-il pas à craindre de blesser Louis XVIII ? J'ai quelque chose de triste à ajouter, c'est que MONSIEUR ne fut pas étranger à cette résolution des Royalistes ; il s'était cru débarrassé

[1] Je dois noter qu'à son arrivée, M. de Villèle était allé aux affaires étrangères ; M. Pasquier lui avait montré toutes les pièces des négociations ; il avait tout approuvé, et applaudi à tout.

de sa parole, dès que le ministère avait rompu avec les ultra ; comme ses amis, il voulait arriver à un système complet et net ; il était fatigué de ces combinaisons sans cesse incertaines. Le 26 novembre le projet d'adresse fut lu en comité secret ; la voix un peu déclamatoire de M. Delalot s'arrêta spécialement sur la grande phrase qui excita un murmure d'approbation dans la droite extrême et dans la gauche ; alors M. Pasquier prit la parole : « Mon devoir, comme ministre, est de demander la suppression du paragraphe relatif aux relations de la France avec les Puissances étrangères ; je crois qu'il doit appeler l'attention de l'assemblée ; il ne répond pas sans doute aux intentions des rédacteurs. Dans ce paragraphe, il n'y a pas un seul mot des paroles du Roi, et il donne à ce qu'a dit S. M. une extension qui manque tout à fait de convenance et qui peut avoir des conséquences graves. — « Toutes les interprétations qu'il a plu à M. le ministre des affaires étrangères de donner à cette phrase, répondit M. Delalot, me prouvent qu'il est tout à fait étranger aux vœux et aux pensées de la Chambre. La France veut trouver dans l'adresse l'expression vraie de ses sentiments ; et certes ce n'est pas à l'école des ministres que nous serions allés la chercher. Le Roi vous demande la vérité, et la France ne vous envoie que pour la dire ; il faut accomplir par la parole cette mission que l'habitude de nos mœurs ministérielles a rendue jusqu'à ce jour si difficile. Tout ce qui n'est pas dans cette mesure, est de la faiblesse. — « C'est au Roi, répondit M. de Serres, qu'appartient le droit de paix ou de guerre, et celui de régler les relations avec les puissances étrangères ; je ne crois pas que la commission l'ait voulu, mais je soutiens que le paragraphe est injurieux. Eh quoi ! votre président irait dire au Roi, face à face, que la Chambre a la juste confiance qu'il n'a pas fait de lâchetés ! C'est, je le répète, un outrage cruel. — « Je ne répondrai qu'un seul mot, s'écria d'une voix forte M. de La Bourdonnaye ; M. le garde des sceaux parle d'une phrase injurieuse pour le Roi : faut-il lui rappeler que, dans les gouvernements représentatifs, rien n'est attribué aux rois, mais aux dépositaires

de leur autorité. » Vainement MM. de Courvoisier et Lainé voulurent-ils prendre la défense des ministres, leurs voix furent couvertes par celles du général Foy et de M. Delalot, surtout, qui s'écria, en résumant cette discussion : « Qu'a voulu votre commission ? exprimer une pensée juste et nationale. Et quel est le Français dont le cœur peut se soulever quand on parle de la dignité de son pays, quand on demande que la paix ne soit pas achetée par des sacrifices qui ne s'accordent pas avec la dignité du trône ! » Le moment du scrutin s'approchait; tous les yeux étaient fixés sur M. de Villèle : allait-il blesser le Roi en votant l'adresse, et perdre à tout jamais l'espoir de gagner sa confiance? Allait-il s'aliéner ses amis en prenant parti contre une adresse arrêtée et délibérée ? M. de Villèle avait indirectement connu toutes les résolutions de la commission ; il n'ignorait pas que la majorité était acquise au projet de M. Delalot, et que sa voix ne ferait rien, ni pour ni contre. Il adopta donc un de ces partis mitoyens qui étaient dans son caractère; il ne vota point et resta ostensiblement neutre. Il savait d'avance que la victoire lui resterait; qu'avait-il besoin de prendre couleur et de se dessiner ? Il expliqua à ses amis qu'ayant siégé dans le conseil du Roi, et à côté de ses ministres, il ne lui appartenait pas de voter une adresse contre eux, quoiqu'il l'approuvât intérieurement. On s'en contenta, parce que la victoire fait passer sur beaucoup de choses. Le Roi n'oublia pas cette marque de déférence de M. de Villèle. Le vote de l'adresse fut le résultat de la fusion des deux opinions extrêmes et opposées en majorité dans la Chambre. Il arrive des temps où les partis fatigués s'unissent ainsi pour en finir avec le pouvoir; le parti libéral fit une faute alors de s'unir avec la droite, et le général Foy l'avait prévu, parce qu'il savait bien qu'une fois M. de Richelieu renversé, le pouvoir devait passer dans l'opinion opposée, et que cela jetait les affaires dans la contre-révolution.

Le Conseil des ministres se réunit le soir chez le Roi; blessé de la conduite des Royalistes, son premier mot fut celui-ci : « Je ne veut pas recevoir l'adresse; il faut dissoudre la Chambre. »

M. de Richelieu fit observer que c'était un parti extrême : « Comment voulez-vous que j'écoute en face une adresse où l'on m'accuse d'avoir vendu la France? cela ne sera pas, M. de Richelieu; l'honneur de la couronne me le défend. Je ne puis me dispenser de recevoir le président et deux secrétaires, mais je n'entendrai pas leur adresse. » M. de Serres et M. Pasquier avaient l'un et l'autre rédigé des projets de réponse; celui de M. Pasquier était d'une expression plus modérée; le Roi préféra le projet de M. de Serres, et il annonça à son grand-maître qu'il recevrait le président de la Chambre le soir même. Quand il vit s'approcher M. Ravez, le Roi prit cette voix et ce geste solennel qu'il savait si bien jouer, et lui dit : « Je connais l'adresse que vous me présentez. Les améliorations, dont la Chambre retrace le tableau, déposent en faveur des actes de mon Gouvernement; elles ne peuvent se conserver et s'accroître que par le loyal concours et la sagesse des Chambres. Dans l'exil et la persécution, j'ai soutenu mes droits, l'honneur de ma race et celui du nom français; sur le trône, entouré de mon peuple, je m'indigne à la seule pensée que je puisse jamais sacrifier l'honneur de la nation et la dignité de ma couronne. J'aime à croire que la plupart de ceux qui ont voté cette adresse, n'en ont pas pesé toutes les expressions. S'ils avaient eu le temps de les apprécier, ils n'eussent pas souffert une supposition que, comme Roi, je ne dois pas caractériser; que, comme père, je voudrais oublier. » Louis XVIII congédia les députés avec un ton très-brusque; il voulait que M. Ravez rapportât à la Chambre les impressions de sa royale colère. Tout cela était bien, mais il fallait arriver, comme complément, à une dissolution de la Chambre : les Royalistes savaient qu'ils avaient la Cour pour eux, et que le mouvement légitime et parlementaire de la majorité viendrait réchauffer les intrigues d'intérieur et de château. Le ministère aurait-il la force suffisante pour amener la dissolution de la Chambre royaliste? il y avait eu un 5 septembre sans doute, mais alors existait un favori, grande puissance auprès du Roi; alors le parti libéral, calme, résigné, ne s'était pas montré violent à la tribune.

Louis XVIII était profondément blessé; on était bien parvenu à lui persuader que la cause de son ministère était la sienne propre; mais la résolution de dissoudre serait-elle persévérante? Résisterait-elle à toutes les insinuations? On n'eut pas le courage de pousser les choses jusque-là; et, par le plus bizarre aveuglement, M. de Serres vint présenter à la Chambre deux projets de loi de confiance : le premier, modifiant la législation sur la presse, augmentait la pénalité, punissait surtout l'outrage à la religion, et supprimait le mot *constitutionnel* dans l'article qui punissait l'attaque contre les droits de la Couronne. Cette suppression avait été motivée par les nombreux acquittements, qui tous reposaient sur ce qu'on pouvait librement discuter les droits que le Roi avait eus de donner la Charte; le second projet, qui se liait au premier, demandait la censure quinquennale. L'exposé des motifs en était remarquablement écrit; M. de Serres défendait le jury pour les délits de la presse, et justifiait la nécessité de la censure : « Il faut reconnaître, disait M. de Serres, que la presse périodique est éminemment démocratique; chaque journal rallie ce qu'il y a de révolutionnaires incurables, de jeunes gens séduits; chaque journal fonde un club, qui tous affiliés couvrent le royaume d'une organisation pareille à l'administration publique et toute prête à la renverser. Les mesures nécessitées par un tel état de choses, doivent embrasser un certain période de temps; d'ailleurs, la durée d'une mesure nécessaire ajoute à la sécurité qu'elle doit inspirer. » Par ces motifs, on proposait la continuation de la censure jusqu'en 1826. On ne s'explique pas cet aveuglement ministériel qui, s'aliénant la majorité, venait lui demander l'acte de la plus haute confiance, une espèce de censure perpétuelle. On s'imaginait peut-être avoir frappé un grand coup par la réponse du Roi, et profiter de cette terreur pour demander des pouvoirs extraordinaires; cette tactique ministérielle peut réussir, lorsqu'une assemblée reste dans les combinaisons ordinaires de majorité, mais quand elle arrive à un haut point de colère, elle n'écoute plus rien. Aussi, M. de Serres avait-il à peine fini son exposé des motifs, que M. Delalot

fit encore entendre des paroles ardentes : « Songez, dit l'orateur avec véhémence, que la censure donne à vos ennemis déclarés le pouvoir d'étouffer l'opinion publique ; ils ne veulent de la liberté de la presse que pour eux, et pour s'en servir à vous calomnier. Et qui donc, sur la foi des ministres, ennemis déclarés de la légitimité et de la Charte, partisans de l'arbitraire, qui ont professé ouvertement, dans cette Chambre, leur haine pour les Royalistes ; qui donc, dis-je, voudrait accorder un acte de confiance et leur livrer la domination sur nos pensées ? Ils veulent briser une majorité qu'ils n'ont pu rendre servile ; ils veulent attenter à la loi des élections ; substituer le régime des ordonnances à l'ordre légal et constitutionnel ; par ces cinq nouvelles années de censure, étouffer toute opinion, toute vérité dans la nation ; ils veulent les ténèbres pour accomplir leurs noirs desseins. Ils n'échapperont pourtant pas à la justice, et ils répondront sur leurs têtes de tout ce qu'ils entreprendront. » Pourtant, on remarqua que M. de Villèle, sur une proposition de M. Forbin des Issarts, avait voté avec les centres. M. de Villèle homme d'habileté et de modération, ne pouvait ouvertement s'associer aux fureurs de ses amis d'extrême droite ; il n'était pas fâché de ces colères ; car, en définitive, cela tournait au profit de son avenir. Mais il n'était ni dans sa position, ni dans son caractère de prendre parti pour l'opinion de MM. Donnadieu et Delalot ; cette circonspection tenait d'ailleurs à des mouvements ministériels. Les Royalistes sentaient bien qu'ils ne pouvaient former à eux seuls un ministère ; ils voulaient y maintenir, pour l'Europe et le Roi, MM. de Richelieu et de Serres ; ceux-ci n'étaient pas tout à fait éloignés de cet arrangement ; mais quand les choses en furent venues à ce point de haines et de dissidences, les collègues de MM. de Richelieu et de Serres leur démontrèrent qu'il était impossible à l'honneur du président du Conseil et du garde des sceaux de rester dans le Cabinet après ce qui s'était passé ; ne les accuserait-on pas d'avoir trahi les collègues qui se retiraient ? M. de Richelieu, si susceptible sur la question d'honneur, assura que tout le Conseil devait sortir en masse, et qu'il sui-

vrait la destinée de son ministère, si telle était la résolution commune.

On resta quelques jours encore dans cette situation étrange. Le ministère voulait essayer de ce système un peu difficile en politique, qui s'imagine qu'on peut marcher avec une majorité hostile, par cela seul qu'on lui présente des lois qu'elle ne peut repousser; le feu prit sur chaque question. A l'occasion d'une pétition sur les journaux, de vives attaques dénoncèrent le système ministériel; MM. de Castelbajac et de Salaberry flétrirent encore le Cabinet : « Il n'y a plus rien de commun entre le ministère et nous, s'écria M. de Castelbajac; dès lors il n'y a plus que deux moyens : qu'il se juge, qu'il dissolve la Chambre, qu'il en appelle à l'opinion de la France, ou qu'il se retire, non pas pour nous donner son pouvoir, mais pour nous rendre la confiance du monarque que nous n'avons pas cessé de mériter. — Les moyens des ministres sont de mettre en avant, au mépris de la Charte, le nom sacré du Roi, dit avec non moins de vivacité M. de Salaberry, de se couvrir du manteau royal et d'empêcher la vérité d'arriver jusqu'au trône : neutraliser le Gouvernement constitutionnel, substituer aux lois le régime des ordonnances, régner au nom du Roi par l'arbitraire, voilà le but du ministre des affaires étrangères; ceux qui nous ont envoyés ici s'honorent comme nous de ses éloignements, et abandonnent à ses amitiés les hommes qui lui ressemblent. » Les choses ne pouvaient ainsi aller, et les ministres sentirent qu'il fallait arriver à la démission. Un motif dominait tous les autres : la santé du Roi s'affaiblissait à un tel degré qu'on s'attendait à chaque moment à sa mort. Était-il possible de lutter contre l'héritier de la couronne? Fallait-il embarrasser par une difficulté de chambre et de ministère la transition toujours si difficile d'un règne à un autre? M. de Richelieu était lui-même malade, dégoûté surtout des affaires; il avait eu une longue conférence avec le comte d'Artois; S. A. R. l'avait instamment conjuré de rester au ministère et de maintenir avec lui M. de Serres. « Vous nous êtes nécessaire, M. de Richelieu; allons,

quelque concession aux Royalistes. » Dans le plan de S. A. R., M. de Villèle prenait les finances, M. Corbière l'intérieur, M. de Serres gardait la justice, M. de Richelieu la présidence avec les affaires étrangères. M. de Richelieu répondit au comte d'Artois qu'il avait des engagements, et qu'il ne pouvait conserver une position dans un ministère composé en majorité d'une opinion qui n'était pas la sienne. « Mais, dit S. A. R., vous êtes royaliste, M. de Richelieu? — MONSIEUR sait trop bien, répliqua le ministre, que les hommes sur lesquels sera forcé de s'appuyer M. de Villèle ont trop gravement offensé mon caractère et flétri mon administration, pour qu'il me soit jamais possible de marcher avec eux. — Mais ce sont quelques royalistes profondément ulcérés, des fous dont Villèle fait son affaire. — Je répète à MONSIEUR que je crois la chose impossible; je me retirerai avec mes collègues. — Mais vous compromettez le système monarchique dont je prépare le triomphe. — V. A. R. sait que je ne combattrai jamais la pensée royaliste du nouveau Cabinet. » Le comte d'Artois qui agissait dans toute cette affaire avec un grand zèle pour le triomphe de ses opinions et de ses amis, continuait d'entourer le Roi; toutes les influences étaient invoquées; les petites causes agissent sur les grands résultats, et le parti royaliste n'avouerait pas dans cette circonstance tous les agents qu'on fit jouer auprès de Louis XVIII. Je laisse à l'histoire scandaleuse le soin de les recueillir. Personne ne peut nier que dans l'origine le Roi n'avait aucune confiance pour les hommes qui entraient aux affaires; il les considérait plutôt comme les ministres de son frère que comme les siens propres; il vit dans la formation du ministère de M. de Villèle une espèce d'abdication; il renonça presque au Gouvernement. Le Roi en écrivit en ce sens à un de ses anciens ministres : « Enfin, M. de Villèle triomphe; je connais peu les hommes qui entrent dans mon Conseil avec lui; je leur crois assez de raison, un sens assez droit pour ne pas suivre aveuglément toutes les folies de la droite. Au reste, je m'annule dès ce moment; je subis la conséquence d'un gouvernement constitutionnel, jusqu'à ce point

cependant que je défendrais ma couronne si mon frère la jetait aux hasards. » Les arrangements ministériels se firent le 13 décembre dans l'après-midi; selon l'habitude, M. de Richelieu fut chargé de former le Cabinet qui devait le remplacer; il était très-souffrant, et lorsque M. Pasquier vint le voir dans cet objet, il lui dit de le composer lui-même. On y mit en tête, et cela devait être, MM. de Villèle et Corbière; M. de Pastoret aux sceaux, M. de Blacas aux affaires étrangères, M. de Clermont-Tonnerre à la marine et le maréchal Victor à la guerre; M. Pasquier porta cette liste au Roi, qui la lut et lui dit : « Elle est parfaite, mais il faut que je la montre à mon frère; » circonstance qui indiquait jusqu'à quel point l'influence de MONSIEUR avait grandi. S. A. R. avait depuis longtemps son ministère : il imposa à M. de Villèle le vicomte Mathieu de Montmorency, chef du parti religieux qui s'était beaucoup agité dans cette affaire; M. de Villèle n'avait aucun goût pour lui; il le subit plutôt qu'il ne le demanda; M. de Peyronnet fut porté par une autre influence; il était alors considéré comme l'expression du centre droit; il s'était levé contre l'adresse, et n'avait cessé de soutenir le ministère Richelieu; le roi Louis XVIII lui en tint compte, car il aimait pardessus tout les déférences à sa volonté; M. de Clermont-Tonnerre fut accepté comme une expression modérée du parti monarchique; le maréchal Victor, comme homme de dévouement. Les ministres démissionnaires recevaient de hautes récompenses : le marquis de Latour-Maubourg était nommé ministre d'État et gouverneur de l'hôtel des Invalides; le comte de Serres était également créé ministre d'État, ainsi que le comte Siméon et le baron Portal; ces deux derniers étaient de plus élevés à la dignité de Pairs de France, titre qui fut conféré aussi à M. Roy, et que M. Pasquier s'était assuré dans l'intervalle des deux sessions. Le Roi écrivit à M. de Richelieu pour le remercier des services qu'il lui avait rendus dans son ministère. Sa lettre témoignait de ses vifs regrets. M. de Lauriston, le seul ministre qui restait dans le nouveau Cabinet, contresigna toutes ces ordonnances. Il n'avait pas été étranger

à la formation du ministère royaliste avec lequel il s'était lié d'avance; ses collègues se plaignaient de ce qu'il n'avait pas été franc dans cette affaire, quoiqu'il se fût engagé dans leur système de modération.

Ainsi finit le second ministère Richelieu; sa combinaison était difficile; il était certes composé de capacités incontestables, mais il fit des fautes, fautes qui tenaient à sa position malheureuse, à la pensée qui avait présidé à sa formation. Après avoir assuré le triomphe absolu des Royalistes, il s'imagina pouvoir gouverner une majorité qui n'était pas sienne; il comptait sur la reconnaissance. Les partis, je le répète, n'y sont pas tenus; ils font leur affaire et voilà tout; les Royalistes virent le pouvoir devant eux et en dehors d'eux, et ils le saisirent. Ils étaient à terre avant le ministère Richelieu; ce ministère les prit par la main pour les conduire aux affaires. Les deux hommes qui dominèrent absolument M. de Richelieu dans ce second Cabinet furent MM. Pasquier et Mounier. Dans le ministère de 1817, M. de Richelieu n'avait aucun goût pour M. Pasquier; M. Lainé avait toute sa confiance. Les choses changèrent en 1820. M. Pasquier, nommé ministre des affaires étrangères sous un président du Conseil également habitué à les diriger, parvint cependant à s'entendre avec M. de Richelieu de telle manière que tout se fit de concert, sans qu'il s'élevât jamais la moindre dissidence d'opinions. Il y eut pourtant dans ce ministère les questions les plus difficiles à résoudre pour l'extérieur. Les deux congrès de Troppau et de Laybach avaient soulevé d'immenses difficultés; et les dépêches soumises par M. Pasquier au président du Conseil furent presque toujours envoyées aux plénipotentiaires sans qu'il y eût un seul mot de changé. M. Mounier faisait pour le département de l'intérieur ce que M. Pasquier exécutait aux affaires étrangères : il soumettait toutes les questions importantes à M. de Richelieu, dont il possédait l'absolue confiance. M. de Serres s'était, surtout dans les derniers temps, réservé la tribune. M. de Richelieu n'avait pas un goût pour lui aussi prononcé que pour M. Mounier; les maladives habitudes de

M. de Serres, qui le jetaient tout d'un coup d'une opinion à une autre, ne permettaient pas au garde des sceaux d'inspirer des affections durables et puissantes. En résumé, le second ministère Richelieu reposa sur ces trois têtes, MM. Pasquier, Mounier et de Serres : le premier poussé et soutenu par les Royalistes, puis l'objet de leurs plus vives antipathies; le second favorisant la droite par sa capacité active, et ne pouvant se faire pardonner; le troisième, puissance de talent et de tribune, s'éteignant dans le tombeau sous l'injustice d'un parti !

CHAPITRE XIX.

FORMATION ET PREMIERS ACTES DU MINISTÈRE DE M. DE VILLÈLE.

Personnel du cabinet Villèle.—MM. de Montmorency.—Peyronnet.—Contre-opposition. — Bureaux. — Session de 1822. — Projets du nouveau ministère. — Commencement de M. de Martignac. — Sociétés secrètes. — Conspiration. — Carbonarisme. — Mesures de rigueur. — Les sergents de la Rochelle. —Situation des partis. — Nouvelles élections — Relations à l'extérieur. — Histoire du congrès de Vérone. — Résolution de l'Europe.

Décembre 1821. — Novembre 1822.

La composition du nouveau Cabinet répondait à ce que les Royalistes pouvaient espérer de plus prononcé dans la couleur de leurs opinions. Le vicomte Mathieu de Montmorency, nouveau ministre des affaires étrangères, était l'expression du parti religieux dans tout ce qu'il a de pur et d'élevé. Jamais certes une vertu plus noble, un caractère plus irréprochable ; mais avec ces qualités, l'esprit le moins propre aux affaires, la capacité la plus étroite et la moins en rapport avec les conditions nouvelles de la société. M. de Montmorency s'était précipité, jeune encore, dans les nouveautés de la Révolution que l'abbé Sieyes, son précepteur, lui avait inculquées. Avec le nom du premier baron chrétien, il était venu déposer sur le bureau de l'assemblée nationale ses vieux titres et ses droits. Il s'en était depuis repenti. Je ne sache rien de plus malheureux pour un pays qu'un pénitent politique, qu'un homme qui a besoin de se faire pardonner par les pouvoirs ou par les partis. On est sûr qu'il se jette dans les excès, et que les coups de discipline qu'il se donne, touchent la société. Tel était malheureusement M. de Montmorency; il pleurait sa conduite pas-

sée, il gémissait sur ses égarements, il avait à en demander pardon à la royauté; de là, cette tendance exagérée pour les idées religieuses et monarchiques; au reste esprit fort médiocre et ne connaissant ni l'Europe ni ses transactions, ni ses hommes politiques. M. de Peyronnet, nouveau garde des sceaux, avait peu marqué jusqu'alors. Dans le procès de la conspiration du 19 août, il s'était distingué à la Chambre des Pairs par une grande solennité de paroles et de phrases retentissantes. Les Pairs avaient plus d'une fois souri à cette voix haute et grave, qui demandait qu'on fermât une croisée ou qu'on fît respecter le ministère public. Dans la Chambre de 1821, M. de Peyronnet avait siégé sur les bancs du centre droit, soutenant avec honneur et loyauté le ministère Richelieu. M. de Peyronnet apportait au ministère toute une vie de dévouement royaliste; son caractère était ferme, sa volonté décidée; un sentiment profond de la dignité des fonctions publiques donnait à sa démarche, à sa parole, quelque chose de théâtral et de compassé; il se drapait toujours à la tribune comme dans ses salons. Orateur facile, il possédait une faculté remarquable d'exprimer ses idées d'une manière saillante et forte; comme écrivain, M. de Peyronnet était spirituel, dialecticien, visant un peu à cette phrase courte et pédante, à travers laquelle se déguise quelquefois le vide de la pensée; excellent administrateur, son ministère offrit une suite d'améliorations remarquables, quoique une trop grande prétention à la fermeté politique, lui fît commettre bien des fautes et des actes cruels et vigoureux, en présence des factions implacables. M. Corbière, ministre de l'intérieur, avait un esprit mordant et têtu; né dans la Bretagne, sous l'influence des vieilles idées d'État et de liberté, M. Corbière semblait être l'homme le moins propre à servir le parti aristocratique. C'était un ministre essentiellement bourgeois, ennemi des gentilshommes et de toute supériorité nobiliaire, aimant même à les rabaisser. Dans le Conseil, M. Corbière avait une raison droite, mais une expression originale et brusque; à la tribune, il soutenait une discussion avec logique mais sans éclat; jurisconsulte instruit,

érudit, s'attachant aux petites choses, aux éditions, aux reliures d'antiquaires, il avait contracté une sorte de nonchalance et de paresse pour tout ce qui n'était pas sa science spéciale. C'était un fort mauvais choix pour le ministère de l'intérieur où tout se résume en des actes et une action administrative de chaque jour; l'austérité de ses mœurs était grande, mais sa parole, souvent railleuse et légère; il n'aimait pas le clergé, et, par sa position, pourtant, il était appelé à reconstituer l'Église, à s'appuyer sur les idées religieuses; singulière destinée des hommes politiques, d'être ainsi placés en opposition avec leurs habitudes et leurs sentiments. Au reste, M. Corbière exerçait une grande influence parlementaire sur la Chambre des Députés; on savait sa probité rigoureuse, son zèle pour les doctrines royalistes, la simplicité de ses habitudes, et cela plaisait à la majorité provinciale, qui le considérait comme son homme d'affaires. M. le maréchal Victor était depuis long-temps désigné comme ministre de la guerre par le parti royaliste. C'était un brave et vieil officier de fortune qui avait parcouru toute l'échelle des grades. Un fait à remarquer, c'est que ce ministère royaliste, destiné à faire triompher l'aristocratie, fut de tous ceux de la Restauration celui qui comprit un plus grand nombre de fils de la roture élevés par la Révolution. Le maréchal Victor n'avait pas toute la capacité administrative de M. Latour-Maubourg, mais il possédait un grand désir d'agir et de faire dans le sens monarchique, et c'était un gage pour les Royalistes; son administration fut travailleuse, active, mais il était placé là par un parti, et avec tous les sentiments de justice éclairée qu'on peut lui supposer, il devait subir les conditions qu'on lui avait faites. M. de Clermont-Tonnerre n'avait joué qu'un rôle politique inaperçu; membre de la pairie, il avait voté dans le sens royaliste du duc de Lévis et de M. de Doudeauville; ses antécédents militaires se liaient au régime impérial, et, comme M. de Montmorency, il cherchait à les faire oublier. Son oncle, depuis cardinal de Clermont-Tonnerre, avait une grande influence sur son esprit; on l'avait placé là comme une expression modérée du parti aris-

tocratique et religieux ; le ministère de la marine était d'ailleurs une position tout-à-fait secondaire.

Il me reste à parler de l'homme le plus hautement placé, le plus parlementaire de toute cette administration ; je veux dire de M. de Villèle. Homme de tribune, M. de Villèle avait une voix disgracieuse, mais une puissance de raisonnement, un ton de modération et de simplicité qui parlait à tous, et particulièrement à une majorité provinciale. Aucun orateur n'éludait une difficulté avec plus d'adresse, un argument avec plus de dextérité ; ministre chef de majorité, M. de Villèle avait des qualités puissantes, celle d'écouter, résignation si difficile, une intelligence rapide pour comprendre les questions, un art merveilleux pour les résumer. Il semblait qu'il faisait ses propres affaires de toutes celles qu'on lui soumettait et les mieux comprendre que ceux qui en faisaient le souci de leur vie. Administrateur habile, il conduisit avec sagacité toutes les diverses parties de son département, continuant l'œuvre de son prédécesseur au ministère des finances, œuvre moins laborieuse, car il prenait le crédit tout fait et n'avait besoin que de féconder ses prodiges. Comme tête politique, M. de Villèle ne voyait ni hautement, ni loin. L'horizon de l'homme d'état était borné ; mais celui de l'homme de gouvernement et de majorité était immense. Il jugeait toujours avec perspicacité, mais sans aucune de ces grandes pensées qui élèvent un pays. Son tempérament politique avait quelque chose des conditions du ménage, une vie au jour le jour qui se soldait chaque soir. Son ministère était formé, je le répète, dans le sens des opinions monarchiques, et pourtant il n'était pas complet ; il fallait de toute nécessité faire entrer dans l'administration deux hommes, qui, ayant joué le principal rôle dans le mouvement de Chambre, avaient renversé M. de Richelieu : MM. Delalot et de La Bourdonnaye ; en les laissant en dehors, n'était-il pas à redouter, que, chefs d'un parti de mécontents, ils ne créassent une opposition contre le ministère royaliste, qui n'allait ni aussi loin ni aussi fort ? On fit insinuer, pour calmer des exigences impatientes, que le Roi

n'avait pas voulu entendre parler des députés qui avait trop violemment attaqué le ministère Richelieu. Ceci avait son côté vrai. Le ministère voulut atténuer ce vice de situation en détachant les sous-ordres de la vive opinion royaliste. Il promit que plus tard, lorsque Louis XVIII serait un peu revenu de ses préventions contre les Royalistes, on tenterait de faire des positions à MM. Delalot et de La Bourdonnaye.

Dès que M. de Montmorency prit possession des affaires étrangères, M. de Rayneval annonça l'intention de donner sa démission du poste de sous-secrétaire d'État qu'il tenait sous M. de Richelieu. La conduite du Cabinet à l'extérieur n'allait pas être la même, et il était impossible que M. de Montmorency conservât le représentant des traditions de son prédécesseur. M. de Rayneval fut nommé ministre à Berlin. M. de Montmorency choisit pour la direction des affaires étrangères M. Hermann, ancien consul général, homme d'esprit, fort instruit sur l'état de l'Europe, mais la voyant à travers tous les préjugés des vieilles opinions. Ensuite il était impossible à M. Decazes de rester ambassadeur à Londres, dans la nouvelle ligne politique qu'on allait suivre. On devait naturellement lui demander sa démission s'il ne l'avait donnée, car ceux qui arrivaient aux affaires étaient ses plus implacables ennemis, ceux mêmes qui l'avaient accusé de l'assassinat de M. le duc de Berri. M. Decazes fut remplacé par M. de Châteaubriand; le noble pair, avec sa vie poétique, entrait pour la première fois dans les affaires actives, dans ce mouvement à notes, à protocoles antipathiques à ses méditations littéraires; l'ambassade d'Angleterre était en effet une position des plus importantes; la diplomatie prenait une route nouvelle; elle s'empreignait d'un esprit différent; la France était appelée à jouer un rôle dans les congrès; allait-elle se rapprocher de l'Angleterre ou se jeter tout à fait dans les voies de la Sainte-Alliance? Telle était la question qu'avait à discuter et à résoudre M. de Châteaubriand. Était-il en rapport avec cette situation? Cette grande et haute imagination descendrait-elle au rôle d'homme d'affaires? En même temps M. de

Serres recevait l'ambassade de Naples, séjour de retraite et de repos pour un esprit fatigué, pour une vie usée de soucis et d'agitations. Naples, occupée par l'Autriche, ne pouvait être l'objet d'aucune négociation sérieuse. Les termes de l'occupation devaient être soumis au prochain congrès. M. de Serres n'avait plus qu'à en préparer la solution. Au ministère de l'intérieur des changements non moins importants avaient lieu. Dans la situation nouvelle où se trouvait le ministère, M. Mounier ne pouvait demeurer à la direction générale de la police, pas plus que M. de Rayneval aux affaires étrangères; il était placé dans une position trop élevée, plus ministre que M. Siméon, et d'ailleurs la direction de la police est un poste tellement de confiance qu'un Cabinet ne peut le donner qu'à ses propres agents. M. Mounier envoya sa démission. Les attributions de son département furent partagées, savoir : l'administration départementale et les élections furent confiées à M. Capelle, que la protection de MONSIEUR maintenait à son poste. La police eut pour directeur M. Franchet-Desпereys, créature de M. de Montmorency, conscience probe, d'une piété extrême, mais que ses antécédents jetaient dans les exagérations de parti et dans ces mesures irréfléchies qui dépopularisèrent la Restauration. M, Anglès donna sa démission de la préfecture de police en même temps que M. Mounier. L'administration de Paris est également trop politique pour que le ministre de l'intérieur n'ait pas un homme de sa confiance. M. Anglès avait été attaqué aussi vivement que M. Decazes; c'était le même système dans une moindre proportion de capacité; il fut remplacé par M. Delavau, jeune et intègre magistrat, mais à vue limitée, qui avait rempli avec sagacité et honneur les fonctions de conseiller à la cour royale. M. Delavau était sous la même influence des idées religieuses et de cet esprit qui s'emparait du nouveau ministère avec M. de Montmorency; la police entrait ainsi sous l'autorité de ce qu'on appelait la congrégation; elle allait se livrer à toutes les petites choses qui fatiguent les peuples, sans effrayer les factions. M. de Corbière remit les arts et les sciences du ministère de l'intérieur

à M. de Lourdoueix, homme d'esprit, qui voulait se faire pardonner la caricature de M. de Lajobardière. M. Jourdan se retira des cultes, et M. Allent d'une autre division du ministère de l'intérieur. Quelque temps après, M. de Corbière créa une grande direction des haras qui fut confiée à M. de Castelbajac. Plusieurs anciens préfets royalistes obtinrent des préfectures élevées. Tels étaient MM. de Curzay, de Florac et de Saint-Luc; d'autres, MM. Hermann et de Suleau reçurent de l'avancement. A la justice, M. de Peyronnet organisait avec non moins de zèle ses bureaux. Il choisit pour son secrétaire général M. de Vatismenil, jeune magistrat d'une grande facilité oratoire, particulièrement remarquée dans les procès politiques. M. de Vatisménil, avec un zèle royaliste plus prononcé que M. de Peyronnet, s'était montré dans toutes les sociétés royalistes, même aux bonnes études; le choix des magistrats lui était plus spécialement attribué; il s'y livra avec une vive et jeune chaleur. M. Rives eut la division du personnel. Le conseil d'État fut remanié, mais on n'osa pas immédiatement sortir des combinaisons modérées. Tous les administrateurs qui abandonnaient les affaires tels que MM. Mounier, Portalis, entraient en service ordinaire; c'était dans les convenances ministérielles. M. de Peyronnet n'avait ajouté à la liste que MM. Ferdinand de Berthier, Capelle et de Kergariou. M. de Berthier visait dès lors à une direction générale; c'était un esprit doux, inoffensif, mais très-dévoué aux idées religieuses et s'impressionnant avec vivacité contre les mauvaises opinions.

Le maréchal Victor montra dès son arrivée au ministère de la guerre la ferme intention de lui donner une impulsion monarchique; ses bureaux furent divisés en deux grandes directions, l'une du personnel, l'autre du matériel; la première confiée au lieutenant-général comte de Coëlosquet, la seconde à M. de Perceval. Une circulaire émana de ses bureaux : « Le Roi n'ignore pas, disait le ministre, que l'instruction et l'administration ont éprouvé une amélioration sensible, que ses troupes, uniquement occupées de leur devoir, n'en seront jamais distraites par ce qui

est étranger à leur noble destination. Je me félicite d'avoir à continuer ce que mon prédécesseur a si bien commencé. La stricte exécution des lois et ordonnances, une religieuse impartialité dans l'application des grâces et des peines, le dévouement le plus absolu au Roi, telles sont nos obligations, telles sont nos sentiments. En conservant l'antique et glorieuse renommée des soldats français, fondée sur l'*honneur* et la *fidélité*, nous garantissons au Roi la dignité de sa couronne, le maintien des institutions que Sa Majesté a daigné nous donner, et la tranquillité publique. » M. le maréchal Victor s'empressa de donner un commandement militaire au général Donnadieu, ainsi qu'une grande inspection au général Canuel. Les Royalistes applaudirent à une conduite aussi franche, aussi directe dans le sens monarchique. C'était un devoir pour l'administration qui arrivait aux affaires. N'était-ce pas pour ses doctrines que s'étaient exposés les deux officiers généraux rappelés en activité? Restait le ministère des finances. M. de Villèle n'était pas homme à destitutions. M. Benoist était déjà aux contributions indirectes; on ne pouvait laisser M. de Mézy à la poste; cette direction de confiance fut déposée dans les mains de M. le duc de Doudeauville, caractère honorable, également lié au parti religieux et de cour, de sorte que la congrégation avait à elle tous les moyens de police, même la poste. M. de Doudeauville fut créé ministre d'État en même temps que M. de Bonald. M. de Villèle laissa la caisse du trésor à M. Kessner, et la direction du mouvement général des fonds à M. Riele. Il n'y eut dans le renvoi de M. Bricogne rien de politique; M. de Villèle était trop complétement homme d'affaires pour se laisser dominer par les idées de parti. Il prit auprès de lui, comme chef de cabinet, M. de Renneville, jeune homme dont la capacité d'application se déploya d'une manière supérieure dans la direction du ministère. M. de Renneville était encore une expression du parti religieux; on l'avait mis là comme une espèce de contrôle du personnel, il avait vingt-cinq ans à peine.

En résultat, jamais changement de système et de personnel

politiques n'avait été plus complet; c'était tout un parti qui arrivait aux affaires. On demandera si ce ministère avait des conditions de vie et de durée; un membre du cabinet Richelieu, le jour de la démission générale de ce ministère, s'écria : « Eh bien! nous sortons des affaires; M. de Villèle forme un Cabinet; il en aura pour huit jours; je suis aise qu'il en essaie! » C'est là une commune illusion chez les hommes politiques; ils s'imaginent qu'après eux il n'est rien de possible. Le ministère royaliste avait des conditions de durée; le Roi ne l'aimait pas, ou, pour parler plus exactement, ne le connaissait pas; il le considérait comme l'œuvre de son frère, comme le conseil de son successeur; mais le parti religieux avait eu la précaution de placer auprès du Roi une douce et grande influence. Le nom d'une favorite ne tombera jamais sous ma plume; je sais combien il faut éviter ces révélations de scandale, ces faiblesses d'intérieur. Une femme joua dès lors un grand rôle auprès d'un Roi qui cherchait dans les caquetages à oublier les affaires. C'est chose curieuse à dire, que sous ce Roi, vieillard spirituel, les femmes jouèrent un grand rôle; ce serait une histoire à recueillir que celle de ces maîtresses d'un jour qui briguèrent l'honneur d'appartenir au Roi, jusqu'à cette nouvelle Esther, qui vint sauver le peuple de Dieu. Ici, c'était une artiste, jeune fille aux fraîches couleurs, qui dessinait le portrait de Louis XVIII avec moins de talent que de grâce: là, des femmes belles et intrigantes qui s'offraient pour distraire le vieux Roi, et Louis XVIII, inconstant comme un jeune homme, ne les gardait qu'un jour, et se précipitait dans des passions toujours nouvelles, jusqu'à ce que parut la favorite qui absorba les derniers jours du Roi. Auprès des Cabinets étrangers, le ministère trouva d'abord de l'hésitation, ensuite un appui. La plupart des ministres étaient inconnus, tous étaient nouveaux dans les grandes transactions diplomatiques de l'Europe; quelle importance pouvait avoir le vicomte Mathieu de Montmorency, dont le nom n'avait jamais paru dans les actes diplomatiques? On connaissait le duc Laval, mais le vicomte Mathieu était novice. Il s'en aperçut lui-même au congrès de

Vérone. Enfin, en ce qui touche l'opinion, le ministère fut accueilli sans causer une grande surprise, on y était préparé ; la crise, depuis le 13 février, devait se résoudre en une administration royaliste.

Aussi depuis la session de 1815, jamais situation parlementaire ne s'était présentée plus nettement et plus franchement. La Chambre des Pairs, sous le dernier ministère du duc de Richelieu, n'avait joué qu'un rôle fort secondaire; absorbée comme cour de justice par la conspiration du 19 août, elle avait adhéré aux mesures du Cabinet, qui rentraient d'ailleurs dans l'esprit de sa majorité. La fraction cardinaliste s'était prononcée pour une modification à la loi électorale, et cette idée, pouvait-on dire, avait présidé à la composition du deuxième ministère Richelieu : maintenant les choses allaient changer de face; ce ministère se retirait devant une opinion extrême; la plupart des membres de ce cabinet allaient prendre place dans la pairie. M. de Richelieu, l'expression de la haute Chambre, avait été renversé par une coalition; il en résultait un grand mécontentement parmi les Pairs. Plusieurs nuances s'étaient réunies dans une commune opposition. D'abord la vieille opinion patriote, où se comptaient encore les voix rudes et implacables de MM. Lanjuinais et Boissy-d'Anglas; puis l'opinion de gauche modérée de MM. Daru, Ségur, Pontécoulant; ensuite le parti de M. de Talleyrand, qui s'était franchement dessiné contre le nouveau ministère; à une distance très-rapprochée, M. Molé, et avec lui M. de Barante; à la suite encore, M. Decazes et les Pairs de sa promotion, tels que MM. de Bastard, de Germiny; enfin le ministère Richelieu, MM. Pasquier, Roy; et, dans une nuance plus tiède et plus molle, MM. Siméon et Mounier : le ministère avait dans chacune de ces couleurs de rudes adversaires. Ce n'étaient pas des déclamations, des hors-d'œuvre de tribune qu'il allait entendre comme à la Chambre des Députés, mais des objections fondées sur les affaires, sur les antécédents, sur les traditions, sur une intelligence profonde des questions politiques ; c'était la réunion de tous les ministres dévorés par le

mouvement parlementaire de la Restauration; réunion puissante, à laquelle le ministère avait à opposer des forces moins nombreuses et moins élevées. En première ligne, les ultra royalistes, qui comptaient un assez grand nombre de boules à la Chambre des Pairs, en y comprenant surtout le parti religieux; à cette fraction venaient se réunir quelques voix cardinalistes, sous le marquis de Vérac et M. de Pastoret, lesquelles tenaient le milieu, et suivaient une espèce de système intermédiaire entre l'opposition et le ministérialisme; leur tendance habituelle toutefois était pour le pouvoir. Ainsi se divisait la Chambre des Pairs: au total, inquiète, ulcérée par le dernier changement ministériel, qui n'allait pas à son tempérament de modération.

La Chambre des Députés avait fait à elle seule la révolution ministérielle; mais cette révolution avait été produite par la fusion momentanée des opinions hostiles de droite et de gauche; une fois les Royalistes maîtres du pouvoir, il était impossible qu'ils s'appuyassent sur la majorité qui les avait élevés; la gauche les avait servis, mais ne pouvait les seconder. Il fallait donc recourir au centre droit, qui avait voté contre l'adresse. J'ai rappelé qu'il y avait beaucoup de sympathies entre la droite et son centre; le ministère Richelieu avait pensé à tort que l'opinion modérée lui serait fidèle; il s'était trompé, le centre passa à droite, et soutint le ministère de M. de Villèle. La majorité fut donc très-compacte; elle eut en opposition les doctrinaires, le centre gauche en entier et la gauche extrême; les couleurs furent dès lors bien tranchées. Ce fut dans cette situation que le ministère dut se présenter devant les Chambres et préparer les actes de la session. Le ministère de M. de Richelieu avait légué à la nouvelle administration un projet de loi sur la presse et un projet de censure quinquennale. On délibéra dans le Conseil, et le nouveau ministère adopta le premier de ces projets sauf à insinuer, soit à la commission, soit aux amis de la droite, quelques amendements favorables à une répression plus complète. Quant au second projet sur la censure, il fut résolu que le ministère y renoncerait. Des Royalistes timides et qui sentaient la force que

la presse allait donner au parti libéral auraient désiré que le ministère Villèle profitât des avantages d'une censure quinquennale ; le centre droit l'aurait accordée ; on promettait la majorité ; mais les antécédents des Royalistes ne permettaient pas le maintien de la censure. Depuis 1815 tous les chefs de parti avaient vivement demandé la liberté de la presse ; M. de Châteaubriand était son partisan le plus zélé. On fit donc ce que la *Monarchie selon la Charte* avait demandé, ce que *le Conservateur* avait proclamé, une loi de liberté, sous le coup d'une immense répression; voici quelles en étaient les dispositions principales : Aucun journal ou écrit périodique ne pouvait paraître sans l'autorisation du Roi ; cette disposition n'était pas applicable aux journaux existants le 1er janvier 1822 ; les délits de la presse devaient désormais ressortir de la juridiction des cours royales, qui pouvaient suspendre le journal ou écrit périodique, et même le supprimer tout à fait en cas de tendance contraire à la religion et à la monarchie. En cas d'événements graves pendant l'intervalle des sessions, la censure pouvait être rétablie par une ordonnance du Roi contresignée par trois ministres ; cette dernière disposition n'était que transitoire et devait cesser, si un mois après l'ouverture des Chambres elle n'avait été convertie en loi. Il y avait dans cette conception une idée de force et de tactique ; on obtenait d'abord la suppression possible des journaux par les cours de justice, en faisant constater leur mauvaise tendance ; puis l'abolition du jury ; ensuite la possibilité d'éteindre successivement les titres de priviléges; enfin la censure pendant l'intervalle des sessions était légalisée et menaçante ; elle ne dépendait plus que du contre-seing de trois ministres. Toutefois le ministère n'avait pas aperçu qu'en instituant les procès de tendance, il faisait des cours de justice de véritables pouvoirs politiques, et que là était un danger pour lui dès que celles-ci se mettraient en opposition avec son système. Le projet de loi sur la *police* de la presse, car c'est ainsi qu'il était intitulé, fut présenté par M. de Peyronnet : « Les garanties doivent varier selon les besoins, disait le ministre; les circonstances n'étant pas

toujours favorables à la paix publique, et la nature de nos institutions ne nous donnant pas dans tous les temps les mêmes secours, on devait se conformer à ces différences; de là les deux dispositions qui servaient de base à la loi nouvelle; d'abord, par un droit nouveau mais nécessaire, elle permet de juger le but réel et la tendance habituelle des feuilles périodiques; une appréciation morale est indispensable pour des écrits dont la culpabilité évidente se déguise néanmoins sous des formes qui échappent aux dispositions précises des lois. Les cours royales présentent une réunion d'hommes dont l'esprit est en général plus exercé aux opérations que le jugement de ces écrits rend nécessaires. Il n'y a pas de sécurité si profonde qui puisse autoriser les législateurs à laisser les lois imparfaites, c'est pourquoi la prudence veut qu'on tienne en réserve un pouvoir plus étendu, mais momentané; la censure alors serait accidentellement nécessaire. »

Ainsi la Chambre était saisie de deux projets de loi importants; l'un sur la presse en général, de M. de Serres; l'autre sur la police des journaux, ouvrage de M. de Peyronnet. M. Chifflet fut chargé du premier de ces rapports; il en fit une œuvre pieuse, une profession de foi religieuse et monarchique. « La religion de Clovis, de saint Louis, s'écria le rapporteur, est la religion de nos rois et celle de la presque généralité des Français; l'insulter serait insulter la nation presque entière, insulter son Roi! A ce titre l'outrage ne doit-il pas être plus sévèrement réprimé? Les signes de la religion sont sur nos édifices, dans nos places; son culte n'est point resserré dans l'enceinte de ses temples : ainsi, par motif de sûreté publique, n'a-t-elle pas besoin d'un appui spécial? — Le masque est levé, s'écria M. de Corcelles, on ne craint plus de nous présenter toutes les lois destructives de la presse; nous l'avions prévu, nous avons tout fait pour sauver le reste de nos institutions; nos efforts n'ont pas été couronnés du succès. Tel est le malheur de la France, que la cause du pouvoir est devenue hostile à la cause publique. — Nous voulons la Charte, dit d'une voix éclatante M. de Cas-

telbajac, mais nous voulons le Roi avant tout; nous voulons la liberté, mais sans la licence et l'anarchie. Respecter la religion, les lois, le monarque, telles sont les lois que l'ordre réclame. — Le but de la loi qu'on vous présente, répondit M. Royer-Collard, est de comprimer autant que possible la liberté dont la presse jouit en ce moment, et il n'est pas difficile de se convaincre que cette répression porte atteinte à l'essence du gouvernement représentatif. Quel est l'état de votre société? *la démocratie y coule à plein bord*, et il ne lui reste, pour se maintenir, que la contradiction et l'opposition. La monarchie légitime n'a rien à redouter de cette puissance dont elle est la garantie; ce sont nos adversaires qui l'ont exposée à un grand péril en la faisant regarder comme incompatible avec les libertés promises. — C'est en vain, reprit M. Bignon, qu'on espère renverser les libertés publiques, elles résisteront aux attaques de nos adversaires, elles survivront aux coups que leur porte un parti; le ministère qui nous gouverne ne craint pas d'annoncer qu'il est hors d'état de gouverner avec la Charte, et, comme son prédécesseur, il veut user de l'arbitraire. — Et nous aussi, nous voulons la Charte, répliqua le général Donnadieu en s'élançant à la tribune, mais pour affermir, pour consolider, et non pour détruire; nous voulons la liberté et non la licence, les lois et non l'anarchie. Le pouvoir, dit-on, est tombé entre les mains d'un parti? Oui, sans doute, mais ce parti est celui des Français, des amis de la royauté. — Eh quoi! on dit que nous voulons altérer la Charte! ajouta M. de Peyronnet; je crois que nous la respectons peut-être plus, sans en parler tant. Oui, la liberté de la presse est une nécessité respectable, puisqu'elle est prévue par la Charte, mais la licence, est-ce une nécessité? De quoi est-il question dans le projet? de punir les outrages faits aux religions reconnues, les outrages faits au Roi et aux individus; ces dispositions sont-elles plus favorables à un parti qu'à un autre? » Au milieu de cette discussion si vive, un amendement fut proposé; il supprimait le jury pour toute la presse : c'était détruire les garanties de la loi, c'était le dernier mot de l'opinion royaliste. Le

ministre de l'intérieur prit fait et cause pour cet amendement, et défendit les tribunaux vivement attaqués dans le débat. « Quoi! dit M. Corbière, il est des orateurs qui ne trouvent pas toutes les garanties possibles pour la répression des délits de la presse dans l'indépendance des tribunaux? il faut les plaindre. Le jury est, selon vous, une véritable commission, et les tribunaux inamovibles, des Chambres faciles à subjuguer et à dominer. Quant à la suppression du mot *constitutionnelle*, dit en terminant M. Corbière, il est prouvé que l'autorité du Roi ne dérive pas de la Charte, mais que c'est un droit antérieur. » On supprima donc le jury par simple amendement. Le parti royaliste l'avait emporté; il fut inexorable, et fit passer toutes les dispositions monarchiques et religieuses. Quant au côté gauche, il fut déclamateur; il protesta, fit enfin mille et un de ces enfantillages des partis au désespoir, car je n'aime pas les partis qui protestent, j'ai toujours trouvé cela un peu niais. M. de La Fayette en appela au peuple : cette voix avait de l'écho dans les factions; il fallait les entretenir vivantes au moment où M. Manuel parlait des *répugnances* avec lesquelles on avait accueilli les Bourbons. Un discours puissant, remarquable, fut celui de M. Royer-Collard; il y avait des images, un je ne sais quoi de pittoresque et de grandiose; cette *démocratie qui coulait à plein bord*, ce trône menacé, cette aristocratie sans force et pourtant hautaine, tout cela prêtait à la grande parole de M. Royer-Collard : elle marcha haut et prévit loin! M. de Martignac chargé du rapport de la loi sur la police des journaux, venait d'entrer à la Chambre à la suite d'une élection isolée de Marmande. Ami et admirateur de M. de Martignac, lié à son système politique, me sera-t-il permis de devancer pour lui la postérité impartiale? La vie ministérielle de M. de Martignac ne commence point encore, j'aurai plus tard à la décrire; et cependant un grand éclat environna ses premiers travaux politiques. Homme d'esprit, de bon goût, d'excellentes manières, M. de Martignac possédait un de ces talents de tribune moins éclatants et forts que purs et faciles; personne ne répondait plus à propos et

avec meilleur ton à ses adversaires, ne résumait mieux leurs objections. Dévoué à la dynastie, son royalisme était éclairé, mais profondément ennemi des révolutions : c'était encore l'homme de Bordeaux au mois de mars 1814, de MADAME et de la ville fidèle, et cela laissait dans cette âme les préjugés, les amitiés et les répugnances de cette époque. M. de Martignac était naturellement centre droit; il n'avait aucune inclination pour le centre gauche, il ne le comprenait pas. Son esprit facile et élégant n'avait aucune des grandeurs nuageuses des doctrinaires; courageux sans fermeté, il eût exposé sa vie pour une cause, mais il n'aurait jamais su prendre une résolution forte pour la sauver. Je n'ai jamais trouvé dans le monde politique un homme d'une conversation plus agréable et qui eût moins d'aspérité; mais ses amitiés étaient oublieuses et un peu sans chaleur : tout ce qui était grand, poétique, il le saisissait avec enthousiasme; il aimait les succès de salon, ces petites vanités de l'homme aimable. Que de charmes et d'entraînement dans sa causerie! Peu instruit et doué d'une si prodigieuse facilité qu'il se saisissait d'une matière en un moment, et devenait spécial sur tout ce qu'il voulait apprendre, il avait le défaut des talents faciles, la légèreté; les vices des esprits impressionnables, les illusions et le découragement. Au reste, probe, désintéressé, passant à travers les grandes situations de la vie politique, sans leur emprunter un élément de fortune privée. Le rapport de M. de Martignac sur la police des journaux fut, je le répète, un travail très-distingué. « Dans un gouvernement comme le nôtre, disait-il, les journaux ne peuvent être considérés comme des organes nécessaires, mais comme des auxiliaires utiles, et ils sont devenus, par l'empire de l'habitude, une espèce de besoin qui doit être satisfait. » Selon M. de Martignac, les entreprises de journaux étaient des spéculations d'industrie ayant pour but le bénéfice, et sous ce point de vue il les trouvait en opposition avec l'intérêt général, car le bien-être public se rattache au calme des passions, et l'intérêt des journaux, au contraire, est dans l'agitation, dans un état permanent d'inquiétude. « Le jour où

le règne des passions finira, ajoutait M. de Martignac, les entreprises de journaux n'auront plus ni aliment ni vie. Je crois que l'usage que le Gouvernement a fait de la censure n'a pas toujours été exempt d'abus; mais pourtant reconnaissons que, depuis le jour où elle fut adoptée, la France a fait un pas immense vers le premier de ses besoins, le calme intérieur et la fin des dissensions civiles. Votre commission, dit M. de Martignac en terminant, prévoit toutes les difficultés que doit rencontrer un projet qui blesse beaucoup d'intérêts et contrarie des espérances; mais elle n'a consulté d'autres intérêts que ceux de la religion, de la monarchie et de la vraie liberté, et elle n'a formé qu'un vœu, c'est celui de leur conservation. —Nos adversaires ne respectent plus rien, s'écria le général Donnadieu; vous ne pouvez plus ignorer quel danger menace le trône, c'est à vous de le défendre. Ils nous disent que le trône est la propriété du dernier occupant? Il n'y a de patrie pour nous que là où il y a des lois, et quand elles sont renversées, la loi vivante, c'est le Roi. — Quelle est donc cette loi, répliqua M. Bignon, qui donne aux tribunaux le pouvoir de suspendre ou de supprimer les journaux? C'est punir l'instrument au lieu de punir l'homme. — La nation, dit M. Benjamin Constant, est restée légataire des nobles principes de 1789, et cent fois elle est sortie victorieuse de ses luttes avec l'aristocratie; la guerre n'est pas venue de notre côté, elle a été déclarée par ceux qui veulent la dictature. »

A la Chambre des Pairs, la discussion générale se plaça sur un terrain digne des hommes politiques. Il était urgent que toutes les nuances hostiles pussent se réunir pour témoigner d'une forte opposition contre le ministère royaliste. Pour le premier projet de loi, il fut convenu qu'en en votant les dispositions monarchiques on s'arrêterait spécialement à l'expression *constitutionnelle* supprimée par le projet de loi, et qu'on en demanderait le rétablissement. M. de Bastard proposa et développa un amendement dans cet objet, comme une protestation directe contre le nouveau Cabinet. Toutes les nuances plus ou moins tranchées d'opposition

de la Chambre prirent parti pour l'amendement de M. de Bastard et se dessinèrent. M. de Talleyrand, qui n'avait pas porté la parole depuis plusieurs années, se fit entendre; il invoqua le nom de Malesherbes, et après avoir rappelé quelques-unes de ses pensées sur la grande question des délits de la presse, il dit en terminant : *Je vote avec Malesherbes contre le projet de loi.* « La presse, s'écria M. de Liancourt, organe d'une des plus belles facultés humaines, est, comme les autres facultés de l'homme, sujette à mal faire; mais la Charte n'a-t-elle pas stipulé la répression des abus, et puis la licence a-t-elle été jusqu'à manquer à la dignité royale? — Plusieurs modifications, ajouta alors M. Molé, sont nécessaires aux lois qu'on nous présente : d'abord sur le retranchement du mot *constitutionnelle*, puis sur la suppression du jury. Il est étonnant que les ministres nous forcent à traiter la question de l'autorité antérieure à la Charte; ne craignent-ils pas qu'on n'en tire toutes les conséquences? Quelle est donc la qualification réservée à ceux qui ont obéi longtemps à une autre autorité? et la France qui se croyait réconciliée n'est donc qu'amnistiée! Il faudrait n'avoir aucune expérience des tribunaux, il faudrait être étranger à l'administration de la justice, pour ne pas reconnaître, avec le dernier chef de la magistrature, que les juges permanents qu'on veut substituer aux jurés seront toujours placés entre l'impuissance et la tyrannie. » Le noble pair cita une pensée de Napoléon dans ces moments de vérité intime où l'avenir de la France se révélait à son génie. « Cet homme, dont les moindres paroles retentiront encore longtemps dans cet univers tout sillonné de gloire, me disait un jour : après moi, la révolution, ou plutôt les idées qui l'ont faite, reprendront leur cours; et si des mains habiles et hardies ne creusent alors un lit profond au torrent, il se le creusera lui-même en se couvrant des plus déplorables débris. — Hâtons-nous, s'écria M. Molé, de donner un débouché suffisant à ce torrent; rappelons-nous surtout que les institutions qui auraient prévenu la révolution en 1789 sont encore, comme elles le seront à toutes les époques, le seul moyen de la terminer. —

Quoique l'on ait cru devoir injurier la magistrature, répliqua M. de Fitz-James, je ne manquerai pas de respect à une institution que le Roi nous a donnée; mais peut-on se dissimuler que le jury, importation anglaise, n'est point encore acclimaté en France? Où en sommes-nous, grand Dieu! s'il faut nous méfier de la magistrature, si des juges, auxquels sont confiés d'habitude les intérêts les plus sacrés de l'homme, n'ont pas assez de capacité et d'indépendance pour juger un faiseur de journal! » M. de Peyronnet vint réfuter M. de Bastard, lequel avait affirmé que le nombre des condamnations prononcées par le jury en matière des délits de la presse était égal au nombre des condamnations prononcées contre d'autres crimes. Par conséquent le jury n'avait pas les dispositions indulgentes qu'on lui supposait. « Admettons cependant, contre l'évidence, ajouta M. de Peyronnet, que les calculs qu'on a faits fussent exacts; pour que la parité numérique prouvât quelque chose, il faudrait qu'il n'y eût point de différence entre les deux genres d'accusation : c'est ce qui n'est pas; le nombre des condamnations pour délits de la presse devrait être proportionnellement plus grand. » M. Pasquier répondit par des documents à M. de Peyronnet; ces documents étaient tellement précis que le garde des sceaux en prit prétexte pour frapper M. Germeaux, chef de division à la chancellerie, et qu'on supposait avoir fourni tous les renseignements à la Chambre des Pairs.

Cette discussion, prise de si haut, obtint un plein résultat : l'amendement de M. de Bastard eut la majorité; le ministère ressentit profondément cet échec; il s'en exprima avec aigreur, et, dès ce moment, une promotion de pairs royalistes fut résolue. Elle devenait une mesure indispensable, dans la situation où se trouvait le pouvoir nouveau. Il était évident que, par l'effet de la coalition des membres du ministère Richelieu avec la couleur de MM. Molé, Decazes, de Talleyrand, de Choiseul, et le côté ultra-libéral de la Chambre des Pairs, la majorité n'appartenait pas à M. de Villèle. M. de Montmorency n'avait d'intimité politique que dans le parti religieux; les autres membres du Cabinet étaient

sans crédit à la Chambre. Dans la discussion du projet de loi sur les journaux, la Chambre des Pairs laissa les déclamations aux Députés et à quelques enfants perdus de la pairie, qui suivaient cette voie usée; l'opposition se plaça sur un terrain sérieux et j'oserai dire de gouvernement. M. Siméon demanda si le pouvoir politique, qu'on jetait par les procès de tendance dans les mains des Cours royales, n'allait pas bientôt créer une autorité formidable qui tournerait contre le Gouvernement même. M. Siméon avait prévu juste, car l'une des causes qui contribuèrent le plus puissamment à la chute du ministère de M. de Villèle fut sûrement l'opposition des Cours royales. Il était dans les habitudes de la Chambre des Pairs de ne jamais pousser l'opposition jusqu'à l'extrême; composée d'anciens ministres et de têtes d'affaires, elle ne perdait point son temps en de vaines déclamations; elle avait un but, elle y arrivait avec convenance. J'ai toujours regretté qu'à cette époque les discussions de la Chambre des Pairs ne fussent point publiques; le pays se fût éclairé par des capacités lumineuses; il aurait appris ses affaires et non pas ses passions. Tous les orateurs, même les ministres, y prenaient un langage plus digne et plus élevé.

Au reste, la Restauration était trop profondément menacée, pour qu'elle ne prît pas de grandes, de sérieuses précautions. L'existence des sociétés secrètes est un fait aujourd'hui trop bien constaté pour qu'il soit possible aux esprits même les plus prévenus de le nier. Le Carbonarisme avait fait irruption en France à la fin de 1820; il y avait eu jusque-là quelques tentatives de sociétés secrètes, mais ce n'était pas le Carbonarisme avec son organisation, ses règlements, ses statuts, ses projets de bouleversement; l'organisation de cette société était admirable de précautions et de mystère. Il y avait d'abord une haute vente inconnue, cachée, qui seule nommait ses propres membres, constituait les ventes centrales, et prononçait l'indignité; réunie en assemblée régulière, elle correspondait avec les ventes centrales par des députés et des censeurs; elle disposait des fonds, et prenait à la majorité des trois quarts de voix les délibé-

rations. En prononçant des peines, des amendes, et même des sentences de mort contre tout individu qui compromettait la sûreté et le secret du Carbonarisme. Les ventes centrales constituaient les ventes particulières; nul ne pouvait être carbonaro s'il n'appartenait à une vente autorisée. La haute vente avait le droit de s'opposer à l'initiation de *tout païen* jugé indigne ou incapable de faire partie de la Charbonnerie. Pour être prêts à tout moment à résister à l'oppression et à secourir son *bon cousin*, tout carbonaro devait être pourvu à ses frais d'un fusil de munition avec baïonnette et de vingt cartouches chargées de balles de calibre. Toute convocation se faisait verbalement; le parjure, toutes les fois qu'il avait pour but de révéler l'existence ou le secret de la Charbonnerie, était puni de mort. La haute vente seule appliquait cette sanglante peine : un comité de surveillance était établi; il avait pour but de maintenir l'association dans la direction commune. Les moyens de correspondance entre la haute vente et les ventes particulières étaient confiés aux députés : tout se faisait verbalement afin de ne laisser ni preuves, ni traces. Toutes les précautions étaient prises pour que les cercles s'ignorassent les uns les autres; ce qu'on voulait surtout, c'est que la vente suprême pût échapper à toutes les investigations. On obéissait à une main invisible, qui trouvait partout obéissance aveugle; ce qu'elle statuait était sur-le-champ exécuté; on ne s'informait pas du juste, de l'injuste, de l'utilité ou de l'inutilité, on se soumettait; espèce de tribunal secret, la vente suprême commandait au ban et à l'arrière-ban du libéralisme, comme les hauts-barons à la hiérarchie féodale; car les bons cousins avaient inféodé leurs bras et leurs consciences. C'était principalement parmi les sous-officiers de l'armée, les étudiants, toute la jeunesse des Écoles et les ouvriers, que les ventes avaient cherché à se propager; on devait trouver là toute l'exaltation de jeunes âmes, cette ardeur pour les choses mystiques et généreuses. Le Carbonarisme empruntait quelque chose aux illusions du mélodrame : il y avait des poignards, des fusils, des sentences prononcées, exécutées; cela plaisait aux imaginations

ardentes des Écoles. C'étaient l'Allemagne, avec ses habitudes de sociétés mystiques; l'Italie, avec son étalage de poignards, transportées dans nos mœurs et au milieu de nos amphithéâtres. A la fin de 1821, le Carbonarisme était dans toute sa force; les meneurs reconnaissant l'impuissance de la conspiration militaire du mois d'août, avaient manœuvré avec plus d'habileté; dans l'armée, ils s'adressèrent moins aux officiers : il y avait trop de dévouement, un bien-être trop général, une fidélité trop constatée. Ils agirent surtout parmi les sous-officiers, parce que là il y avait plus de peuple, une ambition plus générale et moins satisfaite; il se forma des *ventes militaires*. Toute cette conspiration marchait; les jeunes carbonari s'exerçaient au maniement des armes, obéissaient en aveugles à la moindre instruction; il y eut même une revue mystérieuse au Palais-Royal, où l'on se reconnut à des signes au chapeau, à la manière dont la boucle était placée. On fit courir le bruit dans les ventes secondaires qu'il s'était présenté plus de quarante mille carbonari dans ces revues successives. Le but de l'association et les moyens d'agir étaient encore ignorés : on attendait les ordres de la haute vente. Les conspirateurs peuvent bien se persuader d'une chose, c'est qu'il n'y a pas une réunion de dix d'entre eux sans qu'il s'y glisse un agent de police; le ministère était donc informé de l'existence de ces sociétés qui menaçaient l'ordre public et le Gouvernement établi; il attendait la première démonstration bruyante et effective pour sévir énergiquement contre des sociétés qui lui étaient dénoncées non-seulement par sa police, mais encore par l'Europe, non moins effrayée que la France de cette mystérieuse organisation. Un ukase de l'empereur Alexandre venait de supprimer toute espèce d'associations secrètes en Pologne et en Russie. Les forces du Carbonarisme étaient grandes, mais il les exagérait à dessein. Ce qui le perdit, ce fut l'impatience de quelques hommes hardis, entreprenants, et qui compromirent les plans de tactique de la faction. Il y avait des séides, beaucoup de jeunes têtes qui conspiraient par enfantillage politique, et tenaient à honneur de faire de gros yeux, de croiser

les bras, et de s'affilier à quelque chose qui avait l'air de les élever jusqu'à la conspiration; mais la masse de la nation était contente, ou au moins inerte : elle ne prit aucune part à cette agitation sourde, et c'est ce qui trompa le Carbonarisme. Tous les ordres, je le répète, émanaient de la haute vente, à laquelle présidaient alternativement MM. de Laf...., de Sch...., d'A.... et Ba.... On y discutait tous les moyens insurrectionnels contre le gouvernement des Bourbons. Lorsqu'un soulèvement était arrêté sur un point de la France, la haute vente donnait des ordres pour que des affiliés aux ventes secondaires se portassent sur les lieux désignés. De jeunes hommes obéissaient en aveugles : des fonds leur étaient fournis pour propager et seconder l'insurrection. Tous les moyens étaient discutés et arrêtés par la haute vente. Un écrivain influent du parti, député d'une vente centrale auprès de la haute vente, m'a raconté quelques-unes de ces séances auxquelles il assista. Un soir on discuta longtemps pour savoir si l'on ferait déguiser en garde nationale un pareil nombre de carbonari le jour du 3 mai, anniversaire où le Roi confiait sa personne et son palais à la garde nationale. On devait s'emparer de la Famille royale; la difficulté était de savoir si l'on s'en débarrasserait : un membre depuis appelé à une grande position, qui faisait partie de la haute vente, soutint cette nécessité. Je n'achève pas! j'aime à croire que ces souvenirs sont exagérés.

Vers la fin de 1821, la haute vente crut le moment favorable pour agir, les ventes secondaires reçurent des ordres de se tenir prêtes; le mouvement devait éclater dans plusieurs départements à la fois, de manière à seconder une révolution à Paris. On s'adressa plus spécialement aux populations qui avaient donné des gages électoraux; on voulait faire une tentative de la circonférence au centre : c'était dans la Sarthe, le Haut-Rhin que tout était préparé. MM. de La Fayette et d'Argenson avaient de nombreuses relations avec ces départements, quelques régiments et un drapeau tricolore paraissaient suffire pour soulever la France contre la dynastie des Bourbons. Les ordres partirent donc de

la haute vente ; mais ils furent exécutés avec impatience, sans unité ; le Gouvernement, éclairé à son tour par tant de symptômes, vit bien que le moment de répression était arrivé. Le premier mouvement éclata dans une vente militaire à Saumur ; les coupables dénoncés furent livrés à une commission militaire, plusieurs sous-officiers s'avouèrent carbonari : c'était là plutôt une indication qu'une révélation complète ; la haute vente n'en fit que presser l'exécution de ses plans. A Béfort, les mesures étaient mieux prises. La haute vente comptait tout à fait sur le succès ; plus de cent carbonari avaient été députés sur les lieux. M. de La Fayette partit même pour se rendre à Béfort ; alors une estafette du comité annonça que tout avait échoué : le vieux général retourna sur ses pas. Il y eut des scènes d'héroïsme à Béfort. Quelle présence d'esprit, quelle exaltation de courage animaient ce jeune capitaine, échappant à son propre régiment, à la gendarmerie, traversant une rivière à la nage, et puis cachant sa tête pendant plus de trois mois dans les granges, dans les montagnes ! Triste condition des proscrits ! A peine cette tentative avait-elle échoué, qu'on apprit que le général Berton avait arboré le drapeau tricolore à Thouars et qu'il marchait sur Saumur. Berton avait également reçu ses instructions de la haute vente ; son mouvement devait se lier à celui de Béfort : au lieu de le retarder lorsque l'autre était découvert, il le précipita. Cette tentative, plus grave, eut un moment de succès : Berton annonçait partout dans les campagnes remplies de propriétaires de biens nationaux qu'un gouvernement provisoire était formé à Paris, et qu'il se composait de M. de La Fayette, d'Argenson, Benjamin-Constant et Laffitte. A Nantes, à La Rochelle et à Toulon, fut aussi découverte et dénoncée l'existence des ventes militaires et des conspirations. Enfin l'affaire du colonel Caron fut le dernier trait de ce drame de mouvements et de complots dont la Maison de Bourbon fut menacée. Le lieutenant-colonel Caron était un officier instruit, mais dévoué par principes aux idées de la République et de l'Empire. Déjà une fois compromis dans la conspiration militaire du 19 août,

il avait été placé en surveillance, et c'est de là qu'il se jeta dans les complots armés.

L'existence simultanée de tant de mouvements appelait une répression vive et prompte; le Conseil des ministres se réunit, et il fut arrêté à l'unanimité de poursuivre sans relâche, non-seulement les complots réels, saisissables, matériels, mais encore les sociétés secrètes que l'Europe tout entière venait de proscrire. Une première question se présenta : les rapports de M. Mangin, procureur-général à la Cour royale de Poitiers, devant laquelle se poursuivait l'instruction contre le général Berton, et plusieurs autres documents saisis sur les conspirateurs, signalaient l'existence de la haute vente, et les aveux de quelques-uns des accusés constataient la participation directe de plusieurs députés, et particulièrement de M. de La Fayette aux complots qui venaient d'éclater alors, et principalement dans la Sarthe. Que devait faire le Conseil des ministres? Son devoir était d'aller hautement et franchement à la vérité. Il y a quelque chose d'immoral dans cette juridiction criminelle qui frappe les petits et épargne les grands. Il me semble voir M. de La Fayette conseillant avec bonhomie l'insurrection comme le plus saint des devoirs, écrivant à M. Gohier de la Sarthe je ne sais quelles paroles de résistance et de rébellion; et tandis que M. de La Fayette vivait paisible à Lagrange, des malheureux peuplaient les prisons et couronnaient l'échafaud! On avait reproché à M. de Richelieu sa mansuétude lors de la conspiration du 19 août; on suivit la même route, mais avec du sang; les petits seuls furent accusés. Que résulta-t-il de cela? que le côté gauche devint factieux de la peur du Gouvernement. M. de Villèle dit bien à la tribune que, s'il y avait des preuves, on poursuivrait; mais les choses en restèrent là. La gauche s'indigna contre M. Mangin, et, en ce qui touchait pourtant plusieurs de ces députés, le procureur-général n'avait dit qu'une vérité. M. Mangin remplit son devoir : c'était au Gouvernement ensuite qu'il appartenait de poursuivre hautement et fermement. La première victime de cette répression partielle fut le capitaine Vallée : traduit devant la Cour

d'assises du Var, il fut condamné à la peine mort. Vinrent ensuite les débats solennels sur ces malheureux jeunes sous-officiers de La Rochelle ; en eux on attaquait les sociétés secrètes tout entières, on frappait au cœur le Carbonarisme. Le réquisitoire de M. de Marchangy fut un travail remarquable et un peu trop spirituellement poétique ; il s'agissait de la peine de mort ! M. de Marchangy visait à l'effet, à la phrase; il oubliait ce qu'avait de grave, de solennel la cause qui allait se plaider et la fatale peine qui pouvait être appliquée. Au reste, le réquisitoire de M. de Marchangy restera comme un monument de vérité historique et de courage : son tableau du Carbonarisme n'était point un roman, comme on le disait alors, mais de l'histoire, comme on l'avoue aujourd'hui. Il avait parfaitement pénétré dans le mystère des sociétés secrètes; il en avait compris la portée et les desseins. Dans les débats, les jeunes sous-officiers accusés montrèrent du courage, une grande présence d'esprit, Bories particulièrement. On s'agitait beaucoup extérieurement pour les sauver ; mais tout cela dans l'ombre et en tremblant. Les jurés recevaient des lettres anonymes menaçantes; on leur présentait la mort en expectative s'ils condamnaient les jeunes sergents de La Rochelle. Le jugement à mort fut prononcé contre quatre d'entre eux ; il ne restait plus que l'exécution de la sentence, le Conseil des ministres s'y décida par la nécessité d'un exemple. On voulait amener la dissolution des sociétés secrètes, et puis, d'ailleurs, le parti libéral se montrait si imprudemment implacable ! Je ne sais s'il se croyait sûr d'un coup de main, ou s'il voulut par des victimes exciter l'indignation contre les Bourbons; mais il agit de manière à rendre les grâces impossibles. Il parla de l'héroïque tentative des quatre sergents ; de là, impossibilité d'une grâce qu'on semblait repousser. Certes, ministre du Roi, je n'aurais pas hésité : la grâce ! la grâce pour les petits surtout. Il y a dans la clémence tant de force ; on n'en fit rien. Il est des époques où tout est sourd à la pitié, à la politique et à l'avenir ! Tout ce que fit la haute vente fut de tenter une évasion. Un jour pourtant les forces du Carbonarisme devaient se montrer, c'était l'in-

stant solennel où ces jeunes âmes allaient sacrifier d'une manière sanglante à la liberté. Les ventes étaient prévenues, mais le cœur manqua encore une fois aux chefs; ils se cachèrent, et ces têtes roulèrent dans la poussière sans qu'une tentative fût faite pour les sauver. L'indignation fut au comble dans la jeunesse; ils maudirent ces hommes qui se mettaient à l'abri tandis que le sang rougissait le sol de la place de Grève. M. Bellart profita de ce mouvement généreux des jeunes carbonari; il en fit appeler un grand nombre, car il en avait la liste. Le magistrat qui se montra à cette époque si sage, si modéré, leur adressa de paternels conseils; il leur montra à quel danger ils s'étaient exposés, et pour qui? Plusieurs renoncèrent sincèrement à cette périlleuse carrière.

Alors se poursuivait le procès du général Berton. Ici la condamnation était inévitable; c'était un mouvement insurrectionnel dans toute sa force; Thouars avait été au pouvoir des rebelles. Des bandes armées avaient parcouru le pays sous le drapeau tricolore; le général avait signé des proclamations et fait des actes; s'il avait réussi, un gouvernement provisoire s'organisait, et peut-être ceux qui se cachèrent si bien seraient arrivés pour la victoire. Ces actes étaient précis, publics, constatés. Le général disait à la face de ses juges : « En choisissant un jury tel que celui qui doit nous juger, en le composant d'anciens nobles ou d'émigrés, l'autorité locale a fait preuve d'une grande méchanceté et a montré bien peu de patriotisme. Elle le sent très-bien; aussi sommes-nous enveloppés d'une force extraordinaire, comme pour encourager les jurés à exécuter les projets homicides du ministère public! Attaquer le ministère, nous dit-on, c'est attaquer le Gouvernement du Roi : nous ne l'entendons pas ainsi; et n'avons-nous pas l'exemple du Roi, qui, pour rétablir l'harmonie dans les branches du gouvernement représentatif, fut obligé dernièrement de sacrifier un ministère de son choix, pour en prendre un autre? Ce qu'il y a de certain, continuait le général, c'est que les mouvements de Thouars n'avaient pas pour objet de détruire le Gouvernement du Roi; cette affaire avait été

concertée d'après les statuts des *chevaliers de la Liberté*; et le but de cette institution est la défense du Roi et le maintien de la Charte. » Les preuves étaient tellement évidentes, qu'il n'était pas nécessaire de composer un jury tout hostile à l'opinion libérale, ni de former une espèce de commission *ad hoc* de gentilshommes et de chevaliers de Saint-Louis, devant lesquels le général se défendit avec esprit; mais son système n'était pas admissible : établir qu'il ne s'était révolté à main armée que contre le ministère, c'était chose difficile à prouver; le malheureux général et cinq de ses complices furent condamnés à mort; c'étaient Fradin, Caffé, Sénéchault, Jaglin et Saugé. Fradin et Sénéchault se pourvurent en grâce : le Roi était alors très-enclin à la sévérité, son Conseil également; il fallut les plus vives sollicitations de la duchesse de Berri et de madame d'Angoulême pour obtenir la vie de ces deux condamnés. Louis XVIII, effrayé de la tendance des opinions et de cette fureur de conjurations sourdes et menaçantes, voulait y mettre un terme; et le parti patriote s'était montré si imprudent! S'imaginerait-on, par exemple, que les journaux, au moment même où madame Fradin sollicitait la grâce, annonçaient que son époux chantait en prison des hymnes de liberté! Madame Fradin fut obligée de désavouer ces bruits; elle obtint une commutation de peine. Ai-je besoin de dire que Berton mourut avec courage? Son dernier cri fut pour la liberté! Caffé quitta le monde à la manière antique, il s'ouvrit les veines; un autre des conjurés monta sur l'échafaud au cri de *vive la République!* Il avait stoïquement disserté quelques instants avant le sacrifice. Caron, condamné à Strasbourg, n'eut pas l'échafaud; les grenadiers ne le manquèrent pas; il l'avait demandé à ses derniers moments de tristesse et de gloire. Caron était un officier distingué; il avait étonné le conseil de guerre par ses réponses, sa science et l'adresse de ses moyens. Hélas! les grâces n'étaient peut-être pas possibles; la branche des Bourbons avait tant pardonné, on l'avait tant de fois trahie! elle crut la sévérité nécessaire; mais, je le répète, quand on veut empêcher les révolutions, il faut aller aux grands et pardonner aux petits.

Au milieu de ces grandes secousses d'opinions, quel était le progrès de l'esprit public en France? Où en était cette société si violemment agitée par les partis et la tendance du Gouvernement? Je réponds que la désaffection pour les Bourbons se manifestait à mesure que leur système se jetait en dehors des voies naturelles, calmes et légitimes; alors les factions prenaient une tendance moins pacifique et la bourgeoisie passait à l'opposition. Ce n'était plus cette rue Saint-Denis si pavoisée, si royaliste, des premiers jours de la Restauration. Les paisibles habitants de Paris croyaient leurs droits menacés, et les exécutions sanglantes jetaient sur ce faible Gouvernement des Bourbons une teinte de tyrannie molle et incomplète. Je ne sais de quelle couleur ardente s'empreignait le Cabinet; des missions sillonnaient la France; c'était des moments de désordres que cette apparition de missionnaires, portant une parole hautaine, ardente dans les paisibles cités. Si les missions s'étaient enfermées dans la sainte parole; si elles avaient agi dans l'enceinte de ces temples où la loi de Dieu doit être librement annoncée, ces prédications n'auraient produit qu'une grande moralisation; mais l'arrivée des missions était un trouble pour les cités; les autorités étaient invitées à prêter main forte; des populations excitées, parcourant les rues dans des processions bruyantes, allaient planter des croix comme un signe de triomphe et de salut. Tous les saints mystères de l'Église étaient imposés comme une condition de zèle royaliste. On comptait les communions comme les votes électoraux; il valait autant pour un soldat approcher des sacrements qu'offrir ses vieux services à la patrie; dès lors la religion devint un moyen d'ambition politique. Tout prit un vernis de congrégation; le Gouvernement s'occupa de prêtres, d'évêques, de jésuites, mieux encore que de l'administration publique; on s'applaudit de quelques conversions bruyantes; on lia trop la religion à la politique. M. de Haller quittait le protestantisme; mademoiselle de Loveday se séparait de sa famille pour entrer dans un monastère, et le Gouvernement semblait protéger cette espèce de violence. L'Université fut confiée à un évêque. M. l'abbé Frays-

sinous était, certes, un esprit distingué ; mais cette conscience religieuse qui fait de la tolérance une simple concession, était-elle compatible avec la large et impartiale surveillance qu'appelait un bon système d'instruction publique également applicable aux catholiques et aux protestants ? M. Frayssinous avait le goût des bonnes et fortes études ; mais ses idées et ses préventions rétrécissaient le cercle de ses investigations scientifiques ; il ne pouvait tolérer la liberté philosophique dans l'enseignement, rien d'indépendant et d'élevé dans les études universitaires ; de là cette persécution qui s'attacha au corps enseignant, ces petites guerres non-seulement contre les mauvais livres, mais encore contre les mauvais colléges et les mauvais professeurs dans le sens religieux. Maintenant jugez de l'effet que devait produire en France, à Paris surtout, parmi cette nation spirituelle et mondaine, un tel système administratif et politique ! jugez de tout le parti que pouvait en tirer une presse active, s'emparant de tout et flétrissant tout. Religieux par nature, je le dis avec douleur, ce qui fit le plus de mal à la Restauration, ce fut précisément cette idée qu'on parvint à inculquer au peuple, que les Bourbons s'identifiaient avec le clergé, et ce qui fit le plus de mal au clergé ce fut de le mêler aux instabilités de la politique. Cela perdit la popularité royale. La Restauration ne se présenta plus comme ce grand événement qui avait réconcilié la France avec l'Europe et réparé les malheurs de la guerre et du despotisme, mais comme une espèce de réapparition de l'ancien régime, des couvents et des moines. Il y avait, certes, du mensonge dans ces idées ; toutefois elles étaient devenues populaires et s'étaient répandues comme la vérité elle-même. Le peuple s'habituait à confondre les émotions de la conscience religieuse avec l'ambition et l'hypocrisie. La presse était parvenue à lui faire peur d'une ombre, mais d'une ombre importune, d'une espèce de fantôme apparaissant partout et toujours. De pauvres prêtres, quelques religieux, étaient certainement au fond peu redoutables : cependant ils fatiguaient les yeux, leurs pieuses robes reproduisaient d'autres temps, et la Restauration prenait comme à plai-

sir de s'en revêtir. La presse rendue à sa liberté favorisait ces idées; les journaux royalistes ne cessaient de parler de la nécessité de rendre au clergé son influence, et les feuilles libérales montraient cette influence s'accroissant et menaçant à la fin d'engloutir les garanties politiques. C'était une lice ouverte où personne ne disait avec sincérité ce qu'était la Restauration; les uns cherchaient des appuis au trône dans les vieux souvenirs de la dynastie de saint Louis; les autres voulaient la renverser avec les idées de révolution. On parlait du trône, de la légitimité et de la Charte, comme passe-ports à quelques arrière-pensées. Déplorable combat où aucun des adversaires n'était dans le vrai! Toutefois l'esprit de liberté marchait hautement; les discussions de la tribune et de la presse donnaient à chaque citoyen le sentiment exagéré de ses droits et de sa valeur personnelle; chacun savait ce qu'il pouvait craindre et ce qu'il pouvait espérer. Au milieu de tout cela, une prospérité inouïe, les fonds publics prenant un essor jusqu'alors inconnu, la richesse bourgeoise s'accroissant, un dégrèvement d'impôts, des allégements au budget. Telle était la situation du pays agité à sa surface. Je pose en fait que la Restauration trouvait appui et sympathie: s'il en eût été autrement, croit-on qu'un si grand nombre d'entreprises agissant avec tant et de si puissants moyens, que de si nombreuses conjurations ne se fussent pas changées en révolution? Quand les opinions sont mûres dans un pays, il suffit d'un premier mouvement pour donner l'impulsion générale. Un souffle, et la révolution se fait.

Après les grandes discussions sur la presse, la Chambre des Députés ne s'occupa plus que d'une chose: le budget. La pensée de M. de Villèle, pensée de régularité et d'ordre, était de sortir du provisoire pour rentrer dans le vote ordinaire de l'impôt. Des engagements formels avaient été pris à ce sujet; le Conseil résolut donc de hâter la clôture de la session actuelle; le budget défendu par M. de Villèle était l'œuvre de M. Roy; les seules modifications qui y avaient été apportées étaient celles-ci: par un article additionnel, il était ouvert au ministre des

finances un crédit en rentes de 3 418 958 francs destinés à l'acquittement des reconnaissances de liquidation. Ce fut encore une grande lice ouverte que cette discussion. « Le système d'administration, disait M. Labbey de Pompières, doit être complétement changé ; je soutiens que tous les ministères peuvent supporter un vingtième de diminution ; je vous en fournirai les preuves. — C'est dans les abus de notre régime financier, répliqua M. Ternaux, que nous devons principalement chercher la source de nos dissensions politiques ; c'est surtout dans le mauvais emploi des deniers publics ; sous l'apparence de l'ordre, l'administration des finances est très-vicieuse, et je dois m'élever contre des abus aussi nombreux qu'intolérables. — Que de pénibles et tristes réflexions, dit le général Donnadieu, ne ferait pas naître la situation de nos finances, si l'avenir n'offrait encore quelques motifs de consolation ! Ce que la nation demande, ce n'est pas telle ou telle législation ; elle appelle de ses vœux celle qui lui offre le plus de garanties. » M. Cornet d'Incourt, rapporteur de la commission, se résuma ainsi : « Nous nous félicitons que tous les orateurs, de quelque côté qu'ils siégeassent dans la Chambre, se soient réunis avec la commission pour demander la réforme des abus. Cet accord nouveau, qui mérite bien d'être signalé, nous permet d'espérer que les propositions de la commission étant accueillies, donneront au ministère et les moyens d'entreprendre d'utiles réformes, et l'appui nécessaire pour les opérer. » Le ministère avait pris l'engagement, dans cette discussion, de ne plus recourir à des crédits provisoires, et le Conseil décida que les Chambres seraient immédiatement convoquées. A peine donc la session était-elle close, qu'il fallut procéder à l'élection du cinquième sortant de la Chambre des Députés ; c'était la première élection qui allait s'accomplir sous l'influence d'une administration royaliste ; il était urgent de prouver que la confiance publique arrivait au nouveau Cabinet ; M. Capelle se chargea, au ministère de l'intérieur, de la direction suprême des élections. « Tous les actes du Gouvernement, écrivait M. de Villèle, prouvent une volonté loyale de mainte-

nir des droits que la Charte a consacrés, d'alléger le fardeau des impôts, et de fonder la prospérité générale sur l'alliance du trône légitime et des libertés publiques. Le Gouvernement ne pourrait accomplir cette tâche s'il *n'était secondé par les* agents dont les emplois attestent sa confiance; ceux qui dépendent de mon ministère doivent, pour la conserver, contribuer, dans les limites de leurs droits, aux choix des députés sincèrement attachés à la monarchie légitime et aux institutions. »

La lutte la plus importante, celle qui devait produire le plus d'impression sur l'esprit de Louis XVIII, c'était l'élection de Paris; le ministère attachait beaucoup de prix à montrer qu'il conservait la majorité parmi les électeurs de la capitale, dans la bonne ville du Roi; d'un autre côté, l'opposition (et ici il ne fallait plus comprendre seulement les libéraux, mais cette portion d'opinion modérée qui ne voulait pas des ultras) mettait un grand zèle à constater le changement qui s'était opéré sur les esprits depuis l'avénement de M. de Villèle. Les candidats ministériels pour Paris étaient MM. Labbé, Eug. Debray, Outrequin, Bertin de Vaux, Valckenaër, de Lapanouze, Ponton d'Amecourt et Leroy pour les colléges d'arrondissement; et MM. Ollivier, Lebrun, Bonnet et Breton, tous quatre députés sortants, étaient portés pour le collége de département. C'étaient des Royalistes modérés, hommes influents et d'importance; les candidats libéraux étaient MM. le général Gérard, Laffitte, Casimir Périer, Gévaudan, Benjamin Delessert, Ternaux, Salleron et Gaspard Got pour les colléges d'arrondissement. Pour le collége de département, MM. Ternaux et Gaspard Got furent encore portés avec MM. de Laborde et Trippier, tous également honorables et populaires. La lutte s'engagea vive et tenace; mais dès les premières séances, le ministère s'aperçut qu'il n'avait pas seulement contre lui les patriotes proprement dits, mais les électeurs modérés; M. Louis et M. Roy lui-même jouèrent un rôle d'opposition. Celui de M. Louis fut assez bruyant pour que M. de Peyronnet sollicitât du Roi une ordonnance qui privait l'ancien membre du cabinet

Desselle du titre de ministre d'État. En résultat, les Royalistes n'eurent que deux candidats, MM. de Lapanouze et Leroy; non-seulement les petits colléges, mais le grand collége donnèrent des députés de l'opposition. Cette tendance de la capitale, que les ministres rejetaient sur les intrigues de l'ancien ministère, produisit un grand effet sur l'esprit du Roi; il fallut le balancer par les élections de provinces, qui amenèrent les résultats suivants : dans les colléges d'arrondissement, les Royalistes eurent 28 nominations; les Libéraux n'en obtinrent que 17; et dans les colléges de département, les Royalistes en obtinrent 24, tandis que l'opposition n'eut que 5 nominations. Parmi les députés royalistes de cette série, arrivaient deux noms nouveaux. Le premier, M. de Lapanouze, d'une vieille souche de gentilshommes, s'était jeté dans la banque; il avait acquis une fortune considérable et une honorable réputation; ce n'était point un esprit élevé, un orateur facile, mais il savait le matériel des affaires; et un goût d'associations, d'entreprises commerciales en faisait un utile secours pour le ministère Villèle, auquel il s'était allié. M. de Charencey était d'une forte nuance royaliste et d'une probité pieuse, un des plus honorables caractères de la Chambre; il poussait le désintéressement jusqu'à sa plus noble expression : mais avec cela, de petites idées, d'étroites conceptions; il n'avait ni la parole facile, ni la pensée haute et sûre; il votait dans la couleur de M. de La Bourdonnaye. Le côté gauche acquérait, dans des nuances plus ou moins prononcées, plusieurs nouveaux auxiliaires : d'abord M. Gévaudan. Quand on se reporte aux circonstances, quand on voit les titres de M. Gévaudan, on se demande comment le pays put prendre feu pour son élection ! M. Gévaudan, élu à Paris, présenté comme une capacité, comme une sommité ! vieillard d'une grande fortune, mais qui n'avait pas d'autres droits au suffrage des électeurs que ceux que présentait M. Piet, c'est-à-dire le souvenir d'un salon et d'une table ouverte aux délibérations politiques; M. de Laborde, homme d'esprit, mais d'un esprit sans suite, d'une érudition légère et sautillante, orateur disert à la

tribune, sans application aux affaires; M. Gilbert des Voisins, élégante expression de la vieille magistrature, ulcéré par des disgrâces peu méritées, et homme du pouvoir par souvenirs et par caractère; M. Trippier, jurisconsulte savant, d'une opposition tempérée; M. Salleron, industriel influent sur les faubourgs, et que le Gouvernement des Bourbons avait cherché à s'attirer par un des hauts grades dans la garde nationale. L'opinion qui fut vaincue dans cette lutte électorale, fut spécialement le centre droit, qui avait soutenu le ministère Richelieu; on en vint aux couleurs bien tranchées de droite et de gauche extrêmes. Le Cabinet nouveau était mécontent des anciens ministres : ils avaient organisé l'opposition de la Chambre des Pairs, ils cherchaient à résister au mouvement des ultras; les ultras, à leur tour, repoussèrent de la Chambre les amis des anciens ministres. En sortant des affaires, les membres du cabinet Richelieu avaient presque tous pris position dans la pairie; M. de Serres était resté comme leur représentant dans la Chambre des Députés; il avait tenté de réunir autour de lui un certain nombre de Députés du centre pour se créer une force. Cette tactique avait été aperçue par l'extrémité de droite; M. de Serres ne fut point porté à la présidence du collége du Haut-Rhin, et il ne fut pas réélu; il en éprouva ce profond chagrin qui flétrit son cœur et prépara sa mort. A cette époque, la combinaison du centre droit subit une perte plus dure encore : M. de Richelieu avait usé sa vie physique avec son existence politique. Rien n'avance la mort de l'homme comme les grands désappointements qui trompent un noble caractère; M. de Richelieu avait lutté contre des injustices si implacables, contre des jugements si passionnés! Il avait tout fait pour les Royalistes, et les Royalistes l'avaient abandonné! Ensuite il y a, dans ce passage subit d'une grande activité de la vie politique à la monotonie de l'existence privée, un grand vide qui serre le cœur; c'est presque toujours le lendemain de la disgrâce qu'on ressent cette absence d'affaires et de courtisans, desquels on s'est fait habitude; on n'a plus ce bourdonnement de tête dans le cabi-

net ; mais il y reste là une espèce de pesanteur ; on a besoin de tenir son front des deux mains, pour savoir si on existe encore. J'ai vu beaucoup de ces disgrâces subites dans les hautes fortunes parlementaires ; j'ai lu ces affectations de joie sur des joues creuses de dépit et dans des yeux fatigués et tristes. M. de Richelieu était au-dessus d'une position ministérielle, toutefois il sentait profondément une injustice, et cela abrégea ses jours ; ajoutez une imagination ardente dans un corps éteint, une volonté de plaisir et une impuissance de le savourer ! Malade depuis quelques jours, M. de Richelieu fut tout à coup atteint des frissons de la fièvre qui l'enleva. Jamais homme politique ne fut plus regretté et plus digne de l'être : toutes les opinions se réunirent pour son éloge. Ainsi la mort commença l'époque d'une grande justice.

Les ministres, d'abord sans attraits pour le Roi, prenaient de l'ascendant sur son esprit. Louis XVIII n'aimait pas le vicomte Mathieu de Montmorency ; mais il respectait son caractère pieux ; il rendait toute justice à M. de Villèle ; sa manière d'administrer lui plaisait : le ministre des finances avait une raison si droite, si puissante, que le Roi lui pardonnait ses manières un peu gentillâtres et cette absence de toute instruction qui ne pouvait s'élever jusqu'à comprendre un prince si classique et si coquettement éclairé. Louis XVIII, roi d'étiquette, s'était d'abord un peu fâché des manières toutes bourgeoises de M. Corbière plaçant cavalièrement sa tabatière sur la table du travail royal, et fouillant ses poches comme un avocat de province ; puis il pardonna beaucoup à cet esprit mordant et facile qui distinguait le ministre de l'intérieur ; il l'appelait son *ours mal léché*. Le Roi avait pris quelque goût pour M. de Peyronnet ; il avait applaudi au talent que ce ministre avait montré dans la discussion de la presse. Louis XVIII plaisantait des manières théâtrales du garde des sceaux, mais il appréciait son dévouement et son éloquence de tribune. Au reste, ce ministère était tant appuyé en cour ! J'ai déjà parlé d'une secrète influence de cette femme belle et si active qui domina les affec-

tions du Roi; j'ajouterai la tendance générale de la Cour, qui considérait le ministère de M. de Villèle comme sa propre administration. M. le comte d'Artois, madame la duchesse d'Angoulême le protégeaient de leur toute-puissance. Le Roi, comme il le dit à un de ses anciens ministres, avait la paix du ménage, et c'était quelque chose pour lui. La Saint-Louis approchait, et il était d'usage que, dans ces circonstances, le Roi concédât un témoignage d'affection à son Conseil. Une parole tendre et puissante avait insinué à Louis XVIII que l'absence de tout titre pour MM. de Villèle, Corbière et de Peyronnet, rendait fort difficiles les rapports des grands seigneurs et des ambassadeurs avec les ministres; quelle qualification leur donner? Le *monseigneur* ne pouvait être que pour les subalternes; un duc et pair devait-il traiter de monseigneur un simple bourgeois élevé au ministère? devait-on le saluer du titre tout simple et tout roturier de *monsieur?* Ensuite il était également urgent, pour fortifier ce ministère, que le Roi lui témoignât sa satisfaction. Ces raisons déterminèrent Louis XVIII à créer comtes MM. de Villèle, de Corbière et de Peyronnet. Il leur écrivit un billet plein de grâce pour leur annoncer cette faveur royale. Le ministère, consolidé aux yeux de la Cour, l'était également dans les Chambres. Une véritable faute pour M. de Villèle, avait été de laisser un germe d'opposition royaliste en dehors du ministère. MM. de Labourdonnaye et Delalot étaient mécontents.

Dans l'administration intérieure tout allait selon l'esprit du nouveau Cabinet. Personne ne peut contester les améliorations que M. de Villèle apporta dans les finances; il continua l'œuvre si laborieusement commencée par ses prédécesseurs. Je demande à M. Laffitte lui-même, aux banquiers de l'opposition, si quelque chose fut comparable à l'économie, à l'ordre progressif de cette gestion du Trésor? M. de Corbière n'imitait pas cette activité; il avait prodigieusement d'esprit, mais avec cette nonchalance d'érudit qui consacre une demi-journée à l'examen d'un Elzevir, et laisse toutes les autres affaires en suspens; tandis qu'il voyait ses signatures s'amonceler, il discutait,

le portefeuille sur la table, avec quelques hommes qui lui plaisaient, sur le droit civil et le droit canon, sur Henneccius, les Pandectes et les éditions *ad usum Delphini;* ou bien encore sa verve piquante poursuivait les hommes politiques et les gens de lettres, pauvre caste qui lui paraissait dégénérée et trop riche alors pour être laborieuse. Qui ne se souvient de ces petites causeries de son lever, de ces calembourgs, de ces feux de file d'épigrammes contre les conseillers d'État et particulièrement contre M. de Gérando, qui, disait-il, s'accordait en genre et en cas avec tous les ministères, parce que son nom finissait en un gérondif en *O?* M. de Corbière, par ses habitudes et surtout par cette réputation de paresse qui allait au delà de la réalité, fit beaucoup de mal à l'administration royaliste; on fut obligé plus tard de diviser et de subdiviser les grandes branches de son ministère. Quant à M. de Peyronnet, son administration, modèle d'activité et de zèle, fut marquée de cet esprit ardent qui alors animait le nouveau Cabinet, car il venait comme une réaction. Ce fut M. de Peyronnet qui, ministre de l'intérieur par *interim,* frappa maires et sous-préfets à l'occasion des élections. L'ordre des avocats lui dut de nouveaux statuts plus sévères et plus restrictifs; la magistrature, des choix prononcés, mais excellents; les greffes, d'utiles précautions. Il est malheureux que l'esprit de parti le dominât trop souvent. Royaliste dévoué, il était en présence d'une majorité plus royaliste encore : chose qui étonnera peut-être, mais que l'histoire ne doit point omettre, au temps présent où les fortunes et les opinions sont si mobiles! M. de Vatimesnil fut plus impitoyable dans ses destitutions, dans ses exclusions et ses préférences, que M. de Peyronnet lui-même. Quant au ministère de la guerre, la position dans laquelle on se trouvait lui imprimait une activité nouvelle; une campagne était possible et prévue; le cordon sanitaire était déjà changé en armée d'observation en face des Espagnes; on préparait dans les bureaux le matériel et les remontes; des commandements étaient désignés; les dernières conspirations militaires avaient multiplié les précautions

de police et de rigueur; le choix d'officiers que le ministre s'était réservé, constatait le triomphe des doctrines monarchiques.

Dans ces circonstances la double session s'ouvrit pour n'offrir que peu d'intérêt; d'un côté le Gouvernement était résolu à ne discuter que le budget; de l'autre, indépendamment de la fatigue d'une session partagée en deux grands actes, l'opposition libérale était comme frappée de stupeur, par ces procédures sanglantes où des têtes avaient roulé sur l'échafaud, et par l'espèce de solidarité qu'elles faisaient peser sur elle; on examina le budget à la course; peu d'améliorations furent faites; il en est toujours ainsi quand une Chambre est fatiguée et qu'on l'attire sur l'ingrat terrain des chiffres et des crédits. On souleva une question incidente : le côté gauche avait demandé que M. Mangin fût mandé à la barre pour rendre compte à la Chambre du réquisitoire dans lequel il dénonçait certains membres de la minorité comme complices de la conspiration de Berton. Plusieurs des députés qui firent cette réclamation n'avaient, je le crois, aucune complicité avec le général; mais en était-il de même de tous les autres? et dès lors comment qualifier cette sortie bruyante? M. de Martignac put se montrer fort spirituel. « Que ceux qui se plaignent d'avoir été désignés par les accusés de la conspiration, montent à cette tribune; qu'ils y viennent protester de leur amour pour le Roi et la légitimité, de leur horreur pour la trahison et la révolte! Voilà ce que je ferais si j'étais dans une position semblable à celle où se trouvent quelques membres de cette Chambre; puis, confiant dans mon innocence, j'attendrais avec respect la décision des tribunaux. » C'était une provocation qui plaçait les députés du côté gauche dans une position difficile : venir à la tribune désavouer des conspirateurs avec lesquels pourtant ils avaient au moins quelques sympathies; prendre la parole pour professer l'amour du Roi et de la légitimité, tout cela comprenait de trop graves engagements; le côté gauche garda le silence; personne n'osa protester de sa fidélité; on passa à l'ordre du jour. En résumé, la session fut toute financière; le

budget ne présenta même aucun incident; il fut calqué presque entièrement sur les services de 1822; au cas où l'on déciderait de faire la guerre à l'Espagne, on devait pourvoir à de nouveaux services par des crédits extraordinaires, et cela se décidait à Vérone.

Je reviens aux affaires étrangères qui tiennent une si vaste place dans le drame de ces deux années. Le congrès de Vérone qui va prononcer sur les destinées de l'Europe se divise en plusieurs époques : 1°. M. de Montmorency part sans autre instruction précise « que de pressentir les Souverains sur la situation de la France par rapport à l'Espagne, sur les éventualités d'une guerre amenée par l'état révolutionnaire de ce pays, en un mot sur toutes les chances de l'avenir ; 2°. à Vienne, M. de Metternich s'empare de M. de Montmorency et l'engage dans une voie plus déterminée. Le plénipotentiaire français demande une sorte d'autorisation de faire la guerre ; 3°. à Vérone, il prend des engagements positifs ; il sollicite des promesses d'appui ; il concourt à la rédaction des notes des Puissances alliées ; 4°. de retour à Paris, M. de Montmorency trouve quelque hésitation dans le Conseil ; le duc de Wellington arrive ; il a des conférences, soit avec le Roi, soit avec M. de Villèle. Il est décidé qu'on agira avec prudence, qu'on évitera les hostilités, s'il est possible ; les bons offices de l'Angleterre sont acceptés ; 5°. M. de Montmorency se retire ; et M. de Châteaubriand, expression de cette combinaison de tempérament, arrive aux affaires ; 6°. enfin la majorité de la Chambre, l'esprit royaliste et quelques notes de l'extérieur poussent à la guerre, et la guerre s'accomplit. Telle est l'histoire du congrès de Vérone et de ses différentes époques. C'est en les confondant qu'on a écrit jusqu'ici tant d'erreurs et d'exagérations [1]. Le congrès de Laybach avait laissé de grandes questions irrésolues ; les révolutions de Naples et de Piémont étaient éteintes ; sur ce point d'abord, il était besoin de savoir

[1] Avec toute l'admiration que je professe pour M. de Châteaubriand, je crois qu'il a vu le congrès de Vérone sous un point de vue trop personnel.

quel serait le terme des occupations militaires. Depuis, la révolution grecque avait éclaté, et elle avait trouvé des sympathies secrètes dans le cœur d'Alexandre, sympathies à peine étouffées par la peur des révolutions; il ne s'était agi que très-accidentellement de l'Espagne dans les conférences officielles de Troppau et de Laybach; tout s'était passé en conversation et les hautes Puissances étaient convenues de se réunir prochainement pour aviser aux moyens de porter remède aux maux qui accablaient la Péninsule. Depuis cette époque la position de l'Europe s'était compliquée; en retournant à Saint-Pétersbourg, l'Empereur avait trouvé l'esprit national monté au dernier point en faveur de l'indépendance grecque; il y avait du fanatisme religieux chez les vieux Moscovites; les épouvantables massacres qu'avait commandés la Porte, ce patriarche de Constantinople égorgé, ces églises en cendres, ces basiliques livrées aux Barbares, tout cela avait fait fermenter dans l'armée russe un puissant désir de vengeance et de guerre; Constantinople! Constantinople! tel était le cri moscovite! Alexandre vit bien qu'il serait poussé malgré lui à des démonstrations guerrières, il écrivait: « Toute ma famille, sans en excepter ma mère, toute mon armée, tous mes sujets enfin veulent la guerre. Moi seul je veux la paix, et je prouverai que je suis empereur! » C'était là la véritable situation d'esprit du Czar; cependant il réunissait de grands corps de troupes, de nouvelles levées s'organisaient, la garde elle-même se dirigeait vers les cantonnements de Witepsk. On pouvait prévoir une intervention prochaine. Et pendant ce temps l'insurrection grecque grandissait; les principautés de la Moldavie et de la Valachie étaient envahies par des troupes ottomanes qui détruisaient tout dans leur férocité; des populations entières de Grecs s'étaient réfugiées sur le territoire russe; les Francs étaient partout insultés, menacés; l'ambassadeur du Czar, M. de Strogonoff lui-même, homme ferme, mais hautain et sans ménagements, recevait un traitement indigne de la position élevée dans laquelle il se trouvait placé: en cet état de choses, l'empereur Alexandre déclara qu'il allait prendre fait

et cause, sinon pour l'insurrection grecque, au moins pour l'humanité et l'exécution des traités anciens, qui assuraient les relations de la Russie et de la Porte. Une note fut en conséquence adressée au Divan par M. de Strogonoff; elle demandait, « 1°. le rétablissement des églises grecques; 2°. l'évacuation de la Moldavie et de la Valachie, pour être remises dans leur ancien état sous le Gouvernement des hospodars; 3°. la libre navigation des Dardanelles; 4°. une indemnité pour les sujets grecs lésés dans leurs biens; 5°. la même administration des provinces de Moldavie et de Valachie pour la Morée; aucun Turc ne devait plus l'habiter, seulement la Porte y enverrait deux fois par an ses commissaires pour percevoir les tributs accoutumés; enfin la Russie réclamait protection pour les Grecs qui avaient survécu à la persécution, sans toutefois intervenir dans l'exécution des mesures nécessaires pour réduire les rebelles. » Les formules impératives de la note faisaient présager qu'au cas de refus, l'Empereur n'hésiterait pas dans son dessein d'intervenir à main armée. A cette note le Divan répondit que les punitions qu'il avait infligées à des Grecs n'étaient pas à cause de leur religion, mais bien pour leurs trahisons. « La Sublime-Porte, ajoutait la note du reiss-effendi, n'a nullement l'intention de changer l'ordre une fois établi, ni de porter aucun préjudice aux priviléges dont jouissent les provinces. Aussitôt que la tranquillité sera rétablie dans les principautés, c'est-à-dire lorsque les brigands qui y ont paru en auront été entièrement expulsés, lorsqu'enfin le ci-devant prince de Moldavie Michel, et ses adhérents, qui se sont enfuis sur le territoire russe ou autrichien, auront tous été livrés, la Sublime-Porte procédera immédiatement à l'installation des wavodes, et mettra le plus grand soin à faire observer les anciennes conventions et à maintenir le. privilége des deux provinces comme par le passé. » Les négociations étaient à ce point. La Porte se trouvait menacée par l'insurrection grecque et par la Perse; et, quelle que fût l'énergie des populations musulmanes, il était peu présumable que l'islamisme pût longtemps résister à l'armée russe qui se formait en toute hâte sur

le Pruth. L'Autriche effrayée de cette attitude belliqueuse de la Russie, avait à son tour porté une armée de cent mille hommes sur son extrême frontière. M. de Metternich avait offert sa médiation au Czar pour éviter un conflit déplorable; jusqu'alors il l'avait refusée; seulement, lors du départ de M. de Strogonoff, le Gouvernement russe consentit à ce que ses sujets dans l'Empire Ottoman fussent mis sous la protection de M. de Lutzow, internonce d'Autriche. M. de Metternich voulait, à tout prix, empêcher des hostilités qui pouvaient appeler la Russie à Constantinople; de vieilles rivalités se réveillaient; l'équilibre de l'Europe en était compromis; ensuite lord Strangford, ambassadeur de la Grande-Bretagne, s'était vivement et fortement prononcé; une médiation de l'Angleterre et de l'Autriche devait tenir la Russie en respect. M. de Metternich profita d'un voyage du roi d'Angleterre dans le Hanovre, pour s'aboucher avec lord Castlereagh, qui accompagnait son souverain. Dans plusieurs conférences qui s'établirent entre les deux ministres, on s'entendit parfaitement: M. de Metternich s'expliqua avec chaleur sur les desseins d'Alexandre, et sur la nécessité d'en empêcher l'accomplissement. Il fut convenu que des notes communes seraient adressées à M. de Lutzow et à lord Strangford, pour amener une intervention de concert dans le grave différent élevé entre la Porte et la Russie. Quand les parties furent ainsi bien liées, l'Autriche et l'Angleterre offrirent leur médiation commune, avec un ton de modération ferme et convenable qui appelait une réponse. Une note de M. de Nesselrode déclara : « que la médiation était acceptée, pourvu qu'elle obtînt un résultat prompt et satisfaisant. »

On me demandera ce que, dans toute cette négociation, était devenue la France? Lors du passage du duc de Wellington à Paris, Sa Grâce avait remis au roi Louis XVIII un mémoire sur la question des différents de la Russie et de la Porte. Il existe une copie de ce mémoire aux affaires étrangères. Le duc de Wellington exposait nettement l'intérêt de dignité et de force qu'aurait la France à prendre un parti, et la nécessité pour elle

de se rapprocher de l'Autriche et de l'Angleterre dans une démarche commune. Sa Grâce démontrait l'utilité d'empêcher les desseins ambitieux de la Russie contre l'Empire Ottoman. La question était fort délicate, et la position de la France complexe; d'abord pleine de reconnaissance pour Alexandre, elle ne pouvait se séparer absolument des intérêts de sa politique; ensuite la cause des Grecs, populaire à la tribune, trouvait sympathie dans la population. Le Cabinet français, dans cette situation difficile, se borna donc à envoyer une escadre dans le Levant, et à presser le départ de M. de Latour-Maubourg pour Constantinople. Les instructions de l'ambassadeur portaient : « que sans prendre une attitude aussi prononcée que lord Strangford et l'internonce M. de Lutzow, il était urgent de faire sentir à la Porte la nécessité de s'entendre avec la Russie. C'était une position toute de conseil et d'amitié qui ne devait point se revêtir du ceractère d'une médiation officielle. Lorsque M. de Latour-Maubourg arriva à Constantinople, la Porte venait de rejeter l'*ultimatum* russe et de déclarer « que les temples chrétiens ne pourraient être reconstruits qu'après le rétablissement de la tranquillité et lorsque tous les Grecs auraient posé les armes; que l'Autriche, l'Angleterre et la France devaient garantir qu'après l'évacuation de la Moldavie et de la Valachie ces deux principautés ne seraient occupées ni par les Russes, ni par les Hétairistes; qu'enfin les Grecs qui s'étaient enfuis en Russie devaient être punis en présence de commissaires turcs, à moins que la Russie ne préférât les livrer. » M. de Latour-Maubourg s'unit avec les deux ambassadeurs d'Autriche et d'Angleterre pour démontrer au Divan les conséquences de son obstination. Voulait-on la guerre? était-on dans la position de la soutenir? le reiss-effendi répondait vaguement. On dut aux soins de M. de Latour-Maubourg la note confidentielle par laquelle la Porte protestait de son amour pour la paix; « mais, disait-elle, la situation des esprits dans l'Empire Ottoman, l'animadversion que tous les Croyants portent aux Grecs ne permettent pas à Sa Hautesse de suivre la libre impulsion de ses idées. C'est cet état des

esprits qui empêche la Sublime-Porte d'accéder aux propositions de la Russie et qui force le Cabinet Ottoman à demander des garanties et à imposer des conditions. » Cette note, communiquée à M. de Tatischeff, adoucit un peu les résolutions de guerre arrêtées dans la pensée d'Alexandre, après le rejet de l'*ultimatum*. Au reste, l'Empereur avait fait parvenir par M. de Nesselrode une déclaration dans laquelle il désavouait hautement tout projet de conquête au cas où une malheureuse persévérance de la Porte nécessiterait la guerre. C'est une curieuse observation à faire : ni Alexandre, ni le Grand-Seigneur ne voulaient des hostilités. Le Divan et le Czar étaient poussés à la guerre par le cri de leurs populations; on allait voir se renouveler le temps des croisades; c'était le christianisme et la religion musulmane en présence, et tout cela avec le fanatisme de la patrie et de la foi religieuse! Les succès des Grecs agrandissaient les chances de leur affranchissement. Alexandre ne s'était pourtant pas prononcé; il ne demandait pour eux jusque-là que des garanties et des libertés politiques et religieuses, mais de patrie point! Ypsilanti et le prince de Suzzo, réfugiés sur les territoires russe et autrichien, y trouvaient à peine l'hospitalité!

Sur ces entrefaites, le Czar adressa aux cours de Londres et de Vienne une nouvelle note très-détaillée, exprimant toute la pensée de l'Empereur; elle disait : « que jamais la Russie n'avait été plus éloignée de guerres et de conquêtes étrangères qu'à l'époque où Ypsilanti commença son entreprise, car les plaies de l'empire, suite de l'irruption des Français n'étaient pas encore cicatrisées. C'est en venant de prononcer à Troppau et à Laybach la grande résolution de maintenir la paix en Europe et de ne plus souffrir d'insurrection, que l'Empereur avait été informé de celle de la Moldavie et de la Valachie. Était-il possible que, quelque disposé qu'il fût à prendre intérêt au sort de ses frères en religion, il pût approuver une rébellion dans une partie de l'Europe, pendant qu'il l'étouffait dans une autre? l'insurrection surtout, fomentée, et ayant à sa tête un des généraux de la Russie, S. M. devait manifester encore plus ouvertement son

improbation. La révolution éclata, peu de temps après, dans la Turquie méridionale avec plus de violence. S. M. I. devait également condamner ces troubles; si elle ne l'eût pas fait, tous les Cabinets ne l'auraient-ils pas accusée d'inconséquence, ou, qui pis est, de desseins ambitieux? La Russie n'a manifesté par aucune circonstance une tendance à la guerre offensive, mais elle repoussera toute attaque. L'Empereur a fait connaître par la médiation de l'Autriche et de l'Angleterre au Gouvernement turc, de quelle manière les anciennes relations peuvent être rétablies. Lorsqu'enfin la Porte aura consenti aux demandes modérées de la Russie, la paix sera maintenue conformément aux désirs et à la politique de l'Empereur, et on ne pourra rien trouver qui compromette l'honneur de la Russie. » Cette note, toujours écrite en termes d'une haute modération, n'était pas toute la pensée d'Alexandre; mais l'Empereur avait une tendance à toujours paraître grand, généreux, alors même qu'ils servait à ses desseins d'avenir. Des conférences, engagées entre le prince de Metternich et M. de Tatischeff, envoyé extraordinaire à Vienne, avaient pour but de bien préciser le résultat possible de la lutte engagée. M. de Metternich, qui ne voulait de la guerre à aucun prix, s'engageait à obtenir de la Porte l'évacuation de la Moldavie et de la Valachie, si l'Empereur bornait là ses prétentions; que, quant aux libertés religieuses et politiques qu'on demandait pour les Grecs, il fallait attendre la tournure que prendraient les affaires des Hellènes, et qu'on arrêterait une résolution en conséquence; que c'était ici une question en dehors des traités, et que cette intervention dans les affaires de la Porte et de ses sujets ne pouvait se justifier. M. de Tatischeff manda les intentions de l'Autriche directement à l'Empereur. En même temps de nouvelles instructions étaient adressées à M. de Lutzow par M. de Metternich; elles insistaient pour obtenir de la Porte l'évacuation de la Moldavie et de la Valachie. L'Autriche menaçait le Divan de l'abandonner, au cas où, par une obstination folle, il compromettrait la paix de l'Europe. La Porte comprit cette situation, et le 18 avril elle remit aux négociateurs une note paci-

fique, et, tant pour le contenu que pour le ton, bien différente de celles qui l'avaient précédée. Le Sultan déclarait qu'il consentait à l'évacuation des deux principautés, et, le 25 du même mois, il fut notifié officiellement que cette évacuation commencerait le 5 mai. Un courrier, que le corps diplomatique avait expédié de Constantinople, étant de retour de Bucharest, trouva sur sa route les ordres de la Porte pour évacuer la Valachie; il était déjà parti de trois à quatre mille hommes, et tous les jours ils étaient suivis de détachements de trois cents hommes. La même chose devait avoir lieu pour la Moldavie. C'était un résultat obtenu, ou pour mieux dire un résultat apparent, car l'évacuation se faisait avec lenteur et sans bonne foi; je crois que, sous main, M. de Metternich n'était pas étranger à ce retard; il ne voulait pas que cette négociation se finît absolument et complétement.

Tel était l'état des affaires. M. de Metternich, dans ses conférences avec M. de Tatischeff, insista particulièrement pour la réunion d'un congrès à Vienne. L'Autriche avait joué un si grand rôle dans toute cette négociation, la position qu'avait su prendre M. de Metternich était si élevée, et l'idée d'un congrès était alors si caressée par Alexandre, qu'il y avait mille probabilités qu'elle aurait adhésion à Saint-Pétersbourg. L'empereur de Russie fit connaître à son ambassadeur qu'il était d'avis d'une entrevue de Souverains, dans les circonstances graves où l'on se trouvait. M. de Caraman pressait également cette entrevue. La position de l'ambassadeur français était complexe; un échange de notes avec le prince de Metternich s'était engagé à l'occasion de l'occupation autrichienne dans le Piémont; la France demandait qu'elle fût réduite quant au temps et au nombre des troupes; elle appelait même la plus prompte évacuation. M. de Metternich voulait à son tour entraîner tout à fait le Cabinet de Paris dans la triple alliance d'observation contre les projets de la Russie. M. de Caraman, très-rapproché de M. de Metternich, appelait enfin un congrès où toutes ces questions seraient examinées et résolues. De ces négociations sortit un résultat : il fut arrêté

qu'il y aurait une réunion diplomatique, ainsi qu'il avait été convenu à Laybach dans les dernières conférences, et que la situation de l'Europe y serait examinée. Alexandre, avant cette grande réunion, viendrait visiter l'empereur d'Autriche à Vienne. M. de Metternich ne put obtenir que cette capitale fût le lieu désigné pour le congrès : la chancellerie russe s'y refusa. Alexandre préféra Vérone à Florence, pour être plus à portée des mouvements de son armée sur le Pruth, et mieux en rapport avec toutes les Puissances intéressées aux questions politiques. L'évacuation de la Moldavie et de la Valachie s'effectuait lentement. Lord Strangford profita de la terreur qu'inspirait au Divan et aux Turcs de Constantinople la catastrophe du capitan-pacha et de la flotte ottomane pour obtenir cette concession absolue; les waywodes furent reconnus et proclamés à Constantinople. Alexandre consentit à son tour à renouer les relations diplomatiques avec le Divan, et promit de renvoyer sa légation. Lord Strangford avait joué un rôle actif, puissant, distingué; il fut appelé au congrès, ainsi que M. de Lutzow, pour donner aux Puissances les renseignements nécessaires sur les hautes mesures qu'on préparait. Quant à M. de Latour-Maubourg, son rôle mixte avait été rempli avec assez d'habileté : toutefois la France fut privée de toute influence décisive dans cette négociation; l'Angleterre s'en empara en première ligne et l'Autriche en seconde; lord Strangford déploya une capacité peu commune : il se plaça au premier rang.

Une seule pensée semblait préoccuper le Cabinet de Paris, c'était l'Espagne. Le ministère ayant tout à fait pris la bannière royaliste, il était impossible de laisser la Péninsule dans l'état de révolution où elle se trouvait; les dépêches de M. de Lagarde avaient signalé la marche suivie par la révolution. Désordonnée d'abord, elle avait voulu ensuite se faire modérée sous l'influence des Cortès; le parti du mouvement l'avait emporté; des désordres, des violences, l'esprit de révolution partout. A la fin, cette situation avait produit un ministère dans le sens des *descamisados*, sous l'influence du colonel San Miguel, rédacteur de

l'*Expectador*, journal d'une exaltation forcenée. Le Roi était sans cesse menacé; les besoins du Trésor avaient amené la mesure impopulaire de la vente des biens ecclésiastiques; des bandes royalistes s'étaient formées, le désordre et la confusion étaient dans les villes. L'Espagne servait de refuge à tous les révolutionnaires de France et d'Italie; la presse y insultait les Bourbons; des tentatives avaient été faites sur la frontière, et puis, pardessus tout, le ministère royaliste ne pouvait pas souffrir une révolution aux frontières. L'idée d'un congrès, où cette question serait traitée, fut donc adoptée avec enthousiasme. D'après toutes les notes confidentielles, le congrès devait d'abord s'occuper de quelques questions morales et spéculatives; puis d'affaires plus positives : celles de la Turquie et de l'Espagne. Le Conseil des ministres se réunit pour désigner les personnages politiques qui représenteraient la France au congrès. M. de Montmorency dut se rendre à Vérone; M. de Châteaubriand en avait aussi manifesté le désir, et M. de Villèle était bien aise de l'opposer à M. de Montmorency, parce qu'il lui savait un esprit plus étendu, une intelligence plus haute. M. de Châteaubriand, durant son séjour en Angleterre, s'était épris des idées et des principes de la constitution anglaise. Il souhaitait de voir une grande réunion de rois et de diplomates, et de s'y montrer. M. de la Ferronnays, qui par la loyauté de son caractère avait la confiance d'Alexandre, reçut également l'ordre de se rendre à Vérone avec le Czar. Le duc de Rozan qui avait accompagné M. de Châteaubriand à l'ambassade de Berlin et M. de Gabriac furent désignés pour suivre MM. de Montmorency et de Châteaubriand. Toute cette légation était bien faible, bien peu instruite en affaires. M. de Montmorency était un homme d'honneur, mais sans capacité, sans antécédents, sans aucune de ces conditions d'habileté nécessaires dans des négociations aussi importantes, en face surtout d'hommes aussi forts, aussi rompus en affaires que M. de Metternich, lord Strangford et le duc de Wellington lui-même. M. de Châteaubriand, si grand de style et de pensées, avait-il la science des faits, l'habitude et l'apti-

tude des négociations ? M. de la Ferronays n'avait pas une suffisante connaissance des hommes. Et puis le duc de Rozan, protégé de cour, inconnu à l'Europe et arrivant là avec des préjugés, avec des préoccupations fixes! M. de Gabriac avait plus de portée, mais il n'était qu'en sous-ordre, sans influence directe. Telle était la légation française; M. de Rayneval, ministre à Berlin, M. de Caraman et M. de Serres devaient se rendre au congrès, mais les secrets ne leur seraient pas confiés. Le rôle de M. de Caraman se bornerait aux affaires du Piémont, à l'évacuation de son territoire déjà arrêtée à Vienne. Lord Castlereagh devait représenter l'Angleterre; on annonçait son départ, lorsque l'Europe apprit son suicide : c'était là un immense événement. Le vicomte Castlereagh, tête persévérante, obstinée, était l'expression du système qui avait présidé aux rapports de l'Europe depuis 1813; sa politique était impopulaire. Les fatigues et les derniers votes du Parlement avaient fortement préoccupé son imagination; il ne rêvait qu'assassins, que complots! Il succomba sous un système qui échappait de ses mains, car en Angleterre la chute d'un système tue l'homme qui s'en fait l'expression. Par qui l'Angleterre se ferait-elle donc représenter dans des circonstances si graves? Le duc de Wellington fut désigné. Sa Grâce, qui devait accompagner le vicomte Castlereagh, allait se trouver en opposition avec la politique d'Alexandre, dont il aimait le caractère. On s'est toujours trompé lorsqu'on a considéré le duc de Wellington comme exclusivement l'homme de la Sainte-Alliance; le noble duc avait le patriotisme, les sentiments, les préjugés et jusqu'à l'égoïsme anglais. Il allait être au congrès l'expression des idées défendues avec tant de zèle et de force par lord Strangford qui reçut l'ordre, ainsi que je l'ai dit, de se rendre à Vienne pour conférer avec le duc de Wellington. En même temps le roi d'Angleterre confiait à M. Canning la direction des affaires étrangères. C'était un pas immense. Quoique M. Canning appartînt aux torys modérés, son avénement au ministère changeait absolument la situation de son cabinet. Lord Castlereagh ne s'était

jamais tout à fait séparé de la Sainte-Alliance. Des souvenirs, des préjugés, le respect pour la foi des traités le retenaient dans la ligne qu'il avait jusque-là suivie. M. Canning était appelé à ouvrir une ère nouvelle; il avait cette haute parole, cette éloquence classique d'Oxford et de Cambridge; ses principes étaient ceux d'un libéralisme éclairé; il avait cette fierté anglaise, cette forfanterie de phrases qui parle aux masses. Homme d'État à vues hardies, M. Canning jetait l'Angleterre dans une route d'indépendance; il la façonnait à une existence diplomatique toute nouvelle; il brisait le lien mystique de la Sainte-Alliance; il appelait chaque Gouvernement à sa propre nationalité; il était impossible qu'un tel événement n'eût pas une grande influence sur la situation générale de l'Europe, et particulièrement sur les relations diplomatiques de l'Angleterre. Dès l'arrivée de M. Canning au ministère une note écrite à lord Stewart posait les questions suivantes [1] : « A la réquisition de quelle puissance le congrès va-t-il s'assembler? On demande si l'Europe consent à donner à la Russie une sorte de surintendance sur ses intérêts? » Lord Stewart devait agir en conséquence, pousser le Cabinet français à s'affranchir des liens de la Sainte-Alliance. Lorsque le duc de Wellington quitta l'Angleterre, M. Canning lui remit de longues instructions. « S'il y a un projet arrêté d'intervenir par force ou menace dans la lutte avec l'Espagne, les ministres de Sa Majesté sont si convaincus de l'inutilité et du danger d'une telle intervention, les principes sur lesquels on se fonde paraissent si erronés, l'exécution en paraît si impraticable que, quand la nécessité le réclamera, ou plutôt quand l'occasion s'en présentera, S. S. le duc de Wellington doit déclarer franchement que Sa Majesté est bien décidée, quelles que soient les circonstances qui se présentent, à ne jamais prendre part à une telle intervention. » Ces instructions étaient précises, quoiqu'il fût encore possible que le congrès ne s'occupât pas sérieusement

[1] Beaucoup de ces détails diffèrent du livre de M. de Châteaubriand, mais l'illustre écrivain ne vit pas tout et ne sut pas tout à Vérone.

des affaires d'Espagne. Je rappelle que le duc de Wellington en passant à Paris vit M. de Villèle. Il fut secondairement question de la possibilité d'une intervention française dans la Péninsule; c'était pourtant à l'époque où venait de se former la régence de la Seu d'Urgel, où le général espagnol Quesada et les officiers de la Foi recevaient un accueil enthousiaste dans les salons du faubourg Saint-Germain, alors si belliqueux.

L'empereur Alexandre venait en personne au congrès ; il quittait à regret la Russie, vivement agitée ; mais Alexandre se croyait une mission , mission de paix et de sainte-alliance. « L'Empereur, disait encore une note de M. de Nesselrode, sera absent pendant plusieurs mois ; c'est un sacrifice que Sa Majesté fait au bien public, car la Russie a sans cesse besoin de sa présence ; mais nous avons le droit d'attendre de l'Europe qu'elle reconnaisse franchement la loyauté des efforts de notre Souverain pour maintenir la tranquillité de cette partie du monde. L'Europe a vu combien le fondateur de cette Sainte-Alliance a eu à cœur de mettre à exécution les principes qui y sont établis ; il en donne une nouvelle preuve par son voyage actuel. » Alexandre n'était point accompagné cette fois de M. Capo d'Istria ; une dissidence d'opinion s'était manifestée entre ce ministre et son Souverain à l'occasion de la Grèce. M. Capo d'Istria avait voulu avec la population grecque qu'Alexandre intervînt actuellement par les armes au profit des Grecs. Au reste c'était moins une disgrâce intime qu'un éloignement officiel. Les temps n'étaient pas venus encore pour réaliser les idées et les plans trop poétiques, et toujours un peu faux, du comte Capo d'Istria. L'Empereur était suivi au congrès du comte de Nesselrode, de M. de Tatischeff, ambassadeur à Vienne, et de M. de Strogonoff qui avait quitté Constantinople pour rendre compte au congrès, comme je l'ai dit, de ses négociations près la Porte Ottomane. M. Pozzo di Borgo, qui ne manquait aucune occasion de se rapprocher d'Alexandre, s'était également rendu au congrès. M. de Metternich, l'âme de ces nouvelles négociations, avait joué un rôle si actif, si puissant dans les affaires d'Orient et en général dans

dans toutes les transactions de l'Europe en ces dernières années, que rien ne pouvait se faire et se résoudre sans son assentiment. M. de Lutzow lui était adjoint pour remplir le même rôle que M. de Strogonoff dans la question de la Turquie. Des entrevues préparatoires eurent lieu séparément sur ce point, entre MM. de Nesselrode, de Metternich et le duc de Wellington ; on jeta les bases d'une transaction ; quant à la Prusse, qui n'avait qu'un intérêt secondaire et de balance politique, elle était toujours représentée par MM. de Hardenberg et de Bernstorff, habitués aux grandes négociations diplomatiques depuis 1815. Les conférences officielles pour le congrès fixé à Vérone ne dûrent s'ouvrir que dans le mois d'octobre. Le vicomte de Montmorency partit pour Vienne ; son intention était de voir les Souverains et leurs ministres avant les conférences définitives, afin d'être préparé aux diverses affaires qui seraient traitées à Vérone. A son départ plusieurs conseils des ministres se réunirent pour délibérer les instructions de M. de Montmorency ; aucun parti tranché ne fut pris ; on arrêta que le plénipotentiaire français pressentirait les Cabinets sur l'état actuel de l'Espagne, sur les difficultés qui pouvaient naître de cette situation, et en définitive sur l'éventualité d'une intervention armée dans la Péninsule. Mais M. de Montmorency était plus avant dans la question ; expression d'un parti qui voulait la guerre, à ses instructions de Cabinet il en joignait d'autres plus impérieuses ; il allait loyalement et franchement à l'intervention, tandis que M. de Villèle, ministre alors influent auprès du Roi, voyait les dangers des hostilités, les embarras de finance et de commerce qu'elle allait entraîner. M. de Châteaubriand devait être au congrès l'organe de cette partie mixte du Cabinet ; on l'avait opposé en quelque sorte aux fougues monarchiques de M. de Montmorency. M. de Châteaubriand arrivait donc là comme le représentant des idées de modération au milieu de ce congrès de Sainte-Alliance. A peine à Vienne, M. de Montmorency s'ouvrit avec une extrême franchise à M. de Metternich sur le désir d'une intervention française, dans le but de combattre la révolution d'Espagne ; le mi-

nistre autrichien, comme on peut le prévoir, abonda tout à fait dans le sens du plénipotentiaire de France, et l'engagea à en faire une proposition formelle au congrès. M. de Montmorency vit également l'empereur Alexandre, alors tout préoccupé des sociétés secrètes, et qui lui demanda de nombreux renseignements sur les *carbonari* de France, lui parlant même de M. de Marchangy, pour lequel il lui confia une lettre de félicitation; le Czar complimentait le magistrat sur son réquisitoire dans la triste affaire des sergents de La Rochelle. Il ajouta: « Quant à la question d'Espagne, je crois une intervention utile au but que nous nous proposons; je vous invite à rédiger vos idées et à nous les communiquer à Vérone. » Il fut principalement question à Vienne des arrangements relatifs à la Turquie; la Porte ayant évacué la Moldavie et la Valachie, les hospodars ayant été désignés et agréés, tout fut fixé confidentiellement; il ne dut plus être question que d'examiner le caractère de la révolution grecque, et le degré d'appui qu'on pouvait lui prêter actuellement.

Les Souverains et leurs ministres se rendaient en effet à Vérone, bientôt brillante de la présence de tant d'hommes politiques; on comptait les deux empereurs d'Autriche et de Russie, les rois de Prusse, de Naples et de Sardaigne, l'impératrice d'Autriche, l'archiduchesse Marie-Louise, avec toutes les pompes de cour qui accompagnaient la réunion des têtes couronnées. Immédiatement après l'arrivée des plénipotentiaires, on s'occupa d'affaires, et les conférences s'ouvrirent. Les premiers objets en discussion furent l'occupation du Piémont et de Naples. D'après la convention signée à Novarre, le 24 juillet 1821, l'occupation d'une ligne militaire dans le Piémont, par un corps de troupes auxiliaires, avait été éventuellement fixée à une année de durée, sauf à examiner, lors de la réunion de 1822, si la situation du pays permettrait de la faire cesser, ou rendrait nécessaire de la prolonger. Les plénipotentiaires des Cours signataires de la convention de Novarre se livrèrent à cet examen conjointement avec les plénipotentiaires du roi de Sardaigne, et

il fut reconnu que l'assistance d'une force alliée n'était plus nécessaire pour le maintien de la tranquillité du Piémont, et il fut arrêté, par une nouvelle convention, que la sortie de ces troupes du Piémont commencerait dès le 31 décembre 1822, et serait définitivement terminée, par la remise de la forteresse d'Alexandrie, au 30 septembre 1823. La seconde question, l'occupation de Naples, fut également discutée : le ministre de Naples ayant fait déclarer aux trois Cours qui avaient eu part à la convention signée à Naples le 18 octobre, que l'état actuel de son propre pays lui permettait de proposer une diminution dans le nombre des troupes auxiliaires stationnées dans différentes parties du royaume, les Souverains alliés n'hésitèrent pas à se prêter à cette proposition, et l'armée d'occupation du royaume des Deux-Siciles dut être, dans le plus court délai, diminuée de dix-sept mille hommes. A son arrivée à Vérone, M. de Montmorency se mit immédiatement en communication avec quelques-uns des agents les plus actifs de la régence d'Urgel. Un de ces agents alors à Vienne déposait dans son sein ces curieuses pensées : « Le système qui unit les cours de Russie, d'Autriche, de Prusse, et les Puissances secondaires qui en dépendent, n'a fait que se fortifier depuis le dernier congrès ; ce système est une détermination invariable de s'opposer non-seulement à la propagation des principes révolutionnaires, mais encore à celle des principes qui seraient favorables, directement ou indirectement, à la cause des révolutionnaires. Je ne parle pas des affaires d'Orient, qui sont décidées par le fait. Les Cabinets, et principalement le Cabinet autrichien, auquel on doit la justice de dire qu'il est mieux informé de ce qui se passe en Europe, n'ignorent point les tentatives infructueuses que la France a faites depuis la révolution espagnole pour intervenir dans cette révolution, pour la *diriger,* la modifier, ou transiger avec elle. La situation de V. Exc. au congrès est donc assez délicate ; on croit que le Gouvernement français, par suite de sa propre situation inquiète et incertaine, a une tendance naturelle au prosélytisme constitutionnel, à la propagation des Chartes, et

à s'isoler par là des monarchies fondées sur un principe différent. Hormis l'arrivée de V. Exc. au congrès, rien donc n'a rassuré jusqu'ici les craintes de l'Europe ; au contraire, certains discours ministériels, certaine réticence sans sujet, des articles ministériels insérés au *Journal des Débats*, qui ont consterné les hommes monarchiques de tous les pays, et dont V. Exc. sait que les Cabinets se sont plaints officiellement, et surtout la conservation et le choix de certains agents diplomatiques dont les opinions sont trop connues, semblent indiquer que la politique de M. Pasquier et consorts l'emporte encore dans le Conseil du Roi. J'ai déjà communiqué à V. Exc. les renseignements qui me sont parvenus sur la position équivoque où M. de Châteaubriand s'était placé à Londres, et sur l'impression défavorable que son nom seul produisait sur les Cours alliées. L'arrivée de M. de Châteaubriand à Vérone est donc peu opportune. C'est, il faut le dire, un contre-sens diplomatique, à moins que le ministère de Louis XVIII ne veuille fonder des rapports avec ses alliés sur une défiance réciproque. Avouer que M. de Châteaubriand sera admis à connaître la résolution intime des Cabinets, c'est se faire une illusion plus grande que toutes celles que cet écrivain a consignées dans sa prose poétique. Il faut dire à V. Exc. que cette légion de diplomates que la France a envoyés au congrès ressemble plus, aux yeux des Puissances, à une armée d'observation, qu'à une légation d'amitié et de confiance. »

Cette note était l'expression sincère des opinions et des sentiments du parti qu'allait représenter M. de Montmorency à Vérone. Aussi, le 12 octobre, M. de Montmorency remit une note très-explicite : « 1°. Au cas où la France se trouverait dans la nécessité de rappeler son ministre de Madrid et d'interrompre toutes ses relations diplomatiques avec l'Espagne, les hautes Puissances sont-elles disposées à adopter des mesures semblables et à rappeler leurs ambassadeurs? 2°. Si la guerre éclatait entre la France et l'Espagne, sous quelles formes et par quels actes les hautes Puissances offriraient à la France cet appui moral qui donnerait à ses mesures tout le poids et toute l'activité de l'al-

liance et inspirerait une terreur salutaire aux révolutionnaires de tous les pays? 3°. Quelle est enfin l'intention des hautes Puissances sur l'étendue et la forme du secours matériel qu'elles seraient disposées à donner à la France, si une intervention active devenait nécessaire à sa demande? » Une pareille note était une imprudence diplomatique en opposition avec les idées de tempérament écrites par M. de Villèle. M. de Montmorency provoquait lui-même la guerre avec l'Espagne; il posait la possibilité d'un secours étranger fourni à la France par les alliés; mais en quoi consistait ce secours? allait-on ouvrir la frontière de la patrie à une nouvelle armée d'occupation? L'entendez-vous! non-seulement un appui moral, mais encore des secours matériels? M. de Montmorency s'était avancé avec trop d'ardeur, avec une naïveté de zèle royaliste qu'exploitait M. de Metternich. Il voulait la guerre d'Espagne, et, pour ne pas s'y engager imprudemment, il prenait ses précautions. M. de Châteaubriand n'avait eu qu'une faible part à ces premières conférences; il était arrivé à Vérone, où il n'avait pas trouvé l'accueil que méritait sa brillante et noble réputation. Pendant son séjour en Angleterre, M. de Châteaubriand, je l'ai dit, s'était très-rapproché de M. Canning; les pensées de liberté frappaient son âme enthousiaste, et il n'avait pas tout l'entraînement de M. de Montmorency pour cette police de sainte-alliance qui tendait à réprimer tout symptôme de constitution en Europe: d'ailleurs M. de Châteaubriand, illustre écrivain, aimait la publicité, et la diplomatie fuyait les indiscrétions qui retentissaient à la tribune et dans les journaux. Toutefois en arrivant à Vérone, M. de Châteaubriand fut présenté à l'empereur Alexandre, qui le reçut avec distinction, mais qui lui parla avec la pensée que ses paroles seraient bruyantes sous la plume du noble écrivain. Dans cette conversation, le Czar lui dit avec l'expression d'un sentiment profondément éprouvé: « Je suis bien aise que vous soyez venu à Vérone, afin de rendre témoignage à la vérité; auriez-vous cru, comme le disent nos ennemis, que l'alliance est un mot qui ne sert qu'à couvrir des ambitions? Cela peut-être eût

été vrai dans l'ancien état des choses, mais il s'agit bien aujourd'hui de quelques intérêts particuliers, quand le monde civilisé est en péril; il ne peut plus y avoir de politique anglaise, française, russe, prussienne, autrichienne; il n'y a plus qu'une politique générale qui doit, pour le salut de tous, être admise en commun par les peuples et par les rois. C'est à moi à me montrer le premier convaincu des principes sur lesquels j'ai fondé l'alliance : une occasion s'est présentée, le soulèvement de la Grèce; rien, sans doute, ne paraissait être plus dans mes intérêts, dans ceux de mes peuples, dans l'opinion de mon pays, qu'une guerre religieuse contre la Turquie, mais j'ai cru remarquer dans les troubles du Péloponèse le signe révolutionnaire. Dès lors je me suis abstenu. Que n'a-t-on pas fait pour rompre l'alliance ! on a cherché tour à tour à me donner des préventions ou à blesser mon amour-propre; on m'a outragé ouvertement : on me connaissait bien mal, si on a cru que mes principes ne tenaient qu'à des vanités ou pouvaient céder à des ressentiments. Non, je ne me séparerai jamais des monarques auxquels je suis uni; il doit être permis aux rois d'avoir des alliances publiques pour se défendre contre les sociétés secrètes : qu'est-ce qui pourrait me tenter? qu'ai-je besoin d'accroître mon empire? la Providence n'a pas mis sous mes ordres 800 000 soldats pour satisfaire mon ambition, mais pour protéger la religion, la morale et la justice, et pour faire régner ces principes d'ordre sur lesquels repose la société humaine. » Ces paroles excitèrent une vive émotion dans l'âme poétique de M. de Châteaubriand. Il aimait à les répéter comme un gage de paix et d'avenir pour l'Europe; elles peignaient surtout l'état d'esprit de l'empereur Alexandre tel que l'avait tourné M. de Metternich. Le Czar ne rêvait alors que sociétés secrètes, que répression du principe révolutionnaire; cette haute police morale et politique allait à son caractère mystique et prédestiné. Les difficultés se compliquèrent; le vicomte de Montmorency, dans quelques nouvelles notes aussi énergiques, insista sur l'intervention en conformité avec les vues de sa Cour; mais l'Angleterre parvint à arrêter ou à suspendre l'assentiment géné-

ral, et le premier projet fut mis de côté. Il consistait à embarquer une armée austro-russe, qui aurait effectué une descente sur la côte orientale d'Espagne; tandis que l'armée française marcherait droit sur Madrid. L'Angleterre voyait avec crainte ce grand développement des forces maritimes de la Russie; et d'ailleurs qui en paierait les frais? une escadre pourrait-elle transporter plus de 30 ou 40 000 Russes?

Une longue conférence eut lieu entre le duc de Wellington, le prince de Metternich et le vicomte de Montmorency. A ce sujet il fut arrêté qu'avant toute détermination ultérieure on attendrait les dépêches du Gouvernement espagnol, en réponse aux ouvertures qui lui avaient été faites dès les conférences de Vienne. Le courrier ayant apporté un refus formel, une réponse fière et forte des Cortès de Madrid, il fut résolu à l'unanimité, dans une conférence ministérielle, et sur la proposition du prince de Metternich, que, puisque les paroles bienveillantes n'avaient produit aucun effet, une remontrance officielle serait adressée au Gouvernement espagnol au nom de toutes les Puissances convoquées au congrès. Le protocole de cette résolution catégorique fut aussitôt rédigé et signé par les ministres des quatre Cours d'Autriche, de France, de Prusse et de Russie, suivant l'ordre alphabétique; c'est ainsi que le congrès commença réellement ses opérations. Le duc de Wellington seul ne prit aucune part officielle au protocole, il ne le signa point, réservant par là toute liberté d'action à son Gouvernement. Au reste, la plus grande partie des ministres, et en particulier la Russie, insista fortement au congrès sur la destruction des Cortès. Il fut résolu, dans le cas où l'ultimatum serait rejeté, de rappeler les ambassadeurs qui résidaient auprès du Gouvernement espagnol, dont l'existence ne serait plus reconnue, attendu la situation de Ferdinand VII et de la Famille royale. Le soin fut laissé à la France, pourvue de forces et de ressources suffisantes, de soutenir le parti royaliste qui avait pris les armes contre les Cortès. La conduite générale de la guerre lui fut également abandonnée, avec l'assurance d'être efficacement appuyée, si, contre toute attente, des secours devenaient

nécessaires. Dans cette hypothèse, l'Angleterre seule déclara son intention de rester neutre ; ce fut le 5 décembre 1822 que cette nouvelle parvint à Paris.

M. de Villèle, au départ du ministre des affaires étrangères, avait bien prévu la route dans laquelle les opinions de M. de Montmorency allaient l'entraîner sur la question espagnole ; Louis XVIII, et avec lui M. de Villèle, étaient loin d'être aussi fortement dessinés pour la guerre, et ils sentaient que tel serait en définitive le résultat des ardentes et belliqueuses opinions de M. de Montmorency. Fallait-il lui abandonner la direction absolue du congrès et des affaires à l'extérieur ? N'engagerait-il pas la France au delà des volontés royales ? Comme ministre des finances, M. de Villèle n'avait aucune supériorité politique sur M. de Montmorency, et ne pouvait contrôler les actes du département des affaires étrangères. J'ai lieu de croire que, lors du passage de M. de Châteaubriand à Paris, M. de Villèle s'était ouvert à lui sur la possibilité d'un remaniement ministériel qui porterait lui M. de Châteaubriand aux affaires étrangères, et M. de Villèle à la présidence du Conseil. Une dépêche de M. de Caraman avait indiqué quelle avait été à Vienne la conduite de M. de Montmorency, et les imprudences qui allaient amener la guerre. Fort de ces documents, M. de Villèle n'eut pas de peine à persuader le Roi de la nécessité d'une présidence du Conseil ; et Louis XVIII ne s'y opposa point. Son estime pour M. de Villèle grandissait ; puis, dans cette position élevée, M. de Villèle allait avoir la facilité de s'opposer aux engagements imprévus qui pourraient être pris au congrès par le premier plénipotentiaire français, car on marchait de plus en plus à Vérone dans les voies de la guerre. Un second protocole des trois Cours d'Autriche, de Prusse et de Russie, sollicité par M. de Montmorency, portait en résumé que les trois Puissances suivraient l'exemple de la France à l'égard de leurs relations diplomatiques ; ensuite qu'elles prendraient l'attitude que prendrait la France ; enfin qu'elles lui donneraient tous les secours dont elle aurait besoin. Un traité devait établir les motifs et fixer le mode et l'époque de

cette coopération. Le duc de Wellington, provoqué pour une explication, répondit que, n'ayant pas connaissance des causes de la mésintelligence avec les Cortès, et n'étant pas en état de porter un jugement quelconque sur un cas hypothétique, il lui était impossible de répondre à aucune de ces questions. Le mode de communiquer avec l'Espagne fut arrêté le 31 novembre dans des vues pacifiques et afin de prévenir une rupture pourtant inévitable; c'était là le langage officiel et une précaution oratoire; il fut convenu que le ministre de chacune des quatre Puissances continentales à Madrid présenterait une note séparée, mais de la même teneur, et on arrêta de communiquer ces quatre notes au ministre britannique, qui, après en avoir pris connaissance, ferait savoir quelle ligne sa Cour se proposerait de suivre. Le plan de conduite proposé et agréé subit quelques altérations. Au lieu de notes officielles destinées à être présentées par chacun des quatre ministres à Madrid, il fut entendu que ces dépêches seraient adressées à chacun de ces ministres spécialement; ce mode de procéder fut adopté comme donnant pour la discussion et pour les explications une plus grande latitude que n'en auraient donné des notes officielles. Conformément à cette décision, M. de Montmorency prépara la minute de sa dépêche, et il fut convenu que les ministres des Puissances continentales rédigeraient les leurs. Ces dépêches furent respectivement lues et agréées; différentes dans l'expression, elles étaient le résultat d'une commune pensée.

La note de la Russie au Cabinet espagnol s'exprimait à peu près en ces termes: « Depuis près de trois ans, les Puissances alliées s'étaient toujours flattées que le caractère si constant et si généreux de l'Espagne se réveillerait même dans les hommes qui avaient eu le malheur d'être infidèles aux nobles souvenirs que la Péninsule peut citer avec orgueil, et que le Gouvernement prendrait des mesures pour assurer graduellement au trône ses droits légitimes et ses prérogatives; aux sujets une juste protection; aux propriétés d'indispensables garanties. Mais cet espoir a été complétement déçu. Le temps n'a fait qu'amener de

nouvelles injustices et multiplier les violences. Une telle conduite a forcé la France de confier à une armée la garde de ses frontières, et peut-être faudra-t-il qu'elle lui confie également le soin de faire cesser les provocations dont elle est l'objet. En vous chargeant, M. le comte Bulgari, de faire part aux ministres de S. M. C. de ces considérations, disait la Russie à son ministre, l'Empereur se plaît à croire que ses intentions ne seront pas méconnues : exprimer le désir de soustraire au même joug un monarque malheureux et un des premiers peuples de l'Europe, d'arrêter l'effusion du sang, de favoriser le rétablissement d'une administration sage et nationale, certes, ce n'est point attenter à l'indépendance d'un pays, ni établir un droit d'intervention. Une partie de la nation s'est déjà prononcée; jamais le patriotisme des Espagnols n'eut de plus hautes destinées à remplir, car la révolution ne saurait exercer d'empire durable sur cette terre, où d'anciennes vertus, un fonds indélébile d'attachement aux principes qui garantissent la durée des sociétés et le respect d'une sainte religion, finiront toujours par triompher des doctrines subversives et des séductions mises en œuvre pour étendre leur fatale influence. » C'était là l'intime pensée d'Alexandre, et je dirai presque le manifeste de ses principes politiques. La Prusse n'était que très-indirectement intéressée à la question espagnole, et pourtant sa note, non moins énergique, disait : « Jusqu'ici on s'était flatté de voir l'Espagne ramenée à un ordre de choses compatible avec son propre bonheur et avec ses rapports d'amitié et de confiance avec les autres États de l'Europe ; mais cet espoir était entièrement perdu. Les institutions établies sous le prétexte d'offrir des garanties contre l'autorité ne sont plus que des instruments d'injustice et de violence, et un moyen de couvrir ce système tyrannique d'une apparence légale. L'état moral de l'Espagne est aujourd'hui tel, que ses relations avec les Puissances étrangères doivent nécessairement se trouver troublées. Le Gouvernement espagnol veut-il et peut-il apporter des remèdes à des maux aussi palpables et aussi notoires ? Veut-il et peut-il pré-

venir ou réprimer les effets hostiles et les provocations insultantes qui résultent pour les Gouvernements étrangers de l'attitude que la révolution lui a donnée et du système qu'elle a établi? Le Roi vous ordonne, Monsieur, d'inviter le ministère espagnol à s'expliquer franchement et clairement sur ce qui fait l'objet de cette dépêche. » Enfin, la note très-expressive de l'Autriche démontrait à l'Espagne la nécessité d'une contre-révolution. « Les embarras qui accablent la Péninsule se sont accrus depuis peu dans une progression effrayante. Les mesures les plus rigoureuses, les expédients les plus hasardés ne peuvent plus faire marcher son administration. La guerre civile est allumée dans ses provinces; ses rapports avec la plus grande partie de l'Europe sont dérangés ou suspendus; ses relations même avec la France ont pris un caractère si problématique qu'il est permis de se livrer à des inquiétudes sérieuses sur les complications qui peuvent en résulter. Il faut donc que l'Espagne mette un terme à cet état de séparation du reste de l'Europe, dans lequel les derniers événements l'ont jetée. Il faut avant tout que le Roi soit libre, et il sera libre du moment où il pourra substituer à un régime reconnu impraticable un ordre de choses dans lequel les droits du monarque seront heureusement combinés avec les vrais intérêts et les vœux légitimes de toutes les classes de la nation. » C'était ici l'expression développée de l'opinion de M. de Metternich sur l'esprit des révolutions. On la voit, cette opinion, partout se montrer dans ses conversations intimes comme dans ses actes officiels sur Naples et le Piémont. Quant à la note primitive de M. de Montmorency, ancien ministre à Vérone, elle ne différait pas dans la pensée et était plus belliqueuse encore. Le ministre français, d'accord avec les hautes Puissances, s'était hâté de quitter Vérone afin de soumettre au conseil du Roi, à Paris, ces documents diplomatiques. M. de Châteaubriand ne joua qu'un bien faible rôle politique à Vérone : on le savait en dissidence d'opinion avec M. de Montmorency, et de plus très-engoué de M. Canning et de la pensée anglaise, et partisan enfin de la politique mixte de M. de Villèle.

Toutes les séances subséquentes du congrès en dehors de l'Espagne se passèrent en conversations plutôt qu'en conférences officielles sur l'insurrection grecque, sur la situation morale des populations travaillées par des idées de liberté, sur les sociétés secrètes, qui préoccupaient alors spécialement l'empereur Alexandre. On ne décida rien définitivement à Vérone, si ce n'est l'intervention de la France en Espagne et les termes d'évacuation du Piémont et de Naples. Pour la question grecque, les Souverains déclarèrent aux envoyés des Hellènes que les rapports des grandes Puissances avec le Divan ne permettaient pas de soutenir leur révolte, et qu'ils se borneraient à rappeler les vieilles libertés religieuses mentionnées dans les capitulations avec la Turquie. Il fut donné de plus grandes espérances aux députés de la régence d'Urgel : M. de Metternich s'entretint longtemps avec eux sur les moyens de renverser la révolution espagnole. Quant aux questions de gouvernement, telles que la licence de la presse, l'agitation des esprits, elles furent plutôt le sujet de conversations que des délibérations précises du congrès. Je me suis déjà expliqué sur la nature de ces rumeurs populaires qui attribuaient aux congrès des résolutions influentes sur la marche intérieure de l'administration publique en France; jamais il n'en fut question autrement que dans des entretiens confidentiels, comme cela s'est toujours fait en diplomatie. Le congrès de Vérone n'offrit pas, sous ce point, plus de curiosité que les précédentes réunions diplomatiques; il fut la dernière et la plus solennelle expression de la Sainte-Alliance. Dès ce moment, ce lien intime se relâcha; M. Canning y porta la hache, et la mort d'Alexandre n'en laissa plus subsister que le souvenir. Alors la triple alliance morale de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie devint plus profonde; mais elle éprouva elle-même des accidents, des vicissitudes dans la question de la Grèce et de la Turquie : le rêve d'Alexandre disparaissait devant les intérêts séparés de chaque nationalité.

CHAPITRE XX.

DIVISIONS DANS LE MINISTÈRE VILLÈLE. — AFFAIRES D'ESPAGNE.

Retour de M. de Montmorency du congrès de Vérone. — Sa démission. —Entrée de M. de Châteaubriand au Conseil.—Mouvement royaliste pour la guerre d'Espagne. — Négociations à Madrid et à Paris. — Préparatifs militaires. — Administration ministérielle. — Les subsides. — Attitude de la Chambre. — Expulsion de M. Manuel. — La Cour. — L'administration.—Les partis.—La campagne d'Espagne.—Le Parlement anglais et la Chambre des Pairs. — Divisions profondes entre le ministère et la contre-opposition royaliste. — Succès de la cause royaliste. — Délivrance de Ferdinand VII.

Novembre 1822. — Octobre 1823.

Le système de la France avait à Vérone deux représentants; le premier, M. de Montmorency, exprimait la pensée royaliste complète, absolue; il tenait pour ainsi dire ses pouvoirs d'une autre main que celle de Louis XVIII; les Royalistes l'entouraient; le parti religieux était maître de sa pensée. Le second représentant était M. de Châteaubriand, le confident alors de la pensée de M. de Villèle, très-rapproché de M. Canning; l'un de ces deux systèmes devait triompher par le sacrifice de l'autre. Le premier soin de M. de Montmorency, en arrivant du congrès de Vérone, fut de communiquer à ses collègues le résultat des conférences et les notes qui avaient été de concert arrêtées. Le pieux vicomte était plein d'un indicible enthousiasme pour le noble caractère et les opinions des Souverains et de leurs ministres : au lieu de jouer un rôle de modération et de ménagement, il avait peut-être exagéré la tendance des Cours alliées en favorisant, pour ainsi dire, l'intervention armée en Espagne.

M. de Montmorency expliqua au Conseil, et particulièrement à M. de Villèle, la nature des engagements d'honneur qu'il avait contractés à Vérone; le soir même de son arrivée le vicomte vit le Roi; et quand il entra dans le cabinet des Tuileries, Louis XVIII lui annonça avec une grâce étudiée qu'il l'avait créé duc : « Je suis content de vous, mon cousin, lui dit le Roi, et je vous fais duc Mathieu. » Le ministre des affaires étrangères était alors très-protégé par la favorite; et peut-être aussi cette élévation au titre de duc tenait-elle à la pensée de le dédommager, en lui ôtant son portefeuille. L'audience fut très-longue et très-développée : le Roi aimait à connaître toutes les intrigues des congrès, les petits secrets des têtes couronnées; et malheureusement M. de Montmorency n'avait pas cet esprit anecdotique de M. de Talleyrand, qui avait tant amusé Louis XVIII à l'occasion du congrès de Vienne. Le duc Mathieu ne manquait pas d'une certaine facilité d'expressions; mais pur de tout scandale, il ne savait rien que l'extérieur des hommes et des affaires; point de mots de femmes, aucune révélation de boudoirs. Le Roi ne manifesta pas du mécontentement sur la conduite de son plénipotentiaire. M. de Montmorency lui rappela alors l'engagement pris de concert avec les Souverains pour l'envoi au Cabinet de Madrid d'une note concertée entre les quatre Cours, laquelle pourrait être suivie du rappel de l'ambassadeur, au cas où l'Espagne ne ferait pas une réponse favorable. Louis XVIII ne répondit rien de bien précis à ce sujet; on renvoya le tout au Conseil. « Nous ne pouvons, dit-il, décider sur ce point qu'après une délibération sérieuse; la chose est assez importante pour y réfléchir. » M. de Montmorency sortit un peu étonné de cette audience; il ne s'était pas imaginé qu'on pût mettre en question une note arrêtée au congrès entre les Cours. M. de Villèle était effrayé des conséquences d'une guerre. Expression de l'opinion royaliste, il savait bien que cette opinion lui imposait, ainsi qu'à M. de Montmorency, la ruine de la révolution d'Espagne; mais ne pouvait-on pas tourner la question et éviter les hostilités? Chef du Cabinet, ministre des finances surtout, M. de

Villèle avait à juger et à défendre des intérêts plus sérieux que des fougues d'opinions; quelles seraient les conséquences d'une intervention? quelle impulsion de baisse n'allaient pas subir les fonds publics? comment ces hostilités seraient-elles prises en Angleterre? Ensuite la guerre imposait des dépenses extraordinaires, un accroissement de budget; et comment y pourvoir? C'était le premier et le plus grand essai qu'on allait faire de la nouvelle armée; on savait que le drapeau tricolore, avec tous ses souvenirs, était au delà des Pyrénées; de vieux officiers allaient l'offrir à leurs camarades comme une glorieuse mémoire! N'y avait-il pas les chances non-seulement d'une défaite possible, mais encore d'une défection pour le drapeau blanc? Les événements de 1815 étaient encore là, présents à tous : était-on sûr de l'armée? Ensuite, quelle nation n'allait-on pas attaquer? quel territoire n'avait-on pas à franchir? En cas de malheurs, on avait la parole d'un appui de la Sainte-Alliance; mais cet appui, n'était-ce pas encore une espèce d'occupation de notre territoire? La circonspection de M. de Villèle et du Roi par-dessus tout tenaient compte de ces difficultés que l'opinion royaliste ne voyait pas, parce qu'elle était énivrée de ses idées de victoire.

Ce fut alors que le duc de Wellington revint à Paris, à son retour de Vérone; M. de Villèle savait quelle était la nature de ses instructions au congrès. Un *memorandum* de M. Canning ajoutait : « Le duc de Wellington pourra hâutement déclarer à S. M. le roi de France que le Gouvernement de S. M. B. a toujours été opposé à toute intervention étrangère dans les affaires intérieures de l'Espagne. Le Gouvernement espagnol n'a donné aucun sujet de plainte à aucune Puissance, et les défauts de la constitution sont un objet de politique intérieure dans laquelle aucune Puissance ne peut s'immiscer. » Le duc de Wellington, fort de son influence sur l'esprit de Louis XVIII, le vit dans une audience qui se prolongea plus d'une heure; S. G. se résuma en offrant la médiation officielle de l'Angleterre pour faire cesser les malheureux différends survenus entre la France

et l'Espagne. Les grands services rendus par le duc de Wellington dans la négociation de 1818 donnaient de l'ascendant à ses conseils; il représenta au Roi : « que, dans une guerre avec l'Espagne, on jouerait au hasard sa dynastie, et qu'en se prononçant contre l'intervention, il lui garantissait l'appui de l'Angleterre. Le Roi fut très-frappé de ces paroles; il sentait aussi bien que le duc de Wellington tous les hasards d'une campagne. Louis XVIII était timide et n'aimait pas les partis tranchés. « Voyez M. de Villèle, lui dit-il; il vous comprendra mieux que M. de Montmorency. » Le duc de Wellington eut donc une conférence avec le président du Conseil, qui abonda tout à fait dans ses idées; mais il fallait aboutir à M. de Montmorency; le duc remit au ministre des affaires étrangères une note officielle dans le sens d'une médiation offerte par l'Angleterre; il demandait l'explication précise des griefs dont la France avait à se plaindre contre l'Espagne, afin qu'on pût savoir sur quelle base la négociation pouvait s'ouvrir. M. de Montmorency répondit : « Que les causes des différends entre la France et l'Espagne n'étaient pas des causes de ce caractère distinct et précis qui admettent une définition exacte et spéciale; que les opinions favorisées en Espagne étaient dangereuses aux États de S. M. T. C.; et que, dans le fait, telle était l'exaspération mutuelle, que la France aimerait mieux s'exposer à tous les inconvénients de la guerre que de risquer l'autre alternative. » C'était bien vaguement répondre à une ouverture engagée dans des termes positifs; qu'était donc ce principe d'un droit d'intervention fondé sur ce que les *opinions* d'un Gouvernement étaient dangereuses à un État voisin?

Les dissidences entre M. de Villèle et le duc Mathieu se manifestaient déjà non-seulement dans le Cabinet, mais en dehors. Le *Journal des Débats* avait commencé une violente polémique avec *la Quotidienne*, organe des Royalistes, sur la question de la guerre; le *Journal des Débats*, soutenant la nécessité de la paix, déroulait avec une haute supériorité les dangers d'une tentative armée, les intérêts qu'elle pouvait compromettre et les

hasards périlleux qu'elle pouvait entraîner. Ces articles étaient écrits par M. Bertin de Vaux. M. de Villèle en surveillait la rédaction et en corrigeait même les épreuves avec beaucoup de soin ; *la Quotidienne*, sous l'influence des amis de M. de Montmorency, devenait chaque jour au contraire plus belliqueuse. M. de Villèle apercevait la question dans une sphère positive ; et s'il était gourmandé par l'opinion royaliste, il était soutenu par l'opinion publique, par la banque, l'industrie et le commerce, avec lesquels il s'était mis en rapport intime. Les fonds publics étaient dans une situation précaire ; la bourse croulait sous les faillites ; les Royalistes marchaient néanmoins à leur but avec une ténacité remarquable ; ils agissaient par la Cour, par l'Église, par leurs journaux ; ils cherchaient à imprimer autour du Roi une espèce de mouvement belliqueux dans la garde et les officiers du palais. Ce fut dans ces circonstances que M. de Villèle donna à sa correspondance particulière avec le comte de Lagarde, ambassadeur à Madrid, un caractère mystérieux et en dehors des délibérations du Conseil. Le Roi seul était dans la confidence ; M. de Villèle invitait M. de Lagarde à faire tous ses efforts pour que le Gouvernement espagnol modifiât lui-même la constitution. L'idée de Louis XVIII (M. de Villèle s'en était emparé) était de changer la constitution espagnole de telle manière qu'elle rentrât dans les proportions de la Charte française avec la pondération des deux Chambres, la prérogative royale étendue et forte, la nomination libre des conseillers d'État. Si ces concessions étaient faites par les Cortès, le Gouvernement français s'engageait à renoncer à toute intervention. M. de Lagarde était invité à s'entendre avec sir Williams A'Court pour obtenir un plus heureux résultat à ses démarches. C'était là une intervention bien significative ; mais elle ne s'appuyait que sur des conseils, et non point sur un mouvement armé. Cette correspondance ne put être longtemps ignorée de M. de Montmorency. Les choses étaient arrivées à une solution inévitable ; M. de Montmorency avait engagé sa parole au congrès de Vérone sur deux points : d'abord il avait arrêté une

note conforme, quant à l'esprit impératif, à celles des Cabinets de Berlin, de Vienne et de Saint-Pétersbourg : ensuite, et au cas où cette note ne produirait aucun effet, la France devait retirer son ambassadeur de Madrid. Le moment était arrivé d'exécuter cette promesse ; les notes des trois Puissances étaient parties ; et la France, encore en retard, devait exposer les motifs qui l'empêchaient de tenir les engagements pris par son plénipotentiaire. M. de Villèle prévit le coup, et se hâta de rédiger en opposition une note calme et peu significative qu'il soumit au Roi dans un travail à part ; elle fut approuvée avec les modifications que Louis XVIII proposa lui-même, et devint en quelque sorte l'œuvre du Roi. Ainsi en garde contre M. de Montmorency, M. de Villèle provoqua une discussion solennelle en présence de S. M. Dans ce conseil M. de Montmorency se hâta de présenter le modèle de sa note adressée à M. de Lagarde. Cette note était rédigée d'une manière encore plus belliqueuse peut-être que celle des trois Puissances. La majorité des ministres l'appuya ; le maréchal Victor, MM. de Peyronnet et de Clermont-Tonnerre se prononcèrent pour son envoi immédiat à la Cour de Madrid. Le maréchal invoquait la situation morale de l'armée ; l'exemple de la révolution d'Espagne était très-dangereux pour la sûreté du trône en France ; l'impression qu'elle avait produite sur l'esprit du soldat pourrait être nuisible à la tranquillité du pays ; l'armée française était dévouée ; il en répondait. Une campagne la donnerait tout entière aux Bourbons. La tenir en observation était une chose non-seulement coûteuse, mais dangereuse ; rien n'était plus disposé à se laisser aller à la corruption qu'une armée en repos. M. de Clermont-Tonnerre appuya cet avis ; il répondit de tout ce qui touchait les armements maritimes. On était également prêt pour une démonstration navale et pour la protection des intérêts du commerce ; à ces raisons générales auxquelles il adhéra, M. de Peyronnet ajouta des considérations parlementaires en face des Chambres. « Il est impossible, dit le garde des sceaux, de ne pas prendre un parti fort et vigoureux ; l'opinion publique nous

y forcera, et c'est une concession indispensable à notre majorité. » M. de Peyronnet avait raison; il voyait de haut et de loin l'esprit de la majorité. M. de Villèle avait laissé parler ses collègues; il lut pour toute réponse la note arrêtée dans le cabinet du Roi; il l'appuya comme moins défavorable au parti de la paix. Selon lui, il ne fallait pas brusquer une question qui touchait à de si hauts intérêts; la note, laissant tout en suspens, n'appelait la guerre que comme une dernière extrémité. M. de Villèle fut soutenu par M. de Lauriston, et avec moins de fermeté par son ami M. Corbière; enfin Louis XVIII trancha toute la difficulté en disant que la note de M. de Villèle exprimait avec plus de prudence les intentions de son Cabinet. A cette manifestation de la volonté royale, M. de Montmorency exposa au Roi: « qu'ayant engagé sa parole au congrès sur la rédaction des notes diplomatiques à M. de Lagarde, il ne pouvait sans parjurer son honneur rester plus longtemps dans un Conseil qui s'écartait de la ligne tracée. Je supplie le Roi d'agréer ma démission, et de croire à la peine que j'éprouve de ne pouvoir le servir plus longtemps. » La chose était bien prévue; il ne fallait pas une grande portée d'esprit pour concevoir que M. de Montmorency, expression vivante des idées du congrès de Vérone, s'éloignerait des affaires du moment que la politique de la France se séparerait plus ou moins ouvertement des résolutions des Souverains. La démission fut acceptée, et M. de Villèle chargé par *interim* du portefeuille des affaires étrangères; les autres ministres, qui avaient voté avec M. de Montmorency, ne donnaient pas leur démission. M. de Villèle les retint, et il prit d'autant plus d'ascendant sur eux, qu'il avait fait un essai public et patent de ses forces sur l'esprit du Roi. On vit bien dès lors que, président du Conseil par le nom, il l'était également par le fait, et qu'il fallait désormais ployer sous la volonté de M. de Villèle.

La démission de M. le duc de Montmorency était une grande affaire, en face surtout de l'opinion royaliste; elle annonçait des intentions de paix, une sorte de rupture avec le parti religieux

qui avait porté le ministre des affaires étrangères au Cabinet ; et ce parti était puissant. La favorite protégait également le duc Mathieu : M. Sosthènes de La Rochefoucauld était son gendre. Il fallut se rattacher à cette opinion par la promesse d'un ministère au duc de Doudeauville ; on songeait déjà à la retraite de M. de Lauriston. En attendant, qu'allait faire M. de Villèle ? se rapprocherait-il de la couleur de M. le duc de Richelieu ? tenterait-il des ouvertures auprès de MM. Pasquier, Lainé, et de tous les hommes à nuances modérées qui penchaient pour la paix ? La chose était impossible : si cette opinion était en majorité à la Chambre des Pairs, les Royalistes n'étaient-ils pas maîtres de la Chambre des Députés ? D'ailleurs M. de Villèle sentait bien qu'il n'avait de force et de consistance que par le côté droit ; il chercha donc à se donner définitivement pour collègue M. de Châteaubriand, qui, depuis l'origine de cette négociation, avait suivi les instructions modérées. Au reste, la note de M. de Villèle à M. de Lagarde était rédigée dans l'intention de se concilier le parti modéré et d'entrer dans les voies de médiation offerte par l'Angleterre. « Partie intégrante du congrès réuni à Vérone, disait M. de Villèle, la France a dû s'expliquer sur les armements auxquels elle avait été forcée d'avoir recours, et sur l'usage éventuel qu'elle en pourrait faire. Les précautions de la France ont paru justes à ses alliés, et les Puissances continentales ont pris la résolution de s'unir à elle pour l'aider (s'il en était jamais besoin) à maintenir sa dignité et son repos. La France se serait contentée d'une résolution à la fois si bienveillante et si honorable pour elle ; mais l'Autriche, la Prusse et la Russie *ont jugé nécessaire* d'ajouter à l'acte particulier de l'alliance une manifestation de leurs sentiments ; des notes diplomatiques sont à cet effet adressées par ces trois Puissances à leurs ministres respectifs à Madrid ; ceux-ci les communiqueront au Gouvernement espagnol, et suivront dans leur conduite ultérieure les ordres qu'ils auront reçus de leurs Cours. Quant à vous, M. le comte, en donnant ces explications au Cabinet de Madrid, vous lui direz que le Gouvernement du Roi est intime-

ment uni avec ses alliés dans la ferme volonté *de repousser* par tous les moyens les principes et les mouvements révolutionnaires ; qu'il se joint également à ses alliés dans les vœux que ceux-ci forment pour que la noble nation espagnole trouve *elle-même* un remède à ses maux. Vous donnerez au Cabinet de Madrid l'assurance que les secours de tous genres dont la France peut disposer en faveur de l'Espagne lui seront toujours offerts pour assurer son bonheur et accroître sa prospérité ; mais vous lui déclarerez en même temps que la France ne se relâchera en rien des mesures *préservatrices* qu'elle a prises, tant que l'Espagne continuera d'être déchirée par les factions. Le Gouvernement de S. M. ne balancera pas même à vous rappeler de Madrid et à chercher ses garanties dans des dispositions plus efficaces, si ses *intérêts* essentiels continuent à être compromis, et s'il perd l'espoir d'une amélioration qu'il se plaît à attendre des sentiments qui ont si longtemps uni les Espagnols et les Français dans l'amour de leurs rois et d'une sage liberté. »

Cette note semblait n'être l'expression que d'un système préservatif et de défense contre la révolution espagnole. M. de Villèle se réservait toutes les chances et ménageait tous les partis. Des dépêches plus positives et secrètes disaient à M. de Lagarde de tout tenter pour éviter une rupture, et de joindre ses efforts à ceux de sir William A'Court pour obtenir une transaction honorable, l'acceptation d'une Charte modifiée émanant de la puissance royale. Les ouvertures faites à M. de Châteaubriand furent agréées sans grandes difficultés ; c'était une alliance prévue et commandée. M. de Châteaubriand devait être le lien naturel entre la fraction monarchique de l'opposition et le ministère ; c'était le seul nom qu'on pût opposer parmi les Royalistes à celui de M. de Montmorency. La société et le salon de M[me] de Duras, auxquels appartenait le noble pair, étaient une des influences puissantes. Je crois même que le changement de ministre qui éclata à l'occasion de la note au comte de Lagarde remontait plus loin. J'ai quelque certitude qu'au départ de M. de Châteaubriand pour le congrès de Vérone, il avait été arrêté

dans la pensée de M. de Villèle de renvoyer M. de Montmorency, qui le gênait, pour confier le portefeuille des affaires étrangères à une notabilité royaliste plus en harmonie avec la situation politique. Rapprochement curieux à faire! M. de Richelieu revenant du congrès d'Aix-la-Chapelle, avait été obligé de se retirer des affaires; maintenant c'était le tour de M. de Montmorency, à son retour de Vérone. L'un recevait le cordon bleu et l'autre le titre de duc comme récompense de leurs services, et tous les deux sortaient du ministère. La cause était qu'en général les ministres s'engageaient trop dans les congrès, et qu'en rentrant en France ils trouvaient, soit dans l'esprit du Roi, soit parmi leurs collègues, une résistance aux résolutions prises à l'extérieur. Il y avait dans ces réunions de haute diplomatie un je ne sais quoi d'attractif, et il était bien rare que l'esprit général du congrès ne dominât pas les opinions, même les plus prévenues. M. de Montmorency n'avait fait que passer aux affaires étrangères; il ne laissa pas de traces. Ce ministre n'avait aucune des conditions qui constituent l'homme d'affaires et la tête politique. Il vivait dans un monde de piété, de méditations et de petites coteries en dehors de cette existence positive et matérielle avec laquelle seule on marche en administration. Sa retraite fut suivie de celle de M. Hermann, chef de la division politique, et qu'on pouvait considérer comme le faiseur de M. de Montmorency. Il s'était donc trop engagé dans le système de guerre pour rester au pouvoir sous l'empire de nouvelles idées; sa division fut confiée au duc de Rozan, d'une capacité fort ordinaire, peu habitué au mouvement des affaires; la vieille amitié de Mme de Duras pour M. de Châteaubriand protégeait son gendre, qui n'avait joué jusque-là aucun rôle actif dans les transactions diplomatiques. Au milieu de ces révolutions de bureau, M. Bourjeot et M. d'Hauterive restèrent seuls debout avec les traditions de M. de Talleyrand. M. de Châteaubriand proposa la division commerciale à M. Delalot, qui refusa par des motifs de santé; prétexte qui cachait dans l'honorable député le dessein de conserver sa liberté de parler à la tribune en opposition avec M. de Villèle.

M. de Châteaubriand était arrivé au terme de sa puissante ambition ; il touchait à un ministère, et peut-être cette position élevée et soumise à toutes les investigations allait-elle révéler les parties incomplètes de ce caractère poétique ! Sa brillante imagination se ploierait-elle aux exigences nouvelles de cette situation si compliquée ? n'était-il pas à côté d'un homme fin, habile, qui le sacrifierait au besoin lorsque sa popularité royaliste serait usée ? M. de Châteaubriand se résignerait-il à garder la seconde place dans un ministère, sans appui auprès du Roi, trop supérieur aux intelligences bourgeoises de la Chambre des Députés pour y conserver un empire d'autorité et d'influence ? Le noble pair sans faire toutes ces réflexions, accepta le portefeuille ; il le prit pour essayer le pouvoir, car, même pour l'homme le plus désintéressé, il y a je ne sais quoi d'entraînant dans le maniement des affaires. Ces relations avec le pays qui s'occupe de vous, cet inappréciable bonheur de savoir le fond de la politique et de sortir du domaine des conjectures et des déclamations, tout cela est magique et séduit les esprits même haut placés.

La nouvelle position prise par M. de Villèle lui donnait-elle une plus grande puissance pour résister au mouvement royaliste qui poussait à la guerre d'Espagne ? Le président du Conseil était avant tout l'expression de la majorité parlementaire, il fallait en subir les exigences impératives ; or, cette majorité était devenue tout à coup belliqueuse ; tout royaliste sentait bouillonner son sang de chevalier et de paladin ; on imposait la guerre comme condition de subsides ; dans toutes les sociétés politiques de cette opinion, au faubourg Saint-Germain, à la Cour, tout retentissait du bruit des armes ; des souscriptions étaient ouvertes pour les réfugiés espagnols ; le général Quesada était accueilli par ce que cette société avait de plus pur et de plus exalté ; on saluait son dévouement, l'élégie pleurait pour le trappiste, et l'ode retentissante célébrait le courage un peu vagabond de l'armée de la Foi. Ces idées de religion, de croisades plaisaient au noble sentiment chevaleresque des Royalistes ; il y a des temps où les partis veulent jouer leur *va-tout*, et le parti monarchique se

trouva cette fois bien inspiré. Il fallait pourtant arriver aux résultats positifs et connaître les sentiments de la Chambre. Jamais la société Piet n'avait été plus brillante et plus nombreuse. M. de Châteaubriand avait fait sonder la contre-opposition de M. de La Bourdonnaye; les deux réunions déclarèrent que la guerre d'Espagne était inévitable, et qu'on ne l'avait que trop retardée. Ces opinions étaient impérieuses, et pourtant M. de Villèle ne pouvait se résigner à toutes les chances auxquelles on allait s'exposer dans une expédition difficile. Afin de corriger un peu les vices de cette position, le ministère s'empressa de faire de hautes concessions aux personnes : un remaniement de préfectures fut encore arrêté, et l'on fit rentrer un certain nombre de préfets renvoyés de l'administration publique après l'ordonnance du 5 septembre : c'étaient MM. d'Arbaud-Jouques, le marquis de Villeneuve, de Montureux, André d'Arbelles, Jules de Calvière, le marquis de Marnière de Guer, de Puységur et de Floirac. Le Conseil d'État subit des modifications, toujours dans le même esprit ; le garde des sceaux comprit parmi les nouveaux conseillers MM. Forbin des Issarts, Bertin de Vaux ; le premier, un des députés les plus ardents et les plus royalistes de la majorité ; le second, ami de M. de Châteaubriand, et qui avait secondé puissamment dans le *Journal des Débats* les intentions de paix de M. de Villèle. M. de Peyronnet exclut du service ordinaire non-seulement les deux ou trois noms doctrinaires conservés, mais encore les hommes du ministère de M. de Richelieu, dont on s'était séparé complétement : M. Mounier ne fut pas même épargné ; le Conseil d'État présenta dès lors une grande majorité royaliste. Tout s'empreignait de cet esprit, et particulièrement l'instruction publique sous M. de Frayssinous : tandis que le savant M. de Sacy se voyait obligé de donner sa démission du Conseil royal de l'instruction publique, M. l'abbé Clausel de Coussergues, avec son esprit tout ardent de catholicisme, le remplaçait dans ses fonctions d'Université. En temps de parti, les places sont encore un manifeste d'opinion.

Cependant ces concessions aux personnes n'apaisaient pas les

Royalistes ; quand un parti est préoccupé d'une idée, c'est vainement qu'on chercherait à l'en détourner ; il veut aller à ses fins, coûte que coûte. Le cri de guerre était alors poussé par la droite, et c'est sans succès que M. de Villèle lui exposa les crises qui pourraient surgir, la baisse des fonds publics, les pertes du commerce ; toutes ces considérations paraissaient secondaires ; on voulait franchir les Pyrénées. Les négociations diplomatiques avaient alors plusieurs côtés : d'abord on négociait à Madrid ; M. de Lagarde avait reçu l'ordre de communiquer à M. de San Miguel la note modérée et un peu obscure de M. de Villèle. Cette communication fut faite conjointement avec les notes des ministres d'Autriche, de Prusse et de Russie. Il fallait ne pas connaître le caractère espagnol, et je dirai presque le cœur humain, pour s'imaginer que de telles menaces faites publiquement à un Gouvernement, quel qu'il fût, produiraient les résultats de conciliation. Une grande fermentation se répandit dans les esprits : M. de Lagarde reçut encore des instructions secrètes pour chercher à amener les Cortès à des modifications dans l'acte constitutionnel, ce qui aurait pour le moment contenté M. de Villèle. Ces concessions étaient impossibles ; et loin de là, M. de San Miguel parla dans sa note en réponse à M. de Lagarde un langage hautain : « Ce n'était point une insurrection, disait-il, mais bien le vœu général de l'opinion, qui avait établi le nouvel ordre de choses en Espagne ; il n'était pas étonnant qu'il y eût des mécontents, conséquence de toute réforme qui corrige des abus ; l'armée d'observation que le Gouvernement français maintient sur les Pyrénées, loin de calmer les désordres d'Espagne, ne servait qu'à alimenter les espérances des fanatiques qui ont poussé le cri de rébellion, en les flattant de l'espoir d'une prochaine invasion de la Péninsule. Les secours que dans le moment présent le Gouvernement français devrait donner au Gouvernement espagnol seraient la dissolution de son armée des Pyrénées ; la répression des factieux ennemis de l'Espagne réfugiés en France. Dire que la France veut le bien-être et le repos de l'Espagne, et tenir toujours allumés les brandons

de discorde qui alimentent les maux dont elle est affligée, c'est tomber dans un abîme de contradictions. Au reste, disait la note en terminant, quelles que soient les déterminations que le Gouvernement de S. M. T. C. jugera à propos de prendre dans ces circonstances, celui de S. M. C. continuera de marcher tranquillement dans la route que lui tracent le devoir et la justice de sa cause. » Il y avait du sang castillan dans cette réponse; elle déjouait tous les petits moyens, tous les petits détours de M. de Villèle : comment opposer des considérations méticuleuses, des termes moyens et salutaires même, à l'amertume de ce langage? La seconde négociation se faisait à Paris. Le ministère français avait refusé l'offre d'une médiation officielle de l'Angleterre, mais il n'avait point décliné la proposition d'une médiation amicale que M. Canning avait accueillie avec empressement; sur la désignation du duc de Wellington, lord Fitz Sommerset reçut l'ordre de se rendre à Madrid, et de s'entendre avec sir William A'Court pour presser l'adoption d'un arrangement qui pût éviter les hostilités entre la France et la Péninsule. Lord Fitz Sommerset avait laissé de longs souvenirs dans la guerre de délivrance sous le duc de Wellington; M. Canning espérait que ses remontrances seraient écoutées dans les Cortès. Un *memorandum* fut également remis par le duc de Wellington au nouveau plénipotentiaire; le noble duc disait « que les liens de famille qui existent entre le roi de France et le roi d'Espagne, et l'intérêt qu'ils se portent naturellement, seront le sujet d'une irritation perpétuelle entre les deux pays aussi longtemps que la situation du roi d'Espagne ne sera pas ce qu'elle doit être, et tôt ou tard il en résultera la guerre ou l'invasion du pays le plus faible. Ainsi les Espagnols qui désirent la paix et le bonheur de leur pays doivent considérer les modifications à faire à leur Constitution comme ayant pour but d'investir le Roi de la puissance exécutive; ces modifications devraient se faire de concert avec le Roi, ce qui ne laisserait plus aucun motif de désirer la chute du système établi. Le duc pensait qu'il n'y avait aucune raison de différer ces modifications; car non-seulement la France ne balan-

cerait pas à retirer son armée d'observation, qui dès lors serait inutile; mais encore vraisemblablement le Gouvernement français prendrait des mesures pour prévenir tout rassemblement de troupes anticonstitutionnelles sur ses frontières; par ce moyen, l'harmonie et les relations amicales entre les deux pays ne seraient point troublées. Les Espagnols doivent s'apercevoir que, dès à présent, ils n'ont plus ni commerce, ni revenus, que ni l'armée, ni les employés de l'administration publique ne peuvent être payés, et qu'ils ne peuvent négocier aucun emprunt, car aucun capitaliste ne veut faire passer de fonds en Espagne jusqu'à ce qu'il y voie prévaloir un système qui fasse espérer le rétablissement de la paix et du bon ordre. » Je crois que le ministre anglais se faisait illusion sur la possibilité d'amener un arrangement; les choses étaient trop avancées de part et d'autre dans le sens de la guerre.

A mesure que le langage des Cortès devenait plus fier et plus menaçant, les trois grandes Cours de Russie, de Prusse et d'Autriche s'unissaient pour faire à la France les plus vives et les plus pressantes remontrances sur la nécessité de pousser vite et fort une solution des affaires d'Espagne; elles avaient appris avec déplaisir la retraite de M. de Montmorency, et Alexandre s'était positivement offensé de ce que la France avait envoyé une note séparée et rédigée tout à fait dans un autre esprit que le document de la Sainte-Alliance; il lui paraissait extraordinaire que la France ayant demandé la faculté de l'intervention armée, s'arrêtât en quelque sorte, une fois cette autorisation obtenue; les notes des trois Cours ne menaçaient pas d'une guerre au nord si on ne la faisait au midi, comme M. de Villèle le laissa échapper dans son inconcevable distraction de tribune, mais elles pressaient la France de mettre un terme au bouleversement dont l'Espagne était le théâtre; elles renouvelaient les offres d'appui et de secours, en cas surtout où ce grand effort amènerait en France des commotions nouvelles. M. Pozzo di Borgo fit à ce sujet des démarches puissantes; il n'avait pas besoin d'agir avec ténacité; alors le vent de la guerre soufflait; il était partout; il

dominait dans les éléments qui composaient la majorité ministérielle. La remise des notes des Cours alliées n'ayant produit aucun effet à Madrid, les ministres des trois Cours se hâtèrent de demander leurs passe-ports. Les expressions de leurs lettres étaient fières, particulièrement celles du ministre de Russie. M. de Bulgari annonçait que « la note remise au Gouvernement espagnol allait être publiée en Europe, afin que celle-ci prononçât entre les intentions des Puissances qu'anime le noble désir du bien et un Gouvernement qui paraît résolu à épuiser le calice des malheurs de l'Espagne. Quant aux déterminations qu'annonçait M. de San-Miguel, toute la responsabilité pèserait sur la tête des personnes qui devaient en être considérées comme les seuls auteurs; et tant que ces personnes priveraient leur souverain légitime de sa liberté, tant qu'elles abandonneraient l'Espagne à tous les maux d'une sanglante anarchie, tant que par le moyen de leurs coupables intelligences elles pourraient étendre sur d'autres États les maux qu'elles ont accumulés sur leur patrie, la Russie ne pourrait conserver aucune relation avec des autorités qui tolèrent et même excitent de tels désordres. » Les réponses de M. de San-Miguel furent plus hautaines que réfléchies. Au ministre de Prusse, M. de San-Miguel répondait : « J'ai reçu la note que Votre Excellence m'a envoyée; je me contente de lui assurer que les vœux du Gouvernement de Sa Majesté Catholique pour la félicité des États prussiens ne sont pas moins ardents que ceux qu'a manifestés Sa Majesté le roi de Prusse pour l'Espagne. D'après l'ordre de Sa Majesté, j'envoie à Votre Excellence les passe-ports qu'elle demande. » Au ministre d'Autriche, il disait encore : « J'ai reçu la note que Votre Excellence a bien voulu m'adresser; je me borne pour le moment à lui répondre qu'il est fort indifférent au Gouvernement de Sa Majesté Catholique d'avoir ou de n'avoir pas de rapports avec la cour de Vienne. D'après l'ordre du Roi, je vous expédie vos passe-ports. » Enfin il s'exprimait sans ménagements et avec insolence à l'égard du ministre de Russie, car il lui disait : « J'ai reçu la note très-inconvenante que Votre Excellence m'a en-

voyée. Je me borne, pour toute réponse, à lui déclarer qu'elle a abusé scandaleusement, peut-être par ignorance, du droit des gens, toujours respectable aux yeux du Gouvernement espagnol. D'après l'ordre de Sa Majesté, je vous envoie vos passe-ports, espérant que Votre Excellence sortira de cette capitale dans le plus court délai possible. » C'était amener une rupture. Avait-on des armées et des ressources pour résister ? Les trois ministres quittèrent immédiatement Madrid; ils avaient voulu entraîner M. de Lagarde, mais les instructions de celui-ci portaient : qu'il eût à s'entendre avec sir William A'Court et lord Sommerset, pour amener, s'il était possible, un arrangement, et de ne quitter Madrid que lorsque toute voie aux accommodements serait fermée. Cependant le corps diplomatique pressait une solution à Paris, et ce fut sur une note de M. Pozzo di Borgo que M. de Villèle se détermina définitivement et à contre-cœur au rappel de l'ambassadeur. Dans une dépêche à M. de Lagarde, M. de Châteaubriand annonçait que le Gouvernement espagnol rejetait toute mesure de conciliation ; que non-seulement il ne montrait aucun espoir de l'amélioration que l'on pourrait attendre des sentiments qui avaient pendant si longtemps uni les Espagnols et les Français, mais il allait même jusqu'à exiger que la France retirât son armée d'observation et expulsât les étrangers qui lui avaient demandé asile. La France n'était pas accoutumée à entendre un pareil langage, et elle ne le pardonnait à son auteur qu'en considération de l'exaspération qui régnait alors en Espagne. Quiconque mettait le pied sur le territoire français était libre et jouissait des droits d'une hospitalité inviolable. « L'Espagne, continuait M. de Châteaubriand, s'est-elle conduite de la même manière envers la France ? Non-seulement elle a donné asile à des hommes coupables, condamnés par les tribunaux, mais encore elle leur a promis des emplois dans ses armées. La confusion qui règne en Espagne actuellement est préjudiciable à quelques-uns de nos plus grands intérêts. Sa Majesté Très-Chrétienne avait désiré que son ministre pût rester à Madrid après le départ des ambassadeurs d'Autriche, de Prusse et de Russie,

mais ses derniers vœux n'ont pas été écoutés ; sa dernière espérance a été déçue ; le mauvais génie des révolutions préside maintenant aux conseils de l'Espagne. » Une seconde dépêche précisait mieux encore la nécessité de demander les passe-ports ; et cependant le ministre tournait un dernier regard vers la possibilité d'une négociation, objet des vœux de M. de Villèle ! « Afin que les ennemis de la France, ajoutait le ministre des affaires étrangères, ne puissent pas dire que vous avez quitté Madrid sans que votre Gouvernement connût ce qui se passait, je dois vous dire que, pour rétablir l'ordre en Espagne et rendre la sécurité à la France et aux autres États du continent, il existe un moyen bien simple : tout sera fini le jour où Ferdinand VII pourra, de lui-même et de sa propre autorité, faire les modifications nécessaires dans les institutions. Cet heureux changement conserverait la paix entre la France et l'Espagne ; votre présence, comme moyen de conciliation, est donc tout à fait inutile ; au contraire, votre éloignement est nécessaire au maintien de la paix, puisqu'il peut seul autoriser le rassemblement d'une armée de cent mille hommes sur nos frontières ; quand S. A. R. le duc d'Angoulême, qui doit les commander, se sera avancé à leur tête sur les bords de la Bidassoa, le roi Ferdinand pourra se présenter sur la rive opposée. Les deux princes auront une entrevue qui sera peut-être suivie d'un traité de paix, de modifications constitutionnelles et de l'amnistie que désire Sa Majesté Très-Chrétienne. Alors non seulement notre armée sera retirée, mais nos soldats, nos trésors, nos vaisseaux seront à la disposition de l'Espagne. Le Gouvernement français ne prétend imposer aucune forme de gouvernement à un peuple quelconque, mais il ne peut regarder comme légitimes et stables des institutions qui émanent d'un pouvoir illégitime. Le Roi vous ordonne, M. le comte, de demander vos passe-ports et de quitter l'Espagne avec toute votre légation. » C'était encore une grande illusion que de croire à ces négociations théâtrales sur les bords de la Bidassoa ; ce qu'on n'avait pu faire à Madrid, on ne pouvait le tenter au moment de l'entrée en campagne, lorsque les troupes seraient en présence et les dépenses accomplies

Quand on apprit, à Paris, le rappel de l'ambassadeur français à Madrid, et par conséquent que la guerre était inévitable, un immense mouvement de baisse se fit sentir à la Bourse : c'est ce que M. de Villèle avait craint ; le commerce exagéra ses terreurs ; les journaux de l'opposition libérale, peignant les maux de la guerre, se complaisaient dans les descriptions de pillage par les corsaires, de la destruction de notre marine ; ce n'était plus ces grandes peintures de nos gloires militaires de l'Empire, ces descriptions de batailles, les gravures niaisement larmoyantes du *Soldat laboureur ;* la paix était le premier des biens ; la guerre était désenchantée de ses plus brillants prestiges : il y eut même des spéculations basées sur ces terreurs. Un banquier célèbre, à la tête d'une compagnie, profita de ce premier mouvement de peur pour accaparer les sucres et les autres denrées coloniales, qu'il poussa à des prix exorbitants ; on fit des bénéfices immenses sur la crédulité publique, et tout cela par patriotisme. Des députations arrivèrent de plusieurs villes industrielles : Bordeaux eut ses doléances. On fit des promesses de convois et de protection. Quant à la guerre, on ne s'expliqua pas. M. de Villèle ne pouvait rien écouter, rien entendre ; devait-il promettre la paix à la veille d'une rupture prochaine, et qui paraissait inévitable ? Tout se faisait à Paris pour la guerre : les bataillons de campagne étaient désignés, les ordres de départ accueillis avec le plus grand enthousiasme ; il y a quelque chose dans les batailles qui plaît aux soldats ; ils partaient en chantant pour les Pyrénées, où les troupes devaient se concentrer. Peu habitué aux gloires du drapeau blanc, le peuple voyait cette guerre avec inquiétude. On avait besoin du succès pour juger la victoire possible !

Cependant la session approchait : le discours de la Couronne ne pouvait pas se taire sur la question de paix ou de guerre ; il fallait que le Conseil se prononçât ; les dernières dépêches de M. de Lagarde ne laissaient plus d'espoir, quoique ce ministre voyageât lentement vers les Pyrénées, dans la volonté toujours déçue d'une conciliation. M. de Villèle ne pouvait se décider aux

hostilités ; mais la société Piet s'expliqua d'une manière si forte, si décisive, que le président du Conseil vit l'impossibilité de résister au torrent : le discours de la Couronne dut parler de la guerre. Toute la préoccupation de M. de Villèle fut dès lors de se servir d'expressions tellement mesurées qu'elles ne fermassent pas tout espoir aux conseils de modération ; il fallait ménager la bourse, les intérêts du commerce, n'alarmer personne et contenter pourtant la majorité royaliste. Ce discours fut discuté plusieurs jours, retouché, remanié ; on ne s'y occupa que de la question d'Espagne qui absorbait tout. « La situation intérieure du royaume s'était améliorée ; l'action de la justice, sagement et loyalement exercée, avait mis fin aux complots et aux tentatives de révolte ; le clergé allait être complétement organisé, un traité avec le Saint-Siége permettrait de restaurer l'Église de France ; des économies dans les dépenses se feraient bientôt sentir ; on avait déjà un excédant de 40 millions. » Enfin le Roi ajoutait cette phrase solennelle : « J'ai tout tenté pour garantir la sécurité de mes peuples et préserver l'Espagne elle-même des derniers malheurs ; l'aveuglement avec lequel ont été repoussées les représentations faites à Madrid laisse peu d'espoir de conserver la paix. J'ai ordonné le rappel de mon ministre ; cent mille Français, commandés par un prince de ma famille, sont prêts à marcher, en invoquant le Dieu de saint Louis, pour conserver le trône d'Espagne à un petit-fils de Henri IV, préserver ce beau royaume de sa ruine et le réconcilier avec l'Europe. Nos stations vont être renforcées dans les lieux où notre commerce maritime a besoin de cette protection ; des croisières vont être établies partout où nos arrivages pourraient être inquiétés. Si la guerre est inévitable, je mettrai tous mes soins à en resserrer le cercle, à en borner la durée. Elle ne sera entreprise que pour conquérir la paix, que l'état de l'Espagne rendrait impossible ; que Ferdinand VII soit libre de donner à ses peuples les institutions qu'ils ne peuvent tenir que de lui, et qui, en assurant leur repos, dissiperaient les justes inquiétudes de la France, dès ce moment les hostilités cesseront ; j'en prends devant vous, Mes-

sieurs, le solennel engagement. J'ai consulté la dignité de ma couronne, l'honneur et la sûreté de la France ; nous sommes Français, et nous serons toujours d'accord pour défendre de tels intérêts. » Ce paragraphe sur la guerre était sagement rédigé ; on y reconnaissait l'éloquente précision de M. de Châteaubriand tempérée par la modération de M. de Villèle. Dès lors tout fut à la guerre : théâtres, feuilletons royalistes, armée, église, nobles salons ; on ne parla que de campagne, de Madrid, de Cortès et du rappel de M. de Lagarde ; les fonds publics se raffermirent, tant une question résolue porte avec elle-même sécurité !

Le discours de la Couronne soulevait la flagrante question de la paix ou de la guerre devant les Chambres ; les larges discussions qu'avaient provoquées les Royalistes eux-mêmes lors de l'adresse de 1821, après laquelle le ministère Richelieu avait été renversé, ne permettaient pas de restreindre le cercle des débats ; il fallait les subir avec toutes leurs récriminations et leur vivacité. MM. de Villèle et de Châteaubriand s'y préparèrent ; ils étaient alors les chefs ostensibles du ministère et vivaient en assez bonne harmonie quoique avec de grands contrastes de caractère : l'un sage, prudent, terre à terre et sans faste ; l'autre d'une imagination brillante, mesurant poétiquement les questions politiques, aimant la représentation et l'apparat sous les mille lustres ; tous deux alors dans les mêmes idées de modération à l'égard de l'Espagne et de son Gouvernement ; M. de Châteaubriand pourtant avec une couleur plus prononcée pour la guerre et se rapprochant ainsi de la contre-opposition. Les deux Chambres, devant lesquelles la discussion allait être portée, ne s'étaient point modifiées, et l'on pouvait s'attendre à une discussion sérieuse et profonde. Aux Pairs, les nuances de MM. de Talleyrand, Molé, de Broglie, s'étaient entendues pour une tentative d'amendement sur l'adresse ; on devait s'emparer des espérances de paix données par le Roi pour démontrer tous les inconvénients de la guerre et rembrunir le tableau de ses désastres. On se réunit dans une assemblée préparatoire ; mais, dès cette première communication, les Pairs de cette triple bannière durent s'apercevoir

qu'ils seraient en minorité dans la Chambre, car ni leurs collègues du système Richelieu, ni les cardinalistes, n'avaient voulu coopérer à l'opposition plus tranchée des auteurs de l'amendement. Il y avait pour cela plusieurs raisons : d'abord, ils savaient que cet amendement déplaisait au Roi, contrariait son système, et ils ne voulaient pas absolument rompre avec la Couronne; ensuite, la position de M. de Villèle était telle, qu'il n'était pas impossible qu'il songeât à un rapprochement avec la fraction Richelieu; il ne fallait pas dès lors s'enlever toutes les chances d'une alliance raisonnable, dans le vain espoir de s'attirer la gauche, alors en minorité. La réunion du duc de Choiseul arrêta une rédaction d'amendement qui serait présenté par M. de Barante dans la discussion de l'adresse; si l'on parvenait à grouper autour de cet amendement une majorité compacte, c'était un nouveau coup de tactique contre les Royalistes. La commission désignée par les bureaux était tout entière dans le sens de la plus absolue prérogative royale. M. de Lévis fut chargé de la rédaction primitive; il avait été convenu entre les pairs de l'opposition que l'on ne discuterait pas l'ensemble de l'adresse, et qu'on attendrait l'amendement de M. de Barante, sur lequel le prince de Talleyrand, les ducs de Dalberg et de Broglie, les comtes Molé et Daru devaient prendre la parole. La rédaction du duc de Lévis était tout entière la paraphrase du discours de la Couronne. « Il appartenait au Roi de délibérer *seul* sur la grande question de guerre ou de paix; il avait exercé cette haute fonction avec toute la maturité que demandaient des circonstances si graves. Pour nous, Sire, ajoutait M. de Lévis, certains de votre amour pour vos peuples, qui, si la guerre est inévitable, vous la fera resserrer dans le cercle le plus étroit; confiants dans votre prudence, qui ne laissera échapper aucune occasion de conclure une paix honorable, nous recevons avec respect cette importante communication. »

Lorsqu'il fut donné lecture du paragraphe sur l'Espagne, M. de Barante dut formuler son amendement : « Nous sommes assurés que le plus vif désir de votre cœur paternel serait d'épar-

gner à votre peuple les calamités d'une guerre qui pourrait mettre en danger les plus chers intérêts de la patrie et compromettre le principe sacré de l'indépendance nationale, sur lequel reposent l'honneur et la sécurité du trône. » « N'était-il pas permis, disait M. de Barante, de compter sur le maintien de la paix ? car l'urgence de la guerre ne remonte qu'à une date récente, et par conséquent qu'il est facile d'écarter. Si nous ne pouvons éviter la guerre, au moins qu'elle ne soit pas fondée sur cette prétention contraire à toute justice, d'intervenir dans les affaires intérieures d'une nation, et de régler son gouvernement, prétexte impie, principe monstrueux qui troublerait sans cesse la paix du monde ! » Tandis que MM. de Talleyrand et Molé se disposaient à prendre la parole, M. de Ségur, par une faute de tactique qui détruisit toute l'économie des mesures de l'opposition, proposa un sous-amendement plus concis et d'une rédaction moins parlementaire : « Nous sommes assurés que le plus vif désir de votre cœur paternel serait d'épargner à votre peuple les calamités de la guerre. » Cet incident bouleversa toutes les combinaisons jusque-là arrêtées. M. Daru prit la parole, et dans un long et verbeux discours exposa tous les inconvénients et les dangers de la guerre. Cette déclamation, trop développée pour faire impression, appela une réponse de M. de Villèle ; le président du Conseil s'étonnait qu'au moment où le Monarque venait *s'affliger* d'avoir perdu tout espoir pacifique, on proposât d'invoquer la paix de nouveau, lorsque les derniers événements d'Espagne étaient venus révéler à l'Europe toute la gravité de la situation dans laquelle se plaçait ce pays, non-seulement par rapport aux autres États en général, mais spécialement par rapport à la France. » Alors, par un de ces mouvements de Chambres inattendus, la discussion sur l'amendement fut fermée sans que MM. de Talleyrand et Molé pussent se faire entendre ; l'opposition se trouva ainsi dominée par le ministère. Il en résulta que même le sous-amendement de M. de Ségur fut rejeté. L'adresse telle qu'elle avait été rédigée par M. le duc de Lévis fut votée à une immense majorité formée des pairs Richelieu et de Bausset joints aux

royalistes. MM. de Talleyrand et Molé crurent nécessaire d'en appeler de cette majorité à l'opinion; ils publièrent leurs discours : tous deux reposaient sur les mêmes idées, ou, pour parler plus exactement, sur les souvenirs de l'Empire et de cette guerre d'Espagne, téméraire entreprise qui précipita la ruine de Napoléon. Les nobles pairs se trompaient de dates; ils confondaient les situations, et ceci arrive souvent aux meilleurs esprits; nous avons tous un peu la mémoire des vieillards; nous vivons sous l'impression d'une idée vraie dans le temps, fausse aujourd'hui. La guerre d'Espagne sous l'Empire avait été entreprise contre l'opinion populaire dans la Péninsule; il s'agissait au contraire aujourd'hui de servir les idées religieuses des masses. Au reste, les hommes politiques doivent être sobres de ces paroles de prophète qui les compromettent; l'art de deviner les événements est périlleux; on avait prédit des désastres, et la guerre répondit par des succès. M. de Talleyrand avait pourtant pesé toutes les expressions de son discours, parce qu'il savait que dans sa position, parler c'était agir : « Il y a aujourd'hui seize ans, disait-il, qu'appelé par celui qui gouvernait alors le monde à lui dire mon avis sur une lutte à engager avec le peuple espagnol, j'eus le malheur de lui déplaire, en lui dévoilant l'avenir, en lui révélant tous les dangers qui allaient naître en foule d'une agression non moins injuste que téméraire; la disgrâce fut le prix de ma sincérité. Étrange destinée que celle qui me ramène, après ce long espace de temps, à renouveler auprès du souverain légitime les mêmes efforts, les mêmes conseils! Il m'appartient à moi, qui ai pris une si grande part aux événements de la double restauration, qui par mes efforts, et j'ose le dire par mes succès, ai mis *ma gloire* et ma responsabilité tout entières dans ce renouvellement d'alliance entre la France et la Maison de Bourbon, d'empêcher autant qu'il est en moi que l'ouvrage de la sagesse et de la justice ne soit compromis par des passions folles et téméraires! « Quelle peut être pour la France, ajoutait M. Molé, l'issue d'une pareille lutte? On ira, dit-on, à Madrid; hélas! nous y sommes déjà allés! Une révo-

lution s'arrête-t-elle, lorsque l'indépendance du peuple qui la subit est menacée! et n'avons-nous pas l'exemple de la révolu-française, qui est devenue invincible quand sa cause est devenue celle de notre indépendance? D'ailleurs les partis font souvent les choses sans le vouloir, et chez eux les crimes sont quelquefois des nécessités! »

Ces deux manifestations d'opinion excitèrent un vif mouvement dans le public; le Roi en fut même très-sensiblement frappé; il n'aimait pas M. de Talleyrand; les services rendus à la Restauration, et que celui-ci lui rappelait sans cesse comme un reproche, le blessaient. Cependant il dit à quelques-uns de ses intimes: « Le discours du prince de Talleyrand me fortifie dans le système de M. de Villèle, qui est de temporiser et d'éviter la guerre si cela est possible. » Les Royalistes attaquèrent MM. Molé et de Talleyrand, présentés comme des expressions ruinées du système impérial. Au milieu de tout cela, quelque chose devait frapper les esprits: c'était de voir dans l'opposition tous les hommes qui avaient concouru à la restauration de la dynastie, ceux même qui l'avaient servie avec le plus de dévouement. Je crois que dès ce moment des ouvertures furent faites à d'autres éventualités; on prévit d'autres chances: la branche aînée ne fut plus le dernier mot de la situation. Les Royalistes jetaient l'opinion active de M. de Talleyrand et de ses amis en dehors de la Restauration: là était un danger. A la Chambre des Députés, la discussion devait s'asseoir sur un terrain tout nouveau. Aux Pairs, en effet, le discours de la Couronne ne s'était trouvé en opposition qu'avec la portion libérale de l'assemblée; c'était une opinion fixe, dont le nombre et la force étaient constatés, qu'on avait à combattre et à réfuter; mais aux Députés, il y avait là non-seulement l'opposition régulière, mais déjà se formait, avec une ardeur puissante et une haine infatigable, la contre-opposition de MM. de La Bourdonnaye et Delalot. Ceux-ci voulaient la guerre immédiate et forte; on aurait désiré que, toute affaire cessante, M. de Villèle eût porté une armée sur Madrid, comme si cent mille hommes se

mouvaient avec la même facilité qu'un scrutin et des boules d'assemblées ! Que de griefs contre le ministre, chef de majorité ! Combien ces voix devaient être puissantes sur les Royalistes ! Ils savaient les petites affaires d'intérieur ; ils connaissaient profondément le caractère de M. de Villèle, ses défauts, les affections intimes des Royalistes. M. de Châteaubriand avait fait tout son possible pour amener une réconciliation, en démontrant la nécessité pour le côté droit de se rapprocher contre l'ennemi commun, la révolution : les choses étaient allées trop loin pour qu'elle fût réalisable encore. L'opposition libérale, à son tour, devait déclamer contre la guerre, soit dans son but, soit dans ses résultats. La commission de l'adresse, composée de MM. Lainé, de Cardonnel, Josse Beauvoir, Pardessus, Dudon, de Salaberry, Hyde de Neuville, d'Harcourt et de Puyvalée, écouta plusieurs projets ; celui de M. Hyde de Neuville, ardente expression des royalistes belliqueux, obtint la préférence : « Sous un gouvernement ferme et paternel, disait-il, la situation intérieure du royaume ne peut que s'améliorer ; la sagesse et le courage des magistrats, la *loyauté* des jurés, dont rien n'a intimidé la conscience, ont déjoué tous les complots, et les factieux ont perdu tout espoir d'impunité ; c'est par le retour à la religion, à la légitimité, à l'ordre, que la France, jouissant enfin de la vraie liberté, montre à l'Europe comment les malheurs publics se réparent. Sire, aucuns sacrifices ne coûteront à vos peuples pour défendre la dignité de votre couronne, l'honneur et la sûreté de la France ; c'est à nous de concourir de tous nos efforts à la généreuse entreprise d'étouffer l'anarchie, pour ne conquérir que la paix ; de rendre la liberté à un roi de votre sang, d'assurer le repos de l'Espagne pour affermir celui de la France, et de délivrer du joug de l'oppression un peuple qui nous aida à briser nos fers, et qui ne peut recevoir d'institutions conformes à ses vœux et à ses mœurs que de son légitime souverain. »

Sur ce projet ardent, impitoyable, la discussion s'ouvrit. MM. de La Bourdonnaye et Delalot attaquèrent vivement, non pas le ministère en masse, mais la *partie influente*, ainsi qu'ils

l'appelèrent tous deux; M. de La Bourdonnaye surtout signala la marche du ministère comme empreinte d'hésitation et de faiblesse, et accusa le Cabinet français de ses ménagements pour la révolution d'Espagne. « Eh quoi! ajouta M. Delalot, aujourd'hui nous avons été accusés de vouloir une guerre de fanatisme, nous avons été accusés publiquement; et pourquoi? Parce qu'il convenait à M. de Villèle de négocier à Madrid, de négocier avec ceux qu'il appelle aujourd'hui les chefs de la révolte; il lui convenait alors de laisser sans protection deux choses sacrées, la foi et le malheur; il fallait que dans le même temps où l'Espagne voyait les défenseurs de son roi opprimés et livrés au fer de leurs oppresseurs, il fallait qu'en France tous ceux qui partageaient les sentiments de ces généreuses victimes fussent immolés à la dérision publique. — On nie le droit d'intervention, dit M. de Kergorlay, je le défends au contraire dans toute son étendue; ce n'est pas seulement pour l'Espagne et son repos que nous ferons la guerre, mais pour nous-mêmes, pour notre propre sûreté.— L'aveu est précieux, dit le général Sébastiani; qu'allez-vous faire en Espagne? Vous allez y conquérir le pouvoir absolu pour nous le rapporter en France; et qui vous oblige à cette guerre? la contre-révolution. » Alors, au milieu d'une improvisation mal réfléchie, M. de Villèle, pour se justifier, laissa échapper cette phrase imprudente: « Nous sommes dans l'alternative d'attaquer la révolution espagnole aux Pyrénées, ou d'aller la défendre sur le Rhin. » Assertion fausse, car les choses n'étaient pas arrivées à ce point: les trois Puissances avaient fait des remontrances, présenté quelques notes pour presser la France d'exécuter ses engagements; mais il n'y avait rien au delà; on n'avait point menacé de la guerre, on ne l'aurait point faite. « Je demande, s'écria le général Foy, que la Chambre prie le Roi d'aviser à ce que jamais, par les chances de la guerre ou sous prétexte d'alliance et de secours, les troupes étrangères n'entrent sur notre territoire; ce qu'on nous a dit pourrait le faire craindre; la France respire à peine depuis la dernière invasion; n'allons pas gâter ce que nous avons si difficilement

obtenu. Enfin tout se dévoile; le ministère faisait une guerre occulte, souterraine, depuis un an, à la nation espagnole; et tout à coup cette guerre s'est manifestée en éclats et en menaces. Il y a donc quelque cause secrète qu'il est difficile de bien saisir, et que le président du Conseil nous a révélée. » Il était facile de prévoir qu'une opinion de répugnance contre la guerre serait exprimée par la gauche; les sympathies qu'elle avait laissé éclater pour la révolution espagnole indiquaient naturellement sa ligne de conduite; on n'en fut point étonné. Mais qu'allaient faire les deux centres? D'abord le centre gauche devait suivre l'opinion de gauche un peu modifiée : M. Duvergier de Hauranne proposa un amendement au projet d'adresse, pour dire que la Chambre ne renonçait pas encore à tout espoir du maintien de la paix. Il fut repoussé par une puissante majorité. Restait l'opinion plus timide du centre droit; ce centre savait la répugnance de M. de Villèle pour la guerre, il essaya de la seconder; M. Lainé se fit le faible défenseur du parti de la paix. Son amendement répondait à la pensée de la couleur Richelieu à la Chambre des Pairs, avec laquelle il s'était intimement lié. M. Lainé n'avait pas remarqué que, dans les grands froissements de partis, les centres disparaissent, les nuances s'en vont, et que la presque totalité du centre droit s'était fondue dans la droite en cette circonstance. On avait une adresse, une adresse brûlante et belliqueuse, et qui, par conséquent, devait plus embarrasser la politique précautionneuse de M. de Villèle que la servir : comment négocier encore, lorsque la Chambre demandait à grands cris que l'on marchât et que l'on rétablît le roi absolu sur son trône? Toute la circonspection du président du Conseil était déjouée par cette majorité de guerre; son attitude timide, embarrassée à la tribune, avait révélé ses véritables opinions; cette inconcevable phrase qu'il avait laissé échapper, les menaces de la Sainte-Alliance qu'il avait annoncées en présence de la Chambre, tout cela avait un peu miné son crédit; il eût été a l'aise si, en présence d'une autre majorité, il avait pu remanier son ministère et rester dans des opinions mieux en harmonie avec son carac-

tère, et je dirai presque avec la position des affaires. Des propositions lui furent faites par le parti Richelieu et le centre gauche, mais la chose était impossible : il fallait dissoudre la Chambre; et qui pouvait promettre une majorité dans ce grand mouvement électoral? Ici M. de Villèle se montra dans l'attitude d'un homme politique qui n'était pas son maître : personnellement opposé à une mesure, il s'y laissait pousser comme malgré lui. Un autre ministre aurait donné sa démission; M. de Villèle n'était pas pour ces partis tranchés : il se réservait de conjurer les événements.

Cependant M. de Lagarde quittait Madrid, après avoir renouvelé d'inutiles efforts auprès des Cortès pour arriver à un changement dans la constitution et la ramener aux proportions de la charte française; il existe à ce sujet une correspondance infiniment curieuse aux affaires étrangères. Pour bien comprendre la position de M. de Villèle, on doit surtout pénétrer dans ces mystérieuses et intimes confidences; il est constant que si les moindres concessions avaient été faites par les Cortès, d'après les instances communes de sir William A'Court et de lord Fitz-Sommerset, M. de Lagarde ne devait pas quitter l'Espagne; M. de Villèle aurait saisi le premier prétexte. Les Cortès demeurèrent inflexibles; on les avait placées dans une fausse position; comment une assemblée politique, un gouvernement qui se respecte auraient-ils pu céder à des menaces publiques et retentissantes en Europe? M. de San-Miguel alla trop loin, il eut de l'impertinence; tel est le caractère des esprits de révolution; toute concession leur paraît impossible, et puis ils perdent leur cause par ces entêtements. Après avoir épuisé toutes les voies de conciliation, M. de Lagarde traversa lentement l'Espagne dans l'espérance d'un dernier retour vers des idées de modération; il n'arriva à Paris que dans la soirée du 27 février. Il avait fidèlement suivi les instructions de M. de Villèle; il était dépositaire de ses secrets : on avait besoin de son silence. Dans cette position, le président du Conseil dut solliciter de Louis XVIII un haut témoignage de royale gratitude; M. de Lagarde fut élevé à

la dignité de pair de France; on voulait par là témoigner surtout qu'on était satisfait de sa conduite modérée à Madrid. M. de Villèle, dans plusieurs conférences avec l'ambassadeur français, prit une connaissance approfondie de la situation de l'Espagne, situation qu'il ne connaissait qu'imparfaitement d'après les rapports exagérés des membres de la régence d'Urgel. Il sut aussi la force réelle que les Espagnols pourraient opposer, au cas d'une invasion armée; M. de Villèle témoigna également à M. de Lagarde toutes les difficultés de sa position en présence d'une Chambre qui voulait à toute force la guerre. Les négociations continuaient à Paris; on avait reçu à Londres le discours de la Couronne de France. Il avait produit une fâcheuse impression; lord Stewart reçut ordre de déclarer au Cabinet français que « si, d'après le sens naturel de ce discours, la nation espagnole devait consentir à une modification de sa constitution, non à cause des défauts qu'elle peut offrir, mais parce qu'elle n'est pas émanée originairement de la Couronne, il était évident qu'aucun Espagnol ne pouvait consentir à entendre parler seulement d'une modification à cette constitution, et qu'aucun homme d'État anglais ne pouvait également soutenir et favoriser une semblable proposition; alors l'Angleterre ne pouvait plus faire un seul pas communément avec le Cabinet français pour arriver à un but de pacification; que le principe par lequel agissait le Gouvernement français ne pouvait être ni recommandé ni suivi par M. Canning ni par aucun autre ministre quel qu'il fût, car il blessait les fondements mêmes de la constitution de la Grande-Bretagne; que dès lors ce pays ne pouvant l'accepter pour lui-même, il était dans l'impossibilité de le proposer aux autres. » Sir Charles Stewart vit plusieurs fois M. de Châteaubriand; il lui demanda une explication positive sur l'objet de sa note; M. de Châteaubriand lui répondit « que le caractère et l'esprit qui dominaient dans le discours du roi de France étaient très-propres à faire céder les Espagnols sur les points désirés par les deux Puissances; quelle que pût être l'intention attachée aux expressions de S. M. par ceux qui étaient déterminés à considérer toutes les mesures pro-

posées par la Cour de France comme les moyens de rétablir le gouvernement absolu en Espagne, il ne pourrait jamais croire que les communications qui avaient eu lieu avec le Cabinet anglais eussent été mal comprises au point d'autoriser de telles suppositions; le Gouvernement français serait non-seulement satisfait de voir le gouvernement constitutionnel établi en Espagne; mais encore, sans attendre d'autres preuves de la sincérité du Gouvernement espagnol, il considérait ces actes comme donnant des raisons suffisantes de *suspendre* ses armements, et de renouer les relations avec les deux pays sur le pied où elles étaient. » M. de Châteaubriand n'entrait dans aucun détail sur la nature des actes auxquels il faisait allusion; mais il fit comprendre qu'il s'agissait du projet d'accorder au Roi la nomination du Conseil d'État, et de lui donner le pouvoir de délibérer d'après le principe qui constitue le sénat américain. » Ainsi M. de Villèle ne voulait pas plus la guerre avant qu'après le départ de M. de Lagarde; sa prétention, un peu puérile, était de donner à Madrid la charte française ou quelque chose de semblable; il intervenait pour fixer les formes intérieures du gouvernement espagnol, prétention inouïe dans les annales diplomatiques. Qu'était-ce, en effet, autre chose que d'imposer un gouvernement à l'Espagne? M. Canning, qui cherchait à ramener la question à des intérêts positifs, et qui voulait surtout repousser l'idée d'un droit fondé sur la parenté trop étroite des Bourbons, communiqua à M. de Châteaubriand un article d'un traité secret conclu entre la France et l'Angleterre en 1814, et par lequel l'Espagne et la France renonçaient aux anciens liens du pacte de famille. Cet article était ainsi conçu : « S. M. C. s'engage à ne participer à aucun traité ni engagement avec la France, de l'espèce et de la nature de celui connu sous la dénomination de *pacte de famille*, ni d'entrer dans aucun arrangement qui aurait pour motif d'attenter à l'indépendance de l'Espagne. » De là M. Canning concluait avec justesse que la France ne pouvait invoquer aucun droit particulier d'intervention fondé sur les intérêts de famille. Une difficulté plus impor-

tante portait principalement sur le Portugal. Ici l'Angleterre était spécialement engagée par des traités; le *casus fœderis* pouvait être invoqué : quelle allait être la conduite de la France à cet égard? M. de Châteaubriand chargea M. de Marcellus, secrétaire d'ambassade à Londres, d'assurer positivement à M. Canning « que, si le Gouvernement français était forcé de déclarer la guerre au Gouvernement espagnol, ce n'était point pour établir et défendre des théories politiques, mais seulement parce que la sûreté immédiate de la France et ses intérêts essentiels étaient compromis par la situation intérieure des affaires d'Espagne; que la France n'étant, sous aucun rapport, dans la même position vis-à-vis le Portugal, il n'y avait aucun motif plausible d'engager le Gouvernement portugais à renoncer à ses relations de paix et d'amitié. Les mêmes instructions furent données au chargé d'affaires de France à Lisbonne. Au reste, toutes les paroles de M. Canning, dans cette difficile négociation, n'avaient qu'un but, qu'elles ne dépassèrent pas; il ne voulait prendre aucune part à l'intervention, mais il se bornait à des plaintes; point de menaces positives. L'Angleterre devait se tenir mécontente et neutre, et voilà tout. Sir William A'Court continuait ses bons offices pour amener, s'il était possible, une conciliation; il ne quitta point Madrid. Les Cortès ne cédèrent en rien. J'ajouterai que, dans toute cette négociation, il y eut de la part de M. Canning plus de forfanterie que de volonté d'empêcher les hostilités par une démonstration armée; sa pensée était de maintenir sa majorité au Parlement et sa popularité en Angleterre.

Tout était à la guerre à Paris; l'armée filait vers les Pyrénées, et le duc d'Angoulême, appelé à un poste d'honneur, s'occupait de la composition de son personnel militaire. Or, à quels hommes la Restauration allait-elle confier son drapeau? Tel était l'ascendant de la civilisation et des nouvelles idées, que le succès de la lutte qui allait s'engager contre elles ne pouvait être confié qu'aux enfants de la Révolution et de l'Empire. Je dois dire à l'éloge de l'armée que, sauf quelques malheureuses et rares ex-

ceptions, elle se maintint fidèle à la nouvelle dynastie, depuis la mort de Napoléon surtout. Et d'ailleurs il y a dans le principe de l'obéissance militaire un lien puissant qu'on ne brise que devant quelques noms prodigieux. Le général appelé à un poste de bravoure ne l'abandonne point, et c'est en se pénétrant de cette noble idée que le duc d'Angoulême choisit son état-major et ses chefs de corps sans distinction d'antécédents. Un premier travail fut soumis au généralissime par le maréchal Victor, ministre de la guerre; il comprenait de vieux généraux unis à quelques fortunes d'émigration et de malheur; c'était la grande fusion qu'on voulait opérer sous la tente, et dont parla plus pard M. de Châteaubriand. Le duc d'Angoulême n'y fit aucune objection; il choisit d'abord le comte Guilleminot pour son chef d'état-major; c'était un officier général de l'école de Moreau, fort instruit, très-capable de diriger un ensemble d'armée et de donner ces ordres précis et complets qu'entendait si bien le maréchal Berthier sur un champ de bataille. Le général Guilleminot devait acquérir plus tard la haute confiance de M. le duc d'Angoulême; tous les choix d'officiers généraux étaient parfaitement faits; on y comptait les maréchaux Moncey, vieux débris de nos batailles en Catalogne; Oudinot, le brave d'avant-garde; les lieutenants-généraux Molitor, Canuel, Tirlet, Curial, Roussel d'Hurbal, Bourck, Conchy, Pamphile-Lacroix, Dode de la Brunerie, Castex, Domon et Obert. En entourant le duc d'Angoulême des noms militaires de l'Empire, le parti royaliste ne voyait pas que, par l'influence qu'ils allaient exercer sur l'esprit du généralissime, le parti préparait un ordre de choses peu favorable aux vieux intérêts qu'il voulait réveiller par la campagne d'Espagne; et qu'ainsi, en luttant contre la Révolution, il allait mettre le pouvoir dans les mains de ses plus glorieux enfants. M. le duc d'Angoulême avait de l'honneur, de la franchise et cet engouement de la gloire militaire que son entourage pouvait si facilement exploiter. En flattant l'amour-propre du généralissime, en comparant sa petite taille à celle du géant dont ils avaient suivi l'aigle, ils pouvaient absorber sa confiance et le diriger dans leurs

desseins. Le général Guilleminot eut bientôt conquis un tel ascendant qu'il alarma le maréchal Victor. Celui-ci put prévoir que dans un terme très-prochain le département de la guerre tomberait dans les mains du major-général tout-puissant sur l'esprit du chef de l'armée française. Le parti royaliste voyait aussi avec peine ce haut ascendant du général Guilleminot, d'un homme dont les opinions avaient toujours été modérées et même libérales; il dut dès lors inventer tous les moyens de le perdre pour lui substituer un chef de sa confiance. Le général Guilleminot, instruit de toutes ces menées, savait contre qui il avait à lutter, et de là cette rivalité menaçante entre lui et le ministre de la guerre. Le général était dans un poste trop important pour que le pouvoir ne lui restât pas en définitive. Que fit dès lors le parti royaliste ? il résolut de le compromettre par un de ces coups qui lui étaient familiers; et, sur un ordre concerté entre la police de MM. Franchet et Delaveau, M. de Lostende, aide de camp du général Guilleminot, fut arrêté comme prévenu de conspiration : il s'agissait, je crois, d'un paquet de cocardes tricolores qui lui était adressé. Les rapports soumis au Conseil étaient tels, qu'on n'hésita point à nommer un nouveau major-général. M. de Villèle, pour se débarrasser du maréchal Victor et tout à la fois pour exposer sa responsabilité, lui confia ce titre de major-général, avec ordre du Roi de se porter aux Pyrénées. Les Royalistes triomphèrent un moment. Le maréchal ne quittait le ministère de la guerre que par *interim*, il en gardait le titre et réunissait celui de major-général. Le portefeuille fut instantanément confié au vicomte Digeon, le plus dévoué des serviteurs de MONSIEUR. Le vicomte Digeon ne pouvait être un obstacle à M. de Villèle; dans le Conseil, c'était une voix obéissante, liée avec la majorité de la Chambre; on se proposait, si le maréchal Victor gardait le titre de major-général, de donner définitivement le ministère de la guerre au vicomte Digeon. Toutes les dispositions étaient faites pour arriver à ce résultat; M. de Villèle craignait le maréchal, plus puissant sur l'opinion royaliste que lui-même; son dévouement pour

la guerre d'Espagne avait agrandi son crédit sur la majorité; M. de Villèle cherchait dès lors à le compromettre; il y réussit et s'en débarrassa. On s'imagine bien que le général Guilleminot fut profondément blessé de la conduite du ministre de la guerre; il fit partager ses ressentiments au duc d'Angoulême; et lorsqu'il fut constaté que la conspiration dénoncée était sans importance et ne touchait en aucune manière au major-général, M. le duc d'Angoulême exigea qu'il reprît le poste de confiance qu'il lui avait donné. Dès ce moment le général Guilleminot et le maréchal Victor devinrent irréconciliables; la perte politique du maréchal fut jurée; le général Guilleminot en avait tous les moyens; il dominait l'esprit du Prince; et d'ailleurs tout avait été organisé si confusément sur les Pyrénées pour les vivres et les transports, qu'on put faire croire que rien n'avait été préparé; on avait mille ressources pour accuser le ministre de la guerre; le maréchal avait inspecté tous les corps, rempli tous les services; mais ces services étaient-ils suffisants pour mettre une armée de cent mille hommes en campagne? Ceci donna lieu aux marchés Ouvrard, affaire d'état-major que j'aurai plus tard à révéler.

Au milieu de ces heurtements d'opinion et des hésitations que faisait naître la guerre d'Espagne, il faut se garder de croire que le Conseil des ministres fût parfaitement d'accord sur toutes les questions politiques. Le président du Conseil prenait un ascendant trop puissant sur le Roi pour que ses collègues n'en fussent pas blessés; l'ancienne obéissance et la camaraderie bourgeoise de M. Corbière avait ses emportements, sa mauvaise humeur, ses petites inquiétudes, ses entêtements surtout; M. Corbière ne cessait pas d'être l'ami de M. de Villèle, mais un ami boudeur, difficile à conduire et à calmer. M. de Peyronnet avait rendu des services législatifs aux Royalistes, et, pour chercher un appui contre la puissance ministérielle de M. de Villèle, il s'était plus particulièrement jeté dans ce que j'appellerai la fraction religieuse, qui trouvait son expression à Saint-Ouen et à Montrouge. M. de Lauriston, toujours uni à M. de Villèle, restait

avec son système de modération et de tempérament; on lui réservait un commandement dans l'armée d'Espagne. M. de Clermont-Tonnerre avait du crédit sur le parti religieux, mais il n'existait que par M. de Villèle. Il n'y avait donc de véritables ministres importants, parce qu'ils étaient l'expression de partis politiques, que M. de Châteaubriand et le maréchal Victor; ceux-ci vivaient en méfiance de leurs collègues; on ne leur disait pas tout et ils ne disaient pas tout eux-mêmes. M. de Châteaubriand surtout se plaignait déjà des *à-parte* que M. de Villèle avait avec ses amis politiques du Conseil, de ces chuchotements d'embrasures de croisées, de ces causeries intimes, qui indiquaient qu'on n'avait pas une absolue confiance dans le ministre des affaires étrangères; M. de Châteaubriand s'en alarmait. Louis XVIII ne l'aimait pas; il ne lui avait jamais pardonné ses vives attaques contre M. Decazes, et ces mots *le pied lui a glissé dans le sang*, ne sortaient pas de sa mémoire; et puis, c'était une petite haine littéraire de l'auteur du *Voyage à Coblentz* contre l'auteur de *l'Itinéraire de Paris à Jérusalem;* le noble caractère de M. de Châteaubriand n'avait jamais pu se ployer aux petites intrigues d'antichambre et de favorite, qui auraient racheté auprès du Roi la puissance et l'éclat d'une trop grande réputation. D'ailleurs ce n'était que fastes, que pompes au ministère des affaires étrangères; les fêtes somptueuses de M. de Châteaubriand accablaient les petites réunions bourgeoises du président du Conseil. Mme de Villèle ne pardonnait point les féeries de l'hôtel de la rue des Capucines; tout le monde s'occupait à Paris de M. de Châteaubriand; et l'on ne parlait du président du Conseil qu'à la Chambre et à la Bourse. J'ajouterai que la générosité du caractère de M. Châteaubriand lui conservait même de la popularité aux affaires. Par suite d'une condamnation de presse, M. Magalon, qui avait flétri les Bourbons, avait été conduit comme un malfaiteur à Poissy; le ministre s'intéressa pour lui faire obtenir sa liberté; il tenait à honneur de protéger les gens de lettres; il multipliait les pensions, les récompenses; il craignait l'épigramme; et par le ton de politesse et de courtoisie qu'il appor-

tait dans ses discussions, même avec ses ennemis, il cherchait à ramener une dissertation polie sans injures; avec cela fastueux, conservant toute la supériorité du talent, écrivant avec ce bonheur de mots et de pensées une dépêche et un article du *Journal des Débats;* correspondant avec M. Canning, dont personne n'enviait plus vivement la popularité; dédaignant un peu trop le matériel des bureaux, le personnel d'administration, chose essentielle à savoir pour un ministre; plein de faiblesse et de laisser-aller pour tout ce qui touchait aux hommes, aux opinions et aux antécédents; ministre le moins propre par conséquent à devenir la main dirigeante d'un parti, d'un parti implacable qui demandait des destitutions, des places, et ce système de persécution et d'exclusion auquel le haut esprit du ministre des affaires étrangères ne pouvait s'associer. A côté de cette poétique figure de M. de Châteaubriand, placerais-je l'administration de M. Corbière, caractère tout à fait en opposition avec les mœurs glorieuses et les habitudes brillantes de son noble collègue? Le ministère de l'intérieur était divisé en trois départements principaux, confiés, ainsi que je l'ai rapporté, à MM. Franchet, Capelle et Lourdoueix. Je défendrai la probité de M. Franchet; et je n'adopterai pas d'ignobles calomnies contre un pieux caractère; mais, homme à vue courte et un peu tracassier, il imprima à la police de M. Corbière un je ne sais quoi d'inquisitorial. On ne se sépare pas de ses opinions; la police pénétra dans la vie privée et tourmenta l'indifférence; tout fut soumis en France à une espèce de surveillance sacerdotale. Dans la seconde division, M. Capelle servit l'impulsion générale; il avait l'instinct de ce qui pouvait convenir au parti royaliste; toute destitution sollicitée vivement par les hommes influents de cette opinion fut accordée; préfets, sous-préfets, secrétaires généraux, tout fut donné aux sollicitations religieuses et monarchiques. Aussi, peu de plaintes de parti s'élevèrent contre lui: n'était-il pas d'ailleurs le secrétaire de MONSIEUR? M. de Lourdoueix fut également entraîné par ce torrent; les lettres, toujours libres et un peu républicaines, durent se faire pudibondes et sujettes; l'ode, le

poëme épique et l'histoire, tout dut moduler les bienfaits de la vieille monarchie, et les jeunes poëtes n'y manquaient pas. Pour se montrer fort, le pouvoir devint taquin et tracassier; on ôta des brevets d'imprimeur avec fracas; on arracha les professeurs de leur chaire; l'École de médecine fut brisée parce qu'elle n'était pas assez idéaliste; ceci convenait au caractère de M. Corbière; bon homme au fond, mais esprit rancunier, il contribua à dépopulariser tout à fait le ministère de l'intérieur. L'administration devint aux yeux du peuple comme un instrument hostile qui allait contre sa haute destination, celle de protéger tous les droits et la prospérité publique. On ne sait pas assez le mal qu'a fait aux principes du Gouvernement et d'ordre cette opinion populaire que l'administration est l'ennemie des intérêts; de quelle difficulté cette opinion enracinée n'entoure-t-elle pas le Gouvernement? La presse injuste y contribua sans doute, mais le Pouvoir y mit lui-même la main hautement. Restait le ministère de la justice; et ici également le caractère superbe, indomptable de M. de Peyronnet s'opposait à ce que le Gouvernement obtînt cette popularité, puissance immense dans le système représentatif, parce qu'elle est une force morale. M. de Peyronnet, excellent administrateur, avait la main rude et dure pour tout ce qui touchait aux actes extérieurs de la puissance royale; un avocat demandait-il à plaider en dehors de son ressort, M. le garde des sceaux le refusait; et cela quel objet pouvait-il avoir? quels résultats monarchiques se proposait-on? le scandale était-il évité? à quoi bon toutes ces petites rigueurs? J'ai toujours compris les coups de force qui peuvent avoir un résultat, un succès; mais les tracasseries contre un pays, contre une opinion, pourrait-on dire à quoi cela sert, si ce n'est pas à aigrir les esprits et à préparer de plus grandes et de plus fortes résistances? Tel fut un peu le caractère des dernières années de la Restauration; on n'osa quelque chose de violent, un coup d'État enfin, que lorsqu'on eut préparé le pays à la résistance, et alors la Restauration tomba, faible qu'elle s'était faite, devant l'opinion géant. Nul ne pouvait con-

tester à M. Frayssinous les lumières et l'indulgence, et tous ses bureaux, sous prétexte de religion, établissaient une espèce d'enquête dans chaque collége ; l'intervention épiscopale amenait des luttes dans des localités ; aucun chef d'institution n'était sûr de son établissement. Les inspecteurs généraux de l'Université ne se bornaient plus à cette large et sérieuse surveillance des études ; ils faisaient des rapports, espèces de billets de confession, à la suite desquels on prononçait la destitution d'un professeur ou la fermeture d'un collége : qui ne se souvient de Sorrèze ! Ne pouvait-on pas donner une impulsion religieuse sans faire tant de bruit ! Ces moindres circonstances, naturellement exagérées, étaient exploitées par les journaux. La Restauration, ce grand fait social, s'avançait dans le discrédit et l'impopularité.

Toute entreprise militaire appelle un vote de subsides, et ramène sur ce terrain la grande question de la paix ou de la guerre : cela se pratique ainsi en Angleterre. Les ressources de l'année, l'excédant même du budget, ne pouvaient répondre aux besoins du service extraordinaire. La guerre est si coûteuse dans les temps modernes ! C'était surtout une des causes qui éloignaient M. de Villèle d'une invasion en Espagne ; il sentait que cette charge nouvelle imposée au Trésor devait déplorablement influer sur le crédit public ; il s'y résigna, mais à contre-cœur, et il dut examiner dans quelles combinaisons allait être réglé le nouveau budget. Recourrait-on à un emprunt ? s'abandonnerait-on aux ressources présumables de l'exercice ? Le premier parti était plus simple ; mais au milieu de la crise à quel taux se négocierait cet emprunt ? « Il est impossible de prévoir avec exactitude, dit M. de Villèle, les besoins extraordinaires, puisqu'ils dépendent des événements, et il serait contraire à l'intérêt du pays de publier à l'avance le détail des armements auxquels le Gouvernement devra se livrer. Nous demandons seulement un crédit supplémentaire de 100 millions, dont le ministre des finances ne fera usage que pour satisfaire aux besoins extraordinaires ; une création de 4 millions de rentes ajoutés aux 40 millions d'excédant que vous

avez sur les budgets précédents, complétera pour 1823 les moyens de satisfaire aux besoins extraordinaires de cet exercice. » Ainsi, en résumant la position financière, on trouvait déjà 43 millions à imputer sur les 100 millions demandés en crédits supplémentaires. » Elle n'était pas mauvaise, cette situation du Trésor; on pouvait entreprendre une grande expédition militaire sans autre ressource que ses revenus ordinaires, et sans grever sa dette de plus de 4 millions de rentes! « Après avoir fait tous nos efforts pour éviter la guerre, continuait M. de Villèle, n'en exagérons pas les fâcheuses conséquences; si elle a lieu, la prospérité de la France doit sans doute éprouver quelque ralentissement dans sa marche par suite des circonstances actuelles; mais elle ne reculera pas, et ses députés peuvent, je crois, partager avec nous cette confiance. » M. de Villèle ne se départit jamais un seul moment de ses opinions opposées à l'intervention armée. Le président du Conseil voyait alors beaucoup la haute banque; il était en rapport intime avec M. Laffitte. Personne, plus que M. de Villèle, n'appréciait sa sagacité et son expérience dans les grandes opérations financières; il le consultait également sur la position politique, et M. Laffitte partageait l'opinion des malheurs et des catastrophes qui devaient, disait-on, accompagner la guerre d'Espagne. A cette loi de finance M. de Villèle avait joint une seconde mesure tout à la fois de budget et de politique sur la dotation de la Chambre des Pairs. Que se proposait donc M. de Villèle par ce projet? Était-ce une menace à la Chambre des Pairs, hostile au système ministériel? En tenant le glaive suspendu sur chaque existence de pairie, en remaniant l'économie des dotations, appelait-il à son secours toute la partie tremblante et intéressée de la Chambre haute? Par ce projet, M. de Villèle remuait toute la pairie, c'était son but; mais n'était-il pas à craindre qu'une fois ce premier moment de terreur passé, et les dotations affermies par une loi, la pairie ne devînt plus indépendante, et que l'arme ne tournât précisément contre le ministère qui l'avait fournie? Pour le moment, c'était une menace, et c'était tout ce qu'on voulait; il fallait appeler des votes au

ministère. Par le nouveau projet, on créait une rente perpétuelle de 3 millions 600 000 fr. pour être toujours affectée à la dotation de la Chambre des Pairs; une somme de 800 000 fr. était applicable aux dépenses annuelles de la Chambre; le surplus était divisé en pensions de 12 à 24 000 fr. que le Roi accorderait à son gré par ordonnance royale. Ces dotations étaient irrévocables et transmissibles avec la pairie, mais seulement jusqu'à concurrence de 12 000 fr. Par le projet de M. de Villèle, la Chambre des Pairs allait être abandonnée en quelque sorte au libre vote de la Chambre des Députés, à cette majorité haineuse qui ne pardonnait rien à la pairie, ni son éclat, ni son talent; l'élite de Paris et les sommités politiques et administratives étaient aux prises avec le petit esprit de province, les étroites capacités de clochers. C'était une expiation de ses doctrines modérées qu'on voulait lui faire subir! Alors commencèrent à se discuter des projets de partis sur la Chambre haute; les uns voulaient des pairs viagers, d'autres en multiplaient le nombre à l'infini, et chaque année le Roi appellerait par lettres closes un tiers ou un quart de ses membres. Il est curieux de remarquer que tous les partis triomphants ont cherché à démolir la pairie et à l'avilir surtout, parce que l'éclat des talents, la force de la fortune, de la terre ou des services donnent de l'indépendance, et que l'indépendance est importune aux partis; ils secouent les résistances comme une gêne.

A la Chambre des Députés, M. de Martignac, désigné dans la pensée de M. de Villèle pour accompagner le prince généralissime comme commissaire civil, fut chargé du rapport sur les crédits extraordinaires : il exerçait déjà un grand ascendant sur la Chambre. Je ne sache rien de plus spirituel et en même temps de plus léger que son rapport; on n'eût jamais pensé qu'il se fût agi de finance et de demande de subsides au pays. « Tous les rapports diplomatiques, disait-il, ont cessé entre la France et l'Espagne; cent mille Français sont prêts à marcher, des préparatifs militaires se font avec activité des deux côtés des Pyrénées, et la guerre se montre imminente à tous les yeux; c'est

dans cette situation que le Gouvernement du Roi vous demande des secours supplémentaires, et votre commission m'a chargé de vous le déclarer : aucun de ses membres n'a pensé qu'il fût possible de repousser une semblable demande. Personne ne conteste qu'une guerre, même juste, soit un malheur, et que le secours qu'on vous demande ne puisse nuire à notre prospérité financière ; nous ne cherchons point à le dissimuler aux yeux de la France, nous lui dirons seulement que le sacrifice qu'on attend d'elle est nécessaire comme la seule garantie qui reste à la légitimité contre la révolte, à l'ordre contre l'anarchie, à la liberté contre la licence. » — « Ne nous étonnons pas, s'écria M. Royer-Collard, de ce que la guerre d'Espagne soit si profondément impopulaire en France ; ce ne sont pas seulement les sacrifices qu'elle exigerait qui attristent notre généreuse nation, elle saura bien les supporter ces sacrifices, elle irait même au-devant dans une cause qui serait la sienne ; mais elle sent que cette guerre se fait contre elle et sur son territoire, et qu'à chaque victoire elle reperdra les batailles qu'elle avait déjà gagnées ; non, elle n'a point été conçue dans la pensée royale, une guerre qui blesse la dignité héréditaire de la nation, et qui semble rétracter les principes de la Charte ; elle appartient tout entière à un parti. » — « C'est une calomnie, répondit M. de La Bourdonnaye ; mais refuserai-je au Gouvernement du Roi les subsides qu'il demande pour commencer la guerre ? ou accorderai-je aux ministres qui ne la veulent pas de nouveaux moyens de poursuivre leur système funeste, de modifier la constitution des Cortès, de faire triompher une faction, en imposant à un roi captif et à une nation asservie une Charte qu'ils repoussent également ? » — « Ah ! si c'était contre une invasion du Nord que vous portassiez vos armes, s'écria M. Delessert, faisant allusion aux paroles de M. de Villèle, la guerre serait nationale et légitime, et nos efforts s'uniraient aux vôtres pour repousser l'ennemi commun ; mais la guerre que vous voulez faire à l'Espagne menace et notre commerce intérieur et nos possessions à l'étranger. Braves Espagnols, continua M. Delessert, vous serez appuyés des vœux

de tous les Français amis de la liberté! ce ne sont pas eux qui veulent porter chez vous le pouvoir absolu. »—« Non, le ministère n'a pas voulu la guerre, ajouta le général Foy; non, le président du Conseil n'est pas un partisan de la guerre; il partage sur ce point l'opinion de mes amis. Mais nous sommes dans des positions différentes; et moi, assis dans les Conseils de la Couronne, je ne me résignerais jamais à une guerre injuste, eussé-je l'arrière-pensée de la pousser avec mollesse et de saisir les occasions de la terminer; et quelle guerre surtout! Toutes les chances sont contre la France, sa prospérité et sa liberté; et puis, que de dangers dans ce pays où une génération armée alla s'engloutir sous le grand Empire! » — « Oui, répondit M. de Villèle, le Gouvernement français ne fait la guerre que parce qu'il ne pouvait plus rester en paix avec l'Espagne avec honneur et avec sécurité; oui, le président du Conseil n'a rien négligé pour assurer la durée de la paix; il a tout tenté pour éviter la rupture des relations politiques: ce n'est qu'à regret que nous voulons la guerre, mais elle est indispensable. L'état de guerre est préférable à une paix qui n'est pas une paix; l'état de guerre est le seul parti qui nous reste, c'est la position où nous a placés la révolution espagnole. » — » Eh bien! moi, répliqua M. Bignon, je vote contre une guerre qui n'est pas plus politique qu'elle n'est juste, qui est un opprobre pour la France, par cela seul qu'elle lui est commandée par une influence étrangère. »

Les débats étaient vivement engagés; les accusations accablaient le Cabinet, et le ministre des affaires étrangères ne s'était pas fait entendre encore; M. de Châteaubriand préparait de longue main son discours. C'était presque un début oratoire; il devait retentir en France et en Europe. « J'ai à examiner plusieurs questions, dit le ministre : 1°. le droit d'intervention, comme étant la base de tous les raisonnements; 2°. le droit de parler des institutions qui peuvent être utiles à l'Espagne; 3°. le droit des alliances et les transactions de Vérone; 4°. quelques objections diverses. On nie le droit d'intervention, continua M. de Châteaubriand. L'Angleterre, dit-on, nous donne un grand

exemple en protégeant l'indépendance des nations; eh ! mon Dieu, lisez la fameuse déclaration de novembre 1793, et vous verrez si la Grande-Bretagne, lorsque ses intérêts essentiels ont été compromis, n'a pas dérogé au principe que l'on invoque en son nom aujourd'hui. Il faut être juste : quand l'Angleterre publia sa déclaration, Marie-Antoinette et Louis XVI n'étaient plus ; il est vrai que Ferdinand n'est encore que prisonnier dans son palais, comme Louis XVI l'était dans le sien, avant d'aller au Temple et de là à l'échafaud. Je ne veux point calomnier les Espagnols, mais je ne veux point les estimer plus que mes compatriotes. Direz-vous qu'en avançant le moment de l'intervention, on rend la position de ce monarque plus périlleuse ; mais l'Angleterre sauva-t-elle Louis XVI en différant de se déclarer ? L'intervention qui prévient le mal n'est-elle pas plus utile que celle qui le venge ? C'est déjà trop dans le monde que le procès de Charles Ier et celui de Louis XVI. Qui ignore que les révolutionnaires d'Espagne sont en correspondance avec les nôtres ? Ne nous menace-t-on pas de faire descendre le drapeau tricolore du haut des Pyrénées ! ne connaissons-nous pas les desseins, les complots et les noms des coupables échappés à la justice qui prétendent venir à nous sous cet uniforme des braves qui doit mal convenir à des traîtres ! Je suis tranquille aujourd'hui sur le sort de ma patrie ; ce n'est pas au moment où la France a retrouvé les armées qui ont si glorieusement défendu son indépendance, que je tremble pour sa liberté ! La France n'abandonne point un système pacifique par choix, mais par nécessité. Si elle est forcée de recourir aux armes, c'est pour sa propre sûreté, et non, quoi qu'on en dise, pour rétablir l'inquisition et le despotisme ; elle ne déclare point la guerre à des institutions ; ce sont ces institutions qui lui font la guerre, c'est sa vieille ennemie sous le manteau espagnol qui la provoque. N'oublions pas que si la guerre avec l'Espagne a, comme toute guerre, ses inconvénients et ses périls, elle aura pour nous un immense avantage : elle nous aura créé une armée, elle nous aura fait remonter à notre rang militaire parmi les nations ; il manquait peut-être quelque chose à la

réconciliation complète des Français, elle s'achèvera sous la tente : les compagnons d'armes sont bientôt amis, et tous les souvenirs se perdent dans la pensée d'une commune gloire. »

« Croyez-vous, s'écria M. Manuel, en réponse à ce poétique discours, que ce soit en portant la guerre dans la Péninsule que vous calmerez les troubles qui ravagent ce beau pays ? Si l'esprit révolutionnaire est dangereux, l'esprit de contre-révolution l'est-il moins ? Les révolutions qui marchent en avant peuvent commettre des excès, mais au moins en allant en avant on arrive. Vous voulez rétablir le pouvoir absolu, vous voulez que les amis de la liberté soient proscrits, persécutés, livrés aux tortures, car vous ne l'ignorez pas, c'est sur de simples notes administratives qu'en ces temps de désastres les victimes sont vouées au supplice ! Si vous voulez sauver les jours de Ferdinand, ne renouvelez pas les circonstances qui ont traîné à l'échafaud *ceux qui vous inspirent un si vif intérêt !* C'est parce que l'étranger est intervenu dans la révolution française que Louis XVI a été précipité. Ce qui a fait le malheur des Stuarts, c'est la protection de la France qui les a mis en opposition avec l'opinion publique, qui les a empêchés de chercher un appui dans la nation. C'est quand les malheurs de la Famille royale en France attirèrent l'attention de l'étranger, que la France révolutionnaire, sentant qu'elle devait se défendre par des forces nouvelles et une énergie nouvelle..... » A peine cette phrase était-elle terminée, qu'une violente explosion de cris *à l'ordre !* partit du côté et du centre droits ; tous les membres de cette partie de la Chambre se levèrent spontanément, et déclarèrent ne vouloir plus siéger avec un homme qui faisait l'apologie du régicide ; vainement le président tenta d'obtenir le silence ; on se parlait, on se pressait ; les interpellations les plus vives étaient adressées à M. Manuel ; et des cris indécents de *chassez-le ! à la porte !* se firent même entendre.

Il n'est pas de souveraineté plus implacable que celle de la majorité d'une assemblée ; supposez-la dominée par une opinion ardente comme une croyance, profondément pénétrée d'une nécessité, elle frappe d'une main stupide sans calculer la portée

de ses coups; elle se venge, et voilà tout. Je ne prendrai pas la défense de M. Manuel; la tribune fut trop souvent pour l'orateur une espèce de pugilat corps à corps contre la Restauration. J'aime par-dessus tout les convenances; la France n'était pas habituée, comme en Angleterre, à ces paroles enflammées qui frappent non-seulement les ministres, mais encore plus haut. M. Manuel était souvent sorti de toute mesure; la Chambre s'était contentée de le rappeler à l'ordre : on ne s'explique donc que par le caprice d'une majorité violente cette exclusion de M. Manuel, coup d'État contre la minorité vaincue. En principe, une assemblée a la police sur ses membres; elle peut les rappeler à l'ordre ou les punir : cette jurisprudence existait dans le Parlement anglais; le cas s'était plusieurs fois produit au XVIII[e] siècle; elle avait été invoquée dans toutes les assemblées politiques : à la Constituante, par la voix puissante de Mirabeau; à la Législative, à la Convention, d'une manière sanglante : ce n'était pas une question légale à résoudre; mais une affaire d'utilité et de convenances à décider. A quoi aboutissait une poursuite contre M. Manuel? quel intérêt en retirait la majorité et le trône qu'elle prétendait protéger exclusivement? L'opposition était-elle tout entière concentrée dans M. Manuel? éteignait-on cette expression puissante d'opinion publique? La majorité fit une faute, une faute d'autant plus malheureuse, que la Chambre se donna gratuitement un vernis d'oppression et de despotisme : quand on est les plus forts, il n'est pas nécessaire de le montrer par des caprices, mais par de grands actes qui aboutissent à quelque chose.

« Cette phrase est d'une horrible clarté! » s'écria M. Hyde de Neuville. » — « C'est un vœu de mort pour Ferdinand! » ajouta, avec un haut degré d'exaltation, M. Forbin des Issarts. Ici, M. Hyde de Neuville s'écria encore : « Il faut venger la France! » — « Le règlement s'oppose à ce que vous ayez la parole, dit avec quelque calme M. Ravez. » — « Il n'y a pas de règlement possible dans un cas qui n'a pas été prévu, répondit le marquis de la Caze; la Chambre, dans une circonstance aussi grave, doit imiter

la conduite des tribunaux et juger sans désemparer. » — « Oui, oui, ajouta M. Dudon, il faut juger l'indignité. » Et pendant ce temps, M. Manuel lorgnait, avec assez de dédain, une majorité furieuse. « L'indécence de son maintien ajoute à l'horreur de ses paroles », dit M. de Croï-Solre. — « Nous protestons contre le député de la Vendée », répliqua M. Dussumier-Fonbrune. Le désordre allait toujours en s'accroissant, et M. Ravez se couvrit. « Retirons-nous dans nos bureaux; nommons une commission sur-le-champ pour punir le factieux »; et le côté droit s'écoule en masse dans ses bureaux. Une commission est à l'instant nommée, tant la Chambre est dans l'impatience de montrer son omnipotence et sa force de majorité! M. Forbin des Issarts ne put attendre ce résultat, et, dans son impatience, il formula une proposition : « Il vient de se présenter, s'écria-t-il, un cas au-dessus de tous les règlements, parce qu'aucun règlement n'a pu prévoir que la Chambre serait jamais exposée à ce qu'un orateur vînt la condamner à subir, que dis-je! voulût la lier au point d'entendre prêcher à une tribune française des maximes et des doctrines qui tendent à justifier le régicide; la Chambre des Députés a la confiance de la nation; elle doit y répondre, elle doit manifester son vœu dans une circonstance aussi grave, elle doit se hâter d'expulser de son sein M. Manuel! » — « Oui, il faut l'expulser dès ce moment, à tout jamais! » répéta le côté droit. La gauche avait aperçu toute la portée d'une telle démarche, qui ne tendait à rien moins qu'à priver la discussion de cette liberté de feu, de cette indépendance séditieuse de tout dire; elle n'avait plus que sa parole retentissante pour émouvoir les masses, que l'inviolabilité du député pour protéger ses desseins; les abandonnerait-elle? Cette première tentative de la majorité ne supposait-elle pas un système contre la minorité? Dans cette position complexe, les amis de M. Manuel, blâmant un emportement intempestif, l'engagèrent à écrire une lettre à M. Ravez pour expliquer la pensée d'une phrase qu'on n'avait pas laissé achever : c'était un moyen d'écarter la question d'indignité, un motif d'excuse qu'une majorité raisonnable eût ac-

cepté ; mais le côté droit, implacable, s'écria tout entier, lorsque le président manifesta l'intention de lire le papier que lui avait remis M. Manuel : « Point de lettres ! point de lettres ! » Quelques voix même firent entendre ce cri : *à bas le révolutionnaire !* On aurait pu croire que la réflexion calmerait ce mouvement désordonné d'une majorité irritée ; il n'en fut rien : quand les partis sont profondément aigris, lorsqu'ils croient leurs affections et leur honneur blessés, ils deviennent intraitables, toute raison est bannie ; ils vont à leurs fins sans prendre garde à la justice, à la haute raison, à la politique. Les Royalistes furent sourds à tout accommodement, et le lendemain M. de La Bourdonnaye demanda lui-même l'exclusion de M. Manuel. M. de La Bourdonnaye était bien aise de dominer la majorité sur une de ses propositions, et de l'habituer ainsi à se grouper autour de lui. « Jamais, je n'ai senti davantage combien peut être quelquefois pénible l'accomplissement d'un rigoureux devoir. Conduit à cette tribune par la nécessité d'opposer à un grand scandale une réparation éclatante, ce n'est que malgré moi que je vous rappellerai des expressions d'autant plus affligeantes qu'elles ne nous ramènent à l'époque la plus douloureuse de notre histoire que pour nous en présenter l'apologie la plus criminelle. Je crois de mon devoir de traduire devant vous M. Manuel, député du département de la Vendée, à raison du discours qu'il a prononcé dans votre dernière séance. Convaincus des funestes effets d'une trop longue indulgence, vous éloignerez de la tribune celui qui n'a pas craint de faire devant vous l'apologie du régicide. » — « Je m'oppose à la mesure violente qui vous est proposée, dit M. Étienne avec un accent de haute modération, parce que je suis convaincu qu'une prévention fatale a pu seule exciter la scène qui a affligé hier tous les vrais amis du gouvernement représentatif. Et comment n'avez-vous pas voulu permettre à M. Manuel de finir sa phrase ! comment lui avez-vous refusé, après le rappel à l'ordre, le droit d'être entendu, que lui accorde votre propre règlement ! En frappant un de vos membres, vous vous frappez vous-mêmes ; vous êtes accusateurs

et juges ; vous immolez tout à la fois le droit de défense, les lois, la justice et la liberté ! » — « Où la chambre a-t-elle puisé le droit, s'écria M. de Girardin, de prendre en considération une proposition qu'on n'avait pas le droit de lui faire, une proposition qui est l'ouvrage d'une faction ? Avez-vous oublié que la Charte vous met au-dessus des passions, et irez-vous suivre la route tracée par une commission insurrectionnelle ? » — « Et pourquoi la Chambre, répondit M. Delalot, n'aurait-elle pas le droit de prendre la proposition en considération ? Aucune assemblée publique ne peut vivre sans honneur ; et si quelque circonstance extraordinaire vient compromettre son existence par un endroit si sensible, je soutiens qu'elle tire de la nécessité même le droit d'écarter le péril qui la menace. »

La question ainsi pleinement engagée entendrait-on M. Manuel ? Quelques membres s'étaient prononcés contre, mais la majorité vit trop d'inconvenance dans une telle résolution : on décida que le député accusé pourrait se défendre. Dès lors, le côté gauche voulut faire de cette défense une dernière manifestation de principes. Le discours de M. Manuel fut concerté et lu en comité. On savait qu'il n'avait pas la parole toujours mesurée et qu'il compromettait souvent ses amis. « Je ne monte à cette tribune, disait M. Manuel, ni avec l'espoir ni avec le désir de conjurer l'orage qui se forme contre moi ; je ne prends la parole que pour constater notre indépendance, car c'est un acte de tyrannie que je n'ai mérité en aucune manière. On a trouvé l'espèce de crime qui m'est imputé dans une phrase qui est sortie de ma bouche : cette phrase préparait le développement d'une idée que j'émettais ; vous n'avez pas voulu m'entendre ; mais aviez-vous le droit de m'empêcher d'expliquer ma pensée ? Je désavoue d'avance toute expression qui serait inconvenante ou qui tendrait à soutenir des doctrines qui ne sont ni dans ma pensée ni dans mon cœur ; mais tout ce que j'ai dit jusqu'à ce jour je suis loin de le récuser, mes intentions sont pures ; vous voulez me repousser de cette tribune, que justice soit faite ! Je sais que les passions sont partout les mêmes ; et si j'étais capa-

ble de me laisser dominer par un esprit de vengeance, je m'écrierais : Victime de vos fureurs, je laisse à vos fureurs le soin de me venger. » Le Gouvernement était fort embarrassé : s'associerait-il aux coups de la droite? Certes, il sentait toute la portée du précédent qu'on allait poser; mais pouvait-il se séparer de la majorité, qui faisait sa vie et sa force? Laisserait-il à M. de La Bourdonnaye la gloire et le profit d'un triomphe? ceci n'eût pas été habile. M. de Villèle vint donc déclarer à la tribune que le Conseil des ministres partageait l'indignation de la Chambre sur les paroles de M. Manuel et s'associait à sa pensée. Dès lors il n'y eut plus qu'un cri : « M. de La Bourdonnaye, dit-on de toutes parts, formulez votre proposition! » — « La voici, répondit le député de Maine-et-Loire : je propose d'exclure M. Manuel du sein de la Chambre, à raison du discours qu'il a prononcé dans la dernière séance. » — « Non, dit M. de Saint-Aulaire, M. Manuel n'a pas mérité en fait ce qu'en droit la Chambre n'a pas le pouvoir de prononcer contre lui; vous allez faire votre coup d'État. » — « Majorité insensée! s'écria M. Royer-Collard, vous allez rendre les députés destituables comme les agents du Gouvernement, avec la différence que les uns sont destitués par le Pouvoir qui les nomme, tandis que les députés seront destituables par la majorité contre laquelle ils ont été nommés. » — « Ce n'est pas seulement M. Manuel que vous frappez de cette mesure, reprit le général Foy, c'est aussi le collége électoral qui l'a nommé, c'est aussi la Chambre en masse; j'espère, pour l'honneur de la France, que l'horrible scandale de cette discussion cessera enfin. » A ces vives apostrophes le côté droit opposait sa masse inébranlable. « Nous voulons user d'un droit que personne ne peut nous contester, répétaient les orateurs royalistes; il importe à l'honneur de la Chambre d'exclure les membres indignes. » Alors M. Manuel prit une dernière fois la parole : « Je déclare que je ne trouve point de juges dans cette Chambre, je n'y vois que des accusateurs; aussi c'est moins un acte de justice que j'éprouve qu'un acte de vengeance; appelé dans cette enceinte par la volonté du peuple, je ne puis en sortir

par la volonté de ceux qui n'ont pas le droit de m'en exclure.» C'était un plagiat de Mirabeau, un rhabillement de la phrase insolente du gentilhomme provençal mécontent à M. de Dreux-Brézé. Tout cela ne frappa point la Chambre ; elle était décidée à son coup d'État ; elle le fit. M. Manuel fut exclu pendant la durée de la session.

La condamnation de M. Manuel, légale quant au fond, n'était qu'une faute, je le répète ; elle fut l'occasion d'un grand scandale, et déjà l'opinion n'était-elle pas assez irritée? Le lendemain, d'après le conseil de ses amis, M. Manuel se rendit à la séance de la Chambre, comme si son expulsion n'avait pas été prononcée. C'était une certaine manière de braver la majorité. Je crois qu'on voulait frapper un grand coup et parler aux masses. Je demande quelle dut être l'irritation du côté droit lorsqu'il aperçut M. Manuel au milieu de ses séances, le lendemain de son expulsion. « Le voilà encore ! le voilà encore ! » s'écria-t-on de toutes parts. — « J'invite M. Manuel à se retirer », dit M. Ravez. — « J'ai promis de ne céder qu'à la violence, répliqua M. Manuel : aujourd'hui je tiens parole. » — « Le président ne le souffrira pas ; je suspends la séance pendant une heure, et j'invite les députés à se retirer dans leurs bureaux. Je vais donner les ordres nécessaires pour faire sortir M. Manuel. Huissiers, invitez M. Manuel à sortir de la Chambre. » Les invitations furent inutiles ; M. Manuel, environné du côté gauche, resta dans son banc. M. Ravez commençait à être fort embarrassé de son rôle ; allait-il recourir à la force armée? Mais cette force armée, entrant au sein de la Chambre, serait-elle passivement obéissante ! Les cris de la droite entraînèrent M. Ravez à une seconde sommation : « Vous m'obligerez à faire intervenir la force publique ! dit-il de sa voix retentissante. » — « Je ne sortirai pas que vous ne m'arrachiez d'ici ! » Et alors commença une scène des plus violentes. M. Ravez avait donné des ordres au chef du poste de la garde nationale et des vétérans ; ils pénétrèrent dans l'enceinte. Tout le côté gauche était debout ; et au milieu de ces députés se montrait tout gesticulant M. de La Fayette qui se béatifiait dans ces grandes scènes

de résistance : tous poussaient des cris de provocation. « Est-ce la garde nationale qui doit s'emparer des députés ? Se déshonorerait-elle à ce point ! Mettra-t-on la main sur un député, sur un représentant du peuple ! » s'écria tout de feu M. de La Fayette. Il y avait là parmi la garde nationale un industriel honorable, sans doute, mais timide, mais effrayé de ce tumulte, étonné de cette attitude du côté gauche : il hésita un moment à exécuter les ordres ; une salve d'applaudissements se fit entendre, et M. Mercier fut un grand homme ! Il n'y a rien de plus facile que les partis pour faire des héros ; il leur en faut pour toutes les circonstances. C'était une première désobéissance de la force armée et de la garde nationale qu'on saluait. Fallait-il en rester là ! après avoir résisté aux ordres du président, on désobéirait peut-être aux ordonnances du Roi, et qui sait ? à la loi elle-même. M. Ravez fut ferme, et la gendarmerie dut faire exécuter les volontés de la majorité à laquelle avait désobéi M. Mercier. Le colonel Foucauld était un homme sûr et de courage. Il entra dans la salle avec trente gendarmes : alors les membres de la gauche répétèrent leur dramatique protestation. « Quoi ! des gendarmes jusque dans la Chambre ! » — « La gendarmerie n'est venue que pour seconder la garde nationale, répondit M. de Foucauld : je fais une dernière sommation à M. Manuel ; je serais désolé d'employer la force contre un député, mais enfin je le ferai, car c'est mon devoir. » — « Usez donc de la force », répliqua M. Manuel. — « Eh bien ! dit M. de Foucauld en colère, gendarmes, empoignez-moi cet homme-là ! » Un brigadier et quatre gendarmes montèrent au banc de M. Manuel, le saisirent et l'emmenèrent au milieu du détachement. Ici le côté gauche se leva en masse : « Nous le suivrons tous ! nous ne le quitterons pas ! » s'écrièrent les députés ; et ils sortirent en effet de la salle dans une sorte d'ordre et de procession. Espéraient-ils trouver un peuple après eux ? Toute cette pompe dramatique, tout ce fracas de protestations, cette manière romaine avaient leur côté ridicule : il n'entre pas dans nos mœurs d'admirer le courage sans danger ; et puis cette retraite de députés de la minorité se-

rait-elle durable ? Où voulait-on arriver en désertant la Chambre ? On avait tout tenté au dehors, les émeutes, les conspirations ; le seul moyen parlementaire était la parole, le retentissement de la tribune : on l'abandonnait ; qu'arriva-t-il ? C'est que la minorité du côté gauche se mit en dehors des affaires pendant cette session ; elle s'en repentit ; elle en appela aux orages de l'avenir ! Je conçois ce rôle de sédition pour toutes ces têtes de tribuns ; mais je regrette de trouver dans ces douloureux enfantillages le nom de M. Casimir Périer ! M. Périer soutenant la révolte du sergent Mercier ; M. Périer, l'homme de l'obéissance passive et du grand déploiement de forces militaires, s'indignant que des gendarmes fissent exécuter un ordre du président de la Chambre ! J'explique M. de La Fayette, promoteur de toutes les désobéissances ; mais M. Périer ! On fit une grande réputation à M. Mercier, les députés allèrent s'inscrire chez lui ; on le visita comme un principe et une victime, et lui, homme simple, se crut un personnage historique quand il se vit lithographié à côté de M. de La Fayette, lorsqu'il reçut un fusil d'honneur, récompense d'une action blâmable dans tout État constitué. Pauvre pays où l'on élevait au rang des grandes illustrations des capacités à la hauteur de MM. Grégoire, Bavoux et Mercier !

Tout ceci cependant signalait un danger : la garde nationale échappait à la Restauration ; on ne pouvait plus avoir confiance en elle ; l'opinion libérale s'en emparait. M. Corbière destitua le sergent Mercier ; mais où aboutissait à son tour cette sévérité ? La garde nationale était-elle moins hostile, la bourgeoisie ne s'alliait-elle pas plus complétement encore à la Révolution ? Les Libéraux agissaient dans ce but ; ils saluaient dans M. Mercier le principe de la désobéissance militaire ; ils en avaient besoin pour triompher ; ils environnaient d'une auréole un grand exemple, pour appeler des imitateurs. Les députés qui s'étaient exclus avec M. Manuel voulurent protester en face de la France : c'était un complément à leur conduite. Elle fut conçue en termes tellement forts, qu'aucun journal français n'osa la publier ; mais était-il possible d'en empêcher la circu-

lation? Les députés se déclarèrent opprimés. Quant au côté royaliste, sa conduite fut capricieuse comme la puissance elle-même; avait-il le désir de se débarrasser de la parole hautaine de M. Manuel? c'était bien petit, bien étroit! M. de Constant n'était plus député; on excluait une autre voix puissante du libéralisme; on le privait de deux de ses plus vives et plus hautes expressions; mais l'opinion patriote cessait-elle d'être un fait dans la société? Parce qu'on l'avait exclue de la Chambre, l'avait-on éteinte dans le pays? et alors il était utile qu'elle fût représentée! L'exclusion de M. Manuel calma la majorité; elle continua presque sans opposition le vote des crédits extraordinaires pour l'expédition d'Espagne, et on eut dès lors les moyens d'entrer en campagne. On s'y préparait.

Des esprits prévoyants se seraient bientôt aperçus de l'inévitable abîme que creusaient sous les pas des Bourbons ces jeux d'impopularité. Triste fatalité attachée aux gouvernements! ils ne peuvent se persuader que l'abus capricieux de la force use leur vie politique! Les Royalistes se félicitaient de n'avoir plus à entendre cette voix séditieuse qui ébranlait la conviction des peuples. Tout se faisait aux Tuileries presque en dehors de Louis XVIII. Les Conseils se tenaient toujours en présence du Roi, qui n'avait jamais permis que son frère y assistât; mais les ministres avaient le soin de ne rien proposer qui n'eût été d'avance concerté avec MONSIEUR. M. de Villèle avait de fréquentes entrevues avec S. A. R.; et d'ailleurs les amis du prince avaient leurs pleines entrées dans tous les cabinets, et venaient, porteurs de paroles, diriger la marche du Gouvernement. On cherchait à semer de fleurs cette espèce d'abdication morale de Louis XVIII. Le Roi n'écrivait plus que très-rarement; mais, par un larcin qui flattait son penchant littéraire, on publia ce petit *Voyage à Coblentz*, monument de reconnaissance envers un ami, et de cet esprit de cour qui ne s'abdique jamais. Louis XVIII fit le mécontent de cette publication; mais dans l'âme il en était aise, et s'inquiétait même du succès qu'elle pouvait avoir. Une des dernières lettres du Roi est précisément

relative au petit itinéraire : « Vous avez lu, sans doute, mon ami, la version imprimée de mon voyage. Je ne l'avais point écrite pour que cela fût jamais publié autrement que pour quelques personnes ; on a fait violence à ma résolution : j'y suis étranger. Quel effet le petit ouvrage vous a-t-il produit ? J'avais élevé un monument à l'amitié, et je n'avais pas tenté un travail littéraire. Y avez-vous trouvé le sentiment que vous me connaissez pour le pauvre ami ? Adieu : c'est déjà beaucoup, dans mes souffrances, que je vous écrive ces quelques lignes ! » Le Roi ne pouvait plus marcher depuis longtemps ; on se servait de son fauteuil, ingénieuse machine, pour le transporter dans sa voiture ; la promenade seule le secouait un peu ; il aimait ces courses rapides, agitées, qui le poussaient avec la force du vent à quelques lieues de la capitale. A la moindre douleur, et elles étaient très-vives, il s'emportait : le malheureux valet de chambre qui soignait ses plaies éprouvait surtout les violents accès de sa colère criarde. Louis XVIII conservait encore toute sa force d'imagination pour la châtelaine qu'il aimait. Dans une de ses promenades, il visita Saint-Ouen, et il y accepta une fête préparée avec goût et délicatesse. Ces prévenances, le Roi les appréciait ; il en tenait compte. La Cour s'aperçut en cette circonstance du haut crédit dont jouissait la favorite ; mais on ne s'en irritait plus, car la favorite agissait précisément dans les intérêts et les opinions de cette cour. MONSIEUR était au comble de ses vœux ; il conduisait les affaires ; il pouvait les diriger à son gré. C'était un des traits saillants du caractère de S. A. R., que ce besoin de faire et d'agir ; j'ajouterai même que MONSIEUR n'était pas dépourvu d'habileté, et qu'il entendait parfaitement tous les petits ressorts qui font agir un gouvernement, et S. A. R. avait un charme tout à elle pour s'attirer les hommes. M. le duc d'Angoulême, tout occupé de la guerre d'Espagne et de préparatifs belliqueux, s'inquiétait peu de gouvernement politique : on ne l'avait point encore entouré pour lui créer une importance. La duchesse sa femme se proposait de visiter le Midi. On ne peut s'imaginer de quels actes de piété ostensibles et publics

avaient été accompagnés les préparatifs du voyage : certes, personne ne pouvait condamner ces témoignages de la foi et soupçonner leur sincérité; mais était-ce indifférence de la génération qui s'élevait, on suivait avec moquerie et quelquefois avec inquiétude ces manifestations publiques et trop fréquentes. Il y avait plus de légèreté, et j'oserai dire plus de popularité dans la conduite de madame la duchesse de Berri. Rien n'est si facile à conquérir pour les princes que ces sympathies de la population de Paris : un peu de dissipation, des bals, des fêtes, des spectacles, visiter familièrement les boutiques, se montrer un peu légère, pour faire contraste surtout aux habitudes sérieuses de la famille des Bourbons, voilà les chances de popularité qu'avait madame la duchesse de Berri dans cette grande capitale; elle s'en empara avec ce laisser-aller de plaisir d'une jeune femme. La duchesse était aimée parce qu'elle dansait, et qu'elle avait pris un théâtre sous sa protection. Ce n'était pas caprice de la foule; il y avait instinct dans le pays. Ce qu'on craignait avec les Bourbons surtout, c'était un gouvernement trop profondément religieux, et l'on voyait dans cette légèreté de la duchesse une espèce de séparation et de protestation ; on s'en saisissait comme pour échapper à l'Église, à ses sévérités et à son influence. Je crois indigne de la haute mission de l'histoire de pénétrer dans l'existence privée; je rougis pour ceux qui en spéculent : quelle est la vie qu'on peut offrir pure de faiblesses! On a beaucoup parlé des voyages à Rosny, des pèlerinages fréquents en Normandie; j'ai assez vu le monde de cour et ses spirituelles médisances pour savoir cette chronique de boudoirs; je dirai seulement que madame de Berri évita tout scandale; elle conserva le voile que d'autres lui ont arraché. Que peut exiger de plus le monde, d'une femme jeune encore, dans une cour brillante, au milieu de ces féeries de palais et de luxe militaire?

Au château des Tuileries tout poussait à la guerre et à la violence, et l'on voulait en finir avec l'esprit des révolutions. On caressait alors le parti militaire et de l'Empire; on cherchait à le séparer de ses souvenirs pour s'emparer de son épée, et s'en

servir dans l'intérêt du despotisme. Napoléon ne vivait plus; son fils était au pouvoir de l'étranger : il n'y avait donc de ce côté ni chance ni avenir; ne pourrait-on pas appeler au secours de la Restauration ces dévouements militaires, si absolus et si faciles, dont Napoléon avait employé la main pesante? Le parti des généraux se divisait en deux fractions : l'une s'était rangée aux idées libérales, se rapprochant de M. de La Fayette; on ne pouvait pas compter sur cette fraction qui appartenait désormais aux idées révolutionnaires; l'autre, tout entière au système impérial, parlait du gouvernement absolu comme de la seule idée possible d'administration; et par instinct de despotisme, le parti royaliste s'était rapproché d'elle. Jusqu'à la mort de Napoléon, les Royalistes l'avaient violemment attaqué, non-seulement dans sa vie souveraine, mais dans son système d'administration. Depuis on changea de thème : on n'eut pas assez d'éloges pour la forme du gouvernement de l'*usurpateur*, pour l'admirable prévoyance de son pouvoir, pour ces fers qu'il avait rivés des mains de la gloire. On vanta sa police, ses préfets, son régime de presse; on n'oubliait qu'une chose en tout ceci, c'est que le bras qui dirigeait n'était plus! Des idées de l'Empire à ses agents, il n'y avait qu'un pas. On le franchit plus difficilement. On trouva des généraux parfaitement disposés à seconder le pouvoir de la Restauration, pourvu qu'on le leur confiât. Le parti royaliste en adopta quelques-uns. Ce fut alors qu'arriva la tentative du général Savary pour se mettre en grâce avec les Bourbons. Au temps où le général dirigeait la police, il avait été en rapport avec un grand nombre de royalistes, et particulièrement avec la favorite; l'amour n'a pas d'opinion, et l'intimité, disait-on, était ensuite arrivée. D'un autre côté, le général Savary menaçait de publier des Mémoires et de compromettre plusieurs des grands personnages de cour qui n'avaient pas été étrangers à la police de l'Empire; pourquoi ne s'arrangerait-on pas avec lui? Le général Savary était un homme de dévouement, un gouverneur à gendarmes, comme il en fallait pour le système qu'on rêvait; pouvait-on le refuser s'il s'offrait à résipiscence? On

avait besoin d'ailleurs d'un coup de main, et le général Savary en avait préparé le plan, et se déclarait tout prêt à l'exécuter : il s'agissait d'enlever Ferdinand VII de Madrid, au moyen d'une pointe rapide. Le général demandait un certain nombre d'hommes et de l'argent, et répondait du succès. Le parti royaliste applaudissait à ce plan; la favorite l'appuyait; mais le général Savary avait une tache indélébile à laver : il avait été chargé de l'exécution du jugement à mort contre le duc d'Enghien; on l'accusait d'avoir commandé le feu aux gendarmes, et d'avoir placé la lanterne sourde sur le cœur glorieux du jeune Condé. La favorite lui insinua de publier un Mémoire justificatif sur cette triste affaire. M. de Savary avait eu à cette époque une ou deux entrevues avec Louis XVIII; le Roi aimait les anecdotes de police, et l'ancien ministre de l'Empire en savait beaucoup, quoiqu'il les contât mal; Louis XVIII aimait à répéter : « Si je suivais les conseils de M. de Savary, c'en serait bientôt fait des Libéraux; car il m'a dit : Donnez-moi un escadron de gendarmerie, et je réponds de cette canaille. » De pareils propos, vrais ou supposés, devaient donner une grande popularité au général dans le parti royaliste; c'était un homme fort, une espèce de Machabée dont il fallait se servir. On avait conseillé le Mémoire. Or, ce Mémoire avait un autre but : écraser surtout M. de Talleyrand et son parti dans la Chambre des Pairs; faire croire que le grand-chambellan avait non-seulement participé à l'exécution, mais qu'il l'avait commandée. C'était un coup parfaitement concerté. L'accusation était si grave, que M. de Talleyrand pensa qu'une justification était nécessaire. On vit paraître aussi un Mémoire touchant du général Hullin, qui avait présidé le conseil de guerre. Ce Mémoire était si éloquent, il exprimait d'une manière si noble le repentir et la vérité, qu'il détruisit la justification du général Savary. Tout cet échafaudage de police tomba, et le Roi, malgré toute la sollicitude de la favorite, fut obligé de défendre à M. de Savary l'entrée des Tuileries. Dans cette velléité de force, on accueillit tous les généraux de l'Empire qui venaient à la Restauration;

on vit, à cette époque étrange, de vieux officiers abaisser leur front superbe devant l'autel. Le parti religieux s'applaudissait de ces triomphes comme d'autant d'épées qu'il tenait en main pour le moment de la bataille. Les hommes de l'Empire ne furent point les derniers à fortifier la Restauration dans ses volontés de coups d'État.

L'autre portion de la vieille armée s'était jetée dans des sociétés secrètes, dans des conspirations libérales; c'était le véritable parti bonapartiste, actif, mécontent. Depuis les conspirations du carbonarisme et les poursuites actives, un grand nombre de ces hommes compromis étaient passés à l'étranger; ils menaçaient sur toute la frontière; ils formaient une légion en Espagne, où ils étaient réunis de tous les points; on en trouvait en Angleterre, en Belgique suscitant la haine contre la Maison de Bourbon et leur patrie. En France, la plupart des sociétés secrètes s'étaient dispersées; les éléments existaient encore, mais épars, confus, et surtout sans organisation régulière. Les derniers exemples avaient effrayé les imaginations; on attendait une décision d'Espagne, car l'on comptait alors sur l'extérieur. La portion civile du parti impérial s'était scindée comme le parti militaire. L'une avait fait des offres de service à la Restauration; elle arrivait avec ses doctrines d'obéissance absolue et de dévouement administratif. Rien n'était plus docile à la Chambre des Pairs que les anciens sénateurs. Sauf deux ou trois exceptions républicaines ou libérales, tous votaient constamment avec le ministère, quel qu'il fût. Je pourrais citer de leurs conseils et de leurs Mémoires infiniment curieux sur la nécessité que le Gouvernement des Bourbons se montrât fort contre le libéralisme. Plus tard le parti impérial se fit courtisan; qui ne se souvient d'avoir rencontré aux Tuileries M. Maret, revêtu de son habit de velours bleu de ciel, appelant, lui vétéran des salons de l'Empire, un sourire des heureux de la Restauration? L'autre fraction du parti impérial était restée sous sa tente, boudeuse et mécontente; mais elle vieillissait; sa fortune était entamée par de fortes dépenses; elle n'avait d'appui et d'espérance

que dans le parti libéral, jeune et fort de tout l'avenir. La France était alors avide de libertés; les nations se préoccupent ainsi d'un besoin; elles ont toujours devant elles des idées puissantes qu'elles poursuivent; or cette génération de force et d'espérance menaçait la Restauration. Au milieu de ces agitations de partis, l'opinion publique échappait de plus en plus aux Bourbons. Ce que les Royalistes appelaient de l'énergie et de la force n'était qu'un vain et bruyant étalage qui n'effrayait plus personne. Les idées avaient marché; et ce sont elles qui font les révolutions. Tant que la Restauration était restée dans ses conditions originaires, elle avait été respectée, soutenue comme un noble fait social, comme une amélioration politique : il y avait eu quelques brouillons, des conspirateurs s'agitant à la surface; mais le pays aimait l'ordre, la paix, la liberté que la dynastie nous avait rendus. Maintenant, on dépouillait la Restauration de sa belle parure, on la jetait à un parti qui en fit une réaction, et voilà comment on l'a perdue!

Une fraction du parti militaire de l'Empire entourait M. le duc d'Angoulême qui partait pour les Pyrénées. On ne s'attend pas à des bulletins de grande-armée; j'ai à dire la guerre d'Espagne. Je n'emboucherai point l'épopée : notre siècle a vu trop de miracles, l'aigle a volé trop haut, pour qu'on s'étonne jamais du succès des armes françaises. J'oserai rappeler pourtant à ceux qui exaltent aujourd'hui le moindre petit fait d'armes, et qui tournaient en ridicule la campagne de la Péninsule, que cette campagne fut quelque chose. On ne marche pas de Bayonne à Cadix, on ne prend pas Pampelune, Saint-Sébastien et Barcelonne, sans quelque gloire. On l'exagéra sans doute; on environna le duc d'Angoulême, esprit faible, facile à séduire, d'une fausse auréole; on chanta trop de *Te Deum*; et, comme couronnement à tous les ridicules, le gigantesque arc de triomphe, que le génie de l'Empire consacrait à la grande-armée, fut destiné au vainqueur du Trocadéro. Mais, au total, la campagne d'Espagne fut bien conduite, parfaitement réglée : on se battit comme se battront toujours les Français.

J'ajouterai que ce qui enivra un peu d'orgueil le duc d'Angoulême, ce furent les généraux qui l'entouraient. La courtisanerie militaire n'est pas la moins active et la moins à craindre; elle s'empara du duc d'Angoulême. Au reste, je n'oppose qu'un simple raisonnement à ceux qui s'efforcent de diminuer l'importance de la guerre d'Espagne : ou vous trompiez le peuple lorsque vous proclamiez que la révolution des Cortès était nationale en Espagne, ou l'armée française a fait de grandes choses, puisqu'elle a renversé en trois mois une révolution sociale que vous disiez si profonde ! Les préparatifs militaires se continuaient pour la campagne; de fortes divisions se portaient aux frontières; des conscrits remplaçaient aux dépôts les jeunes soldats qui marchaient aux Pyrénées; toute la ligne prenait un aspect guerrier. Le duc d'Angoulême se disposait à se rendre au quartier-général. A l'ordre, il parla aux officiers généraux qui devaient l'accompagner : « J'ai désiré vous rassembler avant votre départ pour vous témoigner la satisfaction que me fait éprouver la confiance du Roi, en me plaçant à votre tête ; je compte que vous m'aiderez à la justifier. Le Roi veut que son armée, sous mes ordres, observe la plus exacte discipline : j'y tiendrai la main ; j'en rendrai les chefs responsables. Il n'y aura qu'un centre d'autorité, celui du général en chef. Mes ordres vous seront transmis par mon major-général, le comte Guilleminot. A nous revoir bientôt, Messieurs; je serai toujours heureux de me retrouver avec vous. Je ne doute pas que vous ne rivalisiez de zèle avec moi pour bien servir notre Roi et notre patrie. » C'était une réparation envers le général Guilleminot, que des intrigues de Cour avaient voulu éloigner : M. le duc d'Angoulême le proclamait major-général à la face de tous; il se fit en même temps investir du droit absolu de distribuer les récompenses et les grades militaires pendant la campagne. Ainsi, le maréchal Victor, n'étant plus revêtu du titre de major-général, voyait tout son pouvoir s'annuler. Qu'était-ce, en effet, qu'un ministre de la guerre moins le personnel? Il imposa également au maréchal M. de Caux, militaire instruit, excellent administrateur, et qui était

entré au ministère avec le général Digeon : il dut être spécialement chargé de ce qui restait du personnel au ministère de la guerre. M. de Caux appartenait aux opinions modérées, à cette nuance du centre droit se rapprochant du centre gauche.

La guerre d'Espagne n'était pas sans danger : indépendamment de la situation d'un territoire où la défense est si facile, il y avait des périls autrement formidables que ceux d'une invasion. Tous les débris des révolutions s'étaient réunis au delà des Pyrénées ; des Français expatriés avaient arboré le drapeau tricolore, et une légion patriote s'était formée en Espagne presque sous l'aile des Cortès ; ses desseins n'étaient pas douteux ; ils se manifestaient dans le journal qu'ils avaient fondé à Madrid, dans les proclamations qu'ils cherchaient à répandre pour ébranler la fidélité de l'armée. J'ai sous les yeux un de ces documents : « Français, disaient-ils, les Puissances étrangères proclamèrent en 1815, à la face de l'Europe, qu'elles ne s'étaient armées que contre Napoléon ; qu'elles voulaient respecter notre indépendance et le droit qu'a toute nation de se choisir un gouvernement conforme à ses mœurs et à ses intérêts. Cependant, au mépris d'une délibération si formelle, la force armée envahit notre territoire, occupa notre capitale, et nous imposa la loi d'adopter sans choix le gouvernement de Louis-Stanislas-Xavier de France. Par suite d'un tel attentat à la souveraineté de la nation, un simulacre de constitution nous fut illégalement donné sous le nom de *charte constitutionnelle ;* et la même puissance qui nous contraignit de l'accepter en a, par la suite, neutralisé tous les effets. Vainqueurs de Fleurus, d'Austerlitz et d'Iéna, vous laisserez-vous aller aux insinuations perfides des Puissances étrangères ? Venez dans nos rangs ; vous y trouverez tout ce qui constitue la force, et des compagnons d'armes, des compatriotes, qui jurent de défendre jusqu'à la dernière goutte de leur sang leurs droits, la liberté et l'indépendance nationale ! » Cette proclamation était accompagnée d'une protestation ainsi conçue : « Nous soussignés, Français et hommes libres composant le Conseil de régence de Napoléon II, protestons contre la légiti-

mité de Louis XVIII; nous déclarons comme antinational tout acte émané de lui ou de son Gouvernement contre l'indépendance de la nation espagnole. Français, nous vous rapportons l'étendard tricolore, signal de votre réveil! » Était-il un dessein plus formel, mieux constaté? On voulait renverser le Gouvernement des Bourbons, revenir aux idées de l'époque désordonnée des Cent-Jours. Des officiers compromis dans les conspirations militaires, ou dans les associations de carbonari, se trouvaient à la tête de ces rassemblements de réfugiés. On y trouvait même M. Carrel, qu'un parti a grandi, parce qu'il faut à chaque idée une personnification; d'où il suit qu'on fait des héros, des grands hommes, des grands écrivains, qui passent, tombent sans laisser trace. Quand j'étudie les crises sociales, je demande comment les partis peuvent défigurer les causes et les événements de telle sorte que les mêmes actions ne soient pas également élevées et également flétries! On a soulevé les idées contre l'émigration armée de 1789; on l'a hautement accusée, aux yeux de l'histoire, d'avoir combattu avec l'étranger contre le sol, qui est tout: je demande, la main sur la conscience, si les réfugiés français en Espagne firent autre chose? De preux chevaliers, des gentilshommes de bonne race, de vieux débris de l'honneur, allèrent défendre leurs idées, leurs opinions, outre Rhin; de braves militaires, d'honorables officiers, allaient au delà des Pyrénées défendre également leur conviction politique: je n'accuse pas; les uns et les autres crurent qu'il y avait autre chose que le sol dans la patrie: déplorons ces temps de crise qui ne laissent personne à leur place et défigurent tous les sentiments. Au reste, ces officiers réfugiés n'étaient pas sans intelligences avec l'armée d'invasion; ils cherchaient par tous les moyens à soulever le soldat; revêtus du vieil uniforme français, enveloppés du drapeau tricolore, ils parcouraient la ligne des frontières et faisaient retentir l'air de ce chant de gloire et de meurtre qui tant de fois avait conduit l'armée française à la victoire. Les dangers étaient pressants. La police militaire exerçait une surveillance active, puissante; à tout moment officiers

et sous-officiers étaient renvoyés. Dans le 18e de ligne, dix-huit officiers furent mis à la retraite. L'ordre du jour disait : « Le devoir d'un bon officier ne consiste pas seulement à bien remplir les fonctions de son grade ; il doit encore, dans toutes les circonstances qui se présentent, verbalement et par ses actions, manifester son amour et son dévouement pour Sa Majesté. Le juste châtiment qui vient d'être donné servira de leçon à tous ceux qui seraient tentés de transiger avec leurs devoirs, et qui, n'étant pas pénétrés vivement de leur importance, *seraient froids* dans leur manière de voir et de penser. » C'était ici une réponse à la minorité de gauche qui avait provoqué la désobéissance et favorisé la révolte du soldat ; on opposait la théorie de l'obéissance passive à ces doctrines d'examen et de libre arbitre du soldat proclamées à la tribune.

Le Gouvernement s'occupa avec une grande sollicitude de tous les moyens nécessaires au succès des armées ; M. de Villèle résolut d'adjoindre au généralissime un commissaire civil, expression du Gouvernement français, auprès des autorités qui seraient constituées par suite de l'occupation ; le président du Conseil avec ses répugnances pour la guerre, voulait qu'un homme à lui pût saisir toutes les circonstances, tous les accidents susceptibles de préparer une pacification immédiate ; au parti militant il voulait opposer un commissaire pacificateur, pourvu de ses instructions spéciales et porteur de paroles de paix. M. de Martignac fut définitivement désigné et agréé par le Dauphin. Rapporteur des crédits supplémentaires, M. de Martignac avait montré du dévouement ; on l'en récompensait. Le Roi le reçut en audience intime et lui donna ses ordres ; il lui dit : « M. de Martignac, je sais la sagesse de votre esprit ; ne précipitez rien. » Le Roi fit allusion à une des plus spirituelles saillies de M. de Martignac, et ajouta en riant : « Ménagez tout, comme M. de Laborde, même l'inquisition. » Voici pourquoi : dans les débats sur les crédits supplémentaires, le rapporteur avait fait une douce peinture de l'inquisition ; et comme le côté gauche avait crié *à l'horreur !* M. de Martignac avait répondu avec

malice : « Ce n'est pas votre rapporteur qui parle, mais un de vos honorables collègues, M. de Laborde dans son itinéraire d'Espagne. » M. de Martignac accepta les fonctions qu'on lui confiait et qui préparaient pour lui un ministère ; il dut tenir ses instructions particulières de M. de Villèle ; ai-je besoin de dire qu'elles furent toutes dans un système de modération et d'accommodement ? Le ministre des finances multiplia les ressources du Trésor. M. le duc d'Angoulême, parti de Paris le 15 mars, arriva sur la ligne des Pyrénées dans les premiers jours d'avril. Ce fut quelques jours avant l'entrée en campagne qu'on vint lui annoncer que les ressources manquaient, et qu'il n'y avait aucun moyen de transport, aucune prévoyance militaire. Ici se présente la grande question des marchés Ouvrard. Est-il vrai, est-il présumable que le général Andréossy ait laissé l'armée au dépourvu ? doit-on croire aux miracles de M. Ouvrard, à ces grandes manœuvres du munitionnaire général ? Je réponds qu'il paraît démontré que le général Andréossy avait préparé des ressources, mais qu'elles n'étaient pas suffisantes ; les moyens de transport surtout manquaient. On parvint à persuader à M. le duc d'Angoulême que rien n'était prêt, et que la campagne était compromise, et l'on craignait tant de la compromettre ! Il y eut beaucoup d'argent donné. Dans ces affaires de fournitures il y a toujours des pots-de-vin, ignoble plaie de l'administration publique. M. Ouvrard ne les épargna pas, et le duc d'Angoulême signa les fameux marchés. Il se passa des choses extraordinaires ; ainsi, des vivres qui faisaient partie des magasins de la guerre et qui avaient disparu un moment, reparurent ensuite dans les mains du munitionnaire général. Ce fut une espèce de fantasmagorie avec ses enchantements, tant l'argent fait des miracles ! L'armée qui manquait de tout fut abondamment pourvue, et c'était tout. Le premier coup de canon de la campagne devait être tiré sur le drapeau tricolore, sur les uniformes français de la vieille armée ; la Restauration pouvait ici s'exposer à un mouvement militaire ; qu'allait-il arriver si les soldats refusaient de faire feu sur leurs camarades ? On était

inquiet; le bruit courait que les régiments allaient fraterniser avec leurs frères d'Espagne; il fut arrêté au quartier-général, qu'une batterie d'artillerie serait envoyée en avant pour balayer la rive espagnole de la Bidassoa. Le 6 avril, les troupes se mirent en marche et s'avancèrent; dans l'après-midi de cette journée, une bande de réfugiés français et italiens, de trois à quatre cents hommes, ayant à leur tête le drapeau aux trois couleurs, se présenta de l'autre côté de la rivière, en faisant retentir les cris de *vive l'Empereur! vive la France!* L'avant-garde, commandée par le général Valin, qui était arrivée depuis le matin, fut appelée à repousser cette agression. Le général fit faire des représentations à ces troupes séditieuses; voyant que leurs menaces ne cessaient pas, il ordonna de faire feu; trois coups de canon, tirés par l'armée française, les mirent en déroute, et dès lors la campagne fut sauvée. Le lendemain, le premier corps, sous les ordres du maréchal Oudinot, passa la Bidassoa, et les autres corps d'armée le suivirent à vingt-quatre heures de distance; l'armée fut en pleine marche sur Madrid. Or la campagne, considérée comme mouvement stratégique, n'était pas sans difficulté; car, en supposant que les troupes françaises occupassent depuis Irun jusqu'à Madrid, n'était-il pas à craindre qu'une armée peu considérable et disséminée sur une si vaste étendue de pays, eût toutes ses communications coupées? Et Pampelune et Saint-Sébastien ne semblaient-ils pas menacer toute retraite? Ne devait-on pas redouter les guérillas, troupes hardies dont le triste souvenir se liait à la dernière invasion? L'armée française n'allait-elle pas être en butte à toute l'impopularité d'une guerre contre la liberté d'un peuple généreux à qui l'Europe devait sa délivrance? Et puis, dans ce pays stérile et pauvre, les vivres ne pouvaient-ils pas manquer? Les fortes chaleurs n'amèneraient-elles pas des maladies, et la mémoire des hôpitaux militaires en Espagne pendant la première guerre ne faisait-elle pas trembler? Quand un succès est accompli, on se rit souvent des dangers qu'on a courus, on se moque des prévisions timides, on oublie tout dans les joies de la victoire;

et pourtant les prévisions n'en ont pas été moins vraies, les dangers pas moins certains! Ici, dans la guerre d'Espagne, les adversaires des hostilités se laissaient tromper par les souvenirs de la première guerre de la Péninsule; ils examinaient en quelque sorte la question d'un autre temps; ils ne voyaient pas que tout était changé. Aussi leur étonnement fut grand à l'aspect des merveilleux succès de l'armée accourant sur Madrid sans aucune résistance!

Laissons l'armée s'avancer dans ses marches glorieuses, pour moi j'aime à rapprocher les hautes discussions d'affaires. Arrière toutes ces déclamations de tribuns qui agitent le pays sans l'éclairer! Nous sommes une nation ainsi faite: la popularité entoure l'éclat et le bruit; nous avons une faible éducation politique; et voilà pourquoi la phrase nous séduit et nous entraîne. Les négociations de M. Canning n'étaient point allées à fin; la guerre était commencée, l'armée française pénétrait dans la Péninsule, et l'Angleterre voyait avec méfiance l'occupation possible de l'Espagne; quel serait le résultat d'une telle croisade? Après avoir dompté la révolution en Espagne, ne se porterait-on pas sur le Portugal? Où s'arrêterait cet abus du principe de l'intervention? Ce fut dans ces circonstances difficiles que s'ouvrit le parlement anglais; le discours de la Couronne ne précisait rien, et M. Canning se réservait les explications: « Les efforts de Sa Majesté avaient tendu sans relâche à conserver la paix de l'Europe; fidèle aux principes qu'elle a annoncés au monde comme devant former la règle de sa conduite, elle avait évité de prendre part à aucun des actes de Vérone, qui pouvaient être envisagés comme une intervention dans les affaires intérieures de l'Espagne; le Roi avait employé et continuait d'employer ses plus grands efforts et ses bons offices pour adoucir l'*irritation* qui existait entre les cours de Paris et de Madrid, et pour détourner, s'il était possible, le fléau de la guerre entre la France et l'Espagne. » On devait remarquer cette expression d'*irritation*; M. Canning n'admettant pas qu'il y eût motif légitime de guerre. L'adresse souffrit peu de difficultés; on souleva de faibles

objections. Le ministre avait demandé à l'opposition un peu de répit pour que, les affaires étant plus avancées, il pût être fait sur les griefs une réponse plus nette et plus satisfaisante. Les explications furent donc retardées, et la motion du comte Grey dans la Chambre des lords, et de M. Warre dans les communes, devinrent l'occasion d'un débat important. Lord Liverpool s'était chargé des explications aux lords ; M. Canning se réserva les communes. Ce fut un grand spectacle donné à la France, où tout se faisait silencieusement, où l'on refusait tout, document, transaction, où le secret tenait lieu d'habileté, que ces paroles retentissantes. M. Canning exposa la suite des négociations. « A l'époque où le ministre anglais à Vérone fut nommé, nous ne savions pas, et nous ne pouvions pas même prévoir que, dans cette assemblée, on agiterait seulement la question qui depuis est devenue la plus importante et la plus difficile de toutes ; les affaires d'Espagne n'étaient pas du tout l'objet pour lequel le congrès était réuni. La France était, de toutes les Puissances, celle dont nous attendions le moins une proposition relative à la Péninsule ; car le Roi de France avait déclaré, dans son discours de clôture, que la saison seule le forçait à continuer les précautions sanitaires prises sur les frontières d'Espagne, et pourtant, il faut rendre justice au Gouvernement français ; ses premières propositions à Vérone n'étaient point guerrières, mais seulement conditionnelles. Comme je considérais la guerre dangereuse, non-seulement pour l'Espagne mais encore pour la France et pour l'Europe, je fis une tentative en envoyant lord Fitz Sommerset, porteur d'un Mémoire confidentiel, à Madrid. Le langage de M. de Marcellus [1] me faisait croire à une issue plus favorable ; mais les paroles du Roi de France produisirent l'effet le plus fatal à Madrid. Il ne nous restait plus qu'à prendre les mesures convenables pour assurer nos intérêts en conservant la neutralité, et nous avons complétement pourvu à ce qui pourrait nous mettre en danger. Quant à la question de l'invasion en

[1] M. de Marcellus, premier secrétaire à Londres.

Espagne, pour ma part je ne comprends point les raisonnements par lesquels le Gouvernement français justifie cette guerre ; la France accuse l'Espagne, mais jamais l'Espagne s'est-elle permise des attentats comparables à ceux de la France? » M. Canning examinait si l'honneur et les intérêts de la Grande-Bretagne exigeaient la guerre. « Je ne le pense pas ! s'écria-t-il ; la neutralité nous est commandée par une politique bien entendue : nos bons offices n'ont pu conserver la paix, notre médiation a été une tâche ingrate ; nous devons donc prendre le parti de la neutralité, d'une neutralité franche et réelle. J'assure à la Chambre que nous sommes loin de voir avec indifférence un tel état de choses, et j'espère que l'Espagne sortira triomphante de cette lutte. » Le comte de Liverpool, en face des lords, suivit l'exemple de M. Canning avec une sincérité non moins grande. « A son retour de Vérone, dit-il, le duc de Wellington a trouvé le ministère de France dans des dispositions pacifiques ; l'Angleterre n'avait fait aucune difficulté d'offrir sa médiation. J'avoue que la France avait eu quelques motifs pour maintenir sur les Pyrénées son armée d'observation, et qu'on n'a pas pu en demander le rappel, l'Espagne n'ayant point fait de déclaration tranquillisante, et la France pouvant se garder contre les tentatives du Gouvernement espagnol ; nous conservâmes cependant quelque faible espoir de prévenir la guerre. La politique du Gouvernement britannique doit être la neutralité ; nous l'avons déclaré à l'Espagne encore plus positivement qu'aux autres Puissances ; nous avons les moyens suffisants de faire toute guerre exigée par l'honneur et l'intérêt national ; mais après les grands efforts que nous avons faits pendant la dernière guerre, avant de nous lancer dans une nouvelle, nous devons mûrement réfléchir sur sa nécessité et sur ses chances. Il est un point sur lequel nous sommes tous d'accord : les Français ont formé une entreprise inexécutable s'ils ne trouvent pas un appui dans la majorité de la nation ; donc, si la majorité est contre eux, nos secours sont inutiles ; si elle est pour eux, devons-nous soutenir la minorité ? » Le comte Liverpool voyait juste et loin ; il pré-

cisait avec plus de justesse que M. Canning la véritable difficulté de la question. Il ajoutait : « Si nous entrions conjointement avec l'Espagne dans une guerre contre la France, nous serions la principale partie belligérante. A présent la guerre contre les Espagnols n'est pas populaire, elle n'est pas même, à ce que je crois, du goût de l'armée ; mais si des troupes anglaises paraissaient, les Français oublieraient la guerre contre l'Espagne pour n'y voir qu'une guerre contre la Grande-Bretagne. D'ailleurs le Gouvernement et le Parlement auraient toujours la faculté de prendre les mesures que les occurrences de la guerre pourraient exiger. » A la suite de ces débats les deux ministres déposèrent sur le bureau toutes les pièces de la négociation. Cette méthode franche et libre, cette haute sincérité avaient reçu d'unanimes applaudissements en Angleterre ; M. Brougham lui-même l'avait louée dans un discours plein de violences et d'invectives contre M. de Châteaubriand. Je ne sache rien qui fût plus sensible au noble pair que cette sortie injuste, inconvenante de M. Brougham. M. de Châteaubriand, ministre, voulait conserver sa popularité politique et littéraire, chose difficile à concilier avec une position active dans l'État ; il se défendit donc contre M. Brougham ; il chercha tous les moyens de le rappeler sur le terrain d'une discussion parlementaire et polie. Il n'y réussit pas ; M. Brougham était un homme mal élevé.

Quoi qu'il en soit, cette grande lice ouverte au Parlement avait eu des échos en France. On comparait cette méthode large, confiante du ministère anglais, avec cette peur de publicité, qui empêchait les ministres français de communiquer les actes, les moindres transactions diplomatiques. Le ministère demandait des hommes, de l'argent, et on ne faisait connaître aucun des actes qui amenaient la paix ou la guerre ; rien ne blessait plus le sentiment national des Chambres. C'est dans cette préoccupation que s'ouvrirent les débats aux Pairs ; les ministres avaient saisi la haute Chambre de deux projets de loi : l'un était relatif à l'organisation des vétérans dans la pensée de la loi du recrutement de 1818 ; le second devançait la levée des jeunes

conscrits de 1823. Ces mesures militaires devaient nécessairement appeler une discussion sérieuse et forte ; toute la guerre d'Espagne et ses motifs durent être examinés et vus de haut. D'abord, à l'exemple du Parlement anglais, M. Molé demanda la communication des pièces relatives à la guerre d'Espagne ; il s'attacha à démontrer que, dans les actes diplomatiques qui avaient été déposés dans les Chambres anglaises, on remarquait des arrière-pensées qui pouvaient alarmer : « Eh ! qu'allons-nous faire en Espagne ? quel fruit retirerons-nous de cette guerre, qui est contraire à nos intérêts nationaux ? Nous allons dans la Péninsule rétablir une inquisition odieuse ; et qui sait si, à l'ombre de nos drapeaux triomphants, le despotisme ne planera pas sur la France ! Toutes les révolutions se ressemblent, elles s'entreprennent pour des existences nouvelles qui se sont formées dans le sein de la société, et que la société tarde trop à reconnaître ; elles s'entreprennent pour remettre chacun et chaque chose à sa place ; elles s'entreprennent pour substituer partout le réel au fictif. C'est ainsi que les révolutions procèdent toutes du même principe, qu'elles tendent toutes vers le même but, depuis celles d'Athènes et de Rome, jusqu'à celles d'Angleterre, de France et d'Espagne. » — « On veut, s'écria M. de Châteaubriand, qu'à l'exemple de l'Angleterre, nous déposions les pièces relatives aux affaires d'Espagne : on n'avait pas besoin d'en appeler à cet exemple ; la publicité est de la nature du gouvernement constitutionnel, mais on doit garder une juste mesure, et surtout on ne doit pas confondre les temps, les lieux et les nations. Si le Gouvernement britannique n'est pas, sous quelque rapport, aussi circonspect que le nôtre doit l'être, il est évident que cela tient à la différence des positions politiques ; en Angleterre, c'est l'aristocratie qui sert de rempart à la Couronne ; en France, c'est la Couronne qui met à l'abri l'aristocratie. Ce seul fait interdit toute comparaison entre les deux pays. Nous ne prétendons rétablir avec l'Espagne aucun des traités détruits par le temps ; nous combattons seulement pour nous soustraire au retour des maux dont nous avons été trente ans les victimes ;

c'était la révolution qui, chassée de la France par la légitimité, voulait y rentrer de force ; il y allait de notre existence. »

M. de Montmorency, personnellement attaqué par M. Canning sur sa conduite à Vérone, crut devoir s'expliquer : « Qui a pu concevoir, dit le duc Mathieu, l'ignorance du Gouvernement anglais sur la place que devaient prendre au congrès les affaires d'Espagne ? Ne semblerait-il pas qu'à peine il a pu prévoir qu'on en parlerait ? Comment espérer persuader qu'un Cabinet aussi vigilant que celui de Londres ait pu mettre en doute ce qui était connu de tous les Cabinets européens ? Je ne songe pas à justifier, ni la France, qui n'en a pas besoin, ni moi-même, qui regarderai toujours comme un titre d'honneur d'avoir concouru à ces grandes transactions de Vérone ; mais je dois proclamer ce qui est vrai : la France n'a eu ni à désirer, ni à demander, ni à provoquer la discussion des affaires d'Espagne au congrès ; ce qui l'a amenée, c'est la force même des choses, c'est ce sentiment universel d'intérêt et d'inquiétude qui dominait alors les Cabinets des souverains ; la France n'a fait à Vérone que des propositions défensives, conditionnelles et hypothétiques ; les ministres anglais l'ont solennellement déclaré. Nous pouvons donc dire à tous les désapprobateurs de la guerre, le proclamer à la face de l'Europe : oui, c'est l'atteinte portée à nos intérêts, c'est notre sûreté directement menacée, ce sont des actes contraires à notre salut et même à celui de l'Europe, qui nous ont obligés de faire le sacrifice momentané de toutes les sources de prospérité que chaque jour la paix nous ouvrait pour défendre la cause la plus juste et la plus désintéressée : Tous les hommes éclairés par l'expérience de nos trente dernières années, tous les amis du bien de leur pays, quels qu'ils soient, tous les partisans d'une sage liberté, devraient former des vœux communs et une union indissoluble contre les doctrines subversives, contre les révolutions et les insurrections militaires. » M. de Montmorency ne disait pas toute la vérité : il ne s'était pas tenu seulement sur la défensive ; il avait provoqué l'intervention, ou, pour parler d'une manière plus exacte, il avait accepté avec empressement les ou-

vertures qui lui avaient été faites par M. de Metternich : au reste, le pieux orateur venait ici exprimer les véritables théories du parti royaliste ; il fallait bien l'avouer ; il n'y avait pas de griefs positifs, matériels, pour amener la guerre d'Espagne ; le motif véritable, c'était la peur des révolutions ; c'était surtout la haine contre les institutions constitutionnelles, qui en ce moment préoccupait l'Europe. Le discours de M. de Montmorency se ressentait un peu de ses aigreurs contre M. de Villèle ; il avait besoin d'expliquer sa conduite qu'on cherchait à dénaturer et à compromettre ; et il l'expliquait avec simplicité, car M. de Montmorency était un homme de conscience, toujours prêt à rendre témoignage de sa foi politique.

De cette discussion à la Chambre des Pairs résulta la conviction pour M. de Châteaubriand qu'il fallait user d'habiles ménagements dans les négociations engagées. Dans l'intérêt de sa popularité en Angleterre, et par un sentiment plus noble, le ministre suivit avec une ardeur infatigable les mesures régulatrices pour l'abolition de la traite des Noirs, sollicitée par l'Angleterre, et qui avait dans ce pays de si robustes défenseurs. Une correspondance active s'engagea entre le noble pair et M. Canning, dans laquelle ces deux hommes d'État épanchèrent leurs idées pour l'avancement des deux nations : dans une note sur l'abolition de la traite des Noirs, M. de Châteaubriand disait « que si la traite était pratiquée le plus souvent sous le pavillon français, c'était bien souvent à l'insu de la France et surtout contre son gré ; qu'il fallait l'attribuer principalement à l'insouciance du public commerçant. » Le duc de Wellington proposait de déclarer la traite *piraterie*. « Cette décision, répondit M. de Châteaubriand, n'est pas de la compétence d'une réunion politique : vous nous conseillez de décréter l'affranchissement des esclaves ; mais par cette intervention l'autorité porterait une espèce d'atteinte au droit de propriété ; le Gouvernement britannique propose encore de conférer un droit limité de visite et de confiscation sur les vaisseaux engagés dans la traite des Nègres, à certains bâtiments de chacune des parties contractantes. Je ré-

ponds, ajoutait M. de Châteaubriand, que d'après la Charte française la confiscation est abolie, et que quant au droit de visite, on ne saurait décider légèrement une question de si haute importance et à laquelle il faut apporter de grands ménagements. Ai-je besoin de le dire? l'accroissement de la souffrance des victimes d'une infâme cupidité m'inspire une profonde horreur. Les nations chrétiennes ne feront jamais trop d'efforts pour effacer la tache que la traite des Noirs a imprimée à leur caractère. » M. de Châteaubriand avait habilement posé la question sur la traite; question qui se mêle à tant d'intérêts, aussi bien à tous les points du droit maritime qu'aux grands principes du christianisme et de l'humanité, car le droit de visite ne pouvait être aussi légèrement concédé.

Dans le but d'arriver à un prompt résultat, même avec la guerre flagrante, M. de Châteaubriand concerta longtemps avec M. de Villèle le choix de trois ambassadeurs qui devaient prendre une part active à la négociation d'Espagne, dans ses rapports avec la Grande-Bretagne; je veux parler des ambassades de Londres, de Madrid et de Lisbonne. Ces trois postes, qui se liaient si intimement entre eux, furent donnés à MM. de Polignac, de Talaru, Hyde de Neuville. Le premier avait été indiqué, sous l'influence de MONSIEUR, par ce comité politique dont j'aurai plus tard à parler; le second appartenait à ces sociétés de haute aristocratie qui exerçaient une puissance sur le Château. Quant à M. Hyde de Neuville, le souvenir de son ambassade aux États-Unis, et l'amitié intime qui l'unissait depuis tant d'années à M. de Châteaubriand, déterminèrent son choix. M. de Polignac paraissait pour la première fois sur une grande scène politique; jusque-là son influence n'avait pas été au delà de la Cour : c'était comme l'expression du parti religieux, un gage donné à la contre-opposition, qui prenait une certaine importance dans la Chambre. M. de Polignac était, certes, l'esprit le moins propre à saisir les mille ressorts plus ou moins droits, plus ou moins sincères, qui dirigent souvent les négociations diplomatiques. Sa probité était haute et pieuse; il y avait dans

cette tête je ne sais quoi de candide et de sévère, et avec cela une opinion exagérée de sa valeur politique et de sa capacité. M. de Polignac vénérait la royauté comme un culte; de là toutes ses fautes. Son éducation avait été négligée : jeté tout jeune encore dans les orages du dévouement et des conspirations, le malheur même ne l'avait point éclairé. Avec l'amour du bien, son esprit était le moins propre à l'opérer. M. de Polignac se préoccupait de certaines idées, et les suivait avec la croyance et la ferveur d'une vocation religieuse : c'est un grand fléau que les hommes à mission, que ceux qui se disent appelés à épurer la société, à exercer une espèce de prosélytisme, à réformer enfin la politique et la morale de ce monde, plein de passions et de misères! Le Gouvernement marche par une multitude de concessions; il prend la société telle qu'elle est, avec ses vices, ses besoins, et cherche à la diriger en louvoyant : les idées absolues le perdent; et malheur au pays dont l'administration tombe à de telles mains; il est lancé dans d'inévitables crises! M. de Talaru, ancien ami de M. de Châteaubriand et de la société de Mme de Duras, n'avait pas une grande capacité. Sa fortune était considérable [1]; il possédait un certain caractère de modération, et voilà pourquoi on l'avait désigné. M. de Villèle n'avait pu songer à renvoyer à Madrid M. de Lagarde; il s'était trop avancé avec les Cortès : j'aime les esprits à tempérament; les affaires ne se brusquent pas, on n'enlève pas une question comme une ville à l'assaut; la diplomatie est l'art des ménagements. M. de Talaru convenait assez à la mission que lui confiait M. de Châteaubriand; il était royaliste à forte nuance, mais avec assez de modération dans le caractère pour ne rien heurter, il était homme assez comme il faut pour ne mépriser personne. De communes instructions lui imposaient l'obligation de ménager une transaction avec les Cortès alors à Cadix, si elles adhéraient aux conditions proposées par le ministre français, et à la première de

[1] Une des trois grandes vanités de la maison de Talaru était de posséder trois archevêques de Lyon dans sa race, et vingt et un chanoines de Saint-Jean.

toutes, à la délivrance du roi Ferdinand. M. de Talaru était accrédité auprès du roi d'Espagne, et, en attendant sa liberté, il devait suivre la régence de Madrid, et, par-dessus tout, s'entendre avec le prince généralissime. M. Hyde de Neuville rapportait, je le répète, une certaine réputation d'habileté de sa mission des États-Unis; il l'avait remplie avec honneur et bonheur, comme aimait à le dire Louis XVIII. M. Hyde de Neuville, caractère vif, ouvert, sincère, unissait à une fermeté d'ostentation une bonhomie d'honnête homme; mais précisément cette chevalerie de sentiment et d'opinion le jetait dans une politique d'enthousiasme pour certaines idées; alors il ne voyait plus qu'un côté des questions; tout le reste lui échappait; il boudait, se fâchait sans ménagements. M. Hyde de Neuville pouvait s'entendre avec M. de Châteaubriand qui avait quelque analogie avec ce caractère; il ne pouvait longtemps s'accorder avec M. de Villèle et avec sa politique méticuleuse, surtout dans cette position si compliquée du Portugal où il s'agissait tout à la fois de ménager les intérêts de la France sans blesser ceux de l'Angleterre, et de dominer les différends élevés du sein de cette famille royale de Bragance, espèce de race de modernes Atrides. Ces choix d'ambassadeurs furent délibérés en conseil, et le Roi ne fit aucune objection, quoique la nomination du prince de Polignac à une ambassade aussi importante que celle de l'Angleterre lui parût hasardée. Louis XVIII était à cette époque sous un charme indéfinissable; une main puissante était toujours maîtresse de sa tête et de ses sens; elle préparait les choix, protégeait les influences. Ce qu'elle avait décidé devenait pour le vieux roi la loi même; on le tenait dans une espèce de tutelle; tous les prestiges étaient employés, vanités littéraires, correspondances, et puis d'autres choses encore que l'honneur m'empêche de dire. On usait de tout pour rendre encore aux plaisirs et aux sensations de la vie ce corps malade et perclus, sans songer que la mort s'avançait impitoyable.

Ainsi étaient les affaires! Les premiers succès de l'armée d'Espagne, l'entrée des Français à Madrid avaient exercé une

grande influence sur les masses. Il y a toujours de la force et de la popularité dans la victoire, et quels que fussent les efforts des journaux patriotes pour atténuer l'effet produit par la campagne, la marche rapide de l'armée popularisa le drapeau blanc et avec lui le trône des Bourbons. C'est une remarque à faire à cette époque, triste remarque qui indique les mauvaises passions de l'esprit de parti : les feuilles de l'opposition semblaient être devenues les journaux des Cortès et les organes de la révolution espagnole ; on y mettait même de la naïveté. En parlant des troupes de Mina, on laissait échapper cette expression de *nos soldats*, qui signalait trop ouvertement l'oubli de la patrie et les sympathies secrètes. Cependant les désappointements arrivaient à toute heure et montraient que la guerre avait pu se passer de la censure. Je dois rendre cette belle justice à M. de Châteaubriand ; il avait demandé que l'on maintînt dans toute sa puissance la liberté de la presse ; et pourtant en face d'une campagne chanceuse, cette presse était séditieuse, brûlante. En Angleterre, lorsqu'une guerre éclate, l'esprit public est tellement énergique qu'aucun journal n'oserait exalter les victoires des ennemis de la Grande-Bretagne au détriment de l'honneur national. Nous ne sommes point ainsi faits en France : nos passions, nos intérêts d'abord, puis la patrie, fille sublime qu'on exalte dans la parole, mais qu'on oublie et qu'on trahit ! Si le parti libéral recevait des échecs à chaque bulletin, les Royalistes, fiers de leur victoire, n'avaient plus de frein et commençaient cette série de fautes qui les entraînèrent à leur perte. La pente naturelle d'un parti est d'aller toujours à l'extrême ; un pouvoir, quel qu'il soit, même né au milieu d'une opinion, trouve néanmoins des passions plus fortes que lui-même qui le poussent et le tuent à la fin. M. de Villèle avait laissé en dehors quelques extrémités de son parti, et ces extrémités persécutaient la marche de son gouvernement. Se serait-on, par exemple, jamais imaginé que M. Frayssinous eût été traité d'athée, d'hétérodoxe, et qu'on l'accusât surtout de tiédeur pour les bonnes doctrines, lui qui luttait partout contre le mauvais esprit du siècle ! et pour-

tant cela se rencontra. M. l'abbé de Lamennais commençait une polémique d'ardeur et d'éloquence contre le grand-maître de l'instruction publique, qui fut dénoncé comme un gallican, un hérétique ; et jugez des chagrins de l'évêque d'Hermopolis, dénoncé comme anticatholique ; jugez de toutes les émotions que lui donnaient les attaques sans ménagements du fougueux directeur du *Drapeau blanc*. Les hautes discussions politiques allaient se résumer en des thèses de facultés théologiques. Ensuite, tout foulé par ces exigences des partis, le Gouvernement multiplia ses fautes. Toutes les hautes mesures d'administration furent délaissées ; on s'abandonna à je ne sais quel petit esprit d'agitation et de malaise. M. de Villèle résistait d'abord à son parti, puis il cédait peu à peu ; en définitive, il n'était pas de force à s'opposer à ses mauvais desseins ; il traduisait en mesure de gouvernement et en dispositions législatives tout ce que ses plus exigeants amis lui imposaient : et dans quels actes le Gouvernement cherchait-il à montrer qu'il avait de la force et de la puissance ? dans des mesures souvent sans objet et sans utilité. Le dirais-je ? on faisait des charges de cavalerie à l'occasion des missionnaires ; on dissolvait l'École de Médecine que M. de Corbière réorganisait dans des idées pieuses et spirituelles. Le duc de Liancourt lui avait envoyé sa démission de la commission de surveillance des prisons réorganisées ; M. de Corbière le destitua de six places gratuites ; ce n'était là que de la taquinerie sans force ; M. Magalon avait subi une longue condamnation en police correctionnelle ; M. de Peyronnet le fit conduire à Poissy avec les malfaiteurs. A quoi tout cela servait-il ? à faire crier à la tyrannie, à soulever les esprits contre une dynastie si généreuse pour les grandes choses. Et puis les destitutions s'accumulaient ; les moindres fautes, les plus légères infractions, et surtout la plus petite manifestation d'opinion libérale, étaient sur-le-champ punies par la perte de son état ou de sa position. L'instruction publique se ressentait particulièrement de cette influence, et M. Frayssinous frappa même l'institution de l'École Normale, destinée à peupler les colléges de professeurs

d'une science spéciale, mais alors sous les influences matérialistes. En présence de telles maladresses s'étonnera-t-on encore que le parti libéral criât qu'on en voulait aux lumières pour élever plus à l'aise la puissance sacerdotale? On laissait la presse libre, et c'est en face de cette haute puissance de liberté qu'on essayait un système de petitesse et de ruse. Cette contradiction était inconcevable : vainement le beau nom de M. de Châteaubriand intervenait-il comme une garantie et une justification; vainement la générosité de son caractère cherchait-elle à réparer ces injustices et à délivrer M. Magalon; le peuple, sous la double action des fautes du Pouvoir et de la polémique de la presse, restait convaincu qu'on lui préparait une espèce de despotisme faible, étroit, qu'il pourrait plus tard secouer de ses larges épaules. En vain les hommes prévoyants déplorèrent cette tendance qui rapetissait si étrangement le grand fait de la Restauration!

Malgré toutes ces concessions, la contre-opposition n'était point satisfaite; on jugerait mal M. de La Bourdonnaye si on en faisait l'expression d'un parti sans portée. Il aurait voulu introduire une espèce de constitutionnalité royaliste, une aristocratie provinciale, au moyen de laquelle la contre-opposition aurait eu le pouvoir en mains; il voulait des institutions libérales, mais l'administration aux mains royalistes, comme si cette alliance n'était pas un peu hétérogène; il avait des antipathies pour tout ce qui avait pris part à la révolution, tout en se plaçant sur le terrain de la Charte interprétée dans le sens d'une concession royale. La haine de MM. Delalot et de La Bourdonnaye contre M. de Villèle s'accroissait; M. de Châteaubriand n'avait pu amener une conciliation. L'antipathie éclata plus vive que jamais à l'occasion du budget. M. de La Bourdonnaye attaqua face à face M. de Villèle par ses antécédents; il l'accusait d'avoir manqué à ses promesses et à sa destinée royaliste. Quelles institutions ont été données? quelles garanties avons-nous obtenues? quel système a-t-on suivi? Qui sait mieux cependant que M. le président du Conseil combien il est nécessaire

de préserver la France de nouvelles convulsions ? qui sait mieux que lui qu'il n'y a que de fortes institutions qui puissent consolider le trône légitime ? Ce que M. de Villèle, simple député, demandait avec tant d'instances, après trois années seulement de Restauration, nous venons le demander à M. de Villèle, président du Conseil ! Occupé de renvoyer les Chambres, qu'il craint parce qu'il n'espère pas les diriger longtemps, il étoufferait, s'il l'osait, jusqu'aux discussions de la tribune. Si je jette les yeux sur l'administration, la plupart des places sont livrées à des incapacités, à des hommes hostiles aux Bourbons ; et à qui doit-on s'en prendre de ce désastre ? A celui qui imprime la direction des affaires, comme le seul qui ait la confiance du monarque et le seul aussi qui s'opposait aux épurations. On nous reproche d'avoir quitté le drapeau royaliste. Il m'est pénible de révéler quelques détails, mais il faut que la Chambre et la France connaissent la vérité. Un moment est venu où des hommes de cette majorité ont traité en secret avec les ministres d'alors ; ces hommes, placés le jour avec nous sur les bancs de l'opposition, étaient la nuit dans le salon des ministres. M. de Villèle se souvient que, dans une réunion dans laquelle se trouvaient MM. de Bonald, Benoist et le ministre des affaires étrangères, je lui ai prouvé qu'il avait passé la nuit avec M. de Corbière chez M. de Richelieu ; une discussion s'éleva, et c'est à la suite de cette discussion que les hommes qui étaient à la tête de l'opposition ont cru devoir marcher avec le ministre qu'ils avaient l'air de combattre ; je certifie ces faits et je les atteste sur l'honneur. Eh bien ! jusqu'à quand nous laisserons-nous arrêter par de vaines promesses ? Il ne tient qu'à nous de forcer le ministère à plus d'énergie ; quelle occasion plus favorable attendrons-nous pour l'exiger ? » C'était au refus du budget que M. de La Bourdonnaye marchait hautement ; il avait cité le témoignage de M. de Bonald sur la vieille histoire du parti royaliste avec M. de Richelieu ; M. de Bonald répondit en hésitant : « Il ne pouvait nier ni affirmer le fait allégué par M. de La Bourdonnaye ; il assurait sur l'honneur qu'il ne se rappelait rien de semblable,

mais ce dont il se souvenait c'est que la première fois qu'il aperçut des germes de division entre MM. de La Bourdonnaye et de Villèle, ce fut lorsque MM. de Corbière et de Villèle eurent, à sa connaissance, des conférences, avec M. de Richelieu ; et je crois même, ajoutait M. de Bonald, que M. de La Bourdonnaye équivoque, en ce qu'il prit alors lui-même des conversations avec le duc de Richelieu pour des conférences avec un autre ministre. » M. Delalot vint accuser aussi le ministère. « Où est la loi qui règle l'organisation municipale ? où est la loi sur la responsabilité ministérielle ? que résulte-t-il du système adopté par le ministre ? Par sa faiblesse, par ses tâtonnements, il a porté dans les esprits l'incertitude où il était lui-même ; l'opinion publique s'est effrayée de voir ce ministre incertain entre deux partis. Et que vient nous dire le président du Conseil pour justifier ces tâtonnements ? Il répond à tout : — J'ai la majorité, et tant que je l'aurai, j'aurai toujours raison. — Croit-il ainsi absoudre à la fois ses intentions et sa conduite ? » — « Il me sera facile, répondit M. de Villèle, de prouver que mes principes sont toujours les mêmes. Oui, nous avons fait de l'opposition, mais elle était appuyée sur la vérité ; elle était dans notre conscience, elle était dans la seule pensée de sauver la monarchie qui marchait à sa perte ; mais quand j'ai vu le Gouvernement revenir à des principes conservateurs, j'ai cessé mon opposition ; je n'ai jamais passé la nuit avec M. de Richelieu ; je n'ai jamais eu de relation avec lui que comme ministre du Roi. D'ailleurs M. de La Bourdonnaye peut se rappeler que nous avons été appelés par M. de Richelieu à l'époque de la loi d'élection ; que nous nous sommes rendus à son invitation, mais que c'était en plein midi ; ce fut à la suite de cette entrevue que nous eûmes l'amendement de M. Boin. Enfin, comme ministre et comme membre de la Chambre, j'ai toujours suivi la direction de ma conscience. » C'était une querelle de famille, une expression de petites haines, de reproches mutuellement adressés ; et combien ces querelles d'intimidité, ces révélations implacables ne durent-elles pas être agréables aux Libéraux ! c'était du scandale ; quoi de plus favo-

rable et de mieux exploité? On disait ses désappointements, ses amitiés, ses répugnances, ses ambitions; on se détestait profondément et on l'avouait tout haut. Ainsi marchait à sa décadence le parti royaliste; la guerre d'Espagne le rendait puissant, et il subissait les conditions de la puissance, la division profonde et les abus d'autorité qui la perdent!

Alors l'armée française entrait à Madrid, et la question d'Espagne était loin pourtant d'être résolue. M. de Villèle craignait plus que jamais les résultats politiques de la campagne; les Cortès avaient quitté Madrid, et Ferdinand les avait suivies à Séville. Les succès de l'armée française pouvaient sans doute se continuer avec autant de gloire que de bonheur, et n'était-il pas à craindre que les Cortès, se renfermant dans Cadix, ne prolongeassent indéfiniment la guerre? Les instructions de M. de Villèle à M. de Martignac, les pouvoirs que M. de Châteaubriand donnait à M. de Talaru, portaient sur la nécessité de négociations d'après les bases suivantes : 1°. liberté du roi Ferdinand; 2°. constitution modifiée d'après les anciennes lois monarchiques; 3°. le Conseil d'État au choix du Roi; 4°. deux Chambres, dont l'une aristocratique, également à la nomination du Roi. L'occupation devait cesser à ces conditions amicales. Le premier soin de M. le duc d'Angoulême, en arrivant à Madrid, avait été de constituer un conseil de régence, espèce de gouvernement provisoire qui pût servir de centre aux soumissions politiques et militaires. On craignait les folies de la régence d'Urgel, tout à fait sous la direction et l'influence du parti royaliste en France. Il y avait peu de grandesse à Madrid. S. A. R. réunit les débris de cette haute noblesse; et d'après ses conseils, elle désigna une régence composée du duc de l'Infantado, du duc de Montemar, du baron d'Éroles, de l'évêque d'Osma et de M. Calderon. Le duc de l'Infantado, qui fut choisi pour la présidence, était un caractère de quelque modération au milieu de l'effervescence générale; les autres étaient passionnés; mais en somme la régence de Madrid était plus calme, plus décidée à des concessions que la primitive régence d'Urgel; les membres de cette régence

furent même très-mécontents de l'oubli dans lequel ils furent laissés, et ces mécontentements trouvèrent de l'écho dans la crête du parti royaliste en France. Les desseins de M. le duc d'Angoulême étaient d'amener successivement les soumissions des généraux modérés tels que Morillo et Ballesteros, en offrant à leur patriotisme, et, si l'on veut, à leurs intérêts, l'espérance d'un gouvernement constitutionnel et d'une position militaire honorable et lucrative. Des négociations actives avaient été même heureusement tentées avec Morillo et le comte L'Abisbal : dans la situation des Espagnes, c'était le meilleur parti à prendre. Si Riégo et Mina étaient trop fortement engagés dans la cause des *descamisados* pour arriver à une transaction possible, les autres généraux n'avaient aucun motif pour refuser les propositions de M. le duc d'Angoulême dès qu'ils auraient un centre commun et espagnol pour faire leur soumission : ceci explique le but de la régence de Madrid. C'est dans ce sens que cherchait également à agir sir William A'Court à Séville. Les Cortès tenaient le Roi dans une espèce de captivité; le ministre anglais poussait à une transaction qui aurait maintenu les formes constitutionnelles. Mais telle est la nature des révolutions qu'elles ne savent pas s'arrêter; les hommes qui leur appartiennent sont sans ménagements; ils vont roide et droit devant eux, sans s'inquiéter s'ils ne creusent pas un tombeau aux idées libérales par leur inconcevable obstination. Les Cortès ne tinrent aucun compte des justes remontrances de sir William A'Court; et c'est quelques jours après que se passa la scène inconvenante et fatale dans laquelle le roi Ferdinand fut déclaré déchu par les Cortès, comme frappé d'incapacité mentale. M. Galiano était l'auteur de la proposition : « J'invite les Cortès, vu le refus de Sa Majesté de mettre à l'abri de l'invasion ennemie sa personne royale et sa famille, à déclarer que le cas de considérer Sa Majesté comme étant dans un empêchement moral de remplir ses fonctions, cas prévu par l'article 187 de la constitution, est arrivé, et à nommer une régence provisoire qui, pour le seul objet de la translation, réunira les attributions du pouvoir exé-

cutif. » Tous les esprits ardents applaudirent, et cette proposition fut adoptée par les députés présents à Séville. Après une déclaration aussi folle, les Cortès entraînèrent violemment Ferdinand à Cadix. Le duc d'Angoulême ne renonça point toutefois aux moyens modérés; il continua de négocier avec les chefs militaires. Ballesteros reçut des propositions comme Morillo et L'Abisbal : ces conditions étaient avantageuses et décisives. Mais précisément cette conduite de sagesse et d'espérance, qui devait rallier les esprits à la cause française et au généralissime, leur aliénait les Royalistes espagnols, et même la régence de Madrid, quoique plus calme et plus modérée que les exaltés de son parti. Dans cette Espagne enthousiaste et fanatique, les opinions étaient ardentes comme une croyance; elles ne s'expliquaient pas les ménagements, les termes moyens par lesquels un gouvernement cherche à se fonder et à se maintenir longtemps. Partout se manifestaient des réactions; les Français étaient considérés comme des sauveurs et des protecteurs pour les *libéralès*. Souvent l'autorité des chefs militaires de l'armée d'occupation était méconnue; les municipalités royalistes arrêtaient ceux dont les généraux français avaient protégé *la liberté*. Les choses en vinrent à ce point, qu'à Andujar le duc d'Angoulême, à la suggestion du comte Guilleminot, se vit obligé de prendre des mesures générales pour comprimer l'esprit de réaction et assurer le maintien de l'occupation française. Il ordonna « que les autorités espagnoles ne pourraient faire arrêter personne sans l'autorisation des officiers français; les commandants en chef des corps sous les ordres de S. A. R. devaient exiger la mise en liberté de tout individu qui aurait été arbitrairement emprisonné par des motifs politiques, et spécialement des miliciens qui pourraient retourner dans leur foyer, à l'exception de ceux qui, après leur élargissement, auraient donné de justes motifs de plaintes. Les commandants en chef des corps étaient autorisés à faire arrêter toute personne qui contreviendrait à ce décret; les éditeurs d'écrits périodiques étaient placés sous la direction des commandants des troupes. »

Sous le point de vue du droit public, c'était l'acte le plus hardi d'intervention étrangère que cette ordonnance d'Andujar, si louée par le parti libéral, mais elle préparait l'exécution des capitulations avec les chefs militaires; elle assurait protection à tous, et ménageait la possibilité d'un accord définitif avec les Cortès espagnoles. Cet acte blessa profondément la régence de Madrid; elle faisait passer l'autorité des mains espagnoles à la domination française. C'était une manière de s'emparer du Gouvernement, et par conséquent un acte en opposition complète avec les paroles désintéressées et toutes de confiance du duc d'Angoulême à son entrée en campagne. Le corps diplomatique en fut un peu effrayé; n'allait-on pas substituer l'administration française au Gouvernement espagnol? La régence de Madrid en fut tellement irritée, qu'elle offrit sa démission, démarche qui pouvait amener un conflit entre les Royalistes et les troupes françaises, et par conséquent priver l'armée d'une utile coopération. Le général Guilleminot fut donc chargé d'expliquer à la régence les dispositions de l'ordonnance d'Andujar. Le major-général annonçait au duc de l'Infantado « qu'en même temps que S. A. R. témoignait le désir de faire cesser toutes mesures arbitraires, elle reconnaissait aussi l'utilité d'assurer le pouvoir des autorités espagnoles, et que l'objet du décret rendu était de contenir les délits qui, par leur impunité, auraient compromis la tranquillité publique; que jamais l'intention de M. le duc d'Angoulême n'avait été d'arrêter le cours de la justice pour les délits ordinaires, sur lesquels les magistrats devaient conserver leur entière autorité; que quant à la disposition qui mettait les journaux sous la surveillance des commandants français, on ne devait pas supposer qu'elle eût un autre objet que d'empêcher l'insertion, comme cela arrivait fréquemment, d'articles qui aigrissaient les partis; que les commandants devaient s'entendre avec les autorités espagnoles afin que ces sortes d'articles ne fussent pas insérés; mais que si, contre toute apparence, les autorités ne faisaient pas cas de leur observation, il était naturel que les commandants, travaillant dans l'intérêt des opérations de l'ar-

mée, s'opposassent à de semblables insertions. » Dans ce conflit entre l'état-major et la régence, je dois dire que le duc d'Angoulême prit une fâcheuse idée des opinions et du caractère des Royalistes, soit en Espagne, soit en France; j'ajouterai que c'est de cette époque que datent cette modération, cette tempérance d'opinions et de principes qui distinguèrent plus tard M. le duc d'Angoulême; et puis, la société immédiate de ces fils de la révolution, dont il avait entouré sa tente, contribuait à le rendre favorable aux nouvelles idées. Chose extraordinaire! ce fut d'une guerre toute royaliste et dans l'intérêt des opinions de l'ancien régime, que S. A. R. rapporta des sentiments et des principes favorables au système constitutionnel!

Les Cortès s'étaient réfugiées à Cadix; sir William A'Court ne les avait pas suivies, et par conséquent avait suffisamment déclaré par là que son Gouvernement ne voulait plus conserver aucune relation avec la cause révolutionnaire. Tout appui était ainsi retiré aux Cortès! Il y avait alors, plus ou moins reconnues, trois régences en dehors du Gouvernement royal de Ferdinand: la régence d'Urgel était bien dissoute, mais ses membres conservaient encore une influence de fait sur tout le parti des exaltés; elle commandait aux volontaires royalistes et aux opinions des ultras en France; elle composait comme un Gouvernement occulte qui voyait avec douleur la marche rationnelle et modérée que prenait l'occupation française. La seconde régence était celle de Madrid, dont j'ai dit le caractère; enfin, le conseil des Cortès à Cadix, compromis, intraitable. C'est en présence de ces trois Gouvernements que devait agir M. de Villèle. M. de Talaru était arrivé à Madrid, accrédité auprès de la régence formée par le duc d'Angoulême; comme ses instructions étaient de traiter, s'il était encore possible, M. de Talaru favorisa les négociations mêmes qui s'ouvrirent à Cadix; on ne se décida au siége qu'après que toutes les voies d'accommodement eurent été épuisées. On fit même encore une fois proposer aux Cortès de rendre la liberté à Ferdinand. M. le duc d'Angoulême s'engageait à obtenir amnistie pleine et entière pour tous ceux

qui avaient pris part à la révolution ; elle consacrait la sûreté des personnes et le respect des propriétés. On promettait également de faire adopter par le roi d'Espagne des institutions en harmonie avec les mœurs des peuples, et de faire entrer son gouvernement dans les voies d'une liberté sage et modérée. Ces propositions furent repoussées, je ne sais par quel esprit de vertige. Alors commencèrent de beaux faits d'armes. On exagéra sans doute dans le temps la prise du Trocadéro et du fort Santi-Petri ; elles eurent leur gloire. Partout le soldat français se montra digne de lui. On a pu rire des bulletins racontant les bons mots militaires de M. le duc d'Angoulême. La vérité est pourtant que S. A. R. montra du courage, du sang-froid, de la gaîté dans toutes les actions. Je n'aime pas qu'on soit injuste pour le malheur ! Cadix fit sa soumission et Ferdinand fut délivré !

La question des opérations militaires était finie ; celle des négociations allait commencer. Deux grandes Puissances avaient pris une part plus ou moins directement active à la guerre d'Espagne : la Russie et l'Angleterre. Le Czar, dès l'ouverture de la campagne, avait offert de couvrir les frontières de France de grandes masses armées : il proposait de faire avancer un corps de troupes russo-bavaroises, qui aurait agi selon les événements et d'après les ordres de la France ; ceci était pour répondre aux éventualités posées par M. de Montmorency. L'Angleterre s'opposa formellement à cette nouvelle intervention armée, et M. Canning expédia une note énergique, dans laquelle il disait : « La France croyant sa sûreté menacée et ses intérêts compromis par l'état de choses existant dans la Péninsule, on lui a reconnu le droit d'intervenir ; mais elle seule doit agir, et la plus stricte neutralité doit être gardée par toutes les autres Puissances. Si, contre toute attente, les Cabinets européens dérogeaient à ces conventions, l'Angleterre se verrait forcée de faire respecter les engagements pris, et elle considérerait la cause espagnole comme la sienne propre. » Le ministre français seconda, en cette circonstance décisive, les efforts de M. Canning ; il refusa formellement les offres de l'em-

pereur Alexandre, ne voulant pas invoquer un auxiliaire aussi dangereux. Aussi l'Angleterre, plus immédiatement intéressée dans la question espagnole, surtout depuis la contre-révolution de Portugal, s'agitait beaucoup pour obtenir un prompt résultat. Il avait suffi de l'apparition de l'infant don Miguel et du comte d'Amaranthe pour renverser le système constitutionnel à Lisbonne. Cette nouvelle situation allait-elle changer les rapports de l'Angleterre et du Portugal? Sur ce point, les plus franches explications furent données à M. Canning par le prince de Polignac; on laissa l'Angleterre maîtresse de la questión portugaise pour la résoudre à sa convenance. M. Canning eût également désiré que Ferdinand pacifiât la Péninsule par l'adoption d'un système constitutionnel, lequel aurait permis un semblable système en Portugal. C'était aussi le vœu de M. de Villèle. Les premiers actes de Ferdinand témoignèrent de la tendance contraire; son ministère fut composé dans un sens tout exalté, et le supplice de Riégo annonça la réaction. Les Cabinets s'effrayèrent de cette tendance. La Russie voulait un pouvoir fort, absolu peut-être, mais humain. Dans la situation où se trouvait le ministère à Paris, en face d'une opinion elle-même précisément réactionnaire, il était impossible que M. de Villèle osât une démarche ostensible officielle pour entraîner Ferdinand dans les voies du système représentatif. Toute la droite disait: « Il faut laisser Ferdinand à sa liberté; qu'il fasse ce qu'il voudra; qu'on le proclame roi absolu; la France n'a rien à voir, rien à commander. » Cette opinion était trop puissante, trop impérative dans la Chambre, à la Cour même, pour que M. de Villèle ne la subît point. Il s'en ouvrit donc à M. Pozzo di Borgo pour qu'une démarche fût faite dans le sens d'un système modéré, au nom de l'empereur Alexandre, dont l'influence était si grande. M. Pozzo, homme d'intelligence, avait lui-même abondé dans le sens de M. de Villèle. Une correspondance active s'engagea avec l'empereur Alexandre, qui approuva complétement la pensée d'une démarche pour amener le pouvoir absolu de Ferdinand daus des voies de clémence et de modération. Ce fut

avec cette mission que M. Pozzo di Borgo partit pour Madrid. Il remit au roi d'Espagne une lettre particulière du Czar dans laquelle il exprimait le désir que le nouveau ministère fût modifié pour donner de plus grandes garanties à l'Espagne. Cette demande eut un plein succès : M. Pozzo obtint le renvoi du ministre don Victor Saëz ; et Ferdinand composa un cabinet dans un sens plus modéré ; il y fit entrer M. Casa-Jrujo ; ancien ambassadeur à Paris sous les Cortès ; c'était un homme à mesures pacifiques ; M. Eguia eut également un portefeuille. Ainsi, chose assez curieuse, nous avions vaincu en Espagne, nos armées l'occupaient, et c'était l'empereur de Russie qui faisait la loi à Madrid. Cela venait surtout de l'attitude du ministère devant l'opinion royaliste ; il n'était point libre ; il laissait le soin de pacifier à un souverain puissant sur la cour et sur la droite. Quel était le député royaliste qui eût osé s'opposer aux volontés d'Alexandre et aux idées politiques de la Russie !

CHAPITRE XXI.

MINISTÈRE DE M. DE VILLÈLE JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XVIII.

Administration publique. — Dissolution de la Chambre. — Élections générales. — Candidats et Députés. — Esprit de la Chambre de 1824. — Discussions de politique — La Septennalité. — La conversion des rentes. — Séparation de M. de Châteaubriand.—Son remplacement aux affaires étrangères. — La Session. — Dissensions dans le ministère. — M. de Damas et M. de Chabrol. — Mesures pour corrompre et éteindre la presse. — La censure. — Organisation du Conseil d'État.—Dépérissement, agonie et mort de Louis XVIII.

Septembre 1823. — Octobre 1824.

TOUTES les fois qu'un parti se posant en prophète, a menacé de certains dangers qui ne se réalisent pas, il perd de sa considération; c'est le châtiment que la force des choses lui inflige. C'est un peu là ce qui était arrivé à la suite de la guerre de 1823, pour le parti libéral : M. de Talleyrand, M. Molé avaient annoncé des défaites en Espagne, et on obtenait des victoires; les tribuns de la Chambre des Députés, le général Foy surtout, avaient renouvelé leurs déclarations, et ils s'étaient trompés comme pour la résistance des Napolitains aux Abruzzes. Ainsi les patriotes s'étaient fourvoyés dans leurs nouvelles, dans leurs bulletins, dans leurs espérances. Des élections partielles avaient eu lieu : les Royalistes en sortirent victorieux; ils envoyèrent dans la Chambre, en place de députés libéraux, MM. de Pracontal, de Vassé et de Bonvouloir du côté droit : ces succès donnaient de la force, de l'audace à l'administration publique. Le ministère frappait de nouveaux administrateurs

pour contenter la majorité; MM. Chevalier, préfet du Var; Dupeloux, des Basses-Alpes; Liégeard, des Hautes-Alpes; de Lamorélie, de l'Allier; Boula de Colombiers, des Vosges, et Pelet de la Lozère, de Loir-et-Cher, furent révoqués. Les nouveaux préfets étaient MM. Blin de Bourdon, membre de la Chambre des Députés, de Saint-Félix, Giresse de la Beyrie, Asselin, Ferrand et Martin. Tous appartenaient à l'opinion de cour, ou étaient recommandés par elle. M. de Corbière plaisait ainsi à la majorité. Ces grands succès de l'opinion royaliste continuaient à jeter des germes de divisions et multipliaient les dissidences : quand un parti est victorieux, il se partage en mille nuances. En présence d'un ennemi commun, on serre les rangs; mais quand cet ennemi est à terre, on se laisse aller au succès; on s'endort, ou bien, ce qui est plus déplorable, la guerre civile éclate; car il y a guerre civile dans les partis comme parmi les nations. M. de Villèle avait cherché à attirer à sa majorité le plus d'unités possible dans la contre-opposition ardente. M. de Castelbajac obtint une direction générale; M. Cornet-d'Incourt acceptait la direction des contributions au ministère des finances; M. Ferdinand de Berthier eut une place au Conseil d'État, avec la promesse d'une grande préfecture. Mais le président du Conseil avait laissé en dehors les deux puissances de l'opposition royaliste, MM. de La Bourdonnaye et Delalot; autour d'eux se réunissaient le parti ultra-religieux, qui ne trouvait pas qu'on marchât assez fortement et dans les voies pieuses; ensuite, ce qu'on appelait les royalistes impatients, que M. de Villèle désignait déjà sous le nom de *la Pointe*. Il y avait deux hommes en M. de Villèle, l'administrateur et le chef de majorité royaliste; quand il se circonscrivait dans l'administration, le pays n'avait que des éloges à donner, il était en première ligne. Les dépenses occasionnées par la guerre d'Espagne et le paiement des reconnaissances de liquidation avaient nécessité la création d'une grande masse de rentes qui pouvait accabler la place. Une ordonnance du Roi autorisa le ministre des finances à procéder à la vente de 23 114 516 francs de rentes 5 pour 100 consolidés;

M. de Villèle choisit le moment favorable, et l'adjudication avec concurrence et publicité fut annoncée un peu après l'entrée des Français à Madrid. On faisait courir les plus sinistres prévisions sur cet emprunt; on disait tout haut qu'il ne pourrait pas se réaliser, ou qu'il serait adjugé à très-bas prix. Cependant l'adjudication s'ouvrit, en présence de tous les ministres et d'une foule de capitalistes; quatre compagnies de soumissionnaires se présentèrent : c'étaient, 1°. MM. Laffitte, à la tête d'une de ces compagnies; 2°. Sartoris; 3°. Rotschild frères; 4°. de Lapanouze. Chacune de ces maisons remit au ministre des finances sa soumission cachetée, et M. de Villèle, après avoir déposé sur le bureau son *minimum*, procéda au bris des cachets. La première soumission était celle de la compagnie Laffitte; elle s'engageait à prendre les 23 114 516 francs de rentes au cours de 87 francs 75 centimes, et à payer au Trésor, pour le prix de cette vente, la somme de 405 659 755 francs 80 centimes. Par une conformité assez remarquable, les soumissions de MM. Sartoris et Lapanouze offraient les mêmes conditions. Le paquet de MM. Rotschild fut enfin ouvert; leur soumission était à un prix beaucoup plus élevé que celui des trois autres compagnies : ils s'engageaient à prendre l'emprunt à 89 francs 55 centimes, et à payer au Trésor, pour cet achat, un capital de 413 980 981 fr. 56 cent. La soumission de MM. Rotschild surpassant le *minimum* fixé par le ministre des finances, l'emprunt leur fut adjugé. C'est de cette époque que la maison Rotschild prit en quelque sorte le monopole des emprunts en France : cette grande maison, habilement dirigée, se rendit maîtresse de la Bourse, et fit d'immenses bénéfices. Rien ne put se comparer à la capacité active et intelligente de M. James Rotschild, son représentant à Paris; jamais du découragement dans les crises; de la confiance dans l'avenir du pays, un haut instinct de tous les mouvements des fonds publics et des résultats de tous les événements politiques en Europe. La soumission Rotschild portait le plus haut prix qu'eût encore atteint la rente; cette hausse si forte, si continue, amena des désastres immenses à la Bourse. Le parti

libéral avait joué à la baisse, parce qu'il est dans la nature des partis de subordonner même leurs intérêts à leurs passions; plusieurs agents de change suspendirent leurs paiements. Le ministre des finances aida la fortune de tous ses amis et des Royalistes qu'il voulait gagner à son système politique.

Une fois la guerre finie, l'inquiétude du président du Conseil fut surtout de procurer des ressources pécuniaires au gouvernement de la Péninsule. Voilà pourquoi il y eût désiré l'établissement d'un système représentatif comme un moyen d'avoir des emprunts. Le parti royaliste, qui voulait laisser Ferdinand dans ses droits absolus, éluda cette difficulté par l'emprunt Ghuebart. C'était le triomphe des idées de l'absolutisme qu'un emprunt contracté en dehors du système représentatif et du Gouvernement français. M. de Villèle s'opposa autant qu'il le put à cette opération; mais elle s'effectua comme malgré lui sous la haute protection du parti royaliste. Dans le Conseil des ministres, les divisions s'étaient réveillées. On avait la victoire, mais on allait compter avec le pays et la majorité; sous ce rapport, le maréchal Victor devenait un témoin importun. L'affaire des marchés Ouvrard appelait sur tous les points le plus sévère examen. Si la nécessité des marchés d'urgence était constatée, le maréchal s'était donc montré tout à fait incapable, le ministre de la guerre n'avait donc pas fait tout ce qu'il devait faire; au contraire, si le ministre de la guerre avait bien pris ses mesures, comment expliquer les marchés Ouvrard? M. le duc d'Angoulême, fortement prévenu contre le ministre par le parti du général Guilleminot, déclara qu'il ne s'occuperait jamais d'affaires si M. le maréchal Victor restait ministre de la guerre. M. de Villèle caressait bien l'idée de se débarrasser du maréchal, dont la présence au Conseil l'embarrassait; mais subirait-il le général Guilleminot environné de toute la confiance de M. le duc d'Angoulême? C'était là un embarras que M. de Villèle voulait éviter avant tout; il désirait un collègue facile à conduire, par conséquent sans grande influence; et M. le général Guilleminot était trop important après la campagne d'Espagne,

Il insinua donc : « Qu'en présence de la Chambre, et pour justifier les marchés, il serait imprudent d'appeler tout à coup le général Guilleminot au ministère de la guerre; qu'on n'avait qu'à désigner tout autre nom, et qu'il s'empresserait de le placer dans un ministère qui ne devait être en définitive qu'une dépendance des attributions de Son Altesse Royale. » M. de Villèle portait le général Digeon; mais il trouva quelques obstacles, et on lui désigna le baron de Damas. M. de Damas commandait une division de l'armée de Catalogne; gentilhomme plein d'un pieux honneur, il n'avait aucune espèce de capacité; au reste, l'homme le plus malléable, pour un esprit à ressources comme M. de Villèle. M. de Damas ne devait être, à vrai dire, que le secrétaire de M. le duc d'Angoulême, qui avait alors l'ambition de prendre la direction absolue de la guerre par le poste de commandant supérieur, comme la chose existe en Angleterre. Le maréchal Victor fut donc exclu du Conseil par une véritable intrigue. On lui donna l'ambassade de Vienne pour le dédommager. C'était un poste bien en dehors de ses habitudes et de sa spécialité; il le refusa d'abord. Plus tard on lui fit écrire par le Roi lui-même pour qu'il eût à se rendre à son poste. La retraite du maréchal Victor fit une grande sensation dans le parti royaliste; l'opposition de cette couleur devint furieuse, compacte : « Comment, disait-elle, a-t-on pu renvoyer le ministre qui a formé l'armée victorieuse en Espagne? C'est une insulte qu'on a faite à cette armée libératrice; le maréchal Victor était une expression royaliste dans le Conseil; on l'en expulsait pour blesser cette opposition, pour affaiblir ses croyances! » La *Quotidienne*, modérée jusque-là contre le ministère, se dessina complétement; elle passa à l'opposition; elle devint violente contre M. de Villèle. Le maréchal semblait emporter le drapeau blanc dans sa disgrâce. M. de Villèle, toujours plus maître du Conseil, avait d'abord eu l'intention de remplacer M. de Lauriston, qu'il avait élevé à la dignité de maréchal dans cette pensée. Son but était déjà de céder la maison du Roi au parti religieux et de cour, en y appelant le duc de Doudeauville, protégé par la douce coterie

de Saint-Ouen. Mais à son retour du siége de Pampelune, le maréchal de Lauriston ne songea point à demander sa retraite; et d'ailleurs il était inutile à M. de Villèle de renvoyer du Conseil un membre qui votait constamment avec lui. Il ne restait donc plus que M. de Châteaubriand comme sommité de parti; M. de Villèle le ménageait encore; il avait besoin de son talent et de sa popularité, alors surtout, car le président du Conseil s'était arrêté à une grande innovation politique, à l'idée de la septennalité parlementaire, que M. de Châteaubriand adoptait avec ardeur comme une forme anglaise. Qu'on ne croie pas qu'il y eût pour M. de Villèle une conception politique ou constitutionnelle dans la septennalité; voici tout son calcul: « Nous avons eu de bonnes élections depuis notre avénement. Dans les circonstances actuelles, nous en aurons de meilleures encore; nous ne pouvons plus vivre avec une minorité double qui fait feu sur nous des deux côtés; ayons une Chambre homogène, qui nous appartienne et avec laquelle nous passerons bail de sept ans. » M. de Châteaubriand subit la conviction de M. de Villèle à ce point qu'il publia une brochure pour préparer le renouvellement intégral et la septennalité. La mesure de la septennalité en entraînait une autre, la dissolution de la Chambre actuelle; cette Chambre avait une forte majorité royaliste. N'était-ce pas s'exposer à mille hasards, aux chances d'une tout autre majorité? Mais M. de Villèle avait un motif puissant pour provoquer la dissolution : il avait à rendre compte de l'expédition d'Espagne, à épurer des comptes financiers; or, en présence d'une minorité de gauche et de la contre-opposition de droite, pouvait-il manœuvrer à l'aise? La question portée au Conseil en présence du Roi souffrit peu de difficultés, car le Cabinet fut unanime au vote. On se décida à une réélection générale par l'exemple des dernières élections partielles dans lesquelles presque tous les Libéraux avaient été exclus; ensuite la correspondance des préfets promettait partout le même résultat. On fit également entendre au roi Louis XVIII que l'impression produite par la guerre d'Espagne donnerait une grande et vive impulsion à

l'esprit public et seconderait l'administration royaliste dans ses choix. D'ailleurs la septennalité étant une mesure fondamentale, devait être votée par une Chambre nouvelle avec un mandat en quelque sorte connu et spécial. Dans la vérité, on n'était pas même bien sûr que la majorité de la Chambre actuelle votât la septennalité; et c'est pourquoi la dissolution fut arrêtée dans le Conseil du 20 décembre. Il était d'habitude parlementaire qu'à chaque dissolution des Chambres, on créât un certain nombre de pairs pour récompenser les services parlementaires; on se débarrassait ainsi de quelques importances personnelles qui gênaient dans les élections et dans la Chambre. Une première promotion de pairie avait eu lieu à la suite de la campagne d'Espagne. On avait appelé à la pairie le maréchal Molitor, les lieutenants-généraux Bordesoulle, comte Guilleminot, comte Bourck, comte Bourmont et baron de Damas; cette promotion toute militaire n'était point une force pour le ministère. La seconde promotion eut un caractère plus politique : d'abord on jeta M. Lainé dans la Chambre des Pairs pour que son nom ne fût plus un obstacle et une sommité dans la Chambre des Députés. A la dernière session on n'oubliait pas que M. Lainé avait cherché à rallier le centre droit, et l'on craignait cette combinaison pour la session prochaine avec un résultat plus heureux. Il y avait ensuite deux promotions ecclésiastiques : celle de M. le comte de Villefrancon, archevêque de Besançon, et de M. de Vichy, évêque d'Autun, dans la pensée de donner une importance réelle et politique au clergé. La duchesse d'Angoulême protégeait spécialement M. de Vichy. On avait ajouté quelques nominations de cour : le baron de Glandèves, une des plus rapides fortunes de château, homme honorable d'ailleurs et modéré. MONSIEUR avait demandé le comte de Puységur; la duchesse d'Angoulême, le vicomte d'Agoult; la duchesse de Berri, le comte de Mesnard. On donnait à l'opinion ardente du parti royaliste le vicomte Gabriel Dubouchage et le souvenir de Charette. M. de Tournon était récompensé de ses longs services de préfecture. On ajoutait à cette liste M. de Breteuil, préfet de

la Gironde, le plus pieux des congréganistes, ainsi que le lieutenant-général Dode de la Brunerie, le comte de Bourbon-Busset, marquis de Juigné, et le marquis de Coislin. La promotion se compléta par bon nombre de députés, en général hommes considérables et influents dans la majorité royaliste de la Chambre; tels étaient le comte de Béthisy, le comte Chabrol de Crouzol, le comte d'Orglandes, le comte de Chastellux, le marquis de Villefranche, le vicomte de Bonald, le comte de Vogué, le comte de Marcellus, le comte Florian de Kergorlay, le marquis de Rastignac, le comte de Courtarvel et le comte Louis d'Ambrugeac. En admettant alors le parti royaliste comme force triomphante, ce qui était un fait, on ne pouvait critiquer de pareils choix; tous représentaient des opinions influentes et de grandes existences de propriété. C'étaient des hommes parlementaires que l'on appelait à la pairie, comme cela se pratique en Angleterre. Quelques-uns embarrassaient comme députés; ils étaient trop importants dans les combinaisons d'une majorité soumise et subordonnée. A la Chambre haute, ils étaient un secours ministériel contre cette fusion d'opinion libérale qui s'opposait à la marche du Cabinet. M. de Villèle eût été plus habile de comprendre dans cette promotion deux ou trois adversaires puissants qu'il laissa en dehors, et qui devaient à la fin l'abattre; j'entends parler de MM. de La Bourdonnaye, de Vitrolles et Delalot. Qu'avait-il à craindre d'eux, en les confondant au milieu des pairs avec des opinions qui ne sympathisaient en aucune manière avec la leur? M. de Vitrolles sollicitait d'ailleurs cette dignité comme un gage d'alliance. Pourquoi le refuser? c'était un noble moyen d'éteindre les ressentiments d'un chef de parti. On se contenta de rendre à M. de Vitrolles le titre de ministre d'État, position révocable et en quelque sorte administrative. M. de Villèle savait l'activité de son esprit, cette prodigieuse facilité d'affaires qui le distinguait; et avec cela il possédait toute la confiance de MONSIEUR. En résultat, si M. de Villèle connaissait la puissance d'action de M. de Vitrolles, n'était-ce pas une raison de plus pour l'éteindre dans la Chambre des

Pairs? Quant à M. de La Bourdonnaye, M. de Villèle se laissa trop aller à ses ressentiments; M. de La Bourdonnaye l'avait beaucoup attaqué en effet; mais l'homme politique ne doit pas avoir de ces vengeances, ces haines, de ces souvenirs du passé, au détriment de ses intérêts. N'était-il pas dans la politique de M. de Villèle d'annuler le chef le plus puissant de la contre-opposition?

La Chambre des Députés une fois dissoute, toute la préoccupation du ministère dut se porter sur les élections. C'était de ce grand conflit que devait résulter une victoire longue et certaine pour le parti royaliste, considéré comme puissance parlementaire; après s'être absorbé dans la guerre d'Espagne, M. de Villèle se donnait la fièvre des élections. Le moment était parfaitement choisi : rien ne rend fort comme un triomphe, et les Royalistes avaient toute l'ardeur, toute la puissance du parti vainqueur. L'éclatant démenti donné aux prédictions des feuilles libérales avait jeté du découragement dans les rangs patriotes. Il y a des moments où les opinions vaincues se dégoûtent tout à fait; frappées au cœur, elles ne se montrent ardentes que pour donner leur démission; il y a ensuite dans le succès une force d'attraction qui entraîne vers elle beaucoup de convictions incertaines. J'explique par toutes ces causes le succès si complet des Royalistes en 1824; j'ajouterai que le pouvoir donna carte blanche aux préfets. Ceux-ci, sachant bien qu'ils seraient d'autant plus récompensés qu'ils auraient obtenu de meilleurs résultats, commirent une multitude de hardiesses électorales dans les colléges. M. Capelle fut chargé de la direction suprême des élections départementales : bien avant la dissolution, toutes les mesures avaient été prises pour obtenir une bonne Chambre dans le sens royaliste. Circulaires, instructions, mandements épiscopaux, lettres pastorales, destitutions et promesses de places, tout fut employé : il s'agissait d'un coup décisif. La mesure la plus importante et la plus difficile, surtout comme manifestation de principes, était la liste des présidences; presque tous les Royalistes de la Chambre dissoute furent portés. Mais ici les haines

de M. de Villèle l'emportèrent encore sur la prudence et la tactique ; il voulait marcher avec les Royalistes, et il excluait MM. de la Bourdonnaye, Clausel de Coussergues, Delalot, etc., etc. Sans doute ces députés avaient plus ou moins attaqué le ministère; mais leur exclusion n'allait-elle pas soulever de nouveaux ressentiments, favoriser les divisions, et fortifier les répugnances de la contre-opposition dans la Chambre réélue ? Pouvait-il d'ailleurs éviter l'élection de M. de La Bourdonnaye? Dès lors, élu malgré le ministère, n'allait-il pas être une voix d'accusation dans la Chambre ? Ulcéré qu'il était, n'allait-il pas frapper implacablement M. de Villèle ? Toutefois le ministère eut le bon esprit de ramener à lui, dans cette circonstance, l'organe puissant de l'opinion royaliste; sauf quelques légères nuances, *la Quotidienne* poussa tous les candidats ministériels. Des notes fort utiles pour ces candidats furent publiées dans ce journal. Ces renseignements étaient fournis par le ministère de l'intérieur : M. de Corbière mettait un grand prix à avoir l'assentiment de la feuille royaliste, parce qu'il savait son influence sur le parti religieux et nobiliaire qui composait les colléges des départements.

Les Libéraux, étourdis par les derniers événements, cherchaient pourtant à se rallier pour le triomphe des élections; il y avait véritable dégoût parmi les patriotes, ce qui était facile à voir par l'aspect terne de leurs journaux, par la mollesse et la timidité de leurs opinions. Il s'agissait d'arrêter le choix de leurs candidats, et déjà se manifestaient des divisions. Un bon nombre de gens honorables et réfléchis ne voulaient pas de ces champions de révolutions et de troubles qui avaient compromis, par leurs passions actives, la cause des progrès et de la monarchie constitutionnelle. MM. Ternaux et Delessert cessaient de marcher avec MM. Manuel et Grégoire; ils savaient tout le mal que ces derniers choix avaient fait à la liberté légale; il y eut même des assemblées préparatoires dans lesquelles ces nuances d'opinions se manifestèrent hautement. Deux comités s'étaient formés, l'un chez M. de Laborde, réunion d'hommes modérés et très-

nombreuse; l'autre comité se groupait chez M. Laffitte; ces deux assemblées ne marchaient nullement d'accord. Le comité Laborde, usant de la prééminence que lui donnait le nombre, imposa M. Benjamin-Constant pour remplacer M. Manuel, et *le Courrier Français*, organe influent du parti libéral, n'osant pas tout à fait se prononcer contre cette décision, annonçait pourtant que beaucoup d'électeurs n'approuvaient pas ce changement et qu'il ne l'approuvait pas plus qu'eux. Ainsi, tandis que les Royalistes s'avançaient comme un seul homme, les Libéraux, morcelés, luttaient les uns avec les autres, et ne s'entendaient même pas sur le choix de leur candidat. Il arrive des moments où c'en est fait d'un parti; tout ce qu'il prépare tourne contre lui-même; il ne peut plus marcher jusqu'à ce que les fautes des vainqueurs le rappellent à la vie et à la puissance. Ces fautes se multipliaient en effet. Le parti ardemment royaliste gagnait toujours du terrain. On ne cachait plus les projets d'avenir; on voulait rendre les registres des actes civils au clergé; on proclamait tout haut le dessein de rétablir les corporations religieuses, et d'infliger une pénalité sacrilége aux vols commis dans les églises; on continuait à faire du gouvernement une affaire de conscience catholique. Qui ne se souvient des taquineries de l'Université, de cette inquisition de la vie privée qui poursuivit M. Ferlus? L'évêque d'Hermopolis ordonna une réorganisation générale de l'école de Sorèze, en ce qui touchait l'enseignement et le personnel des fonctionnaires et des élèves. On examinait si les professeurs remplissaient les devoirs religieux, on arrivait aux billets de confession. Et le grand-maître satisfaisait-il au moins par ces concessions les exigences de partis? Il n'en était rien. Ce pauvre M. Frayssinous était tourmenté de toutes les manières, attaqué vivement dans ses croyances, dans ses affections par l'abbé de Lamennais, par M. O'Mahony, par ces dissertateurs séculiers qui fatiguaient la politique de l'évêque demi-gallican. Que pouvaient être les joies de l'épiscopat à côté de ces attaques vives et passionnées dans lesquelles on accusait M. Frayssinous d'impiété, ou

pour le moins de schisme? Aussi l'événement le plus grave de cette époque fut le mandement de M. le cardinal-archevêque de Toulouse. M. de Clermont-Tonnerre était l'expression la plus ardente de cette Église militante, un peu avide de bruit; il avait lancé une lettre pastorale à l'occasion des élections; car il faut dire que le gouvernement s'étant placé dans l'Église, les mandements devaient par la force des choses, jouer un grand rôle politique. M. de Clermont-Tonnerre dénonçant cette impiété du siècle qui faisait tourner en dérision toutes les questions religieuses, réclamait les anciennes libertés de l'Église de France, la reconstitution des synodes diocésains et des conseils provinciaux, l'indépendance entière des ministres de la religion, la réhabilitation de toutes les fêtes solennelles; il appelait aussi la discipline ecclésiastique et le droit commun du clergé tel qu'ils existaient autrefois, le rétablissement de plusieurs ordres religieux en France. M. le cardinal demandait une modification dans le Code; il formait le vœu de voir les registres de l'état civil dans les mains du clergé; il sollicitait une loi sévère pour la répression des vols commis dans les églises.

Ce mandement était si manifestement hostile aux intérêts nouveaux, que le ministère crut devoir le dénoncer au Conseil d'État, comme un cas d'abus. Dans le Conseil, M. Portalis, chargé du rapport, démontra que la lettre pastorale renfermait des principes contraires au droit public et aux libertés de l'Église; il concluait à sa suppression absolue. M. Dudon s'éleva avec force contre la juridiction du Conseil d'État en matière d'abus; il ne lui reconnaissait pas le droit de juger cette circulaire ecclésiastique; il la défendit sur tous les points, car elle n'était autre chose qu'un vœu de piété. M. Allent émit l'opinion que M. le cardinal fût mandé et entendu; car il ne voyait rien qui pût justifier une pareille publication religieuse. Le garde des sceaux s'opposa à cette proposition, par le motif qu'aucune loi ne permettait d'appeler un prélat devant le Conseil d'État. MM. de Balainvilliers et Delaveau soutinrent que les évêques avaient le droit de demander

les améliorations et les changements qu'ils croyaient utiles à la religion, et que le mandement de M. l'archevêque n'avait pas d'autre but. Enfin M. Portalis soutint vivement sa proposition d'abus. « Les lettres pastorales, disait-il, ne doivent avoir pour objet que d'instruire les fidèles de leurs devoirs religieux ; celle de M. le cardinal de Toulouse renferme des passages contraires aux lois du royaume, aux prérogatives et à l'indépendance de la Couronne : je demande donc la suppression de ce mandement. » Cette proposition fut mise aux voix et adoptée à la presque unanimité. Jugez de l'impression produite par un pareil arrêt sur le parti religieux qui soutenait le ministère ; attaquer un cardinal ! lui arracher son inviolabilité romaine ! Je voudrais qu'on relût les fulminations du *Mémorial catholique.* M. de Lamennais avait dit qu'on verrait ce qu'était un prêtre ; M. de Clermont-Tonnerre annonçait qu'on verrait ce qu'était un cardinal. Cette affaire ne put pas même être assoupie par l'intervention bénévole du marquis de Clermont-Tonnerre, ministre de la marine. C'est de cette époque que commence la résistance des corps civils à l'envahissement du clergé et par conséquent au Cabinet, qui se faisait en quelque sorte épiscopal. Jusqu'ici le ministère n'avait trouvé aucune opposition systématique dans les cours royales ; il s'agissait du trône et de ses droits ; les cours l'appuyaient ; mais lorsque le ministère se laissa trop entraîner sous la force cléricale, les cours royales passèrent à l'opposition. On réveilla les vieilles querelles du jansénisme, des parlements et des évêques ; on dénatura la Restauration, et la Restauration fut menacée. La religion retira-t-elle quelque éclat et quelque force de cette situation politique ? Loin de là : on compromit le catholicisme lui-même en le mêlant aux passions humaines, en l'exposant aux coups de la presse et aux invectives de l'esprit de parti. On confondit dès lors la religion et le système ministériel ; ce qui frappait l'un attaquait l'autre également, et, au milieu de tout cela, la monarchie périssait sous les divisions.

Cependant, M. de Villèle était plutôt entraîné par ce mouvement qu'il ne l'approuvait lui-même ; son esprit était trop éclairé

pour réduire la société à des proportions si resserrées. Parmi les projets dont il était alors préoccupé, se trouvait surtout la conversion des rentes qu'il voulait lier, dans sa pensée, à l'indemnité des émigrés, impérieusement exigée par les chefs des Royalistes comme gage d'alliance avec le Cabinet. Cette nécessité de trouver des ressources l'avait mis en rapport avec la haute banque, et M. de Villèle avait senti la nécessité d'un système un peu libéral pour protéger le crédit public et faire arriver les ressources au Trésor. C'est dans une pensée plus large que celles de son parti qu'il institua le Conseil supérieur du commerce, dont l'objet était d'aviser à l'amélioration successive des lois et tarifs qui régissaient les rapports du commerce français avec l'étranger et les colonies françaises. Un bureau de commerce et des colonies était également formé; on le chargeait de recueillir les faits et documents propres à éclairer les délibérations du Conseil supérieur. M. de Villèle devait prendre les mesures pour que les ministères fissent parvenir à ce bureau tout ce qui était de nature à le mettre en état d'apprécier la marche et les besoins du commerce et de la navigation. M. le comte de Saint-Cricq fut nommé président du bureau du commerce et des colonies; on lui faisait une place pour donner la direction des douanes à M. de Castelbajac. Le secrétariat-général du Conseil supérieur et du bureau fut confié à M. le baron de Fréville; tous les membres appartenaient aux diverses nuances des Chambres; on ne pouvait nier qu'ils ne fussent fort éclairés et très-instruits, surtout des intérêts dont l'ordonnance les faisait l'expression.

L'épreuve des élections approchait; les partis étaient en présence. Jamais ardeur semblable à celle des Royalistes; on se concertait d'avance sur les choix; l'impulsion était donnée à Paris comme dans les départements. Chaque électeur faisait la police de son bureau: on critiquait les droits; on excluait à tort et à travers; des circulaires émanées de tous les ministres imposaient partout les votes aux fonctionnaires publics. Aussi à Paris, comme en province, la victoire demeura complète aux Royalistes. Le résultat des élections leur donnait 410 nominations, et 19 seulement à la

à s'isoler
rent. Hon
suré jusqu
discours n.
ministériel
les homme
que les Ca
servation
opinions s
de M. Pas
Roi. J'ai c
sont parve
s'était pla
nom seul
Châteaub
dire, un
Louis X
défiance
mis à co
une illus
consigné
cette lé
ressembl
tion, qu
Cette
ments d
rone. A
très-exp
nécessi
toutes
Puissa
et à ra
la Fra
les ha
donne

Volvic, Jacquinot-Pampelune et Bois-Bertrand. M. Gauthier, qui était appelé à jouer un rôle dans cette fraction de la Chambre, négociant fort éclairé de Bordeaux, appartenait essentiellement aux opinions modérées du centre; il était protestant, et opposé par conviction aux empiétements du clergé. Ceci explique comment il passa à l'opposition à mesure que le ministère subit plus complétement la domination épiscopale. M. de Bois-Bertrand, écrivain philosophique, obscur et transcendant, avec une science réelle de chiffres et de mathématiques, doctrinaire dans l'opinion royaliste, venait d'exercer une fonction de confiance et de police à Bordeaux; il s'était montré membre fort ardent de toutes les sociétés littéraires qui avaient préludé au triomphe des opinions royalistes; entré depuis dans l'administration, il avait pris des sentiments plus sages, plus applicables; on lui destinait une des grandes divisions du ministère de l'intérieur. M. de Bois-Bertrand écrivait lourdement avec la prétention d'un style grave et de penseur : il était plus malheureux encore à la tribune; sous ce rapport, ce n'était pas un auxiliaire bien précieux pour le ministère. M. de Chabrol-Volvic, préfet de la Seine, avait une couleur politique tiède; administrateur éclairé, il n'avait ni une indépendance de position, ni une force de caractère suffisante pour s'opposer à la marche du ministère, mais il l'aurait volontiers doucement entraînée vers des vues de tempérament et de popularité. J'ai toujours pris comme type du centre droit ces trois noms : MM. de Martignac, de Chabrol et Gauthier; M. Ravez penchait un peu plus vers la droite. A côté de ce centre siégeait la droite pure, dont la masse adhérait complétement à la marche de M. de Villèle; elle comptait plus de cent membres, et se fortifiait d'une foule de noms provinciaux qui allaient augmenter les votes de la majorité; comme tête de ce parti dans la Chambre, étaient alors M. de Frenilly, esprit systématique, s'amusant de quelques sophismes, dévoré de la manie d'écrire et de réformer la société, qui ne demande qu'à se délivrer de ces réformateurs bénévoles. Je ne sache rien qui ait fait plus de mal à la Restauration que ces brochures royalistes paraissant comme les révéla-

tions et les espérances d'un parti, attaquant les droits, les libertés, et se faisant un jeu de prendre à rebours toutes les questions politiques; MM. Fadate de Saint-Georges, de Kergariou, Conen de Saint-Luc, de Curzay, vives expressions de la droite, et qu'on rattachait par des positions administratives au système ministériel; M. de Saint-Chamans, écrivain de brochures, animé, comme M. de Frenilly, du désir de réformes, poursuivant par la presse, la presse, et voulant étouffer cette arme, qu'il employait avec une ardeur spirituelle. Je mets MM. de Frenilly et de Saint-Chamans à la tête de ces rêveurs de mesures fortes et de coups d'État qui perdirent la Restauration en la couvrant d'impopularité; ils pénétrèrent la Couronne de cette pensée qu'elle avait une espèce de mission du ciel pour rendre à la France sa religion, ses vieilles mœurs et sa foi monarchique; la Couronne essaya un jour de leurs conseils; depuis, qu'est-elle devenue?

Venait ensuite le parti de Congrégation, moitié dans le ministère et moitié en dehors. J'ai besoin de le dessiner avec précision, parce que cette force religieuse domina la Chambre et corrompit son esprit. La Congrégation maîtresse de grandes influences électorales, avait prêté son appui au Gouvernement, et le résultat des élections lui avait donné plus de cent vingt membres dans la Chambre qui s'étaient placés sous la direction de M. le marquis de Rougé, homme éminent de cour et d'église: M. de Rougé répondait au pavillon Marsan, à ces opinions de piété de la duchesse d'Angoulême. Il était rare que ce que ces opinions demandaient avec instance elles ne l'obtinssent comme loi. C'est de leur sein que partirent ces premières impulsions pour les lois du sacrilége, les communautés, le droit d'aînesse. L'impatience de ses membres était telle, que quelques-uns passaient même à l'opposition parce que le Gouvernement n'allait pas assez vite; tels étaient M. Clausel de Coussergues, poursuivant l'impiété avec la candeur d'un père de l'Église, mélange incompréhensible de douceur et de colère, de piété éclairée et de haine religieuse. M. Clausel de Coussergues était un homme d'érudition et de recherches, mais avec de telles

préoccupations, qu'il était arrivé à faire une brochure pour prouver que le régime anglais était très-restrictif de la liberté de la presse; M. de Lapasture, expression bornée des idées catholiques. M. Leclerc de Beaulieu, vivant dans une foi naïve et bretonne; M. Loisson de Guinaumont, protecteur de toutes les pieuses études et de toutes les congrégations enseignantes. La fraction désignée sous le nom de contre-opposition perdait M. Delalot, qui n'avait pas été réélu, mais elle acquérait M. Bacot de Romans, ancien préfet, de quelque habileté administrative, esprit loquace, ardent et sans grandes idées politiques; M. de Bellissen, aux manières polies et agréables; M. de Noailles, d'une piété excessive mais douce, avec d'excellentes intentions, sans une volonté ferme et décidée d'opposition, lié d'ancienne date à la coterie de M. Talleyrand; M. de Vallon, dans les mêmes opinions que M. de Noailles et son collègue de département; M. Ricard, avocat général, avec quelque talent de tribune; M. Bourdeau, esprit anti-jésuitique et se séparant d'un système qui mettait le pouvoir dans les mains du clergé. Tous ceux-ci votaient souvent avec la contre-opposition; mais on se serait fait une fausse idée de s'imaginer qu'ils se plaçaient tous sous l'influence de M. de La Bourdonnaye. Si j'en excepte M. Bacot de Romans, les autres députés faisaient de l'opposition à M. de Villèle, mais ils étaient dominés par une des pensées diverses; leurs sympathies étaient plus rapprochées du centre droit que de l'extrême droite. Dois-je indiquer comme perdu au milieu de la Chambre le côté gauche, avec ses dix-sept membres, et M. Royer-Collard, plus isolé encore et grandissant en quelque sorte dans cet isolement? Presque toutes les sommités avaient disparu; il ne restait plus debout que le général Foy, Benjamin-Constant et M. Casimir Périer; tout le côté gauche avait échoué dans les colléges; le centre gauche n'existait plus. La droite était si nombreuse, si effrayante même pour le ministère, que par une ingénieuse manœuvre dirigée par les meneurs ministériels, les bancs furent indistinctement envahis; on chercha à mêler toutes les nuances,

pour éviter une coalition de bancs rapprochés. Telle était la Chambre devant laquelle le ministère allait se présenter ; quel allait être le discours de la Couronne ? quels projets allait-on offrir à l'esprit de cette majorité ?

J'ai annoncé dans quel but avait été arrêtée la dissolution de la Chambre. Le Gouvernement avait dit sa pensée : il voulait une Chambre nouvelle pour voter la septennalité ; cette mesure devait donc être la base fondamentale de la session. On avait consulté les électeurs ; la Chambre devait prononcer. Mais cette espèce de mariage entre le ministère et la majorité ne pouvait être que le préliminaire d'une alliance. Qu'allait-on faire pour la Chambre ? Depuis l'avénement du ministère royaliste, le parti qui le soutenait se plaignait de ce qu'on n'avait rien préparé pour assurer une indemnité aux émigrés : il formait actuellement la grande majorité de la Chambre ; pourrait-on encore retarder un désir déjà si impatient et si prononcé ? M. de Villèle avait depuis longtemps réfléchi à une loi sur l'indemnité ; il la concédait, je dirai presque avec la même répugnance qu'il avait fait la guerre d'Espagne, mais il sentait qu'elle était inévitable. Ministre des finances, il s'était fait donner le chiffre approximatif de l'indemnité, et il avait vu avec effroi qu'il s'élevait à un milliard. Où donc trouver cette masse énorme de capitaux ? Recourir à l'impôt pour indemniser les émigrés eût été impopulaire ; c'était lier une grande réparation à la sueur et aux cris du peuple. Distraire de l'amortissement une certaine quantité de rentes, n'était-ce pas compromettre le crédit public, au moment même où il était le plus nécessaire et le plus actif ? demander purement et simplement un milliard aux emprunts, ne craignait-on pas d'agrandir démesurément la dette, et de payer à un taux très-élevé les intérêts des capitaux ? Au milieu de ces difficultés, l'idée lui fut suggérée d'un remboursement de la dette publique et d'une diminution des intérêts. C'était une excellente mesure d'économie sociale ; mais jetée tout d'un coup sans préparation dans le public ; mêlée surtout à une idée impopulaire, elle devait rencontrer de la résistance, non point à la Chambre des Dé-

putés, qui connaissait le but définitif de cette pensée d'indemnité des émigrés, mais dans la Capitale, violemment agitée par une suppression si considérable dans ses revenus annuels. M. de Villèle croyait par ces deux grandes mesures satisfaire en tout point les vœux de la majorité ; c'est dans cette pensée que fut rédigé le discours de la Couronne, cherchant d'abord à tout couvrir de la gloire d'Espagne. Le roi annonçait « que la France n'avait plus rien à redouter de l'état de la Péninsule. Ce triomphe de la plus juste entreprise était dû à la discipline et à la bravoure de l'armée française. Un projet de loi serait présenté pour substituer le renouvellement septennal au mode actuel de renouvellement de la Chambre ; des mesures seraient prises également pour assurer le remboursement du capital des rentes créées par l'État dans des temps peu favorables, ou pour obtenir leur conversion en des titres dont l'intérêt fût plus d'accord avec celui des autres transactions ; cette opération terminée permettrait de réduire les impôts et de fermer les dernières plaies de la Révolution. » Ce discours, quoique brûlant de royalisme, n'avait pas l'empreinte religieuse que la majorité voulait partout imprimer : on annonçait bien une grande réparation politique ; mais la religion, que faisait-on pour elle ? La Révolution avait renversé les autels ; n'était-il pas temps de les relever ? Il y avait des églises veuves de leurs pasteurs, des villes sans évêques ; on profanait les hosties ; on violait le sanctuaire, et la loi était muette ! Pourquoi ne pas permettre ces saintes communautés religieuses qui peuplaient autrefois le territoire ? Telles étaient les pieuses opinions de la Chambre, et le discours de la Couronne ne la satisfaisait pas complétement. Il fut dès lors résolu d'en faire la demande formelle dans l'adresse, car la société de M. de Rougé n'aurait pas voulu s'associer à un système qui n'eût pas uni l'autel et le trône. Le malheur des assemblées politiques, une fois convaincues de leur force, c'est de prendre comme à plaisir de la déployer dans des actes inutiles. Certes, le côté gauche était assez dépeuplé pour qu'on ne le chicanât pas sur les titres et l'origine de ses candidats ; et pourtant, à peine la vérification des pouvoirs avait

été commencée, que deux élections du côté gauche furent contestées, celles du général Foy et de M. Benjamin-Constant, c'est-à-dire les plus habiles et les plus éloquentes voix. On aurait dit une haine, un ressentiment personnel, contre les opinions vaincues. Voici sur quel point les difficultés furent soulevées par la majorité : on objectait que les pièces produites par le général Foy ne prouvaient pas suffisamment qu'il payait depuis un an le cens exigé pour l'éligibilité. Le général ayant fourni tous les documents nécessaires, sa nomination fut confirmée. Quant à M. Benjamin-Constant, une vive discussion s'engagea au sujet de son élection : M. Dudon vint à la tribune soutenir que M. de Constant ne réunissait pas les qualités exigées pour être admis dans la Chambre. « Il n'est ni Français, ni même d'origine française, s'écriait M. Dudon ; et certes, pour être membre de cette Chambre, il faut au moins être Français.... » ! M. Dudon passant en revue toute la généalogie de M. Constant, trouvait que tous ses parents, depuis 1605, avaient toujours été établis à Genève ; il rappelait l'ordonnance du Roi, du 4 juin 1814, qui anéantissait toutes les naturalisations accordées par les Gouvernements de l'interrègne. M. Benjamin-Constant vint soutenir ses droits ; il s'appuyait sur la loi de 1790, qui reconnaissait la qualité de Français à toutes personnes descendant, à quelque degré que ce fût, d'un Français ou d'une Française expatriés pour cause de la religion réformée. « Mon père, disait en terminant M. de Constant, a justifié de son origine ; il en a justifié devant l'autorité compétente ; il y a trente-trois ans que l'arrêt est porté ; il a acquis force de chose jugée : la chose jugée peut-elle être par vous remise en question ? J'en appelle à vos lumières et à votre équité. — Dans une pareille discussion, disait M. de Martignac, on ne saurait apporter trop de maturité : je déclare que je n'ai pas assez de renseignements pour la décider. Il me semble qu'il est nécessaire de nommer une commission spéciale, qui sera chargée de faire connaître son opinion. » M. de Martignac avait surtout cet art des convenances qui, tout en s'attachant fortement à une cause et à des principes, n'allait pas blesser brutalement les

ennemis. Homme d'esprit avant tout, il se demandait à quoi pouvait servir l'exclusion de M. Benjamin-Constant, homme d'esprit comme lui. Jamais on ne mit des formes plus délicates, des procédés plus élégants dans ses rapports avec un adversaire. M. de Martignac défendit avec chaleur, dans la commission, les droits de M. Benjamin-Constant; il eut quelque peine à prouver qu'il ne serait ni utile ni honorable pour la majorité de se montrer injuste, rigoureuse, envers un orateur surtout qui n'avait rien de fortement hostile. Ce fut après plusieurs séances qu'il parvint à persuader ses collègues, très-prévenus, comme tout parti victorieux. M. Benjamin-Constant fournit à la commission les documents qui pouvaient justifier sa qualité de Français et les vieux titres de sa famille. Le rapport de M. de Martignac fut une pièce encore très-remarquable; il était long et développé : on y examinait l'antique origine de la famille des Rebecque; et, comme si le rapporteur y avait mis de la malice, il énuméra avec complaisance les aïeux et les blasons de M. de Constant, le tribun du peuple. Ce débat se prolongea loin dans la session. On ne s'explique pas l'acharnement que mit M. Dudon à poursuivre M. de Constant : cela lui valut des mots très-durs et très-spirituels de son adversaire, qui rappela les souvenirs amers du Conseil d'État, ce qui amena des explications et des justifications de la part de M. Dudon à la Tribune.

La Chambre étant toute renouvelée, il était de la plus urgente nécessité que les partis essayassent leurs forces dans les premiers scrutins. Le centre droit et la droite ministérielle se réunirent sur M. Ravez; il obtint 248 voix; M. de La Bourdonnaye, porté par la contre-opposition, 68. C'était le balancement des forces respectives. La gauche ne prit point part au vote pour ne pas montrer son infinie minorité. L'organisation de la Chambre se fit à peu près dans les mêmes combinaisons de boules. Quant à l'adresse, la majorité s'empressa de la pénétrer de son esprit; et, quoique ministérielle au fond, elle tint à constater ses sympathies pour ce qu'on appelait les bonnes doctrines. Cette adresse peu discutée, paraphrasait le discours du Trône; mais, arrivée à la partie significa-

tive et d'opinion, la Chambre voulut en rendre témoignage : « La religion réclame pour le culte des lois protectrices, pour ses ministres une existence plus digne d'eux. » La Chambre de 1824 était surtout empreinte de cet esprit de religieuseté extérieure qui voulait appliquer le culte à toute chose, et rappeler le clergé à son antique splendeur : c'était la même tendance que la Chambre de 1815, avec cette différence pourtant qu'à cette première époque, il y avait un ministère de résistance et d'opposition aux idées de la majorité, tandis que l'administration de M. de Villèle, sortant des éléments de cette majorité, devait lui céder en définitive.

Le ministère, maître d'une majorité, songeait surtout à ce bail de sept ans qu'il pouvait ainsi conclure avec elle. Les Royalistes n'apercevaient pas les résultats définitifs de ce renouvellement intégral, expression bruyante de la souveraineté populaire : on ne voyait que les sept ans de repos ; c'était un beau terme qu'on avait devant soi : sept ans !... c'est presque une éternité en politique ; on la comparait aux sept années grasses de l'Égypte. Le projet arrêté en Conseil, court et simple, n'apportait aucune modification au système électoral : « La Chambre actuelle des Députés et toutes celles qui la suivront seront renouvelées intégralement. Elles auront une durée de sept années, à compter du jour où aura été rendue l'ordonnance de leur première convocation, à moins qu'elles ne soient dissoutes par le Roi. » Cet article était tout entier emprunté au dernier projet électoral de M. Decazes, qu'avaient repoussé les Royalistes. Le ministère se décida à le présenter d'abord à la Chambre des Pairs. Il avait pour cela plusieurs motifs : il voulait, par convenance, saisir de la question septennale une Chambre désintéressée dans sa solution ; c'était un précédent favorable qu'un premier vote de la Chambre des Pairs arrivant à la Chambre des Députés. Dans quelle situation allait-on se trouver vis-à-vis de la majorité de la Pairie ? Deux récentes promotions avaient eu lieu : la première, toute militaire, devait avoir peu d'influence dans une question ministérielle. Sans doute, d'après la nature des opinions du plus grand nombre des officiers généraux qui arrivaient dans

la Chambre, leur vote devait fortifier la portion modérée de la pairie, et venir se joindre à la couleur Pasquier et Decazes, qui avaient quelque répugnance pour les exagérations religieuses et monarchiques de la droite. Mais l'obéissance passive des habitudes militaires et la position hiérarchique des officiers généraux ne permettaient pas une opposition constante et soutenue. La seconde promotion avait apporté au parti royaliste des forces plus compactes et des votes plus décidés. Presque tous les nouveaux pairs avaient grossi les opinions de MM. de Fitz-James et de Doudeauville, qui soutenaient alors le ministère. Le projet de loi sur la septennalité devait, dès lors, trouver résistance dans deux fractions de la pairie : d'abord dans l'opposition systématique qui frappait toute espèce de mesure par cela seul qu'elle était présentée par le ministère ; ce parti s'était agrandi, quoiqu'il n'eût pas la majorité. On pouvait ajouter l'opposition rationnelle, qui repoussait la septennalité parce qu'elle la croyait funeste au système monarchique. Le renouvellement partiel lui semblait mieux en harmonie avec les formes lentes, régulières, des institutions de la monarchie ; tels étaient, en général, les membres timides de la réunion de Beausset : on les rattacha à la septennalité par cette perspective d'une durée septennale, qui permettait de fonder de grandes et robustes institutions. Le rapport fut même confié à M. de Pastoret, ramené par MONSIEUR au système ministériel, contre lequel il avait des griefs récents, car M. de Villèle l'avait repoussé d'un ministère. Il défendit avec chaleur le renouvellement intégral, parce que seul, disait-il, il pouvait faire connaître le désir et le vœu de la nation entière : ce qu'on demandait n'était pas le vœu de quelques Français, mais de tous. Il démontrait qu'un des vices du renouvellement partiel était cette agitation qui trouble le corps social. Passant à la question de la septennalité, le rapporteur la trouvait plus favorable à la confection des lois : le Gouvernement serait plus libre dans ses moyens ; il serait plus fort, ayant autour de lui pour plusieurs années ceux avec qui il devait discuter les grands intérêts de l'État ; le soin des élections occupait trop l'intervalle d'une session à

l'autre. Quant au droit de dissoudre, c'était le premier parmi les droits conservateurs du trône ; la Charte le proclamait ; un député n'était élu que sous cette condition. M. de Pastoret proposait à l'unanimité l'adoption du projet de loi. « Ne voyez-vous pas, s'écria M. de Saint-Romans, que, par l'abolition du renouvellement partiel, vous privez le Gouvernement et la Chambre d'une garantie certaine, la tranquillité du public ! Faut-il le dire ? de tous les projets de loi sur lesquels j'ai été appelé à donner mon vote, il n'en est pas un seul contre lequel je me sois prononcé avec une conviction plus forte et des motifs plus graves à mes yeux ! » — « La Charte peut-elle être altérée ? ajoutait M. de La Rochefoucauld. D'après la Charte, les élections sont fréquentes, puisqu'elles sont annuelles ; tandis que par le projet, il n'y aurait plus qu'une seule élection, qu'un seul appel à l'opinion publique, de sept ans en sept ans. » — « Nous voulons avant tout de la stabilité, répliqua M. de Montalembert ; c'est le cri général : commençons donc par en donner à nos institutions politiques. Il est évident qu'un changement annuel de la Chambre des Députés, cette mobilité continuelle d'une des branches de la puissance législative, détruisent tout espoir de fixité et paralysent les mesures qui ont pour but le bien de l'État. » — « Je compare la septennalité, disait le duc de Doudeauville, à une sorte de bail de sept ans entre le ministère et les Chambres, bail utile aux developpements de toutes les institutions et du gouvernement représentatif. » — « Et moi je le repousse, répondit le duc de Choiseul, comme contraire à la ligne constitutionnelle que le Gouvernement doit suivre : rejetons au loin le crime de porter une main téméraire sur le pacte social ! » — « Oui, ajoutait M. de Ségur, je combats le nouveau projet parce qu'il frappe ce pacte social, abri sûr après la tempête ! » M. Corbière soutenait « que le Roi et les deux Chambres avaient le pouvoir nécessaire pour introduire dans la législation la modification proposée ; que, loin d'ébranler les institutions, elle les consoliderait ; et que la plus sûre garantie était dans la durée, qu'une marche régulière et uniforme favorise. » Presque tous les membres du ministère Ri-

chelieu se prononcèrent contre le renouvellement intégral, qu'ils considéraient comme un ébranlement périodique trop puissant, et qui ne permettait pas des mesures de sagesse et de prudence contre une souveraineté d'opinions trop hostiles. Ainsi la septennalité avait deux sortes d'adversaires; elle était repoussée par la gauche comme contraire à la Charte; et par les opinions de modération et de prévoyance, comme menaçant l'avenir de la monarchie d'une grande crise. Une opposition de 67 voix protesta contre l'adoption du nouveau principe.

Dans la Chambre des Députés, la question devait trouver également deux espèces d'opposition : l'une de gauche, systématiquement opposée à l'idée d'un renouvellement intégral, pourtant favorable au principe de la souveraineté populaire et aux projets ultérieurs des patriotes; ensuite la contre-opposition, haineuse contre M. de Villèle : à elle, se joignait un bon nombre de Royalistes qui envisageaient aussi avec effroi le mouvement qu'imprimerait à la monarchie, dans un temps de crise, le renouvellement intégral. Mais ces deux fractions, en minorité, pouvaient-elles lutter contre les intérêts d'une majorité qui visait à se perpétuer au pouvoir? On était élu, on voulait se maintenir. « Votre commission, disait M. de Martignac, pourtant n'a rien négligé pour s'éclairer : elle s'est pénétrée de nos institutions et de leurs besoins; elle a interrogé l'expérience étrangère et notre propre expérience; elle a consulté ensuite sa conscience et sa raison, et c'est leur langage qui l'a convaincue de la nécessité d'adopter le projet. » « Il y a agitation constante, ajoutait M. de Castelbajac, dans des élections continuelles : il y aura repos et avenir dans une Chambre septennale; le Pouvoir se trouvera fort contre les partis; les libertés publiques se trouveront garanties par la stabilité des hommes intéressés à les défendre. » — « Y a-t-il, depuis un demi-siècle, répliquait M. Royer-Collard, un système qui ait été suivi, un ministère qui ait subsisté, une vérité ou une réputation politique qui ait duré sept ans? Que fera-t-on dans sept ans? Qui peut répondre en France à une pareille question? On fera comme aujourd'hui; on prendra conseil des conjectures, des ennuis, des terreurs ou des

espérances dont on sera obsédé : l'inconstance aura une autorité de plus. Il y aura une loi, nous dit-on, qui sonnera l'heure de la nouvelle Chambre. Oui, il y aura une loi, plusieurs si vous voulez ; mais comment ces lois obtiendront-elles le respect qu'on n'a pas eu pour la Charte ? On ne tue plus les hommes, grâce à Dieu, mais on tue les lois quand elles gênent : cette discussion en est un exemple. » M. de Vaublanc répondait à ces paroles d'avenir : « Je vote la loi, parce que je la trouve conforme à tous les grands principes politiques, et qu'elle donne aux trois pouvoirs une puissance bien autrement forte dans l'opinion publique. » — « Que veulent les ministres, s'écriait le général Foy, quand ils vous offrent le renouvellement intégral et septennal ? Ce qu'ils veulent, c'est le moyen d'échapper à la loi de mortalité qui, depuis la Restauration jusqu'à ce jour, réduit à deux ou trois ans au plus la moyenne d'une vie ministérielle. Je ne considère le renouvellement partiel ou total de la Chambre des Députés que comme des modes particuliers de l'existence du gouvernement représentatif ; ce qui lui donne la vie ou la mort, ce sont les élections ; si vous voulez servir votre pays, commencez par rendre la liberté aux élections, faites que les acheteurs de suffrages soient mis au pilori de la justice, comme ils le sont déjà à celui de l'opinion. » M. de Villèle répondait « que partout où il y avait des réunions populaires pour arriver à un résultat qui intéressait tout le monde, chacun faisait ses efforts pour obtenir ce qu'il désirait ; l'administration comme le candidat usaient dans des sens opposés de leur influence, ce qui, selon lui, était légitime. Il démontrait l'injustice de l'accusation portée contre le ministère, d'avoir abusé de son influence dans son intérêt, car, disait-il, qu'avons-nous fait ? nous avons seulement invité les électeurs à renvoyer, pour siéger dans la Chambre, les députés déjà honorés du choix de leurs concitoyens. » — « Eh quoi ! répliquait M. de La Bourdonnaye, on nous demande le renversement des seules garanties que nous ayons encore de la stabilité du trône et de la tranquillité publique ! on veut que nous bouleversions les institutions de la Charte ! C'est parce que la Chambre élective est royaliste au-

jourd'hui, et qu'elle peut ne l'être pas demain, qu'il ne faut pas compromettre les droits de la légitimité. »

La discussion s'était engagée; mais le ministère connaissait d'avance quel en serait le résultat : la majorité était acquise, quoique la Chambre se nuançât en plusieurs opinions. Il y avait une fraction qui hésitait à se perpétuer au pouvoir au delà des termes établis par la Charte, cinq ans; une autre fraction, qui repoussait entièrement la mesure et formait l'opposition. Au-dessus de toutes, dominait un intérêt puissant, celui de la majorité. M. de Villèle fit insinuer même à quelques membres que la durée de la Chambre ne serait pas prolongée au delà de la cinquième année. Cela fit taire des scrupules, et le projet fut adopté par 292 suffrages contre 87. Rapprochement curieux à faire : ce fut une majorité royaliste qui vota la loi la plus fatale à la monarchie légitime! Avec la septennalité on eut le renouvellement intégral, avec le renouvellement les majorités coalisées, les 221 et la souveraineté parlementaire! M. de Villèle recevait de la Chambre un bail de sept ans avec elle; il aurait le temps de la connaître, de la satisfaire; imaginez un lit de repos pour sept ans; plus d'ennuis d'élections! Tout cela était bien, sans doute; mais il aurait fallu, avec cette première mesure, la marche ferme d'un ministère habile, il aurait fallu surtout s'entendre avec la contre-opposition, et ne pas laisser en dehors du ministère un centre d'action autour duquel devaient venir successivement se grouper les unités mécontentes. Le ministère Villèle était trop faible et trop fort tout à la fois; il était à la tête d'une majorité imposante qui le poussait malgré lui, et il n'avait d'autres moyens de se rapprocher d'elle et de la diriger que de lui faire des concessions, et ces concessions étaient impopulaires : elles perdaient le ministère et la royauté aux yeux de la France! M. de Châteaubriand prêta toutes les forces de son talent, toutes les influences de son crédit à ce projet de septennalité. Le noble pair avait admiré en Angleterre les longs parlements; il n'avait pas vu que, là, des élections réglées et aristocratiques assuraient presque toujours une majorité; il n'avait pas aperçu non plus

que les grandes querelles d'opinions, qui ébranlent la société jusque dans ses fondements, y étaient finies, et que wighs et torys admettaient également la royauté de la maison régnante. Mais en France, le principe étant contesté, n'était-il pas à craindre qu'une Chambre intégralement renouvelée n'amenât une majorité contre le principe; et dès lors quel remède? quelle arme placerait-on dans les mains de la royauté?

Au moment où, par le triomphe de la septennalité, le ministère semblait s'assurer une longue vie et la paisible jouissance du pouvoir, il subissait un de ces grands échecs qui aurait ébranlé le Cabinet le plus fort et le mieux constitué : je vais aborder l'histoire de la haute question financière qui se résumait dans la diminution de l'intérêt de la dette publique. Dès la fin de 1823, le 5 pour cent avait touché son pair. Le Gouvernement dut songer à réduire l'intérêt de la dette : c'était son droit et son devoir; l'État avait deux bénéfices à cette mesure : 1°. la diminution de la somme chaque année portée au budget des consolidés; 2°. la cessation d'un état de choses dans lequel l'amortissement était obligé de racheter au-dessus du pair des rentes vendues par l'État dans des prix bien inférieurs à 100 fr. La haute banque poussait à la conversion et la secondait par une grande impulsion de hausse. Le parti royaliste la liait à une indemnité promise pour l'émigration, sans charger les contribuables. M. de Villèle s'était mis en rapport avec toutes les lumières; plusieurs modes de conversion étaient proposés : la substitution pure et simple du 4 pour cent au 5 pour cent. Elle était la plus naturelle et la plus loyale; on pouvait adopter des séries, et au moyen des tirages rendre l'opération très-facile, procurer les bénéfices à l'État sans ébranler le crédit et la confiance. Le second moyen prêtait plus au mouvement des fonds, et par conséquent aux bénéfices du jeu : il fut proposé à M. de Villèle par une compagnie composée de MM. Baring, Laffitte et Rostchild; il consistait dans la création d'un 3 pour cent au taux de 75 fr. et au capital de 100 fr., ce qui donnait la possibilité d'un mouvement très-étendu et d'un bénéfice plus consi-

dérable. On devait opposer à cette opération un seul dilemme : il était impossible, en effet, qu'il y eût bénéfice tout à la fois pour l'État et pour le rentier. L'État ne pouvait gagner que par la diminution de l'intérêt; le rentier ne pouvait gagner à son tour que par l'augmentation de son capital, et le capital augmentant, l'amortissement le rachetait d'autant plus cher : le Trésor perdait donc en capital ce qu'il acquérait en intérêts. M. de Villèle mêlait cette pensée de conversion, je le répète, à la nécessité, pour lui impérieuse en présence de la Chambre telle qu'elle était composée, de l'indemnité des émigrés. La diminution sur le chiffre du budget devait donner la possibilité « de fermer la dernière plaie de la révolution », ainsi que l'avait annoncé le discours de la Couronne. Et puis, il était évident que, sous le rapport de l'économie politique, la diminution de l'intérêt payé par l'État sur les fonds empruntés devait influer sur le prix général des capitaux, ce qui est toujours un bienfait dans le mouvement commercial. En conséquence de la résolution du Cabinet, M. de Villèle passa un traité avec les trois compagnies à la tête desquelles se trouvaient MM. Baring, Rostchild et Laffitte. Le ministre des finances s'engageait à présenter un projet de loi ayant pour but d'autoriser la conversion de 140 millions de rentes, 5 pour cent consolidés, en 3 pour cent, au taux de 75 fr. D'un autre côté, les banquiers s'engageaient à fournir au Trésor les fonds nécessaires pour rembourser ceux des porteurs de rentes 5 pour cent qui ne consentiraient pas à la conversion, et à prendre eux-mêmes, par contre, au taux de 75 fr. les 3 pour cent qui étaient destinés aux porteurs non consentants. Pour prix du service rendu au Gouvernement par ces compagnies, on les faisait jouir du bénéfice qui résulterait pour le Trésor de la conversion, depuis le jour où elle aurait commencé jusqu'au 31 décembre 1825. Cette mesure de la conversion en dehors de toutes passions politiques, n'appartenait à aucune opinion, car M. Laffitte y était intéressé aussi bien que M. Rotschild; et pourtant les choses étaient arrivées à ce point que les chiffres prirent feu. Rien ne fut plus violent que l'opposition

soulevée contre le projet de M. de Villèle, qui n'était que la traduction de son traité avec les banquiers. Ce projet touchait intimement aux plus chers intérêts de Paris; tous les petits rentiers, tous les capitalistes étaient en opposition à sa pensée et surtout à ses résultats. On enlevait à Paris le cinquième de ses revenus. A cela on opposait les intérêts des provinces où les capitaux allaient refluer, et une multitude d'autres raisons d'économie politique. La presse s'était aussi hautement prononcée; les journaux ministériels seuls défendaient franchement la mesure; ils la présentaient comme une pensée d'ordre et de régularité. Le *Journal des Débats* hésitait; et l'on pouvait ainsi apercevoir que M. de Châteaubriand n'approuvait pas la conception de M. de Villèle. Toutes les couleurs de la presse s'opposaient à la conversion; les unes attaquaient la mesure en général; les autres s'attachaient aux détails de l'exécution, aux bénéfices qu'elle allait procurer aux banquiers et à l'indemnité des émigrés, à laquelle on la liait. C'est déjà sous le feu de tant d'opposition que le projet fut porté devant la Chambre des Députés; M. Masson, rapporteur, exposait : « que le projet de loi, hardiment conçu dans l'intérêt général de l'État, froissait une multitude d'intérêts particuliers, surtout dans la capitale; que l'essor du crédit public était suspendu, dans le doute où l'on était sur le sort de la proposition; mais la commission était convaincue que cette anxiété générale des esprits, cette compression du crédit public, devaient cesser du moment que la législature aurait statué sur la grande mesure de la conversion des rentes. » Le rapporteur proposait l'adoption de la loi sans amendement. « Ce n'est qu'en surprenant la religion du monarque, s'écriait M. de La Bourdonnaye, qu'on peut présenter en son nom un projet aussi désastreux; c'est un aliment jeté à l'agiotage, il compromet le crédit, il est ruineux pour le rentier auquel on arrache le fruit de ses économies; on vous dit : les rentiers ont le droit d'exiger leur remboursement, et de l'exiger intégral; eh mon Dieu! non, ils ne le peuvent pas, ils sont à votre merci, parce qu'ils sont isolés et qu'ils craignent de perdre

pendant quelques mois l'intérêt de leur capital. Quoi ! s'écriait-il, en parlant de l'indemnité des émigrés, nous aurions acquitté dans des temps difficiles les créances de tant de fournisseurs éhontés, nous aurions soldé les dettes de la révolution, et nous ne paierions pas intégralement les dettes de la légitimité ! La fidélité malheureuse supportera longtemps encore avec résignation sa noble infortune plutôt que d'avoir à rougir d'une indemnité obtenue aux dépens d'une classe de la nation. » — « Le projet de loi qu'on nous présente, répondait M. Humann (très-prononcé pour l'opération), est une preuve incontestable de la haute prospérité de nos finances. S'il obtient votre sanction, ce sera un des plus grands événements de la Restauration; il prendra même sa place *parmi les faits illustres* de la monarchie. » M. Humann, tout en approuvant le principe et le fond de l'opération, demandait qu'elle subît quelques modifications; il proposait un amendement qui avait pour but de désigner les inscriptions par tirage au sort, jusqu'à concurrence de 28 millions de rentes 5 pour 100 converties en 3 pour 100. « J'appuie le projet du Gouvernement, s'écria M. de Bouville; je le crois utile à nos intérêts; cependant, il aurait mieux valu se borner à une conversion des 5 pour 100 en 4 et demi, et successivement des 4 et demi pour cent en 4 et en 3. Cette manière de procéder donnera un bénéfice à l'État de 56 millions, qui s'accroîtra progressivement au fur et à mesure que l'opération sera conduite à son but. » — « Quoi ! répliquait M. Casimir Périer, les créanciers de l'État n'auraient pas droit de se plaindre quand un ministre, qui avait dans ses mains une opération qui pouvait faire monter la rente à 115 francs, ne leur laisse entrevoir ses desseins que tardivement et par la voie inofficielle des journaux. Quoi ! depuis quatre mois ce ministre médite cette opération avec des étrangers, signe avec eux des traités secrets, quand toute la France ignorait encore ses projets; vous avez manqué à la France et à vous-même. D'ailleurs, pour préparer une si vaste opération, il faut un appui, et où est l'appui du Gouvernement? est-il dans l'opinion? elle repousse le projet; dans les

capitaux français? le ministre les trouve insuffisants, et ne leur a point fait d'appel; il se met dans les mains des compagnies. »

« On veut, dit-on, dépouiller les rentiers, s'écria M. de Villèle, pour donner des indemnités à une autre classe de la société, les émigrés. Certes, il y a des serviteurs fidèles qui ont quelques droits à recevoir un dédommagement de ce qu'ils ont sacrifié à la légitimité; mais le Monarque a dit lui-même que les premiers fonds qui se trouveraient disponibles, sans charger ses peuples, seraient consacrés à ce légitime usage et destinés à récompenser la fidélité malheureuse. Eh quoi! on traite ce projet d'injuste! mérite-t-il une pareille qualification? Quand il sera soumis à la Chambre, on verra qu'il n'a été dicté que par un haut respect de la propriété territoriale. Dans tout le courant de cette discussion, M. de Villèle s'était aperçu qu'aucun des députés dévoués à M. de Châteaubriand n'avait pris la parole pour défendre le projet de conversion. Lors du scrutin, la majorité ministérielle était sensiblement diminuée; 238 contre 145, 40 voix de plus; elle lui échappait, quoiqu'il eût lié ce projet de conversion à l'indemnité des émigrés. M. de Villèle en fut inquiet; il soupçonna qu'il y avait trahison; que M. de Châteaubriand favorisait un mouvement de majorité contre lui; dès lors le renvoi d'un collègue importun fut décidé dans son esprit. Les débats à la Chambre des Députés avaient été vifs; les boules noires avaient constaté l'existence d'une forte minorité de contre-opposition; mais enfin le ministère avait la victoire. On devait penser que, dans une question financière, la Chambre des Députés s'étant prononcée, le projet ne trouverait plus que de faibles obstacles à la Chambre des Pairs. Il n'en fut rien; la plus formidable résistance s'y préparait. Elle résultait de plusieurs causes. Indépendamment de l'opposition systématique dans toutes ses nuances, il devait s'y réunir plusieurs unités opposées par opinion, par intérêt ou par position à la conversion des rentes. Ainsi, par exemple, n'était-il pas facile d'entraîner l'archevêque de Paris à prendre parti pour les rentiers ses diocésains? Ajoutez de puissantes existances liées aux rentes sur l'État par leur for-

tune et leurs revenus. Des notabilités financières siégeant dans cette Chambre étaient en complète opposition avec la mesure; par exemple, MM. Roy en première ligne et Mollien dans une couleur moins tranchée. M. de Villèle allait trouver des hommes plus habiles et plus instruits, à qui le projet ne paraissait pas seulement une difficulté financière, mais une question de politique soumise à leurs débats. Rien ne présageait pourtant dans les premiers scrutins le rejet du projet de loi. La commission y fut presque favorable : M. de Lévis, toujours chargé des questions de finances, fut le rapporteur : il ne voyait rien d'effrayant ou de véritablement onéreux dans l'accroissement du capital, qui devait être la conséquence nécessaire de la conversion de la dette en un nouveau fonds de 3 pour 100; il trouvait au contraire dans la diminution des 28 millions sur les intérêts une économie trop importante pour n'être pas recherchée avec empressement; quant aux petits rentiers, ils avaient des moyens de dédommagements : ceux qui voulaient jouir du revenu actuel, et même l'augmenter, pouvaient sortir de la rente, qui était un état d'oisiveté, pour entrer dans la classe laborieuse; les besoins de l'agriculture et les progrès de l'industrie appelaient de toutes parts des capitaux à des entreprises utiles et lucratives. « Ce n'est pas sans regret, répondait M. Roy, que je viens m'opposer au projet de loi; mais ma conviction est si profonde, que j'aurais cru manquer au Roi et au pays si je ne la faisais connaître : il faut d'abord reconnaître un vice principal dans le système proposé; c'est que le Gouvernement n'ayant et ne pouvant avoir les fonds nécessaires pour rembourser, l'offre qu'il fait n'est donc réellement fondée que sur l'impossibilité où le créancier se trouverait de placer ses fonds ailleurs et d'accepter le remboursement. » Sous le rapport pécuniaire, le projet était loin d'être avantageux à l'État; un des graves inconvénients de ce projet était de désaffectionner sans nécessité une classe nombreuse et intéressante de familles, établies pour la plupart dans la capitale. M. Roy pensait donc que le projet devait être abandonné, ou du moins qu'il devait

subir d'importantes et nécessaires améliorations. « Sans doute, répondait M. de Doudeauville, plaignons les rentiers qui, étrangers aux chances de la bourse, n'ont cherché dans leur placement sur l'État que la puissance d'un intérêt qu'ils verront réduire; mais enfin ce placement était libre; c'est par leur volonté qu'ils se trouvent dans cette situation, et l'État ne peut abandonner, pour des convenances individuelles, les avantages incontestables que lui offre la mesure proposée. » — « Faites attention, répliquait M. Mollien, que c'est sur une seule ville que pèseront les deux tiers de la réduction proposée. A-t-on prévu l'effet d'une diminution subite de 20 millions, peut-être, dans ses ressources annuelles? Ne craint-on pas ensuite, lorsqu'on voit de quels éléments sa population est composée, d'arrêter, au détriment de la paix publique, cette tendance vers le sentiment de la propriété qu'avaient acquise les familles, par le placement sur l'État de leurs économies? » — « Ce projet est d'une injustice criante, ajoutait M. Pasquier; l'offre de remboursement que l'on propose aux créanciers est une véritable déception; où sont les deniers qui serviront au remboursement? le vrai principe est que l'on ne peut rembourser que jusqu'à concurrence des fonds disponibles: l'on ne peut pas offrir un remboursement sur les chances d'un emprunt; il y a 3 milliards à rembourser, somme que tous les capitalistes de l'Europe ne parviendraient jamais à rassembler sur *un seul* point; on n'avait que 370 millions en numéraire. Oui, cette mesure désaffectionnera une classe de sujets; on aura beau parler aux rentiers des droits de remboursement; ils ne verront que la réduction; et d'ailleurs, pourquoi faire perdre à la Restauration cette loyauté et cette bonne foi qu'elle a jusqu'à présent conservées? » M. Pasquier rejetait la loi, comme vicieuse dans son essence, quoique présentée dans des vues honorables. « Que demandons-nous? répliquait M. de Villèle, une autorisation semblable à celle que vous avez accordée à tous les ministres des finances qui ont fait des emprunts. Vous autorisez le ministre à créer un nouvel effet pour le substituer aux rentes aujourd'hui

en circulation; certes, la fortune publique ou particulière n'est pas mise en péril dans cette opération; car, loin de laisser au Gouvernement une latitude dangereuse, la loi fixe de la manière la plus précise et le mode qu'il devra suivre et les conditions auxquelles il sera assujetti. Proposer de réduire l'amortissement, c'est vouloir enlever au pays les moyens d'arriver à la réduction de l'intérêt de notre dette; ne comprimons pas l'élan de la prospérité publique. » La discussion étant ainsi engagée, les Pairs de l'opposition, et particulièrement une fraction des cardinalistes, persuadèrent à M. de Quélen qu'il s'agissait de l'intérêt de ses diocésains. La voix d'un prélat retentissant dans la Chambre des Pairs devait appeler un bon nombre de voix à l'appui de l'opposition : on ne pouvait supposer à l'archevêque de Paris les vues ambitieuses d'une opposition systématique, quoiqu'on l'eût flatté d'un ministère dans une combinaison modérée, à laquelle M. de Châteaubriand n'était pas étranger. « La loi est-elle juste? s'écriait-il : peut-on appliquer à l'État débiteur et à ses créanciers les mêmes règles qui gouvernent les particuliers? Quand la loi serait juste dans son principe, l'est-elle dans le mode qu'elle emploie? Une justice si rigoureuse n'est-elle pas appelée une injustice? Le rentier qui ne connaît ni la spéculation du commerce, ni les calculs de la banque ou du trésor, qui ne vit que de son revenu, sans s'occuper d'autre chose, ne verra-t-il pas dans cette réduction un bouleversement, une révolution dans son existence, dans celle de ses enfants et de sa famille? Avocat et tuteur des pauvres, poursuivait M. de Quélen, je réclame à cette fin toutes les modifications possibles; j'invoque le bienfait de cette loi impérieuse du malheur, qui réclame toutes les exceptions. » Ce discours fit une grande popularité à M. l'archevêque de Paris; mais il le mit très-mal avec le ministère. Je pose en fait qu'il détermina le refus de la loi; la Chambre ne voulut aucun des amendements qui furent proposés par MM. Roy, Mollien, le duc de Choiseul, par M. de La Rochefoucauld et par l'archevêque de Paris lui-même; on rejeta la loi absolument. La majorité fut puissante : 120 boules contre 105.

Il y avait eu, à l'occasion de cette loi sur la conversion des rentes, un grand mouvement d'opinion; jamais la presse n'avait été si unanime, et je dirai même si spéciale sur une question grave d'économie politique. La pensée de la conversion était incontestablement bonne, mais plusieurs motifs s'opposaient à ce qu'elle fût adoptée; d'abord le ministère n'y avait pas suffisamment préparé les esprits. Les hommes politiques doivent savoir que toute nouveauté a besoin d'être longtemps discutée avant d'être comprise et sanctionnée par l'opinion. Ensuite le mode adopté était mal combiné; l'emprunt avait été fait sans publicité et sans concurrence; les commissions de la compagnie absorbaient une grande partie des bénéfices de l'opération. Enfin, au lieu d'opérer une conversion simple et progressive par série, M. de Villèle était entré dans la colossale opération proposée par la banque d'embrasser toute la dette. Un dernier motif devait arrêter la Restauration : diminuer l'intérêt de la dette brusquement, n'était-ce pas mettre contre elle une classe puissante et nombreuse, à Paris surtout? M. de Villèle avait parlé à la majorité provinciale; il avait caressé ses préjugés, sa haine contre la capitale, son luxe et ses jouissances. Paris ressentait profondément ce coup; la sécurité des capitaux en était ébranlée. Cependant la discussion eut un heureux effet : elle prépara les esprits à mieux envisager la question pour l'avenir. En l'état des transactions commerciales, l'État devait diminuer l'intérêt de sa dette; c'était une nécessité d'économie politique. Le rejet fut un événement; il éleva fort haut la popularité de la Chambre des Pairs. L'opposition de l'ancien ministère Richelieu s'était manifestée grande de talents et d'union, en montrant une spécialité remarquable. C'était un échec immense pour M. de Villèle, qui avait apporté tous ses soins, toute sa sollicitude sur le projet de loi; il devait retentir en France et en Europe : il avait trahi le secret de la faiblesse ministérielle. M. de Villèle allait-il se retirer du Cabinet? On le croyait dans le monde; le monde se trompait. M. de Villèle était trop fortement placé dans la Chambre des Députés, trop appuyé à la Cour et au Château,

pour que les choses se passassent ainsi. Une autre mesure fut prise ; elle était plus hardie, plus significative.

On pouvait apercevoir la haute mésintelligence qui s'était depuis longtemps élevée entre M. de Villèle et M. de Châteaubriand. Quand deux personnages politiques sont trop puissants dans un même Conseil, il est rare qu'il ne se manifeste pas entre eux une rivalité jalouse. M. de Villèle avait dévoré M. de Montmorency et le maréchal Victor. M. de Châteaubriand l'importunait par l'éclat de son talent, par le bruit de son nom, et par ses liaisons surtout avec cette fraction de la Chambre qui formait la contre-opposition. M. de Châteaubriand semblait en dehors du ministère; la majorité ne lui pardonnait pas ses mœurs mondaines, ses habitudes élégantes. M. de Châteaubriand n'était point aimé au Château ; le Roi ne pouvait revenir de ses préventions contre lui, car il avait outragé le favori de son cœur et le système de M. Decazes. De son côté, le ministre des affaires étrangères se trouvait mal à l'aise avec son collègue ; il s'en plaignait : on n'avait pour lui ni abandon ni confiance. D'ailleurs une ambition secrète lui faisait désirer la présidence du Conseil ; il ne supportait pas que la tête de M. de Villèle s'élevât au-dessus de la sienne. Il saisissait tous les accidents parlementaires pour arriver à ce résultat ; il applaudissait à ces échecs de scrutin qui affaiblissaient la puissance et la popularité de son rival. Dans la discussion des rentes, M. de Châteaubriand avait gardé le silence, soit à la Chambre des Députés, soit à la Chambre des Pairs; il s'était expliqué sur ce projet d'une manière haute et franche avec ses amis de la contre-opposition; il l'avait désapprouvé dans ses salons; on l'avait vu applaudir à la résistance qu'il rencontrait. Le *Journal des Débats* s'était refusé à prendre parti pour le 3 pour 100. J'ajouterai que M. de Châteaubriand avait saisi, comme une espérance, le rejet du projet de loi sur la conversion des rentes pour arriver au résultat désiré. Sans qu'il y eût d'ouvertures directes et que les répugnances eussent entièrement cessé, il y avait eu velléité de rapprochement entre M. de Châteaubriand et la fraction Richelieu dans la Chambre des Pairs. Le but commun

était de renverser M. de Villèle et de former un ministère nouveau de la contre-opposition et de la majorité de la Chambre des Pairs, en y rattachant le centre droit, un peu fatigué de la Congrégation. M. de Villèle n'avait rien ignoré de tout cela. Quand le rejet de la loi par la pairie fut constaté, le président du Conseil se rendit au Château; il posa nettement la question à Louis XVIII, préparé depuis longtemps : il fallait, selon lui, faire cesser un pareil état de choses; il était évident que M. de Châteaubriand avait contribué au rejet d'une loi, qui pourtant était une question de cabinet; où veut-on ainsi aller? ne fallait-il pas surtout manifester par un coup de force et une déclaration nette et précise l'intention du Roi de maintenir son ministère? Qu'allait devenir un conseil divisé, sans unité, sans pensée commune, tiraillé par deux ministres ennemis? Louis XVIII avait surtout le profond sentiment des devoirs imposés par le système représentatif; il avait pris grand goût pour M. de Villèle, puissamment protégé par la douce influence dont j'ai parlé; ensuite cette douce influence était indirectement intéressée à la conversion, et à l'indemnité qui devait en être la suite : chacun sait qu'on ne lui avait jamais épargné les petits intérêts d'argent. M. de Villèle lui persuada qu'il ne pouvait aller que par un coup de force; la chose fut très-facile à obtenir de Louis XVIII, fort mal disposé pour M. de Châteaubriand, et une ordonnance royale porta : « Le comte de Villèle, président de notre Conseil des ministres, et ministre secrétaire d'État au département des finances, est chargé, par *interim*, du portefeuille des affaires étrangères, en remplacement du sieur vicomte de Châteaubriand. » Maître de cette ordonnance, M. de Villèle écrivit à M. de Châteaubriand une lettre en deux lignes : « M. le vicomte, j'obéis aux ordres du Roi, et je vous transmets l'ordonnance ci-jointe. » Je ne sais si l'enivrement d'une victoire de palais avait complétement aveuglé M. de Villèle, et s'il était impatient de montrer sa puissance; mais on ne s'explique pas cet esprit de mauvaise compagnie qui le poussa à renvoyer d'une manière inconvenante et inouïe un de ses plus puissants collègues : il y avait, je crois, dans cette bru-

tale destitution de M. de Châteaubriand une vieille amertume contre ce caractère brillant, qui l'offusquait; il y avait une petite haine de bourgeoisie contre un nom éclatant; Joseph de Villèle était bien aise d'abaisser une réputation qui absorbait la sienne. M. de Châteaubriand n'était point prévenu, et se disposait à se rendre au Château[1], lorsque le suisse des affaires étrangères lui remit la dépêche *pressée* de M. de Villèle; il quitta sa voiture pour écrire la réponse suivante : « M. le comte, j'ai quitté l'hôtel des affaires étrangères : le département est à vos ordres. » M. de Villèle crut faire là un coup d'autorité; il constata un seul fait; c'est qu'il avait un grand ascendant sur l'esprit d'un roi malade et prêt à s'éteindre. Au dehors, les derniers débris de son crédit tombèrent. L'opinion se prononça contre M. de Villèle avec une unanimité remarquable. Tous les hommes dévoués à M. de Châteaubriand, qui se groupaient dans la Chambre autour de MM. Bertin de Vaux et Agier, passèrent à l'opposition. Le *Journal des Débats* commença son ardente polémique contre le système de M. de Villèle : la révolution fut complète. Toute la presse royaliste devint hostile; elle eut un prétexte pour attaquer avec violence; elle ne se l'épargna pas. Quant à la majorité provinciale de la Chambre des Députés, elle ne vit point avec déplaisir la retraite de M. de Châteaubriand : le noble écrivain avait trop de supériorité pour elle; les majorités n'aiment pas ce qui dépasse leur taille. M. de Villèle était tout ce qui convenait à la Chambre de 1824; ses pensées, sa manière de travailler, sa parole, sa logique, et jusqu'à ses gestes et sa voix, étaient en harmonie avec la capacité et l'esprit de cette majorité. Ensuite, M. de Châteaubriand n'était pas assez religieux en pratique; il avait trop poétisé le catholicisme; il ne l'avait pas assez placé dans la sphère toute matérielle des honneurs et de la puissance terrestre. Enfin, M. de Villèle était si complaisant, si empressé pour sa majorité! places de toute espèce, promesses de pairies, mouvement des rentes, spéculations d'industrie, tout leur était ouvert et jeté en échange de boules.

[1] Une autre version assure qu'il y était déjà.

L'*interim* des affaires étrangères fut confié au marquis de Moustier, gendre du comte de Laforest, esprit dessiné en politique et protégé par la Congrégation; et il faut supposer, ou que M. de Villèle ne le connaissait pas, ou que les protections qui le poussaient fussent bien puissantes pour que le président du Conseil subît un caractère aussi peu malléable. Aussi M. de Villèle se garda-t-il bien de lui confier définitivement le portefeuille. M. de Châteaubriand laissait au ministère des affaires étrangères plusieurs hautes questions irrésolues. Les Grecs luttaient avec persévérance et avec plus ou moins de bonheur pour leur cause. L'empereur Alexandre, d'abord si fortement prévenu contre les principes primitifs de cette révolution chrétienne, revenait peu à peu à des intentions plus généreuses et mieux en rapport avec la vieille politique russe. M. Capo d'Istria cessait d'être en disgrâce officielle, et sa correspondance avec le Czar, à travers les phrases pompeuses et déclamatoires, caractère de son esprit, appelait un plus vif intérêt sur ses glorieux compatriotes. M. Canning et M. de Châteaubriand avaient ouvert une correspondance intime sur la malheureuse Grèce : tous deux, pleins des souvenirs de l'antiquité et des illustrations helléniques, échangeaient leurs secrètes et poétiques espérances sur la régénération possible d'une grande nation. Les affaires d'Orient étaient toujours compliquées de cette mollesse et de ces lenteurs apportées par la Porte-Ottomane dans l'évacuation des principautés de la Moldavie et de la Valachie. L'Angleterre continuait avec une persévérance infatigable cette négociation difficile; lord Strangford avait été chargé de remettre, pour la dernière fois, un mémoire ou *ultimatum* au Divan, sur les éternels différends de la Porte-Ottomane et du cabinet de Saint-Pétersbourg. Lord Strangford insistait spécialement sur l'adoption d'une seule mesure, qui devait assurer le triomphe de la paix : c'était toujours l'évacuation de la Moldavie et de la Valachie, promise sans cesse, commencée, puis ralentie, enfin contremandée. Le ministre anglais invitait la Sublime-Porte, au nom des Cours de Londres, de Russie, et de toutes les Puissances intéressées au maintien de

la paix, à remettre, sans aucun délai, les principautés dans la même condition politique et nationale où elles étaient antérieurement aux troubles de 1821. Cette demande était fondée diplomatiquement : 1°. sur les droits qu'avait la Cour de Russie à exiger l'exécution des traités ; 2°. sur le droit de médiation du Gouvernement Britannique et des Cours alliées pour amener ce résultat ; 3°. sur la considération des avantages que la Sublime-Porte retirerait d'une adhésion franche et loyale à une condition qui éloignait une guerre inévitable ; lord Strangford se résumait en déclarant qu'il était autorisé par l'empereur de Russie à faire connaître au Divan : « que l'évacuation totale et immédiate des principautés était la seule et unique condition pour le rétablissement des rapports diplomatiques de S. M. I. avec la Cour Ottomane » ; la note de lord Strangford était le résultat des conventions de Vérone. L'empereur Alexandre était complétement entré dans les idées de M. de Metternich et de l'Angleterre ; il avait séparé la question grecque de la question des principautés ; ni l'Autriche, ni le cabinet de Londres ne niaient à la Russie le droit de faire exécuter les traités. Mais la cause des Grecs était une question toute morale : elle pouvait être l'objet d'une délibération spéciale entre les Cabinets, sans fonder un juste état de guerre entre la Russie et la Porte. Alexandre avait fait cette grande concession à Vérone ; elle faisait entrer la question grecque dans un nouvel ordre d'idées, elle devenait l'objet de négociations spéciales ; on ne pouvait désormais la confondre avec la question des principautés, la seule qui devait être agitée actuellement entre le Divan et le Czar.

Un second point soulevait de grandes difficultés. L'Espagne était occupée par l'armée française. Sir William A'Court et le général Digeon, conjointement avec M. de Talaru, avaient cherché à modifier les conseils implacables de Ferdinand. L'armée française avait triomphé, et déjà le roi d'Espagne, oubliant ce service, se jetait malgré la France dans un système d'ardentes mesures. On avait demandé une amnistie pour les délits politiques, afin d'éviter les réactions ; cette amnistie fut promise ;

mais qu'on s'imagine quelles exceptions on voulait y mettre ! d'abord les auteurs principaux des révoltes militaires de l'île de Léon, de la Corogne, de Saragosse, de Barcelonne, etc., etc.; les principaux de la conspiration de Madrid en 1820; tous les chefs militaires qui avaient pris part à la révolte d'Ocagna, et notamment le lieutenant-général O'Donnel et le comte de L'Abisbal; ensuite tous les individus qui avaient composé la junte provisoire de 1820, et surtout les principaux auteurs qui avaient forcé S. M. C. à prendre cette mesure; ceux qui avaient signé ou autorisé des adresses destinées à demander la déchéance du Roi et la suspension de son autorité, ainsi que les juges qui avaient dicté des arrêts pour le même objet; les écrivains qui avaient attaqué la religion catholique; les assassins du chanoine Venuesela, de l'évêque de Vich, des détenus de Grenade et de la Corogne; les chefs de guérillas qui avaient pris les armes depuis l'entrée des Français; les juges qui avaient condamné le général Élio et le lieutenant Goiffieu; enfin les députés des Cortès qui avaient voté la déchéance du Roi et l'établissement de la régence, les régents nommés et le général commandant les troupes qui conduisirent S. M. à Cadix. De cet acte (et il n'était encore que promis), résultait qu'aucun des principaux acteurs de la révolution n'était excepté : était-ce là ce que les Cabinets pouvaient exiger pour ramener la paix publique dans la Péninsule? De nouveaux troubles éclatèrent, et le Gouvernement espagnol se vit bientôt réduit à demander une prolongation d'occupation militaire. La France devait y consentir; elle espérait que l'occupation se prolongeant, l'influence des conseils modérés pourrait prévaloir à Madrid; les troupes françaises, qui devaient quitter la Péninsule au 1er juillet 1824, y resteraient jusqu'au mois de janvier 1825, prolongation de séjour qui excita des alarmes en Angleterre. Le prince de Polignac fut autorisé à affirmer, auprès de M. Canning : « que la France n'avait pas l'intention de prolonger au delà du terme fixé l'occupation militaire de l'Espagne, et que la pensée du Cabinet de Paris n'était que de prêter main-forte aux conseils de modération.

On avait aussi à traiter la difficulté bien plus sérieuse encore des colonies espagnoles. Cette question, à deux faces, devait s'agiter d'abord avec l'Espagne, puis avec l'Angleterre. M. de Villèle était trop financier pour ne pas désirer qu'un arrangement volontaire des colonies avec la métropole pût s'opérer à des conditions favorables. Le premier effet de cet arrangement devait être de donner à l'Espagne des ressources telles, qu'elles pourraient désormais dispenser la France de faire des avances à son Gouvernement; et peut-être même obtiendrait-on un remboursement des frais occasionnés par la guerre. L'Espagne était sans doute très-obérée; mais elle ne voulait en aucune manière subir la reconnaissance de ses États émancipés de l'Amérique du Sud. Loin de là, elle préparait dans ses ports des forces militaires et une petite escadre dont la destination était de tenter un mouvement pour rattacher les colonies à la métropole. Ces projets étaient favorisés par l'opinion royaliste en France. Les journaux de cette couleur jetaient anathème contre tout arrangement; on devait protéger la Péninsule dans ses projets de conquête. La Cour n'était pas éloignée de cette tendance. Mais pouvait-elle heurter de front les opinions et les intérêts de l'Angleterre, complétement engagés dans l'indépendance des nouveaux États? M. de Polignac reçut des instructions pour traiter sous tous les points de vue la question des Amériques, et plusieurs conférences eurent lieu au Foreign-Office : M. Canning donna des explications sur les vœux du Gouvernement britannique relativement aux possessions espagnoles et sur leur émancipation absolue. Le Cabinet anglais pensait « que toute tentative pour ramener l'Amérique espagnole à son ancien état de soumission à la métropole serait sans aucune chance de succès; toute négociation à ce sujet échouerait, et le renouvellement d'une guerre dans ce but ne servirait qu'à infliger de grandes calamités entre les deux parties sans aucun résultat. Cependant le Gouvernement anglais, loin de mettre obstacle à une tentative de négociation que pourrait faire l'Espagne, la soutiendrait au contraire, pourvu qu'elle fût engagée sur des

bases praticables. En tout cas, l'Angleterre resterait rigoureusement neutre dans la guerre entre l'Espagne et les colonies; si cette guerre malheureusement venait à se prolonger, la métropole en subirait toutes les chances; mais l'intervention d'une Puissance étrangère quelconque serait considérée par l'Angleterre comme constituant une question nouvelle, question sur laquelle le Gouvernement anglais prendrait telle résolution que les intérêts de la Grande-Bretagne exigeraient. L'intervention d'une Puissance étrangère, soit par force, soit par menace, serait un motif pour l'Angleterre de reconnaître les colonies sans aucun délai. L'envoi des consuls dans les diverses provinces de l'Amérique espagnole n'était pas une mesure nouvelle de la part de l'Angleterre : c'était absolument pour la protection de son commerce avec les colonies, commerce qui était ouvert aux sujets britanniques d'après les conventions de 1810. » En l'état de ces opinions générales et de ces réclamations particulières, M. Canning déclarait « que l'Angleterre ne pouvait entrer dans une délibération commune avec d'autres Puissances dont les opinions étaient moins fixées sur cette question, et les intérêts moins impliqués dans la décision définitive. » M. le prince de Polignac répondit à cette communication : « que le Gouvernement français ne voyait aussi aucun espoir de réduire l'Amérique espagnole à son ancien état de soumission vis-à-vis l'Espagne. La France désavouait, de son côté, toute intention de se prévaloir de l'état actuel des colonies, et de sa position vis-à-vis de la Péninsule, pour s'approprier aucune portion des possessions espagnoles, ni même pour obtenir aucun avantage exclusif. Le Cabinet français abjurait surtout tout projet d'agir contre les colonies par la force des armes : il n'y avait jamais songé et ne pouvait y prétendre. » M. de Polignac ajoutait : « Je ne vois pas quelle difficulté peut empêcher l'Angleterre de prendre part à une conférence pour régler ces difficultés entre l'Espagne et ses colonies. Dans l'intérêt de l'humanité, et spécialement dans celui des colonies de l'Amérique du Sud, il serait digne des Gouvernements européens de concerter les moyens de

calmer les passions, aveuglées par l'esprit de parti, et d'essayer de ramener à un principe d'union dans le gouvernement, soit monarchique, soit aristocratique, des peuples parmi lesquels des théories absurdes et dangereuses entretiennent l'agitation et la désunion. » M. Canning, sans entrer dans la discussion des principes, se contenta de répondre : « Quelque désirable que puisse être, d'un côté, l'établissement d'un gouvernement monarchique dans ces provinces, et quelles que soient, de l'autre côté, les difficultés qui s'y opposent, mon Gouvernement ne saurait prendre sur lui de mettre en avant ce point comme une condition de la reconnaissance. » Par la tournure que prenait cette négociation, on pouvait voir que deux tendances y dominaient : M. de Polignac voulait ramener la question des colonies espagnoles dans les conditions des affaires générales, et par conséquent la soumettre à une espèce de conférence entre les Puissances alliées, à un congrès, en un mot; M. Canning récusait toute intervention commune : il réservait à l'Angleterre un libre arbitre sur cette question; il voulait prendre toute résolution ultérieure sans s'engager d'avance pour un système.

Si M. Canning refusait tout arrangement communément arrêté sur les colonies espagnoles, il ne se trouvait pas dans une position aussi nette, aussi indépendante en ce qui touchait la révolution éclatant dans le Portugal à la suite de la levée de boucliers de don Miguel. L'Infant avait pris le commandement des troupes, et avait adressé une proclamation aux Portugais. « Je me mets, disait-il, à la tête de l'armée, non pour m'opposer aux droits royaux du roi mon père, mais pour donner à la monarchie la haute destinée qui lui appartient. » Le Roi ne jouissait pas de son libre arbitre; il était constamment opprimé par ceux qui, n'écoutant que leurs intérêts, oubliaient ceux de la nation. « Voyez la liberté dont jouissent les clubs maçonniques : l'on y discute la destruction du Roi, de la Famille royale et du Portugal; les lois ne sont pas ce qu'elles doivent être; l'administration de la justice, dont dépend le salut public, est au dernier degré de relâchement; la commission qui doit juger les ennemis du Roi

et de la Nation laisse ces ennemis impunis ; dans cette terrible position, il faut agir, Portugais ! » Don Miguel annonçait qu'il ne déposerait les armes que lorsque tous les fidèles sujets seraient en sûreté. A la suite de cette proclamation, l'armée portugaise s'était mise en mouvement ; le roi Jean VI était, pour ainsi dire, prisonnier dans son palais de Bemposta ; personne n'était admis auprès de lui sans un ordre exprès de l'Infant. Des mesures furent prises pour qu'aucun vaisseau ne sortît du port ; et don Miguel, entouré de quelques grands personnages, et soutenu par la Reine sa mère, fit fermer tous les tribunaux et convoqua les juges auprès de lui ; il écrivit une lettre au Roi, en lui envoyant copie de sa proclamation : « J'ai résolu, disait-il, après avoir entendu les vœux sincères de tous les bons Portugais, d'appeler aux armes la brave armée portugaise, afin d'assurer, avec son aide, le triomphe de vos droits ; V. M. ne pourra qu'approuver ma résolution : mon but est de préserver votre royale personne des tentatives de ceux qui l'entourent, et qui l'ont conduite au bord du précipice ; vous jugerez mes nobles efforts, et si vous les approuvez, il faut que la nation en soit instruite, et que V. M. m'accorde l'autorisation d'agir. » S. A. R. annonçait qu'elle attendait, à la tête de l'armée, les résolutions de son père ; qu'il n'y avait pas un instant à perdre ; une détermination prompte était nécessaire et utile. La question était grave ; quelle résolution prendre ? Don Miguel, l'idole du parti royaliste et son espérance, était le prince national, l'ennemi de l'Angleterre ; le heurterait-on de face ? n'était-ce pas une simple révolution de palais, comme on en avait tenté en France contre Louis XVIII ? Cependant M. Hyde de Neuville, après s'être entendu avec l'ambassadeur d'Angleterre, entraîna le Roi à se réfugier à bord du *Windsor-Castle*, vaisseau anglais qui se trouvait dans le Tage. Jean VI, prince sans caractère, accepta cette offre, et, accompagné de ses deux filles, du corps diplomatique et du marquis de Palmella, il se mit sous la protection du pavillon britannique. Là fut établi le siége du Gouvernement ; M. Hyde de Neuville expédiait pendant ce temps des ordres à

Cadix pour que les forces navales qui stationnaient devant cette ville vinssent sur-le-champ dans le Tage prêter main-forte aux résolutions qu'allait prendre le Gouvernement. Dès que Jean VI fut à bord, il écrivit une lettre à son cher fils l'infant don Miguel, et lui intima l'ordre de se rendre immédiatement auprès de lui pour recevoir ses volontés. Cet ordre fut exécuté aussitôt par l'Infant, qui avoua à son père que des moyens de séduction avaient pu seuls le faire agir. Le Roi lui pardonna sa faute, mais des mesures furent aussitôt prises pour le rétablissement des choses telles qu'elles étaient avant cette insurrection. En conséquence, toutes les personnes arrêtées furent mises en liberté; les militaires qui avaient été séparés des corps auxquels ils appartenaient reprirent de suite leurs places, et le roi Jean adressa une proclamation à la nation portugaise, annonçant qu'il avait résolu de reprendre l'autorité de généralissime de ses armées; l'infant don Miguel était destitué de la place de commandant en chef, et défense était faite à tous les sujets du royaume d'obéir aux ordres de l'Infant. Des circulaires furent adressées aux autorités portugaises par le marquis de Palmella, afin que les ordres de S. M. reçussent leur exécution. Toute cette affaire avait été conduite avec chaleur par M. Hyde de Neuville; l'ambassadeur de France, si loyalement impressionnable, s'était jeté tête perdue dans le mouvement anti-miguéliste et anglais. Il n'y avait aucun navire de guerre français dans la rade de Lisbonne, et c'était pourquoi il avait conseillé au Roi de se réfugier à bord du *Windsor-Castle*. M. Hyde de Neuville avait vu l'infant don Miguel, et, dans une conversation vive et pressante, il lui avait peint l'affreuse solidarité qui pesait sur lui. Don Miguel fut doux et timide; il écouta M. Hyde de Neuville, et se rendit à bord du *Windsor-Castle*. Il fut décidé que l'Infant quitterait le Portugal pour voyager. Il ne faut pas penser que le parti royaliste en Espagne et en France fût étranger à ce qui se passait dans le Portugal. J'ai quelque lieu de penser que le ministère français était informé du mouvement; don Miguel l'avait même écrit à Paris.

Quand donc les Royalistes apprirent que l'entreprise avait échoué, ils s'en prirent à M. Hyde de Neuville, qui avait entouré le roi Jean VI de toute la puissance du corps diplomatique; ce parti ne lui pardonna pas, et M. de Villèle put le rappeler sans exciter ses plaintes. Le roi Jean VI l'avait comblé d'honneurs: il lui conféra le titre de comte de Bemposta, palais d'où M. Hyde de Neuville l'avait tiré de la captivité; il ajouta ces paroles: « Voilà, M. l'ambassadeur, le lieu où vous m'avez sauvé: je n'en perdrai jamais le souvenir; tous les bons Portugais le savent ou le sauront comme moi: les méchants seuls pourraient méconnaître le grand service que vous m'avez rendu. » Le prince don Miguel quitta le Portugal et vint voyager en France, où il fut partout accueilli et fêté par la société royaliste. M. Hyde de Neuville avait agi avec plus de loyauté que d'habileté; il renouait la chaîne qui liait le Portugal à l'Angleterre. Don Miguel avait essayé de la briser. L'événement de Lisbonne faisait naître une grave complication; l'état du Portugal était alarmant; le parti de don Miguel n'avait été vaincu qu'un jour: il était partout, dans le clergé, dans le peuple, dans cette société ardente; l'Espagne même ne cessait de menacer la frontière. Pouvait-on laisser Jean VI sur ce trône mal assuré sans lui prêter appui? L'ambassadeur anglais insinua au roi de Portugal d'invoquer les anciens traités qui engageaient l'Angleterre à fournir des troupes auxiliaires si le *casus fœderis* se produisait: or, le *casus fœderis* n'était-il pas arrivé par l'agression de don Miguel? M. Canning saisit cet accident comme un prétexte pour occuper le Portugal en face de l'armée française, dont le séjour en Espagne l'inquiétait; six mille Hanovriens furent destinés pour la garnison de Lisbonne.

Tel était l'état des négociations lorsque M. de Châteaubriand quitta les affaires étrangères. Il y avait quatre questions principales non résolues encore: 1°. les différends survenus entre la Russie et la Porte, soit pour les principautés, soit pour la Grèce; 2°. l'occupation d'Espagne; 3°. ses colonies; 4°. le Portugal. A quelles mains allait-on confier le maniement d'intérêts si élevés

et si importants ? M. de Villèle voulut s'en réserver la direction, au moins pendant quelques mois. C'est dans ce dessein qu'il avait pris le marquis de Moustier, sur la docilité duquel il s'était étrangement trompé. M. de Villèle ne voulait rien presser, rien précipiter, car il songeait à un remaniement plus complet de son administration, après la session accomplie.

Les travaux de cette session étaient considérables. On aurait dit que le ministère voulait prouver à la nouvelle Chambre sa vive sollicitude pour les opinions et les intérêts que la majorité protégeait spécialement. Les députés avaient accordé deux grands actes de confiance à M. de Villèle : la septennalité et le vote pour la réduction des rentes. A son tour, cette majorité exigeait que le ministère satisfît aux engagements qu'avait signalés l'adresse. La religion, dans ses formes matérielles, était toujours l'objet principal des plaintes de la Chambre. On ne faisait pas assez pour le clergé on ne protégeait pas Dieu et ses temples ! Tantôt, sur une pétition, la Chambre demandait qu'on rendît les registres de l'état civil au clergé, tantôt que l'on punît d'une peine terrible le sacrilége sans vol; tantôt qu'on augmentât le temporel des évêchés; puis, que les communautés religieuses fussent favorisées, agrandies; qu'elles pussent acquérir des propriétés, et que pour cela il ne fût pas même besoin d'autorisation. Le ministère lui-même, quoique dévoué aux opinions de la majorité, était effrayé de cette tendance absolue vers le parti religieux. Je ne sache rien de plus étroit, de plus passionné qu'une majorité préoccupée d'une mission ; elle veut tout pousser à ses idées, tout empreindre de son petit esprit et de ses passions. La Chambre elle-même entraînait le pouvoir à tout lui céder, M. de Peyronnet avait rédigé un projet qui aggravait la peine pour les vols commis dans les églises ; ces vols avaient quelque chose de plus coupable en ce qu'ils étaient plus faciles et qu'ils insultaient à toute une croyance. La majorité ne voulut pas adopter ce projet, parce qu'il ne punissait pas le sacrilége et l'impiété indépendamment du vol, et qu'il ne rappelait pas cette antique jurisprudence de mort contre le téméraire qui touchait

le tabernacle[1]. Quant à la liberté des communautés, comme elle ne s'appliquait qu'aux femmes, et que l'intime pensée de la majorité était d'autoriser les congrégations d'hommes, la Chambre se montra mécontente des résolutions précautionneuses de la pairie. Elle manifesta son désappointement. La contre-opposition s'emparait de toutes ces hésitations du ministère; elle exploitait à son profit tous ces tâtonnements; elle s'était liée avec le parti religieux, et quoique au fond M. de La Bourdonnaye n'aimât pas le clergé, elle multipliait ses accusations sur l'indifférence du ministère pour l'Église et la religion catholique. Cette contre-opposition s'empara de deux questions qui, par leur nature, devaient singulièrement embarrasser le ministère. La réduction des rentes ayant été rejetée aux Pairs, M. de Villèle avait renoncé pour le moment à tout projet sur l'indemnité des émigrés; M. de La Bourdonnaye, sachant bien cette position, fit en comité la proposition de supplier le Roi de présenter dans la session un projet de loi, d'après lequel « une indemnité intégrale serait accordée aux Français dont les propriétés immobilières avaient été confisquées et vendues par suite des décrets et actes des gouvernements révolutionnaires. » C'était se placer sur un admirable terrain; les deux tiers de la Chambre voulaient cette indemnité. En même temps, M. Jankowitz proposait à la Chambre de déclarer « que les députés qui seraient promus par le Gouvernement à une fonction ou à un emploi amovibles cesseraient, par le seul fait de leur acceptation, de faire partie de la Chambre, mais ils pourraient être réélus. » L'extrême droite manœuvrait pour ces propositions avec habileté. C'était prendre les Royalistes par leurs vieilles promesses, par ces théories chéries, et toujours renouvelées du *Conservateur*, Évangile politique du royalisme. On voulait également mettre un terme à cet immense trafic de places par lequel le ministère s'assurait la majorité. La discussion fut vive et longue, et, en définitive,

[1] Je crois me rappeler qu'il existe à la chancellerie une lettre de M. le comte de Montlosier, dans laquelle il reproche à M. de Peyronnet d'avoir omis la punition du sacrilége simple et sans vol.

les votes furent presque incertains. MM. de Valory, Alex. de Noailles, Fouquier-Long soutinrent la proposition. Tous trois appartenaient à la droite désintéressée; le centre fit valoir des considérations de prérogative royale. La proposition fut repoussée, mais il y eut une minorité puissante : de cette manière on habituait une grande partie des membres de la Chambre à voter en hostilité avec le ministère; on organisait une minorité forte et haineuse contre M. de Villèle.

Enfin, à travers une session longue, orageuse, on arriva aux discussions financières, les crédits supplémentaires surtout pour la guerre d'Espagne, question fort délicate, qui se rattachait à des opérations équivoques et aux marchés avec le munitionnaire général. M. de Martignac avait suivi le prince en Espagne, et mieux que personne il connaissait tous les faits de cette malheureuse transaction. Son rapport était un hymne de victoire plutôt qu'une dissertation sur des comptes. Lié avec ce qu'on appelait l'état-major de l'armée, bien aise aussi de ne point déplaire à M. le Dauphin, M. de Martignac exposait que l'armée étant sur le point d'entrer en Espagne, les approvisionnements avaient été loin d'être suffisants; les moyens de transports surtout avaient complétement manqué. C'était dans cette position difficile que l'entreprise des transports, des vivres et des fourrages fut donnée à M. Ouvrard; le temps pressait, on n'avait pas le choix des moyens; il s'agissait pour la France de l'expédition la plus importante, de vaincre une révolution, de confondre sous les mêmes couleurs toutes les gloires françaises; il fallait réussir : le repos et l'avenir de la France étaient mêlés dans le succès. Le rapporteur terminait ainsi : « Votre commission s'est défendue contre toutes les préventions; elle a résisté à l'empire d'un souvenir qui semblait recouvrir du manteau de la gloire tous les détails d'une expédition dont la France s'enorgueillit. » Je ne crois pas cependant que M. de Martignac se fût assez séparé de ces souvenirs et de cette influence. La discussion prit une tournure si délicate, les orateurs firent entendre des plaintes si vives et si fortement appuyées, que M. de Villèle crut

devoir apaiser les soupçons en désignant une commission spéciale pour l'examen et l'apuration de ces crédits. Elle se composait de MM. le maréchal Macdonald, président, des comtes de Villemanzy, Daru, de Vaublanc, du baron de La Bouillerie et de l'amiral Halgan. Impartialement formée, on ne pouvait l'accuser d'avoir un intérêt à taire la vérité. Plus tard, cette question devint très-sérieuse et fut déférée à la Cour des Pairs. Toute l'opposition s'attacha spécialement au budget ; je parle surtout de l'opposition d'extrême droite. Quelles que fussent les nuances royalistes plus où moins dessinées contre les nouveautés constitutionnelles, toutes accordaient que le vote des subsides appartenant de vieille date aux États-Généraux, les Députés pouvaient, d'après les lois fondamentales, accorder ou refuser le budget ; de là cette violente opposition contre le ministère des finances. « Que de nécessités à satisfaire ! disait M. de Berthier : décerner des peines contre le sacrilége ; rendre aux liens du mariage toute leur sainteté en faisant précéder l'acte civil de l'acte religieux ; donner au clergé une existence indépendante ; fermer surtout cette grande plaie de la révolution en donnant aux victimes de la fidélité une indemnité égale à l'étendue de leurs pertes ; revoir nos codes, et les mettre plus en rapport avec nos sentiments religieux et nos institutions monarchiques. » Ensuite, M. Berthier demandait la réunion des directeurs des contributions aux fonctions des préfets, et la réduction des quatre-vingt-six préfets en trente-trois intendants... « Et pourquoi, continuait M. de Berthier, ne reviendrions-nous pas à ce qui existait autrefois, à ce qu'une longue expérience a fait reconnaître suffisant ? Nos temples tombent en ruines ; les victimes des proscriptions n'ont pas encore été indemnisées de leurs pertes ; beaucoup sont dans la misère... » M. de Berthier donnait le véritable programme de la contre-opposition royaliste ; impatiente, elle ne trouvait pas que le ministère allât assez vite et assez droit. « Il serait temps, ajoutait M. de Berbis, de nous ramener à des institutions qui seraient si utiles à la France, sans être en opposition avec la Charte ; à un ordre de choses enfin

qui permettrait aux provinces de gérer elles-mêmes leurs intérêts locaux. Marchons aux économies par une meilleure distribution de nos provinces. » M. Chifflet faisait des vœux pour le triomphe des droits religieux. « Les tribunaux de première instance étaient trop nombreux, leurs ressorts trop restreints : en diminuant ces tribunaux, on pourrait plus largement rétribuer les magistrats. »—« Il est de notre devoir, s'écriait M. de Foucault, de rappeler le Gouvernement aux principes monarchiques consacrés par la Charte. Pourquoi le Roi n'est-il plus le chef de l'armée ? Pourquoi n'a-t-il plus dans ses mains cette prérogative inhérente à sa couronne ? Et puis, à quoi sont utiles ces entraves de l'administration de la guerre, qui empêchent une foule de jeunes gens de famille de se ranger sous le drapeau des lis ? J'indique tous ces discours parce qu'ils donnent, dans leur ensemble, toutes les exigences de l'opposition royaliste, et les véritables opinions de ce parti sur tous les points d'administration et de politique ; elles se résumaient ainsi : 1°. domination du clergé, même dans la vie civile ; 2°. répartition de la France en provinces ; 3°. nouvelle circonscription des tribunaux ; 4°. prédominance des gentilshommes dans l'armée, sans égard pour l'égalité civile et politique. Quant au côté gauche, presque sans influence par son petit nombre dans l'assemblée, il avait un haut retentissement au dehors. Que d'exagération sans doute dans cette boutade de M. Périer : « Nous sommes onze ici qui représentons la France ! » mais il est vrai que les antipathies politiques contre ce mauvais système grossissaient la popularité du côté gauche.

Ainsi, dès la première session de cette Chambre septennale qui devait lui assurer une vie paisible et tranquille, M. de Villèle voyait une minorité inquiétante se former contre lui, et il n'avait pour appui qu'une majorité impérieuse, exigeante, qui menaçait de passer à la contre-opposition au cas où ses vœux ne seraient pas satisfaits. M. de Villèle, montra dans cette circonstance une dextérité peu commune, en profitant de la répugnance du centre droit pour la contre-opposition ; il attira vers ce centre

tout ce qu'il put de la droite ; il scinda ce parti religieux, et, par-dessus tout, il sema dans la Chambre des Députés une haine puissante et profonde contre la Pairie, qui en voulait plus particulièrement à son pouvoir. Afin de mieux constater son crédit sur la majorité, M. de Villèle prépara un arrangement ministériel tout à sa convenance, et pourtant en harmonie avec les besoins de sa position. On a vu qu'en renvoyant M. de Châteaubriand, le président du Conseil n'avait point désigné encore son successeur aux affaires étrangères : M. de Villèle s'en était réservé le portefeuille, non-seulement parce qu'il existait quelques questions politiques qu'il voulait mener lui-même à fin, mais parce qu'il croyait nécessaire d'attendre que la session fût close pour mettre son personnel ministériel en harmonie avec l'esprit de la majorité. M. de Villèle s'était successivement débarrassé de ce qu'on pouvait appeler les têtes d'opinions, MM. de Montmorency, Victor et de Châteaubriand : il les craignait; mais, comme il ne pouvait pas secouer tout à fait le parti religieux et de cour, il prit les sous-œuvres dans cette couleur. J'ai parlé de M. le duc de Doudeauville, placé à la direction générale des postes à l'avénement du ministère de M. de Villèle : déjà une première tentative avait été faite pour lui assurer la maison du Roi lors du départ de M. de Lauriston, à qui la dignité de maréchal avait même été assurée dans cet objet : quelques obstacles s'opposèrent encore à cette combinaison. Une des charges de la Couronne étant alors vacante, celle de grand-veneur, on la fit donner à M. de Lauriston, et, par le crédit du parti religieux et de la douce influence dont j'ai déjà parlé plusieurs fois, M. le duc de Doudeauville eut le ministère de la maison du Roi. Son fils, M. Sosthènes de La Rochefoucauld, prenait la direction des beaux-arts à ce ministère. Ainsi donc, les arts, les théâtres, les musées, les dons de la munificence royale passaient à une autorité pieuse, à l'élégante expression d'une Église mondaine. M. de Vaulchier fut appelé à remplacer M. de Doudeauville aux postes : il ne fallait pas que cette direction intime et secrète sortît de la suprématie du parti religieux. En

quelles mains M. de Villèle déposerait-il les affaires étrangères ? Appellerait-il une sommité de cour et de diplomatie ? N'était-il pas à craindre alors qu'il trouvât dans ce nouveau collègue des obstacles qu'il avait voulu secouer en se délivrant de MM. de Montmorency et de Châteaubriand ? Il s'était tout à fait dégoûté de M. de Moustier. Un moment il avait songé à M. de Talaru ; enfin son choix se porta sur M. de Damas : certes, jamais un nom plus insignifiant ! on aurait dit que M. de Villèle faisait un essai de sa force, et qu'il voulait constater aux yeux de tous qu'il était le maître.

J'ai jugé M. de Damas comme ministre de la guerre : jusqu'à un certain point cette direction militaire pouvait lui convenir ; M. de Damas était officier général ; mais ministre des affaires étrangères ! sans antécédents, sans habitude, avec la plus médiocre des capacités politiques, ne sachant pas seulement ce qu'était une dépêche. Qu'importait à M. de Villèle ! il lui fallait un commis docile, un homme tout à la fois religieux pour répondre à l'esprit de la congrégation, et soumis à la direction suprême de la présidence du Conseil. Le choix était ainsi parfait. M. de Clermont-Tonnerre passait à la guerre, comme ministre fort dévoué à M. de Villèle. M. de Chabrol était porté au ministère de la marine. M. de Chabrol avait jusque-là occupé la direction générale de l'enregistrement et des domaines : il était assez curieux de l'improviser ministre de la marine[1] ! Bon administrateur, à formes douces, inoffensives, M. de Chabrol avait un grand besoin d'affaires et de mouvements politiques. La direction de l'enregistrement était donnée à M. de Martignac. J'ai quelque lieu de croire qu'il avait été question pour lui du ministère de l'intérieur et de la retraite de M. de Corbière : les choses n'étaient pas pour cela assez mûres. En présence de sa majorité provinciale et de 1815, M. de Villèle n'osait point se séparer du collègue à côté duquel on l'avait

[1] M. de Chabrol avait pourtant été intendant dans les provinces illyriennes.

toujours vu combattre depuis l'origine de sa fortune. D'ailleurs, la direction de l'enregistrement allait être chargée d'un travail immense par suite de l'indemnité des émigrés : on croyait utile de mettre à la tête de ce travail un esprit facile et applicable, qui pût fournir tous les renseignements indispensables. M. de Castelbajac, de la majorité bien dévouée, remplaça M. de Vaulchier aux douanes. On ne sortait pas de la même couleur : cette modification dans les hommes ne fut en aucune manière un changement de système. M. de Villèle avait lui-même remanié son conseil pour le rendre plus docile; c'était en quelque sorte un changement de commis. Un homme d'esprit appela ces mutations *les quatre coins ministériels*. La pensée religieuse fut plus tard complétée.

La Chambre était au ministère, il fallait avoir maintenant l'opinion publique; la loi du mois de mars 1822 sur la presse avait été rédigée dans une pensée de répression combinée : on avait les procès de tendance pour la suppression des journaux; ensuite, les titres étant limités et l'autorisation exclusivement réservée au Gouvernement, n'était-il pas possible d'arriver à l'extinction de la presse indépendante? Cette presse avait pris une haute attitude sous la Restauration. Le *Courrier Français* attaquait avec une force de rédaction peu commune le ministère et la Chambre. Le *Constitutionnel* y mettait plus de modération, avec ce style d'un libéralisme impérial qui parlait aux masses : grande puissance populaire, il déversait la haine et le mépris sur l'autorité. M. Thiers, lié avec M. Laffitte, avait voulut entraîner sa rédaction à défendre le 3 pour 100; on s'y était opposé, et l'ensemble des actes ministériels était attaqué avec persévérance. Le *Journal du Commerce* sous M. Lareguy protégeait les opérations financières de M. de Villèle, tout en poursuivant cette influence de congrégation qui partout se manifestait. Il voulait la conversion des rentes sans l'indemnité des émigrés. Le *Pilote* s'occupait le soir de la bourse, de nouvelles étrangères, et tourmentait le sommeil de M. de Villèle par ces articles de coulisse qui influaient sur le cours des effets publics. La presse

royaliste n'était pas moins puissante. La contre-opposition de MM. Lemoine-Desmare, Sanlot-Baguenault et de La Bournaye avait fondé un journal spécial, l'*Aristarque;* elle y soutenait ses doctrines, son constitutionalisme royaliste, la théorie d'une espèce de réformation sociale dans les intérêts de la grande propriété et du clergé; et par-dessus tout, elle exhalait sa haine contre M. de Villèle. Il y avait également l'*Oriflamme* et le *Drapeau Blanc*, journaux dans la même opinion guerroyante. Le parti religieux de l'opposition suivait la bannière de la *Quotidienne.* Cette feuille avait contribué de tous ses efforts au rejet de la loi sur les rentes; elle persécutait M. de Villèle avec une supériorité et une persévérance remarquables. Le *Journal des Débats* exprimait la grande et brillante opposition de M. de Châteaubriand avec cette hauteur de paroles, cette aristocratie de mépris capables d'ébranler la majorité et de faire impression sur la partie éclairée de la Cour. Toutes ces nuances se rapprochaient pour combattre M. de Villèle; et comment se défendre? Pouvait-on compter sur la presse ministérielle, alors faible, presque sans popularité? et le ministère devait-il longtemps résister à ce débordement? On songea donc à ternir l'instrument de démolition; la presse fut traitée en ennemie, c'est le droit du Pouvoir. La loi de la presse, en instituant le privilége des titres pour les journaux, avait donné la possibilité d'éteindre successivement les feuilles politiques. Pour cela deux voies étaient ouvertes : l'achat de ces titres aux propriétaires; les procès de tendance, dont les résultats plus ou moins immédiats devaient être de suspendre d'abord et de supprimer ensuite totalement les journaux politiques. L'on essaya les tranquilles extinctions, plus dans les habitudes et dans les formes du parti qui gouvernait. Aux Tuileries, il existait un petit comité entièrement lié à la Congrégation dont la représentation était personnifiée en M. de Montmorency. Ce comité, venu au ministère par la nomination de M. de Doudeauville à la maison du Roi, promise bien avant qu'elle ne fût effectuée, mit dans la tête de MONSIEUR la pensée d'acquérir successivement la majorité des journaux, soit pour

les éteindre absolument, soit pour les diriger. MONSIEUR parla de cette idée à M. de Villèle qui laissa dire et laissa faire; car la presse avait été si hostile à ses projets! Il ne s'agissait plus que de trouver des fonds. Les ressources furent prises sur deux services : 1°. sur les fonds secrets du ministère de l'intérieur et même des affaires étrangères; 2°. sur la maison du Roi. C'était ici un de ces petits moyens empruntés aux dépenses secrètes du roi Louis XVI en 1792. M. Sosthènes de La Rochefoucauld fut chargé de mener à fin ces achats. L'affaire fut d'abord heureusement conduite. On acheta la *Foudre* et l'*Oriflamme;* elles tombèrent à petit bruit. L'achat des *Tablettes Universelles* eut plus d'éclat. Les *Tablettes Universelles,* sous un directeur habile et actif, avaient acquis une grande importance. Quoiqu'elles ne fussent pas quotidiennes, elles étaient aussi recherchées et lues que ces feuilles politiques. Il y avait de l'esprit, de la verve, des faits surtout et des révélations curieuses. Pour arriver à ce résultat, il avait fallu faire de grands sacrifices. On n'arrive à un bon journal qu'avec de larges moyens. Les *Tablettes* étaient endettées, leur directeur poursuivi, même par des hommes influents du parti libéral dont il ne caressait pas toutes les petites passions. Dans ces circonstances, des propositions furent faites au directeur; on lui offrit des conditions avantageuses d'achat; plusieurs pairs et députés marquants, entre autres MM. les ducs de La Rochefoucauld-Liancourt et de Dalberg, MM. Ternaux et Benjamin-Constant, ami particulier du directeur, furent consultés, et n'y virent aucun inconvénient; des tiers seuls parurent dans l'acte. Le marché fut donc conclu; les *Tablettes* appartinrent au comité occulte, qui lui imprima une de ces couleurs ternes qui sentent la mort; et les *Tablettes* disparurent. Cette affaire, dont on ne sentit la portée que trop tard, avait été longue, éclatante; elle éveilla la presse, qui déjà était sur ses gardes lorsque éclata le procès des deux *Pilotes.* La main du Pouvoir se montra là tellement à découvert, que tout le monde fut dans la confidence des manœuvres employées contre les journaux. Je considère pourtant le procès de la *Quotidienne*

comme la solennité judiciaire qui révéla les desseins contre la presse. Le ministère avait le plus grand intérêt à obtenir la *Quotidienne*. Les journaux libéraux avaient un parti fait, une opinion hostile au Pouvoir qui n'était pas à craindre dans les deux horizons où se formait tout un ministère : la Cour et la majorité royaliste ; mais la *Quotidienne!* elle était chez le Roi ; tous ses gens la recevaient : elle parlait aux châteaux, au clergé, à cette portion de propriétaires et de gentilshommes qui composaient les colléges de département. Dans la Chambre elle retentissait haut et loin. Elle servait d'organe et de point d'appui à la contre-opposition ; MM. de Villèle et de Corbière avaient donc mis un grand intérêt à la rattacher au Gouvernement. Cette opposition de tous les jours embarrassait le ministère, ébranlait MONSIEUR, la duchesse d'Angoulême et leurs intimes conseillers. Elle servait de thème à toutes les objections du soir et des petits comités. Déjà la Congrégation avait pénétré dans la *Quotidienne* par l'achat de plusieurs actions accompli par un M. Bonneau, commensal de la maison Doudeauville. Des propositions avaient été faites aussi à M. Laurentie, qui remplissant des fonctions dans l'Université, se trouvait dans une triste alternative [1]. Il résolut donc de céder ses actions ; on les proposa à M. Sanlot-Baguenault. Cette vente avait le consentement de M. Michaud, lorsque M. Bonneau, qui n'était propriétaire que depuis six mois, s'y opposa ; la clause du contrat lui en donnait la faculté ; on sut alors qu'il ne s'appartenait pas et qu'il n'était qu'un prête-nom. M Michaud, après ce refus d'un des actionnaires, proposa diverses personnes. M. Laurentie choisit dans cette liste M. Valdené, secrétaire des commandements de MONSIEUR et prête-nom de Son Altesse Royale. Quelques jours après cette vente, M. Sosthènes de La Rochefoucauld fit appeler M. Berryer fils, et le pria de prendre la gestion des trois actions de M. Laurentie. Des explications furent demandées ; il y eut une entrevue

[1] C'est dans une conférence avec M. Laurentie que M. de Corbière dit ces mots remarquables : *Vendez-nous un procès.*

avec M. Michaud et M. Berryer : « Nous nous querellons inutilement, s'écria M. de La Rochefoucauld; écoutez ce que je vous propose : que M. Berryer consente à être propriétaire de l'un des douzièmes achetés par M. Valdené, et il aura la gestion des deux autres. Ainsi, M. Michaud, vous serez à l'abri de toute influence étrangère. » Et voici maintenant comment on tint cette promesse. Lorsque la *Quotidienne* s'éleva contre le renvoi de M. de Châteaubriand du Conseil, le bureau de ce journal fut envahi par la force armée et par un porteur des pouvoirs de M. Valdené, qui en expulsa M. Michaud, vénérable débris des temps d'orage et de fidélité monarchique. Cette scène eut un grand retentissement. La cause, subissant toute la publicité des débats, révéla les ténébreuses négociations. On sut d'où provenait l'argent, et en quelles mains il avait été déposé pour arriver à la corruption. Des démarches furent faites également auprès des propriétaires du *Constitutionnel* et du *Courrier Français ;* elles n'aboutirent à aucune fin. Les négociations étaient confiées en des mains maladroites; et puis, elles demandaient le plus profond secret, et comment espérer le secret? On s'attaquait aux organes mêmes de la parole humaine; la presse déjoua les intrigues dirigées contre la presse! Au profit de qui toutes ces honteuses spéculations avaient-elles lieu? Elles étaient bien dans l'intérêt du ministère; mais elles passaient spécialement par les intrigues de ce parti religieux et de cour, qui servait le ministère en le dominant; il voulait s'emparer de cette force nouvelle, se saisir des journaux, en disposer à son profit, et peut-être ensuite s'en servir contre M. de Villèle lui-même.

Les procès de tendance furent le second moyen employé par le ministère. Pour cela il fallait avoir la magistrature, et la magistrature échappait au système du Cabinet. Tant qu'il s'était agi des droits de la Couronne et des prérogatives royales, les tribunaux s'étaient montrés sévères, impitoyables; des condamnations considérables accablèrent la presse et les délits politiques avant et après l'institution du jury; mais lorsque la question gouvernementale ne fut plus placée si haut, lorsqu'il ne s'agit plus de

la Couronne, mais de questions religieuses et d'église, alors la magistrature n'eut plus aucune sympathie pour ce gouvernement; les vieilles querelles des parlements et des jésuites se montrèrent encore. Les cours royales, imprudemment saisies d'un pouvoir politique, l'exercèrent avec leur esprit, leurs répugnances et leur vivacité; elles repoussèrent la fraude, donnèrent gain de cause à M. Michaud. Il n'y eut qu'une première suspension appliquée au *Courrier*. Vint ensuite le procès de l'*Aristarque;* le Gouvernement succomba; et le *Courrier*, de nouveau traduit devant la cour, fut acquitté. Les cours royales furent environnées d'une grande popularité; on les considéra comme un des pouvoirs de l'État. Le ministère les avait ainsi constituées; il subit les conséquences d'une position qu'il avait créée. Dès lors les moyens qu'il employait contre les journaux pour les éteindre et les anéantir lui échappèrent. La presse triomphante, sûre en quelque sorte de l'impunité, devint plus vive, acariâtre; elle ne pardonna pas au Pouvoir les tentatives qu'il avait faites pour l'asservir, et le ministère fut obligé de se réfugier dans la censure.

La session était terminée. L'esprit de la Chambre avait suffisamment indiqué dans quelles combinaisons le système ministériel devait se développer. Le caractère dominant de la majorité était un sentiment plus profondément religieux et aristocratique que royaliste encore. C'était une véritable réaction contre les tendances du dix-huitième siècle. Pour toute répression de cette double tendance, le ministère devait trouver adhésion franche et appui dans cette majorité. Mais il ne lui était pas permis de s'en écarter, sous peine de la voir se prononcer contre lui. A la fin de la session, la réunion Piet et celle du marquis de Rougé spécialement, s'étaient plaintes de la grande licence de la presse, de cette liberté des journaux qui trouvaient impunité devant les cours du royaume. Protéger la religion, tels étaient les vœux fortement exprimés par la majorité qui avait voté le budget, et la presse ne respectait rien de ce que cette majorité adorait. Le ministère s'était unanimement soulevé contre les dernières déci-

sions des cours de justice. L'arrêt qui faisait revivre le titre de l'*Aristarque* détruisait toute la pensée secrète des auteurs de la loi de tendance. Une telle interprétation ne rendait plus possible de supprimer les journaux, de les suspendre même, car il y aurait toujours faculté de retrouver un vieux titre éteint. Par le fait, les procès de tendance, base fondamentale de la loi, n'existaient plus : quels résultats pouvaient avoir désormais ces procès, puisque la sanction disparaissait sous les arrêts des cours royales? On avait voulu tuer la presse par la double influence de la corruption et des arrêts de justice; l'une et l'autre échappaient. En cette situation, il fut posé en conseil la question de savoir si la censure serait rétablie en vertu de la disposition facultative de la loi de 1822. Il y avait un autre motif connu du Conseil seulement; la santé de Louis XVIII était complétement menacée : on ne répondait plus de rien. Et ne fallait-il pas se rendre maître des alarmes par la censure! Le conseil des ministres, au reste, se prononça de colère à l'unanimité, et M. de Peyronnet fit la faute grave de laisser percer sa mauvaise humeur dans les motifs de l'ordonnance; elle disait : « Considérant que la jurisprudence de nos cours a récemment admis pour les journaux une existence de droit indépendante d'une existence de fait; que cette interprétation fournit un moyen sûr et facile d'éluder la suspension et la suppression des journaux; qu'il suit de là que les moyens de répression établis par la loi de 1822 sont devenus insuffisants, etc., etc. » La loi avait parlé de circonstances graves, et un arrêt de justice pouvait-il créer de telles circonstances, ces cas subits qui, surgissant tout à coup, en l'absence des Chambres, ne permettaient pas d'attendre leur réunion pour concerter des mesures extraordinaires? Cet étrange abus des expressions d'une loi dit assez qu'il ne faut jamais laisser dans les mains d'un Gouvernement des pouvoirs extraordinaires, car il s'habitue à les employer dans les circonstances les plus usuelles de la vie sociale; il en fait une espèce de moyen d'administration : or, qu'est-ce qu'une administration qui a besoin pour vivre de moyens extraordinaires? Je crois que si

l'arrêt des cours de justice fut un prétexte, la maladie du Roi fut une excuse; il fallait se justifier, et ce motif vint tardivement dans la pensée du Conseil. On avait besoin de la censure par plusieurs raisons : la principale surtout était de préparer en silence, et sans exciter une trop vive et trop forte opposition, une série de mesures qui entraient dans le système politique du Cabinet. Durant la session de 1823, le ministère et la nouvelle Chambre s'étaient tâtés pour se pénétrer de leur esprit : le ministère avait distingué ses amis et ses ennemis. La Chambre devait rester cinq ou sept ans aux affaires : il fallait donc cimenter une espèce de mariage politique pour préparer une vie commune; il fallait surtout montrer aux députés que le ministère savait reconnaître les dévouements de scrutin, et qu'il songeait à ses amis. Le remaniement ministériel du mois d'août n'avait répondu qu'à un seul besoin, la politique de M. de Villèle, qui consistait à s'emparer des seconds dans les partis dont il avait secoué les chefs. Il fallait maintenant satisfaire la pensée religieuse de la Chambre, préparer les actes sollicités par le clergé, le rétablissement des communautés religieuses, la célébration ecclésiastique des mariages, la remise des registres de l'état civil aux curés. La majorité avait manifesté le vœu d'un ministère spécialement consacré aux affaires ecclésiastiques : « Quoi! disait-elle, les affaires de religion sont confiées aux mains profanes des laïques! la religion est une assez grande chose pour qu'on crée pour elle un ministère spécial, et que ce ministère soit déposé dans les mains d'un évêque! » Et, en réunissant l'éducation publique à ce ministère, on préparait le rétablissement des congrégations enseignantes. Placer un évêque à la tête de la hiérarchie des évêques, c'était une grande faute. Comment, avec les règles habituelles de la hiérarchie, M. Frayssinous, simple suffragant *in partibus*, oserait-il résister à un archevêque, à un cardinal, son supérieur dans l'ordre des églises, et au Pape lui-même? Et cette peur des censures ecclésiastiques devait jeter M. Frayssinous dans de grands embarras. On n'y prit garde. Un ministère des affaires ecclésiastiques fut institué; on lui donna en même temps l'in-

struction publique ; ses attributions comprenaient la présentation des sujets les plus dignes d'être promus aux archevêchés, évêchés, et autres titres ecclésiastiques, les affaires concernant la religion catholique et l'instruction publique, les dépenses du clergé, les édifices diocésains, des colléges royaux et des bourses royales ; il exerçait aussi les fonctions de grand-maître de l'Université de France. Comme complément à cette mesure, M. de Peyronnet admit au Conseil d'État deux archevêques et un évêque : ce furent MM. le comte Fère de Villefrancon, archevêque de Besançon ; comte de Latil, archevêque de Reims ; comte de Vichy, évêque d'Autun. Le but de cette mesure était de poser partout une expression du clergé, et particulièrement au Conseil d'État, où des questions d'église étaient discutées. On avait peur que des magistrats laïques fissent trop de résistance ; on mettait les intérêts du clergé dans les mains du clergé. Cette tendance alla si loin, qu'on revêtit du titre de ministre d'État le cardinal de la Fare, archevêque de Sens et d'Auxerre. Le ministère formait un gouvernement ecclésiastique à côté du gouvernement civil, le pénétrant par tous les pores, le dominant sur tout. Le second objet que s'était proposé le ministère avait été de récompenser les amis parlementaires qui avaient secondé son système pendant la session qui venait de s'écouler. On s'était plaint beaucoup des lenteurs de M. de Corbière, de cette négligence qui lui faisait oublier une grande partie de ses devoirs dans les affaires. M. de Villèle en prit prétexte pour augmenter les directions générales autour du ministère de l'intérieur ; ceci lui donna les moyens de multiplier les récompenses : non seulement on nomma M. Sirieys de Mayrinhac directeur général de l'agriculture, du commerce et des haras, mais encore on créa une direction spéciale des établissements d'utilité publique et de secours généraux, qui fut confiée à M. de Boisbertrand. Dans l'administration des finances, une place de directeur-général reconnut les services ministériels et un dévouement au système de M. de Villèle : M. le marquis de Bouthilier fut désigné pour l'administration générale des forêts. Puis vinrent les positions de se-

conde ligne : M. Barthe-Labastide, administrateur des postes; MM. de Saint-Géry et de Frénilly nommés conseillers d'État en service ordinaire. Tous ces choix étaient pris dans la droite et le centre droit. Après les récompenses vinrent les exemples de sévérité; tout cela pour discipliner la majorité de la nouvelle Chambre, et lui apprendre la somme de dévouement qu'elle devait au ministère. On ne comprit plus au service ordinaire MM. Ferdinand de Berthier, Bertin de Vaux et de Mézy; cela s'expliquait : M. de Berthier faisait partie de cette contre-opposition qui avait persécuté le système de M. de Villèle; on le punissait; M. Bertin de Veaux pouvait-il rester au Conseil d'État après la sortie de M. de Châteaubriand des affaires et les vives attaques du *Journal des Débats?* et M. de Mézy, directeur-général des postes sous M. Decazes, n'encourait-il pas une même disgrâce [1] ? Du Conseil d'État, les destitutions s'étendirent à la magistrature : M. Bourdeau avait joint ses votes à ceux de la contre-opposition; il fut frappé dans une place de procureur-général près la Cour royale de Rennes; M. Fréteau de Pény, qui avait porté la parole avec indépendance à la Cour de cassation, dans l'affaire de *l'Aristarque*, fut également révoqué. M. de Peyronnet voulait ramener la force et l'unité dans toutes les parties du pouvoir.

Ainsi le ministère plantait nettement son drapeau, signalant ses amis et ses ennemis; il faisait l'usage le plus habituel de la force, en décernant des récompenses et des peines. Indépendamment des mesures sur les personnes, le Gouvernement arrêta certaines pensées d'utilité générale : la première fut la création d'un conseil d'amirauté, à l'imitation de ce qui se pratique en Angleterre : il avait été arrêté lors de l'entrée de M. de Chabrol au ministère. Ces idées d'un conseil auprès de chaque département plaisaient alors à la Cour, et particulière-

[1] Le Roi était si accablé lorsqu'il signa cette ordonnance, qu'il ne put la lire; cependant il laissa tomber ces paroles : « Maintenez-vous M. de Mézy? » et comme on lui fit entendre que non, Louis XVIII reprit : « Ah! tant pis! » M. de Mézy était une créature de M. Decazes.

ment à M. le duc d'Angoulême, parce qu'elles permettaient la création de certaines places, en même temps qu'une délibération réfléchie sans gêner le Cabinet dans ses résolutions définitives. Le Conseil d'amirauté était formé pour donner son avis sur toutes les mesures qui auraient rapport à la législation maritime et coloniale et à l'administration des colonies, à l'organisation des armées navales, au mode d'approvisionnement, aux travaux et constructions maritimes, à la direction et à l'emploi des forces navales en temps de paix et de guerre. Les membres de ce conseil furent choisis, les uns avec discernement, les autres avec faveur. On désigna MM. de Missiessy, vice-amiral; baron Roussin et de Viella, contre-amiraux; MM. Jurrieu, intendant des armées navales, et Desbassyns de Richemont, commissaire-général de marine. La Chambre s'était plainte souvent de cet immensité de lois révolutionnaires qui surchargeait le *Bulletin des lois*. Il y avait des principes d'anarchie et de despotisme au choix; on pouvait ébranler la Couronne ou les libertés à son gré par le simple secours de la législation. Une commission fut chargée de vérifier les arrêtés, décrets et autres décisions rendues antérieurement au rétablissement des Bourbons. Le garde des sceaux désigna avec beaucoup d'impartialité des hommes capables et spéciaux: MM. de Pastoret, Portalis, d'Herbouville, de Martignac, Dudon, Pardessus, Bonnet, Cuvier, Allent, Amy, de Cassini, de Vatimesnil. J'ajouterai un dernier acte qui fait honneur à l'administration de M. de Peyronnet: j'entends parler de la constitution nouvelle du Conseil d'État. Si on la sépare de son personnel de passions politiques, elle reposa sur d'excellentes bases. Le Conseil d'État se composa, comme par le passé, des princes de la Famille royale, des ministres secrétaires d'État, des ministres d'État lorsqu'ils y étaient appelés, des conseillers d'État et des maîtres des requêtes. M. de Peyronnet y ajouta les auditeurs. Le service du Conseil se divisait en service ordinaire et service extraordinaire. Il y avait, en outre, des conseillers d'État et des maîtres des requêtes honoraires. Les conseillers d'État, maîtres des requêtes et auditeurs,

ne pouvaient être révoqués qu'en vertu d'une ordonnance *individuelle et spéciale.* Les conseillers d'État en service ordinaire devaient être au nombre de trente, et avoir chacun trente ans accomplis; les maîtres des requêtes en service ordinaire devaient être quarante, et avoir vingt-sept ans accomplis. Nul ne pouvait entrer au Conseil d'État s'il n'avait rempli au moins pendant cinq ans quelques fonctions publiques. Les auditeurs au Conseil d'État étaient au nombre de trente; ils étaient divisés en deux classes spéciales : douze de première classe, et dix-huit de seconde classe. Pour être auditeur, il fallait être licencié en droit et justifier d'un revenu net de 6 000 francs. Un auditeur de seconde classe devait avoir vingt et un ans accomplis; un auditeur de première classe, vingt-quatre ans, et avoir été, pendant deux ans au moins, auditeur de seconde classe. Les auditeurs de première classe seuls pouvaient être admis aux délibérations du Conseil d'État, lorsqu'il s'agissait des affaires du petit ordre. Nul auditeur ne recevait de traitement : le temps pendant lequel ils étaient attachés au Conseil d'État était un temps d'épreuve et de stage qui ne devait pas se prolonger au delà de six années. Le Conseil d'État était réparti, comme par le passé, en cinq comités : le *contentieux*, la *guerre*, la *marine*, l'*intérieur* et les *finances*. On voulait faire de ce Conseil une sorte d'institution. On exigeait un stage, pour les fonctions publiques; on accordait, sinon l'inamovibilité, au moins une garantie aux conseillers d'État contre ces destitutions en masse par remaniements de tableaux; ils n'étaient soumis qu'à une destitution spéciale. L'on voyait reparaître la création d'auditeurs, souvenir de l'Empire au temps de ses aristocraties. Le garde des sceaux voulait avoir dans les mains un moyen d'accorder des faveurs aux fils de pairs et de députés qui se distinguaient par leur dévouement; la position d'auditeur au Conseil d'État était fort recherchée : c'était une carrière tout entière ouverte à la jeune France du royalisme et de l'aristocratie. M. de Peyronnet jetait là de l'avenir.

Tous ces actes s'accomplissaient dans un moment solennel,

aux approches de la mort de Louis XVIII. Ceux qui voyaient le Roi s'apercevaient de cette décadence de toutes ses facultés physiques. La maladie remontait à plusieurs années, mais elle avait ses intermittences; dans les derniers temps elle avait fait de tels progrès que tout usage des jambes était interdit; elles n'étaient plus qu'une plaie. Ensuite, chose affreuse à dire, pour gouverner l'imagination de Louis XVIII on avait multiplié des excès, d'autant plus mortels qu'ils étaient impuissants; l'affaiblissement de ses organes était sensible. Louis XVIII recevait encore le dimanche, donnait quelques audiences particulières, mais sa figure était souffrante; sa tête penchée sur la poitrine ne se relevait plus qu'avec peine; il s'amaigrissait par ses douleurs. M. Portal donnait à M. le comte d'Artois et aux ministres des bulletins secrets de la santé du Roi; il disait quelquefois dans des moments d'humeur : « Quand je vais chez le Roi le mercredi (c'était le soir d'une séance de favorite), je lui trouve le pouls petit, petit, si petit! » et le vieux médecin haussait les épaules. Enfin la décadence était si profonde, si rapide, que M. Portal déclara que la vie du Roi était menacée et ne pouvait se prolonger au delà de quelques jours[1]. On avait voulu cacher au public ce triste bulletin, autant que cela était possible; mais le Roi exigea qu'après avoir pris toutes les précautions nécessaires, on fît connaître au peuple son état, afin de préparer presque sans transition le règne de son frère. Le dimanche, 10 septembre, le Roi ne reçut pas, et la nouvelle de son agonie se répandit dans Paris[2]. Le Conseil des ministres se rassembla, et M. de Villèle se concerta avec MONSIEUR pour les mesures à prendre dans une crise telle que le passage d'un règne à un autre : des ordres furent expédiés à la garde royale pour se rapprocher de Paris;

[1] Louis XVIII n'avait pas voulu quitter son fauteuil; et c'est alors qu'il dit ce mot historique : « Un roi de France doit mourir dans son fauteuil. »

[2] Depuis quelque temps le Roi ne connaissait plus ceux qu'on lui présentait le dimanche : il en appelait quelques-uns par leurs noms, et il n'oubliait jamais M. Decazes.

on craignait que les partis ne s'appuyassent de la mort du Roi pour tenter quelques coups de sédition. Il était sur son lit de douleur, Louis XVIII, avec un calme, une résignation admirables : toutes les pompes dont l'Église catholique entoure les agonisants lui annonçaient sa fin prochaine, il s'entretenait d'une voix éteinte sur l'avenir du royaume de France : il y a quelque chose qu'on ne peut pas refuser aux Bourbons, c'est la science et le courage de la mort. Louis XIV, avant de quitter le monde, avait voulu qu'on ne le considérât plus comme roi, et que son petit-fils ceignît déjà la couronne; Louis XVIII ordonna à ses ministres de travailler désormais avec son frère. « J'ai des devoirs à remplir, dit-il à MONSIEUR; vous, mon frère, vous avez des affaires. » Ensuite il s'entretint quelque temps en particulier avec S. A. R., lui peignit par des mots entrecoupés et faibles les difficultés de son règne, le moyen d'éviter les écueils qu'une trop grande exaltation des opinions royalistes pouvait produire. « J'ai louvoyé entre les partis comme Henri IV, et j'ai pardessus lui que je meurs dans mon lit, aux Tuileries; agissez comme je l'ai fait, et vous arriverez à cette fin de paix et de tranquillité. Je vous pardonne les chagrins que vous m'avez causés, par l'espérance que fait naître dans mon esprit votre conduite de Roi. » En achevant ces paroles, Louis XVIII demanda toute sa famille pour la bénir. Alors le vieillard couronné, la main levée, appela les bénédictions du ciel sur sa race. La duchesse d'Angoulême surtout était profondément émue. Elle n'avait pas quitté le Roi son oncle depuis son enfance; elle avait guidé ses pas dans l'infortune et soutenu sa vieillesse : maintenant elle voyait encore disparaître un des siens; les tombes de Saint-Denis ne désemplissaient pas pour elle; la mort y pressait les rangs! Quand on lui présenta le duc de Bordeaux, Louis XVIII dit en levant la main vers son frère : « Que Charles X ménage la couronne de cet enfant! » Dans le public la fin inévitable de Louis XVIII avait fait une vive impression, et réveillé des sympathies pour la Couronne royale. Il

y avait une véritable douleur dans la capitale; cette Bourse, ces théâtres fermés, ces prières des agonisants dans toutes les églises, jetaient une teinte sombre sur la population qui se pressait autour des Tuileries et à l'Hôtel-de-Ville pour recueillir les bulletins. L'agonie fut longue; la vie tenait par des racines profondes, et la tête, au milieu de ces douleurs, restait puissante d'intelligence. Louis XVIII s'informa de tout, régla tout avec une précision prodigieuse, remit un ordre infini dans tous ses papiers, en fit brûler quelques-uns, indiqua à son frère quelques intentions qu'il avait écrites; enfin arrivèrent les longs assoupissements, le râle de l'agonie, puis la mort. Le règne de Charles X commença!

Il me reste à juger cette vie de roi si remplie. A mesure que les événements s'éloignent, la postérité place haut le nom de Louis XVIII. Quand on compare la France telle que la prit la Restauration, envahie, désolée, sans crédit, sans prospérité, avec une dette immense, des charges accablantes, et la France telle que Louis XVIII la laissa, brillante de prospérités, on se demande si le prince qui fit tant pour le pays ne mérite pas une de ces nobles places que réserve la reconnaissance des peuples. Le temps marche, les idées se rectifient; une nation sérieuse ne s'attache plus aux poétiques désolations de la conquête; Napoléon fit de grandes choses; qu'en reste-t-il? Louis XVIII remplit son règne d'institutions utiles, fonda la liberté! la liberté que la Restauration a faite; car, je le demande, où étaient les idées libérales sous l'Empire, même à sa décadence? La Charte, œuvre plus ou moins parfaite, jeta le pays dans des conditions nouvelles: la tribune, la presse libres, avec cela l'oppression est à tout jamais impossible: et à qui devons-nous ces garanties, si ce n'est à Louis XVIII, à l'esprit qu'il imprima à la Restauration. Cet esprit était sa conviction propre; tous ceux qui ont connu le Roi savent s'il aimait la Charte, s'il la considérait comme son plus beau titre aux yeux de la postérité. Louis XVIII était modéré par caractère et par réflexion; le système de M. Decazes fut la plus intime

expression de sa pensée[1]; il voulait retenir les intérêts de la révolution dans de justes bornes, et comprimer les impatiences des vieilles idées; la raison de Louis XVIII était assez droite; au Conseil rarement il inclinait pour les partis violents; il savait que dans un pays agité par les révolutions, les termes moyens sont encore ce qui vit le plus longtemps. Il aimait à dire, dans l'intimité, « que ce qu'il y avait de mieux à imiter, c'étaient les gasconnades de Henri IV », c'est-à-dire ce système de balancement qui permet à tous d'espérer et à personne de se plaindre. Comme homme privé, Louis XVIII n'avait qu'un très-petit nombre d'amitiés; mais elles étaient vives et je dirai presque sentimentales; il aimait à afficher la sensibilité : sensibilité un peu ingrate, fausse quelquefois, oublieuse dès que l'objet aimé s'éloignait de la Cour et de la société du Roi. M. de Blacas succomba sous M. Decazes, et M. Decazes fut sacrifié à une favorite. La conversation de Louis XVIII était pleine de faits; il contait l'anecdote avec esprit, et l'anecdote scandaleuse surtout; quand on l'écoutait bien, et c'est chose difficile de bien écouter, il était satisfait de lui, et de son auditeur encore plus que de lui-même : son esprit était éminemment classique, et avec cela d'une petite littérature[2]. Une mémoire heureuse le mettait à même de réciter des strophes tout entières des Odes divines d'Horace ou des poétiques chants de Virgile. Heureux le courtisan qui pouvait répondre par une autre strophe ! On faisait pour cela des travaux prodigieux, et le spirituel M. Beugnot suait en scandant quelques mille vers, pour complaire à son souverain. Louis XVIII avait la prétention d'écrire; il possédait en effet ce que l'aristocratie a par-dessus tout, l'art infini de composer un petit billet, de dire beaucoup

[1] L'amitié qu'il avait pour M. Decazes survécut à la disgrâce. Il avait son portrait aux Tuileries et dans le cabinet de Saint-Cloud. Un jour qu'on avait tenté de l'enlever dans cette résidence royale, le Roi se mit dans une de ces colères criardes qui entraient si bien dans son caractère.

[2] Ainsi Louis XVIII était enthousiaste des *Épreuves du Sentiment*, par Arnaud Baculard : il en parlait comme d'un chef-d'œuvre.

de petites choses et des riens avec bonheur. Son *Voyage à Coblentz* est l'expression tout à la fois de cette sensiblerie royale et de cet esprit qui s'appesantit sur un mauvais repas d'auberge et sur une perruque mal soignée.

Louis XVIII aimait le pouvoir. Pénétré des grandes destinées de sa Maison, il en avait la dignité et la fierté glorieuses; il était généreux pour le pauvre et pour ses courtisans, égoïste pour ses plaisirs. Les souffrances avaient un peu gâté son caractère; il était devenu inquiet, grondeur. Le Roi savait apprécier les grandes choses; il voulait être obéi, parce qu'il portait couronne; en résumé, homme de son siècle, comprenant la France nouvelle et ses besoins. Ses défauts venaient de ses habitudes d'enfance et de son éducation. Pouvait-il se séparer tout à fait de cette idée qu'il y avait eu autrefois une monarchie française! On fut injuste envers lui : il avait tout fait pour la vieille armée, il avait accueilli ses débris, encouragé toutes les gloires par des mots heureux, par des saillies bienveillantes; la vieille armée tourna en ridicule la faiblesse de ses vieux jours et les infirmités de sa vie. Eh bien! avec un tact parfait il ne s'en aperçut pas, et continua son système de balancement et de fusion : rien ne lui avait plu davantage que le personnel de l'armée d'Espagne, que cette alliance de tous les services et de tous les souvenirs! Aujourd'hui nous commençons à comprendre la pensée de son système; le règne de son successeur a relevé l'éclat du sien, et la folie des ordonnances de juillet l'habileté de ses tempéraments et de sa modération politique!

CHAPITRE XXII.

AVÉNEMENT DE CHARLES X.

Popularité des premiers actes de Charles X. — La Famille royale — Abolition de la censure. — La piété royale. — Organisation des jésuites. — Actes de l'administration. — Préparatifs de la session. — Indemnité des émigrés. — Lois sur le sacrilége. — Sur les communautés de femmes. — Mesures financières de la session. — Le Sacre. — Réactions contre les jésuites. — M. de Montlosier. — Rigueur contre la presse. — Émancipation de Saint-Domingue. — Colonies espagnoles. — Mort de l'empereur Alexandre. — Essais de lois aristocratiques. — Le droit d'aînesse. — La pétition de M. de Montlosier contre les jésuites.

Septembre 1824. — Juin 1826.

LORSQU'UN pouvoir est tombé par une ruine éclatante et fatale, les partis indiquent toujours une cause exclusive de renversement ; ils ne veulent pas attribuer à eux-mêmes, à leurs propres fautes, la chute qu'ils déplorent ; ils ne s'amendent pas ; et pourtant, dans les catastrophes publiques, il est rare que ce soit un seul mobile qui ait amené la décadence d'une autorité. Tous contribuèrent à la perte de la Restauration, les pouvoirs, les partis ; les Royalistes comme les Révolutionnaires. Il y eut des fautes d'aveuglement pour tous ; on dirait que la société entière était livrée à l'exploitation des partis, et qu'une sorte de délire s'était emparée des hommes politiques comme des masses. Le passage d'un règne à un autre est toujours un grave événement ; même dans les monarchies régulières ; c'est l'instant favorable pour toutes les tentatives des factions. Dans ces désordres de la douleur et de l'administration publique, au milieu de ces in-

quiétudes et des premiers tâtonnements du pouvoir, il est facile à la conspiration et à la révolte d'éclater. C'était avec la seule nouvelle de la mort de Napoléon que Mallet avait essayé son immense dessein contre l'empire et ses fortunes; plusieurs fois on avait fait courir le bruit de la mort de Louis XVIII pour seconder les complots contre la Restauration. Ensuite, il faut bien le dire, le nom de MONSIEUR n'était pas populaire ; pendant dix ans le pays s'était habitué à l'idée que S. A. R. était l'expression des opinions les plus hautaines du parti royaliste. On opposait la sagesse, la tempérance politique de Louis XVIII à l'ardeur royaliste de son frère. Avec Charles X devaient reparaître les vieux droits éteints, cet ancien régime contre lequel les sentiments et les intérêts étaient si vivement soulevés! Cette opinion était exagérée peut-être, mais elle était commune et générale. Toutefois l'état des esprits, sans s'être précisément amélioré, n'offrait pas tous les dangers des précédentes époques. Supposez qu'au lieu d'attrister l'année 1824, après la guerre d'Espagne et les tentatives impuissantes des factions, la mort de Louis XVIII fût arrivée au milieu des conspirations de 1820 à 1822, tandis que les sociétés secrètes couvraient la France; quelles terribles conséquences un incident aussi sinistre n'aurait-il pas produites? Maintenant tout était paisible : la guerre d'Espagne accomplie avait donné une grande force au parti royaliste, et s'il n'était pas plus populaire, il était au moins plus puissant, plus redouté. Il n'existait plus de conspirations permanentes; les partis s'assouplissaient sous la fortune de la Restauration. Quand Louis XVIII commençait à s'éteindre, le Conseil des ministres alla prendre les ordres de MONSIEUR, habitué depuis longtemps à imprimer son esprit à tout le système du Gouvernement. M. de Villèle, dans la prévoyance de cette transition inévitable et prochaine, s'était attaché à conquérir toute la confiance du prince. Il l'avait pleine et entière ; il voulait être le ministre du nouveau règne. Depuis les premiers jours de septembre tout se fit donc sous les commandements de MONSIEUR. La volonté de Louis XVIII à ce sujet était d'ailleurs formelle ; il avait désiré que son frère pré-

sidât le Conseil et qu'il préparât son gouvernement. On s'inquiéta moins de l'administration en elle-même que d'assurer une transition sans secousses; en conséquence, les majors de la garde furent prévenus pour qu'ils eussent à réunir les troupes par grandes masses dans les environs de Paris. MONSIEUR assura les membres du Conseil qu'aucun changement ne serait fait, et que les ministres de Louis XVIII deviendraient les siens. Toutefois M. de Villèle, quelles que fussent ses précautions, n'était pas absolument rassuré; il savait les amitiés de MONSIEUR pour le prince Jules de Polignac, et jusqu'à un certain point pour M. de Vitrolles; cette société intime n'allait-elle pas dominer le nouveau Roi, et composer le ministère? M. de Villèle n'ignorait pas l'existence et la force du triumvirat monarchique et religieux de MM. de Polignac, de Montmorency et de Rivière; absorberait-il la pensée du nouveau règne? C'est le 6 septembre 1824, moment suprême de Louis XVIII, que M. le comte d'Artois monta sur le trône sous le nom de Charles X; on suivit dans ces pompes de la royauté nouvelle les vieilles et solennelles formules du palais. Dès que Louis XVIII eut rendu le dernier soupir, toutes les personnes qui se trouvaient dans l'appartement de mort passèrent dans une pièce voisine; Charles X seul, fort ému, resta quelques instants auprès du lit de son frère, et lorsqu'il en sortit, le comte de Damas, le précédant de quelques pas, ouvrit les deux battants de la porte, et d'une voix solennelle s'écria : « Le Roi, Messieurs! » Tous les princes et grands officiers se prosternèrent subitement, et le cortége accompagna le nouveau monarque jusque dans son cabinet. Une heure après Charles X partit pour Saint-Cloud, entouré de toute sa famille. A l'avénement, il y avait deux espèces d'actes : les uns que j'appellerai de famille et en quelque sorte de haute domesticité; les autres de gouvernement et d'action administrative. On s'occupa d'abord des premiers. Louis XVIII avait beaucoup écrit dans sa vie; on craignait des révélations malheureuses; des indiscrétions défavorables à la vie de son successeur. On savait aussi qu'il avait fait un testament; le contenu en était ignoré,

et l'on ne voulait point subir les legs de ses amitiés et de ses antipathies; par ces motifs, les scellés furent apposés sur le cabinet du Roi défunt, par M. le chancelier. On fut maître de toutes les pensées royales. On n'entendit plus reparler des papiers soumis aux scellés.

Les antiques coutumes donnaient le nom de dauphin au fils aîné du roi régnant; tous ces souvenirs de la vieille monarchie, on les fit revivre, et le héros d'armes annonça le Dauphin et la Dauphine de France. La sollicitude de Charles X ne s'arrêta point là; depuis longues années, M. le duc d'Orléans désirait le titre d'Altesse Royale. Fille de Roi, la princesse Amélie jouissait de ce titre, mais le prince son époux n'était appelé qu'Altesse Sérénissime. Louis XVIII n'avait jamais voulu accéder aux sollicitations pressantes de son cousin, qu'il considérait comme de son sang, et non de sa famille. Louis XVIII avait trop d'esprit, trop de pénétration, pour ne pas envisager avec crainte les chances d'avenir de M. le duc d'Orléans. Charles X avait plus d'abandon et de laisser-aller. Il avait aussi quelque motif de reconnaissance pour le prince qui l'avait, dit-on, aidé et secouru dans quelque moment de gêne en Angleterre. La duchesse de Berri surtout aimait son oncle ; le duc de Chartres était si gentil, si caressant ; il faisait les délices des bals de cour et des soirées de S. A. R. Il y avait un dernier motif : la mort de Louis XVIII rapprochait d'un degré la branche d'Orléans, et le nouveau Roi pouvait le nommer d'un titre plus intime, plus de famille ; ce qu'on désirait fut fait ; un acte de la volonté de Charles X donna l'Altesse Royale non-seulement à M. le duc d'Orléans, mais à sa sœur, à ses enfants et à M. le duc de Bourbon. On voulait également favoriser les arrangements qui perpétuaient dans la branche d'Orléans le nom et l'immense fortune des Condé. On ajoutait que la duchesse de Berri avait un projet d'avenir pour le duc de Chartres ; elle envisageait la possibilité d'une union avec Mlle d'Artois, dans le dessein de confondre les deux branches de la famille. M. le duc de Chartres fut nommé colonel du 1er régiment des hussards, dont son père était colonel-général.

Charles X ne renvoya aucun officier des grandes charges qu'ils avaient remplies sous le règne de son frère. Sa parole était qu'il voulait continuer ce règne, et le prince ne gouvernait-il pas déjà depuis deux années? Son avénement ne changeait pas la marche générale des affaires. MM. les ducs de Duras, de Blacas, d'Aumont, conservaient leur charge de premiers gentilshommes; tous les officiers de l'ancienne maison du comte d'Artois continuaient aussi leur service auprès du nouveau Roi; le duc de Rivière, capitaine des gardes de MONSIEUR, devenait capitaine des gardes du Roi; on maintint tout, même la vieille expression de *menins* pour les gentilshommes de M. le Dauphin, duc d'Angoulême.

Ces arrangements tenaient tout entiers à la maison du Roi et n'entraient point dans le Gouvernement. Sur ce dernier point, des mesures devaient être prises; M. le Dauphin était arrivé de son expédition d'Espagne comme une puissance; M. de Villèle savait les relations de S. A. R. avec le parti militaire et les hommes politiques de la couleur du ministère Richelieu; en le laissant tout à fait en dehors du Gouvernement, n'allait-on pas le poser comme le chef d'une opposition qui le prendrait pour guide? Mieux valait donc l'absorber dans le Conseil en flattant son amour-propre, en le faisant directement participer aux actes du Gouvernement, et par conséquent en l'intéressant à leur exécution. M. de Villèle savait le Dauphin trop habitué à une soumission respectueuse envers son père, pour qu'il fût jamais un contradicteur bien dangereux au Conseil du Roi; le prince était trop probe pour qu'ayant une fois participé aux actes du ministère, il fît de l'opposition à ces actes en dehors des délibérations arrêtées. Charles X aimait son fils, et l'on pouvait citer plusieurs exemples dans la monarchie et même dans le grand souvenir de Louis XIV; quant à Louis XVIII, il avait eu des raisons puissantes pour en éloigner son successeur. M. de Villèle, maître sur ce point, dut également prémunir son pouvoir ministériel contre un autre danger, l'invasion aux affaires des amis personnels du nouveau Roi. Le président du Conseil

n'ignorait pas la toute-puissance de M. de Polignac sur le cœur de Charles X. Le prince Jules, alors en Angleterre, visait au ministère des affaires étrangères ; il avait rempli, sinon avec une capacité éminente, du moins avec loyauté et intelligence son ambassade de Londres ; le Cabinet anglais ne l'aurait pas vu avec déplaisir aux affaires étrangères à l'encontre de M. de Damas, qu'il considérait un peu comme l'homme de la Russie, au moins par ses souvenirs. Le prince Jules avait tant de titres à la confiance de ce Roi qu'il aimait si chevaleresquement ! il avait dans sa pensée et dans son cœur le culte de l'autorité royale, une foi aveugle dans la puissance de Charles X ; il était si lié avec MM. de Montmorency et de Rivière ! MM. de Vitrolles, de Fitz-James, n'allaient-ils pas demander des positions politiques ? Et pouvait-on les refuser ? M. de Villèle prévit le danger et s'efforça de le conjurer ; il fit toute espèce de protestations de ses amitiés et de son désir d'associer le prince de Polignac ; mais était-il capable de conduire les affaires ? M. de Villèle exagéra l'incapacité de M. de Polignac : « c'était, certes, répétait-il, un homme de conscience et de dévouement ; mais aux affaires étrangères il ne ferait que des sottises ; voulait-on d'ailleurs se compromettre avec la Russie ? Cette opinion d'incapacité resta gravée dans l'esprit de Charles X, et il fallut bien des années pour l'effacer. Quant à M. de Vitrolles, M. de Villèle continua son même thème d'insinuations et souvent même de calomnies ; il persuada à Charles X qu'il était impossible par ses antécédents de lui donner une situation patente et avouée dans le Cabinet ; et quant à M. de Fitz-James, il se montra satisfait de sa haute position de confiance et de château. Restait M. de Châteaubriand. Le grand écrivain avait soutenu de sa puissante parole l'avénement de Charles X ; il avait publié des brochures brûlantes de royalisme, qui étaient aux mains de tous et lues avidement : le Roi lui en tint compte, et l'accueillit au Château avec une bienveillance marquée. Le parti ministériel s'en était effrayé ; mais M. de Villèle n'avait pas manqué de travailler encore le Roi ; il avait dénoncé l'alliance de M. de Châteaubriand avec la partie libérale

de la Chambre des Pairs et avec la fraction Richelieu ; d'où l'impossibilité de le ramener aux affaires. En résultat, M. de Villèle demeurait maître du terrain et en pleine possession du ministère. Toutes ces impressions, que le Roi avait reçues de son premier ministre, restèrent gravées dans son esprit ; elles ne s'effacèrent que difficilement.

Jamais popularité pareille n'avait salué l'avénement d'un Roi ! Charles X, je l'ai déjà dit plusieurs fois, avait cet esprit d'à-propos et de reparties qui entrait particulièrement dans l'éducation royale des Bourbons : il répondait avec une grâce parfaite qui allait à tous ; on lui fit quelques mots dans sa vie, mais il en dit beaucoup de spirituels et de gracieux surtout. Je n'ai connu personne qui ne sortît frappé de ses conversations royales ; il exerçait un charme indicible, même sur les âmes les plus graves et les plus prévenues. Il avait à recevoir les hommages de tous les pouvoirs de l'État, et il répondait à tous des paroles dignes et aimables : « J'ai promis comme sujet, disait-il aux Pairs et aux Députés, de maintenir la Charte et les institutions que nous devons au monarque que nous pleurons ; aujourd'hui que le pouvoir est entre mes mains, je l'emploierai tout entier à consolider pour le bonheur de mon peuple le grand acte que j'ai juré de maintenir. J'ai la plus grande confiance dans mes sujets, et je suis persuadé que je trouverai en eux les mêmes sentiments ; j'étais frère, maintenant je suis roi, et ce titre indique assez la conduite que je dois tenir. » Le nonce du pape porta la parole au nom du corps diplomatique : « Fidèles interprètes de leur maître, les représentants des Puissances étrangères partageaient la douleur générale ; Louis XVIII avait fait le bonheur de son peuple et avait mérité par sa sagesse l'admiration de l'Europe ; mais la religion retrouvait en Charles X son ferme appui et la France un père bien-aimé, les souverains de l'Europe l'ami et le garant de la paix et de cette union qui affermit les monarchies et assure la prospérité des peuples. » Le Roi répondait : « Mon cœur est trop déchiré pour que je puisse vous exprimer mes sentiments ; je n'ai qu'une ambition, et j'espère

que Dieu me l'accordera : c'est de continuer avec zèle ce que mon vertueux frère a si bien fait ; mon règne ne sera que la continuation du sien, tant pour le bonheur de la France que pour la paix et l'union de l'Europe. » M. de Sèze, premier président de la cour de cassation, déposa aux pieds du nouveau monarque les hommages de la première cour du royaume. « Nous venons jurer à Charles X la même fidélité que nous avions jurée à Louis XVIII ; nous lui offrons le même dévouement, le même zèle et le même respect dont nous étions déjà si pénétrés. » — « J'espère, répondit le nouveau roi, que la cour suprême concourra de tous ses efforts à seconder les soins que je donnerai pour l'affermissement de mon Gouvernement et pour le bonheur de notre patrie. Je compte sur sa fermeté, sur son impartialité dans l'exercice de la justice ; ce n'est qu'ainsi qu'on peut faire respecter les lois et maintenir leur exécution. Quant à vous, M. de Sèze, ajouta Charles X, j'avais deux frères : vous avez servi l'un au péril de votre vie, et vous avez constamment témoigné à l'autre le même dévouement et le même zèle ; je compte également sur ces mêmes sentiments pour moi. » Et à l'Académie française, il répondait : « Les sciences et les lettres ont perdu un protecteur qui les a cultivées dès sa plus tendre enfance ; je l'imiterai, non pas avec le même talent, mais avec le même zèle. » — « J'ai besoin de grands secours, répondait le Roi à M. Frayssinous ; que le clergé joigne ses prières aux miennes ; l'instruction publique est la chose la plus importante, non-seulement pour nous, mais pour nos successeurs ; je compte sur vos efforts pour continuer le règne de mon vertueux frère. » Charles X disait en même temps au président du consistoire de l'Église réformée : « Soyez sûrs de ma protection, comme vous l'étiez de celle de mon frère ; tous les Français sont égaux à mes yeux ; ils ont tous les mêmes droits à mon amour, à ma protection et à ma bienveillance. » Ces réponses, toutes convenables, allaient à toutes les sympathies, parce qu'elles protégeaient toutes les institutions. Le Roi s'engageait envers les corps politiques à maintenir la Charte ; il demandait aux tribunaux de faire

exécuter la loi ; il promettait aux chefs des divers cultes une égale protection pour tous. N'était-ce pas là le symbole et le présage de la liberté constitutionnelle ? Aussi son entrée à Paris fut-elle saluée par les plus vives acclamations ; les partis semblaient s'être oubliés eux-mêmes avec leurs vieilles haines, leur antique ressentiment, dans un enthousiasme commun. Charles X se surpassa en grâces, en bonnes manières ; on eût dit une des belles journées des premiers temps de la Restauration, ou cette entrée de Henri IV à Paris que la peinture a éternisée. Arrivé au château, le Roi se montra radieux, car il était avide de popularité ; il aimait ces cris de la multitude, tous ces témoignages qui rappelaient l'antique loyauté de la nation. Le soir, il y eut Conseil des ministres, et ce fut là que l'on proposa comme mesure d'avénement l'abolition de la censure. M. de Villèle affirma depuis que cette mesure fut provoquée par lui-même, ou, pour parler plus exactement, par le Conseil des ministres tout entier : selon le président du Conseil, la fin prochaine et inévitable du roi Louis XVIII avait nécessité la censure ; on avait voulu préparer en silence l'avénement ; la cause cessant, la censure avait été abolie comme pour saluer le nouveau Monarque. Ces motifs étaient plausibles, mais étaient-ils réels ? La mesure répressive lancée contre les journaux avait été un coup de colère contre la presse ; les motifs de l'ordonnance le disaient assez ; ce qui avait amené la révocation de cette ordonnance était le besoin de populariser Charles X ; l'abolition de la censure, la veille d'une grande revue de la garde nationale, devait préparer une de ces joies de capitale que le Roi aimait tant. D'ailleurs Charles X et ses amis n'avaient jamais été ennemis de la presse libre ; c'était pour eux une vieille préoccupation de parti ; chef de l'opinion royaliste, Charles X avait, comme elle et avec elle, demandé la liberté des journaux, moyen puissant pour le triomphe de ses doctrines ; il ne l'avait point oublié, car il avait surtout cette mémoire des vieillards, qui garde les impressions du passé. Le Conseil des ministres put bien ne pas s'opposer formellement à l'abolition de la censure, mais il ne la provoqua point : l'idée

première était dans Charles X ; elle fut soulevée par le Dauphin et adoptée enfin par le Cabinet. Les ministres étaient trop menacés par la presse pour l'émanciper spontanément ; c'eût été une faute ; ils subirent la mesure, mais ils ne l'avaient pas souhaitée. Dois-je rappeler que cette ordonnance fut saluée par d'unanimes acclamations ? La presse se montra entraînée, reconnaissante. Les journaux les plus rudes, les plus opposés aux droits de la Restauration firent l'éloge des inspirations royales ; on parla des bienfaits de la légitimité, de l'amour du pays pour les Bourbons ; il n'y eut plus de répugnances. Le *Courrier français*, l'organe le plus violent de l'opposition libérale, à la parole haute, implacable dans ses opinions, disait : « Un nouveau règne commence ; le Prince veut le bien, mais il faut le lui faire connaître ; en rendant la liberté aux journaux, sa sage volonté écarte ce nuage de déceptions dont ses ministres comptaient s'entourer ; quel gage plus rassurant la nation pouvait-elle désirer, quelle garantie plus efficace pouvait-elle obtenir pour son avenir ? » Ces expressions étaient toute la pensée du parti. A cette époque on cessa même de conspirer sourdement ; les derniers vestiges des comités disparurent ; on se résigna aux formes légales. Ainsi, un grand résultat de fusion et d'amour était obtenu. Tous les partis saluaient la Restauration ; tous rivalisaient autour de la nouvelle couronne éclatante de générosité et de grâce ; on se réconciliait avec la légitimité. Rapprochement solennel ! Charles X rendit la presse libre, et c'est devant la presse que son gouvernement s'écroula ! c'est que cette arme dans les mains des partis était fatale.

Je sais tout ce qu'on peut attribuer aux caprices populaires ; la multitude élève et renverse ses idoles ; elle les couronne de fleurs, puis les foule de ses pieds robustes et sanglants ; mais dans les révolutions tout n'est point irréfléchi ; le peuple a ses instincts. Deux causes contribuèrent principalement à perdre la couronne : d'abord la suprématie maladroitement organisée qu'on voulut donner au clergé, les tentatives incomplètes, bâtardes pour refaire une aristocratie ; puis, la persévérance de Charles X

à conserver son ministère et la Chambre septennale. La piété royale augmentait avec les années; il arrive une époque où la terreur de la mort s'empare d'une âme faible et la domine : supposez des hommes habiles et ambitieux exploitant cette peur d'une autre vie de tourment et d'angoisse, la mettant en présence de quelques égarements, de quelques folies de jeunesse, et l'on s'expliquera cet entraînement d'une imagination ardente vers les pratiques de la religion, refuge assuré dans les orages de la vie. Je ne répéterai point d'ignobles calomnies, ces bruits d'initiation et d'affiliation saintes avec les jésuites, ces mensonges que la caricature reproduisit plus tard. Charles X avait une foi vive, une noble croyance, il s'égara, mais il ne fut point hypocrite. J'ai dit ce qu'était la congrégation : elle prenait, à l'avénement de Charles X, un plus vaste développement en se rattachant à la cour, au ministère; on la trouvait au Conseil d'État, dans le Conseil privé; elle obtenait un ministre spécial; M. l'évêque d'Hermopolis prenait les cultes et, quoique des idées de gallicanisme vinssent quelquefois balancer les convictions du prélat, sa tendance était tout entière dans les intérêts et les opinions du parti religieux. On n'attend pas de moi que je ramasse les mille et une niaiseries qu'on débita contre les jésuites en France; de sales pamphlets furent publiés; tout est bon pour les partis pourvu qu'ils arrivent à leurs fins; je laisse dans la boue toutes ces *confessions* et *révélations* qui furent faites : les factions ont besoin d'épouvantail; on jeta les jésuites au peuple; ce ne furent pas seulement des intelligences actives, ardentes s'emparant de la société et d'une royauté qu'ils allaient perdre, mais pour les partis ce furent des hommes pervers, des monstres dans l'ordre des sentiments humains. Qu'étaient donc ces jésuites, leurs statuts, leurs habitudes, leur influence? quelle puissance mystérieuse et grande exerçaient-ils sur le Gouvernement? Quelques débris de l'ordre des jésuites s'étaient réunis en France sous le nom de Pères de la Foi. Lorsque Napoléon releva les autels, leurs statuts, renouvelés des anciennes constitutions de l'ordre proscrit, furent dénoncés au ministre

des cultes; un arrêté de M. Portalis prononça la dissolution de leur établissement. Cependant tout espoir ne fut point perdu; l'esprit ingénieux des jésuites trouva mille ressources. Sous la protection du cardinal Fesch et de plusieurs évêques, ils pénétrèrent dans les hauts salons de l'aristocratie et de l'empire, aussi bien que dans les châteaux de la vieille opposition de Mme de Staël. A la Restauration, leur condition changea; Louis XVIII n'avait pas une piété assez profonde pour protéger efficacement l'ordre de Saint-Ignace; toutefois l'ordonnance royale qui plaçait les petits séminaires en dehors des lois de l'Université, favorisa la domination des Pères de la Foi sur tout le système d'éducation publique : ils eurent des maisons à Dôle, à Bordeaux, à Sainte-Anne-d'Auray, à Montmorillon, à Aix, à Forcalquier, à Vitry, sous la direction centrale de Mont-Rouge et de Saint-Acheul. Ce qui faisait leur force, c'était surtout cette hiérarchie d'affiliation qui leur donnait partout des protecteurs et des appuis. L'habile et puissant fondateur de cet institut avait appelé en quelque sorte le genre humain à seconder la congrégation qu'il avait établie. Sous le nom vulgaire de jésuites *à robe courte*, on pouvait admettre tout laïque à participer à la vie et à l'esprit de la société. Je ne puis dire le nombre de grands seigneurs et de noms remarquables qui furent affiliés aux jésuites; des pamphlets l'ont affirmé de Charles X. Je crois que celui qui fut le noble et gracieux comte d'Artois put chevaleresquement promettre, au lit de mort d'une ancienne amie, de retourner à des principes religieux, à des croyances ardentes; mais entre ce repentir des folies du jeune homme et une affiliation au jésuitisme, un revêtement en quelque sorte de l'habit religieux, il y avait une différence que les partis ne voulaient point faire. Au reste, tout ce qui entourait le Roi, ses plus pieux serviteurs, le duc de Montmorency, le marquis de Rivière, cette multitude d'évêques, de prêtres, qui appuyaient son trône, servaient l'admirable institut des jésuites. Tout se concertait pour en étendre les ramifications; non-seulement tous les enfants de la Cour et des illustres familles étaient envoyés en pension chez les jésuites,

mais encore tous les fils de fonctionnaires publics, tous ceux également qui visaient à la fortune; car, dès qu'il fut constaté que les jésuites exerçaient une influence sur le Gouvernement, on les adora comme des favoris. Autour de cette agrégation s'en formaient d'autres, véritables émanations, et qui lui servaient de complément. Les jeunes hommes qui n'embrassaient pas l'habit de profès sortaient des écoles de jésuites pour s'affilier aux bonnes études sous la pieuse direction de M. de Montmorency; plus âgés, on les recommandait aux bonnes lettres; on les agrégeait à la vaste association pour la propagation de la foi, espèce de congrégation où le pauvre et le riche contribuaient également par la modique rétribution de cinq centimes par semaine. S'agissait-il d'un ouvrier, on lui offrait l'affiliation de Saint-Joseph. Les prisons avaient également leur congrégation; tout cela se liait et se tenait admirablement. Toutefois, je me hâte de le dire, la société des jésuites avait perdu ce haut caractère de civilisation et d'intelligence qui l'avait autrefois appelée à de si grandes destinées. Une des causes qui avait contribué surtout à agrandir le cercle de ces conquêtes, c'étaient les incontestables lumières, la supériorité scientifique qu'ils avaient sur toutes les institutions alors établies, et les jésuites modernes étaient loin d'atteindre cette grande destinée. Au reste, Saint-Acheul, et Montrouge surtout, étaient visités par tout ce que la Cour possédait de plus pur dans les voies religieuses; on y faisait des retraites, on y passait des neuvaines, on y allait prendre mille délassements; là les pères et les jeunes novices, autour d'un riche billard, luttaient souvent contre de nobles rivaux, chevaliers des ordres ou pairs du royaume. Leurs protégés étaient partout; leur affiliation s'étendait à tout ce qui tenait au Gouvernement. L'épiscopat protégeait leur ordre; le ministre des affaires ecclésiastiques, M. Frayssinous, était en quelque sorte leur commensal; il allait faire des retraites à Montrouge. A la Cour, toute la grande aumônerie leur appartenait; M. de Latil les favorisait ouvertement. Ami et intime confident de la royauté, M. de Latil s'était rapidement élevé d'une fortune obscure au

cardinalat et à l'archevêché de Reims. C'était un de ces prélats ardents appelés à jouer un rôle dans les grandes scènes qui à d'autres époques avaient troublé l'État et l'Église. Les aumôniers des princes, les gentilshommes tels que MM. de Montmorency, de Blacas, de Rivière, aimaient l'institut des jésuites; ils auraient considéré comme une grande époque dans les annales de la monarchie le jour qui aurait vu leur rétablissement public et avoué; les enfants de saint Ignace s'étaient également emparés de cette femme qui gouverna Louis XVIII, pour se rendre maîtres de l'esprit du vieux monarque. Dans chaque département ministériel, les jésuites avaient placé un de leurs amis: auprès du président du Conseil, M. de Renneville, jeune homme de la plus grande spécialité, mais qui ne refusa jamais une recommandation des chefs de l'affiliation religieuse; à l'intérieur, M. Franchet; à la police, M. Delavau; à la maison du Roi, M. de Doudeauville; aux affaires étrangères, M. de Damas; aux postes, M. de Vaulchier : et par ce moyen tout se tenait; les administrations se peuplaient de leurs créatures. Avec une habileté peu commune, ils ne s'oubliaient jamais les uns les autres dans la vie; les supérieurs suivaient jusqu'au dernier de leurs élèves; ils les réunissaient dans les grandes solennités de l'année, ne cessant de les façonner à leur commune impulsion. Des membres de la Chambre des Pairs étaient affiliés au saint ordre; il avait la majorité dans la Chambre des Députés. Une main invisible conduisait tous ces fils, commandait la pensée du Gouvernement et sa marche politique; de là ces projets et ces mesures toutes conçues sous une commune inspiration, et qui entraînaient la France en dehors de ses mœurs et tourmentaient son indifférence. Je considère cette action secrète comme une des grandes causes de la décadence de la dynastie, non-seulement par ce qu'elle fit, mais encore par ce qu'elle laissa supposer; elle devint un champ de bataille pour toute espèce d'accusation contre le pouvoir royal; on s'empara des jésuites comme d'un moyen pour dépopulariser le Gouvernement, on les attaqua pour déguiser les coups que l'on portait à la monarchie; ajoutez

à cela l'inconcevable persévérance de Charles X à conserver son ministère tel qu'il était composé, après lui avoir ôté un élément de force, la censure; ce qui laissait un champ libre et brûlant aux récriminations. Dès l'instant que le Roi résolut de priver son conseil de la censure, il devait l'organiser de manière à ne pas exposer les actes de son Gouvernement aux coups trop vifs des journaux. Le Cabinet de M. Villèle n'en pouvait plus; l'opinion dans toutes ses fractions actives et puissantes concourait à le poursuivre et à le démolir. En supposant que Charles X eût cru la présence de M. de Villèle nécessaire à son Cabinet, il devait l'environner de noms nouveaux, le retremper dans des popularités constatées. L'avénement du Roi à la couronne avait d'ailleurs facilité ces arrangements; bien des répugnances s'étaient effacées au pied du trône; des hommes de couleurs diverses avaient donné des gages; pourquoi ne pas profiter de ces heureuses circonstances pour préparer un ministère de coalition? Je crois qu'un Cabinet de trois nuances; 1°. de la contre-opposition; 2°. de la défection Châteaubriand, Agier; 3°. de la couleur Richelieu, en entourant M. de Villèle, aurait trouvé l'assentiment du pays et donné à la couronne une heureuse unanimité. On n'en fit rien : le Roi crut devoir couvrir de sa puissance le plus impopulaire des Cabinets; il disait son honneur royal engagé à soutenir un système et des hommes qu'il avait poussés lui-même aux affaires. On avait persuadé à Charles X qu'il ne devait pas céder, et que c'était par des concessions que son frère Louis XVI s'était perdu; d'où il concluait que la fermeté était un des devoirs de la royauté aux temps de crise. Dans les petits esprits la fermeté est toujours confondue avec l'obstination; il est facile d'élever jusqu'à la vertu ce qui n'est qu'un vice de notre nature. Tel était Charles X; il résista sans apprécier les motifs de la résistance, sans regarder à droite ou à gauche, sans voir où cela le menait. M. de Villèle avait eu l'habileté d'arranger les affaires de telle sorte qu'il était devenu l'homme indispensable du nouveau règne.

Cependant le ministère devait agir, et son premier acte fut

la plus maladroite mesure : une ordonnance mit à la retraite tous les officiers généraux qui, ayant droit au *maximum* de leur retraite, n'avaient pas été employés depuis le 1er janvier 1823, et ceux qui, ayant également droit à la retraite, n'avaient pas été employés depuis le 1er janvier 1816. Par suite de ces dispositions, presque tous les débris de nos vieilles batailles furent jetés hors de service; cinquante lieutenants généraux et cent maréchaux de camp à peu près furent effacés des cadres, et parmi eux les lieutenants généraux Grouchy, Vandamme, Gazan, Drouot, Ornano, Subervic, Peretty, Gilly, Excelmans, Harispe, Sémélé, d'Anthouard, Jeannin et Cassagne; et cette mesure violente était prise au moment où les partis venaient de saluer, en s'effaçant, le nouveau règne. Les généraux de la veille armée s'étaient trouvés à toutes les pompes royales, à ses cortéges, à ses fêtes; Charles X leur avait adressé à tous des paroles flatteuses, et c'était cet instant qu'on choisissait précisément pour rappeler des rigueurs contre les sommités militaires. L'ordonnance, disait-on, était ancienne; on n'avait fait que l'extraire des cartons ministériels. Qu'importait la date? il fallait prévoir l'effet de la mesure, et comprendre qu'elle ôtait à la royauté le cœur et les services d'anciens officiers. On fut obligé à des exceptions personnelles; le Roi le fit avec une grâce extrême, et l'ordonnance tomba en désuétude par la multiplicité des cas réservés. Il fallait arriver devant la Chambre convoquée pour le 22 décembre, et plusieurs grandes questions devaient lui être soumises. La Charte portait que la liste civile serait réglée à l'avénement de chaque règne, et il était urgent qu'on s'en occupât pour la régularité du Trésor. On avait parlé des dettes qu'avait laissées Louis XVIII : il n'en était aucune, et, chose remarquable! l'actif et le passif se compensaient par une somme de quelques cent mille francs. Jamais gouvernement plus régulier, plus exact, plus parfait que celui de la maison du Roi; tout s'y faisait avec munificence, avec charité, et pourtant Louis XVIII ne dépassait jamais son budget, ajoutait même quelquefois, par les ressources de la Liste civile, aux moyens d'action et de ré-

compenses de chacun de ses ministères. La question de la liste civile n'était pas simple ; s'il ne s'était agi que du vote de subsides à l'égard du Roi et de sa famille, un tel vote dans une Chambre composée de tant d'éléments royalistes ne pouvait souffrir de grandes difficultés ; les suffrages devaient être enlevés d'enthousiasme ; mais le nouveau Roi, toujours si bienveillant pour la maison d'Orléans, avait pris l'engagement avec son cousin de faire sanctionner son apanage par une loi. Toute la fortune de S. A. R. ne reposait jusqu'alors que sur une simple ordonnance ; Louis XVIII avait toujours refusé cette haute indépendance d'une propriété irrévocable. Le duc d'Orléans obtint tout de Charles X ; et comme s'il avait pris sous son aile ce nouveau bienfait, il commanda à ses ministres d'en insérer la disposition dans la loi sur sa propre liste civile. Les opinions de M. le duc d'Orléans étaient trop antipathiques aux opinions de la majorité royaliste de la Chambre pour que cette majorité lui assurât un apanage indépendant, et si l'on avait fait de cette dotation une loi spéciale, il eût été probable qu'elle aurait été rejetée. On avait à régler également un objet d'un haut intérêt, car il s'alliait à une pieuse cérémonie que le parti religieux réclamait comme un retour aux vieux usages ; j'entends parler du sacre. On arrêta dans le Conseil des ministres un projet de loi sur la Liste civile, simple et clairement exprimé. 1°. Les biens acquis par le feu Roi, et dont il n'aurait pas disposé, ainsi que les biens particuliers du Roi régnant, seraient réunis à la dotation de la Couronne ; 2°. la liste civile du Roi devait être fixée, pour toute la durée de son règne, à 25 millions, que le Trésor royal paierait annuellement ; 3°. une somme de 7 millions serait également payée annuellement par le Trésor, comme apanage des princes et princesses de la Famille royale ; 4°. une somme de 6 millions serait payée extraordinairement par le Trésor pour les frais des obsèques du feu Roi et le sacre de S. M. Charles X ; 5°. les biens restitués à la branche d'Orléans, provenant de l'apanage constitué à MONSIEUR, frère de Louis XIV, continueraient à être pos-

sédés aux mêmes titres par le chef de la branche d'Orléans, jusqu'à extinction de sa descendance mâle, auquel cas ils feraient retour au domaine de l'État. C'était une loi complète et conforme aux vrais principes de l'avénement.

Une seconde question inévitable était l'indemnité des émigrés. Depuis plus de six mois M. de Martignac, directeur général des domaines, avait reçu mission de recueillir auprès des directeurs des départements tous les documents nécessaires pour apprécier la situation des indemnitaires, la nature des biens confisqués et la quotité des valeurs qu'ils représentaient. Ce travail fut fait avec une grande exactitude, et l'on en présenta les sommités au conseil du Roi, appelé à délibérer sur la nature et le mode de l'indemnité. Le projet définitif fut l'œuvre de M. de Martignac; on pouvait le reconnaître à la clarté d'expressions et de méthode. Il fut soumis à un Conseil de cabinet, et la discussion ne porta pas sur le principe de l'indemnité admis par le Gouvernement comme une concession inévitable. On n'avait donc à examiner que le mode d'indemnité, et les moyens qui, tout en rendant pleine justice aux indemnisés, greveraient le moins le Trésor, et présenteraient le plus de facilités dans l'exécution. Les uns voulaient donner des rentes 5 pour 100; les autres prenaient pour base d'autres éléments que la fortune territoriale. Enfin on arrêta que 30 millions de rentes au capital d'un milliard seraient affectés à indemniser les Français privés de leurs propriétés par les lois révolutionnaires. L'indemnité pour les biens-fonds devait être réglée d'après les bases fixées par les lois qui ordonnaient la recherche du revenu en 1790; elle consisterait en une inscription de rentes 3 pour 100 sur le grand-livre de la dette publique, dont le capital serait égal à dix-huit fois le revenu. Lorsque le résultat des liquidations serait connu, les sommes restées libres sur les 30 millions de rente devaient servir à rétablir les inégalités qui pourraient résulter des précédentes dispositions. L'indemnité serait délivrée à l'ascendant et aux descendants. Quant aux ressources financières, M. de Villèle se mit en mesure de

répondre à tous les besoins sans compromettre les intérêts du Trésor. Il avait déjà arrêté dans sa pensée un nouveau mode de conversion dont les banquiers lui promettaient l'heureux résultat.

Pouvait-on commencer la session sans satisfaire aux exigences de l'opinion religieuse ? Au moment où le petit-fils de saint Louis allait recevoir la couronne, ne ferait-il rien pour l'autel ? Dans la session précédente, le projet de loi sur la punition des crimes commis dans les églises avait été retiré par le garde des sceaux : la Chambre des Députés n'en avait pas trouvé les dispositions assez fortes ; et puis, l'on ne punissait pas le sacrilége sans vol, l'insulte aux choses saintes. M. de Peyronnet songea donc à satisfaire à ce vœu de majorité par un de ces projets, qui répugnait à la nature de notre caractère national : on aurait dit un espèce de corollaire au mandement de l'archevêque de Paris sur la profanation de l'église de Surène, car il y avait eu une récente profanation. Ce pieux esprit était tout entier passé dans le projet de M. de Peyronnet, qui appartenait évidemment à une autre époque : « La profanation des vases sacrés et des hosties était, disait-il, un sacrilége au premier chef. Le sacrilége pour les hosties était puni de la peine du parricide ; on devait frapper de mort la simple profanation des vases sacrés. » L'entendez-vous ? la peine du parricide pour un acte de folie, pour un de ces crimes qui n'étaient plus dans nos mœurs sérieuses ! Au temps où le catholicisme était partout, se mêlait à tous les orages de la politique, une loi implacable pouvait réprimer le sacrilége ; car c'était un crime politique qui attaquait en quelque sorte la constitution même de l'État. Mais après la fatale révolution qui avait violemment placé les bases de la société sur des fondements tout civils, un sacrilége n'était plus qu'un acte infâme ; ensuite il avait été un temps où l'impiété était de bon ton, où l'on insultait les tabernacles comme par manière : tout cela n'existait plus. M. de Lamennais l'avait bien défini ; ce qui menaçait la religion, c'était l'indifférence ; or l'indifférence ne profane pas. On méconnaissait donc cette tendance du siècle ; on préparait pour la Chambre une loi sans application possible, qui allait tourmenter les con-

sciences sans réprimer les délits. J'aime à croire que M. de Peyronnet ne fit ici que céder à la majorité de la Chambre, sous la domination d'une idée de réformation et de croisade religieuse. C'était déjà beaucoup que ce projet exhumé de l'ancienne Tournelle; et pourtant l'on fit plus encore pour le parti religieux. Il y avait plusieurs années qu'on songeait à légaliser l'existence des communautés en France; la vieille maxime qu'aucune congrégation religieuse ne pouvait s'établir qu'en vertu d'une loi importunait : leurs statuts devaient subir une discussion publique, et dès lors comment songer à introduire ces anciennes communautés proscrites. Le parti royaliste avait son plan merveilleusement combiné; il y marchait pas à pas, mais avec persévérance; il rêvait une réforme sociale, un retour vers les vieilles institutions catholiques. Le rétablissement des communautés d'hommes entrait dans sa pensée; il n'osait le dire tout d'abord; il voulait faire poser le principe pour les femmes, afin qu'étayé sur ce précédent, il fût plus facile d'arriver à d'autres concessions. Le projet de M. l'évêque d'Hermopolis devait se résumer en un seul article; il voulait que tous établissements ou congrégations de femmes fussent autorisés par simple ordonnance du Roi. Je demande si cet ensemble de projets de loi, joints à la réduction de l'intérêt de la dette, n'étaient pas faits pour dépopulariser tout un règne; je demande s'il était possible d'agir avec plus de maladresse à un avénement?

Et pourtant Charles X se montrait gracieux, bon pour tous. Il cherchait à détruire de fâcheuses divisions, à beaucoup oublier, à pardonner plus encore : on eût dit que la royauté prenait plaisir à donner au peuple un ministère à dévorer, pour se réserver à elle seule les applaudissements. Le Roi ne fut étranger à aucune des pensées religieuses de la session; il était tout entier dans ces idées : ceux qui l'environnaient les partageaient; il se croyait appelé à relever la vieille foi. La majorité de la Chambre le fortifia dans cette résolution; toutefois on n'inséra rien dans le discours de la Couronne qui pût blesser la popularité royale. Ce discours, arrêté dans une pensée de conciliation,

n'annonçait pas toutes les fâcheuses intentions du Cabinet. Le Roi commençait à parler du triste événement qui l'avait privé de son frère bien-aimé. Ce règne ne s'effacerait jamais : non-seulement Louis XVIII avait relevé le trône de ses ancêtres, mais il l'avait consolidé par des institutions qui avaient rendu le repos et le bonheur à la France. « La confiance avec laquelle mon avénement au trône a été accueilli, continuait Sa Majesté, ne sera pas trompée ; je connais tous les devoirs que m'impose la royauté, et, fort de l'amour de mon peuple, j'espère avoir le courage et la fermeté de les bien remplir. La situation intérieure de la France est dans un état satisfaisant qui flatte mon amour-propre de roi. Mon frère trouvait une grande consolation à préparer les moyens de fermer les dernières plaies de la Révolution. Le moment est venu d'exécuter ses sages desseins ; ce grand acte de justice va s'accomplir sans augmenter les impôts, sans nuire au crédit. C'est au pied des autels que je renouvellerai le serment de maintenir et de faire observer les lois de l'État et les institutions octroyées par mon frère. La Providence m'a confié le soin de réparer les derniers malheurs de mon peuple, et je la conjurerai de continuer sa protection sur notre belle France que je suis fier de gouverner. » Il y avait toujours dans les paroles de Charles X un instinct de popularité. Jamais le Roi ne dit un mot qui pût le compromettre avec son peuple ; il était avide d'applaudissements dans ces solennités d'apparat, il les appelait et les recueillait avec avidité. Son discours, fort convenable, très-parlementaire, ne parlait officiellement que du sacre et de l'indemnité des émigrés. Le ministère cherchait à rendre la session courte ; on voulait la terminer au mois de mai, époque fixée pour le voyage à Reims. Le projet de l'indemnité allait d'ailleurs soulever des questions depuis si longtemps agitées qu'il était bien difficile d'ajouter d'autres débats qui ne fussent absorbés par les premiers. On ne parlait que de l'indemnité ; un milliard était livré à la nouvelle Chambre : il y avait, certes, de quoi l'occuper et l'intéresser surtout. Les autres projets préparés

n'étaient que des accessoires qu'on devait obtenir sans difficulté de la majorité royaliste.

Il s'était passé des événements assez sérieux depuis la dernière session pour modifier quelques-unes des nuances qui composaient cette majorité. Il est très-essentiel de les dessiner encore avec exactitude ; ce n'est qu'ainsi qu'on pourra comprendre la marche des diverses opinions et la pensée des lois qui furent votées. En considérant la Chambre dans son personnel, il semblait qu'elle n'avait dû que faiblement se modifier. Il n'y avait pas eu d'élections générales ni d'élections fractionnées, telles que les combinaisons parlementaires pussent en être sensiblement altérées. Sept élections avaient eu lieu dans l'intervalle d'une session à un autre ; deux candidats de la gauche avaient triomphé, MM. Dupont de l'Eure et Labbey de Pompières ; un député du centre gauche, M. Chabaud-Latour, homme d'opinions modérées, expression du protestantisme, calme, sans passion, et vétéran des assemblées législatives. Les quatre autres élections avaient été acquises au centre droit ou à la droite ; toutefois, par cette succession de coups d'État accomplis par M. de Villèle contre ses collègues du ministère, la Chambre se montrait plus inquiète, moins disciplinable : d'abord le renvoi de M. de Montmorency avait soulevé le parti religieux, et M. de Villèle avait à peine racheté cette petite sécurité donnée à sa diplomatie méticuleuse, par la création du ministère des affaires ecclésiastiques et l'appel du duc de Doudeauville dans le Cabinet. La démission du maréchal Victor, également sentie par les Royalistes, avait commencé leur plus vive opposition ; puis enfin était venue la destitution brutale de M. de Châteaubriand, et ce coup de violence avait aliéné l'autre fraction de la droite votant avec M. Agier. Les choses étaient à ce point que si le caractère de M. de La Bourdonnaye avait été moins âpre et plus malléable, déjà cette année les forces de la contre-opposition auraient balancé la majorité ministérielle. Des raisons d'intérêt particulier s'opposaient cependant à l'existence actuelle d'une trop puis-

sante opposition dans le côté droit. Le ministère proposait la loi d'indemnité des émigrés, et plus d'un tiers de la Chambre était intéressé dans cette loi. S'opposer trop ouvertement à M. de Villèle, n'était-ce pas compromettre le sort de la mesure? Ces considérations amoindrirent les votes de l'opposition, qui porta à la présidence M. de La Bourdonnaye ; ils n'allèrent pas au delà de 64. Quelques-uns des députés de l'extrême droite déclarèrent d'ailleurs qu'à l'avénement d'un nouveau roi il ne fallait pas embarrasser la marche du Gouvernement, et que tous, sans distinction, devaient leur concours à la royauté. C'est pourquoi l'adresse souffrit à peine la discussion ; elle fut comme votée d'enthousiasme. C'est à cette unanimité que fit allusion la réponse gracieuse du Roi : « Oui, nous nous entendrons toujours pour le bonheur et la gloire de la France. Union de sentiments, union de principes, jamais nous ne nous séparerons; glorieux de contribuer à la félicité de cette belle France que nous chérissons tous, je remplirai fidèlement les intentions d'un frère que je pleure, je rechercherai tout ce qu'exigera de moi le bien de mon peuple. Quelle satisfaction pour nous de réparer et de faire oublier nos malheurs! J'y réussirai si Dieu me prête vie ; mais si je n'en avais pas le temps, mon fils est là, il achèverait ce que j'aurais commencé. » Il y avait un charme indicible dans la parole de Charles X ; et comment des Royalistes auraient-ils fait une opposition vive et puissante contre le gouvernement d'un prince qui parlait si bien à leurs sympathies? On se serait trompé néanmoins en s'imaginant que le ministère fût complétement maître de cette majorité qui ne voulait pas de la vive opposition de M. de La Bourdonnaye. Elle avait des exigences, des caprices; elle ne voulait pas renverser le ministère, mais elle tendait à le maîtriser, à l'entraîner à ses fins, à le pénétrer surtout de son esprit. Cela se vit d'abord à l'occasion de l'apanage de M. le duc d'Orléans ; il y avait prévention et haine de la majorité royaliste contre le prince. Quoique M. le duc d'Orléans fût couvert de la protection royale, cette majorité ne voulait rien faire pour lui. M. de Villèle eut toutes les peines du

monde à entraîner la majorité dans ce vote. Une violente opposition se manifesta ; sans oser attaquer de front ni le prince, ni son apanage, elle soutint que la disposition ne devait point être comprise dans le projet de loi sur la Liste civile ; l'intention de la droite était, si elle pouvait parvenir à séparer l'apanage de la Liste civile, de discuter l'un avec persévérance, de le rejeter même, tandis qu'elle aurait voté d'enthousiasme et sans opposition la Liste civile. Le côté gauche avait pris des engagements avec le prince, et le général Foy se montra très-féodal en remuant tous les vieux souvenirs de la monarchie. Le côté droit exprima hautement ses antipathies même avec peu de convenance. « Je n'entends, disait M. Bazire, ni contester ni attaquer l'apanage de M. le duc d'Orléans ; le Monarque, à la Restauration, lui en a fait remise, et je m'incline devant ce grand acte de la munificence royale ; mais je ne conçois pas la nécessité ou l'opportunité de mêler cette disposition particulière au grand projet de loi sur la Liste civile. Je ne voudrais pas soupçonner qu'on l'eût placé là afin de le faire passer avec plus de facilité *en aussi bonne compagnie.* » « Comment ! répondait M. de Villèle, dans la même loi où sont fixées les rentes qui tiennent lieu d'apanage à la Famille royale, nous n'aurions pas dû présenter la décision relative à la rente apanagère due à l'un des princes de cette famille ? Nous vous demandons dans cette loi la solution d'une question qui n'a pas été résolue. Nous l'avons portée en son lieu ; car si vous n'accordez pas l'apanage à M. le duc d'Orléans, vous devez lui accorder une rente apanagère. » — « Non-seulement la loi qui vous est soumise, ajoutait le général Foy, est destinée à fixer la Liste civile, mais aussi à accorder les apanages aux Princes ; n'est-il pas naturel et juste que celui de la famille d'Orléans y figure comme les autres ? Je crois qu'il vaut mieux que les Princes aient des apanages en immeubles ; ils sont ainsi mieux rapprochés des intérêts de la cité, ils peuvent verser des sommes plus considérables dans des établissements utiles, et concourir à l'illustration et à la prospérité du pays. » — « Oui, répondit M. de Berthier, nous nous rappelons parfaitement les divers apanages

qui furent constitués en faveur des princes de la Maison régnante, et notamment des diverses Maisons d'Orléans; mais ce qu'il est impossible d'oublier, ce sont les déchirements, les guerres civiles, les dangers qu'attirèrent à la France ces princes richement apanagés. » — « Réduisons la difficulté à ses véritables termes, répliquait M. de Peyronnet: la branche d'Orléans a été remise en possession de ses biens par une autorité que personne ne conteste. L'article que nous vous proposons est à sa place; il est non-seulement utile, mais indispensable à l'intérêt de l'État, car, sans cet article, comment conserverait-il ses droits sur l'apanage d'Orléans? Cet article est juste, nécessaire; notre devoir était de vous le proposer, votre prudence est de l'admettre. » — « Dans l'exposé des motifs, répondait M. Dudon, on nous a promis des détails sur l'apanage d'Orléans; ces détails manquent dans le rapport de la commission; donc cette partie du projet est incomplète et ne peut être votée maintenant. » Il était facile de saisir l'arrière-pensée de la droite; elle ne voulait pas de l'apanage d'Orléans, elle le repoussait, parce qu'elle tenait à protester hautement contre les opinions du prince. Évidemment l'apanage eût été rejeté si le Roi avait consenti à le séparer de sa Liste civile; mais Charles X en fit sa propre affaire, il prévint les députés les plus impitoyables qu'ils le blesseraient personnellement s'ils rejetaient l'article spécial à son cousin; et néanmoins encore une minorité assez puissante se prononça contre le projet, tant les préventions étaient grandes! Ainsi M. le duc d'Orléans se trouva maître, par une loi, de son immense apanage. Ce que la droite avait prévu arriva: plus indépendant par sa fortune, le prince se montra un peu plus hostile à l'administration; il osa plus, il secourut quelques infortunes libérales par des dons, des offrandes et des pensions; il encouragea les artistes. Dans son palais, dans sa riche galerie, Vernet retraçait nos grandes campagnes et les souvenirs de révolution. Des fêtes brillantes réunissaient au Palais-Royal les hommes de toutes les opinions et de toutes les époques. S. A. R. était polie, affable; sa conversation était ornée et riche de dé-

tails; elle aimait à parler des vicissitudes de sa fortune, de ses voyages, de ses batailles et de son émigration. Autour d'elle ne se groupait plus alors seulement le parti patriote de 1789, mais encore les hommes de la Restauration qui la voyaient s'éloigner de son but et de sa grande origine, tels que MM. Molé et de Talleyrand. Le duc d'Orléans était une chance; ils devaient s'en rapprocher à mesure que le Pouvoir se perdait dans les folies de parti. On prévoyait une chute possible, et le dépit de la disgrâce se mêlait à cette clairvoyance de l'avenir. Alors l'histoire, la poésie, tout vivait par les rapprochements de la révolution de 1688; on exploitait cette idée anglaise, les doctrinaires la caressaient comme une pensée d'ordre après la tempête, comme une question d'érudition et de philosophie résolue par un événement qui secouerait le moins d'existences. M. le duc d'Orléans, sans prendre d'engagement avec personne, laissait marcher tout ce qui se rapprochait de cette idée comme l'espérance d'une couronne! Mais ses tentatives n'allaient pas au delà; il profitait des fautes, et l'on en faisait tant!

L'indemnité des émigrés était et devait être la grande préoccupation de la session. Le projet de M. de Martignac, adopté en Conseil des ministres, contenait une multitude de dispositions qui toutes, se liant au principe de l'indemnité, devaient être soumises à une éclatante et forte discussion. Après l'examen général des bases du projet, arrivaient naturellement les articles de détails qui devaient se prolonger toute une session. Mon opinion est faite sur l'indemnité : je l'ai toujours envisagée comme une mesure de justice et de politique de la Restauration. La révolution avait étrangement ébranlé le droit de propriété, on le proclamait inviolable, et c'était le triomphe d'une idée morale! La Charte avait aboli la confiscation; n'était-ce pas un éclatant hommage rendu à l'inviolabilité de la propriété territoriale? La Restauration avait payé toutes les dettes de la République et de l'Empire; d'autres plaies restaient à fermer. On a parlé du festin de l'indemnité, des prodigalités du milliard qui allait enrichir l'émigration. J'aurai bientôt à dire que les principaux preneurs

de l'indemnité furent M. de La Fayette, le général Thiars, le duc de Choiseul. S'ils trouvaient l'indemnité une spoliation de la fortune publique, que n'en faisaient-ils le sacrifice? N'y avait-il pas des hôpitaux à doter, des misères de révolution à guérir? Ils avaient devant eux l'exemple du duc de Richelieu; pourquoi ne pas le suivre? Alors ils auraient pu déclamer à l'aise; ils en auraient eu le droit. Jusque-là, ils doivent reconnaître la justice d'une mesure dont ils ont si amplement profité. J'admire peu ces désintéressements qui reçoivent des millions de toute main, de la congrégation comme des États-Unis d'Amérique. Au reste, la pensée de l'indemnité était ancienne; elle avait été proposée en 1814 par le maréchal Macdonald; M. Laffitte l'avait protégée lui-même dans ses idées sur les budgets de 1816 et 1817. Ses larges et utiles conceptions faisaient reposer le crédit sur l'exact et fidèle acquittement de toutes les dettes, et parmi ces dettes l'honorable banquier comprenait les donataires de l'Empire et les émigrés. Il y avait ensuite une haute prévoyance d'économie politique. Une certaine défaveur s'attachait aux propriétés nationales; en les faisant rentrer dans la circulation, on leur donnait une valeur réelle qu'elles n'avaient pas jusqu'alors: tel devait être le résultat au moins immédiat de l'indemnité. M. de Martignac, qui avait préparé tout ce travail sur l'indemnité, fut chargé d'en développer les motifs. « Le moment est venu de dédommager la fidélité malheureuse et dépouillée; c'est un acte de saine politique qui doit être accompli. L'heureux état de nos finances et la puissance de notre crédit permettent enfin à la Restauration de sonder cette plaie saignante qui porte sur le corps entier, quoiqu'elle paraisse n'affecter qu'une de ses parties. Les émigrés ont tout perdu à la fois, tout leur a été ravi, leurs créances, leurs meubles, leurs revenus, et de plus des lois cruelles les ont dépouillés de leurs champs, de leurs maisons, de la partie du sol natal pour laquelle le propriétaire a droit de demander à la société protection et garantie. Il importe qu'un exemple apprenne que les grandes injustices obtiennent avec le temps de grandes réparations; il y a dans la violence qui les a dépouillés de leurs

biens quelque chose d'odieux qui demande et exige une éclatante réparation. » Alors M. de Girardin éleva une question préjudicielle. « Le plus grand nombre des membres de cette Chambre, s'écria-t-il, est partie intéressée; que MM. les Députés ayant droit à l'indemnité se récusent, sans cela la Chambre n'est pas compétente. » — « M. de Girardin a raison », continuèrent plusieurs Députés de la gauche. M. Labbey de Pompières se fit entendre. « Les émigrés ont tout perdu ? Fiction mensongère dissipée depuis longtemps; voyez les listes d'électeurs : tous, ou presque tous sont éligibles ; tous, ou leurs héritiers, sont des grands colléges. D'ailleurs la confiscation eut pour motifs de priver de leurs ressources ceux qui déchiraient la patrie ; et quelle est la puissance qui se refuse à enlever à son ennemi ses moyens d'attaque ? Ce fut donc un acte de conservation, et non un acte de vengeance. » — « Eh oui ! répliquait M. Agier, appelons vertu la confiscation et l'assassinat, puisque le malheur et l'émigration sont des crimes ! Je n'ai pourtant lu nulle part, je n'ai jamais entendu dire que des sujets fussent criminels pour avoir défendu leur roi, pour avoir suivi leurs princes, et je ne les croyais coupables qu'aux yeux des révolutions ! La patrie, nous dit-on ; mais la patrie, on prononçait son nom, on déchirait son sein ! la patrie est dans les institutions, dans les lois, dans le roi, dans la religion, et tout avait disparu dans la tempête ; il ne restait plus que la prison et l'échafaud ! » — « Qu'allèrent demander les émigrés aux étrangers ? s'écriait le général Foy : la guerre ! la guerre à la suite des envahissements de la France ; la guerre sous des chefs et avec des soldats dont, après la victoire, ils n'eussent pu maintenir l'ambition et la colère ! Lisons la Charte ; elle déclare que les indemnités devront toujours être préalables; et comment serait-elle préalable et conforme à la Charte l'indemnité qu'on accorderait aujourd'hui pour un sacrifice consommé depuis trente ans ? Les propriétés particulières passent de main en main, se vendent et se morcèlent pour les jouissances du plus grand nombre, et au milieu de ce mouvement le trône reste indivisible et immobile pour la sûreté de tous. Si un jour une tourmente

extraordinaire sépare le monarque de la monarchie, la tourmente passée, le prince est rendu au pays. Ceux-là calomnieraient l'autorité royale qui la feraient l'auxiliaire d'une opinion ou d'un parti, et qui placeraient le roi de France ailleurs qu'à la tête des affections et des gloires de l'universalité du peuple français. » — « C'est en vain, répondait M. de Villèle, qu'on voudrait par des sophismes imposer silence à la raison et à la conscience ; elles répondent que la confiscation fut injuste ; que la réparation est un acte de justice, de sagesse et de politique ; d'ailleurs, l'indemnité n'est ni une punition infligée aux uns, ni une récompense décernée aux autres : c'est une mesure indispensable au complément de la Restauration. Les émigrés, dites-vous, ont eu tort de s'éloigner du sol brûlant de la Révolution ; et que sont devenues les victimes qui n'ont pas émigré ? Et si l'auguste fondateur de la Charte, si le roi qui règne sur nous n'avaient pas émigré, aurions-nous obtenu notre affranchissement de l'étranger ? Cessez donc de faire un crime de leur dévouement et de leur fidélité à ceux qui ont tout perdu pour les suivre. » Ces doctrines qui parlaient au cœur de la majorité furent bruyamment applaudies. « Quel est donc un projet de loi, s'écriait M. Dupont de l'Eure, qui remet en question tout le passé ? Vous voulez donc faire le procès à la Révolution ? vous voulez donc mettre en jugement la nation qui l'a voulue, et condamner 30 millions d'hommes à faire amende honorable à l'émigration ? » Le ministère n'eut pas seulement à repousser l'opposition de gauche, mais encore la droite, qui trouvait le projet mesquin, sans pensée et sans avenir. « Ce projet, disait M. de La Bourdonnaye, trompe toutes les espérances : il n'accorde pas assez aux émigrés pour tranquilliser leurs acquéreurs, et cependant il donne trop encore pour ne pas mécontenter ceux qui ne voudraient rien accorder. » — « Nous ne pouvons adopter cette loi, ajoutait M. Bacot de Romans, telle que les ministres nous la présentent : il lui faut de grandes modifications. » — « On veut réparer une injustice, s'écriait M. Duplessis de Grénédan, et on en commet une nouvelle : il est un principe du droit des gens, consacré par tous les traités, c'est que les

biens confisqués pendant la guerre sont rendus à la paix. La propriété des émigrés n'a pas cessé d'être inviolable; il faut tout ramener aux règles de la justice et aux lois fondamentales de la monarchie; il faut enfin rendre aux propriétaires légitimes ce qu'on leur a injustement ravi.» Vieillard aigri par le temps, M. Duplessis de Grénédan ne savait garder aucune mesure; on eût dit qu'il avait besoin de faire oublier de tristes souvenirs, car à aucune époque de sa vie politique, si agitée, M. de Grénédan n'avait été calme dans ses votes et dans ses sentiments. Au reste, il n'y avait aucune espérance pour l'opposition et la contre-opposition de faire rejeter un projet qui allait si bien aux idées et aux intérêts de la majorité. Comment s'imaginer que la Chambre des Députés repousserait une espèce de donation dont elle profitait si largement? On ne s'explique même pas dans quelle vue M. de La Bourdonnaye parla contre le projet; cela lui fit du tort dans son parti.

A la Chambre des Pairs, l'indemnité devait être votée sans difficulté. La fraction Richelieu était sur ce point d'accord avec les cardinalistes, et l'on ne laissait plus ainsi en dehors que l'opposition patriote, peu nombreuse quand elle était réduite à elle-même. Il fut seulement convenu qu'on chercherait à soutenir un amendement de M. Roy, qui substituait les rentes 5 pour 100 au 3 pour 100 pour l'indemnité. La fraction Richelieu voulait par cet amendement tout à la fois se populariser parmi les Royalistes et embarrasser le ministère Villèle; elle ne put s'entendre, et M. Portalis fut chargé du rapport. « La mesure est juste, disait-il; ce n'est point un hommage rendu à la fidélité et au dévouement de quelques-uns; mais une indemnité accordée, dans l'intérêt de tous, à ceux dont la propriété a été violée : cette loi porte le double caractère d'un acte de conciliation et d'un acte de justice, et elle doit amener dans les esprits le calme et la sécurité. » — « Les émigrés, répondait M. le duc de Broglie qui se fit l'expression de la gauche, regardent comme insuffisante et incomplète toute mesure qui ne conduit pas à leur réintégration dans les propriétés qu'ils ont perdues; ils ne seront

pas satisfaits qu'elle ne soit opérée ; et puis le contribuable qui paiera cette indemnité n'a-t-il pas éprouvé des pertes analogues ? Il y a une question d'honneur et de principes ; ce que veut la classe à qui l'indemnité est accordée, c'est que l'on reconnaisse qu'elle a soutenu les vrais droits et combattu pour la bonne cause. Une pareille déclaration frapperait de réprobation les sept huitièmes de la France, et, loin de calmer les esprits, ne servira qu'à les soulever. » — « Je me sens d'autant plus libre, répondait M. de Châteaubriand, que je n'ai rien à réclamer pour moi de l'indemnité ; mes services, si j'en ai rendu à la cause royale, ont été de ces sueurs du soldat qui ne se comptent ni ne se paient; mais je sollicite avec ardeur un vêtement pour mes nobles compagnons d'armes, une chaussure pour ces vieux Bretons que j'ai vus marcher pieds nus autour de leur monarque, portant leur dernière paire de souliers au bout de leur baïonnette, afin qu'elle pût encore faire une campagne. Et qu'on ne croie pas qu'en élevant l'émigration je cherche à troubler les acquéreurs de biens nationaux ; ces biens, fertilisés par les sueurs des nouvelles générations, avaient perdu, sinon le souvenir, du moins le caractère de leur origine ; les possesseurs de ces domaines sont partout, dans les corps politiques, judiciaires, administratifs, dans l'armée, dans le palais du Roi ; la Charte a confirmé la vente de ces biens, et les serments prêtés à la Charte ne peuvent pas être vains. Ce qu'on vous demande, c'est d'indemniser ceux qui ont été dépouillés, c'est de leur rendre une justice tardive. » — « L'émigration est une faute politique, répliquait M. Molé, ou une grande erreur ; il y a quelque chose d'odieux, il est vrai, dans la confiscation, mais ce fut une mesure légale ; la loi qu'on nous présente n'est qu'une concession du ministère au parti qui le domine. » — « Repoussons une loi, ajoutait M. de Barante, dont les premières conséquences seraient de rallumer les haines qui viennent de s'éteindre, de grever l'État d'une dette nouvelle, de compromettre le crédit public, ce qui empêchera de se livrer à d'utiles améliorations. » — « Oui, s'écriait M. de Bonald, l'indemnité est une mesure de justice pour les propriétaires dé-

pouillés, et une grâce pour les acquéreurs. — Qu'entend-on par une grâce aux acquéreurs? répondait M. Cornudet, les biens confisqués ont été légalement acquis; la puissance politique ne peut jamais être absente dans les crises, si violentes qu'elles soient. » Tout ce débat devait aboutir à un vote d'adoption. La Chambre des Pairs comptait dans son sein un grand nombre d'indemnitaires. Les opposants parlaient pour la forme. De plus, toutes les opinions raisonnables étaient d'accord sur le principe de l'indemnité; il n'y avait de douteux que l'amendement sur la quotité de la rente en 3 ou en 5 pour 100 : il fut repoussé par la gauche unie au banc ministériel. La gauche voulait amoindrir le plus possible le chiffre de l'indemnité; sous ce rapport, le 3 pour 100 était préférable au 5 parce qu'il grevait moins le trésor.

Maître de l'opération, M. de Villèle en fit une mesure toute parlementaire. Les positions politiques créent des auxiliaires au pouvoir, et l'Angleterre a eu soin de multiplier les sinécures pour donner des appuis au Cabinet. M. de Villèle ne les épargna pas. Dans la nécessité d'instituer une grande commission pour répartir l'indemnité, il en choisit les membres parmi ses amis politiques des deux Chambres; il leur fit ainsi des situations lucratives et honorables. On comptait parmi les pairs le marquis de Lally-Tollendal, comte de Laforêt, duc de Brissac, vicomte Dambray, comte de Breteuil, le duc de Narbonne-Pelet, comte d'Haubersaert; parmi les députés, MM. Ollivier, comte Dupont, Dufougeray, Fouquier-Long, de Maquillé, Calemard-La Fayette et le vicomte Harmand d'Abancourt : c'étaient autant de voix acquises dans les deux Chambres. Je ne sache aucune opération financière et d'ordre administratif qui se soit opérée avec plus de régularité et de justice. La plus grande exactitude présida à tous les actes de la commission : rien ne fut négligé; aucune plainte ne fut justifiée dans un dédale d'affaires pourtant où il s'agissait d'un si grand nombre d'intérêts privés, irritables et tracassiers. On ne fit la part d'aucune opinion : partout où il y avait eu violation de la propriété, partout arrivait le principe conservateur posé par la loi; il y eut des indemnités pour les

membres de la Convention nationale, comme pour les plus fidèles chevaliers de l'émigration. J'ai sous les yeux le résultat des travaux du ministère des finances et de la commission, et peut-être, pour l'intelligence de notre époque, sera-t-il utile de faire connaître en quelles mains principales tomba l'indemnité. Les Royalistes avaient demandé l'indemnité ; il n'était donc aucun reproche à leur faire quand ils en obtenaient la liquidation et se faisaient payer par le Trésor ; mais les Patriotes, si exaltés contre l'indemnité, comment qualifier cet empressement intéressé à se faire liquider et à toucher le résulat d'une loi qu'ils avaient appelée corruptrice et fatale ? Je l'ai dit, n'avaient-ils aucune infortune à secourir ? La Révolution et l'Empire n'avaient-ils plus de malheureux débris ? On n'en fit rien ; on se hâta de se faire liquider ; les pièces furent produites avec beaucoup d'exactitude. En tête de tous les indemnitaires, venaient les deux chefs de l'opposition patriote dans la Chambre des Pairs ; le duc de Choiseul pour plus de 1 100 000 francs, M. de Liancourt pour 1 400 000 francs. Dans la Chambre des Députés, M. de La Fayette se fit liquider pour 450 682 fr., M. Gaëtan de La Rochefoucauld pour 428 206 fr., M. de Thiars pour 357 850 fr., M. Ch. de Lameth pour 201 696 fr. Je n'en fais point un reproche : ils exécutaient la loi, et l'exécution était justice ; mais ce que je voudrais surtout, c'est qu'on cessât de déclamer contre une prodigalité dont on a profité si amplement, et qui n'était qu'un acte de réparation après la tempête. Quant à l'effet produit par l'indemnité, il fut immense dans les diverses sources de la fortune territoriale : le parti royaliste y trouva une force ; déjà si puissant par la terre, il agrandit son ascendant. Il y eut un grand mouvement dans les propriétés : leur valeur augmenta ; les biens nationaux s'équilibrèrent avec le prix des autres propriétés ; les consciences se raffermirent ; il y eut, dans les cinq années de l'indemnité, une surabondance de transactions qui signalait un mouvement de capitaux très-remarquable. Le milliard de l'indemnité mit le pouvoir dans la main de la propriété foncière, si bien que lorsqu'elle pourra agir librement et qu'elle

le voudra, les élections lui appartiendront en majorité ; la vieille noblesse paya ses dettes et se trouva plus riche proportionnellement qu'elle ne l'était en 1789.

La Chambre des Députés s'était trop complétement préoccupée de la question de l'indemnité des émigrés, et en général des difficultés financières, pour que le ministère pût d'abord la saisir de ce que j'appelle la partie morale et religieuse de son programme de session; et pourtant il ne pouvait échapper à cette nécessité qui lui était imposée par la majorité. On a déjà indiqué quels étaient les projets qu'avait préparés le ministère pour répondre aux sympathies de la majorité : le premier était relatif à la répression du sacrilége; le second autorisait les communautés de femmes. Ces dispositions, si bien en harmonie avec la Chambre des Députés, trouveraient-elles la même approbation dans la Chambre des Pairs? Le caractère de la majorité de la Chambre des Pairs était surtout une extrême modération; tout projet de réaction devait soulever des répugnances; et tel était l'esprit de la loi du sacrilége. Ce projet plaisait à la fraction religieuse, alors assez nombreuse pour exercer une certaine influence. Mais une question grave était posée : il s'agissait pour elle de savoir si elle voterait dans un système de pénalité où la mort était prodiguée à chaque ligne. D'après l'antique maxime que l'Église a horreur du sang, le banc des évêques aurait dû absolument s'abstenir de cette délibération. Toutefois, en ne participant pas à ce vote, n'était-il pas à craindre que la majorité ne fût compromise, et alors que devenait la loi sollicitée par le parti religieux? Les évêques, par l'organe de M. de La Fare, déclarèrent donc « qu'ils prendraient part à la discussion et au vote »; ils donnaient pour prétexte qu'il ne s'agissait pas d'appliquer la peine de mort dans une sentence, mais de l'insérer dans une disposition législative et générale, ce qui n'était pas un jugement. Comme appui au parti épiscopal, il y avait dans la Chambre, des pairs plus exaltés que les évêques eux-mêmes, tels que MM. de Marcellus, de Bonald et de Breteuil; ils saluaient l'idée de reconstituer la société religieuse. Venaient ensuite les Royalistes ultra,

dont le nombre avait été agrandi par les dernières promotions. Ils se plaçaient derrière MM. de Fitz-James et le représentant de la branche aînée des La Bourdonnaye ; enfin venaient les pairs ministériels associés à la pensée du projet. On comptait dans l'opposition non-seulement toutes les nuances habituellement en hostilité avec le ministère, mais encore le parti Richelieu, une grande fraction de l'ancien salon du cardinal de Beausset, et enfin tous les membres de la pairie qui comprenaient la marche des idées et du siècle, et ne voulaient pas le condamner à subir une législation absurde. Ainsi, depuis M. Portalis jusqu'à M. Lanjuinais, dans cette longue série de nuances et de couleurs qui séparait ces deux hommes politiques, il y avait une égale répugnance pour les dispositions du projet dont M. de Peyronnet développa les motifs. Le rapport en fut fait par M. de Breteuil, expression sainte du parti religieux. « Pour parvenir à faire respecter nos lois, commençons par faire respecter la religion ; accordons-lui toute la protection qu'elle réclame ; et pourquoi ne rendrions-nous pas notre législation plus morale, plus complète et plus religieuse ? Pourquoi ne paierions-nous pas à la religion de l'État le tribut d'hommages qui lui est dû ? » La commission, changeant l'échelle de la pénalité agrandissait la peine du sacrilége simple ; elle le frappait comme le parricide s'il était commis publiquement. Quelques membres de la commission, plus modérés, avaient particulièrement insisté, afin que cette circonstance de la publicité fût nécessaire pour constituer le sacrilége. La commission avait amoindri les peines pour le vol, sacrilége plus fréquent ; M. de Breteuil en comptait 538 commis depuis quatre ans en France. » — « Ce sont bien moins les religions qui sont intolérantes, répliquait M. Molé, que l'homme lui-même qui est passionné ; le christianisme seul implore le ciel pour ceux que les autres religions proscrivent. N'est-il donc pas permis de s'étonner que ce soit en son nom qu'on vienne invoquer et qu'on veuille multiplier les supplices ? Ce projet de loi est une injure au ciel et à la terre, à notre religion et à notre temps. « — « Oui, il faut réprimer les outrages

à nos mystères, s'écriait M. le comte de La Bourdonnaye; je propose de substituer un voile *rouge* au voile *noir* que doit porter le condamné pour marcher au supplice. Ce changement est léger en apparence, mais il frappera le peuple, et isolera un crime qui ne doit être confondu avec aucun autre. » — « Aujourd'hui, répondait le duc de Broglie, on vous demande de trancher la main qui s'est levée contre les choses saintes; demain on vous demandera de percer d'un fer rouge la langue qui les aura blasphémées. Qu'a voulu la Charte, si ce n'est que la loi civile demeurât non pas indifférente, mais neutre envers les diverses croyances? Un seul acte en faveur de l'une d'elles vous conduit au dernier terme de l'intolérance et à l'invasion de l'autorité civile par l'autorité religieuse. » — « Oui, ajoutait M. Lanjuinais, ce projet est une des plus grandes violations du principe constitutionnel de la liberté des cultes; bientôt on punira toute infraction aux principes religieux. » — « Réprimons, répondait M. de Fitz-James, toute tentative d'impiété; la révolution est encore tout entière dans la société, non avec ses orgies, ses échafauds, mais avec ses doctrines et ses principes; la corruption a quitté les salons, mais elle est descendue dans les boutiques; elle se maintient dans les rues et menace d'inonder les campagnes. Et à quelle autre fin seraient destinées ces éditions complètes des œuvres de Voltaire? Voltaire a commandé le sacrilége pendant quarante ans; la Révolution a parfaitement obéi et elle a laissé des adeptes qui suivent son exemple. » — « La religion chrétienne, répliquait M. de Châteaubriand, aime mieux pardonner que de punir; elle doit ses victoires à ses miséricordes, et elle n'a besoin d'échafauds que pour ses martyrs. » Ce fut alors que se firent entendre ces étranges et cruelles paroles de M. de Bonald : « Si les bons doivent leur vie à la société comme service, les méchants la lui doivent comme exemple. Un orateur a observé que la religion ordonnait à l'homme de pardonner, mais en prescrivant au Pouvoir de punir; car, dit l'apôtre, ce n'est pas sans cause qu'il porte le glaive; le Sauveur a demandé grâce pour ses bourreaux, mais son père ne l'a pas exaucé; il a même étendu le châtiment

sur tout un peuple. Quant au sacrilége, par une sentence de mort vous l'envoyez devant son juge naturel. » — « Cruelles paroles, répondit M. Pasquier, et qui rappellent ces cris de l'inquisiteur contre les Albigeois : *Tuez, tuez toujours ; Dieu reconnaîtra les siens.* » — « Pourquoi ne pas soumettre le sacrilége à l'amende honorable, nu-pieds, la corde au cou, et un cierge à la main ? Celui qui a tant offensé Dieu ne lui doit-il pas réparation ! » Telles étaient les paroles de M. de Lally. Et pourquoi toutes ces phrases d'un fanatisme sanglant ? et pourquoi ? à l'occasion d'une loi inapplicable : quel jury, dans un siècle d'indifférence, aurait jamais condamné à mort un sacrilége ? Qui aurait osé faire exécuter sur une place publique un homme convaincu d'avoir profané le signe vénéré de notre sainte religion ? Aussi tout ce qui resta de cette discussion, ce fut une loi amendée et sans application possible. On avait soulevé les esprits, effrayé la conscience ; et dans quel but, je le demande ? pour armer la justice d'un glaive impuissant, pour légaliser l'impunité ! Était-ce là grandir le catholicisme ! On vit encore cette piété affectée, cette exagération de principes à l'occasion du projet sur les communautés religieuses. L'évêque d'Hermopolis avait exposé les services rendus par ces communautés dans un de ses pieux tableaux. « Il nous semble, disait-il, que l'État ne fera ni trop ni trop peu ; il favorisera des établissements dignes de tout son intérêt et si précieux pour lui ; il leur assurera les moyens de s'étendre et de se conserver pour le bien de tous. N'est-ce pas servir la société que de favoriser des institutions si utiles à la socité ! » A qui fut confié le rapport sur ce projet ? au pieux organe de la congrégation, au duc Mathieu de Montmorency. La commission était d'un accord parfait avec les vues du Gouvernement sur les principes généraux de la loi ; mais il proposait quelques amendements dans l'intérêt des communautés. « Que la loi nouvelle se montre tout à la fois juste et inspirée par un sentiment de bienveillance : les maisons religieuses redoubleront de ferveur dans les prières qu'elles font chaque jour pour cette patrie qui n'a jamais cessé de leur être chère ; et la

Chambre des Pairs secondera les intentions paternelles d'un prince religieux. » — « Il faut, ajoutait le duc de Narbonne, que les communautés religieuses soient autorisées par ordonnance du Roi ; cette faculté laissée au Gouvernement ne peut tourner que dans l'intérêt de la société. Qu'avons-nous à craindre ? Est-ce l'augmentation des communautés ? est-ce leur opulence ? L'autorisation qu'elles seront obligées de solliciter pour obtenir une existence légale donnera au Gouvernement les moyens d'en limiter le nombre ; quant à leur opulence, dans le siècle où nous vivons, ce danger doit peu nous alarmer. » — « Quel est donc ce projet de loi, répondait le comte de Lanjuinais, qui substitue à l'action légale et régulière des Chambres l'arbitraire du pouvoir ministériel, exercé par des délégués révocables, et qui n'offrent, par conséquent, aucune garantie ni à la société ni aux établissements religieux ? » — « Tout, ajoutait M. Cornudet, est en opposition dans ce projet avec notre système politique ; c'est une violente atteinte au droit des Chambres ; il est inutile de proposer des amendements, le projet est inadmissible. » — « Oh ! s'écriait M. de Bonald, dans cet océan de douleurs qu'on appelle la société, qu'importe à la politique les souffrances de la vertu ! Laissons aux communautés le droit de recevoir, d'acquérir, de posséder ; quelques richesses qu'elles aient, jamais l'usage n'en sera dangereux. Laissons-les croître et se multiplier. Que le siècle s'occupe de soulager les douleurs qu'il enfante, les douleurs des passions et du vice ; mais laissons au cloître la douce satisfaction d'expier par ses innocentes douleurs les fautes qu'il n'a pas commises ! » — « Ne consentons pas, répliquait M. Lainé, à une semblable violation de nos pouvoirs. C'est une abdication qu'on demande aux Chambres. » — « Quoi de plus légal, répondait M. de Villèle, que de réserver au pouvoir législatif le droit de fixer les principes généraux et d'en confier ensuite l'application à une autorité qui, par cela même qu'elle sera moins puissante, sera plus disposée à se conformer aux règles établies ? La loi que nous vous proposons maintient la juste division des pouvoirs ; c'est une loi de franchise et de loyauté proposée dans

l'intérêt de l'éducation des pauvres et du soulagement des malades. » La majorité était prononcée; elle savait le but secret du ministère.... Une fois le principe de la simple autorisation par ordonnance posé pour la communauté des femmes, rien n'aurait été plus facile que de l'étendre aux hommes; et alors les opinions étaient fort opposées à cette grande liberté qui doit permettre, aux hommes comme aux femmes, de se grouper dans la solitude pour pleurer et se repentir. Aussi la majorité se décida-t-elle contre le projet, et un amendement qui portait que la loi seule pouvait autoriser un nouvel institut d'ordre religieux fut adopté. Toutes les combinaisons du parti religieux furent déjouées; chose étrange dans ces discussions! la Chambre des Pairs était en quelque sorte transformée en concile. Voyez-vous des Chambres françaises tout occupées de la présence réelle, de ciboire, d'ostensoir, une loi définissant le tabernacle et la consécration, une autre s'occupant de pénitences, de cilices, de vœux, et tout cela dans une époque moqueuse et d'indifférence!

A la Chambre des Députés, la discussion fut non moins vive; mais la majorité y était tout entière dans les idées qui avaient présidé à la confection de ces deux projets qui émanaient même, en quelque sorte, de cette majorité. L'opposition, quoique en petit nombre, fut retentissante, parce qu'elle était populaire. Le projet sur le sacrilége fut surtout vivement attaqué : « Une pareille loi, disait M. Bourdeau, répugne à l'état de la société actuelle, comme aux principes de la législation. La France chrétienne, fidèle et royaliste les récuse et les désavoue. »—« Encore un appel brutal à la force, ajoutait M. Royer-Collard; quels sont les défenseurs d'un pareil projet? des politiques sans probité, qui ne conçoivent la religion que comme un instrument de gouvernement : à ceux-là point de réponses; d'autres, amis convaincus de la religion, mais dont le zèle sans science se persuade que la religion a besoin de l'appui de la force, et que si on la désarme des peines temporelles, elle est en péril. Ils ne connaissent pas la religion ceux qui raisonnent ainsi : ces pensées basses

sont indignes d'elle ; elle méprise la force ; elle a surtout horreur de la protection abominable des cruautés et des supplices. Sans doute la révolution a été impie jusqu'au fanatisme, jusqu'à la cruauté ; mais, prenez-y garde, c'est ce crime-là surtout qui l'a perdue. Il y a des temps où les lois pénales, en fait de religion, rendent les âmes atroces ; Montesquieu le dit, et l'histoire des siècles en fait foi ; et nous, nous pouvons juger qu'il y a d'autres temps où ces mêmes lois ne sont qu'une avilissante corruption. » — « Et un contre-sens dans l'état actuel de nos mœurs, ajouta M. Bertin de Veaux, une offense à l'opinion publique : épargnez à la patrie éplorée une mauvaise loi, et à la raison humaine un scandale de plus. » — « Nous sommes entrés, s'écriait M. Benjamin-Constant, dans de sublimes discussions théologiques ; du courage ! nous ne remplissons plus les fonctions de députés de la France, mais bien celles des pères du concile de Nicée. » M. Clausel de Coussergues et le marquis de Lacaze défendirent le projet de loi avec un saint enthousiasme. M. Duplessis de Grénédan en approuvait le principe, mais il trouvait la définition du sacrilége incomplète et fausse. « Le seul moyen, s'écriait-il, d'arriver à une véritable restauration, c'est de fortifier la religion et de rendre à l'Église de France son indépendance, son autorité et sa force. » — « Oui, nous lui rendrons sa force, venaient dire à la tribune les ministres avec attendrissement ; vous voyez tout ce que nous faisons pour elle ; et la majorité applaudissant à ce beau zèle, accordait ses suffrages en échange.

Le projet sur les communautés religieuses, amendé par la Chambre des Pairs, fut présenté à la Chambre élective. M. d'Hermopolis en développa les motifs, et persuadé du peu d'opposition qu'il devait trouver, il concluait à son adoption immédiate, car c'était un besoin pour la religion. M. Méchin fut le seul qui parla contre la loi ; car le côté gauche se contentait des amendements que la Chambre des Pairs avait introduits pour empêcher les abus. « Nous avons sur le trône, disait M. Hyde de Neuville, à côté du trône, avec toutes les vertus, toutes les garanties ; les

congrégations que la loi autorise, celles qui pourront s'élever par la suite ne sauraient avoir d'autre but, d'autre pensée que de faire triompher la foi de saint Louis, de maintenir et de propager les doctrines que proclama toujours l'Église gallicane et que défendirent toujours nos rois. » Il y avait là toutefois une espèce de censure indirecte des doctrines de la Congrégation. Le Pouvoir, à travers des sueurs et des fatigues infinies, avait obtenu ce qu'il demandait, et encore ce qu'il demandait morcelé, imparfait, sans pensée, sans unité. Quelle force y avait-il gagnée ? quelle puissance d'opinion et de gouvernement avait-il conquise ? la religion en était-elle plus respectée ? Cet appareil de supplice, sans exécution possible, ressemblait à un glaive sans bras pour l'agiter et le faire mouvoir : on troublait l'opinion ; on soulevait des haines, et, au fond de tout cela, la société sentant sa force, méprisait ces tentatives insensées : on la taquinait au lieu de la gouverner fortement et hautement.

M. de Villèle, en dehors de ces questions religieuses, homme d'administration avant tout, n'avait point renoncé à son idée d'une conversion de la rente. La création d'un nouveau fonds lui paraissait indispensable. Avec une grande habileté, M. de Villèle avait fait passer le principe du 3 pour 100 dans le projet sur l'indemnité des émigrés ; on ne pouvait plus discuter sur ce point ; les émigrés allaient recevoir du 3 pour 100. Il ne s'agissait donc plus maintenant que de la conversion de l'ancienne dette, le fonds nouveau étant admis. Le plan était ingénieux et moins vaste que le précédent : toutes les rentes acquises par la caisse d'amortissement ne pouvaient être annulées ni distraites de leur affectation au rachat de la dette publique, avant le mois de juin 1830 ; les sommes affectées à l'amortissement ne pourraient plus être employées au rachat des fonds publics dont le cours serait supérieur au pair ; les propriétaires d'inscriptions de rentes 5 pour 100 sur l'État auraient trois mois, après la publication de la loi, pour requérir du ministre des finances la conversion en rentes 3 pour 100 au taux de 75 fr. et en rente 4 et demi pour 100 au pair, avec garantie contre les remboursements jusqu'en

1835. Les sommes provenant de la diminution des intérêts de la dette, par suite de ces conversions, devaient être appliquées à réduire dès la prochaine année les contributions directes, qu'augmentaient les centimes additionnels, multipliés outre mesure. Pour l'exécution de ce projet, les banquiers et les hommes de bourse avaient promis à M. de Villèle une certaine masse de rentes converties qui donneraient de la consistance au nouveau fonds.

Mais des préventions avaient été jetées à pleines mains par les journaux : quand un projet est ainsi dépopularisé, il est difficile de le relever dans l'opinion. « Tel est, disait M. Villèle, le plan financier au moyen duquel vous pouvez accomplir la grande mesure politique qui doit à jamais honorer cette session ; il réunit à tous ces avantages celui d'offrir aux contribuables une diminution dans les charges qu'ils supportent le plus difficilement. Le budget de 1826 présentera un excédant de 15 millions, et l'accroissement progressif de tous les produits indirects nous donne la certitude que les contribuables peuvent être soulagés. » — « Avez-vous calculé, répondait M. de Berthier, l'effet moral de la loi, l'agiotage effréné qu'elle doit produire ? L'intérêt de l'argent n'étant pas généralement à 4 pour 100, la réduction de la rente est prématurée ; cette liberté laissée aux rentiers n'est qu'illusoire, puisqu'elle ne leur offre pas le remboursement de leur capital. » — « L'immense utilité de ce projet de loi, répondait M. de Rougé, est incontestable ; il ne blesse aucun intérêt, puisque le rentier conservera, s'il le veut, le revenu sur lequel il avait compté, et même cette disposition en faveur des rentiers devient presque onéreuse pour l'État ; mais elle a au moins un grand résultat, celui de fixer 'intérêt au-dessous du 5 ; je crois cette mesure utile à la propriété, au commerce et à l'industrie. » — « Et moi, répliquait M. de La Bourdonnaye, je crois qu'elle sera la ruine et du crédit et de l'industrie. En effet, si votre loi réussit complétement, vous n'obtiendrez la réduction d'un cinquième de la dette publique qu'en accroissant son capital d'un tiers. » — « Tout État doit avoir sa dette, répondait M. de Frenilly, c'est un axiome de finance ; mais cette

dette doit être proportionnée aux revenus de l'État, et l'intérêt doit être le moins onéreux possible. » — « Lorsque la rente ne donnera que 3 pour 100, disait M. Bertin de Veaux, la terre n'en donnera pas 2 ; elle verra croître son capital et décroître son revenu ; or, voulez-vous savoir le résultat inévitable d'un pareil état de choses ? c'est la disparition totale de la moyenne propriété ; c'est pour elle une véritable loi d'expropriation. C'était voir de haut la question d'économie politique ; M. Bertin de Veaux répondait ici à l'opinion accréditée par le ministère, que la conversion serait favorable à la province et à ses propriétaires. La majorité avait son parti pris : elle écoutait tout avec plus ou moins de patience, mais elle votait invariablement. On dut même remarquer, en cette circonstance, que le vote définitif de la loi présentait une plus forte majorité : 145 boules avaient protesté contre le projet primitif ; elles se réduisirent alors à 119. Toutefois je ferai observer qu'un amendement de M. Pavy, qui demandait que l'action de l'amortissement fût publique, passa malgré le ministère ; c'est que la majorité religieuse et ministérielle avait un sentiment d'honneur et de pudeur publique qui ne pouvait ouvertement protéger la fraude.

Les Pairs avaient rejeté le projet de conversion une première fois, le repousseraient-ils une seconde ? Cette détermination était fort délicate. La Chambre des Pairs, grande dans l'opinion, était déjà l'objet de mesquines attaques de la part de la fraction royaliste et religieuse : qu'était cette assemblée à ses yeux ? un ramassis de vieux bonapartistes déguisés, de jacobins, d'idéologues et de ministres tombés. On proposait au ministère mille moyens de sortir d'embarras : « Faites des pairs dans les existences provinciales, des pairs élus, des pairs à vie, dont on puisse disposer. » C'est toujours là le cri des factions victorieuses quand elles trouvent une résistance : détruisez, frappez, enlevez toutes les digues ; l'aristocratie, l'inamovibilité, les dignités héréditaires, tout ce qui est force, point d'arrêt, résistance. Ces menaces étaient même consignées dans les journaux ministériels ; on voulait intimider la pairie ; et la pairie discuta gravement le

projet de M. de Villèle. Le ministre, en lui présentant ce projet, disait avec sang-froid : « Aucun intérêt ne pourra s'alarmer ; la réduction sera facultative ; elle aura lieu sans l'intermédiaire d'aucune compagnie financière, et par conséquent vous n'avez plus à redouter l'agiotage. » La commission, encore par l'organe de M. le duc de Lévis, conclut à l'adoption pure et simple du projet : « Les considérations qui avaient fait repousser le projet l'année dernière ne pouvaient plus se reproduire aujourd'hui ; le droit de remboursement appartenait à l'État : ce principe, d'abord contesté, avait été universellement reconnu ; il n'y avait plus ni subterfuge ni déception pour attirer les rentiers à la conversion. » Tels étaient les arguments du rapporteur. « Aujourd'hui, répondait M. Roy, nous pouvons encore espérer l'amortissement de la dette ; mais avec le projet on ne le pourra plus, et l'augmentation du capital rendra le remboursement impossible. Toute réduction ultérieure deviendra impraticable ; le crédit sera dans la main des étrangers. » — « Il enchaînera notre avenir politique, ajoutait M. de Châteaubriand ; il augmentera notre dette d'un milliard ; il nous forcera à emprunter postérieurement en 3 pour 100. » Ces voix graves se firent vainement entendre. J'ai dit les raisons qui déterminèrent la Chambre des Pairs à l'adoption du projet. Indépendamment des menaces qui avaient fait quelque impression, une partie des cardinalistes s'était séparée de l'opposition, parce qu'elle trouvait le projet mieux combiné, plus favorable aux rentiers, et surtout moins susceptible de soulever des résistances dans le public. L'opposition ne présenta pas, dans le vote définitif, un chiffre plus élevé que 92 boules. Le nouveau fonds ne fut point encore coté à la bourse ; il fallait attendre l'expiration du délai pour la conversion. Pendant ce temps on hâtait les discussions financières sur le budget. La première comprenait le règlement définitif des comptes de 1823, et par conséquent la partie d'argent de la guerre d'Espagne ; la seconde, les suppléments de crédit pour 1824 ; et la troisième, le budget de 1826. Sur le premier point, les plus délicates questions pouvaient être soulevées ; n'allait-on

pas demander l'emploi de l'excédant énorme de 107 millions de crédit? Les Chambres avaient voté 100 millions dans le cas d'une guerre lente et progressive, et les dépenses se montaient à 207 millions, alors que la promptitude du succès avait dépassé toutes les espérances. M. de Villèle n'était-il pas responsable du *quitus* donné au munitionnaire général de l'armée? Les traités onéreux conclus à Bayonne et à Vittoria avaient-ils pu être arrêtés sans le consentement des dépositaires du Pouvoir? Pourquoi toutes ces facilités accordées à M. Ouvrard, qui n'avait pas même fourni de cautionnement, tandis qu'on avait refusé l'entremise d'une maison de commerce, sous prétexte que le cautionnement n'était pas assez fort? M. de La Bourdonnaye se plaignait de ce que tout examen de la partie matérielle des comptes de l'administration étant interdit aux Chambres, la responsabilité des ministres était encore éludée. « Le Roi et la France, s'écriait le général Foy, ne veulent pas que la vengeance des lois s'exhale en vaines paroles. Nous devons la justice à tous : nous la devons complète et sans ménagement d'une part, afin que les hommes de bonne foi ne craignent pas de se commettre dans des transactions avec l'État; et, d'une autre part, afin qu'une terreur salutaire pénètre jusqu'au fond de l'âme de ceux qui seraient tentés, à l'avenir, de se faire les associés ou les patrons de la friponnerie. » L'opinion était si prononcée contre les marchés Ouvrard, qu'il était impossible de passer outre sans prendre une précaution de comptabilité et de finances. Les assemblées peuvent bien se montrer dociles pour des questions politiques, mais, lorsqu'il s'agit de probité et d'honneur, il est rare qu'une majorité s'affranchisse de ses devoirs en face d'une publicité éclatante; elle adopta donc un amendement de M. de Beaumont, ainsi conçu : « Le ministre de la guerre mettra sous les yeux des Chambres le compte détaillé du travail de la liquidation des dépenses de l'armée d'Espagne, aussitôt que cette liquidation sera terminée. » La Chambre se réservait un examen définitif, une nouvelle surveillance sur la déplorable affaire des comptes Ouvrard : elle cherchait à trouver la fraude. M. le Dau-

phin poussait également à la vérité. De là cette juridiction semi-politique de la Chambre des Pairs, qui apporta dans cette malheureuse affaire beaucoup de ménagements. Le général Guilleminot ne cessait de demander des juges. Nommé à l'ambassade de Constantinople, il entretenait une correspondance intime avec M. le Dauphin, et conservant sur son esprit une grande influence. M. de Villèle n'était pas fâché au fond de ces soupçons publics qui s'élevaient sur le compte de MM. le général Guilleminot, de Saint-Priest, le duc de Guiche et de plusieurs autres officiers de l'état-major de S. A. R. : il les éloignait par là des affaires. Quant au budget, les dépenses étaient évaluées à 915 millions 504 500 fr., et les recettes à 924 millions 95 700 fr. : elles offraient donc un excédant de 8 millions 591 200 fr. L'accroissement du budget de la dette consolidée était le résultat du paiement du premier cinquième de l'indemnité; celui des affaires ecclésiastiques provenait de l'établissement de quatre cents nouvelles succursales, de l'urgence des réparations d'églises, d'évêchés et de presbytères. Le budget des finances présentait des innovations; plusieurs des dépenses qui, en 1825, n'avaient figuré sur le budget que pour mémoire, et qui devaient être acquittées, étaient élevées à des appréciations exactes. M. de Villèle entrait chaque année dans de meilleures voies; sur ce point il n'était aucun reproche à lui faire. Ainsi, la session finie, quel résultat d'intérêt général et d'esprit public avait-on obtenu? Le ministère conservait sa puissance parlementaire : mais les opinions s'ébranlaient autour de lui. Aux Pairs, la majorité avait été presque toujours incertaine; le Pouvoir n'y était maître de rien; il ne devait compter sur aucun vote, sur aucun de ces assentiments qui consacrent et proclament ses forces. La popularité était pour la pairie; elle résistait, et pourquoi cette résistance? C'est que la pairie, pouvoir conservateur, voyait autour d'elle un ministère, expression d'un parti qui ébranlait le présent et compromettait l'avenir. Dans la Chambre des Députés, la majorité était compacte; et comment ne l'aurait-elle pas été, lorsque le ministère, à la queue de ses élancements religieux et

monarchiques, lui offrait encore un milliard ! Ensuite, des positions nouvelles étaient faites ; on était indemnitaire ; on voulait être promptement expédié et liquidé avec munificence ; pour cela on donnait son vote, on se montrait d'autant plus facile. Toutefois les oppositions avaient un peu grandi ; la gauche s'était recrutée de quelques membres ; le centre gauche de deux ou trois unités ; et puis venait l'opposition La Bourdonnaye, fondue avec un bon nombre de boules de la droite ou du centre droit, qui avaient rompu avec M. de Villèle. Faut-il le dire aussi ? l'opinion du dehors commençait à faire irruption ; on a beau proclamer à la tribune que l'opinion publique est une prostituée, une Chambre ne peut lui échapper d'une manière absolue. La majorité n'est pas tellement affranchie de la société, qu'elle s'y dérobe longtemps. Plus on avançait vers le terme de la septennalité, plus on était en face des colléges électoraux ; on y pensait. Ajoutez la presse, cet acte terrible qu'on renie et qu'on subit, contrôlant les actes et l'esprit de la Chambre, et puis vous aurez le motif de cet accroissement successif de l'opposition.

On hâtait la fin de la session ; le Roi avait annoncé son sacre pour le mois de mai ; une grande députation des deux Chambres devait y accompagner Charles X, et l'on voulait, avant cette époque, terminer le budget. Cette question du sacre soulevait une multitude de difficultés que la royauté devait résoudre. Un bruit populaire, répandu sous le règne de Louis XVIII, disait que le clergé s'était refusé à sacrer le Roi tant que Napoléon vivait encore : vieux conte que les factions jetaient à la foule pour l'émouvoir de toutes les grandes mémoires de l'Empire. La vérité est que Louis XVIII avait toujours été trop maladif pour se prêter à la cérémonie du sacre ; on y avait songé plusieurs fois ; l'annonce officielle en avait été même faite en 1819, mais on avait laissé ce projet, les souffrances s'étant agrandies. Le sacre serait-il une cérémonie purement religieuse, ou bien en ferait-on un événement politique ? Sur ce point il fallait s'expliquer. Le discours de la Couronne avait déclaré avec précision que le Roi prêterait aux pieds des autels le serment à la Charte :

je dois même dire qu'il n'y eut jamais, quant à ce serment, la moindre difficulté. On s'est en général trompé sur le caractère de Charles X ; il adoptait la Charte comme une concession ; seulement il la comprenait dans le sens du parti royaliste, c'est-à-dire qu'il plaçait au-dessus d'elle un pouvoir conservateur, dominant, celui de la royauté préexistante et n'ayant aliéné que quelques-unes de ses prérogatives. Dans les traditions religieuses et monarchiques, différentes formules étaient consacrées pour le sacre ; les conserverait-on ? Le Roi, par exemple, « promettait sur le nom du Christ, au peuple chrétien qui lui était soumis, protection, ainsi qu'à l'Église de Dieu ; il jurait de les défendre contre toute iniquité et rapacité ; de se montrer équitable et miséricordieux dans ses jugements afin que le Dieu clément lui accordât pardon ; il jurait enfin d'*exterminer* dans toutes ses terres et juridictions les *hérétiques* qui lui seraient désignés par l'Église et par les hommes de bonne foi. » Formules qui ne pouvaient se reproduire sous un système qui accordait une égale protection à tous les cultes. Pour résoudre ces difficultés et en même temps pour régler les cérémonies du sacre et en fixer le programme, M. de Villèle avait institué une commission spéciale sous sa présidence et composée de MM. de Doudeauville, de Latil, le marquis de Dreux-Brézé, les ducs d'Aumont et de Rivière. C'était un petit comité de château : M. de Doudeauville était ministre de la maison du Roi ; le marquis de Brézé, grand-maître des cérémonies ; M. de Latil, archevêque de Reims ; le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la Chambre, et M. de Rivière, capitaine des gardes. Cette commission était mal choisie pour préparer des innovations aux vieilles coutumes religieuses et monarchiques ; toutefois la position de Charles X était telle, qu'il n'y eut pas la moindre difficulté sur la formule du serment. On dut mettre en harmonie les antiques usages avec les institutions actuelles. Dans quel sens allait-on entendre le sacre ? Commencerait-il le règne de Charles X, à proprement parler, selon la maxime des conciles ? Sous l'empire des institutions nouvelles, cela ne pouvait être : le

clergé devait une déclaration solennelle sur ses prétentions à l'égard du sacre? On négocia avec M. de Latil, archevêque de Reims. Je dois ajouter que ce prélat ne fit aucune difficulté. « N'allez pas supposer, s'écriait-il dans son mandement, que nos rois viennent recevoir l'onction sainte pour acquérir ou assurer leurs droits à la couronne; non, leurs droits sont plus anciens; ils les tiennent de l'ordre de leur naissance, et de cette loi immuable qui a fixé la succession au trône de France, et à laquelle la religion attache un devoir de conscience. C'est en vertu de cette loi que les rois nous demandent obéissance et fidélité, et c'est afin d'obtenir les grâces nécessaires pour remplir les devoirs que ces droits leur imposent, faire régner la justice et défendre la vérité, qu'ils viennent rendre par leur consécration un hommage solennel au Roi des rois, et placer sous sa protection toute-puissante leur royaume ainsi que leur couronne. Tels sont sur l'autorité et la majesté des rois les principes de l'Église catholique; et dans cette grande circonstance, il nous a paru convenable, nécessaire de les publier, afin de fixer sur une question aussi intéressante vos idées et vos principes. » M. de Latil exprima les larges principes de son clergé, et Charles X, avec une convenance parfaite, régla le personnel du sacre. Le Roi se montra prince éclairé; et conservant les principes d'égalité de la Charte, il déposa l'épée de connétable aux mains du doyen de la vieille armée, le maréchal Moncey; les deux premiers officiers du Roi furent les maréchaux Soult et Mortier. N'était-ce pas un éclatant hommage à l'oubli du passé? ne rajeunissait-on pas dans un glorieux baptême la vieille institution du sacre? Dans les règles de l'étiquette, tous les souverains devaient se faire représenter à Reims; les lettres autographes avaient annoncé aux Cabinets l'époque de la cérémonie. Tous les rois répondirent par l'envoi d'ambassadeurs extraordinaires accrédités spécialement pour le sacre; ils ne durent traiter d'aucune affaire politique. Les grandes Puissances choisirent plutôt de riches seigneurs à formes d'ostentation et de fortune, que des diplomates habiles, influents : ce furent pour

l'Autriche, le prince d'Esterhazy, de cette illustre famille de cour, la plus puissante de l'Autriche; pour l'Espagne, le duc de la Villa-Hermosa, l'une des grandesses les plus brillantes; l'Angleterre envoya le magnifique duc de Northumberland, colossale fortune des trois royaumes; le général de Zastrow représentait la Prusse; le prince de Volkonsky, la Russie : je le répète, il ne devait être question d'aucune affaire politique; c'étaient des ambassades de pures solennités. La commission spéciale pour le sacre avait fait son rapport secret sur les formules du serment; la première s'appliquait à Charles X en tant que roi; la seconde, en tant que grand-maître des ordres du Saint-Esprit et des autres insignes de France. Quelques changements furent faits par le Roi, et l'on adopta les formules suivantes. Comme monarque, Charles X disait : « En présence de Dieu, je promets à mon peuple de maintenir et d'honorer notre sainte religion, comme il appartient au Roi très-chrétien et au fils aîné de l'Église; de rendre bonne justice à tous mes sujets; enfin, de gouverner conformément aux lois du royaume et à la Charte constitutionnelle, que je jure d'observer fidèlement; qu'ainsi Dieu me soit en aide, et ses saints Évangiles. » La formule, comme chef et souverain grand-maître de l'ordre du Saint-Esprit, était : « Nous jurons à Dieu le Créateur, de vivre et de mourir en sa sainte foi et religion catholique, apostolique et romaine; de maintenir l'ordre du Saint-Esprit, sans le laisser déchoir de ses glorieuses prérogatives; d'observer les statuts dudit ordre, et de les faire observer par tous ceux qui en sont ou seront; nous réservant néanmoins de régler les conditions d'admission selon le bien de notre service. » Enfin, comme chef souverain et grand-maître de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, le Roi disait : « Nous jurons solennellement à Dieu de maintenir à jamais, sans laisser déchoir leurs glorieuses prérogatives, l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et l'ordre royal et militaire de la Légion-d'Honneur; de porter la croix desdits ordres, et d'en faire observer les statuts. Ainsi le jurons et promettons sur la

sainte Croix et sur les saints Évangiles. » Il était impossible de mieux entrer dans les idées nouvelles, de se pénétrer plus profondément de l'esprit des institutions : on confondait le présent avec le passé, toutes les gloires et les souvenirs de la patrie !

Le sacre était toujours une époque de grâce et de magnificence royale; Charles X la saisit pour se manifester au peuple. Une question avait été posée en Conseil : ferait-on une promotion de pairs? C'était une mesure politique essentielle pour le Cabinet; elle trouva de la résistance de la part de Charles X : les ministres y voyaient d'abord des difficultés. En s'unissant d'esprit avec la Chambre des Députés, M. de Villèle avait pris des engagements de pairie envers un certain nombre de membres de sa majorité, et particulièrement avec le banc religieux de M. de Rougé. Si l'on créait des pairs, il était impossible d'éviter ces promotions, et dès lors n'était-il pas à craindre de voir la majorité se disloquer? Ensuite, la Chambre des Pairs s'était montrée plus docile, plus malléable dans la dernière session; en définitive, n'avait-elle pas voté presque tout ce que le ministère avait proposé? Si M. de Villèle n'aimait pas la Chambre des Pairs, s'il lui était personnellement hostile, surtout à la fraction Richelieu qui la dominait, au fond il n'était pas fâché d'opposer un contre-poids de modération et de raison à la majorité religieuse et monarchique de la Chambre des Députés. Il pouvait dire dès lors à ceux des députés qui lui demandaient tantôt les registres de l'état civil pour le clergé, tantôt la célébration religieuse du mariage antérieure à l'acte : « Le ferons-nous passer à la Chambre des Pairs? » La situation de M. de Villèle était tellement complexe, qu'il avait besoin, en certaines circonstances, du contre-poids de la pairie, tandis que, dans d'autres, il aurait désiré le briser. A tout ceci je dois ajouter que Charles X était personnellement contraire aux grandes promotions de pairs; il avait une sorte de retentissement malheureux de celle de M. Decazes, et ses principes étaient en opposition avec ces faveurs générales qui embrassaient un trop grand nombre de personnages. M. le Dauphin, plus que jamais dans

les opinions modérées, s'opposait aussi à ce qu'on appelait *une fournée* de pairs, et le Roi se borna dès lors à une promotion des ordres royaux. Dans les règles de la monarchie, les princes du sang recevaient à sept ans le cordon bleu que les fils de France avaient au berceau. Sous le règne de Louis XVIII, la famille d'Orléans n'était point en telle faveur que le Roi consentît à pourvoir M. le duc de Chartres du cordon bleu. S. A. R. le reçut au sacre de Charles X, qui l'en revêtit lui-même avec cette grâce de formes et de mots qu'il savait mettre en toute chose. Comme un nouvel hommage à la roture et à l'égalité, et surtout comme témoignage de satisfaction à la Chambre des Députés, le Roi éleva à ses ordres M. Ravez. Une ancienne promesse envers le prince de Metternich, qui avait désiré le cordon bleu, fut également tenue; le Roi le lui donnait en échange de quelques décorations que l'empereur d'Autriche avait envoyées à la suite de la guerre d'Espagne. On comprit dans la promotion le cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, tout à la fois comme une tradition de famille et une satisfaction au parti religieux, qui s'était vu persécuté en la personne du cardinal, et M. de Latil, comme un témoignage de la royale amitié de Charles X envers le métropolitain qui allait sanctifier son sacre. Trois maréchaux étaient compris dans cette promotion aux ordres; tous trois avaient servi avec gloire la république, l'empire et les Cent-Jours : j'entends parler des maréchaux Soult, Mortier et Jourdan. Les partis se sont emparés de la vie de M. le maréchal Soult : je n'adopterai pas toutes ces exagérations; je dirai seulement que le maréchal se montrait alors fort dévoué, qu'il ne manquait aucune pompe, aucune solennité de cour; il ambitionnait la pairie, et quelle royauté aurait pu la refuser à une si grande illustration militaire? Je crois d'ailleurs que l'épée du maréchal se fût consacrée avec dévouement à la Restauration. Tous les autres chevaliers étaient pris dans la haute Chambre et la Cour. Le Roi en avait lui-même dressé la liste : le duc d'Uzès, le duc de Chevreuse, le duc de Brissac; tous trois représentaient d'anciens titres de pairie;

M. de Mortemar, capitaine des gardes à pied; de Fitz-James, de Polignac, amis personnels du nouveau Roi; de Lorges, de Maillé, de Castries, de Narbonne-Pelet, les marquis de la Suze, de Dreux-Brézé, de Pastoret, de la Ferronays; le vicomte d'Agoult, le marquis d'Autichamp, gouverneur du Louvre, et le comte Just de Noailles, tous appelés par des services divers d'ambassade, de châteaux et de chambre. On consolait M. de Pastoret par le cordon bleu; vice-président de la Chambre des Pairs, on ne voulait pas qu'il pût désirer encore une faveur que le président de la Chambre des Députés avait obtenue. Cette promotion fut tout à fait une affaire de cour. M. de Villèle n'indiqua que M. Ravez.

Restait une plus haute sanction du sacre : la grâce et le pardon des condamnés. Ici la royauté se montra grande, généreuse. Tous les détenus pour crimes et délits politiques furent amnistiés : alors sortirent de la captivité ces jeunes officiers qui avaient combattu le drapeau blanc en Espagne, et un grand nombre de condamnés, ennemis invariables de la Maison de Bourbon; alors furent rendus au pays ces jeunes hommes qui gardèrent au cœur bien des haines. Les Gouvernements doivent peu proscrire, mais aussi rarement amnistier. Ces grâces furent illimitées et précédaient le noble cortége de Charles X qui se rendait à Reims. Raconterai-je les vieilles cérémonies du sacre, ces anciennes coutumes de la monarchie? La pompe fut grande dans l'immense cathédrale. Le Roi arriva à Reims aux premiers jours du mois de mai; les esprits superstitieux ne manquèrent pas de remarquer comme un sinistre présage le danger que Charles X avait couru dans le voyage; les chevaux s'étaient emportés dans une route rapide et entourée de précipices; des officiers du Roi, et particulièrement le comte Curial, furent grièvement blessés. La cérémonie commença sous ces malheureux auspices. L'intérieur de l'immense basilique offrait un spectacle de toute magnificence : les princes du sang, le corps diplomatique, les ministres d'État, les pairs et députés dans tout l'appareil de leurs honneurs, s'y trouvaient réunis; il y eut une

bénédiction de l'épée; le Roi monta à l'autel, la baisa et la remit au vieux maréchal Moncey, connétable; on lui fit les saintes onctions d'après le cérémonial, la première sur la tête, la deuxième sur la poitrine, la troisième entre les épaules, les quatrième et cinquième sur l'épaule droite et gauche, et les sixième et septième sur le pli du bras droit et du bras gauche : vint la cérémonie du couronnement. M. de Latil prit en ses mains la pesante couronne de Charlemagne, et la posa sur le front débile du monarque, qui aurait dû s'abîmer sous ce poids glorieux. Les fanfares se firent entendre; le peuple se précipita dans l'église aux cris de *Vivat Rex*, dont les voûtes retentissaient; et l'on vit voltiger des colombes et autres oiseaux qui, suivant un antique usage, furent lâchés dans la métropole, en signe de la vieille liberté des Francs. Tout cela était bien d'un autre temps, parlait peu à l'imagination d'un peuple grave et réfléchi; les siècles étaient passés où la Sainte-Ampoule imprimait une force nouvelle à la royauté. Une époque disputeuse ne recueillit que le serment à la Charte prêté sur l'autel et en face de ce Dieu témoin de la parole royale.

Il y eut des adulations, des poésies sacrées, des odes, des poëmes sur le sacre; on n'entendit rouler pendant quelques mois que les mots de *basilique sainte*, *huile des pontifes*, car les poëtes adoptent pour chaque événement une langue qu'ils parlent à satiété. C'est alors que se révéla cette facilité de poésie, qui plus tard retentit dans une communauté de brillantes satires. A côté de M. Victor Hugo, MM. Barthélemy et Méry chantèrent les grandeurs de la royauté. Des fêtes attendaient Charles X à Paris : son entrée pompeuse fut moins populaire que son avénement; le désenchantement était arrivé; on voulait quelque chose de national avec un règne nouveau. L'opinion publique fut tristement désappointée; ce vieux ministère qui se raccrochait au trône, tous ces projets religieux venus à point nommé, comme pour tourmenter le pays, cette conduite maladroite, avaient dévoré l'enthousiasme populaire. On ne vit plus du sacre que son côté ridicule; c'était une cérémonie de prêtre pour con-

sacrer un roi dévot, et l'inconvenante et railleuse chanson de M. de Béranger sur les vieux oripeaux de Charles-le-Simple acheva de ridiculiser une auguste cérémonie où Charles X pourtant avait juré sur l'Évangile le maintien de la Charte et des droits politiques des Français.

Lorsqu'un gouvernement s'écarte d'une ligne de raison, autour de lui surgissent aussitôt mille résistances qu'on n'avait pas prévues et qui viennent empêcher des folies. Il est impossible qu'un pouvoir en dehors des idées d'un pays vive tranquille ; au moment où il se croit fort, un souffle suffit pour le renverser. C'était démence à la Restauration de vouloir se réduire aux ardentes proportions de la société religieuse ; aussi arrivèrent contre elle des oppositions qu'elle n'avait pu prévoir et qui à la fin l'accablèrent. Au moment où, par les deux lois du sacrilége et des communautés religieuses, le parti du clergé se croyait en pleine possession du pouvoir, M. de Montlosier publia une série d'articles dans le *Drapeau blanc*[1]. Il dénonçait l'organisation de la Congrégation : « qui se composait du jésuitisme, de l'ultramontanisme et du système d'envahissement des prêtres ; la Congrégation avait des ramifications partout, elle comptait plus de cent membres dans la Chambre des Députés ; grande réunion, continuait M. de Montlosier, qui menace la sûreté de l'État, de la société et de la religion. » Les anciennes lois n'étaient ni abrogées, ni tombées en désuétude ; elles étaient dans leur pleine et entière vigueur, et de plus confirmées en plusieurs cas par les lois nouvelles ; M. de Montlosier dénonçait cette organisation à toutes les cours du royaume. C'était un coup qui portait haut par plusieurs motifs : d'abord M. de Montlosier ne pouvait pas être soupçonné de manquer de royalisme ;

[1] Je crois savoir que M. de Villèle ne fut pas tout à fait étranger à l'idée primitive de cette publication. La Congrégation lui pesait ; il donna le conseil d'une attaque directe. Comme il ne put triompher, M. de Villèle subit le joug. Il eut un moment la volonté de se débarrasser de MM. Franchet et Delavau ; il s'en ouvrit à l'un de ses collègues, mais avec timidité.

il était la véritable expression de ces émigrés gentilshommes, de cette noblesse provinciale qui s'était rangée autour du trône pour y mourir ; il avait défendu de vieilles libertés féodales ; il sonnait ainsi la séparation du parti de la noblesse d'avec le parti religieux. C'était une nouvelle division au milieu de toutes les autres divisions parmi les hommes monarchiques. Ensuite M. de Montlosier, en appelant le concours de la magistrature, donnait aux cours royales une velléité de l'ancien esprit parlementaire, souvenirs que les corps judiciaires saisissaient toujours avec avidité, car les corporations tendent à agrandir leurs priviléges. Le parti religieux se sentait trop fort pour ne pas affronter ouvertement la lutte ; il agit auprès de M. le procureur général Bellart par le moyen du garde des sceaux, et deux procès de tendance furent intentés au *Courrier français* et au *Constitutionnel*. « C'est la religion maintenant qui est le point de mire des attaques, disait M. Bellart ; *écrasez l'infâme !* est le mot de ralliement secret : les ennemis de tout ordre emploient quelquefois l'audace, mais plus souvent l'hypocrisie, et l'hypocrisie a gagné leurs journaux : mépris déversé sur les choses et les personnes de la religion ; provocation à la haine contre les prêtres en général : non-seulement ils attaquent les cérémonies, les réunions du culte, mais encore celle des trappistes, des frères de la doctrine, des frères de la charité, etc. » M. Bellart faisait une digression sur l'utilité des ordres religieux ; ceci avait son but ; on voulait essayer les cours royales sur cette question : M. Bellart continuait : « Ces journaux ne voient dans la religion catholique qu'une source de fanatisme, d'orgueil et de persécution ; c'est le protestantisme qu'ils appellent ; leur odieux projet de miner la religion marche, et il est temps que la justice ouvre les yeux sur de telles fureurs. » Le procureur-général demandait la suspension du *Constitutionnel* pendant un mois, et attendu la récidive du *Courrier français*, sa suspension pendant trois mois. Ainsi l'attaque était portée au nom de la religion, ou, pour parler plus exactement, du parti prêtre ; on avait l'imprudence de saisir les cours royales précisément de la question brûlante

que M. de Montlosier avait soulevée; on allait droit aux embarras, aux querelles d'Église et de catholicisme. Ces procès offrirent les plus piquants détails et les questions les plus sérieuses. M. de Broë soutint l'accusation avec une habileté grave et spirituelle : « Nous avons reconnu, s'écriait-il, que des diffamations contre les ministres de la religion de l'État, soit en masse, soit en particulier, des attaques injurieuses fréquemment renouvelées contre les choses et les personnes, enfin un dénigrement perpétuel de tout ce qui tient à la religion catholique, portait atteinte au respect dû à cette religion; nous ne reviendrons pas sur ces vérités. Partout, dans la série des articles dénoncés, les écrivains, sous prétexte d'attaquer les jésuites, la congrégation, les missions, suivaient un système d'accusation contre le clergé catholique, et cherchaient à jeter des divisions en haine de la religion de l'État. » M. Dupin fut chargé de défendre le *Constitutionnel*, et la question allait à ce talent de texte et d'érudition ecclésiastique mêlé aux idées du parlement; M. Dupin s'élevait difficilement; les grandes vues n'étaient pas de son domaine et la question de tendance l'appelait précisément sur le terrain que l'avocat aimait à parcourir : « Est-ce attaquer la religion que de dénoncer les abus qui la déshonorent? Ne voit-on pas la tactique de ceux qui veulent confondre leurs intérêts avec ceux de la religion, et cacher la férule séculière sous le manteau spirituel? Ce qu'il y a de coupable et d'illégal en tout ceci, c'est l'introduction d'ordres religieux dans l'État, sans lois ni ordonnances qui les autorisent. » M. Mérilhou, qui visait à la célébrité politique par les journaux, chargé de la défense du *Courrier français*, faisait observer que de tous les articles incriminés, aucun n'offensait la religion, ni ses dogmes, ni ses mystères; il ne s'agissait que d'abus, de fautes ou de crimes, faits dont il offrait de prouver la vérité. « Loin d'intenter des procès, disait-il, on doit des éloges au *Courrier* pour le zèle et le courage qu'il met à combattre les dangers réels et les doctrines funestes; mais c'est un procès factice, substitué au procès véritable ; l'intérêt des jésuites a seul dicté cette poursuite comme un supplément

de la loi du sacrilége et de la diffamation. » M. de Broë, dans sa réplique, insista fortement sur la conviction intime qu'il avait de la tendance irréligieuse des articles incriminés : « Nous y voyons la religion de l'État indignement outragée, et le clergé en butte à tous les caractères de la diffamation. » M. Dupin reprochait à l'accusation d'employer tous ses efforts pour déplacer la question ; « il ne s'agit pas, s'écriait-il, de procès en diffamation, mais de procès de tendance. » Enfin arrivèrent les arrêts. C'était d'eux que devait dépendre la solution d'une véritable difficulté de gouvernement. La cour avait salué et saisi avec empressement le nouveau pouvoir dont l'investissait la loi de 1822; on faisait encore de la magistrature un corps politique dans l'État ; on réveillait ses vieilles antipathies contre les corporations religieuses! L'arrêt fut remarquable : « Considérant que si plusieurs des articles incriminés contiennent des expressions et même des phrases inconvenantes et répréhensibles, l'esprit résultant de l'ensemble de ces articles n'est pas de nature à porter atteinte au respect dû à la religion de l'État ; que ce n'est ni manquer à ce respect, ni abuser de la liberté de la presse, que de discuter l'introduction et l'établissement dans le royaume de toute association non autorisée par la loi, que de signaler des actes notoirement constants qui offensent la religion et les mœurs ; que les articles blâmables, quant à leur forme, ne portaient aucune atteinte à la religion. A la vérité quelques-uns présentaient ce caractère, mais ils étaient peu nombreux et avaient été provoqués par des circonstances que la cour considérait comme atténuantes ; ces circonstances résultaient principalement de l'introduction en France de corporations religieuses défendues par les lois, ainsi que des doctrines ultramontaines hautement professées depuis quelque temps par une partie du clergé français, et dont la propagation pourrait mettre en péril les libertés civiles et religieuses de la France ; par tous ces motifs, la cour déclarait n'y avoir lieu à prononcer la suspension requise. » C'était là plus qu'un arrêt ; c'était une haute manifestation de principes, une protestation de la magistrature contre la marche et la ten-

dance du Gouvernement. Les cours venaient ici d'exercer un véritable pouvoir politique ; le parti religieux dut reconnaître la faute qu'il avait faite en instituant les procès de tendance ; l'esprit de la magistrature échappait au Gouvernement, et l'impunité des écrivains devait en être la conséquence. Le ministère n'avait plus que la censure, arme temporaire, presque usée et tombant sans force devant l'opinion. Tous les pouvoirs indépendants, inamovibles, passèrent successivement à l'opposition ; des résistances qu'on n'avait pas prévues embarrassaient déjà tous les ressorts de l'administration. Et l'opinion du dehors, puissante, soulevée, saisissait toutes les circonstances pour se manifester ; chacun de ces arrêts de cours royales était salué par des acclamations unanimes. Rien de comparable à la popularité de M. Séguier, fier de la réputation qu'on avait faite à ses singularités spirituelles ; c'était une fête que ces échecs du Pouvoir, considéré dès lors comme un ennemi. Le Gouvernement, insensé qu'il était, ne voyait pas que cette puissance de l'opinion minait tout ce qui fait la force de l'autorité, et que toutes les consciences raisonnables lui retiraient leur appui. Ces manifestations des sentiments populaires se montrèrent surtout à l'occasion des funérailles du général Foy, noble talent de tribune, vite usé, parce que l'existence brûlante des hommes politiques dévore les entrailles. M. de Serres mourait à Naples, emportant dans la tombe la plus belle réputation d'orateur. Il succombait sous une disgrâce électorale, sous le poids d'une ingratitude du pays ; MM. de Serres et le général Foy avaient marqué l'un et l'autre une grande carrière, s'estimant haut, quoique placés dans une position différente ; je ne sache personne qui parlait avec plus d'enthousiasme du talent de M. de Serres que le général Foy, et du talent du général Foy que M. de Serres. Ils disparurent tous deux presque au même moment. Quand les sentiments publics sont fortement éprouvés, ils paraissent en toute chose, ils se saisissent d'un accident pour éclater ; les funérailles surtout éveillent ces émotions de l'âme ; elles sont comme une grande douleur d'un peuple qui voit tomber

l'homme public, le défenseur de ses droits; elles remuent l'imagination. C'est la robe sanglante qu'on montre à la multitude pour lui rappeler ce qu'elle perd et ce qui la menace. Aux funérailles du général Foy, le parti fit en quelque sorte le dénombrement de ses forces; elles étaient immenses en effet : le cercueil fut porté par des jeunes gens qui avaient demandé à rendre hommage à cette puissante dépouille. Le convoi partit à une heure, sous les coups d'une pluie battante avec le froid brouillard de décembre, et n'arriva qu'à six heures dans l'enceinte funèbre où tout un peuple se trouvait rassemblé. Les avenues étaient encombrées d'équipages. Un *de profundis* fut entonné par la foule, seule manifestation bruyante qu'on entendit, chant de mort qui retentissait au milieu des tombeaux. Plusieurs discours furent prononcés sur la pierre sépulcrale. « Saluons, s'écriait M. Casimir Périer, saluons une dernière fois, au nom de la patrie, au nom de l'éloquence, au nom de la sainte amitié, le guerrier, le citoyen, l'orateur, l'homme d'État illustre qui a bien mérité d'elles! » Il fut question dans ce discours de la famille du général. Foy ne laissait à ses enfants que la célébrité de son nom; M. Périer fit entrevoir la pensée de leur adoption par les admirateurs du talent de leur père : « Oui, nous le jurons », fut la réponse spontanée et unanime de toute cette assemblée; une souscription s'ouvrit dans tous les bureaux de journaux, pour lui ériger un monument et assurer à ses enfants une existence convenable; toutes les notabilités du parti libéral s'inscrivirent; la presse fit un appel à tous les rangs; M. Laffitte déposa 50 000 francs, M. le duc d'Orléans, 10 000, M. Casimir Périer, 10 000; les plus petites sommes furent également reçues, et au bout de quelques mois on avait réuni un million; premier exemple d'une telle munificence de parti! Le général Foy n'était point un homme de révolution; il laissa une réputation sans tache et sans reproche. Le Gouvernement fut frappé de l'ordre, de la discipline, de la douleur muette de cette multitude qui suivait le convoi; c'était comme une grande menace contre le Pouvoir. On lui disait : Voyez, comptez-nous, comp-

tez-vous, et en face de ce pays robuste, imbu de tout le matérialisme du XVIIIe siècle, jouez encore à la petite chapelle, faites des lois de sacrilége et instituez des communautés religieuses !

Il est dans la destinée des pouvoirs nés des partis, d'être souvent entraînés plus loin, contre leurs opinions et leurs propres principes, que ne le serait un gouvernement calme et réparateur. Qui aurait dit, par exemple, que ce serait le parti royaliste qui proclamerait l'indépendance de Saint-Domingue, consécration la plus explicite de tous les principes de la révolution ? Cela se fit ainsi pourtant : en voici la cause, que je ne saurais trop rappeler. Il y avait dans M. de Villèle deux hommes et deux pensées : chef de majorité, il faisait à cette majorité toute espèce de concession : chef du Cabinet, ministre des finances, il sentait bien que les fonds publics et le crédit de l'État n'arriveraient à bonne fin qu'en secondant le mouvement commercial et industriel. Ses rapports avec la banque, l'action du comte de Saint-Cricq qui avait auprès de lui une grande influence, l'entraînaient dans cette voie nouvelle et raisonnable. L'idée de faire reconnaître par l'Espagne les colonies d'Amérique lui souriait sous plusieurs rapports ; il espérait par là faire rentrer au Trésor les immenses avances que le Gouvernement français avait faites à Ferdinand ; il ne dissimulait pas non plus que le Nouveau-Monde, ouvert à l'industrie française, donnerait de grands débouchés aux produits des manufactures, et agrandirait en conséquence la fortune publique. Dans cette idée, l'émancipation de Saint-Domingue, colonie française révoltée, ne serait-elle pas d'un bon effet ? ne donnerait-on pas un exemple à Ferdinand pour l'émancipation de l'Amérique du Sud ? Et puis, on avait secouru les émigrés, n'était-il pas noble et utile de secourir les colons ? Tous ces résultats se liaient surtout dans la pensée de M. de Villèle à la hausse des fonds publics : la conversion ne s'était faite que partiellement et pour une très-petite quotité de rentes ; l'action de la presse en avait détourné les capitaux ; la confiance était ébranlée. Dès la promulgation de la loi sur la

conversion des rentes, la Caisse d'amortissement avait cessé de racheter des 5 pour 100, qui se soutenaient au-dessus du pair; les spéculations s'étaient portées sur le nouveau fonds; mais la baisse des consolidés anglais, qui de 96 où ils étaient au mois de janvier étaient tombés à 91, influa défavorablement sur les fonds de Paris; plusieurs banquiers intéressés à la bourse de Londres s'étaient retirés de la nôtre, et le 3 pour 100 flotta entre 75 et 74. Au terme assigné pour la conversion des inscriptions, le 5 août, une commission nommée pour constater le montant de ces conversions reconnut que la quotité des demandes de conversion s'élevait à 30 millions 688 000 fr.; les conversions opérées étaient de 30 millions 427 000 fr., lesquelles produisirent en 3 pour 100 une somme en rentes de 24 millions 459 000 fr.; d'où il résultait dans l'intérêt général de la dette une réduction de 6 millions, qui fut immédiatement appliquée au dégrèvement de la contribution foncière pour 1826. La nouvelle de l'émancipation de Saint-Domingue, jetée à la bourse, ne devait-elle pas produire un mouvement spontané et puissant de hausse? M. de Villèle persuada à Charles X que cet acte serait infiniment populaire. Le Roi n'y était pas très-opposé, et voici quelle était sur ce point sa secrète pensée; il la laissa échapper dans une conversation d'intimité. « Dans cette négociation, je n'ai pas considéré seulement les avantages du commerce et de la marine; mais je l'ai conclue surtout en faveur de la classe la plus malheureuse et la plus innocente de ses malheurs. On ne doit pas douter de la répugnance avec laquelle j'ai terminé cette affaire; je me trouvais vis-à-vis de Saint-Domingue dans la même position où mon frère s'était trouvé vis-à-vis de la France; il y avait trois partis à prendre: celui de faire la guerre, celui d'abandonner Saint-Domingue et les colons, enfin le troisième était de transiger; c'est celui que nous avons adopté et que mes ministres ont dû poursuivre. » Depuis une année, quelques négociations avaient été ouvertes avec le président de la république d'Haïti, dans le but de régler les conditions d'une émancipation longtemps sollicitée. Le Conseil du Roi, appelé à régler ces condi-

tions, délibéra sur plusieurs projets de traités ; et afin tout à la fois d'obtenir une indemnité considérable, des concessions pour le commerce, sans blesser trop ouvertement les croyances royalistes, le Cabinet arrêta les points suivants : 1°. que l'émancipation serait faite par ordonnance, c'est-à-dire dans la même forme qu'avait été concédée la Charte française ; 2°. l'indemnité fut fixée approximativement aux pertes que les colons avaient éprouvées, déduction faite de leur dette ; 3°. on stipulerait des avantages commerciaux tels que pouvait les espérer la métropole, émancipant ses colonies. Ces points arrêtés en Conseil et l'ordonnance signée, le ministre de la marine désigna M. de Mackau, esprit juste et ferme, qui avait eu quelques relations antérieures avec le président, pour porter le texte de l'ordonnance et en faire l'objet d'un traité spécial. M. de Mackau partit de Rochefort sur la frégate la *Circé*, porteur de l'ordonnance. D'après ses instructions, il devait se rendre immédiatement à la Martinique pour s'y concerter avec le gouverneur de cette colonie et avec le contre-amiral Jurrieu qui commandait la station française dans les Antilles. Il fut résolu que M. de Mackau appareillerait pour le Port-au-Prince avec une frégate et deux bricks, et que le reste de l'escadre, sous les ordres du contre-amiral Jurrieu, qui se composait de deux vaisseaux, huit frégates et trois bricks, ne partirait que quelques jours après la première division. A l'arrivée de M. de Mackau au Port-au-Prince, des commissaires désignés par le président d'Haïti ouvrirent sur-le-champ des conférences avec lui, mais elles duraient depuis plusieurs jours sans que l'on pût s'accorder. Les choses étaient dans cet état, et l'escadre de l'amiral Jurrieu allait bloquer le port de l'île, lorsque le président Boyer évoqua lui-même la négociation et entendit M. de Mackau. L'envoyé français représenta au président que, s'il entrait dans les vues de la métropole de se dessaisir au profit de toutes les nations du monopole du commerce de Saint-Domingue, la France ne voulait nullement s'opposer ni même se mêler des conditions, restrictions, de l'exclusion même que le gouvernement d'Haïti voudrait prononcer contre les Puis-

sances envers lesquelles il aurait des motifs pour le faire. « Je réponds de la franchise des explications que je vous donne, continua M. de Mackau ; je resterais même en otage pour vous garantir qu'elles sont dans les vues de mon gouvernement, mais je ne puis changer un seul mot à l'ordonnance que j'ai été chargé de vous porter. » Le président Boyer répondit « que d'après les explications qui lui avaient été données, et confiant dans la loyauté du roi de France, il acceptait au nom du peuple d'Haïti l'ordonnance de S. M., et qu'il allait faire les dispositions nécessaires pour qu'elle fût entérinée au Sénat. » Cet entérinement eut lieu avec quelque opposition de la part de la faction républicaine, qui repoussait l'ordonnance. Le président s'était trop engagé : les formes du traité, quoique expliquées par le Gouvernement français, avaient blessé le Sénat ; les engagements pécuniaires arrêtés dépassaient les moyens de Saint-Domingue. Après plusieurs jours de fêtes, M. de Mackau quitta la République, ayant à son bord trois envoyés, qui se rendaient en France pour satisfaire aux conditions du traité. Ils arrivèrent à Brest le 10 août, et une dépêche télégraphique annonça à la Bourse que l'ordonnance sur Haïti avait été reçue avec respect et reconnaissance. Au reste, quelles que fussent les nuances qui divisaient les partis, cette mesure sur Saint-Domingue fut bien accueillie par l'opinion ; on y voyait moins encore l'indemnité aux colons, que de nombreux débouchés ouverts aux manufactures et de nouvelles voies aux spéculations. La Restauration réparait tous les malheurs, fermait toutes les plaies : les émigrés avaient été secourus ; c'était le tour des colons. Un emprunt fut résolu, pour couvrir le premier paiement de l'indemnité ; on ne put le négocier à des conditions aussi favorables que les commissaires haïtiens l'espéraient, le crédit de l'Angleterre éprouvant une crise alarmante, par suite de ses spéculations faites avec les nouveaux États de l'Amérique méridionale ; les États populaires obtiennent difficilement les capitaux. Rapprochement curieux à faire ! tandis que le crédit de la Restauration s'accroissait dans une progression inouïe, des deux emprunts favorisés par le libé-

ralisme, le premier, celui des Cortès, croulait sans même qu'on pût obtenir les intérêts ; le second, celui d'Haïti, ne pouvait arriver à fin qu'à un taux très-modique, et encore avec des conditions et des garanties. Une séance d'adjudication eut lieu chez M. Ternaux ; deux compagnies françaises se présentèrent et offrirent chacune séparément de prendre l'emprunt au taux de 76 fr. ; mais les commissaires déclarèrent qu'ils avaient fixé le *minimum* à 90 fr., et qu'ils ne pouvaient consentir à l'amoindrir. Le lendemain l'emprunt fut adjugé à l'amiable à 80 fr., à une compagnie composée de MM. Laffitte, Rotschild frères, Haguenau, Blanc-Colin, Ardouin, César de Lapanouze, Paravey et compagnie, et du syndicat des receveurs-généraux.

Je répète que l'émancipation de Saint-Domingue avait eu pour premier objet de donner l'exemple à l'Espagne. M. de Villèle désirait l'émancipation de l'Amérique aux mêmes conditions ; M. Canning la pressait vivement, car la crise financière que subissait l'Angleterre, l'abaissement des emprunts des nouvelles colonies, faisaient désirer qu'une reconnaissance par la Métropole pût restaurer le crédit et l'existence des nouveaux États de l'Amérique du Sud. On a rapporté déjà les conférences qui s'étaient sur ce point engagées avec le prince de Polignac ; l'Espagne paraissait inflexible. Au mois de janvier 1825, le chargé d'affaires d'Angleterre auprès de Ferdinand communiqua au Gouvernement espagnol une note par laquelle il lui notifiait la reconnaissance virtuelle des colonies espagnoles par l'Angleterre. Cette note suscita une violente opposition dans le conseil du roi Ferdinand, et M. Zéa, chargé de répondre d'une manière ferme et positive à ces communications, déclarait « que S. M. C. protestait de la manière la plus solennelle contre les mesures annoncées par le Gouvernement britannique, comme portant atteinte aux conventions existantes et aux droits imprescriptibles du trône espagnol. » Une nouvelle note de M. Canning exposait « que l'Angleterre n'avait ni la prétention ni le désir de contrôler la conduite de S. M. C., mais que la conduite du Cabinet britannique se trouvait complétement justifiée par la déclaration de

M. Zéa, puisque tous les ménagements, même les plus prolongés, n'auraient pas satisfait l'Espagne. Quant à la protestation, contre quoi l'Espagne proteste-t-elle? l'Angleterre n'avait enfreint aucun traité, et la reconnaissance qu'elle accordait aux nouveaux États ne décidait aucune question de droit. M. Canning exprimait le désir de voir terminer une discussion qui était sans aucun objet. » A ces explications, le gouvernement de Ferdinand répondit par les préparatifs d'une expédition au Ferrol, destinée pour La Havane, et de là à Vera-Cruz. La France s'était jointe moins chaudement que M. Canning aux pressantes sollicitations pour la liberté des colonies espagnoles; ses remontrances avaient été reçues sans attention: son influence se perdait en Espagne; le Gouvernement ne voulait ni charte ni garantie; il se proclamait absolu et établissait son existence sur ce principe. Un modèle de déclaration royale, envoyé à la légation française par M. Calomarde, disait: « J'ai appris avec la plus vive douleur que depuis quelque temps on fait circuler des bruits alarmants, tendant à faire croire qu'on me conseille et qu'on veut m'obliger à faire des innovations dans le système actuel de gouvernement; altérant les anciennes lois de l'État et mettant des limites à mon autorité. En conséquence, je déclare que non-seulement je suis décidé à conserver intacts et dans toute leur plénitude les droits de ma souveraineté, sans en céder dans aucun temps la moindre partie, ni permettre l'établissement de chambres ni d'autres institutions, quelle que soit leur dénomination, contraires à nos lois et en opposition avec nos mœurs: mais que même j'ai l'assurance la plus positive que tous mes augustes alliés continueront d'appuyer l'autorité de ma couronne, sans conseiller ni proposer, directement ou indirectement, aucune innovation dans les formes de mon gouvernement. » Néanmoins, l'occupation des troupes françaises se continuait dans cette crise. La conspiration armée de Bessière éclata, aux cris de *vive la religion! vive le pouvoir absolu! mort aux Français!* Ce mouvement fut réprimé; et M. de Villèle, d'accord avec M. Canning, voulut encore profiter des petites velléités constitutionnelles de Ferdinand pour obtenir la

reconnaissance des colonies. Efforts impuissants ! La camarilla fut plus que jamais opposée à l'affranchissement. M. Zéa, qu'on avait cherché à attirer à ce système, fut remplacé par le duc de l'Infantado, et au lieu de la reconnaissance des colonies qu'on espérait, le Cabinet de Madrid fit poser par ses agents les questions suivantes : « Quels seraient les moyens de pacifier les colonies et de les faire rentrer dans l'obéissance de la métropole ? » Ainsi on espérait encore à Madrid la soumission des Amériques par la force. Restaient toujours les difficultés de finances, car la violence ne crée pas de ressources. Comment trouver à emprunter, si l'on ne donnait pas à l'Europe la garantie d'un système de crédit régulier ? Un décret fut rendu le 14 novembre 1825, dans le dessein de remplacer par l'exactitude et la régularité matérielle la confiance morale qui s'attache à un système libéral. Il enjoignait aux ministres de former annuellement le budget de leur ministère par chapitre de dépenses ; ils devaient les soumettre au Conseil qui les ferait approuver par le Roi. Le clergé porta ses subsides à 30 millions de réaux ; on devait le faire contribuer d'une somme plus considérable pour l'amortissement de la dette de l'État. » M. de Villèle se montrait fort mécontent de ces répugnances de l'Espagne pour un système de liberté raisonnable, car elles jetaient le pouvoir de Ferdinand dans l'impuissance absolue de tenir ses engagements envers la France. Les troupes de l'occupation étaient menacées par les *exaltados*, qui comparaient même déjà quelques régiments, qui se réunissaient sur les Pyrénées, aux armées impériales qui foulèrent le sol brûlant de la Péninsule en 1808. On ne pouvait rien obtenir du Gouvernement de Ferdinand, qui échappait à l'action de toute pensée simple et modérée. M. de Moustier, qui avait remplacé M. de Talaru, à l'encontre de ses instructions favorisait indirectement cette tendance de la camarilla.

Ce qui compliquait encore la situation, c'était le Portugal agité. La conduite étourdie de M. Hyde de Neuville avait été un peu trop dessinée pour la position complexe et mitoyenne de M. de Villèle ; il fut rappelé de Lisbonne. Depuis, d'autres évé-

nements étaient survenus : l'instruction de la procédure sur les derniers mouvements séditieux se poursuivait et révélait en entier le but du complot, qui était de détrôner le Roi et de remettre le gouvernement à la Reine et à l'infant don Miguel. Le Roi avait publié un décret d'amnistie pour les auteurs de tous ces troubles, et ordonné que toutes les pièces de la procédure fussent brûlées ; mais toutes ces concessions royales ne calmaient pas le parti amnistié, il devenait de jour en jour plus hardi. Une proclamation séditieuse, affichée à Lisbonne ainsi que dans les grandes villes du royaume, Porto, Braga, Villa-Réal, disait que le bannissement de l'infant don Miguel devait être attribué aux sourdes intrigues de l'Angleterre et de la France. « La nation ne pouvait être heureuse qu'avec une régence présidée par la Reine, régence que protégeraient les Gouvernements européens. » Dans cette agitation des esprits, quelle résolution allaient prendre les Cabinets ? La pensée de M. Canning était ici de conserver la vieille suprématie de l'Angleterre sur le Portugal, et surtout de préparer la pleine exécution de son idée dominante, la séparation du Brésil d'avec sa métropole : c'était un nouvel acheminement vers l'affranchissement des Amériques. Les capitaux de l'Angleterre étaient fortement engagés dans les nouveaux États, et M. Canning espérait qu'une reconnaissance formelle et générale relèverait la confiance publique. L'Angleterre fit des traités de commerce avec le Brésil, stipula des avantages au profit de la navigation britannique. En reconnaissant le Brésil comme État indépendant, le ministère anglais semblait inviter les autres Cabinets à entrer dans cette voie, et y prenait position ; il voulait surtout relever la confiance des capitalistes exposés à une véritable tempête. Quand les opérations commerciales sont engagées dans une route périlleuse, il est difficile d'en arrêter la tendance. L'Angleterre subit la crise financière qu'elle s'était faite. Depuis quelque temps une fureur de spéculations s'était manifestée ; les capitaux jetés dans les diverses associations se montaient au chiffre effrayant de 1 milliard 307 millions. Les banques avaient vu une occasion favorable d'accroître leurs profits en multipliant

leurs émissions de billets; elles l'avaient saisie : chacun leur offrait des lettres de change qui, dans la réalité, n'étaient que des emprunts faits à ces banques. Les signatures étaient peu solvables, on les avait prises de toutes mains : ce système devait donc crouler à la plus simple terreur panique qui donnerait lieu à des demandes nombreuses et simultanées aux banques de province; et c'est ce qui arriva. Ajoutez d'autres considérations : l'exportation du numéraire sur le continent avait rendu le change avec l'étranger défavorable à l'Angleterre; et l'énorme quantité de produits manufacturés, exportés dans divers pays, et surtout en Amérique, n'ayant point trouvé de consommation, toutes les cargaisons étaient revenues comme elles étaient parties. Le besoin d'argent se faisait vivement sentir; les capitaux se resserrèrent, les produits de l'industrie s'avilirent, la banque d'Angleterre réduisit ses escomptes, plusieurs banques des comtés se déclarèrent insolvables, et les 3 pour 100 consolidés, qui au commencement de l'année étaient au-dessus de 94, tombèrent à 80 3/4. Un grand nombre d'associations étaient dissoutes ou en faillite, les manufactures avaient suspendu leurs travaux. Quel spectacle effrayant que cette situation de la Grande-Bretagne! Cette monarchie si riche voyait son système financier menacé d'une chute totale; l'industrie était surchargée de ses produits, et une détresse générale formait l'alarmant contraste de cette prospérité dont les ministres faisaient naguère au Parlement des tableaux si flatteurs. Et cependant cette crise passagère jeta l'Angleterre dans une voie de progrès; elle dut chercher en elle-même toutes les ressources : tant il est vrai que les nations tirent quelquefois de hauts bienfaits d'un accident fatal! Des rapports successifs et continus de la France et de l'Angleterre sur la double question d'Espagne et de Portugal, était résulté un besoin plus pressant de se rapprocher, de préparer entre elles des rapports d'alliance politique et commerciale. M. de Villèle avait été séduit par la large manière de procéder de M. Canning, et il abondait déjà dans quelques-unes de ses idées d'économie sociale et de liberté industrielle. Les modifications de l'acte de naviga-

tion avaient été populaires en Angleterre; des traités de commerce étaient conclus avec la Suède, le Danemark, les villes anséatiques et les nouveaux États américains; le commerce des colonies anglaises fut ouvert à toutes les nations amies, sauf quelques restrictions pour certains objets de fabrication d'une importance majeure pour la métropole. On créa des ports francs où les marchandises de toutes les parties du monde devaient être déposées en exemption de droits jusqu'à leur réexportation; les possessions anglaises purent faire des cargaisons d'un lieu de l'Europe à un autre, pourvu que ce fût à bord d'un navire national. Cette mesure conservait à la Grande-Bretagne le commerce des colonies et le bénéfice du cabotage. Enfin des réductions de divers droits furent faites sur les objets importés de l'étranger. M. Huskisson était venu en France, cherchant à faciliter le système des douanes; il avait trouvé un habile adversaire dans M. de Saint-Cricq, administrateur de l'Empire, et conservant quelques-uns des préjugés manufacturiers et prohibitifs. On n'avait jusqu'alors que de très-faibles résultats, mais de cette fréquence de rapports, de ce frottement, il était au moins sorti la possibilité d'un rapprochement plus intime avec l'Angleterre. Le prince de Polignac ne cessait d'en signaler la nécessité dans ses dépêches.

Un grand événement survenu inopinément semblait favoriser ces premiers rapprochements avec la Grande-Bretagne, je veux dire la mort d'Alexandre. Comme il arrive toujours dans ces disparitions subites de souverains, particulièrement en Russie, on attribua la mort de l'Empereur au poison ou à la violence. C'était l'opinion vulgaire dans la population moscovite : il faut se défendre de ce besoin de causes extraordinaires, de présages que les peuples aiment à trouver à la chute de chaque grande tête; c'est la comète de Jules César. Voici les détails qui parvinrent au Cabinet français par les dépêches de M. de La Ferronnays : l'Empereur fut pris d'un refroidissement suivi par de violents accès de fièvre; dans le principe, Alexandre refusait toutes sortes de remèdes; il écrivait à sa mère : « Il n'y a rien

à craindre, ma chère mère, il me faut seulement un peu de calme et du repos. » Et pendant ce temps la maladie faisait des progrès rapides. L'érysipèle que le Czar avait à la jambe rentra, accident dont il fut vivement frappé : « Je mourrai comme ma sœur », disait-il à ceux qui l'entouraient. Il avait bien prévu; quelques jours après, il était dans une telle faiblesse, qu'il ne pouvait ni parler, ni même avaler les remèdes qu'on lui administrait; son état de léthargie continuelle n'était coupé que par de courts intervalles agités par le délire. Enfin un courrier, vêtu de noir, apporta la nouvelle de la mort de l'Empereur. Au sein de l'église de Saint-Pétersbourg, tandis que l'Impératrice mère, agenouillée, faisait des vœux pour la vie de son fils, le métropolitain apparut avec un christ couvert d'un crêpe, et les chants de mort commencèrent. Ainsi disparaissait de la scène politique, de ce grand monde où les hommes et les choses avaient passé comme des ombres, le Prince qui avait exercé la plus haute influence sur toutes les affaires de l'Europe depuis douze ans. Tout le livre que j'écris, tous les temps que je rappelle sont pleins de cette vie si puissante sur la destinée des empires. Le caractère d'Alexandre fut une réunion des plus marqués contrastes, de la grandeur d'âme et de la petitesse de vues, de la générosité et de l'ambition. Il voulait le bruit, l'éclat, la postérité; et, comme dominant tous les traits, cette mélancolique idée de la prédestination et de la mort. Quelques mois avant son voyage, Alexandre, par un temps sombre, avait demandé en plein jour des bougies pour écrire : quand il eut fini ses lettres, son valet de chambre chercha à plusieurs reprises à les éteindre : « Et pourquoi ? lui dit Alexandre. — Parce qu'on croirait qu'il y a un mort. » Le Czar pâlit, et cette circonstance resta gravée en sa pensée; il la rappela au chevet de son lit, quelques moments avant d'expirer. Jamais prince n'avait joué un rôle aussi influent dans les événements politiques : souverain d'un immense empire, ses conseils régirent non seulement ses États, mais tous les Cabinets du Continent; rien ne se fit pendant douze ans que par sa volonté, et cette volonté était mobile, variable; il passait

facilement d'une résolution à une autre, sous les mille influences qui gouvernaient autour de lui. D'abord préoccupé des idées libérales, il leur donna une forte et grande impulsion en Europe. La générosité de ses sentiments lui fit protéger les libertés du peuple, et la Pologne lui dut une ombre d'existence. Puis, à la fin de sa vie, il se donna une autre mission, car tout dans ce caractère portait l'empreinte d'une mission. Il voulut réprimer l'esprit des révolutions, et particulièrement les sociétés secrètes qui paraissaient redoutables à son esprit profondément mystique. Dans ses derniers jours, il ne parlait que des *carbonari*, que de ces conjurations militaires qui menaçaient d'engloutir les couronnes. Il avait raison sans doute; ces sociétés s'étaient alors étendues de la Pologne à travers la Russie; elles pénétraient dans sa garde. Fondées depuis 1817, elles exerçaient principalement leur influence au sein de l'armée; plusieurs officiers, tous des premières maisons de l'empire, rêvaient le gouvernement représentatif, les institutions républicaines, les libertés; idées fort peu analogues à cette civilisation russe, mélange de lumière et de ténèbres, de barbarie et de dissolution, vie de nation avancée avant d'être accomplie. Ces plans de réforme et de constitution étaient propagés parmi les officiers; on parlait même de l'assassinat de l'Empereur; ce projet, plusieurs fois annoncé et abandonné, avait été remis en mai 1826. Dans les derniers temps de la vie d'Alexandre, ces sociétés avaient pris une nouvelle énergie: deux comités étaient établis. A leur tête étaient le prince Serge Trubetzkoy, le prince Obolensky, ainsi que plusieurs autres officiers de la maison Mourawieff, tant de la garde impériale que de la garnison. Lorsque la mort d'Alexandre fut connue à Saint-Pétersbourg, les sociétés secrètes éclatèrent par la révolte; et voici à quelle occasion. On sut que le grand-duc Constantin, qui par ordre de naissance devait succéder à Alexandre, avait renoncé à la couronne depuis plus de trois ans; que cet acte, déposé dans les archives de l'empire, avait été ouvert après la mort du Czar. Le czarewitch Nicolas avait donc été proclamé empereur; mais plusieurs officiers annoncèrent aux soldats que

la renonciation du duc Constantin était fausse, et que le serment qu'on leur demandait était une infraction solennelle aux droits de leur légitime souverain. On comptait environ soixante conjurés, la plupart officiers dans les régiments de la garde. Le 26 décembre, jour désigné pour la prestation du serment, les régiments de Moscou, les grenadiers du corps et les marins de la garde s'insurgèrent aux cris de *vive l'empereur Constantin!* « On nous trompe, disait le prince Stchepine à la tête de ces régiments; le grand-duc Constantin n'a point renoncé à la couronne; il est dans les fers; main basse sur tous ceux qui ne lui resteront pas fidèles! » Et il fit charger les armes; plusieurs généraux envoyés en parlementaires furent blessés par ces troupes révoltées qui se mirent en marche vers la place du sénat, où se réunirent bientôt quinze à dix-huit cents soldats ainsi qu'un grand nombre d'individus en habit bourgeois, armés de poignards et de pistolets. Ce rassemblement prenait un caractère sérieux; déjà la populace s'en mêlait. La présence d'une force militaire devint indispensable; le comte Miloradowitch, gouverneur de Pétersbourg, s'avança vers les mutins; il espérait que sa voix les ferait rentrer dans le devoir; mais le malheureux général fut tué d'un coup de pistolet. Tous les moyens de persuasion furent épuisés; on eut recours à la force; des canons furent braqués, et après quelques instants d'un combat meurtrier, les rebelles se virent réduits à prendre la fuite; pendant la nuit les patrouilles qui parcouraient la ville en arrêtèrent un grand nombre. Dans ce mouvement, le nouveau Czar Nicolas montra de l'énergie et du courage une capacité de premier ordre. Quoi qu'il pût arriver de ces révolutions de palais, il était évident que la Russie devait être annulée pendant quelque temps au moins. Le jeune empereur Nicolas cherchant à rattacher les liens de l'alliance avait écrit à Charles X « qu'il marcherait de tout son pouvoir sur les traces de son auguste frère, professant la même fidélité aux engagements contractés par la Russie, le même respect pour tous les droits que consacrent les traités existants, le même attachement aux maximes conservatrices de la paix générale et des liens

qui subsistent entre toutes les Puissances. » M. Pozzo di Borgo, qui avait exercé une si haute influence dans tous les événements de la Restauration, fut confirmé dans son poste d'ambassadeur, quoiqu'il n'inspirât pas la même confiance au nouveau Czar. On ne se dissimulait pas à Paris et à Londres que le premier acte de l'Empereur devait être une guerre contre la Turquie, la plus populaire de toutes les idées en Russie, moyen de détourner les hostilités contre l'avénement. Les Russes, qui croyaient à la mort violente d'Alexandre, l'attribuaient à cette obstination de maintenir la paix, tandis que tout l'empire demandait la guerre comme un acte de foi religieuse. Ceux qui croyaient à la mort naturelle disaient qu'elle était une punition du ciel vengeur de l'indifférence du Czar pour la sainte cause des Grecs. En tous les cas, n'était-ce pas le meilleur moyen de réprimer les séditions militaires, que de faire mouvoir de grandes masses, et d'aller à l'ennemi? M. Canning, qui envisageait l'étendue de cette question, s'en était ouvert tout à la fois aux Cabinets de Vienne et de Paris; la France devait profiter de cette heureuse crise pour se replacer à son rang de médiatrice et de grande nation.

Des récentes promotions dans le corps diplomatique français révélaient la tendance du parti religieux; le marquis de Moustier restait à Madrid, et comme si la camarilla avait eu besoin de renfort, on donnait au Portugal le duc de Rauzan, si protégé par Mme de Duras. Un choix seulement était en dehors de cette influence, celui de M. de Rayneval en Suisse, où il remplaçait M. Aug. de Talleyrand. La protection de M. le Dauphin improvisait M. de Saint-Priest à l'ambassade de Prusse. Nommait-on des ministres d'État, le cardinal de La Fare était placé en tête, et par la protection de M. de Moustier on faisait passer au même titre le comte de Laforest, homme de l'Empire, de sa diplomatie, et qui servait le ministère Villèle à la Chambre des Pairs, avec un dévouement difficile à qualifier. Il y avait peu de changements de préfets, mais tous étaient pris dans une même couleur. La session législative était fixée pour le 30 janvier; la position des partis n'était pas modifiée; on devait avoir en face

la même majorité et la même minorité. Deux élections avaient eu lieu ; elles n'avaient signalé aucun changement dans l'opinion des électeurs. Le général Sébastiani avait remplacé le général Foy, et il devait ambitionner, mais inutilement, de remplacer cette grande parole à la tribune ! Le marquis de Neuville, si rapproché de la famille de M. de Villèle, remplaçait M. de Vérigny ; on avait opposé à ce candidat M. Dupin aîné, que les récents procès du *Constitutionnel* et du *Courrier français* avaient porté à la célébrité. Il échoua néanmoins dans cette première tentative. La majorité n'ayant point changé, il s'agissait d'arrêter quelles concessions on lui ferait cette année. Le parti religieux était effrayé de la liberté de la presse ; il ne pouvait vivre avec elle ; il devait donc imposer une loi plus répressive, plus puissante ; car l'autre était tombée en quelque sorte par la justice. Le Conseil remontra que la Couronne ne devait pas prendre l'initiative en cette circonstance : c'était peut-être pour se faire forcer la main. Mais se présenterait-on à la majorité sans une mesure qu'elle pût faire sienne, sans une concession à ses principes ? Il fallait faire sanctionner l'indépendance de Saint-Domingue, émancipation si hostile aux scrupules royalistes de la droite. M. de Villèle était inquiet ; ce projet était le sien propre, sa conception privilégiée, comme l'avait été, dans la dernière session, le 3 pour 100. Il résolut de donner satisfaction. Parmi les vœux exprimés par la droite, il en était un renouvelé chaque année par les conseils géraux : ces conseils appelaient une mesure pour empêcher le morcellement de la propriété, ruine terrible pour l'avenir de la monarchie et de la société. Le Code civil, avec son égalité de partage, paraissait une puissance destructive et démocratique. La substitution et le droit d'aînesse leur semblaient un remède. Voyez, disait-on : la grande propriété s'efface et périt ; les petits propriétaires sont maîtres du sol ; ils envahissent les élections et les empreignent de démocratie ! Ainsi, après avoir remué les consciences dans la session précédente, on allait effrayer les familles, troubler le toit domestique, et tout cela pour corriger un fait indestructible ! Il n'est pas dans la mission d'un gouvernement

de gémir sur le passé, mais de régler et de dominer le présent ! Mais ne fallait-il pas subir les idées de M. de Bonald, constituer la société telle qu'il la concevait, sous peine de voir la majorité disparaître et s'évanouir ? M. de Peyronnet porta donc au Conseil un projet de loi sur cette matière. « Dans toute succession déférée à la ligne directe descendante, et payant 300 fr. d'impôt foncier, si le défunt n'avait pas disposé de la quotité disponible, cette quotité serait attribuée, à titre de préciput légal, au premier-né des enfants mâles du propriétaire décédé ; si le défunt avait disposé d'une partie de la quotité disponible, le préciput légal se composerait de la partie de cette quotité dont il n'aurait pas disposé. Les biens dont il était permis de disposer, d'après le Code civil, pouvaient être donnés, en tout ou en partie, par acte entre-vifs ou testamentaire, avec la charge de les rendre à un ou plusieurs enfants du donataire, nés ou à naître, jusqu'au deuxième degré inclusivement. » On retournait les dispositions du Code civil ; à l'égalité des partages, qui était le fondement de la loi commune, on substituait l'aînesse, on faisait revivre les substitutions proscrites depuis l'Assemblée constituante. Quelle agitation profonde n'allait-on pas jeter ! J'affirme que le ministère ne crut pas à ce grand saisissement de l'opinion ; et pourtant il était facile de voir qu'on s'attaquait aux sentiments les plus vifs, les plus passionnés de la nature : les hommes tiennent à la famille avant d'appartenir à la société ; et quand la loi politique fait violence aux affections domestiques, tout est ébranlé dans l'État. Au fond, une aristocratie qui se limitait aux électeurs de 300 f. était puérile et ne répondait à rien. M. de Peyronnet défendit son projet avec un talent remarquable devant le conseil du Roi ; il devint dès ce moment le ministre de prédilection de la droite et du parti religieux surtout : on préférait son zèle haut, sa parole décidée aux incertitudes et aux timidités de M. de Villèle. On ne pardonnait au président du Conseil que parce qu'il faisait parfaitement les affaires d'argent du parti. Les autres ministres étaient entièrement effacés : aux affaires étrangères, M. de Damas n'était que le secrétaire de la présidence du Conseil ; toutes

les grandes affaires aboutissaient au chef du ministère ; l'Europe n'était pas humiliée à ce point de passer dans la tête politique de M. de Damas ; à la guerre, M. de Clermont-Tonnerre s'occupait d'organisation, de remaniement, et d'imprimer à l'armée, pardessus tout, l'esprit religieux. C'est M. de Clermont-Tonnerre qui porta la main sur l'admirable création des vétérans, armée toujours prête et sans solde. A l'intérieur, M. de Corbière vivait dans une espèce de somnambulisme qui ne se réveillait que pour quelques petites persécutions sans résultat ; M. de Chabrol, à la marine, administrait avec quelque habileté et sans bruit un département presque en dehors du mouvement politique. M. de Villèle avait porté au Conseil le projet de loi sur l'émancipation de Saint-Domingue et l'indemnité des colons ; il offrait plus d'une difficulté sérieuse, et le ministre ne se l'était pas dissimulé. Du côté libéral, il y avait approbation quant au principe de l'émancipation et de ses conséquences commerciales ; mais ne devait-il pas naturellement soulever la question des limites de la souveraineté : savoir si le Roi pouvait céder tout ou partie du territoire sans le concours des Chambres ; et de plus, si cette forme d'ordonnance n'était pas un mode bizarre et sans garantie ? Du côté de l'opposition royaliste, on devait attaquer la mesure dans son essence même : on avait donné la liberté à une colonie d'esclaves révoltés ! on avait consacré le principe de la révolution dans ce qu'il avait de plus odieux ! Afin d'atténuer autant que possible cette double opposition, M. de Villèle voulut réduire le débat à une simple question financière, et en faire, en quelque sorte, une simple pensée d'indemnité. Son projet, sans s'occuper de la légitimité de l'ordonnance d'émancipation, portait qu'une somme de 150 millions de francs serait répartie intégralement entre les anciens colons de Saint-Domingue, c'est-à-dire entre les anciens propriétaires de biens-fonds situés à Saint-Domingue, soit à leurs héritiers légataires, ou ayants cause. L'indemnité, délivrée par cinquième, et d'année en année, porterait intérêt ; l'excédant ou le déficit, lorsque la liquidation serait terminée, accroîtrait ou diminuerait le dernier cinquième. Il ne serait perçu

aucun droit de succession sur cette indemnité. C'était, à peu de chose près, le même mode que pour l'indemnité des émigrés. M. de Villèle espérait quelquefois les faire pardonner avec l'idée qu'on secourait une double infortune.

Les deux projets, l'un sur le droit d'aînesse, l'autre sur Saint-Domingue, devaient former les lois de la session ; on avait jusque-là résisté au parti religieux demandant avec insistance des lois répressives sur la presse; M. de Villèle avait répondu à ses plus impétueux amis : « A chaque année suffit sa tâche; procédons lentement; obtenons d'abord toutes nos lois financières, puis nous arriverons aux journaux; c'est notre intérêt comme le vôtre. » Les modérés de la réunion Piet ne pouvaient plus conduire leurs collègues de droite; il y avait un cri général contre la presse, depuis surtout qu'elle s'appliquait spécialement à dénoncer le parti religieux et les jésuites. La coterie de M. de Rougé, implacable adversaire des journaux, avait fait des sorties amères contre M. de Villèle, qu'elle accusait de trop se préoccuper des intérêts de révolution, sans penser à la protection du trône et de la religion de saint Louis. On ne lui céda point cette fois; on voulut se faire forcer la main. Le discours de la Couronne ne fut que l'expression de la situation ministérielle; il annonçait « qu'une convention avait été conclue avec la Grande-Bretagne, qui devait rendre moins onéreuses les conditions auxquelles était soumise la navigation des deux pays. Cet arrangement devait donner des résultats heureux pour le commerce maritime. Le temps était enfin venu de fermer une plaie douloureuse, et de fixer définitivement le sort de Saint-Domingue; la séparation de cette colonie, perdue pour la France depuis plus de trente ans, ne devait troubler en rien la sécurité de celles qu'elle conservait encore. Une loi étant nécessaire pour la répartition de l'indemnité, elle serait proposée. » La législation devait, par des améliorations successives, pourvoir aux besoins de la société; le morcellement de la propriété foncière, contraire au principe monarchique, affaiblissait les garanties données par la Charte au trône et aux sujets. La conservation

des familles étant le premier besoin des États, était surtout celui de la France après tant de vicissitudes. « Une heureuse harmonie, ajoutait le Roi en terminant, s'est établie entre mes alliés et moi ; j'ai la confiance que rien ne l'altérera. J'ai à déplorer la perte d'un magnanime souverain, mais son successeur marchera sur ses traces ; cette année nous obtiendrons encore un dégrèvement de 19 millions sur les contributions foncières ; enfin je veillerai avec une égale sollicitude aux besoins de notre France ; je saurai concilier les libertés légales, le maintien de l'ordre et la répression de la licence. » Cette dernière phrase ne s'exprimait ni clairement ni explicitement : maintenir les libertés légales, réprimer la licence ; tout cela restait dans ce vague que la Chambre se croyait appelée à préciser et à développer. J'ai quelque certitude que le ministre s'entendit avec la commission pour le développement de cette pensée. Il joua ici un double jeu. Au dehors, il parut résister au mouvement de la majorité ; dans l'intimité, il promettait aux chefs de la coterie Rougé qu'on en finirait avec la presse ; après la session n'avait-on pas la censure facultative, et puis, pour attaquer de face les journaux, il fallait les abandonner à leurs fureurs, et en quelque sorte constater leurs délits. La commission déposa néanmoins ses impatiences dans un paragraphe de l'adresse ; elle appelait positivement des mesures répressives contre la licence des journaux. Au fond, le ministère fut bien aise de cette phrase qu'il eut l'air néanmoins de faire combattre dans les débats. Ces débats avaient présenté une vivacité peu commune ; l'émancipation de Saint-Domingue avait prêté aux déclamations de la droite extrême ; et M. de La Bourdonnaye avait pu s'écrier : Vous perdez la monarchie ! On attaqua le ministère sur sa malheureuse situation avec l'Espagne. M. Benjamin-Constant avait proposé un paragraphe sur la Grèce ; il suppliait le Roi de sauver les débris malheureux d'une grande nation. Enfin était arrivée la phrase du comité Rougé, et, dans sa discussion, la droite réduite à ses boules, séparée du centre droit, avait montré qu'elle était maîtresse des délibérations ; le paragraphe fut voté,

et le ministère put se montrer mécontent de cette impatience. Quand l'adresse fut présentée, le Roi fit allusion dans sa réponse à cette persistance de la Chambre pour la répression des journaux. « J'apprécie vos sentiments, disait S. M.; je veille, ainsi que je vous l'ai dit, à tous vos intérêts. Ayez en moi cette confiance que j'ai en vous. Si je pensais que quelque inconvénient, que quelque malheur public pût nous menacer, soyez persuadés que je m'adresserais à vous avec confiance pour obtenir les moyens d'arrêter ce qui pourrait être contraire au maintien de notre repos. Mais, en attendant, soyez sûrs que j'ai l'œil ouvert sur tout ce qui se passe, et si je ne vous demande rien, c'est que je sens en moi assez de forces pour pouvoir réprimer ceux qui voudraient troubler le bonheur public. » Tout cela était-il un peu joué? Je crois réellement qu'à cette époque Charles X n'était pas encore entré dans la pensée d'une répression violente. Le ministère n'était pas aussi franc de jeu, et tout en se donnant la popularité d'un refus, il déclara à la majorité qu'elle serait contente.

Dès lors M. de Peyronnet s'occupa de préparer en silence ce fameux projet de loi sur la presse qui devait occuper, je dirai presque absorber la session suivante. Pour seconder ces promesses, la Chambre se hâta de manifester son esprit hostile aux journaux dès l'ouverture de la session. La susceptibilité des corps est d'autant plus grande qu'ils sont plus fautifs et plus justement attaqués. Quand une Chambre est profondément corrompue, ne l'accusez pas de corruption, autrement elle vous étouffe, car ce cri l'importune; elle suspendra tout, sacrifiera tout, intérêt public et privé, pour satisfaire sa petite vengeance; elle voudra proclamer elle-même qu'elle est vertueuse, grande, qu'elle représente l'opinion publique, qu'elle est le pays, et la presse une prostituée; elle punira ceux qui n'adoreront pas sa chasteté politique; puis arrive l'histoire, qui met chaque chose à sa place et juge les juges. Ce sentiment explique le soulèvement de la Chambre contre un article du *Journal du Commerce* qui fut dénoncé à la tribune. « On outrage nos droits, s'écriait M. de Salaberry, on insulte le caractère des députés. Membre de la

Chambre élective, j'appelle toute la sévérité des lois. Un journaliste a osé dire : « La Chambre n'est plus qu'un embarras pour le ministère et pour la nation. » Je m'arrête, j'en aurais beaucoup plus à dire, mais en voilà assez pour vous convaincre, qu'il y a nécessité et dignité à punir les offenses qui vous sont propres, à sévir contre la licence de la pensée écrite, seule licence qui existe en France, mais qui, à elle seule, engendrerait toutes les autres. »—« Gémissons, ajoutait M. de Blangy, sur ce débordement de principes faux et destructeurs de tout ordre social ; une répression sévère doit être réservée à ces feuilles quotidiennes qui ne font que porter le désordre, en soulevant toutes les passions et en mettant le mensonge à la place de la vérité. »—« La dignité de la Chambre, répondait M. de Lézardière, est-elle donc compromise par quelques phrases d'un journal ? » —« Quoi ! s'écriait M. Méchin, la Chambre, fille de l'opinion dans le sens légal, peut-elle se soustraire à sa juridiction ? Et puis, pour quelques phrases irréfléchies, la Chambre alarmée doit-elle suspendre ses travaux, ranimer les passions ? »—« Quel est le crime du journaliste ? ajoutait M. Royer-Collard ; c'est d'avoir jugé la Chambre vulgairement, comme juge la prudence commune, comme juge l'histoire ; c'est d'avoir cherché et trouvé l'esprit qui l'anime dans les lois ordinaires du cœur humain, plutôt que dans les lois extraordinaires de la vertu. Je vous le demande, quel serait le degré de servitude d'un peuple provoqué à parler, et qui serait condamné à trouver toujours de la vertu à ceux qui le gouvernent ? »—« Quel est le but secret de cette accusation, disait M. Benjamin Constant ? c'est de restreindre la liberté de la presse, de la presse périodique ; ne sollicitait-on pas, il y a quelques jours, une loi nouvelle ? »—« Qu'a-t-il donc dit, cet écrivain accusé ? s'écriait M. Sébastiani ; il n'a fait qu'user d'un droit constitutionnel, exprimer un vœu que je partage avec lui, celui du renouvellement de la Chambre. »—« La Chambre des Députés, répondait M. de Castelbajac, a été calomniée avec autant d'indécence que d'injustice. L'audace et le mensonge ont réuni leurs efforts pour la dénigrer et l'avilir ;

tolérez cet état de choses, et voyez de quel respect les lois seront entourées! » — « Supportez l'outrage, ajoutait M. Josse-Beauvoir, et bientôt les accusateurs iront et plus haut et plus loin que nous; quand l'opinion aura appris à mépriser ce qu'elle doit respecter, rien ne sera admis. » L'éditeur du *Journal du Commerce* fut traduit à la barre de la Chambre des Députés; il y vint accompagné de M. Barthe, récemment affranchi des sociétés secrètes pour se jeter dans la dissertation constitutionnelle. « Le gouvernement représentatif, disait M. Barthe, n'est autre chose que l'intervention du pays dans les affaires publiques; il y intervient par les élections et par la liberté de la presse. Si le premier moyen succombe sous une influence corruptrice, la liberté de la presse reçoit les plaintes du pays, et rien n'est encore perdu; mais enlevez cette dernière ressource, toute intervention nationale disparaît, le gouvernement représentatif n'est plus qu'un vain mot. » Tous ces raisonnements n'aboutirent à rien, le journal fut condamné; la majorité manifestait plutôt son esprit, sa tendance qu'elle ne flétrissait un délit par sa condamnation. Elle n'osa pourtant frapper l'éditeur que du *minimum* de la peine. A quoi tout cela avait-il abouti? à quelques fortes et communes déclamations contre la presse. La majorité avait dit ses colères, et cela l'avait soulagée. Les corps en dehors de l'opinion sont ainsi faits; quand ils ne peuvent triompher complétement, ils s'en consolent par de petites violences, par des injures et par tous les moyens que les passions suggèrent. La liberté de la presse est ce qui les importune surtout; ils font profession publique de la mépriser; mais au fond ils ne cessent pas d'avoir l'œil ouvert sur elle : voilà pourquoi, après l'avoir attaquée à la tribune, ils l'étouffent par des lois.

Dieu a pitié des sociétés; il ne veut pas qu'elles périssent par les folies humaines. J'ai peine à concevoir comment le ministère de M. de Villèle s'imagina qu'avec la Chambre des Pairs, telle qu'elle était constituée, sans modifier le personnel de cette Chambre, il lui serait possible de marcher. Les difficultés que rencontrait une promotion, n'étaient rien à côté des embarras immenses que suscitait à chaque pas la présence d'une majorité de

pairie complétement hostile au système ministériel. On se fit illusion : on s'imagina que tout accord n'était pas impossible, et qu'en tenant comme suspendue la menace d'une promotion, on dirigerait la majorité. Ceci donna peu de voix ; la Chambre des Pairs s'appuyait alors sur les affections du Dauphin. Avec une grande habileté, les hommes qui dirigeaient cette majorité s'étaient montrés très-dévoués au prince généralissime ; ils l'entouraient au Château ; ils servaient et réchauffaient ses amitiés par le général Guilleminot et le duc de Guiche. Saisie de l'affaire Ouvrard, la Cour des Pairs s'était mise en quelque sorte à la dévotion de la gloire du prince. Ainsi, cette grande force de popularité avait des appuis de cour, et le ministère la laissait devant lui, hostile. Cette hostilité se montra déjà à l'occasion de l'adresse; car la majorité y fit passer, pour le paragraphe relatif à la loi sur les successions, cette phrase : « Nos attentions, nos scrupules même, seront mesurés sur la gravité des intérêts privés et publics qu'embrasse une question si vaste, si élevée et si difficile. » C'était une première protestation : elle devint plus explicite à l'occasion du projet sur les délits et crimes commis par des Français dans les Échelles du Levant et de Barbarie ; M. de Châteaubriand s'écriait : « Au moment où je vous parle, une nouvelle moisson de victimes humaines tombe peut-être sous le fer musulman : une poignée de chrétiens héroïques se défend encore au milieu des ruines de Missolonghi, à la vue de l'Europe chrétienne, insensible à tant de courage et à tant de malheurs. Et qui peut pénétrer les desseins de la Providence? J'ai lu hier une lettre d'un enfant de quinze ans, datée de Missolonghi : « Ibrahim, dit-il, a des officiers français avec lui. Qu'a-« vons-nous fait aux Français pour nous traiter ainsi? » Qui sait? ce jeune homme sera peut-être pris et transporté par des chrétiens au marché d'Alexandrie : s'il doit encore nous demander ce qu'il a fait aux Français, que notre amendement soit là pour satisfaire à l'interrogation de son désespoir, au cri de sa misère. » M. de Châteaubriand se résumait en proposant un amendement qui réputerait délit ou crime, selon la gravité des

cas, toute part quelconque prise par des sujets et des navires français, et par des individus étrangers soumis à la domination française, au trafic des esclaves dans les Échelles du Levant et de Barbarie. Cet amendement obtint une majorité de 21 voix sur 149 votants. Ce vote avait été plutôt surpris que réfléchi : la Chambre des Pairs donnait ainsi satisfaction à M. de Châteaubriand, le plus terrible adversaire de M. de Villèle, expression en quelque sorte de la liberté de la presse. La Chambre allait peut-être au delà de son but.

Jamais l'opinion ne s'était si vivement soulevée; la loi d'aînesse pénétrait dans les familles; elle remuait le foyer domestique jusque dans ses plus intimes affections. La majorité des Pairs trouvant un appui dans toute la population, pouvait donc se manifester haut. « Résumons, disait M. Molé, les conséquences actuelles, incontestables, de l'adoption ou du rejet de la loi : les parties intéressées sont les pères, les aînés, les cadets et la France. Eh bien! les pères en recevront-ils plus d'autorité? et par la plus immorale des combinaisons ne seront-ils pas condamnés à déshériter en partie un ou plusieurs de leurs enfants? Et les aînés! ce droit qu'ils tiendront de la loi et qui blesse la nature, ne les rendra-t-il pas odieux à leurs frères et sœurs, sans profit pour ce qu'on appelle la famille, les cadets et les filles? Tout le système du projet est dirigé contre eux. En voulant faire de l'aristocratie avec des aînés, ne fera-t-il pas de tous les autres enfants une démocratie redoutable? » — « Le motif unique de ce projet, ajoutait M. Roy, la division excessive des propriétés, n'est pas même justifié. Si la disposition relative au préciput est nécessaire, elle doit être impérative pour tous; si elle est impérative, elle détruit la puissance paternelle et le droit de tester; elle n'atteint pas le but qu'on se propose, car elle augmente même la division des propriétés; elle fonde la stabilité des familles sur l'instabilité de l'impôt. » — « Et le principe de l'égalité devant la loi, s'écriait M. Pasquier, n'est-il pas blessé bien inutilement? N'est-ce pas une impuissante et malhabile attaque dirigée contre ce principe? Et puis ce projet ne blesse-t-il pas

essentiellement les mœurs; non-seulement les mœurs publiques, mais les mœurs privées, les mœurs les plus intimes? Le père de famille ne sera-t-il pas dans la plus fausse et la plus déplorable position? » — « Les mœurs inclinent à l'égalité des partages, répondait M. de Peyronnet; vous en convenez, nous dit-on, et cependant vous faites une loi d'inégalité. Les lois, dites-vous, doivent être l'expression des mœurs : abus de mots, jeu puéril de style et d'esprit! Les lois, comme on l'a dit avec justesse, sont l'expression des besoins de la société. Je dis que les lois sont l'expression des mœurs, mais par leur opposition et non par leur conformité avec elles... » Était-il possible d'abuser plus étrangement du sophisme? Gouvernement imprudent qui voulait refaire la société, au lieu de la prendre telle qu'elle était pour la conduire; comme si les grands faits pouvaient se ployer sous les petites étreintes! « Les successions, continuait M. de Peyronnet, ne dépendent que du droit civil. L'homme dans l'état de la société a des affections plus étendues et plus compliquées : ce n'est plus l'existence physique qu'il a donnée, mais une existence morale et civile : il n'a pas seulement fait des hommes, mais des citoyens. Ne dites donc plus qu'on blesse les sentiments naturels de l'homme vivant dans l'état de société, puisqu'on lui fournit les moyens de conserver sa famille, ses biens et son nom. » — « Mais, s'écriait M. de Barante, l'administration compte-t-elle se présenter chaque année à la face de la nation pour lui déclarer tantôt qu'elle ignore la religion, tantôt qu'elle a oublié la famille, pour lui signifier qu'il faut changer ses mœurs? Les lois qui ne sont pas conformes aux habitudes, aux opinions d'un peuple, sont des paroles et rien de plus. » — « Le droit d'aînesse, ajoutait M. Siméon, peut se comprendre à l'époque où la possession des fiefs obligeait à un service où les seigneurs devaient conduire leurs vassaux. Mais tout est changé; le peuple aujourd'hui paie les subsides et concourt à la formation de l'armée; nobles et roturiers, tous ont le même devoir; aucun n'a le droit de réclamer ou des lois ou des privilèges pour protéger ses propriétés et veiller à leur conservation. »

— « A quoi tend ce projet de loi, répliquait M. de Corbière? N'est-ce pas à conserver un nombre de fortunes moyennes ou plus considérables, égal à celui qui existe actuellement, et à maintenir ces fortunes à leur niveau actuel? Ne règle-t-il pas les successions par intestat d'après les principes d'ordre public qui ont conduit jusqu'ici tous les législateurs, et ne maintient-il pas l'autorité du père, en la renfermant dans toutes les limites qui ont paru généralement raisonnables. » Les choses étaient engagées à ce point que le rejet du projet paraissait inévitable; cependant la majorité se divisa sur une question secondaire : elle paraissait profondément arrêtée sur la nécessité de rejeter le droit d'aînesse, base fondamentale du projet; mais que feraitelle sur la question des substitutions? Ici l'opposition ne fut plus d'accord. Toute la fraction Richelieu et les cardinalistes se séparèrent de l'opposition systématique; et tandis que le droit d'aînesse était repoussé par une majorité de 26 voix, les substitutions telles que les établissait le projet prenaient place dans la législation du pays. A vrai dire, la pensée du Gouvernement était détruite; le projet n'était plus qu'une faible parcelle de ce qu'il avait été dans l'origine. Le droit d'aînesse, qui avait soulevé toutes les oppositions, était rejeté. Et pourquoi cela? c'est que la révolution avait jeté les principes d'égalité dans la famille. Qu'importait le danger de la propriété, les conséquences funestes du morcellement! ces motifs n'étaient pas assez forts pour aller contre le principe d'égalité du partage; et puis, que pouvait être une aristocratie à cent écus de contributions? On ne peut établir un système sur des nuages, pas plus qu'un blason sur des chiffons de papier; quand les éléments manquent, comment établir un édifice? Cette aristocratie territoriale aurait ressemblé, pour l'importance, à cette pauvre et vaniteuse roture, qui anoblie dans les temps de l'Empire avec la royauté de Joseph, de Jérôme et de Murat, se pare des titres de vicomte et de marquis, sans prendre garde que chacun sait d'où elle sort et d'où elle vient.

A la Chambre des Députés, l'opposition avait moins de chan-

ces que dans la Pairie, et pourtant elle se montrait persévérante et habile. La fraction libérale ne s'était point augmentée en boules. Je ne parlerai pas de M. Sébastiani, capacité secondaire, visant à un rôle par la déclamation et la phrase; et pourtant, sans être plus nombreuse, la gauche avait pris une plus haute place dans le pays. Dès que le parti libéral eut abandonné le rôle de conspiration pour celui d'une opposition légale, rationnelle, elle trouva sympathie dans l'opinion; et plus le ministère marchait dans les folies de la droite, plus cette véritable popularité de la gauche grandissait. La dynastie étant désormais admise, les quatre ou cinq membres du centre gauche s'étaient entièrement confondus avec son extrémité. A ses côtés siégeait cette fraction désignée sous le nom de défection, et qu'agrandissaient chaque jour la marche malheureuse du ministère, le dépit de positions perdues, les petits ressentiments contre M. de Villèle, et par-dessus tout cela la conviction que le système ministériel entraînait la monarchie à sa ruine. La défection comptait dans ses rangs, en se rapprochant pourtant de la gauche, M. Bertin de Veaux, l'ami de M. de Châteaubriand, puissance d'autant plus grande qu'il avait à ses ordres un journal à la parole haute et influente. M. Bertin de Veaux parlait peu à la tribune; il préférait un article de journal à un discours parlementaire. M. Agier, jeune encore dans les affaires, orateur d'opposition, visant à l'importance politique avec l'indicible conviction d'un mérite propre à tout, inquiet dans toutes les situations qu'on lui avait faites, parce qu'il se croyait au-dessus d'elles; M. de Beaumont, fine expression de l'aristocratie. Je n'ai jamais vu d'orateur plus délicatement spirituel, attaquant avec un sarcasme de meilleure compagnie; au reste, avec peu de portée dans l'esprit et corrigeant tout par d'excellentes manières. M. Hyde de Neuville, tout colère de sa récente destitution, irrité surtout contre M. de Villèle et cette politique tortueuse qui avait trompé la franchise souvent candide et maladroite de l'ambassadeur en Portugal; M. de Neuville avait la parole de tribune plus hardie que sûre, plus haute que parlementaire, plus sentimentale que politique;

il était toujours acharné, la lance au poing, contre les idées qui n'étaient pas les siennes. M. de Cambon, magistrat intègre, vieil et constant ennemi de M. de Villèle avec toute la force des préjugés de province. Puis la contre-opposition pure de M. de La Bourdonnaye, dirigeant trente à quarante députés, parmi lesquels MM. Sanlot-Baguenault, honorable et riche représentation de la banque, mais tête à préjugés et à préventions politiques; Jankowitz, homme de désintéressement et d'honneur; Lemoine-Desmares, Bacot de Romans, plus intimement uni à M. de La Bourdonnaye. Dans cette session, deux nuances s'ébranlaient aussi dans la Chambre : le centre droit dans la couleur des hommes raisonnables et qui s'effrayaient de la tendance trop calculée du pouvoir. Il ne voulait pas renverser le ministère; une telle résolution était au-dessus de ses forces, mais il était mécontent des folies de la majorité; il lui prêtait ses forces avec répugnance; il aurait désiré entraîner M. de Villèle dans une voie meilleure. A la tête de ce centre étaient MM. de Martignac, Chabrol de Volvic, de Saint-Cricq : ils avaient besoin d'un peu de popularité; elle les abandonnait tout à fait. Ils voyaient devant eux la monarchie s'abîmer; ils croyaient dans les devoirs de la conscience de la retenir aux bords du précipice. La seconde nuance, au contraire, était le parti religieux, impatient, qui se plaignait de ce que le ministère n'allait ni assez loin, ni assez fort : mécontent, il votait quelquefois contre M. de Villèle. Quand toutes ces nuances si diverses et sous l'influence de tant de mobiles différents se réunissaient, la minorité pouvait s'élever de 110 à 130 membres. C'est dans cette situation, moins bonne qu'elle ne s'était offerte dans la précédente session, que le ministère commença la discussion sur Saint-Domingue. M. de Villèle développa les motifs de cette grande mesure. « Le Roi a usé, dit-il, du droit qui lui appartient de faire les traités et les ordonnances nécessaires à la sûreté de l'État; et si l'on pouvait contester l'inviolabilité de semblables engagements contractés par le Gouvernement du Roi, il n'y aurait plus de traités possibles. L'intérêt de l'humanité, celui du commerce français, celui des anciens co-

lons, tout s'accordait pour faire préférer à la voie des armes celle d'une transaction. Vous reconnaîtrez sans doute, comme l'a reconnu la France entière, que, dans la situation donnée, il était impossible de mieux concilier la dignité de la Couronne avec les autres intérêts du pays. » — « Si le Roi pouvait faire avec Haïti un arrangement quelconque, répondait M. Agier, il était inutile de faire intervenir les Chambres pour régler la distribution de l'indemnité. Le droit de paix et de guerre est incontestable ; il n'appartient qu'au Roi. Mais on a confondu, on a affecté de confondre, et non sans dessein, ce droit de faire la paix et la guerre avec celui d'aliéner; ce sont pourtant deux pouvoirs bien distincts, bien différents. Et puis le Gouvernement français traiter avec des noirs révoltés ! assassins de leurs maîtres ! usurpateurs de leurs propriétés ! Qu'ils demandent un bill d'indemnité, ces ministres, c'est un hommage qu'ils doivent à notre droit public et à la dignité de la Couronne ; alors seulement je voterai pour la loi. » — « Supposons la conquête possible, disait M. Gauthier, quels sacrifices, quelles chances n'entraînait-elle pas? Renoncer à la paix, première cause de notre prospérité ; exposer notre marine naissante, prodiguer nos trésors. Il s'agissait d'arracher aux Haïtiens le plus précieux des biens, la liberté ! » — « Que vous appeliez loi ou ordonnance l'acte qui a été fait, répondait M. de Beaumont, il n'en sera pas moins vrai que cet acte, rendu en pleine paix, et qui porte cession du territoire, était dans les attributions du pouvoir législatif tout entier. Maintenant voulez-vous savoir les résultats de votre reconnaissance ? Demandez aux colons de la Martinique et de la Guadeloupe s'ils se croient plus en sûreté depuis que votre ordonnance a été apportée dans leurs îles ; demandez-leur si depuis cette époque ils trouveraient à vendre une seule de leurs habitations ; demandez-leur s'ils ne se croient pas sur la bouche d'un volcan ? » — « Ressource de M. le président du Conseil, ajoutait M. Bacot de Romans, et complétement illusoire : on la provoque ici, comme dans toutes les occasions critiques ; dans l'affaire des marchés d'Espagne, comme à la suite des manœuvres électorales et des opérations illicites de finances. » —

«Le Roi seul a le droit de céder le territoire, s'écriait M. de Frenilly; j'admets ce principe en droit, en fait et en nécessité, et pour le reconnaître je n'ai besoin ni de l'article 14, ni de l'article 73 de la Charte; à mes yeux, en France, le Roi n'est point un homme; c'est la France prise abstractivement; c'est la France même dans tout ce qu'il y a en elle de vie politique et d'action souveraine.» — «Je repousse de toutes mes forces la loi qui nous est présentée, répliquait M. de Berthier, conséquence d'un acte illégal et contraire à notre droit public. Je la repousse comme violant les principes de la propriété, comme étant en opposition aux intérêts de notre commerce.»—«Les colonies, ajoutait M. de La Bourdonnaye, sont incontestablement partie intégrante de l'empire et du domaine de la Couronne. Aucune portion du territoire peut-elle être aliénée par la Couronne sans le consentement des États? telle est la question : nous sommes tous d'accord sur la réponse. » Ce qui donnait ici une grande force et une popularité de château à la droite, c'est que la gauche défendit le projet; d'où l'on pouvait croire que M. de Villèle marchait d'accord avec les révolutionnaires. En résultat, le projet de loi, soumis dans son ensemble à l'épreuve du scrutin, réunit 175 voix de majorité pour son adoption. Cette discussion fut une espèce de pêle-mêle où les majorités et les minorités se scindèrent. Il y eut des députés de la droite qui repoussèrent ce projet, quoiqu'ils votassent habituellement avec M. de Villèle.

La division du ministère et de l'opposition se montra d'une manière plus saillante lorsque la loi sur les substitutions fut portée à la Chambre des Députés. Le rapport en fut fait par M. Mousnier-Buisson. « La commission, disait-il, a déploré les funestes effets du morcellement des propriétés foncières; elle doit témoigner hautement le regret qu'elle éprouve de voir les substitutions restreintes à la quotité disponible. » C'était là une protestation contre ce qui s'était fait à la Chambre des Pairs. J'ai remarqué qu'aux époques passionnées, quand arrive une de ces majorités d'impression et de parti, il s'élève toujours des impatiences

des déclamations contre le sage tempérament d'une Chambre aristocratique et héréditaire, opposition importune que les factions voudraient briser. « Que peut résoudre un Gouvernement en présence des abus réitérés et impunis de la liberté de la presse ? s'écriait M. de Salaberry. Remarquons un fait. Une nouvelle féodalité surgit et s'étend sur toute la France : c'est la féodalité de la propriété mobile et de l'industrie ; elle a des vassaux, des serfs, des hommes liges, plus opprimés que ceux des anciens temps. Déjà la majorité marchande de la capitale, la majorité des petits électeurs patentés, n'agissent que sous le bon plaisir de leurs seigneurs suzerains ; ils sont avec eux de compte à demi. C'est cette féodalité qu'il faut arrêter dans son influence dangereuse, dans ses progrès ; il faut l'arrêter avant que son alliance avec la révolution soit entièrement consommée ; sinon la monarchie est perdue ! » C'était un aperçu haut et spirituel, une sortie contre la haute industrie ; mais, était-il difficile de voir que c'était la Restauration elle-même qui par ses folies rompait son alliance avec les intérêts bourgeois qui l'avaient applaudie et secondée ! « A la bonne heure, répondait M. Benjamin-Constant, au moins on nous instruit sur le but de ce projet : ce n'est plus un vain leurre ; c'est le premier coup de canon tiré contre nos institutions, fruit de trente ans d'orage ; coup de canon faible, sourd, mais qui sera suivi de bien d'autres. » — « En effet, répondait M. Duplessis de Grénédan, qu'avons-nous besoin d'une pareille loi ? Nous sommes maintenant sous un gouvernement plus républicain que monarchique ; et puis, ne sera-t-elle pas un obstacle aux vues de réparation que pourraient avoir les possesseurs de biens d'émigrés, eux ou leurs enfants ? » Il avait percé dans toute cette discussion un ton d'aigreur malheureuse contre la Chambre des Pairs ; le parti religieux et aristocratique était mécontent de voir les lois qu'il avait conçues dénaturées par la pairie. On en vint ensuite aux comptes et au budget, vaste champ de bataille de l'opposition. M. de Cambon développa une proposition tendant à ce qu'il fût nommé une nouvelle commission pour faire un rapport sur les opérations et les comptes

relatifs à la guerre d'Espagne et à la liquidation des dépenses de cette guerre. La proposition fut vivement appuyée par M. Benjamin-Constant. « Il faut en finir, disait M. Méchin, avec le président du Conseil, ministre qui jette toujours des embarras et des chausse-trapes sur la route que la Chambre doit tenir, afin de l'empêcher d'ariver à son but. » — « Je demande, ajoutait M. Périer, que les ministres aient à présenter, dans la session prochaine, le compte de leurs opérations relatives à la guerre d'Espagne. En mon âme et conscience, je crois que dans l'état des choses nous ne pouvons pas approuver ces comptes. » — « Vous voulez les renvoyer à l'année prochaine, s'écriait M. de Villèle; mais l'année prochaine, quels éclaircissements aurez-vous de plus qu'aujourd'hui ? N'est-ce pas aller contre votre propre décision que d'en demander l'ajournement d'année en année ? » — « Non, répondait vivement M. de La Bourdonnaye, nous connaîtrons au moins les abus, l'exagération des dépenses, les dangers qui en sont résultés. » — « Nous repoussons des mesures dilatoires, répliquait M. de Villèle; nous les trouvons peu dignes de la Chambre : vous devez rejeter une proposition dont cette longue discussion doit vous avoir montré tous les inconvénients. » La proposition fut en effet rejetée.

Comme complément de la session, le ministre des finances présenta le budget de 1827. Il annonçait un excédant de 18 millions sur le règlement des comptes de 1826. Les dépenses du budget de 1827 ne surpassaient que d'un million 270 000 francs les limites du crédit fixé par le budget de 1826; M. de Villèle proposait de porter à dix centimes la réduction déjà opérée sur les contributions foncière, personnelle, mobilière, ainsi que sur l'impôt des portes et fenêtres. Il y avait tendance dans l'esprit du parti royaliste pour cet allégement des contributions foncières; il y voyait d'abord un secours effectif et immédiat apporté à la propriété qu'il représentait, ensuite une diminution dans le nombre des électeurs, ce qui centralisait le corps électoral dans l'aristocratie. Peu à peu l'impôt de consommation aurait remplacé l'impôt territorial. « La voie dans laquelle nous nous dis-

posons d'entrer, disait M. de Villèle, consiste à tendre de tous nos efforts à ramener le taux des contributions directes à la taxe principale, dégagée de tout centime additionnel pour le Trésor; nous ménagerons cette ressource des centimes pour les temps de nécessité. La paix repose sur l'expérience, les besoins, les dispositions des peuples et des souverains; aussi se maintient-elle en dépit des prédictions sinistres de ceux qui cherchent en vain dans leurs besoins de troubles et de malheurs des motifs d'espérer le renversement d'un ordre de choses dont il ne leur est pas donné de comprendre et d'apprécier le fondement et la solidité. » M. de Villèle faisait ici allusion à certaines complications diplomatiques dont j'aurai bientôt à parler. La commission chargée d'examiner le budget fit encore entendre les doléances religieuses de la Chambre : elle désirait que le traitement des desservants fût porté à 1 000 francs; elle émettait le vœu que l'enseignement dans les colléges fût surveillé par une commission composée de fonctionnaires de l'ordre religieux et civil. « Voilà, disait M. Agier, les vrais principes d'une monarchie chrétienne : améliorez le sort des consolateurs du pauvre, des vrais soutiens de la religion; sans religion il n'est point de société. Je ne puis voter ce budget sous un ministère qui ne prend aucune mesure pour conserver nos libertés, avec des ministres qui n'usent de la septennalité que pour se maintenir au pouvoir, et qui ne font qu'aggraver les vices de la centralisation, source d'arbitraire et destructive de toute propriété. » — « Qu'ils se rappellent, ajoutait M. de Beaumont, leurs principes et leurs promesses, ces ministres, chefs de l'opposition en 1817; alors seulement nous leur accorderons les moyens de gouverner l'État avec honneur. » — « A quoi bon prolonger l'absolutisme ministériel? s'écriait M. Bacot de Romans; je voterai pour le budget alors que les institutions si solennellement promises et si souvent réclamées nous auront été accordées. » — « Toujours des plaintes, répondait M. de Villèle; mais que demande-t-on? La Charte n'est-elle pas observée mieux que jamais? toutes les lois présentées ne sont-elles pas dans l'esprit de cette Charte? La France ne jouit-elle pas de la liberté la plus

complète ? » — « Et la censure ! s'écria M. Casimir Périer. » — « Si elle est nécessaire au repos du pays, répliquait M. de Villèle, nous ne balancerons pas à la proposer ; si nous la jugeons inutile, elle n'aura pas lieu. » — « Très-bien, répondait M. Benjamin Constant, vous voulez la censure pour vous, pour vous seuls ; vous voulez, quand vos agents font un acte arbitraire, qu'ils ne soient pas atteints par la publicité ; vous voulez que lorsque vous inviterez de nouveau les rentiers à ce qui peut les ruiner, on ne les avertisse de rien. Eh bien ! allez, nous ne pouvons pas vous en empêcher ; faites subir à la France cette quatrième ou cinquième expérience. Elle a mal tourné à tous ceux qui l'ont faite ; n'importe, essayez. Otez-vous le seul mérite qui vous restait, la seule bonne mesure dont vous puissiez vous vanter. » Dans cette discussion l'extrême droite attaquait avec plus de violence le ministère que ne le faisait la gauche même. Elle acquérait par là de la popularité ; mais quels engagements ne prenait-elle pas ? dans quelle voie jetait-elle le Pouvoir ? La droite, défendant la presse libre, attaquant la centralisation, les abus ministériels, l'administration tout entière ! M. de La Bourdonnaye frappant durement et rudement sur les ministres du Roi, refusant le budget, ne s'exposait-il pas un jour, ministre du Roi lui-même, à subir les mêmes coups, et lui appartenait-il désormais de dire que l'opposition systématique était de la sédition ? La session avait porté peu de fruits dans le sens du parti monarchique et religieux ; elle avait manqué son but ; on avait soulevé l'opinion, réveillé l'émeute, tourmenté le foyer domestique, dépopularisé la royauté, et pourquoi ? pour obtenir une loi de substitution, quelques dispositions théoriques qui avaient échoué devant la force d'une assemblée et de l'opinion publique. Destinée commune des pouvoirs qui sortent des sentiments de la société ; ils s'évertuent, s'épuisent en vaines tentatives !

Il se manifestait un redoublement de ferveur dans le parti religieux. Le Pape venait d'ouvrir les portes de la pénitence, et les bulles arrivées en France avaient été approuvées par le Roi. Le jubilé fut ordonné. Au milieu de Paris léger et moqueur, on vit,

dans l'espace d'un mois et demi, quatre processions générales, parcourant les rues en récitant le *Miserere*, chant de douleur et de repentance ; à la suite de ces longues files de prêtres, de ces croix voilées, vous voyiez toute une cour, les autorités civiles, militaires, traversant Paris, et se rendant sur la place Louis XV, là où un échafaud royal avait été dressé. Une espèce d'amende honorable fut récitée; on demanda pardon à Dieu, au nom de la France, pour un crime abhorré et qu'elle repoussait. Tandis qu'un petit nombre de Royalistes gémissait de cet égarement de la royauté se plaçant dans une aussi mesquine position, la masse du parti célébrait le retour des bonnes mœurs et de l'esprit religieux en France. Ils ne voyaient pas que ces gémissements, que ces pleurs officiels versés sur une terre ensanglantée, au pied de l'échafaud de Louis XVI, que tous ces reproches jetés à la France aigrissaient les souvenirs et préparaient de mauvais jours à la dynastie. On se cuirassait contre les remontrances; on se croyait trop fort pour entrer en explication. Je me trompe : dans la discussion du budget, des explications avaient été données. M. l'évêque d'Hermopolis, attaqué dans son budget des affaires ecclésiastiques, crut devoir repousser les accusations contre les envahissements de l'esprit-prêtre, de la congrégation et des *Jésuites*. Le mot était prononcé. M. Frayssinous avait dit : « Il existe en France 100 colléges, 800 maisons d'éducation particulières, 80 séminaires, et 100 petits séminaires; eh bien ! il n'est pas un seul collége royal, pas une seule pension, qui soit dans les mains de ces hommes connus sous le nom de *Jésuites*. Sur 180 séminaires, ils *n'en ont* que 7. Avec une si petite autorité peuvent-ils égarer la jeunesse et la façonner à leurs doctrines? Ils sont sous la pleine dépendance des évêques qui peuvent les dissoudre, les renvoyer, ainsi que cela est déjà arrivé dans le diocèse de Soissons. » Comment expliquer cette inconcevable naïveté qui engageait la question pleinement sur les jésuites; on n'avait pu lui échapper qu'en niant l'existence des congrégations, et on venait les avouer à la tribune! Se croyait-on assez fort pour ne plus rien déguiser? allait-on annoncer l'admission offi-

cielle des jésuites? On avait donné un corps, un nom à ce qu'on avait jusqu'ici poursuivi comme une ombre. Aussi M. de Montlosier reparut-il avec un nouveau *Mémoire à consulter*, transformé en une dénonciation devant les cours royales. L'implacable adversaire des jésuites signalait leur existence clandestine et leur introduction pendant le gouvernement impérial, sous le nom de *Pères de la Foi*, et l'organisation d'une congrégation religieuse, étendue par ses affiliations dans toutes les classes, et devenue depuis la Restauration une secte politique dirigée par le parti jésuitique, et dont l'influence pesait partout sur la puissance civile.

De là tout se transforma en questions religieuses. *L'Étoile*, journal du Gouvernement, dans un article sur l'excellence de l'institution des jésuites, et dans lequel elle semblait appeler leur rétablissement, avait insulté la mémoire du procureur général La Chalotais, qui avait demandé avec tant de chaleur leur exil. Les héritiers de La Chalotais intentèrent un procès en calomnie à *l'Étoile*. Dans cette cause, la question des jésuites fut encore soulevée, et traitée avec aigreur par les avocats des deux parties. Le tribunal, dans le prononcé de son jugement, blâma l'éditeur responsable du journal *l'Étoile* d'avoir fait, sans examen ni discussion des actes, une censure injuste et outrageante de la conduite du procureur-général La Chalotais. Mais attendu que les torts du rédacteur de *l'Étoile*, quelque graves qu'ils pussent être, n'avaient été ni prévus ni punis par le législateur, qui ne s'était point occupé de concilier les droits sacrés de la famille avec les priviléges du publiciste et de l'historien, l'éditeur du journal fut renvoyé de la plainte, et la partie civile condamnée aux dépens. Ensuite un conseiller de la cour royale de Nancy, M. Boyard, dénonça un mandement de M. de Forbin-Janson. Le prélat appelait impies les deux arrêts de la Cour royale de Paris qui absolvaient le *Courrier* et le *Constitutionnel* dans l'affaire des jésuites. M. le conseiller Boyard développa et justifia devant la cour sa dénonciation; elle fut appuyée avec force et ténacité, et la procédure montra jusqu'à quel point d'impru-

dence le Gouvernement avait poussé la question religieuse. Plusieurs membres avaient contesté la compétence de la cour; elle revendiqua ce droit; il fut déclaré par elle que les passages dénoncés du mandement de M. l'évêque de Nancy constituaient les crimes et délits prévus par le Code pénal; le mandement d'ailleurs suffisait seul pour prouver la culpabilité du prélat; mais la cour, prenant en considération les hautes fonctions épiscopales, « Considérant qu'il n'y avait pas urgence de poursuivre, renvoyait, quant à présent, M. l'évêque de la plainte; néanmoins une expédition de cette délibération devait être adressée au garde des sceaux, afin qu'il pût donner à cet égard les ordres qu'il jugerait convenables. » On alla plus loin dans cette délibération. Le président signala l'existence bien connue de la Congrégation; il fit ressortir les graves inconvénients que la cour aurait à déplorer, si quelques-uns de ses membres s'y trouvaient affiliés, l'indépendance indispensable à un magistrat serait nécessairement perdue ! » Tous les membres déclarèrent dans une profession de foi que leurs principes étaient conformes à ceux du président, et ils affirmèrent que jamais aucun d'eux ne perdrait son indépendance. Je prie de voir où l'on marchait. Que de résistance le Gouvernement avait semée à plaisir ! On n'avait pas assez de passions dans la société; il fallait encore réveiller les vieilles antipathies parlementaires !

Au milieu de cette opposition vive, le parti religieux allait à ses fins; deux de ses prélats les plus ardents étaient nommés ministres d'État, MM. le cardinal de Clermont-Tonnerre et de Latil. On fortifiait l'action des évêques dans l'éducation publique; les colléges de jésuites s'agrandissaient. Une circulaire où M. Corbière recommandait l'enseignement de la déclaration de 1682 aux petits séminaires, avait été repoussée presque unanimement par l'épiscopat, comme contraire à ses prérogatives. M. Frayssinous lui-même était dépassé; il avait créé le collége des hautes études ecclésiastiques, pour enseigner quelques-unes des anciennes maximes de l'Église gallicane; cette impulsion fut dénoncée, et le prélat mis en quelque sorte au ban épiscopal.

Cependant où voulait-on aller ? ne craignait-on pas que la royauté ne s'effrayât elle-même de ces empiétements des évêques sur le gouvernement royal ? M. Frayssinous avait fait, certes, bien des concessions ; dans ses discours il avait promis des tribunaux mixtes, des réformes dans le système des registres de l'état civil. En échange, le ministre négocia une déclaration, espèce de protestation contre M. l'abbé de Lamennais, où, sans reconnaître précisément les principes de la déclaration de 1682, le clergé voulait bien se soumettre pour le temporel au pouvoir civil. Le cardinal de Latil, MM. de Beausset-Roquefort et de Vichy furent admis à l'audience du Roi, et déposèrent entre ses mains une déclaration conçue à peu près en ces termes : « Depuis longtemps la religion gémissait sur les doctrines d'impiété et de licence qui soulevaient toutes les passions contre l'autorité des lois divines et humaines. Les évêques de France s'étaient efforcés de préserver leurs troupeaux de cette contagion funeste ; mais ce qui les étonnait et les affligeait le plus, c'était la témérité avec laquelle on cherchait à faire revivre une opinion née autrefois du sein de l'anarchie et de la confusion où se trouvait l'Europe : cette opinion, qui tendait à rendre les souverains dépendants de la puissance spirituelle, même dans l'ordre politique, avait été constamment repoussée par le clergé de France. Sans doute, disaient les évêques, le Dieu juste et bon ne donne pas aux souverains le droit de persécuter la religion ; sans doute ils sont, comme le reste des chrétiens, soumis au pouvoir spirituel dans les choses spirituelles ; mais prétendre que leur infidélité à la foi divine annulerait leur titre de souverain, que la suprématie pontificale pourrait aller jusqu'à les priver de leur couronne et à les livrer à la merci de la multitude, c'est une doctrine qui n'a aucun fondement. Mais en même temps ils condamnaient ceux qui, sous prétexte de liberté, ne craignent pas de porter atteinte à la primauté de saint Pierre, à l'obéissance qui lui est due par tous les chrétiens, et à la majesté, si vénérable aux yeux de toutes les nations, du siége apostolique, où s'enseigne la foi et se conserve l'unité de l'Église. »

Que de sueurs n'eut pas à subir M. Frayssinous pour arriver à ce résultat! Les adhésions furent longues, difficiles, et il fallut multiplier les promesses, les explications, et les interprétations surtout. A la fin, tous adhérèrent, même M. de Clermont-Tonnerre. Bizarre société qu'on nous avait faite! C'était moins une lutte politique qu'un débat de clercs; on ne s'occupait que de bulles, que d'évêques, de déclarations, de mandements, et comme dernière expression, le Jubilé. On ne doit plus s'étonner de la réaction qui suivit cette singulière période, et dont le clergé subit encore les tristes conséquences. Ce mouvement religieux entrait un peu dans les habitudes de Charles X. C'était un prince à cas de conscience, avec l'idée de salut toujours présente: il aimait donc ces affaires ecclésiastiques, ces conciles qui le rassuraient sur la religieuseté et l'orthodoxie de son gouvernement. Ensuite il fut vivement frappé des plaintes du clergé sur la licence de la presse. Les évêques se plaignaient du débordement des opinions, et ce Mémoire influa plus qu'on ne le croit généralement sur la fameuse loi de répression qu'on préparait en silence. Tout se liait alors dans la commune pensée. Il y avait des promesses faites; on les accomplissait. M. de Latil prenait la haute main; il rappelait les engagements de piété et cette immense idée de l'éternité qu'on jetait à l'imagination affaiblie du vieillard couronné!

Et qu'on ne s'étonne plus si le *Tartufe* était reproduit comme une nouveauté; on en recherchait les allusions, et, chose plus curieuse encore, comme si l'autorité s'y était reconnue, elle en défendait les représentations publiques. La Congrégation cherchait à étendre ses réseaux partout, elle pénétrait jusque dans les bals, les concerts, sur la scène. Tout prit un aspect ecclésiastique, la musique, les déclamations, les arts, et les églises elles-mêmes devinrent des spectacles avec les accords divins et les accents de Rossini. La police se montra dans les coulisses pour y maintenir la pudeur; on imposa des robes plus longues aux sylphides de danses et d'opéras; les guimpes un peu relevées durent cacher cette chair que Tartufe recherchait à travers les

points de Hollande et les légers vêtements; et tandis que l'on fondait ces écoles de morale, se poursuivait à la Cour des Pairs le scandaleux procès Ouvrard; d'un côté une foi dévote, de l'autre de tristes révélations sur des courtisans et des femmes de qualité, sur de fâcheuses intrigues dans lesquelles l'argent se mêlait aux bons principes. Cependant la Cour des Pairs, pour ménager M. le Dauphin, avait cherché à étouffer cette affaire: non pas que S. A. R. eût jamais participé à de sales transactions; rien de plus pur, de plus probe, de plus désintéressé que ce caractère; mais on ne pouvait pousser à bout ce débat sans compromettre quelques personnes que le Dauphin aimait. Alors le prince, sans être de l'opposition, laissait croire qu'il n'approuvait pas tout ce qui se faisait en conseil. Il servait de prédilection tout l'ancien parti Richelieu dans la Chambre des Pairs, il l'accueillait avec bonté. Le Dauphin avait des prédilections libérales; il se vantait de ne lire que les journaux de l'opposition; qui n'a entendu dire à S. A. R. : « Le *Courrier* est mon journal? » La Cour des Pairs avait ordonné deux instructions successives, et par suite de l'examen des faits dont elle avait eu connaissance, elle déclara, sur le rapport de M. Portalis, qu'il ne résultait aucune charge contre les généraux Guilleminot et Bordesoulle; il n'y avait donc pas lieu à suivre à leur égard. Les poursuites contre MM. Sicard, Ouvrard frères, Tourton, Rollac, Deshaquets, Filleul-Baugé, cessèrent aussi; car d'après les instructions, il n'était pas reconnu que les traités conclus à Bayonne, Vittoria et Madrid avec Victor Ouvrard, eussent été obtenus à l'aide de corruption envers des fonctionnaires publics; tout fait qualifié crime ou délit était ainsi écarté. La Cour des Pairs renvoyait devant qui de droit MM. Gabriel Ouvrard, Moléon, Ducroc, Filleul-Beaugé, Poissonnier et Espariat, le délit de tentative de corruption resté sans effet n'étant pas de sa compétence. Tous mandats qui auraient été décernés contre eux subsistaient. La Cour des Pairs voulut en cette circonstance, je le répète, se bien poser dans l'esprit du Dauphin: elle y réussit, et cela lui donnait de la force contre le ministère. Ce fatal procès avait été

comme le dernier résultat de la campagne d'Espagne, car l'influence française sur la Péninsule s'évanouissait chaque jour. L'Espagne était livrée à la plus affreuse anarchie; les ministres y succédaient aux ministres. La lutte engagée entre les partis devenait de plus en plus vivace; les volontaires royaux portaient partout le trouble; la Péninsule sans finances, sans crédit, ne s'occupait que de purification de *negros* et de contre-révolution. Vainement M. Lamb cherchait-il à faire prévaloir un peu de raison au sein de ce pouvoir en délire; on l'écoutait à peine. Sur ces entrefaites, sir Charles Stewart accourut à Lisbonne avec la Constitution de don Pedro. Sir Charles avait été trop vite et s'était chargé d'une mission qu'on était loin de désirer. La Constitution de don Pedro était une contrefaçon de la Charte de Louis XVIII. L'abdication de don Pedro en faveur de dona Maria da Gloria faisait descendre la couronne sur un enfant; c'était jeter à pleines mains le trouble dans la Péninsule. Les partisans de don Miguel, ennemis de la Constitution et de l'Angleterre, prirent les armes : le Portugal fut plus violemment agité que l'Espagne. Qu'allait faire le cabinet de Madrid? Reconnaîtrait-il l'état de choses improvisé à Lisbonne? Le désordre était complet sur les deux frontières; les troupes espagnoles passaient en Portugal et les Portugais en Espagne. M. Canning désavoua sir Stewart; mais au fond sa pensée était accomplie. Il lançait une constitution à Lisbonne comme exemple et comme entrave : il voulait par ce moyen se ménager toute action diplomatique sur le cabinet de Madrid. On aurait dit que M. Canning, en cette circonstance, accomplissait sa menace et déchaînait les vents des révolutions sur la Péninsule : et ceci nous amène à l'examen général de la politique Européenne.

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE DES MATIÈRES.

